Digitized by Google

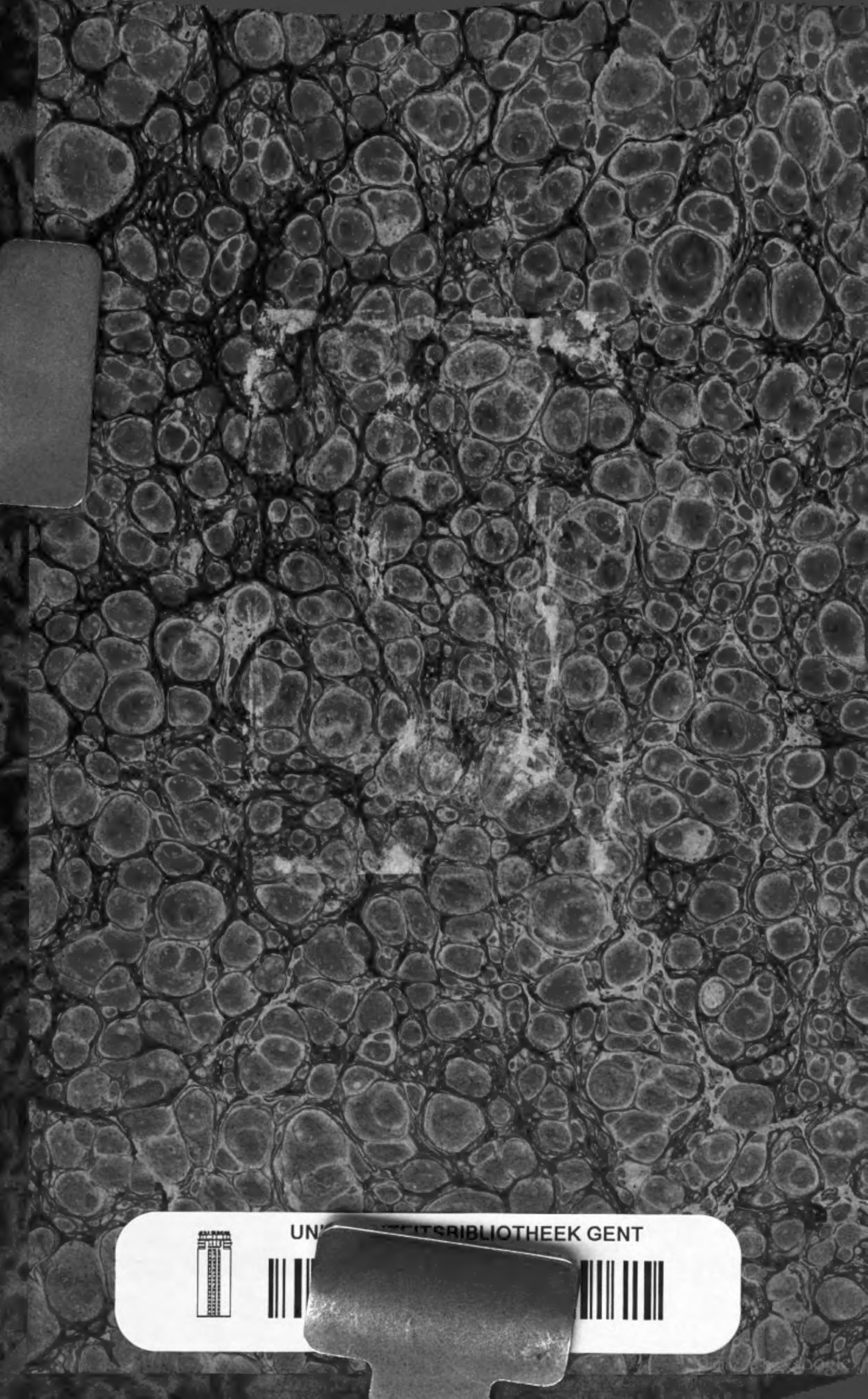
UNI...EITSBIBLIOTHEEK GENT

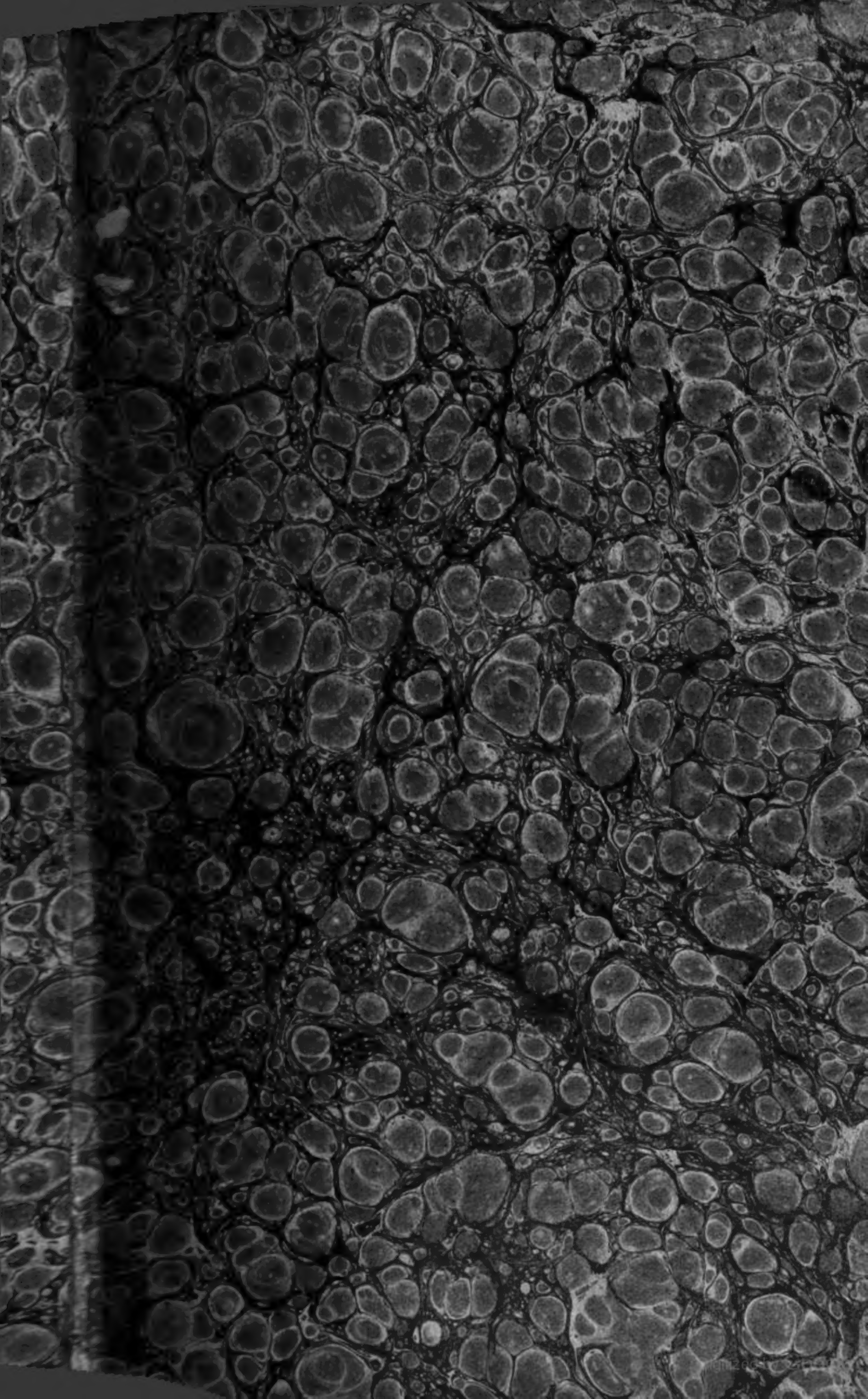

209 Ɛ. 8

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

VÉRIDIQUE

DES ORIGINES

DES MAISONS NOBLES OU ANOBLIES

DU ROYAUME DE FRANCE.

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15,
DERRIÈRE L'ODÉON.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE
VÉRIDIQUE
DES ORIGINES
DES MAISONS NOBLES
OU ANOBLIES
DU ROYAUME DE FRANCE,

CONTENANT AUSSI LES
VRAIS DUCS, MARQUIS, COMTES, VICOMTES ET BARONS.

Par M. LAINÉ, successeur de M. DE SAINT-ALLAIS.

Ducunt volentem fata, nolentem trahunt.
Le Destin conduit celui qui se soumet à ses décrets; il traîne celui qui veut y résister.

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez l'AUTEUR, rue de la Vrilliere, n° 10;
Et chez ARTHUS BERTRAND, libraire, rue Hautefeuille.

1819.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

DE

M. DE SAINT-ALLAIS.

LA publication du premier volume du Dictionnaire véridique et le bon sens qui caractérise sa préface, ont mérité à l'auteur de justes éloges, des gens honorables et justes qui, abandonnant toute espèce d'esprit de parti, se rangent toujours du côté de la raison.

Un pareil succès devait nécessairement encourager M. Lainé dans une carrière qu'aucun auteur n'avait osé jusqu'ici entreprendre, et qui offrait des écueils sans nombre, à celui qui voulait s'imposer la tâche pénible de la parcourir avec justice, sévérité, et *surtout* intégrité.

Mais en mêlant mon suffrage parmi les suffrages publics, je dois cependant demander à M. Lainé la permission de lui soumettre des réflexions qui me paraissent reposer sur de grands principes, et présenter un intérêt direct aux différentes classes qui formaient, avant la révolution, avec des nuances diverses, le corps de la noblesse de France. J'entre donc en matière.

Je crois qu'il doit être douloureux et pénible, pour les familles qui ont été anoblies, de voir reproduire les auteurs de l'*anobli*, avec les qualités d'apothicaires,

Digitized by Google

marchands, tanneurs, etc.; et dans le plan que j'avais formé du présent ouvrage, d'après le manuscrit que certaines circonstances m'avaient forcé d'acheter, je m'étais interdit cette révélation, parce que je la voyais entièrement inutile; après m'être fait ce raisonnement : *la vérité d'abord; mais s'il est nécessaire, louable et grand de la dire il faut la présenter, de manière à n'affliger, ni humilier personne; car, qu'importe-t-il à la nation de connaître? L'origine vraie des familles qui composent la noblesse, et surtout de montrer celles qui viennent de la classe plébéienne, afin de prouver que du sein même du peuple sont sorties des familles qui ont illustré la France et bien servi la patrie; or, en mentionnant purement et simplement* L'ANOBLISSEMENT, *il en résultait évidemment la conséquence; que la famille venait de la* ROTURE, *et cela seul suffisait pour honorer le peuple, et pour indiquer d'une manière ineffaçable, à ces mêmes familles, qu'elles ne devaient jamais écraser, par leur orgueil et leur ambition, la classe plébéienne, dont elles tiraient leur primitive origine; et j'ajoutais que plus un écrivain mettait de méthode, d'égards et de dignité dans l'émission nécessaire de la vérité, plus son ouvrage méritait de crédit, et gagnait d'importance.*

C'était ce système que j'avais prié M. Lainé de suivre, et qui me paraissait le plus propre à adopter, d'autant que, dans un ouvrage caractéristique de noblesse, on ne doit dater l'origine du noble qu'au moment même où la noblesse prend sa racine; et aller au-delà, c'est introduire une matière absolument étrangère à l'essence de l'ouvrage. Je désirerais beaucoup que, pour les séries suivantes, M. Lainé rentrât dans ce cadre. Les publicistes les plus sévères et les plus désireux de la vérité, ne pourront point me blâmer de mon opinion; car des écrivains sages, quelle que soit leur manière de penser dans l'agitation politique qui nous tourmente encore, satisfaits de voir signaler avec exactitude et précision l'origine des familles sorties de la *roture*, croiront au-dessous d'eux de vouloir exhumer des ancêtres, dont il est inutile de parler, puisque l'aveu de l'origine *plébéienne* se trouve consacré, dans ce travail, d'une manière directe et plausible.

D'ailleurs, il y a des difficultés sans nombre à s'expli-

Digitized by Google

quer sur l'origine des familles, et par la discordance qui règne dans les titres, à l'égard des qualifications, on peut souvent, à tort, leur faire l'application de la roture; en effet nous lisons dans un *Précis sur la noblesse*, imprimé avant la révolution, « qu'en Bretagne (on pour» rait encore ajouter en Provence), l'état de *notaire* » a été long-tems rempli de préférence par des *nobles;* » qu'avant même l'ordonnance de Charles IX, et peut» être conformément à plusieurs réglements de Louis XI, » en faveur de la noblesse commerçante, le *négoce* » et même *certains arts mécaniques*, ont été permis ou » tolérés aux gentilshommes dans plusieurs villes du » royaume;

» Qu'en 1478, un noble, de famille illustrée, se qua» lifiait, à Rouen, tantôt d'écuyer, tantôt de *marchand*, » et cela se pratiquait encore en 1487 dans la même » ville, par un autre gentilhomme, époux d'une fille » de condition. En 1560, vivait dans la même ville un » autre gentilhomme d'extraction, qualifié tantôt d'é» cuyer, tantôt d'*orfèvre*, et dont les descendants, » comme les ancêtres, se sont distingués par leurs em» plois et par leurs alliances;

» Que dans le même tems, un *noble de race*, dont la » postérité nouvellement éteinte, ou passée en que» nouille, est parvenu au faîte des honneurs, et aux » plus grandes alliances, se qualifiait *marchand de Lyon*. » Il y a de pareils exemples à *Troyes*, et dans beaucoup » d'autres villes;

» Que de trois frères, d'une grande naissance, vivants » en 1460, l'aîné, qui était chevalier, se qualifiait de » *monseigneur*; le second, demeurant à la ville, se qua» lifiait de *bourgeois;* le troisième, retiré dans ses terres, » d'*écuyer* ».

Ces sortes d'exemples ne se sont que trop multipliés dans nos diverses provinces depuis trois ou quatre cents ans; or donc, on court les risques d'indiquer une origine de *bourgeoisie*, de *négoce* ou de *notariat*, qui tout en étant *vraie*, a cependant une origine réelle et bien plus antérieure dans la *noblesse* même.

On rencontre encore beaucoup de *nobles* dans les 14e., 15e. et 16me. siècles, qui, entrant dans les offices muni-

cipaux des villes, se contentent de prendre dans leurs actes la simple qualité de *bourgeois*, pour marquer leur domicile et jouir des priviléges de bourgeoisie, accordés aux habitants de ces mêmes villes, sans pour cela qu'ils puissent être considérés comme *roturiers*; ce qui indiquerait une ignorance profonde de l'histoire locale de chaque pays, ou une méchanceté coupable, puisqu'elle tendrait à infirmer la vérité sur la souche évidente d'une famille.

En Provence, en 1187, tous les *notaires* étaient nobles en exécution de l'ordonnance de l'empereur Frédéric Barberousse, qui fit un édit très-exprès à Roger, roi de Sicile, pour *défendre* l'exercice de notaire aux *non nobles;* car ces deux princes voulaient que les notaires fussent de bonne condition et de *sang noble* : tels sont les termes de l'ordonnance.

Un accord du 3 septembre 1388, porte que François Carracciol, *notaire*, était frère de Léonard Carracciol, *chevalier*, et que Léonel de Somma était aussi *notaire* et *chevalier*.

Claude Expilly, président au parlement de Grenoble, dans ses célèbres plaidoyers, dit, pendant qu'il était avocat-général, que les gentilshommes de *Dauphiné*, avant l'ordonnance de 1550, exerçaient la profession de *notaire*, sans difficulté et sans faire tort à leur noblesse.

Le président Allard, par son certificat du 27 mai 1668, affirme que les gentilshommes de *Dauphiné* ont exercé la charge de notaire, sans faire préjudice à leur qualité, et que leurs descendants ont été confirmés dans leur noblesse, par les commissaires départis par le roi, sans difficulté.

En *Languedoc*, en *Bretagne*, on suivait les mêmes principes; on trouve, pour cette dernière province, un procès-verbal de l'an 1540, qui porte, que la plupart de ceux qui exerçaient l'office de notaire, étaient des *gentilshommes* puînés de bonnes maisons, qui se vouaient à cette profession, à cause des avantages médiocres que les coutumes de cette province leur accordaient, attendu que les aînés recueillaient presque la totalité des successions.

En l'Ile-de-France, Jean de Wailly, premier président du parlement de Paris, était fils de Richard de Wailly, notaire au Châtelet, et dont on trouve des actes des années 1376 et 1405; ce dernier avait pour père, Pierre de Wailly, qui comparut avec Guillaume de Wailly, son frère, à la montre qui fut faite en la prévôté de Montreuil, de *tous les nobles de la Picardie*, par ordre de Philippe de Valois, du 24 août 1337. Or, ce *notaire* au Châtelet de Paris, était donc *noble*, et son père et son oncle avaient comparu avec tous les nobles de la Picardie en 1337.

En *Normandie*, le même usage se pratiquait; et l'on voit un contrat de constitution de rente, passé le 17 septembre 1562, en la vicomté du Pont-de-l'Arche, au siége de Louviers, par devant Nicolas Eynard, et Louis Bridou, *écuyers* et *tabellions*.

Quant aux *anoblissements* que M. Lainé mentionne dans son ouvrage, voyons s'il lui sera possible de remplir cette tâche sans rencontrer encore des écueils sans nombre.

Il est notoire, avéré, qu'une infinité de familles *nobles d'ancienne origine*, mais qui avaient éprouvé des revers considérables, laissèrent dormir leur noblesse, exercèrent des professions, ou se trouvèrent dans un tel état de pauvreté, qu'elles n'osèrent, pendant un certain laps de tems, se dire *nobles*; mais que revenues à un état de fortune plus satisfaisant, elles prirent des lettres de noblesse qu'on a souvent confondues avec des anoblissements, ou bien reçurent un *anoblissement* proprement dit, parce qu'elles n'étaient plus en état de reproduire leurs anciens titres; il est arrivé aussi que des personnages issus de ces sortes de familles, ayant bien mérité du souverain et de la patrie, qui ne les croyaient pas nobles, à raison de l'oubli que ces familles avaient elles-mêmes fait de leur noblesse, recevaient des lettres d'*anoblissement*, sans protester contre, et sans penser que dans l'avenir cela pourrait nuire à leurs descendants. Or, il serait donc injuste de ne faire dater l'origine de leur noblesse que de cet *anoblissement*, attendu que l'auteur et les familles elles-mêmes ignoreraient l'époque précise ou la trace de la première et bonne origine. Pour

prouver la vérité de ce que j'avance ici, je citerai deux exemples, que je puiserai dans des tems tout-à-fait modernes, pour ne pas laisser croire au lecteur que je m'attache à des faits dont l'époque, trop éloignée, rend la vérification difficile. En 1814, la commission du sceau expédia des lettres d'anoblissement à M. Desfourniels de Bordeaux, et à M. de Gaillard de Marseille, qui, tous les deux, sont nobles et bien nobles d'ancienne extraction, ce qui pourrait faire à une époque plus éloignée, et d'après ces actes patents, que leur noblesse ne date que de 1814, tandis qu'elle remonte, par des titres authentiques et bien en règle, à plusieurs siècles.

On peut donc craindre des erreurs de ce genre, tandis que de véritables *anoblis*, qui ont eu assez de fortune et de crédit pour anéantir leur premier acte d'anoblissement il y a cent ou cent cinquante ans, et pour se faire enter sur d'anciennes familles, arriveront à l'origine chevaleresque ou à l'extraction noble, sans qu'il soit possible à l'historien, au juge même, de signaler ou de punir cette supercherie criminelle.

Ne savons-nous pas encore que des *roturiers* ont été armés et déclarés *chevaliers*, plusieurs années même avant leur *anoblissement*, et qu'ils jouissaient du titre le plus considéré dans la noblesse, avant même d'être nobles. Croquart, un des chevaliers du parti anglais au combat des trente en 1351, était reconnu comme *anobli;* et Jean le Lieur, bailli de Rouen, et chevalier en 1358, ne fut *anobli*, pour lui et sa postérité, qu'en 1360. Guillaume de Nogaret, chancelier en 1308, se qualifiait de *chevalier* en 1303, et cependant il ne fut *anobli*, par lettres, qu'en 1310; mais suivant dom Vaissète, il avait été décoré de ce titre par Philippe le Bel, vers l'an 1299.

Ceci prouve à l'évidence quel système de divergeance a sans cesse agité notre législation en cette matière; dans les 12e., 13e. et 14me. siècles, les roturiers arrivaient même avant que d'être *anoblis*, au degré le plus éminent de la noblesse, celui de *chevalier;* tandis que dans les 15e., 16e. et 17me. siècles, les roturiers, après avoir été duement *anoblis* dans les formes, se trouvaient éloignés du trône,

Digitized by Google

et de la personne du roi, par la seule raison qu'on distinguait en eux un principe de roture !

Le besoin d'argent, dans lequel nos rois ne se trouvèrent que trop souvent, les porta à vendre les lettres d'anoblissement. On força même les riches roturiers à en accepter. « Nous en voyons, dit la Roque, qui ont » été faits nobles *par force*, ayant été choisis comme riches » et aisés pour accepter ce privilége moyennant finance. » De ce nombre a été Richard Graindorge, fameux » marchand de bœufs du pays d'Auge, en Normandie, » qui fut obligé de payer mille écus de finance en » 1577. J'en ai vu les contraintes entre les mains de » son fils.

Le fisc poussa les choses plus loin; car après avoir fait accorder, par nos rois, des lettres *d'anoblissement* sans nombre, et reçu les sommes fixées par les édits, il en exigea de nouvelles, puis de nouvelles encore, et pour couronner des actes aussi honteux, on finit par annuler tous ces anoblissements, par des actes plus honteux encore, de sorte que les *anoblis* se trouvèrent dupés par l'état même, et privés d'un privilége et d'une considération qu'ils avaient acquis de leurs propres deniers. Quel horrible système !.. *Ne vendez jamais la noblesse*, et si vous vous trouvez forcés de le faire, ne *dupez pas au moins ceux qui, sous la foi publique, vous ont compté des sommes pour y arriver.*

Voilà encore une foule d'*anoblis* qu'il faut discerner des autres, d'autant qu'il y en a eu *certains* qui ont obtenu des confirmations.

Le public, d'après cet exposé, sera convaincu, qu'en semblable matière, tout est chaos, et que l'homme de bien, l'écrivain sage, ne peuvent y pénétrer qu'avec crainte.

Je vais maintenant parler des *recherches* : la fureur d'usurper des titres, et la qualité de noble, a existé de tous tems; et pour s'opposer à ce torrent d'usurpations, nos rois ont rendu, à diverses époques, des ordonnances de répression qui datent des 14e., 15e., 16e. et 17e. siècles. La plus célèbre et la plus universelle de ces recherches, fut celle de 1666; ce fut le grand Colbert qui,

la croyant nécessaire, la fit ordonner par Louis XIV ; les intendants des provinces en furent chargés, et ils y employèrent d'abord une rigueur qui jeta l'alarme dans l'âme des usurpateurs ; mais la guerre ayant fait suspendre ces mesures réparatrices en 1674, on les reprit, avec beaucoup moins de sévérité, en 1696, et elles durèrent jusqu'en 1727. La rigueur employée au premier abord par les intendants-commissaires départis à cet effet, ne fut que pour faire arriver les parties intéressées à une rançon secrète, plus ou moins forte, qui entrait dans la caisse personnelle de certains de ces juges, ou dans la poche de leurs secrétaires. Ainsi, l'on a vu, avec une douleur extrême, des familles d'une noblesse ancienne et bien avérée, mais que leur pauvreté mettait hors d'état de pouvoir subvenir aux frais de levées d'actes, et encore plus de se montrer généreuses envers les intendants ; on les a vues, dis-je, *condamnées* par ces magistrats, et jetées dans la roture, tandis que de riches financiers, tout chargés des dépouilles du peuple et du fruit de leurs rapines, franchissaient audacieusement la distance, et se plaçaient, avec une criminelle témérité, au rang de nos plus preux chevaliers. Eh bien, quelle justice y aurait-il, aujourd'hui, de mentionner ces infâmes jugements et d'en frapper d'honorables, mais pauvres familles, lorsque l'écrivain sera forcé d'admettre, comme *nobles*, celles qui ne l'ont point été dans l'origine, mais que leur or, acquis par des moyens honteux, a cependant fait élever d'une manière légale, en apparence, à cette dignité !....

J'ai vu un jugement de condamnation de cette nature, rendu par l'intendant de Bourgogne, contre un gentilhomme d'une excellente maison de cette province, qui, loin de s'occuper de faire la cour et de donner des sommes à ce magistrat, se faisait tuer à la bataille de Senef !.....

J'ai vu des condamnations, de l'intendant de Champagne, frapper de bonnes maisons, mais si pauvres alors, qu'elles ne purent faire leurs productions dans la suite, que lorsque quelques mariages, ou bonnes fortunes, les replacèrent dans la position de faire les dépenses nécessaires pour arriver à la levée de leurs actes chez les divers notaires. Or, ces familles là sont-elles

Digitized by Google

bien condamnées, et peut-on, sans une injustice criante, leur faire l'application de ces iniques jugements?....... Un autre exemple, plus frappant encore, c'est une branche d'une famille de Champagne, *condamnée* par défaut, lorsqu'une autre a obtenu son jugement en forme; la première était pauvre, et n'avait pu lever et fournir ses actes; la deuxième, plus à portée de faire des dépenses, les leva et fit sa production. L'homme juste peut-il jeter dans la roture celle qui fut condamnée, lorsqu'il voit l'autre légalement maintenue?

L'or et la faveur d'une part, et la pauvreté de l'autre, n'ont été que trop souvent le principe de ces maintenues et de ces condamnations, et souvent un intendant qui arrivait après un autre, et qui ne pouvait plus espérer de jouir de tous les avantages de son état, forçait les familles qui avaient déjà produit pardevant son prédécesseur, à faire, pardevant lui-même, une autre production, *les titres à l'appui*, sans vouloir s'en rapporter au jugement rendu par son confrère, qui devait cependant avoir force de loi; était-ce dire qu'on ne devait point ajouter foi à ce qu'avait fait ce prédécesseur, ou était-ce pour dîmer de nouveau, lui-même, sur cette malheureuse noblesse? M. de Caumartin, intendant de Champagne, exigea qu'on lui rapportât les titres à l'appui des jugements rendus par ses confrères, entr'autres ceux rendus par M. Bouchu, qui jouissait cependant d'une réputation de savoir et de probité. La maison de Saquenay, l'une des plus anciennes et des plus illustres de la Champagne, tombée dans une pauvreté excessive, fut condamnée par M. de Caumartin, n'ayant pu lever quelques actes pour sa production.

Je viens de démontrer jusqu'à l'évidence que les jugements de maintenue, ou de condamnation par les intendants, avaient été souvent susceptibles de rejet, et j'ai tellement eu raison dans mon dire, que le fameux *réglement royal*, pour les honneurs de la cour, les répudie entièrement en s'exprimant ainsi :

« Défend sa majesté, au généalogiste de ses ordres, » d'admettre aucun des arrêts de son conseil, de ses » cours supérieures, ni des *jugements rendus par ses dif-*

» *férents commissaires* (les intendants), *lors des diverses* » *recherches de noblesse* faites *dans le royaume*, et dene » recevoir, par *quelque considération que ce puisse être*, » que des ORIGINAUX des titres de familles ».

Eh bien! par ce seul réglement, l'autorité royale ne bouleverse-t-elle pas, d'un seul jet, tous les actes de ses cours suprêmes, de ses intendants, et ne deverse-t-elle pas sur eux une infirmation déshonorante, sans réfléchir, cependant, qu'elle précipite toute la noblesse de France dans un abîme profond, puisque toutes les preuves, précédemment faites par des juges commis *ad hoc*, sont rejetées, et qu'il faut produire, pour les appuyer, les originaux sur lesquels on était censé les avoir établies. C'est bien dire que ces sortes de jugements ne méritent aucune considération; c'est cependant ce qui étaye l'existence officielle de la majeure partie des familles du royaume; or, si le roi ne veut pas croire à ces jugements, la nation peut-elle y croire davantage? Et une fois ce système établi, je le répète, toute la noblesse est bouleversée, et les jurisconsultes les plus habiles ne trouveront aucun remède à tant d'iniquités!

Les rois ont voulu, par leurs ordonnances, punir les usurpateurs de noblesse; et à cet effet, des commissaires-juges, des cours suprêmes, ont reçu ordre de faire établir les preuves à chaque famille; chaque famille, selon les titres produits, a été ou condamnée, ou maintenue; des frais énormes ont eu lieu à l'occasion de ces productions de titres et actes; et cent, deux cents, trois cents ans après, un réglement royal dit, à tous ces juges: « Nous ne croyons à rien de ce que vous avez jugé; et » pour que notre généalogiste juge, il faut qu'on lui » produise les originaux ». Alors, en 1760, que ce fameux réglement a paru, toute la noblesse à dû s'écrier: *Rien n'est plus certain pour nous, et nous sommes éloignés à jamais de nous constituer une existence réelle; car*, *depuis* 1460, 1550, 1666, etc., *nous n'avons conservé que nos jugements*, *que nous croyons valides et souverains*, *sans nous mettre plus en peine des titres que nous avions produits alors pour les fonder*. Ce dut être un jour de deuil pour tout ce qui tenait à ce corps, et, je ne craindrai pas de le dire, un jour de réprobation générale.

Digitized by Google

Je pense, en outre, que le réglement royal a eu tort de s'expliquer aussi affirmativement sur *tous les jugements de maintenue*, puisque de toute la *noblesse jugée* la majeure partie se trouvait hors d'état de prétendre à la présentation, n'ayant pas remonté ses preuves par devers les intendants, ou les cours souveraines à l'an 1399, mais seulement à 1550, ou à des origines d'anoblissement, ou de possessions de charges anoblissantes; genre de noblesse qui était absolument proscrit de droit des honneurs de la cour; il fallait donc laisser cette section de la noblesse dans l'état où elle se trouvait alors, sans jeter, sur les jugements qui la maintenaient dans cette faible possession, un discrédit total, qui peut encore de nos jours établir des doutes défavorables sur la vérité de son existence, et cette position, pour les maisons d'une noblesse inférieure, est d'autant plus pénible, que jamais les généalogistes des ordres du roi n'ont pu, n'ont dû s'expliquer sur elles, et qu'elles ne peuvent aujourd'hui rencontrer aucun moyen de réparer le mal que leur a fait ce réglement. Il semble qu'en les proscrivant des honneurs de la cour, c'était bien assez, et qu'il était inutile de les ébranler jusque dans leur fondement, en infirmant généralement les jugements qui les avaient maintenues; car un acte *invalidé* par un rescrit royal, ne paraît plus d'aucun prix, et je crois qu'on ne peut en arguer avec assurance, dans aucun cas, sans qu'on ait à craindre qu'on ne lui oppose cette première infirmation, qui doit toujours être d'un grand poids auprès des autorités. Il est donc prouvé que voilà la majeure partie de la noblesse de France plongée dans un embarras inextricable, sans qu'elle puisse jamais en sortir, et sans que cela fût nécessaire à ce qu'on voulait faire alors.

En second lieu, de toutes les familles qui, *les titres en mains*, pouvaient hardiment faire les preuves de cours, une faible portion s'est mise sur les rangs. Les sommes considérables qu'il fallait dépenser, les tracasseries sans nombre que suscitaient les généalogistes, et plus encore, l'éclat dont il fallait briller à la cour, ont fait penser à une multitude de bonnes et excellentes familles des provinces, qu'il valait mieux conserver leur fortune pour leurs descendants, que de la dissiper, en un clin d'œil, pour servir un moment ou leur orgueil ou leur ambition.

Eh bien, ces familles d'origine vraiment chevaleresque, et qui n'ont peut-être plus que les jugements de maintenue des intendants ou des cours souveraines de leur province, sont encore dans la catégorie de celles dont je viens de parler, attendu qu'elles n'ont point passé par le jugement de MM. les généalogistes du roi : n'est-ce pas une injustice de plus à reprocher au réglement de 1760?

Nous voici arrivés à la question la plus importante, et nous allons nous demander si les familles jugées enfin par les généalogistes suprêmes, sont bien assises dans leur noblesse, et si les juges qu'on leur a assignés, ont été exempts des faiblesses qu'affligent en tout genre cette malheureuse humanité?...

Voici comment s'explique l'auteur du Précis sur la Noblesse, que j'ai déjà cité :

« En ce pays, il en coûte assez souvent beaucoup plus » à l'ancienne noblesse pour se prouver, qu'à la nou- » velle pour s'acheter et sans affecter un vain jeu de » mots ; on peut dire que bien des vivants y risquent de » mourir de faim, s'ils sont dans le cas de faire revivre » juridiquement la mémoire des morts. La preuve admi- » nistrée dans un lieu *ne sert de rien pour l'autre*, et le » certificat d'un généalogiste *est nul aux yeux de son* » *confrère;* le curé, qui sort de son diocèse, dit la » messe en montrant ses lettres de prêtrise ; mais au » noble, qui se présente pour la première fois dans un » pays d'états, ou dans un corps de noblesse, il ne suffit » pas d'exhiber un certificat ou une maintenue, il faut » rapporter toutes les pièces au soutien. »

Le certificat d'un généalogiste est nul aux yeux de son confrère ; si ces messieurs entre eux n'avaient aucune foi dans leurs actes respectifs, quelle foi le public devra-t-il accorder aux œuvres de tous? je le demande, et ne veux prononcer.

Nos rois, à la vérité, étaient bien les maîtres de décider que, pour entrer dans leur palais, et environner leur auguste personne, ils exigeaient des preuves plus

Digitized by Google

ou moins fortes de noblesse, et de désigner l'individu, le personnage devant lequel on ferait ces preuves, *et au témoignage duquel seul*, ils s'en rapporteraient; mais l'office de ce préposé par le roi, n'étant point enregistré dans nos parlements, ses œuvres n'avaient aucun caractère public, et ses dires ne pouvaient et ne peuvent de nos jours, être admis devant nos tribunaux, ni lier des familles qui ne voudraient pas admettre des parents qu'il a pu plaire à ces messieurs de leur donner; ainsi donc, les familles, pourvues de ces sortes de généalogies, *de quelque part qu'elles viennent*, ne peuvent légalement en arguer, sans reproduire les titres sur lesquels elles ont été fondées.

Et quoique j'aie dit que certains des jugements rendus par les intendants avaient été iniques, et acquis au prix de l'or, il n'en n'est pas moins vrai que tout le monde sentira qu'il était bien plus difficile, dans sa propre province, et aux yeux de tous ses concitoyens, de faire établir une *généalogie mensongère*, par un magistrat environné de tout l'éclat de la justice et de la surveillance de ses administrés, ou par une cour suprême qui était composée généralement d'hommes sévères et intègres, que par un simple individu, appelé généalogiste, qu'on venait trouver à Paris, et qui pouvait être accessible à des considérations soit d'intérêt, soit de complaisance ou de vengeance.

Il faut donc avouer hautement que les jugements de maintenue, rendus par les intendants et les cours suprêmes, quoiqu'infirmés par le réglement de 1760, et quoiqu'on y ait parfois reconnu de l'injustice, sont d'une force bien supérieure, d'une essence bien plus légale, que les certificats et généalogies diverses, signés ou établis par les généalogistes du roi; car ceux-ci n'avaient qu'un caractère absolument domestique, absolument spécial pour ce qui concernait le roi ou sa maison, et leur travail n'était point admis comme devant faire foi devant les tribunaux, tandis que les actes et arrêts des intendants et des cours suprêmes, *faisaient loi dans le royaume*, et qu'on *ne pouvait se dispenser de les reconnaître et de se conformer à la filiation qui y était établie.* Cette jurisprudence est même avouée dans le

tom. III, pag. 130, des manuscrits du cabinet du roi, par ses propres généalogistes.

Et puisque le nom de généalogiste ne se trouve pas dans nos lois anciennes et modernes, puisque leurs offices n'étaient pas reconnus ni enregistrés dans nos parlements, dans nos tribunaux, quel est donc ce délire, cette impéritie de l'esprit de la noblesse, de tout sacrifier à un être presqu'imaginaire, de s'agenouiller devant un idole inconnu dans nos cultes publics, et d'adorer ses jugements, souvent reconnus mercenaires ou erronés, lorsqu'on infirme ceux de tribunaux supérieurs ou de commissaires légaux départis dans toutes les provinces!.. Cet accès de folie a jeté quatre-vingt-dix mille familles dans un embarras d'où elles ne sortiront jamais, pour en élever, peut-être, deux mille au plus, à qui on pourra encore disputer leur état, puisqu'enfin on a vu débattre légalement le dire de ces généalogistes, que plusieurs d'entre eux ont été cités devant les parlements, et que là on leur a prouvé qu'ils en avaient plus d'une fois imposé au roi et à la vérité. Voyez la préface du premier volume de cet ouvrage, page xl.

Il est donc évident que de tout tems, l'état civil, le matériel filiatif et honorifique de la noblesse, ont été livrés à l'arbitraire, à la cupidité, ou à la complaisance, et que dans une nation aussi éclairée que la nôtre, on n'a jamais posé de lois fixes, concernant cet illustre corps, ou bien suivi avec régularité celles qui pouvaient exister, qui, quoiqu'insuffisantes, auraient encore été utiles, si on en avait rempli l'esprit et adopté les conséquences. Il faudra donc, en cas de preuves, en revenir à notre Code civil, qui règle la manière dont on doit justifier sa descendance, pour arriver à une succession, et cette méthode sera la plus simple et la meilleure, pour prouver sa filiation. Les tribunaux, toujours les tribunaux; c'est la sauve-garde de la nation, et jamais de généalogistes, jamais de préposés; c'est l'écueil de la vérité (1).

---

(1) Mais, me dira-t-on, vous qui vous prononcez si fortement contre les généalogistes, vous avez fait vous-même des

Digitized by Google

N'était-ce pas un malheur public que de voir les dires des hommes institués par les souverains, pour établir l'assiette des familles dans la classe la plus élevée de l'état, infirmés dans les parlements, ou censurés dans tous les cercles de la société, lorsque ce souverain même avait anéanti des jugements rendus par des autorités légales, pour s'en référer entièrement au travail de ses propres préposés? Mais si cette création de généalogistes était nécessaire pour augmenter l'éclat de la cour, se trouvait-elle réellement dans le vœu de la loi, dans l'intérêt de la noblesse, dans celui de la nation? c'est ce que nous allons examiner.

---

généalogies; oui, cela est vrai. Mais j'ai eu soin d'avertir, dans mes préfaces, que, les désastres de la révolution ayant englouti la plupart des titres, je me trouvais forcé, souvent, d'adopter les généalogies fournies par les familles elles-mêmes, et que je faisais cette transmission comme simple écrivain; que d'ailleurs, cette méthode présentait une garantie plus solide, attendu que les familles restant toujours responsables des articles qu'elles avaient fournis, mettraient plus de mesure dans leur rédaction, puisqu'on pouvait leur en demander compte à chaque instant; au lieu qu'un généalogiste, qu'on a bien payé, ose tout prendre sur lui, et ment avec d'autant plus d'assurance, que, lorsqu'on lui demande la justification de ce qu'il a signé, il répond gravement qu'il a restitué les titres, ou qu'ils sont égarés. Ce n'est qu'un seul homme qui se trouve alors en évidence; mais la famille, qui ne peut jouer ainsi sa réputation, doit décidément apporter plus de soin à prouver ce qu'elle a avancé, et, je le répète, ne peut risquer, aux yeux de toute une province, de voir critiquer son dire, du moment où on lui objecte qu'elle demeure responsable de sa justification. Je sais que d'anciens soi-disant généalogistes ont voulu faire des volumes, pour prouver que le *Nobiliaire* était fautif; mais c'est une besogne dont ils peuvent facilement s'exempter, si leur intention est seulement de s'occuper de moi, attendu que je n'ai jamais cessé d'appeler la propre responsabilité des familles, à raison desdits articles, et que, n'ayant aucun caractère officiel, je n'ai menti ni à ma conscience, ni à mon devoir, que tout au plus, comme écrivain, j'aurais fait des bévues, commis des erreurs, qui n'ont rien de grave en elles, et qui ne sont susceptibles d'aucun fâcheux résultat; car ma déclaration formelle reversant sur les familles mêmes la responsabilité des articles qui sont introduits dans l'ouvrage, l'auteur ne reste garant de rien, et ne peut être sujet à aucune censure rigoureuse.

En France, on n'a jamais reconnu qu'un seul corps de noblesse, sans division, sans préséance entre ses divers membres; le noble chevaleresque, c'est-à-dire celui dont l'origine ne se trouve pas, et qu'il dit être de tems immémorial, et l'anobli pour services rendus à l'état, ou moyennant finance, marchaient sur la même ligne; c'était le plus ou moins de fortune ou d'illustration qui formait une nuance dans l'opinion; mais aux yeux de la loi, le noble ancien et le noble récent étaient tout-à-fait égaux. Voilà les principes de la législation sur cette matière. Mais l'orgueil et l'opinion, qui l'emportent presque toujours sur la sagesse de l'institution, ont d'eux-mêmes, et de leur propre gré, établi une démarcation insurmontable, de telle manière que l'*anobli* qui se croyait, par la volonté de la loi et la signature du roi, bien affermi dans un ordre nouveau, et dans une position faite pour mériter des égards et de la considération, était, au contraire, en quelque sorte répudié par ceux-mêmes auxquels il se croyait associé légalement et indivisiblement; car ceux-ci, s'appuyant sur l'ancienneté de leur origine, couvraient de dedain, pour ne pas dire de mépris, ces nouveaux agrégés; et nos rois ayant eu l'impolitique d'aller eux-mêmes contre les principes de notre législation, semblèrent, par des ordonnances privées, vouloir consacrer une différence qui n'existait pas aux yeux de la loi: c'est alors qu'on vit paraître le fameux réglement royal, à l'occasion des honneurs de la cour, dont j'ai déjà tant parlé, et qui excluait *formellement* les *anoblis* (et ceux qui tenaient leur noblesse de la *robe*, ou de tous autres offices), de la prérogative d'être présentés au souverain, et de se voir rangés autour du trône parmi ceux auxquels on les avait associés.

N'était-ce pas une infraction à nos lois, une injustice faite pour anéantir les anoblis, et pour leur faire même regretter d'avoir été admis dans un corps où ils croyaient, en vertu de leurs lettres-patentes et de notre propre législation, pouvoir partager les honneurs, droits et et priviléges, sans aucune exception ni division?... Mais ces mêmes anoblis, indignés de voir une telle ligne de démarcation établie d'une manière aussi arbitraire et aussi humiliante pour eux, ne se tinrent pas pour battus,

Digitized by Google

et fouillèrent dans leurs coffres, d'où, à défaut de titres et d'actes vrais, ils sortirent des sommes considérables, avec lesquelles ils firent créer des *titres*, que des généalogistes vénaux et déshonorés, trouvèrent très-bons; alors, à l'étonnement de toute la France, et malgré des anoblissements tout-à-fait récents, on vit de ces mêmes *anoblis* prouver une extraction chevaleresque. L'auteur du Précis sur la Noblesse, dont il a déjà été question plus haut, s'écrie, à l'occasion de ce réglement : « Mais qu'est-ce qu'un réglement auquel on déroge tous les jours, et qui semblerait faire deux ordres de noblesse, dans un état dont la constitution n'en reconnaît, n'en comporte qu'un seul ? » (Notez que ceci était imprimé avant la révolution, et par un homme savant qui appartenait lui-même à la plus haute caste.)

Un autre réglement du roi, du 18 septembre 1734, pour l'admission des *pages* de sa chambre, porte qu'il faut prouver la noblesse de l'impétrant depuis l'an 1550, par titres originaux, sans aucun *anoblissement* postérieur à ladite année 1550. Or voilà encore les *anoblis* depuis l'an 1550, proscrits et rejetés de l'admission aux pages, tandis que ceux qui l'ont été en 1549, une année seulement auparavant, jouirent de cette prérogative. Il faut avouer qu'une nation ne peut tomber que dans une décadence totale, lorsque des variations aussi injustes et aussi dissonnantes, se rencontrent entre la volonté du roi et l'expression de la loi

Ce sont précisément ces variations qui ont causé, de tout tems, et qui causeront éternellement, une incertitude manifeste sur l'état, soit de l'origine, soit de la filiation des familles nobles du royaume.

Alors, nous ne pouvons donc qu'admirer la sagesse infinie de la Charte, qui a eu l'extrême prévoyance de tout *niveler* en cette matière; car elle n'admet qu'une seule noblesse, sans division, ni préséance entre elle; la Charte dit seulement à cette occasion, *l'ancienne* noblesse reprend ses titres, la *nouvelle* conserve les siens; mais elle n'en forme qu'un même corps, et le rend indissoluble. L'ancienne noblesse se trouve, en tout ce qui était noble, de *telle manière que ce fut*, en 1789; et la nouvelle noblesse dans tous ceux qui ont obtenu des

titres ou des majorats depuis cette époque. La loi ne dit point aux anciens nobles, vous vous diviserez entre vous par série, et je permets aux uns d'établir qu'ils sont nobles depuis l'an 1000, ou aux autres, seulement depuis 1740; ils sont tous *nivelés*, et pourvu qu'ils arrivent à la barrière de 1789, peu importe leur point de départ : ceci est fort sage; car s'il fallait régler ce point de départ, c'est alors qu'on retomberait dans les fables, les suppositions et les mensonges, et de là, la critique; les injustices, la venalité et la corruption. Je sais que ce système, qui anéantit l'orgueil et les prétentions de certaines familles, leur paraîtra peut-être injuste, ou déplacé dans ma bouche, mais lorsqu'un écrivain consacre ses travaux et sa plume à un genre de science, il doit consulter la vérité avant les convenances, et la dire sincèrement, hautement, pour s'acquitter envers ses concitoyens; hors de cette ligne, il n'y a que honte, et mépris pour celui qui fait profession d'écrire. Les parents qui nous corrigent le plus, les confesseurs qui nous dirigent avec le plus de sévérité, ne sont pas, il est vrai, les plus aimables, mais ils sont les plus estimables et les plus estimés.

Si, en 1814, la noblesse, au lieu de se questionner et de se rechercher sur le plus ou moins d'ancienneté ou d'illustration, s'était universellement reconnue une et indivisible, ainsi que le porte l'esprit de la Charte, elle n'aurait point ouvert ses rangs à des philosophes, peut-être trop ardents, qui s'y sont précipités avec l'arme du ridicule et de la dérision, et qui sont parvenus à la dissiper tellement, qu'elle ne pourra jamais se réunir d'une manière honorable et formidable, qu'en prenant pour point de mire, pour étendard sacré, cette même Charte dont quelques esprits faibles et inquiets ont voulu d'abord l'éloigner.

Pourquoi aussi ne pas avouer que la marche des siècles entraîne souvent avec elle nos anciens usages, nos anciennes institutions, et nous force à en établir de nouvelles?

Ne serait-il pas ridicule qu'un gentilhomme, par le seul fait de sa noblesse, voulut aujourd'hui combattre avec son armure, sa lance et son bouclier, dans les rangs

Digitized by Google

de nos soldats modernes, qui ne font plus usage de tous cet attirail de guerre? et bien plus encore, qu'il se plaçât sur les grandes routes, couvert de ses armures, pour défier les passants de dire que sa belle n'est pas la plus belle des belles?

Ne serait-il pas ridicule encore de se présenter à la cour avec des talons rouges, ou avec un manteau ou une tunique, chargés de ses armoiries? oui, trois fois oui, me dira-t-on.

Ne serait-il pas encore plus ridicule d'admettre aujourd'hui *l'axiome* que M. Dethierriat, écuyer, seigneur de Lochepierre, produit, dans les *trois Traictés de la Noblesse*, imprimés à Paris, en 1606, page 47, et qu'il nous retrace ainsi:

« Combien qu'il y ayt un certain aage, requis aux » personnes pour estre pourueuz aux bénéfices; jouyr de » ses biens: iceux aliéner. Toutes fois les gentils-hommes » ont ce priuilége que leur noblesse supplée au deffault » de l'aage requis et necessaire aux autres hômes; et » mesmes aulieu que les ignobles doiuent faire leur » *quinquennium* aux escolles, pour estre graduez en droict » canon et ciuil: touteffois il suffit au gentilhomme, » faire le *triennum?* Soit que le droict nous ait estimé » plus aptes à comprendre les sciences que les ignobles, » *parceque la chasse nous estânt permise nous mangeons plus* » *de perdrix et autres chaires délicates qu'eux*, ce qui » nous rend vn sens et vne intelligence plus desliée » qu'à ceux qui se nourrissent de *beuf* et de *pourceau*. »

Nous voilà, j'espère, noyés dans une mer de ridicule! et si, aujourd'hui que l'*inverse* a lieu, et que les plebëiens généralement possèdent les châteaux, mangent les perdrix et le gibier, on disait à la noblesse qui n'en mange plus ou qui n'en mange guère, vous êtes incapable d'administrer les affaires publiques, et de faire corps essentiel dans l'état, parce que vous ne mangez que du bœuf et du pourceau; elle aurait, certes, bien le droit de crier à l'injustice, et de demander l'anéantissement d'un système aussi absurde et aussi suranné: donc que la noblesse s'est trouvée dans la nécessité de subir des changements utiles, contre lesquels elle n'ose-

rait aujourd'hui réclamer ; donc elle peut encore, de nos jours, subir d'autres changements, sans avoir à rougir de cette position.

Je sais que, dans ce siècle, on ne parle que de lumières, et que, cependant, nous sommes encore très-aveugles, parce que les partis qui agitent notre esprit public, ont beaucoup de peine à se faire, de bonne foi, des concessions qui sont commandées par la raison d'une part, et de l'autre, par l'intérêt général de la nation.

Les nobles auraient tort de croire et de propager même qu'on ne veut plus de nobles. La Charte est là pour leur garantir la propriété de cette existence politique, je dirai même nationale, pourvu qu'ils concourent, avec tous les autres citoyens, à l'exécution des lois, au respect dû à la volonté du roi, et par-dessus tout, à la gloire sur laquelle un aussi grand peuple que le nôtre, ne peut que reposer son existence.

Et ils ont un exemple bien frappant de ce retour d'amour de la nation, pour tout citoyen qui défend ses droits et coopère à son illustration, dans le respect, dans l'intérêt que tout le peuple porte aux nobles qui se montrent généreux, et qui, avant de calculer les intérêts d'une seule caste, commencent d'abord par régler ceux de la masse de la nation.

Il ne faut pas que, dans la France, il y ait des Français de nuances différentes. La *patrie d'abord;* et ensuite on honore les classes les plus méritantes de témoignages, de signes ou de titres, qui caractérisent les belles actions, les services rendus à l'état, sans passer sous silence les nobles relations qui illustrent ces familles depuis huit siècles, et dont le souvenir seul est la matrice d'une gloire nouvelle, et sert d'exemple à tous ceux qui veulent devenir, à l'imitation de leurs ancêtres, des hommes utiles à la société. Voilà, certes, la plus belle et la plus respectable des noblesses, celle qu'il est facile aux descendants de nos anciens preux de conserver parmi nous, au lieu de s'imaginer que, dans un délire de liberté ou de licence, le peuple, ou ceux qu'on désigne sous le nom de libéraux, prétendent la leur ravir. *Méritons;* et si ensuite on ne nous accorde pas

Digitized by Google

ou des égards, ou des récompenses, alors nous ferons entendre nos justes plaintes. Se vanter de ses aïeux, disait le comte de la Trémoille, *« c'est aller chercher dans les » racines les fruits que l'on doit trouver sur les branches. »* Que la noblesse actuelle offre aux yeux de la nation ces fruits salutaires, et celle-ci admirera et respectera l'ensemble de l'arbre, c'est-à-dire le tronc, les branches et les fruits.

Pourquoi la noblesse voudrait-elle croire que l'esprit qui la persécute aujourd'hui, est encore l'esprit révolutionnaire? Ne lisons-nous pas que dans l'assemblée générale des trois ordres, tenue à Paris en 1614, on demanda hautement au roi l'abolition des pensions, qui étaient presque toutes dévolues au corps de la noblesse, et que le président Savaron s'exprima ainsi :

« Les rois qui constituent des pensions aux uns, désobligent les autres à qui ils ne donnent rien, et perdent » par ce moyen plus de seruiteurs qu'ils n'en acquierent. » Quelle pitié! qu'il faille que votre majesté fournisse, par » chacun an, cinq millions six cent soixante mille livres, » à quoy se monte l'état des pensions qui sortent de vos » coffres! Si cette somme estoit employée au soulagement » du peuple, n'auroit-il pas de quoy bénir vos royales » vertus, et cependant on ne parle rien moins que de » cela; l'on en remet la modération aux cahiers, et veut-» on à présent que votre majesté sursoye les quittances » de la paulette. Le tiers-état accorde l'un, et demande très-instamment l'autre, non auec des paroles » de soye, mais auec très humble supplication, et auec » la modestie qu'il faut obseruer en parlant à son roy ».

Si un magistrat tenait, dans les chambres d'aujourd'hui, un pareil discours, ne lui ferait-on pas injustement l'application de chaud partisan de la révolution? et cependant cela s'est dit dès 1614!

Il ne faut pas voir dans la demande d'une répression d'abus, la volonté de détruire tout un corps.

Dans la même assemblée générale des trois ordres, tenue à Paris en 1614, le président Miron, dans sa harangue, s'exprime encore en ces termes :

« Quant à la noblesse, il s'y est glissé tant d'exceds,
» tant de mespris de la justice et des juges, tant de con-
» trauentions à vos ordonnances, soit pour les duels,
» rencontres feintes et simulées, oppressions des pauures,
» détentions injustes des bénéfices, violences contre les
» plus foibles, et autres désordres, que quelques - vns
» pour leurs mauuaises mœurs, donneroient tout sujet
» de ne les plus reconnoistre en ce dégré, où la vertu de
» leurs ancestres les a éleuez, et placez, et leurs dé-
» fauts propres les peuuent a bon droict faire descheoir.
» Les grands priuileges dont jouissent les nobles, et les
» grands fiefs qu'ils possedent leur ont été octroyez pour
» leur servir d'éguillons à la vertu, afin qu'ils fussent
» comme victimes dévouées au salut et au repos de l'estat,
» que ce fussent des digues très-puissantes contre les efforts
» et violences des estrangers. Aujourd'hui, leurs princi-
» pales actions se consomment en jeux excessifs, en des-
» bauches, en despenses superfluës, en violences publiques
» et particuliaires; monstres et prodiges de ce siecle,
» qui obscurcissent l'esclat et le lustre ancien de cet ordre,
» respectable et redouté par tout le monde. »

» Que les pensions soient retranchées et entierement
» abolies en nom et en effect, à ce que vos deniers, tant
» ordinaires qu'extraordinaires, soient conseruez par les
» grandes charges de l'estat, et que la nécessité ne vous
» contraigne de mettre excessiuement les mains sur le
» bien de votre peuple, qui n'est à vous que pour lui
» conserver, remettant enfin d'année de reconnoistre, par
» dons et gratifications, ceux qui vous auront fidelement
» seruy, au cas que les charges de l'estat entierrement
» acquittées, il reste quelque fonds en votre espargne,
» dont la moitié pourra être employée en récompense
» de vos bons seruiteurs, sans tirer en conséquence aux
» années suiuantes.

» Ce pauvre peuple, qui n'a pour partage que le labeur de
» la terre, le trauail de ses bras, et la sueur de son front,
» accablé de taille, d'impost du sel, doublement re-
» taillé, par les recherches impitoyables et barbares de
» mille partisans, et donneurs d'aduis en suite de trois
» années stériles, qui ont tesmoigné l'ire de Dieu en
» plusieurs provinces, a esté veu manger l'herbe au mi-
» lieu des prez auec les bestes brutes. Autres plus impa-

Digitized by Google

» tiens sont allez en milliers en pays estrange, détestans
» leur terre natale, ingratte de leur avoir denié la nour-
» riture, fuyans leurs compatriotes, pour auoir impi-
» teusement contribué à leur oppression, entant qu'ils
» n'ont pû survenir à leurs miseres.

» Que les paroisses exemptes des logements, contri-
» buent à la despense de celles qui fournissent les logis,
» sans difference de la terre du noble, de l'ecclesias-
» tique, ni du bourgeois, puisque tous sont vos sujets,
» également contribuables aux charges du royaume.

» Outre ce défendez les corvées qui chargent le peu-
» ple autant que les tailles, un pauure homme est con-
» traint laisser ses semailles, abandonner son aoust,
» et d'aller à la coruée pour le gentilhomme ».

Le président Miron ayant achevé, le roi prononça ces paroles, s'étant découvert : *Messieurs, je vous remercie de tant de peine qu'avez prise pour moy depuis quatre mois. Je ferai voir vos cahiers, et les repondray PROMPTEMENT et FAVORABLEMENT.*

Si quelqu'un s'avisait, de nos jours, de parler comme le président Miron, ne l'accablerait-on pas de l'épithète de *libéral*, et ne chercherait-on pas, dans ses intentions, le désir de bouleverser la noblesse ? J'ai cru devoir rapporter ces deux passages des états de 1614, pour prouver à la noblesse que le langage de la nation et des publicistes de 1819, n'a rien d'étrange, et qu'il a, au contraire, tout de commun avec celui tenu deux siècles auparavant : donc ce n'est point le fait de la révolution de 1793, mais bien un sentiment national, exprimé devant nos souverains depuis deux cents ans, pour les engager à la répression des abus, mais non pas à l'extinction de la classe entière.

Il n'entre jamais dans l'intérêt d'un grand peuple de faire des *révolutions*, elles sont toujours entreprises au nom de la liberté, et finissent toujours par l'ensevelir sous le poids de la plus odieuse tyrannie. Le sang qui fume encore dans notre malheureuse France nous avertit tous, que le jour d'une révolution serait un jour de deuil pour la patrie; et les hommes qui ont fait celle de 1793, loin de se reproduire dans nos rangs, ne doivent

désirer que le repos et l'oubli ; il en est peu qui veulent aujourd'hui faire parler d'eux, mais ce sont les hommes nés *dans* la révolution, qui, n'ayant pris aucune part dans les excès qui la déshonorent, prétendent et veulent que les abus qui l'ont causée ne se reproduisent plus ; ils veulent que nos malheurs nous servent de leçon, et que les lois seules soient mises à la place de tous les esprits de partis, ou de toutes les volontés de faveur.

Le mot *noblesse* n'a pas même effarouché les plus sévères républicains ; car la loi, qui a ordonné la rentrée des émigrés en 1802, n'a reçu aucune opposition. Les vrais Français, la France entière, ne peuvent souffrir la *proscription ;* et lorsque ces émigrés sont rentrés en 1802, ils n'ont trouvé parmi leurs compatriotes qu'affection sincère, et dans le gouvernement qu'une tension directe à leur être favorable, et à leur rendre ce qui était encore à sa disposition.

Il y a plus, cette même noblesse, éteinte et persécutée d'une manière épouvantable et injuste en 1793, s'est cependant relevée d'elle-même dix années après ; car Buonaparte, républicain à outrance pendant qu'il était général, devint, pendant son consulat, très-partisan de la noblesse : et à peine monté sur un trône tout entouré des emblêmes de la république, il appela tous les nobles émigrés, ou non, à le servir dans les armées, dans les tribunaux, dans les administrations publiques et à sa cour ; et ces mêmes nobles se confondant alors avec la nation, rendirent des services signalés à la patrie, et firent preuve d'une grande capacité, d'un dévouement sans exemple, dans tous les emplois qui leur furent assignés. Buonaparte sentit lui-même qu'une grande monarchie devait avoir une *noblesse*, et le *principe* en fut consacré sous son gouvernement ; il créa donc des *ducs*, des *comtes* et des *barons* de sa propre autorité, sur les débris des lois révolutionnaires, et à la face de ceux même qui les avaient décrétées. Mais il eut soin de choisir cette *noblesse* parmi les *héros de la nation*, afin de prouver que des hommes, qui avaient versé leur sang ou consacré tous leurs travaux au soutien de la gloire et des intérêts de la France, devaient nécessairement être sortis de la foule des autres citoyens, et composer la première classe de l'état. C'est ainsi que de tout tems,

la noblesse de tous les pays a pris son origine ; aussi, quoique l'esprit de la révolution fût encore en effervescence, personne n'éleva la voix contre cette institution ; car chez aucun peuple, on n'a jamais refusé d'accorder des honneurs au mérite, au courage, aux vertus.

Cette réinstitution de la *noblesse* fut tellement approuvée de toutes les classes de la nation, que les plus fiers républicains mirent tout leur orgueil à recevoir ces nouveaux titres de *ducs* ou de *comtes*, et que les plus anciennes maisons nobles du royaume ne craignirent pas elles-mêmes de solliciter de ces nouvelles patentes, quoique souvent le titre qu'on leur accordait fût inférieur à celui qu'elles avaient précédemment porté ; mais comme c'était une récompense nationale dévolue au mérite seul, on ne s'avisa pas de disputer sur les mots ; on mit de l'honneur et de l'ambition à mériter et à obtenir la chose.

Or, puisque les émigrés rentrés dès 1812, les nobles et les royalistes de l'intérieur, s'accommodèrent fort bien pendant quatorze ou quinze ans, avec les généraux, les administrateurs, et les gens titrés de Buonaparte, comment se fait-il que depuis la restauration de 1814, ils aient tellement changé de système, que cette union qu'ils avaient eux-mêmes précédemment briguée, se trouve rompue tout-à-coup, par un esprit de présomption et de dédain, qui n'a aucune cause fondée ? Cette conduite est en opposition avec le sens commun, et plus encore, avec la Charte ; car, puisque cette loi suprême de l'état consacre l'ancienne et la nouvelle noblesse, pourquoi cette ancienne noblesse ne reçoit-elle pas, sans murmure, cette volonté de la loi, lorsqu'elle a pour exemple, la docilité de la nouvelle noblesse, qui ne s'est jamais opposée, sous Buonaparte, à l'admission des anciens nobles, aux charges et aux emplois, et à l'obtention des titres créés par le gouvernement d'alors : ce serait le cas, au moins, de rendre une réciprocité convenable, qui dérive de l'urbanité française, et plus encore de l'affection que chaque citoyen se doit mutuellement.

La nation est trop mûre dans ses principes, le gouvernement trop fort dans l'administration et le manie-

ment des affaires de l'état, pour que de semblables puérilités puissent en rien arrêter la marche d'un système généralement adopté, et c'est encore une raison de plus pour que l'ancienne noblesse ne mette pas en évidence une opposition qui ne pourrait triompher, et qui ne lui laisserait que le ridicule d'avoir voulu en faire usage.

D'ailleurs, lorsque nos vœux nous ont rendu nos princes légitimes, lorsque le peuple même s'est réfugié dans le cœur et dans la clémence de son roi, lorsqu'enfin c'est un Bourbon qui nous gouverne et qui parle, qui donc, en France, pourrait résister? Les émigrés, les vendéens, les royalistes, les, les, les, etc., me repondra-t-on. Cela n'est pas vrai, il ne faut pas croire que la masse de ces nobles et généreux français, qui n'ont pas cessé depuis trente ans, de courir le risque de la vie, au moindre signe fait par les Bourbons, suspendent aujourd'hui leur affection et leur dévouement pour ces augustes princes; si quelques esprits chagrins, inquiets, sèment des bruits, font des démonstrations de mécontentement, ce n'est pas la masse, et les émigrés, les vendéens, les royalistes, voyant la Charte au milieu de la bannière royale, et de l'étendard des lys, marcheront sous la Charte, et concourreront à son maintien; il suffit pour eux que le roi dise, *je le veux*, pour qu'ils obéissent, et la nation se plait à reconnaître en eux cette extrême soumission à la volonté du prince; elle en attend un concours qui ne peut être que salutaire dans la restauration d'un trône qui a fait, pendant dix siècles, l'honneur de la patrie.

J'ai cru avoir suffisamment démontré combien il était difficile de fonder un ouvrage, sur l'origine des familles nobles du royaume, et si M. Lainé persiste dans son système, il doit s'attendre à ne rencontrer que ronces et épines; je sais qu'on rend, avec juste raison, hommage à sa probité, à son intégrité, et c'est une grande consolation, un grand encouragement pour un écrivain, qui consacre ses travaux à un genre d'ouvrage qui ne présente rien d'avantageux pour lui, c'est, je l'avoue, un mérite de plus dans un siècle où les spéculations littéraires ne sont que trop en vogue: alors, plus son ouvrage acquerrera de crédit, plus il doit se faire une loi

Digitized by Google

d'admettre les *réclamations* des familles qui s'y trouveraient lésées par l'effet de l'erreur. Ces familles sont très-intéressées à exiger que, dans l'ouvrage même, on mentionne le *redressement* de leur article; car si elles gardaient un silence profond à cet égard, on aurait un jour un reproche fondé à leur adresser, celui de n'avoir pas contredit ce que M. Lainé aurait pu avancer; ce sont toujours les dires des contemporains, que les contemporains doivent détruire, lorsqu'ils sont erronés, sans cela, la postérité les adopte souvent, comme *chose jugée;* et attendu que M. Lainé ne se refuse en aucune manière d'admettre les réclamations fondées sur des titres vrais et indiscutables, attendu qu'il n'y a, de sa part, aucune spéculation à ce sujet, et qu'il n'exige aucuns frais d'insertion ou d'indemnité, alors les familles, dont les articles ne sont pas favorables, n'auront rien à objecter contre l'auteur, si elles négligent, les titres à la main, de les faire redresser; c'est le seul moyen réparateur qui puisse leur être offert, et qui est de toute justice et de toute loyauté.

Paris, 6 *mai* 1819.

DE SAINT-ALLAIS.

Réponse de M. Lainé.

Les avis de M. de Saint-Allais seront toujours d'un grand prix à mes yeux; je n'oublierai jamais que j'ai été son disciple: mais dans la préface que j'ai publiée en tête du premier volume de cet ouvrage, je crois avoir suffisamment expliqué les motifs qui m'ont porté à en poser le cadre, sans qu'il soit utile de les reproduire. Je me contenterai seulement de dire qu'il m'est impossible de les changer aujourd'hui, ayant reçu de toutes les parties du royaume, des applaudissements pour l'espèce de dévouement que je mettais à dire des vérités inconnues jusques ici, et si nécessaires à établir pour empêcher les effets d'une usurpation coupable, et d'un orgueil déplacé. Ecrire maintenant sur de nouvelles bases, ferait présumer de la pusillanimité de ma part,

et c'est, je crois, au-dessous d'un écrivain, qui, voulant être juste et sévère, ne peut se soumettre à des intérêts personnels, à des considérations partielles; *la vérité*, *toujours la vérité*, *rien que la vérité*, sera ma devise constante. Je ferai tous mes efforts pour éviter les écueils que mon prédécesseur a eu l'extrême bonté de me signaler, et le public me trouvera toujours prêt à réparer des erreurs, si j'avais le malheur d'en commettre. Mon ouvrage n'est fait pour aucun parti; chacun, de quelqu'opinion qu'il soit, y sera traité selon les matériaux authentiques que je possède, et les familles qui auraient d'autres titres à m'opposer, me trouveront toujours disposé à rétablir des faits que j'aurais involontairement présentés d'une manière erronée. Je ne mettrai pas moins de zèle à publier une réparation, que je n'apporte de soins à rendre cet ouvrage digne du titre qu'il porte, et de la confiance qu'il a déjà méritée.

LAINÉ.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

VÉRIDIQUE

DES ORIGINES

DES MAISONS NOBLES OU ANOBLIES

DU ROYAUME DE FRANCE.

SUITE DE LA LETTRE F.

LE FOING. Cette famille descend de sergents à verges au Châtelet de Paris. François le Foing, notaire au Châtelet de Paris, fut élu échevin de cette ville en 1665.

Armes : d'azur, à trois coupeaux d'or, terrassés d'argent, supportant une tour du même, maçonnée, ouverte et ajourée de sable.

FOISON. Cette famille est ancienne. Simon Foison fut élu président à mortier au parlement de Paris l'an 1388, et mourut avant l'an 1400.

LE FOL DES CHAMPS, de la Vallée, du Tronquay, de la Mare, etc., en Normandie ; famille qui tire sa noblesse de Jean et Michel le Fol frères, anoblis en 1574.

Armes : d'azur, à trois flèches d'argent, empoignées de gueules et accostées de deux fleurs de lys nourries du second émail.

FOLCH DE CARDONNE, *voyez* CARDONNE.

FOLIN : Jean Folin, seigneur de Terrant, en partie, fut pourvu de l'office de conseiller au parlement de Bour-

Digitized by Google

gogne le 16 août 1583. Il résigna cet office à Jean Folin, seigneur de Tard, en partie, son fils, le 2 janvier 1615.

Titre. La seigneurie de *Villecomte*, au bailliage de Dijon, fut érigée en *marquisat* par lettres du mois d'avril 1717, registrées en la chambre des comptes de Dijon le 23 juin suivant, en faveur de Nicolas Folin, second président en la chambre des comptes de Dôle.

Malte. Achille-Maurice, et Louis-Victor Folin de Villecomte, furent reçus dans cet ordre le 10 avril 1776, et le 4 juillet 1778.

Armes : d'azur, au hêtre arraché d'or, mouvant d'un croissant d'argent.

DE FOLLENAY DE LA HERNYAIS, en Bretagne, famille d'ancienne extraction, connue filiativement depuis noble homme Jean de Follenay, sieur de la Hernyais, qui épousa en 1520 Gillette de Trimereuc.

Armes : d'azur, à une gerbe d'or.

DE FOLLEVILLE, *voyez* LE SENS.

DE FOLNAYS DE KEROCH et de la Ville-Pierre, en Bretagne, famille maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction, par arrêt rendu en la chambre de la réformation le 6 février 1669.

Armes : d'argent, à trois bandes d'azur.

DE FOMBEL, *voyez* GENTIL.

DE FONDAND DE FORGES, famille issue d'ancienne chevalerie de la province de Limosin. Elle a prouvé, lors de la recherche, depuis Raymond de Fondand, damoiseau, vivant le 20 décembre 1451.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois coquerelles de fleurs de lys du même.

DE FONDRAGON, *voyez* MENGEN.

DE LA FONS DE CHAMPEAUX, de Richebourg, en Picardie. Cette famille a une origine commune avec la suivante. Elle tire sa noblesse d'Antoine de la Fons, sieur de Rouy, archer des ordonnances du roi, sous M. le comte de Vaudémont, qui fut anobli pour services au mois de février 1683.

Armes : d'argent, à trois hures de sanglier arrachées de sable.

Digitized by Google

DE LA FONS D'ARDECOURT, en Picardie, famille qui tire sa noblesse de Nicolas de la Fons, seigneur d'Happancourt, lieutenant civil à Saint-Quentin, anobli par lettres-patentes du mois d'avril 1583, vérifiées aux parlement, chambre des comptes et cour des aides, les 3 et 6 mai de la même année.

Armes : d'argent, à trois hures de sanglier arrachées de sable.

DE LA FONT, en Dauphiné, famille originaire de la ville de Toulouse, anoblie par le capitoulat, charge que Remond, Bernard et Michel de la Font y ont successivement occupée ; en outre Étienne de la Font fut pourvu, l'an 1594, d'un office d'auditeur en la chambre des comptes de Rouen.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 fascés d'argent et de gueules de six pièces ; aux 2 et 3 d'azur, à neuf losanges d'or.

DE LA FONT DE SAVINES, en Dauphiné, famille d'ancienne chevalerie, connue filiativement depuis Rodolphe ou Raoul de la Font, lequel épousa Géraude de Savines, qui lui porta en dot la seigneurie de Savines, en Embrunois, dont il fit hommage le 13 juillet 1383.

Services. Elle a fourni des gouverneurs de places, un directeur général de la cavalerie, lieutenant-général des armées, et chevalier des ordres du roi.

Titre. La terre et seigneurie de *Savines* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de janvier 1715, enregistrées au parlement de Grenoble le 31 mai suivant, en faveur d'Antoine de la Font.

Malte. Elle a donné un chevalier à cet ordre en 1634.

Armes : d'azur, au cor de chasse d'or, lié de gueules, accompagné de trois étoiles d'or.

FONTAINE. Jean Fontaine, maître des œuvres et bâtiments du roi, fut élu échevin de la ville de Paris en 1611.

Armes: d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une fontaine du même

DE LA FONTAINE DE BELESTRE, Neuvisy, etc., en Champagne, famille ancienne qui prouve une filiation suivie depuis Hubert de la Fontaine, écuyer, seigneur de Belestre, Neuvisy et autres lieux, vivant en 1529. Le 3 février 1535, il rendit foi et hommage à l'évêque et comte de

Châlons, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, pour sa terre et seigneurie desdits Belestre et Neuvisy, relevantes de ladite abbaye.

Armes : de gueules, à la fasce d'or; au lambel d'argent.

DE LA FONTAINE DE LA COCHAIS, en Bretagne, famille d'ancienne extraction, connue depuis Guillaume de la Fontaine, lequel se trouve au nombre des écuyers de la compagnie de Guillaume Boitel, chevalier, qui fit montre à Blois le 29 janvier 1370. Cette famille prouve une filiation suivie depuis Étienne de la Fontaine, sieur de la Cochais, mentionné dans la réformation de l'an 1513.

Armes : d'azur, à la fasce nouée d'or, accompagnée de trois coquilles d'argent.

DE LA FONTAINE : Jacques de la Fontaine fut échevin de Paris en 1443, 1445 et 1460.

Armes : de sinople, à trois fasces ondées d'argent.

DE FONTANES, noblesse ancienne, de la province de Languedoc.

Bertrand de Fontanes fut capitoul de Toulouse en 1308. Parmi les seigneurs qui exercèrent cette charge avec lui, on remarque Pons et Pierre de Prignac, Bertrand du Puget, damoiseau, Bernard de Gaillac, Vital de Forgis et Pierre de Castelnau. La Faille, dans ses Annales de Toulouse, tom. Ier, pag. 39, rapporte qu'ils furent élus devant Philippe de Fontanes, viguier (châtelain ou gouverneur), le dimanche après la Sainte-Quitterie, qu'on célèbre à Toulouse le 22 mai.

Bernard de Fontanes fut capitoul de Toulouse en 1314 et 1320; et Raimond de Fontanes en 1309, 1314 et 1323 : cette charge était alors exercée par les familles les plus distinguées de la ville.

DE FONTANES. Louis, *marquis* de Fontanes, membre de l'Institut, grand-officier de la Légion-d'Honneur, a été créé *pair* le 4 juin 1814.

Armes : de sable, à la fontaine d'argent.

DE FONTANGES, maison d'ancienne chevalerie de la province d'Auvergne, qui tire son nom d'une terre située près de Saint-Martin de Valmeroux, dans le Cantal. Elle y florissait dès le douzième siècle, et tient encore aujourd'hui un rang distingué parmi les plus illustres maisons d'Au-

Digitized by Google

vergne. Le premier qu'on trouve mentionné dans l'histoire est Géraud de Fontanges, qualifié de *chevalier illustre*, dès l'an 1178. Alexandre et Aymeri de Fontanges, damoiseaux, vivaient en 1245. Rigal de Fontanges est qualifié noble, et possédant des droits sur le rocher de la Chapelle de Saint-Michel de la ville de Fontanges, dans un acte de l'an 1279. Dans un autre de l'an 1280, il est dit fils de feu Aymeri de Fontanges, damoiseau, et paraît en 1288, avec noble Aymeri de Fontanges, son neveu, damoiseau, recevant en justice l'hommage d'un gentilhomme de ses vassaux, pour divers fiefs mouvants de la terre de Fontanges.

Services. Cette maison a donné des généraux et nombre d'officiers supérieurs aux armées.

Honneurs de la cour : le 18 mars et le 13 mai 1787, et le 9 novembre 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi, avec les titres de *vicomte* et de *marquis.*

Malte. Jacques de Fontanges fut reçu dans cet ordre en 1696.

Brioude. Cette maison compte quatre chanoines comtes de Brioude, depuis le milieu du dix-septième siècle.

Prélature. Jean-Baptiste-Joseph de Fontanges, comte de Brioude en 1733, évêque de Lavaur, mourut en 1764.

François de Fontanges, successivement aumônier de la reine, évêque de Nancy, archevêque de Toulouse, et depuis la révolution archevêque-évêque d'Autun, mourut dans ce diocèse le 26 janvier 1806.

Armes : de gueules, au chef d'or, chargé de trois fleurs de lys d'or. Tenants : deux anges. Devise : *Tout ainsi Fontanges.*

FONTANON, en Languedoc. Philippe Fontanon, cidevant capitaine de cavalerie, demeurant à Montpellier, fut maintenu le 27 janvier 1670 en conséquence des charges anoblissantes de général en la cour des aides et de maître des comptes à Montpellier.

Armes : d'or, au lion de gueules, tenant un cœur du même.

FONTENAILLES, *marquisat*, voyez GOUYN.

DE FONTENAILLES, en Anjou. Tristan de Fontenailles, seigneur de Marigny, épousa, le 31 juillet 1571, Renée de Champagné de la Motteferchaut.

Digitized by Google

Armes : d'argent, à trois annelets de gueules.

DE FONTENAILLES D'AMBERT. Anne de Fontenailles d'Ambert épousa François Guerin, seigneur de Poisieux, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Saint-Malo.

Armes : échiqueté d'azur et d'argent.

Ces dernières armoiries sont prises sur les preuves faites à Malte, en 1605, par Charles de Cherité de Voisins, lors de sa réception dans cet ordre.

Le nom de Fontenailles est ancien. Jacob de Fontenailles est qualifié *sénéchal* dans l'accord passé, l'an 1216, entre le prieur de Léon, Juhel de Mayenne et Dreux de Mello.

DE FONTENAILLES, *voyez* PIERRES.

FONTENAY, *marquisat*, voyez LE TONNELLIER.

FONTENAY-MAREIL, *marquisat*, voyez DU VAL.

FONTENAY, en Bretagne. Olivier Fontenay, sieur de Kerbrat, Noël Fontenay, sieur de Lizereuc, et Jean Fontenay, sieur de la Voysau, ont été condamnés chacun en 400 livres d'amende, savoir : le premier par arrêt contradictoirement rendu à la chambre de la réformation le 18 novembre 1670 ; le second par un pareil arrêt rendu en ladite chambre, le 29 desdits mois et an ; et le troisième par un autre arrêt du 28 juillet même année, pour avoir pris tous trois indûment la qualité de nobles.

Armes : d'argent, à la fasce d'azur, accompagnée de deux dauphins du même.

FONTENOIS, *comté*, voyez IGNY.

DE FONTENOY, *voyez* le PREUD'HOMME.

DE FONTENY. François de Fonteny fut élu échevin de la ville de Paris en 1613.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la croix d'or, cantonné de quatre croisettes du même ; aux 2 et 3 de gueules, à l'écusson d'argent, chargé d'une feuille de houx de sinople.

DE FORBIN, en Provence, maison des plus considérables et des plus illustres du royaume. Elle a formé les branches de Janson, de la Roque, de la Barbent, d'Oppède, de Sainte-Croix et des Issars, de Soliers, de Gardanne, etc., toutes distinguées par les personnages célèbres qu'elles ont

Digitized by Google

produits, soit dans les armées, soit dans les conseils de nos rois.

Palamède de Forbin, seigneur de Soliers, homme d'un grand mérite, président en la chambre des comptes de René, roi de Sicile, comte de Provence et de Forcalquier, puis premier ministre de Charles d'Anjou, son neveu et son successeur, ayant déterminé ce prince en 1481 à céder au roi Louis XI ses états de Provence, obtint, par cette heureuse et importante négociation, la faveur la plus illimitée du monarque. Il le nomma gouverneur et lieutenant-général en Provence, avec un pouvoir aussi absolu que s'il en eût été souverain, ce qui fit dire que *s'il avait fait le roi comte, le comte l'avait fait roi.* Une aussi grande élévation devait blesser les yeux de l'envie. L'auteur de la critique du Nobiliaire de Provence pense que c'est dans les services mêmes que cette famille a rendus à nos rois que l'on doit chercher la source de toutes les calomnies que l'on a débitées sur son origine. Des familles de Provence, jalouses de la splendeur des Forbin, qu'elles ne pouvaient égaler en illustrations, ont du moins cherché à lui contester sa naissance, vaine concession que le hasard fit à l'orgueil, et qui le plus souvent n'a de mérite qu'aux yeux de ceux qui n'en ont point d'autre. Les autorités citées en faveur de la maison de Forbin, par l'auteur de la critique du Nobiliaire de Provence, et pour lesquelles nous penchons volontiers, ne sauraient cependant nous dispenser d'alléguer les raisons contraires, d'autant qu'elles portent un caractère d'authenticité aussi frappant que celles du critique. Nous allons donc exposer les unes et les autres, en laissant au public le soin de fixer son jugement, qui, quel qu'il puisse être, ne saurait préjudicier en rien aux intérêts et à la considération dont jouit cette illustre famille.

Dans les observations critiques de d'Hozier sur le Nobiliaire de Picardie d'Haudiquer de Blancourt (1), où il est fait mention, p. 216, de la maison de Forbin, on lit que cette *famille* est *de Marseille*, et qu'elle fut *élevée par Palamède Fourbin. Testament d'honorable homme Jean Fourbin, marchand de Marseille, qui institue, par égales parts, Palamède et Jean Fourbin, frères, et ses enfants, du* 9 *février* 1459.

---

(1) A la bibliothèque du Roi, rue de Richelieu.

Testament d'Isoarde Marinne, du lieu de Treco (Trets), *veuve d'honorable homme Jean Fourbin, marchand de Marseille; fait héritiers ses trois fils, Jean Fourbin, égrège personne Palamède de Fourbin, docteur ès lois, et Jacques Fourbin, frères, fils de ladite Isoarde Marinne et de Jean Fourbin, marchand, quand vivait de l'an* 1466.

L'auteur de la critique du Nobiliaire de Provence, en combattant l'opinion de la plupart des auteurs qui prétendent que la maison de Forbin est originaire d'Angleterre, prétention, dit-il, qui n'est pas même appuyée de certificats, il prouve qu'elle subsistait avec distinction en Provence dès le milieu du quatorzième siècle. Il fait mention, à l'appui, de Pierre de Forbin, qualifié *miles* dans une transaction de 1350 entre les principaux gentilshommes de Marseille et leur évêque. François Forbin, fils de Pierre, est qualifié noble dans plusieurs actes passés à Marseille l'an 1380, et reçus par Raymond d'Elie et Pierre Calvini, notaires et secrétaires.

« Jean, fils de François, continue le même auteur, fit » une action recommandable et d'un trop grand éclat » pour pouvoir être ignorée. Le roi d'Aragon tenant Marseille assiégé par mer, Jean de Forbin coula son propre » vaisseau à l'entrée du port afin d'en fermer l'entrée à » l'ennemi. Cette action est insérée aux archives de l'hôtel-de-ville de Marseille de l'an 1420; elle est rapportée » encore aux archives du même hôtel-de-ville de l'an 1430: » les envieux n'ont qu'à les voir. Ce même roi d'Aragon » ayant mis une seconde fois le siége devant Marseille, » sous le régne de Louis III d'Anjou, ce Jean de Forbin » pourvut la ville de Marseille de toute l'artillerie qui lui » était nécessaire pour sa défense. Il fit venir deux canons de la ville d'Aix, et un de Tarascon. Il n'y a qu'à » faire réflexion sur cette grande action de Jean de Forbin, et sur le crédit et le pouvoir qu'il avait en Provence, puisqu'il faisait venir des canons d'Aix et de » Tarascon pour la défense de Marseille, pour juger de » sa naissance et de ses emplois. Comme Jean de Forbin » fut un des députés pour le traité de paix entre Alphonse, roi d'Aragon, et la cité de Marseille, comme » on voit aux archives de la même ville de l'an 1434, il » était aussi recommandable en paix qu'en guerre. C'est » de la naissance de ce Jean de Forbin, père du grand

Digitized by Google

» Palamède, dont les envieux ont fait une histoire si désa-
» vantageuse (1).

» J'ai justifié moi-même, et encore par les mémoires » de mon père et de mon aïeul, que ce Jean de Forbin » était issu de père, aïeul et bisaïeul, chevaliers, aussi re- » commandables par les armes que par le savoir : qui dit » dans ce siècle *chevalier*, dit personnage d'ancienne et » illustre famille, de noble et ancienne origine. Quoique je » n'aie rien trouvé de plus ancien que Pierre de Fourbin » en 1350, ce Pierre, qualifié chevalier, n'était pas tombé » des nues. Il fallait que sa famille fût connue. Le titre de » *miles* n'était donné alors qu'aux anciens nobles........ » Mais le témoignage qui décide vient du roi René ; ce » prince a régné depuis 1434 jusqu'en 1479. Ce fut lui qui » donna le premier degré à la grandeur de Palamède. Il » le fit son conseiller d'état, deuxième président à la cham- » bre des comptes, et le pourvut ensuite de la charge de » premier président à la même cour, en laquelle il fut » reçu le 8 août 1470. Il le fit officier du duc de Calabre, » son fils, pour soutenir sa jeunesse par ses conseils. L'élé- » vation de Palamède ne vint donc pas seulement de l'as- » cendant qu'il avait su prendre sur l'esprit faible et in- » firme de Charles, duc du Maine, dernier comte de Pro- » vence, comme disent les envieux, mais de la distinction » qu'en avait faite le roi René, prince d'un grand et solide » esprit, qui ne faisait choix que de gens de grand mérite » et de naissance, en quoi il se connaissait mieux qu'hom- » me de son siècle. Il était trop près de l'origine que les » envieux donnent à Palamède pour s'y tromper, et trop » véritable pour le donner pour gentilhomme de distinc- » tion dans le temps qu'on avait connu le père et l'aïeul. » Il a mis la famille des Fourbins de la principale noblesse » du pays. On voit dans son livre des sobriquets (2), qu'on » trouva dans son cabinet après sa mort, qu'il en avait

(1) C'est par ce Jean Forbin que le P. Anselme commence la généalogie de cette illustre maison.

(2) Voici quelques-uns de ces sobriquets donnés par ce prince aux familles les plus connues de Provence.

Hospitalité et bonté d'Agoult.	Fidélité de Boliers.
Libéralité de Villeneuve.	Vaillance de Blacas.
Dissolution de Castellane.	Constance de Vintimille.
Sagesse des Rambauds de Simiane.	Témérité et fierté de Glandevès.
Fallace et malice de Barras.	Prudence de Pontevès.
Simplicité de Sabran.	Inconstance de Baux.

» donné un aux Forbin, comme aux d'Agoult, aux Cas-
» tellane, aux Vintimille, aux Blacas, et autres de la prin-
» cipale noblesse du pays..... »

Le critique entre ensuite dans l'énumération des services de Palamède, des emplois qu'il donna à ses frères, à ses enfants, et aux principaux gentilshommes du pays; détails auxquels nous renvoyons le lecteur, ne pouvant nous y arrêter sans intervertir l'ordre sur lequel nous avons basé le plan de cet ouvrage.

Services. Cette maison a produit des lieutenants-généraux et des maréchaux-de-camp des armées de terre et de mer, nombre d'officiers supérieurs, des chevaliers des ordres du roi, des conseillers-d'état, des chambellans et gentilshommes ordinaires de la chambre, des gouverneurs de provinces et de places, des ambassadeurs en diverses cours de l'Europe, etc., etc.

Claude, chevalier de Forbin, né le 6 août 1656, au village de Gardanne, en Provence, eut une jeunesse orageuse; d'un caractère violent et absolu, il aimait les querelles, les plaisirs bruyants, et l'étude n'était pas sa passion favorite. Son goût pour l'indépendance ne pouvait guère s'accorder avec l'espèce de contrainte dans laquelle le retenait sa mère; il s'en affranchit, et commença dès sa première jeunesse à servir sur mer sous le commandeur de Forbin-Gardanne, son parent. Il avait déjà fait plusieurs campagnes avec lui, lorsqu'une malheureuse affaire dans laquelle il tua son adversaire, pensa lui fermer tout chemin à la fortune. Il fut condamné au parlement d'Aix à avoir la tête tranchée; mais il obtint des lettres de grâce. Depuis 1680 il servit successivement sous le comte d'Estrées en Amérique, et sous Duquesne au bombardement d'Alger, où il fit preuve d'une rare intrépidité. Après avoir été grand-amiral du roi de Siam, à qui il fut laissé en 1686 par le chevalier de Chaumont, il se signala le long des côtes d'Espagne. Sur la fin de 1703, escortant une flotte marchande, il courut le plus grand danger. Une tempête

---

Envieux de Candole.
Communion de Forcalquier.
Tricherie du Breuil.
Déloyauté de Beaufort.
Gravité d'Arcussia.
Opinion de Sade.
Prud'hommie de Cabassole.
Bonté de Castillon.
Subtilité de Gérente.
Ingéniosité d'Oraison.
Finesse des Grimauds.
Grands des Porcellets.
Vanterie des Bonnifaces.
Légèreté de Lubières.
Vivacité d'esprit des Forbins.

Digitized by Google

affreuse le força de se retirer dans le port de Rose. Etant radoubé et ayant appris qué les deux bâtiments les plus richement chargés de la flotte s'étaient retirés à Barcelonne, il partit pour les aller joindre et les conduire au Levant. Arrivé à Barcelonne, il donna l'exemple du plus noble désintéressement. Un corsaire flessinguois qui s'était emparé d'un navire français avec une riche cargaison, avait été également forcé par la tempête de relâcher dans ce port, où il était assuré d'être fait prisonnier de guerre avec tout son équipage. Pour éviter ce malheur, il s'engagea de rendre la prise au patron français, s'il consentait à arborer le pavillon de France en entrant dans le port. Le vice-roi ayant été instruit de l'artifice, confisqua le navire, et fit mettre le flessinguois aux fers; mais en même temps voulant reconnaître les services que Forbin avait rendus au roi d'Espagne dans le golfe Adriatique, il lui dit qu'il renonçait à ses droits, et qu'il lui faisait présent de cette prise. Forbin, pénétré de reconnaissance et ne voulant pas céder en générosité au vice-roi, fit signe au patron d'approcher et lui dit: « Monsieur Jacques, son » excellence m'a fait présent de votre navire et de sa car- » gaison. Quand j'en ai sollicité la restitution, je ne pré- » tendais pas m'en enrichir. Je vous le rends. » Ce sacrifice montait à 30,000 piastres. Il attaqua en 1706, près du Texel, avec cinq vaisseaux, une escadre ennemie forte de six vaisseaux de guerre de cinquante à soixante canons. Il en enleva un, en brûla un autre, coula bas un troisième, et dispersa le reste. Devenu chef d'escadre, il dissipa dans les mers du Nord différentes flottes anglaises destinées pour la Moscovie. A son retour, il battit avec Duguay-Trouin une autre flotte anglaise. Ses infirmités, ou plutôt le mécontentement qu'il avait des ministres, l'ayant obligé de quitter le service, il se retira vers 1710 auprès de Marseille, et y mourut en 1733 à 77 ans. Forbin s'attachait à ceux qui servaient sous lui, et ne laissait point échapper l'occasion de les faire connaître à la cour. Louis XIV rendit, dans une circonstance particulière, un hommage bien flatteur à sa générosité. Forbin avait obtenu en 1689 une récompense du roi pour s'être distingué dans une action d'éclat, il alla faire ses remercîments au prince, comme il sortait de la messe. Mais moins occupé de sa propre gloire que de celle de Jean Bart, qu'on semblait avoir oublié, il osa représenter au roi que ce brave homme ne l'avait pas servi avec moins de valeur et moins de zèle que lui.

Le roi s'arrêta, et s'étant tourné vers Louvois, qui était à son côté : « Le chevalier de Forbin, lui dit-il, vient de faire une action bien généreuse, et qui n'a guère d'exemples dans ma cour. » Louis XIV, l'ami et le juge des grands hommes, se plaisait à interroger le chevalier de Forbin sur la manière dont il se conduisait dans les abordages et dont il disposait les attaques. Après le détail qu'il lui fit d'une de ses plus glorieuses expéditions : « Avouez, lui dit le roi, que mes ennemis doivent vous craindre beaucoup? — Sire, lui répliqua Forbin, ils craignent les armes de votre Majesté .. » Malgré cet accueil flatteur, cet officier eut des désagréments. Comme il était quelquefois contrevenu aux ordres qu'on lui avait donnés, il avertit dans ses mémoires ceux qui veulent parvenir dans le service de s'attacher essentiellement à ces deux maximes : 1° de ne se mêler jamais que de ce qui est de leur emploi ; 2° d'obéir aveuglément aux ordres qu'ils auront reçus, quelqu'opposés qu'ils paraissent à leur sens particulier, parce que les ministres ont des vues supérieures qu'il n'est jamais permis d'approfondir. Ce conseil doit d'autant plus faire d'impression donné par Forbin, qu'il avait la tête d'un général et la main d'un soldat.

Honneurs de la cour : en 1754, 1781, 1782, 1786 et 1789.

Titres. La seigneurie de *Janson*, en Provence, apportée en dot par Antoinette de la Terre, en 1504, à Jean de Forbin, seigneur de la Barbent, fut érigée en *marquisat*, unie à la baronnie de Villaure, aux seigneuries de Trois Hermines et de Saint-Estève, par lettres du mois de mai 1626, en faveur de Melchion de Forbin, seigneur de Manes, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi.

La seigneurie de la *Roque Gontard*, une de celles que la même Antoinette de la Terre apporta en 1504 à Jean de Forbin, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de février 1653, registrées le 27 juin suivant, en faveur de Melchion de Forbin, seigneur de la Mure, président au parlement de Provence.

Malte. Cette maison a donné plus de cinquante chevaliers et dignitaires à cet ordre depuis Gaspard et Jean de Forbin la Barbent, qui y furent reçus en 1584.

Prélature. Auguste de Forbin de-Soliers fut évêque de Toulon en 1628.

Louis de Forbin d'Oppède, évêque de Toulon en 1664, mourut le 29 avril 1674.

Digitized by Google

Jacques de Forbin de Janson, nommé archevêque d'Arles le jour de Pâques 1711, fut sacré au mois d'août suivant, et mourut en son diocèse au mois de janvier 1741.

Toussaint de Forbin, plus connu sous le nom de cardinal de Janson, fut successivement évêque de Digne, de Marseille et de Beauvais, pair de France. Louis XIV, connaissant le talent qu'il avait de manier les affaires, le nomma son ambassadeur en Pologne. Jean Sobieski, qui dut en partie à son crédit le trône où il monta, lui en marqua sa reconnaissance en le nommant au cardinalat. Envoyé à Rome sous Innocent XII et Clément XI, il traita les affaires de la France avec tant de sagesse, qu'il fut honoré en 1706 de la charge de grand-aumônier. Il mourut à Paris le 24 mars 1713, à quatre-vingt-trois ans. C'était un homme de sens et d'esprit, qui avait le jugement sûr et la repartie vive et prompte. Louis XIV dit plusieurs fois qu'il aurait fait Janson ministre, s'il n'avait appris du cardinal Mazarin qu'il ne faut jamais de cardinaux ni même d'ecclésiastique dans le ministère. Il fut un des plus grands adversaires de l'apologie des casuistes. Étant évêque de Digne, il publia une excellente censure contre elle. Son premier bénéfice avait été la chapelle du château de l'Aigle en Normandie, que lui avait donnée le marquis de l'Aigle.

Armes: d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de léopard de sable, lampassées de gueules.

DE LA FORCADE, en Languedoc et en Lyonnais.

Bertrand de la Forcade fut capitoul de la ville de Toulouse en 1530. Amanien de la Forcade, bourgeois, exerça la même charge en 1527 et 1544.

Jean de la Forcade fut échevin de la ville de Lyon en 1672.

Armes : d'azur, au chevron ondé d'or, accompagné en pointe d'un lion du même.

DE LA FORCE (duc), *voyez* CAUMONT.

FORÈS DE CALENCAS, de Tréguier, famille ancienne du Languedoc, connue depuis Roch Forès, anobli pour services en 1352.

Armes : coupé d'or et d'azur; au pin de sinople, fruité d'or, accosté de deux griffons de l'un en l'autre.

DE LA FOREST. Jean et Dreux de la Forest furent anoblis au mois de décembre 1352. Pierre de la Forest, natif de la Suze, au Maine, professeur en droit civil et canon ès-uni-

versités d'Orléans et d'Angers, évêque de Tournay en 1349, chancelier de France au mois de décembre de la même année, acquit la terre de Loupelande au Maine, et fut obligé de prendre des lettres d'anoblissement au mois d'octobre 1354, pour la pouvoir posséder, ce qui prouve qu'alors les grandes charges de la couronne n'anoblissaient pas. (Anselme, tom. VI, pag. 330.) Pierre de la Forest fut redevable de sa fortune à son oncle Geoffroi de la Chapelle, évêque du Mans. (Gall. Christ., édit. nov., t. III, col. 227.)

Armes : d'argent, à l'arbre de sinople.

DE LA FOREST DE BULHON, en Auvergne, famille d'ancienne chevalerie, connue, 1° depuis Bouchaud de la Forest, chevalier, vivant en 1328; 2° et depuis Guillaume de la Forest, chevalier, seigneur de la Forest, vivant entre 14:9 et 1426.

Lyon. Georges de la Forest fut reçu chanoine-comte de Lyon en 1580.

Armes : d'argent, à trois fasces de sable.

FORESTEL, en Cambrésis. Cette famille est une des patriciennes de Cambrai, où elle était connue avant l'an 1150.

Armes : d'argent, au chef de gueules.

DE LA FORESTIE DES AUBAS, de la Solgerie, de Villac, dudit lieu de la Forestie, au comtat Venaissin, famille originaire de Brive, en Limosin, qui a fait preuve de sa filiation depuis l'an 1500; François de la Forestie, seigneur dudit lieu de la Pascherie, et du Repaire, en Limosin, et capitaine d'une compagnie de gens de pieds, obtint le commandement des fort et abbaye d'Obazine, en Limosin, avec quatre-vingts livres d'appointements par mois, par commission du comte de Ventadour, lieutenant-général de cette province, du 18 août 1543. Il eut deux fils, Jean et Libéral de la Forestie; ce dernier fonda la branche des barons de Beignet, établis à l'Ile, en Venaissin, branche qui s'est distinguée dans les armées du pape. Jean II, de la Forestie, fils de Jean I, fut trésorier-général de France en la généralité de Limoges, par provisions du 30 décembre 1581. Ses lettres de vétérance sont datées de Folemberg, le 9 janvier 1596, et elles furent registrées au parlement de Bordeaux le 8 août suivant.

Services. Cette famille a fourni différents gouverneurs de places, et un maréchal-de-camps et armées du roi.

Digitized by Google

Armes : d'or, à la forêt de sinople ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles du champ.

DE FORETS, en Bourgogne. Le premier de cette famille qui ait porté la qualité de gentilhomme est Claude de Forets, écuyer, prévôt de l'abbaye d'Ambronnay en 1550.
Armes : d'or, à trois pals d'azur ; au chef cousu du champ, chargé d'un lion léopardé du second émail.

DE LA FORGE, en Lorraine, famille anoblie en la personne de Claude de la Forge, conseiller, secrétaire ordinaire de S. A. R. et du comte de Vaudémont, par lettres expédiées à Nancy le 13 février 1613, en considération de ses services, de ceux de feu son père, et d'Hélène Pélicia, son épouse, femme de chambre de la duchesse, et de ce qu'il était issu, du côté maternel, de la noble famille des Callot, lesdites lettres portant : « Qu'il est fils de Jacques de » la Forge, demeurant à Ruppes, lieutenant et capitaine » sous la charge du comte de Salm, puis archer des gar- » des de S. A. l'espace de trente ans et plus. Qu'il est issu » de Provence et de maison noble, mais pauvre, et ruinée » par les guerres anciennes, son aïeul et la plupart de ses » parents ayant été tués en certaines rencontres ès-guerres » de Piémont, et sondit père demeuré fort jeune le jouet » de la fortune, etc. »
Armes : de sable, au lion léopardé d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

DE FORGES, *baronnie*, voyez DEBONNAIRE.

DES FORGES DE LA GAUDINAYE, famille d'ancienne chevalerie, de la province de Bretagne, connue depuis Robert des Forges, qui est mentionné comme témoin dans l'acte de la fondation du prieuré de Saint-Nicolas de la Guerche, daté de l'an 1115. Cette famille prouve une filiation suivie depuis Imbert des Forges, qui, le 16 décembre 1441, rendit aveu au seigneur de Rohan pour le fief de la Gacillé.
Armes : d'or, à deux fasces de gueules.

DES FORGES DE LA MOTHE, de Courtesols, en Champagne, famille ancienne, qui remonte à Pierre des Forges, seigneur dudit lieu de la Mothe, qui, le 22 janvier 1503, rendit foi et hommage à messire Jean d'Amboise, à cause de sa terre et seigneurie de la Mothe.
Armes : d'azur, au chevron d'argent, chargé de cinq

croisettes fleuronnées, fichées de sable; et accompagné de trois massacres de cerf d'or.

FORGET, seigneur de Bruslevert et de Rotelu, en l'Ile de France et en Picardie. La famille de Forget est issue de bourgeois de Tours. Paul Forget, conseiller au présidial de Riom, fut anobli le 5 décembre 1608. Jean Antoine Forget, homme-d'armes de la compagnie du sieur de Chazeron, le fut la même année (698). Les branches de l'Ile de France ont été anoblies par la robe et par les charges de secrétaire du roi, prises par Pierre, Raymond, César, Jean, autre Pierre et autre Jean Forget (*voyez* l'Histoire de la Chancellerie). Blanchard en donne la filiation depuis Jean Forget, père de tous les anoblis de cette race, et trisaïeul de Jean Forget, baron de Maffiée, président à mortier au parlement de Paris le 15 décembre 1590, mort le 19 janvier 1611.

Services. Cette famille a donné des personnages distingués dans la magistrature, des conseillers-d'état, entr'autres Pierre Forget, seigneur de Fresne, baron de Verets et du Faur, qui fut envoyé ambassadeur en Espagne par le roi Henri III.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même.

La branche de Picardie ajoutait sur la cime du chevron un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.

FORIEN DES TOUCHES, en Poitou. Thibaut Forien, seigneur des Touches, fut élu maire de Poitiers en 1722. Élie Forien, son frère, le fut en 1741, et Charles-Thibaut Forien en 1741 jusqu'en 1747.

Armes : d'azur, à trois fleurs de lys d'or, et une pointe d'argent en cœur; au chef burelé de six pièces.....

FORS, *marquisat*, voyez POUSSART.

DE FORSAN DE GARDISSEUL, de Maradan, etc., en Bretagne, famille d'ancienne chevalerie, originaire de la province de Gascogne; la seigneurie de la ville de Condom lui appartenait jadis en partie, et un seigneur de Forsan épousa, en 1025, la fille du comte d'Armagnac, duc de Guienne. Cette famille fait preuve de sa noblesse sur pièces authentiques, depuis Pierre de Forsan, vivant en 1490, avec Jeanne Nuz, sa femme, dont il eut Gaillard de Forsan, gouverneur de Dinan, gentilhomme ordinaire de la

Digitized by Google

chambre, commissaire des guerres, vivant en 1526 ; ce fut lui qui acquit la terre de Gardisseul.

Armes : d'azur, à neuf billettes d'or en sautoir.

LE FORT. Jean le Fort, bourgeois de Paris, fut anobli le 2 janvier 1390; ses lettres furent enregistrées le 12 février 1391.

Philippe le Fort, quartinier de Paris le 22 février 1727, fut élu échevin de la même ville en 1732.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux têtes de maure au naturel, tortillées d'argent, et en pointe d'un taureau du même.

LE FORT DE BONNEBOSC, en Normandie. Cette famille est issue de Jacques le Fort, de la ville de Bayeux, anobli en 1390.

Malte. Antoine et François-Antoine le Fort de Bonnebosc furent reçus chevaliers de Malte en 1624 et 1676.

Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent.

LE FORT DE MONTFORT, en Normandie, famille anoblie en 1471, et maintenue en conséquence de cet anoblissement, lors de la recherche en 1666.

Armes : d'argent, au croissant de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.

DE LA FORTELLE, *voyez* LANGLOIS.

FORTESCU, famille issue d'ancienne chevalerie de la province de Normandie. Jean Fortescu servait dans les guerres de son temps, l'an 1379, en qualité d'écuyer. Il est nommé dans l'échiquier de Normandie de 1388 et 1392. Guillaume Fortescu périt à la bataille d'Azincourt en 1415. Tristan Fortescu, écuyer, vivait en 1460. Ses descendants ayant dérogé à la noblesse, furent obligés de prendre des lettres de réhabilitation.

Armes : d'argent, à trois bandes d'azur.

On trouve ces armoiries diversement blasonnées, savoir : d'azur, à trois bandes d'argent ; et d'argent, à trois bandes de gueules.

DE FORTIA, maison originaire de Catalogne et divisée en plusieurs branches, en France.

Services. Ces branches, auxquelles différentes propriétés ont fait porter le nom de Chailli, du Plessis-Fromentieres, d'Urban, de Montréal et de Piles, ont produit

des officiers-généraux, des chefs d'escadre, des mestres-de-camp de la cavalerie légère, six gouverneurs de Marseille successivement, un gouverneur de Mont-Louis, deux évêques, un conseiller d'état, un grand nombre de chevaliers de Malte, de Saint-Louis, de Saint-Lazare, etc.

Titres. Chaque branche a porté le titre de ses terres; le fief de *Baumes* a été érigé en *duché* par bulle du pape, le 14 juin 1775, en faveur du marquis de Piles et de ses descendants, sous le nom de *Fortia*.

Armes : d'azur, à la tour d'or, maçonnée de sable, posée sur un rocher de sept coupeaux de sinople, mouvant du bas de l'écu. Couronne ducale. Supports : deux lions. Devise : *Turris fortissima, virtus.*

FORTIN, en Normandie. Cette famille fut anoblie pour services en 1592, et maintenue comme telle en 1666.

Armes : d'azur, à la fasce denchée d'argent, accompagnée de six merlettes du même.

FORTIN DE LA MOTTE et de Tostes, en Normandie, famille dont la noblesse remonte à Pierre Fortin, anobli en 1595.

Armes : d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois molettes d'éperon du même; au chef d'argent, chargé d'un croissant d'azur, accosté de deux étoiles de gueules et soutenu d'une divise du second émail.

DE FORTON, famille originaire des frontières d'Espagne, mais établie dans la province de Languedoc depuis 400 ans. Sa généalogie, dressée par M. d'Hozier, le 19 octobre 1758, remonte par titres à l'an 1495.

Antoine de Forton fut pourvu le 28 septembre 1630 d'une charge de conseiller au parlement d'Orange. Pierre de Forton, son fils, fut conseiller au même parlement, par provisions du 18 janvier 1648. Jean-Antoine de Forton fut pourvu, le 20 avril 1785, d'une charge de président à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier.

Services. Depuis l'an 1644 jusqu'à nos jours, cette famille n'a cessé de donner des officiers de tous grades de terre et de mer.

Titre. Jean-Antoine de Forton, nommé premier président à la cour royale de Montpellier, le 14 août 1815, a obtenu le titre héréditaire de *marquis*, par lettres-patentes du 8 mars 1817, registrées au sceau des titres, registre T, fol. 120, et à la cour royale de Montpellier le 20 mars

1817. Lors de la convocation de la noblesse, étant alors âgé de 25 ans, il assista à l'assemblée de la sénéchaussée de Nismes, qui se réunit le 8 mars 1789 pour nommer les députés aux états-généraux.

Armes : d'azur, à deux colonnes d'argent.

FOS-AMPHOUX, *marquisat*, voyez ALBERT.

DE LA FOSSE EE POULAMBOUECH de la Villeneuve, en Bretagne, famille d'ancienne extraction, qui remonte par preuves filiatives à Hervé de la Fosse, anobli pour services en 1476.

Le nom de la Fosse est ancien en Bretagne. Un Jean de la Fosse est compris au nombre des écuyers de la compagnie de Gui le Baveux, qui fit montre le 3 avril 1380.

Armes: d'or, à la roue de gueules.

FOSSEUX (s'écrivait anciennement Fossielx, Fossieulx, etc.). Terre située au pays d'Artois, qui a donné son nom à une ancienne et illustre maison connue en Cambrésis dès le milieu du onzième siècle, dont était Lanusse de Fosseux, vivant en 1087, lequel donna à l'abbaye de Saint-Aubert sa maison, située en la ville d'Arras.

Armes : de gueules, à trois jumelles d'argent.

FOSSEUX, *baronnie*, voyez DE MONTMORENCY.

FOUCAULT DE MAGNY, en l'Ile de France.

I. Joseph *Foucault*, habitant du village de Verrières, fut père de :

II. Nicolas *Foucault*, épicier-cirier à Paris, près les Carmes de la place Maubert. Il eut pour fils :

III. Joseph *Foucault*, avocat, puis greffier du conseil. Il fut l'aïeul de Nicolas-Joseph Foucault, sieur de Magny, maître des requêtes en 1674, intendant de Montauban la même année, de Pau en 1684, de Poitiers en 1685, et de Caen en 1689; honoraire de l'académie des belles-lettres, conseiller-d'état, chef du conseil de Madame, duchesse d'Orléans, homme d'un rare savoir, mort à Paris le 7 février 1721.

Claude Foucault, sieur de Maudétour, conseiller de la ville de Paris en 1500, fut élu échevin de la même ville en 1527.

Armes : de sable, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules, couronné d'or.

DE FOUCHIERS, famille ancienne de Franche-Comté, dont étaient Claude, autre Claude et Emmanuel-Philibert de Fouchiers, reçus chevaliers de Saint-Georges en 1534, 1542 et 1651.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles du même.

DE FOUGASSE DE LA BARTHALASSE, au Comtat Venaissin, maison illustrée par les charges et dignités auxquelles elle est parvenue, originaire de la ville de Quiers, en Piémont, où elle a tenu un rang honorable parmi la noblesse du pays. Une de ses branches s'établit à Nice, en Provence, au commencement du douzième siècle. Pierre Fougasse (dans les vieux titres Focassia) fut donné en otage à l'évêque de Nice, par le comte de Vintimille, en 1164. Les troubles des Gibelins et des Guelfes obligèrent cette famille de sortir d'Italie, et Michel Fougasse vint s'établir à Avignon avec Berthe Oddi, sa femme, où Jean Fougasse, leur fils, fut élu premier consul en 1467. Cette famille fonda cinq branches, savoir : 1° les barons de Sampson, établis à Carpentras ; 2° les seigneurs de Grugières, à Pernes ; 3° les seigneurs de la Royère, à Avignon ; 4° les seigneurs de Sainte-Gemme, à Carpentras, seigneurs de Châteaubrun, à Tarascon ; 5° et les marquis de la Bastie-Rainaud, à Avignon.

Services. Cette famille a fourni six ambassadeurs de la ville d'Avignon, envoyés en divers temps aux papes Paul III, Paul IV, Clément IX, Urbain III, Clément X, etc., pour traiter des affaires les plus importantes, et rendre hommage au nom de ses compatriotes. Joseph Fougasse, chevalier de l'ordre du roi, fut envoyé par la même ville en 1600, vers Henri IV, roi de France, pour complimenter ce prince sur son avènement à la couronne. La ville d'Avignon envoya encore deux autres ambassadeurs de la même famille aux rois Louis XIII et Louis XIV, et la cour de France envoya Pierre Balthazard de Fougasse, seigneur d'Entrechaux, marquis de la Bastie, à celle de Florence ; elle a fourni quatre chevaliers de l'ordre du roi, et maréchal-de-camp et armées, deux gouverneurs de places, un gentilhomme du roi, un chevalier de Saint-Louis, etc.

Prélature. Thomas de Fougasse, protonotaire apostolique, fut aumônier du roi Charles IX, vers l'an 1575.

Malte. Depuis le 5 mai 1636, cette famille a fourni sept chevaliers à cet ordre.

Armes : de gueules, au chef d'argent, chargé de trois roses de gueules.

DU FOUGERAIS, *voyez* LA DOUÈPE.

DE LA FOUGÈRE, en Champagne, famille ancienne, originaire de Provence, qui prouve une filiation depuis noble Simon de la Fougère, natif de Tarascon, qui épousa en 1543 noble damoiselle Catherine du Canton, dont il eut Pierre de la Fougère, qui vint s'établir en Champagne; et plusieurs autres enfants demeurés en Provence, dont les branches sont éteintes.

Armes : de gueules, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'une fougère d'or; au chef du même, chargé de sept mouchetures d'hermine de sable.

FOUGERET DE MONTPREUIL, à Paris, famille anoblie par l'office de secrétaire du roi, dont fut pourvu le 26 mars 1739 Jean Fougeret, seigneur de Montpreuil, trésorier de l'extraordinaire des guerres.

Armes : d'argent, à l'aigle éployée de sable, sommée d'un rameau de trois branches de fougère de sinople.

FOUGEUX D'ESCURES, en Bazadois: cette famille, anoblie en 1614, paraît avoir quitté son nom primitif pour ne retenir que celui de la terre d'Escures qu'elle a possédée. *Voyez* ESCURES.

DE FOUILHOUX, *voyez* FOURNIER.

DE FOUILLEUSE DE FLAVACOURT, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre de Fouilleuse, en Beauvaisis. Louvet en fait mention depuis l'an 1190.

Services. Cette maison a donné plusieurs lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées du roi, des gouverneurs de places, etc.

Honneurs de la cour : en 1739 et 1743, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. La terre et seigneurie de *Flavacourt*, dans le Vexin français, au diocèse de Rouen, fut apportée en dot l'an 1420 par Marie de Boves, à Guillaume de Fouilleuse, cinquième aïeul de Philippe, en faveur duquel cette seigneurie fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de janvier 1637, registrées le 22 janvier 1651.

Digitized by Google

Malte. Nicolas de Fouilleuse de Flavacourt fut reçu dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1543.

Armes : d'argent, papelonné de gueules, moucheté de trèfles versés du même.

DE FOUILLEUSE DE BOISPRÉAU, en Normandie, ancienne famille qui paraît avoir une origine commune avec la précédente. Elle est connue depuis Philippe de Fouilleuse, chevalier, nommé avec cette qualité dans le rôle de ceux qui ont fait défaut au ban de la noblesse convoqué l'an 1470.

Armes : d'argent, fretté de gueules, semé de fleurs de lys du même dans les claire-voies.

DE FOULLAQUIER D'AUGÈNE, de Bizan, en Languedoc, noblesse issue d'ancienne chevalerie, originaire de cette province.

Bernard de Foullaquier est nommé dans l'acte de la rémission accordée au mois de mars 1209 aux habitants de Nismes par le comte de Toulouse.

Pierre-Gaucelin de Foullaquier vivait en 1246. Il fut présent au contrat de mariage de Pierre Pelet, damoiseau, avec Delphine de Rodez, passé au château de Valleraugue le 24 octobre 1262.

Armes : d'argent, à deux fasces de sinople ; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

FOULLÉ DE PRUNEVAUX, de Marsangy, famille distinguée dans la magistrature, issue de Léonard Foullé, secrétaire du roi, greffier des présentations au parlement de Paris, vivant en 1570.

Services. Cette famille a donné des maîtres des requêtes, un intendant en Languedoc, un ambassadeur en Danemark en 1679, conseiller-d'état et grand bailli de Nivernais, un intendant de Berry, etc.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules ; à trois pals d'azur, brochants sur le tout, accompagnés de six mouchetures de sable, quatre en chef et deux en pointe.

FOUQUES DE LA PILLETTE, de Beauchamp, du Parc, du Mesnil, en Normandie, famille dont la noblesse remonte à Pierre et Nicolas Fouques, anoblis en 1534.

Armes : de sable, au lion contourné d'or, lampassé de gueules, affrontant une cigogne d'argent.

La branche du Mesnil ajoutait en chef une fleur de lys d'or.

Digitized by Google

FOUQUET DE BELLE-ILE, de Chalain, de la Varenne, en l'Ile de France et en Bretagne, famille illustrée par de grands personnages, originaire de l'Anjou. Elle remonte à

I. N.... *Fouquet*, bourgeois de la ville d'Angers, qui fut père de

II. Jean *Fouquet*, habitant de la ville d'Angers, marié avec Perrine le Gagneux, dont il eut,

1° François qui suit;

2° Christophe Fouquet, dont descendent les seigneurs de Chalain, en Anjou et en Bretagne.

III. François *Fouquet*, conseiller au parlement de Paris, a continué la branche aînée des seigneurs de Belle-Ile.

II. N.... *Fouquet*, frère de Jean, habitant d'Angers, eut entr'autres enfants :

1° Guillaume, qui suit;

2° Abraham Fouquet, apothicaire à Angers, père de deux fils et deux filles.

III. Guillaume *Fouquet*, sieur de la Varenne, écuyer de cuisine chez le roi, puis contrôleur-général des postes, dont postérité.

Guillaume Fouquet, sieur de la Varenne, baron de Sainte-Suzanne, d'abord écuyer de cuisine chez le roi, fut anobli au mois d'août 1598. Étant devenu le confident des amours d'Henri IV, ce prince, pour marque de sa fidélité, voulut qu'il portât un chien dans ses armes. Il fut fait chevalier de l'ordre au combat de Fontaine-Française le 7 juin 1593, contrôleur-général des postes en 1598, et conseiller-d'état en 1606.

Ce Guillaume Fouquet de la Varenne devint très-opulent en servant les amours de Henri IV. Catherine de Bourbon, sœur de ce prince, dont il avait été le cuisinier, lui disait un jour : *la Varenne, tu as plus gagné à porter les poulets de mon frère qu'à piquer les miens.* Le chancelier, avec qui il avait eu une discussion, ayant voulu l'humilier en lui rappelant ce premier emploi de ses talents: « Point d'air de mépris, lui répondit la Varenne, si le » roi avait vingt ans de moins, je ne troquerais pas ma » place contre la vôtre. » Le roi voyant un jour le fils de la Varenne accompagné d'un homme d'un certain âge, demanda au père quel était cet homme. C'est, dit la Varenne, *un gentilhomme que j'ai donné à mon fils. — Tu te trompes*, lui dit le roi, *tu veux dire un gentilhomme auquel tu as donné ton fils.* (*Art de vérifier les dates*, nouvelle édition in-8°, tome XIII, p. 417.) La mort de ce favori fut occasionée par un incident singulier : s'étant retiré, après la mort d'Henri IV, dans la maison de la Flèche, dont la fondation fut due en partie à son influence auprès du monarque, il s'amusait souvent à tirer au vol. Un jour qu'il voulut faire partir une pie d'un arbre pour la tirer, l'oiseau, qui avait été apprivoisé, se mit à crier

maquereau; la Varenne, croyant que c'était le diable qui lui reprochait son premier métier, fut tellement saisi de frayeur, qu'il fut pris de la fièvre et mourut le troisième jour. Pièces intéressantes, par la Place, t. I.

Services. Cette maison a produit un maréchal de France dans la personne de Charles-Louis-Auguste, duc de Belle-Ile, qui s'est acquis tant de célébrité dans les guerres de Louis XIV et de Louis XV. Il était petit-fils de l'infortuné Fouquet, surintendant des finances, qui fut enfermé dans la citadelle de Pignerol, où il mourut le 23 mars 1680, victime de la jalousie de Colbert et de le Tellier. Cette maison a donné plusieurs lieutenants-généraux, des chevaliers des ordres du roi, deux chanceliers des ordres, etc., etc.

Titres. Au mois d'octobre 1718, Louis-Charles-Auguste Fouquet, marquis de Belle-Ile, maréchal de France, ayant cédé Belle-Ile au roi, reçut en échange le comté de *Gisors*, et les vicomtés de Vernon, d'Andely et de Léon, avec le marquisat de Bizy; ce comté fut érigé en sa faveur en *duché*, par lettres registrées le 19 juillet 1742, et en *pairie* le 9 juin 1748; il avait été créé prince d'empire et chevalier de la Toison-d'Or en 1742.

La seigneurie de *Chalain*, en Anjou, fut érigée en *vicomté*, par lettres du mois de novembre 1650, registrées à Rennes et à Nantes les 28 avril et 15 septembre 1651, en faveur de Christophe Fouquet, conseiller au parlement de Bretagne.

Prélature. François Fouquet, sacré évêque de Bayonne le 15 mai 1637, évêque d'Agde le 6 juin 1643, archevêque de Narbonne le 18 mars 1659, mourut le 8 novembre 1673.

Louis Fouquet, évêque-comte d'Agde, chancelier des ordres du roi, frère du précédent, mourut en 1702.

Armes. Branches de Belle-Ile et de Chalain : d'argent, à l'écureuil rampant de gueules.

Branche de la Varenne : de gueules, au levrier rampant d'argent, ayant un collier d'azur, semé de fleurs de lys d'or; *par concession du roi* Henri IV.

FOUQUET DE COSQUERUEN, en Bretagne, noblesse d'ancienne extraction, connue depuis Guillaume Fouquet, qui fut l'un des quarante-six écuyers de la compagnie de

Hue de Lamboul, chevalier-bachelier, qui fit montre à Etampes le 6 décembre 1411.

Armes : de gueules, à six fleurs de lys d'argent; au chef du même.

FOUQUET DE CROVILLE, de Tourlaville, famille ancienne de la province de Normandie, issue de Giraud Fouquet, du diocèse de Lisieux, anobli pour ses services en 1396.

Armes : de gueules, à la croix pommetée de douze pièces d'argent.

FOUQUET DE RICHECOURT, de Loufîcourt, en Champagne et en Picardie, famille qui, lors de la recherche, a fait preuve depuis Robert Fouquet, écuyer, seigneur de Richecourt, qui vivait le 10 janvier 1556.

Armes : d'azur, au croissant d'argent, surmonté de deux étoiles d'or.

DU FOUR DE PRADE, en Auvergne. Louis du Four de Prade, chevalier de Saint-Louis, mestre-de-camp, et brigadier de dragons, fut anobli par lettres-patentes en forme de charte, données par le roi à Versailles, au mois de novembre 1723.

Armes: d'argent, au chevron de sable, accompagné en chef de deux étoiles de gueules, et en pointe d'un croissant du même.

DU FOUR DE QUETTEVILLE, de Longuerue et de la Fontaine, en Normandie, famille distinguée par ses services militaires et son ancienneté. Elle remonte à Pierre du Four, qui fut un des notables de la ville de Rouen, chargés de porter les clefs de cette ville au roi Charles VII en 1449, après (dit un ancien titre de famille) avoir contribué de son bras et de ses conseils à en chasser les Anglais, et à la remettre sous l'obéissance de son légitime souverain. Louis XI, en récompense de ses services, lui accorda des lettres de noblesse au mois de décembre 1465, qui furent confirmées à Nicolas du Four, sieur de Longuerue et du Coudray, avocat au parlement de Rouen, et François du Four, ses descendants par lettres du mois de juin 1582, registrées en la chambre des comptes le 29 mai 1589, et en la cour des aides de Normandie le 27 juin 1596.

Services. Cette famille a donné nombre d'officiers de robe et d'épée, des gentilshommes de la chambre de nos

Digitized by Google

rois, un maréchal-de-camp des armées dans la personne de Charles-Louis du Four de Longuerue, qui périt glorieusement à la bataille de Ramillies le 23 mai 1706, après avoir servi avec distinction depuis l'an 1674, dans toutes les guerres de Flandre, de Hainaut et des Pays-Bas.

Malte. Cette famille compte plusieurs chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis Jacques du Four, qui y fut reçu le 21 janvier 1627.

Prélature. Louis du Four de Longuerue, abbé de Sept-Fontaines et du Jard, naquit en 1652. Il eut Richelet pour précepteur, et d'Ablancourt, son parent, veilla à ses études. Dès l'âge de quatre ans, il était un prodige de mémoire. La réputation de cet enfant était si grande, que Louis XIV, passant à Charleville, voulut le voir. Le jeune Longuerue fit des réponses si précises et si justes à ce monarque, qu'il augmenta la haute idée que l'on avait de lui. Son ardeur pour l'étude s'accrut avec l'âge. A quatorze ans il s'appliqua aux langues orientales; il savait déjà une partie des langues mortes et quelques-unes des vivantes. Il fit une étude profonde de la chronologie et de la géographie. Il possédait toutes les combinaisons des différentes époques dont les peuples ont fait usage, et il n'ignorait pas la position de toutes les villes un peu célèbres. On peut citer comme un prodige de mémoire la *Description historique de la France*, Paris, 1719, in-fol., qu'il dicta à l'abbé Alary, sans consulter aucun livre. Sa mémoire s'y est cependant trouvée en défaut quelquefois, ce qui l'a mis dans le cas de faire un assez grand nombre de cartons à cet ouvrage ; mais les bibliomanes recherchent encore les exemplaires non cartonnés. On a encore de ce savant plusieurs autres ouvrages estimés. Il mourut à Paris le 22 novembre 1733. Par quelques passages du Longuernana, il paraît qu'il pensait sur certains points de doctrine comme les protestants, entr'autres sur la confession auriculaire. Voici ce qu'on lui fait dire dans cet ouvrage : « Un jour les moines de l'abbaye du Jard me demandèrent qui était mon confesseur; je vous le dirai, leur répondis-je, quand vous m'aurez dit qui était celui de votre père saint Augustin. »

Armes : d'azur, à trois croissants d'or; à l'étoile d'argent en abîme.

DU FOUR DE LA THUILLERIE, en Normandie, famille anoblie en 1597.

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois roses du même, tigées et feuillées de sinople.

FOURAULT DE PAROIS, du Chastelet, etc., en Champagne, famille originaire de Lorraine, où elle fut anoblie par lettres du duc Antoine, en forme de charte, expédiées le 18 décembre 1538, à Jean Fourault, licencié ès-lois, et procureur-général au bailliage de Clermont.

Armes : d'argent, à deux bandes d'azur, engrêlées de gueules.

DE FOURCY DE CHESSY, à Paris. Cette famille, qui s'est éteinte en 1713, avait pour fondateur Jean de Fourcy, marchand orfèvre à Paris. Il épousa Marie le Comte, dont il eut Jean de Fourcy, sieur de Chessy, conseiller-d'état, surintendant des bâtiments du roi.

Titre. La seigneurie de *Chessy*, en l'Ile-de-France, au diocèse de Meaux, fut érigée en *comté*, par lettres du mois de janvier 1672, registrées le 1er juillet 1673, en faveur de Henri de Fourcy, président aux enquêtes du parlement de Paris.

Malte. Baltazard-Henri de Fourcy fut reçu dans cet ordre en 1673.

Armes : d'azur, à l'aigle au vol abaissé d'or; au chef d'argent, chargé de trois tourteaux de gueules.

FOURIER DE BACOURT, de Maillart, en Lorraine. Cette famille descend de Dominique Fourier, originaire de Mirecourt, contrôleur ordinaire en l'état de la grande-duchesse de Toscane; il fut anobli par lettres données à Nancy, le 2 janvier 1591, en considération de ses services. Ses descendants ont donné des officiers de robe et d'épée, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Prélature. Pierre Fourier, chanoine régulier et curé de Mathincourt, instituteur des filles de la congrégation de Notre-Dame, et réformateur des chanoines réguliers de Lorraine, mort à Gray en 1640, âgé de soixante-seize ans: abbé de Chamouzey, ensuite béatifié, est honoré aujourd'hui dans l'église sous le titre de bienheureux.

Armes : d'azur, à trois bandes d'or; au chef d'argent, chargé d'une tête de lion arrachée de gueules, accostée de deux roses du même émail, pointées d'or.

FOURILLES, *marquisat*, voyez LE LIÈVRE.

DE FOURNAS DE BROSSE, de Fabrezan, en Languedoc, famille originaire du Lyonnais, distinguée par ses services

militaires, qui lui ont mérité des lettres de noblesse au mois de juillet 1615. André de Fournas, à qui elles furent accordées, connu sous le nom du capitaine de la Brosse, fut un officier général d'un grand mérite, et qui jouit d'une considération méritée sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. Cette famille n'a cessé depuis de donner des officiers de marque aux armées.

Titre. Celui de *baron* de Fabrezan, en vertu de la possession de cette terre, depuis le commencement du dix-huitième siècle.

Armes : d'argent, à trois fasces d'azur ; au griffon d'or, langué, armé et couronné d'azur, brochant sur le tout.

FOURNEL, en Picardie, famille ancienne dont il est fait mention depuis Guillaume Fournel, écuyer des ordonnances du roi dans la compagnie de Jean de Harcourt, comte d'Aumale, ainsi qu'il conste par des revues faites de cette compagnie à Duretal, le 1^er^ octobre 1421, à Tours le 1^er^ mai 1424, et au Mans le 1^er^ juin suivant.

Armes : d'azur, à l'aigle éployée d'or.

DU FOURNEL. François du Fournel, avocat au parlement, seigneur du Breul, fut élu échevin de Lyon en 1704.

Armes : de gueules, au chef d'argent, chargé de trois bandes de sable.

DE FOURNÈS, *voyez* FARET.

DE FOURNET DE BEAUCHAMP, du Portail de la Cuchardière et en Bretagne, famille d'extraction noble connue depuis Jehan et Perrot du Fournet, écuyers qui furent présents à la montre de Bertrand du Guesclin, connétable de France, qui eut lieu à Caen le 1^er^ décembre 1370.

Armes : d'argent, à trois pelles de four de gueules.

FOURNIER, en Lorraine, famille anoblie en la personne de Nicolas Fournier, tailleur des salines de Dieuze, par lettres de Charles, duc de Lorraine, données à Nancy le 17 janvier 1566.

Armes : d'or, au chevron d'azur, chargé d'une quintefeuille d'argent, et accompagné en pointe d'un léopard de gueules.

FOURNIER DE LA PINÇONNIÈRE, en Bretagne. Jean Fournier, sieur de la Pinçonnière, conseiller au présidial de Nantes, maire de cette ville en 1644, a été déclaré noble

Digitized by Google

par les privilèges de la mairie, moyennant la somme de 1000 livres, par arrêt rendu en la chambre de la réformation, le 23 août 1669.

Armes: de gueules, à la bande denchée d'or, accompagnée de deux molettes du même.

DE FOURNIER DE BOISMARMIN et de Bellevue, famille issue d'ancienne chevalerie, originaire de Berry. Elle prouve sa filiation depuis Hugues de Fournier, chevalier, vivant en 1270.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers de terre et de mer, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : de sable, au chevron d'argent.

LE FOURNIER DE WARGEMONT de Graincourt, en Normandie, famille anoblie par les francs-fiefs (1), le 26 octobre 1471, dans la personne de Pierre le Fournier, sieur d'Isamberteville, au bailliage de Caux, et maintenue comme telle le 17 février 1668.

Services. Cette famille a produit plusieurs officiers supérieurs.

Armes : d'argent, à trois roses de gueules.

DE FOURNIÈRES DE BERNAVILLE de la Chevalerie, en Normandie, famille anoblie en 1567.

Armes : d'azur, au sautoir d'argent, cantonné de quatre roses du même.

FOURNIER DES RIOUX et de Foulhioux, en Auvergne, famille anoblie dans la personne de François Fournier, sieur desdits lieux, gendarme de la compagnie des gardes-du-corps de S. M., par lettres du mois de mai 1654, confirmées par arrêt du conseil d'état du 1er mai 1669, en considération des services par lui rendus.

Armes : d'azur, au chef d'argent, chargé de trois tiercefeuilles de sinople.

FOURNIER DES ROCHES, du Val-Hamon, de l'Espinay, en Bretagne, famille ancienne qui remonte filiativement à Edouard Fournier, père de Jean Fournier, qui épousa, en

(1) Et non pas *déclarée noble*, comme l'avance le premier registre de l'Armorial, p. 246. Ces mots, dans l'acception que lui donne cet ouvrage, où la vérité est outragée et défigurée à chaque page, semblent signifier une reconnaissance de noblesse antérieure.

janvier 1480, Périnne de Partenay. Dans la montre d'Olivier de Clisson, du 1er juin 1370, on trouve parmi les écuyers un Adam Fournier.

Armes : d'argent, au lion couronné de gueules, armé et lampassé d'or ; à la bordure engrêlée de sable, chargée de huit besants d'or.

FOURNOIR DU QUELLENEC, de Barach, etc., en Bretagne, famille d'extraction noble, connue depuis Rolland Fournoir, aïeul de Jullien Fournoir, sieur du Quellenec, vivant en 1534.

Armes : d'azur, à trois croisettes d'argent.

FOURQUEVAUX, *baronnie*, voyez YZALGUIER.

FOURRET DE CHAMPAGNY, en Normandie, famille anoblie en 1586, dans la personne de Pierre Fourret.

Armes : d'azur, à deux flèches passées en sautoir d'argent ; au chef du même.

FOURRIER. Noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de baron, dans la personne de Jean-Baptiste-Joseph Fourrier, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Armes : coupé, au 1 d'azur, à la fusée d'argent ; au 2 d'argent, à la barre échiquetée d'azur et d'or, accostée de deux coqs d'azur.

DE FOVILLE DE SAINT-JAMES, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Normandie. Elle est connue dans l'histoire depuis Robert de Foville, écuyer, qui comparut en cette qualité au ban des gentilshommes de la province de Normandie, au bailliage d'Évreux, l'an 1272.

Malte. Jean-Baptiste-Jacob de Foville d'Écrainville fut reçu dans cet ordre le 24 décembre 1624. Il devint grand-bailli de la Morée, commandeur de Sainte-Vaubourg et d'Auxerre, et se signala dans plusieurs expéditions navales contre les Algériens.

Armes : d'azur, au sautoir engrêlé d'argent, cantonné de quatre dragons d'or.

FRADET DE SAINT-AOUT. Jean Fradet, procureur du roi en Berry en 1334, est l'auteur de cette famille, qui s'est éteinte en 1675.

Titres. La châtellenie de *Bourdeilles* fut érigée en *baronnie*, par lettres du mois d'août 1637, registrées le 7 septembre suivant, en faveur de Jean Fradet, seigneur de Saint-Août.

La seigneurie et ville de *Chateaumeillan*, en Berry, fut érigée en *comté*, par lettres du mois de juin 1644, registrées au parlement et en la chambre des comptes le 6 mai et le 29 août suivant, en faveur de Jean Fradet, quatrième du nom, seigneur de Saint-Août, lieutenant-général d'artillerie.

Armes : d'or, à trois fers de lance de sable.

FRAGUIER de Tigery, en l'Ile de France. Cette famille, distinguée par ses alliances et les services qu'elle a rendus dans les armées et dans la magistrature, descend de Pierre Fraguier, marchand et bourgeois de Paris en 1530.

Titre. La seigneurie de *Dannemarie* fut érigée en *baronnie* par lettres du mois d'août 1643, registrées le 19 juillet 1645, en faveur d'Augustin Fraguier.

Malte. Jean-François de Fraguier fut reçu dans cet ordre en 1701.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois grappes de raisin d'or.

FRAIN, en Bretagne. Sébastien Frain, sieur de la Villegontier, sénéchal de Fougères, et Sébastien Frain, sieur d'Iffer, ont été maintenus dans leur noblesse moyennant la somme de 1000 livres chacun, par arrêts des 16 janvier et 8 avril 1669, rendus à la chambre de la réformation, comme étant issus de Sébastien Frain, anobli en 1624 pour 1000 livres.

Titre. Celui de *baron*, consacré par la charte.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux têtes de bœuf d'or, et en pointe d'un croissant du même.

de **FRAISSEYX** de Beausoleil, en Limosin, famille ancienne, qui lors de la recherche a fait preuve depuis Pierre du Breuil, *aliàs* de Fraisseyx, qui testa le 6 janvier 1525.

Armes : d'azur, à trois fasces ondées d'or.

de **FRAISSEYX** de la Blanchardie, famille qui paraît être une branche bâtarde de la précédente. Elle a pour auteur Léonard de Fraisseyx, sieur de la Blanchardie, qui obtint des lettres de légitimation et d'anoblissement au mois de février 1611.

Armes : d'or, à trois fasces ondées d'azur.

de **FRAISSINET**, *voyez* Isarn.

FRAMOND de la Framondie, noblesse ancienne de la

province de Languedoc, qui lors de la recherche a fait preuve depuis Hugues Framond, damoiseau, seigneur de la Framondie, qui épousa, l'an 1471, Angeline Chapelu.

Armes : parti, au 1 bandé d'argent et de gueules; au 2 de gueules, au lion d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

LE FRANC, en Cambrésis. Le nom originaire de cette famille, qui est d'ancienne chevalerie, est de *Sancourt.* Amaury de Sancourt vainquit, l'an 1306, en champ clos, Barthlolomée de Raillencourt, chevalier, qui l'avait accusé d'avoir tué son frère. Cette victoire lui acquit le surnom de le Franc, qu'il transmit à sa postérité, laquelle a joui de la plus grande considération parmi les familles patriciennes du pays, et qui, en mémoire de ce combat, porta autant de lances qu'Aumaury en avait rompu dans cette lice.

Armes : de gueules, à deux lances rompues d'or, passées en sautoir.

LE FRANC, en Dauphiné, famille qui tire sa noblesse de Jean-Baptiste le Franc, que le roi Henri IV anoblit en 1594 pour avoir contribué plus que personne à conserver Abbeville à ce monarque.

Armes : d'or, à trois tourterelles d'azur, becquées et membrées de gueules, celles en chef essorantes et affrontées; au chef de gueules, chargé de trois roses d'argent.

DE FRANCE DE NOYELLES, de Hézèques, en Artois, de Landal, en Bretagne, famille ancienne et distinguée par ses services militaires. Elle remonte à Jean France, avocat du roi au bailliage d'Orléans, anobli pour services en 1378.

Armes : branche d'Artois : fascé d'argent et d'azur; l'argent chargé de six fleurs de lys de gueules.

Branche de Bretagne : d'argent, à trois fleurs de lys de gueules.

FRANCENOT, en Lorraine : François de Francenot de Villotte, en Lorraine, fut anobli par lettres de Charles, duc de Lorraine, données le 30 décembre 1670.

Armes : d'argent, au sautoir d'azur, chargé d'une étoile d'or.

DE FRANCHEVILLE, famille ancienne et distinguée de la province de Bretagne. Cette famille a été anoblie en 1477, par le duc François, à la recommandation de la

Digitized by Google

duchesse Isabeau; registres 698, 699 et 755. Pierre de Francheville, qui obtint ces lettres, était originaire d'Écosse, et s'était fixé en Bretagne l'an 1442.

Services. Cette famille a donné des chevaliers de l'ordre du roi, des officiers de terre et de mer, des gouverneurs de places, des maîtres des requêtes et des conseillers-d'état, etc., etc.

Armes: d'argent, au chevron d'azur, chargé de six billettes d'or.

DE FRANCLIEU, *voyez* PASQUIER.

FRANCON, en Dauphiné, famille anoblie par les charges de judicature. Jean Francon fut pourvu d'une charge de correcteur en la chambre des comptes de Dauphiné, par lettres du 4 février 1594; depuis elle a fourni plusieurs conseillers au parlement de cette province.

Armes: d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois gerbes de froment d'or.

FRANCONVILLE, *marquisat*, voyez d'O.

FRANQUEMONT, village au comté de Montbéliard, donné par le testament d'Étienne de Montfaucon, comte de Montbéliard, de l'an 1397, à un *fils naturel* dont les descendants prirent le nom de Franquemont.

Services. Cette maison a donné des officiers supérieurs, des gentilshommes et chambellans des ducs de Lorraine, un ambassadeur du duc de Wurtemberg en Angleterre, etc., etc.

Titre. La terre du Han, en Barrois, fut érigée en *comté*, sous le nom de *Franquemont*, par lettres du 7 mai 1720, registrées en la chambre des comptes de Bar le 20 mars suivant, en faveur de Georges-Gabriel de Franquemont, seigneur de Tremoing et de Pierrefite, chambellan du duc Léopold.

Armes: de gueules, à deux bars adossés d'or.

DE FRANQUETOT DE COIGNY, en Normandie, maison des plus illustres et des plus recommandables par les services qu'elle a rendus à l'état. Son nom primitif était *Guillotte*, et elle a pour auteur Robert Guillotte, seigneur de Saint-Jores, de Franquetot, de Cressanville, vicomte de Carentan, qui fut anobli le 2 mars 1546, avec Thomas Guillotte, son fils, seigneur de Sainteny, de Beau-

Digitized by Google

mont, de Cresteville, de Leogny, Vivefontaine, etc., greffier de l'élection de Coutances.

Le nom de Guillotte est cependant fort ancien. En ouvrant l'Histoire de Bretagne, on voit un Jehan Guillotte, écuyer, qui, en cette qualité, ratifia le traité de Guerrande le 3 mars 1381 : un Pierre Guillotte, sieur de Toulouart, compris au rôle des gentilshommes commis à la garde de l'île de Ruis, le 26 juin 1554, sous la charge du sieur de Bouverel.

Il se peut qu'un puîné de cette ancienne noblesse de Bretagne soit venu s'établir en Normandie au quinzième siècle, et que ses descendants, ayant exercé des emplois dérogeants, aient été contraints de recourir aux lettres du prince pour rentrer dans la classe de la noblesse.

Services. Cette maison, toute militaire, compte deux maréchaux de France, nombre de lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées, des chevaliers des ordres du roi et de la Toison-d'Or, des gouverneurs de provinces et de places, etc., etc.

Honneurs de la cour : de 1749 à 1783.

Duché-pairie. La seigneurie de *Coigny*, érigée en *comté* en 1650, en faveur d'Antoine de Franquetot, maréchal-de-camp, capitaine-lieutenant des gendarmes de la reine Anne d'Autriche, et gouverneur de Caen, fut érigée en *duché* au mois de février 1747, lettres registrées le 18 avril suivant, en faveur de François de Franquetot, maréchal de France, puis en *pairie* en 1787, en faveur de Marie-François-Henri de Franquetot, duc de Coigny, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur des Invalides, nommé *pair* par S. M. Louis XVIII, le 4 juin 1814.

Malte. Jean-Antoine de Franquetot d'Auxais fut reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem le 5 février 1678.

Armes : de gueules, à la fasce d'or, chargée de trois étoiles d'azur et accompagnée de trois croissants du second émail.

DES **FRANCS** DE LA BRETONNIÈRE, en Poitou. Louis des Francs, écuyer, servait, en 1419, avec dix-sept autres écuyers de sa compagnie.

Cette famille prouve une filiation suivie depuis Sylvestre des Francs, seigneur de la Bretonnière, vivant, en 1545, avec Catherine Chevaleau de Boisragon, son épouse.

Armes : d'argent, à deux fasces de sable.

Digitized by Google

DE **FRANQUEVILLE**, en Normandie, famille d'ancienne chevalerie, connue depuis Jehan de Franqueville, présent à la convocation du ban et arrière-ban de cette province en 1242.

Jean de Franqueville, chevalier, et Rault de Franqueville, étaient de la compagnie de Robert d'Harcourt, chevalier, qui fit montre dans l'abbaye de Conches, le 1er janvier 1363.

Malte. Colart de Franqueville était chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1373. La Roque, dans son Traité des Noms, pag. 47, nous apprend que la famille actuelle de *Franqueville*, seigneurs du Cable et de la Vallée, portait originairement le nom de *du Bois*, auquel elle a substitué celui de Franqueville.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au chef d'or; aux 2 et 3 de sable, à la croix ancrée d'or.

FRANSURES, seigneurs d'Hiencourt-le-Grand, d'Ognoles, de Grecourt, de la Motte, de Ramecourt de Villiers, en Picardie, maison d'ancienne chevalerie, connue depuis, 1° Hugues de Fransures, qualifié chevalier par titres de l'Hôtel-Dieu de Beauvais de l'an 1233; 2° à Raoul de Fransures, qui prend la même qualité par ceux de Saint-Lucien de Beauvais de l'an 1218; 3° et Mathieu de Fransures, qui est mentionné dans ceux de Lannoy sous l'an 1157.

Le sieur de Ville-Hardouin rapporte, au livre VIII de son Histoire de la Terre-Sainte, que Bergues de Fransures fut capitaine des Latins avec Bramas, mari de l'impératrice, et qu'ils furent ensemble en une grande et importante entreprise contre les Sarasins. Cette famille a fait preuve filiative de sa noblesse depuis le 24 janvier 1459.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois besants d'or.

DE **FRASANS**, en Bourgogne, famille qui remonte à Girard de Frasans, aliàs *Bevalot*, anobli par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui gouverna de 1419 à 1467.

Armes : d'or, au cerf de gueules.

FRÉARD DE BEAUMARAIS, de la Chesnaye et de Chichebouville, en Normandie, famille anoblie le 1er janvier 1580, et confirmée en janvier 1597 et en 1610, dans la personne de Pierre Fréard, receveur des tailles de Pont-l'Évêque.

Armes : d'azur, au chevron d'or, surmonté d'un croissant du même et accompagné de trois fers de dards d'argent.

La branche de Chichebouville brise d'une étoile au lieu d'un croissant. La branche du Castel, anoblie par des offices de finances au dix-septième siècle, portait de même.

DE FREDEVILLE, en Auvergne, famille d'ancienne chevalerie, connue depuis Rigaud de Fredeville, sénéchal de Beaucaire, vivant en 1357 ; et Hugues de Fredeville, seigneur dudit lieu, vivant en 1376, aussi sénéchal de Beaucaire, puis d'Auvergne en 1387.

Services. Cette famille a fourni un capitaine de cinquante hommes d'armes et de vingt lances, un lieutenant-général des armées du roi, etc.

Titre. De toute ancienneté cette famille est en possession du titre de *baron* de Fredeville.

Brioude. Antoine et Claude de Fredeville étaient chanoines-comtes de Brioude en 1552 et 1563.

Armes : d'argent, à la croix engrêlée de gueules.

DE FRÉDOL, maison d'ancienne chevalerie de la province de Languedoc, où elle florissait dès le onzième siècle. *Voyez* FRÉVOL.

Guillaume de Frédol, et Ermessende, sa femme, firent une donation à l'abbaye de Valmagne, dont ils furent les principaux fondateurs, l'an 1138, du consentement de Pierre-Guillaume et Bernard de Frédol, leurs enfants.

Pierre de Frédol, damoiseau, seigneur de la Vérune, vivait en 1260.

Béatrix de Frédol épousa Raymond-Gaucelin, seigneur d'Uzès, en partie, dont elle était veuve en 1279. Elle était fille de Guillaume de Frédol, chevalier, seigneur de la Vérune.

Prélature. Bérenger de Frédol fut pourvu de l'évêché de Maguelone en 1262.

Bérenger de Frédol, fils de Guillaume de Frédol, seigneur de la Vérune, fut pourvu à l'évêché de Béziers en 1294 ; il est nommé comme l'un des prélats qui se rendirent le plus célèbres au concile de Béziers l'an 1299. Il fut créé cardinal le 15 décembre 1305.

Bérenger de Frédol, évêque de Tusculum, Guillaume de Frédol, évêque de Béziers, et André de Frédol, *élu*

évêque d'Uzès, sont nommés comme témoins au testament de Raymond-Gaucelin, seigneur d'Uzès, daté de Lyon le dernier juin de l'an 1316. André de Frédol passa depuis sur le siége épiscopal de Maguelone.

FREDY de Juilly, de Coubertin, en l'Ile de France, famille originaire d'Italie, où il en existe encore une branche. Elle remonte à Pierre Fredy, sieur de la Motte, anobli par lettres du mois de mars 1477, registrées en la chambre des comptes de Paris le 4 janvier 1486.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs de terre et de mer, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes: d'azur, à neuf coquilles d'or.

FREMIN de Poissy, en Normandie, famille anoblie en août 1609 dans la personne de Richard Fremin, sieur de Merval, échevin de Rouen en 1620.

Armes: d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois besants d'or.

FREMIOT, en Bourgogne. Cette famille est issue d'Oger Fremiot, bourgeois de Dijon, vivant en 1445, père de René Fremiot, garde de la monnaie de Dijon en 1479. Leurs descendants ont acquis la noblesse par des offices de judicature.

Cette famille, qui paraît s'être éteinte au milieu du dix-septième siècle, a produit plusieurs personnages recommandables. André Fremiot, archevêque de Bourges en 1603, était profondément versé dans le droit canon et civil et dans la théologie; il avait aussi étudié les belles lettres, dans lesquelles il avait de grandes connaissances: chargé d'affaires importantes sous les rois Henri IV et Louis XIII, il s'en acquitta avec habileté et intelligence; ce prélat estimable mourut à Paris en 1641.

Jeanne-Françoise Frémiot, sœur de l'archevêque, épousa Christophe de Rabutin, baron de Chantal, et fut l'aïeule de madame de Sévigné. Son mari ayant été tué par malheur à la chasse, elle fit vœu de ne point se remarier quoiqu'elle n'eût alors que vingt-huit ans. L'éducation de ses enfants, le soin des pauvres et des malades, devinrent ses uniques occupations et ses seuls divertissements. Ayant connu saint François de Sales en 1604, elle se mit sous sa conduite. Ce prélat ne tarda pas à lui communiquer son projet pour l'établissement de l'ordre de la Visitation; elle en-

Digitized by Google

tra dans ses vues et en jeta les premiers fondements à Annecy l'an 1610. Le reste de sa vie fut employé à fonder de nouveaux monastères, et à les édifier par ses vertus et par son zèle; lorsqu'elle mourut en 1641 on en comptait quatre-vingt-sept. Il y en eut à la fin du siècle cent cinquante, et environ six mille six cents religieuses. Elle termina ses jours à Moulins : dans l'instant même où elle expira, elle fut canonisée par la voix de ses filles et par celle du peuple. Le pape, Benoît XIV, confirma le jugement en la béatifiant en 1751, et Clément XII en la canonisant en 1767. On publia ses lettres en 1660, in-4°. Les abbés de Marsollier et Cordier ont publié sa vie.

Armes : d'azur, à trois merlettes d'argent, deux et un, chacune surmontée d'une étoile du même ; au chef de gueules, brochant sur les deux étoiles du chef.

FREMYN DE FONTENILLE, de Sapicourt. Cette famille est sans contredit très-ancienne en Champagne, et elle a tenu un rang distingué dans cette province depuis le milieu du quinzième siècle. Le cinquième registre de l'Armorial en contient la généalogie depuis Jacques Fremyn, bailli du comté de Porcien, mort en 1470. Mais les six premiers degrés de cette généalogie ne sont point nobles, puisqu'Antoine Fremyn, sieur de Sapicourt, élu à Rheims, qui forme le septième, reçut des lettres de noblesse au mois d'octobre 1696. Elles furent confirmées en faveur de Pierre Fremyn de Fontenille, gouverneur de la ville et du château de Rethel-Mazarin, et de Susanne Bongard d'Aspremont, veuve de Philippe-Pierre Fremyn de Fontenille, mestre-de-camp de cavalerie, tutrice de leurs enfants mineurs, par lettres du 10 mars 1769, registrées le 1er septembre, qui les exempte de l'édit de révocation de 1715.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'argent, à la fasce d'azur, bordée d'or; à cinquante-six flammes de gueules mouvantes des bords de la fasce et du haut et du bas de l'écu.

DE LA FRENAYE. Claude-Eléonor de la Frenaye, conseiller du roi, fut élu quartinier de Paris le 29 août 1732, et échevin en 1752.

Armes : de gueules, au pal d'argent, accosté de quatre frênes d'or.

Digitized by Google

DE **FRENEUSE**, *voyez* FILLEUL.

FRÈRE, noblesse consacrée par la charte avec titre légal de *comte*, dans la personne de Georges Frère, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, commandant de la Légion-d'Honneur, etc.

Armes : coupé, au 1 d'argent, à trois tours de gueules maçonnées, ouvertes et ajourées de sable ; au 2 de gueules, au pont de trois arches d'or, maçonné de sable, bâti sur une rivière d'argent.

FRESCHART, en Lorraine. Humbert Freschart, demeurant à Tillot-sous-les-Côtes, fils de Nicolas Freschart et lieutenant au régiment de Marcossey, fut anobli pour services militaires par lettres de Henri, duc de Lorraine, données à Nancy le 16 janvier 1611.

Armes : d'azur, au lion d'or et un tigre d'argent affrontés.

DU **FRESCHE** DE LAUNAY, de la Cossays, en Bretagne, famille d'extraction noble connue filiativement depuis Jean du Fresche, sieur de Launay-Pinel, mentionné dans la réformation de la noblesse de l'an 1427 : en remontant neuf années plus haut, on trouve un Guillaume du Fresche parmi les nobles qui accompagnèrent le duc de Bretagne dans son voyage de France.

Armes : d'argent, à trois lapins de sable en forme.

FRESLON DE LA TOUCHE-TREBRY, de la Freslonnière, de Saint-Aubin, etc., en Bretagne, famille d'ancienne chevalerie connue depuis Guillerme Freslon et son frère, tous deux mentionnés dans une charte de Raoul, seigneur de Fougères, de l'an 1163 ; elle prouve une filiation suivie depuis noble écuyer Jean Freslon, aïeul de Jean Freslon, sieur de la Freslonnière et de Saint-Aubin, qui épousa en 1436 Jeanne de Montgermont.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de six ancolies d'azur, tigées de gueules.

DU **FRESNAY** DE QUENHOET, de Coetcodu, du Plessis, du Faouet, famille d'ancienne chevalerie qui prouve une filiation suivie depuis Guillaume du Fresnay, seigneur de Quenhoet, vivant en 1440 avec Beatrix de Penhoet, dont il eut François du Fresnay, sieur de Bremen et de Coetcodu. Philippe du Fresnay, chevalier, donna quittance à Barthelemy du Drac, trésorier des guerres, pour ses

gages et ceux des écuyers de sa compagnie, le 26 juin 1352.

Armes : de vair plein.

DE LA FRESNAYE DE SAINT-AIGNAN, noblesse ancienne de la province de Normandie. Les preuves qu'elle a faites au cabinet des ordres du roi en 1785, pour les honneurs de la cour, en font mention depuis l'an 1100.

Services. Cette maison a donné des officiers supérieurs de terre et de mer.

Titre. Celui de *marquis* de Saint-Aignan en vertu de la possession de ce marquisat, situé à trois lieues de Caen.

Armes : de gueules, à trois frênes arrachés d'or.

DE LA FRESNAYE: Henri de la Fresnaye, demeurant à Saint-Jacques-de-Beuvron, au diocèse d'Avranches, en Normandie, fut anobli au mois de mars 1374.

DE LA FRESNAYE DE LA VILLEFIEF, en Bretagne, maison issue d'ancienne chevalerie qui florissait dans cette province dès le milieu du quatorzième siècle. Jean de la Fresnaye était un des archers de la compagnie de Macé Giffart, qui fit montre au Mans le 4 décembre 1356.

La filiation suivie de cette famille remonte à Payen, seigneur de la Fresnaye, marié vers l'an 1465, avec Jeanne des Grées de la Villerio.

Armes : d'argent, à trois branches de frêne de sinople.

DE FRESNE DE SAINT-EVRUGE, en Champagne, famille originaire d'Artois, qui prouve une filiation suivie depuis Priam de Fresne, écuyer, seigneur de Saint-Evruge, capitaine et gouverneur du fort de Bouc, et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, dont il est fait mention dans le contrat de mariage d'Antoine de Fresne, son fils aîné, avec damoiselle Marguerite d'Amours, en date du 14 juillet 1548.

Armes : d'argent, au lion de sable, à la bordure componée du même.

DE FRESNEAU, en Lorraine, famille ancienne originaire d'Anjou, qui vint s'établir en Lorraine à la suite du duc René. Jean de Fresneau, écuyer, servait en cette qualité sous la charge de Jean de Bueil, comte de Sancerre, qui fit montre à Paris le 3 avril 1380.

Claude de Fresneau, écuyer, seigneur de Pierre-Fort, Trougnon, Renesson, etc., vivant en 1500, épousa Marie

Digitized by Google

de Bertrancourt, dont il eut, entr'autres enfants, Marie de Fresneau, mariée à Renaud du Châtelet. Elle mourut le 4 février 1567.

Armes : de gueules, à deux fasces d'or, accompagnées de six merlettes du même.

DE FRESNEAU DU BOIS DE L'OR de Grand-Han, etc., en Champagne, famille ancienne qui prouve une filiation suivie depuis Christophe de Fresneau, écuyer, seigneur du Bois de l'Or et de Grand-Han, guidon de la compagnie du sieur d'Espaux, vivant en 1549. Il était issu de Louis de Fresneau, anobli pour services en 1488.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un lion léopardé de sable, armé et lampassé d'or, et accompagnée de six écussons d'argent, trois en chef et trois en pointe.

FRESNELS, *comté*, voyez NETTANCOURT.

DE LA FRESSANGE, *voyez* SAIGNARD.

DE FRESSINET, *voyez* JOUSSINEAU.

DE FRETAT DE BOISSIEUX, de l'Orme, de Corbières, de la Deyte, de Puibaudy, etc., en Auvergne, famille anoblie dans la personne de Pierre de Fretat, seigneur de la Deyte, par lettres du mois de juillet 1578, enregistrées en la cour des aides en octobre suivant, en considération des nombreux services par lui rendus pendant les troubles de la Basse-Auvergne.

Services. Cette famille a donné un général de brigade, nommé ambassadeur en Danemarck en 1725, fait maréchal-de-camp le 10 février 1734, inspecteur d'infanterie en juillet suivant, nommé en 1738 commandant des troupes envoyées en Corse pour y pacifier les troubles, créé lieutenant-général des armées du roi le 24 février même année, etc.

Armes : d'azur, à deux roses d'or en chef et un croissant d'argent en pointe.

DE LA FRETAYS DE VILLEFEVRIER, en Bretagne, famille d'extraction noble, prouvant une filiation suivie depuis Jean de la Fretays, qui ne vivait plus en 1479.

Dans un acte du 9 juillet 1443, touchant le concile de Bâle, Jacques de la Fretays est nommé avec la qualité de chapelain de Saint-Mamert, en l'église de Saint-Sauveur de Rennes.

Armes : de gueules, à l'épervier d'argent, perché du même, longé et grilleté d'or.

FREVILLE, *baronnie*, voyez ESMALLEVILLE.

DE FRÉVOL D'AUBIGNAC et de Ribains, en Languedoc. Cette famille prouve sa noblesse depuis noble Jean de Frévol, vivant vers l'an 1570, père de noble Jean de Frévol, seigneur de la Coste, qui contracta, le 3 septembre 1605, un second mariage avec Jeanne de Colin. *Voyez* FRÉDOL.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers de marque, entr'autres deux maréchaux-de-camp, dont l'un est mort au champ d'honneur au mois de février 1809.

Titre. Celui de *comte*, consacré par la charte.

Armes : de gueules, à deux lions affrontés d'or, posés sur une montagne de trois coupeaux, et tenant une roue, le tout du même.

FREZIN, *comté*, voyez GAVRE.

FREZON : François Frezon fut élu échevin de la ville de Paris en 1615.

Armes : de sable, à deux lions d'or, passés en sautoir.

LE FRIAND DE FAVERNAY, très-ancienne famille dont étaient Jean, Charles, Henri et Charles le Friand de Tavernay, reçus chevaliers de Saint-Georges en 1470, 1501, 1503 et 1546.

Armes : d'azur, à la bande engrêlée d'argent.

FRIANT D'ALINCOURT, en Lorraine, famille anoblie pour services par lettres en forme de charte, expédiées à Didier Friant, prévôt de Dompaire, par Christine de Danemarck, duchesse douairière de Lorraine, et Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, tuteurs et administrateurs des corps, biens et états de Charles, duc de Lorraine et de Bar, leur fils et neveu, lesdites lettres datées de Nancy du 20 juin 1551.

Armes : d'or, à trois roses de gueules.

DE FRIAUCOURT, en Picardie, famille ancienne, qui a fait preuve de sa noblesse depuis le 15 mai 1478, époque à laquelle vivait Olivier de Friaucourt, écuyer, lequel eut pour fils Louis de Friaucourt, écuyer, seigneur de l'Isle, ainsi qualifié dans l'arrière-ban d'Amiens de l'an 1557.

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois tourteaux du même, surmonté de trois billettes de sable en chef, et trois autres du même en pointe.

DE FRIBOIS DES AUTIEUX, en Normandie, famille d'origine chevaleresque qui tire son nom d'une terre située près de Croissanville. Elle est connue filiativement depuis Robert de Fribois, écuyer qui, lors de la convocation de la noblesse en 1470, se fit représenter par Robin le Machetrier, armé de brigandine, sallade, arc et trousse, accompagné d'un page portant un vouge.

Armes : d'azur, à trois fasces d'argent, la première surmontée de trois roses d'or, la deuxième de deux et la troisième d'une.

DES FRICHES-DORIA, famille ancienne, originaire de Picardie, laquelle prouve une filiation suivie depuis Pierre des Friches, sieur de Châtillon, procureur-général en la cour des aides, père d'Arnaud des Friches, seigneur de Villemanche et de Brasseuse, qui vivait en 1472, celui-ci, père d'Arnaud II des Friches, seigneur de Brasseuse, lieutenant-général de Senlis. Elle ajoute à son nom celui de Doria depuis le mariage de Pierre des Friches, seigneur de Brasseuse, avec Catherine Doria, d'une des plus illustres maisons de l'état de Gênes, dont l'oncle, capitaine de la galère qui amena Catherine de Médicis en France, où il suivit cette princesse, institua ledit Pierre des Friches héritier de tous les biens qu'il avait acquis par son testament du 8 juin 1630, à la charge de porter les nom et armes de Doria.

Services. Cette famille a donné des officiers de cavalerie, des chevaliers de Saint-Louis, etc., etc.

Titres. Ceux de *comte* et de *marquis*, dans les actes et brevets depuis près de deux siècles.

Malte. Hugues des Friches Brasseuse fut reçu dans cet ordre en 1567.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois défenses de sanglier de sable, et accompagnée de deux roues à quatre rais du second émail, qui est DES FRICHES; aux 2 et 3 coupés d'or et d'argent, à l'aigle de sable, languée, membrée et couronnée de gueules, brochante, qui est de DORIA.

FRION, en Bretagne. Jacques Frion, fils de François Frion, sieur de la Vieuville, et Anne, de la Ville Auné, ont été condamnés en quatre cents livres d'amende, par arrêt contradictoirement rendu en la chambre de la réformation le 6 avril 1669, pour avoir pris indûment la qualité de nobles.

Armes : d'azur, à six macles d'or ; au franc canton de sable, chargé d'un croissant d'argent.

FRIRION, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*, dans la personne du baron Fririon, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, etc. Son frère, maréchal-de-camp, fut nommé général de brigade le 22 juin 1811, et chevalier de Saint-Louis le 22 juin 1814.

Armes : écartelé, au 1 d'azur, à trois étoiles d'or en barre ; aux 2 et 3 d'argent, au chien assis de sable, colleté d'or ; contourné, la tête levée vers le canton sénestre ; au 4 d'azur, au pont de trois arches d'argent, maçonné de gueules.

DE FRIZON DE BLAMONT, en Champagne. Cette famille remonte à Nicolas Frizon, sieur de la Motte, anobli par lettres registrées le 20 mai 1686.

Armes : d'azur, au sautoir bretessé d'or.

FROCHOT, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne de Nicolas-Thérèse-Benoît Frochot, grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : d'azur, à la navette d'or.

FROIDOUR, en Picardie, famille anoblie dans la personne de Nicolas Froidour, substitut du procureur-général aux comté du Mans et siége royal de la Fère, par lettres du 5 janvier 1653, confirmées le 9 mai 1666.

Armes : d'azur, à trois lions d'or.

FROISSARD DE BROISSIA, noblesse issue d'ancienne chevalerie du comté de Bourgogne, où elle est connue depuis Antoine Froissard, écuyer, seigneur de Beauport, près de Saint-Amour, vivant en 1279. Philibert de Froissard, écuyer, vivait en 1388 ; il est peut-être le père de Huguenin Froissard, écuyer, seigneur de Largelois, vivant en 1400, premier auteur connu par titres filiatifs de toutes les branches de cette maison.

Services. Elle compte plusieurs généraux, un grand nombre d'officiers supérieurs au service des rois d'Espagne et de France ; des magistrats distingués aux parlements de Bourgogne et de Franche-Comté, des conseillers-d'état d'épée, etc., etc.

Titres. Les seigneuries de Broissia, de Montagna, Annotres, le Saulsois, Villangretté, etc., furent unies et éri-

Digitized by Google

gées en *marquisat*, sous le nom *de Broissia*, par lettres du mois d'octobre 1691, registrées à Besançon et à Dôle, en faveur de Jean-Claude-Joseph Froissard de Broissia, chevalier d'honneur au parlement de Besançon.

Les terres de Châtenoy, de Bellecin, Fontenelle, Molamboz et Rantechaux, furent unies en titre de *marquisat*, sous la dénomination de *Froissard-Broissia*, par lettres du mois de décembre 1697, registrées à Besançon et à Dôle, en faveur de Jean Froissard de Broissia, seigneur de Bretenière, maître des requêtes.

Les terres et seigneuries de Velle et de Noidans furent unies et érigées en *comté*, sous le nom de *Broissia-Velle*, par lettres du mois de mai 1759, en faveur de François Froissard, ancien capitaine de cavalerie.

Les terres et seigneuries de Roche, Bersaillin et du Bouchaud, furent unies et érigées en *marquisat*, sous le nom de *Froissard de Bersaillin*, par lettres du mois d'août 1748, registrées à Besançon et à Dôle, en faveur de Claude-François-Joseph-Ignace Froissard, chevalier d'honneur en la chambre des comptes de Dôle.

Malte. Cette maison a donné plusieurs chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis Charles-Louis Froissard de Broissia, qui y fut reçu en 1679.

Armes : d'azur, au cerf d'or.

FROLAND DU GENESTEL, en Normandie, famille qui fut anoblie en 1598.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un croissant du même.

DE FROMENT DE CASTILLE, d'Argillers, famille ancienne de la province de Languedoc.

Jacques de Froment fut capitoul de la ville de Toulouse en 1423 et 1436.

On ne trouve rien d'antérieur sur cette famille, et l'on doit regarder comme des fables ridicules les prétendues découvertes qu'on a faites sur son nom dans les archives du Vatican, par lesquelles on prétend prouver son ancienneté depuis l'an 310. Il n'y a pas une maison souveraine capable d'avoir une telle prétention, et de la justifier.

La famille de Froment de Castille a fait preuve, lors de la recherche en Languedoc, depuis noble Vincent Fro-

Digitized by Google

ment, co-seigneur de Montaren, connu par une reconnaissance du 11 mars 1535. Gabriel Froment, seigneur d'Argillers, son arrière petit-fils, viguier et juge de la prévôté d'Uzès, fut maintenu dans sa noblesse par lettres du 4 juin 1673, nonobstant la dérogeance par lui faite, pour avoir tenu quelques fermes.

Services. Cette famille a donné des magistrats distingués et des officiers de marque.

Titre. La seigneurie de *Castille*, en Languedoc, unie à celles d'Argillers et autres fiefs, fut érigée en *baronnie*, par lettres du mois d'avril 1748, registrées au parlement de Toulouse le 5 juillet, et à la chambre des comptes de Montpellier le 10 septembre suivant, en faveur de Gabriel Froment.

Armes : d'azur, à trois épis de froment d'or.

DE FROMENT DE SAILLANS, en Dauphiné, de Bize, en Champagne, de Champ-du-Mont, en la Marche, et de Saint-Paul, à Lunel. Cette famille est une branche présumée de la précédente. Cependant elle est moins ancienne dans l'ordre de la noblesse. Chorier, dans son état du Dauphiné, page 266, nous apprend qu'elle descend de Claude Froment, professeur en l'université de Valence, lequel fut anobli par lettres du mois de septembre 1607, vérifiées au mois de juillet 1609. « Il fut grand personnage, » ajoute cet historien; mais Gaspard Froment, son fils, » a eu plus de nom, sa riche et curieuse bibliothèque » ayant aidé son mérite. Claude Froment, conseiller au » parlement de Metz, est son fils. La noblesse a été con» duite dans cette maison, et non précipitée. La vertu l'y » a menée; et un vent de la faveur, comme parlent les » Latins, ne l'y a pas jetée sans discernement. Devenir » ainsi noble vaut mieux qu'être né noble, etc. »

Toutefois, cette famille était ancienne dans la bourgeoisie. Zacharie Froment, notaire delphinal, souscrivit avec cette qualité des actes de l'an 1494.

Services. Cette famille a produit plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titre. Celui de *baron*, conféré par ordonnance royale du 11 novembre 1814 à François-Marie de Froment de Champ-du-Mont, lieutenant-colonel d'infanterie.

Armes : branche du Dauphiné : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois épis de froment d'or.

Digitized by Google

Branche de Champagne : de gueules, au chevron d'argent, accompagné en pointe de trois épis de blé empoignés d'or ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles du second émail.

Branche de Lunel : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe de trois épis de froment empoignés d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

Branche de la Marche : elle porte de même, sinon qu'elle ajoute trois merlettes posées 2 et 1 sur les épis.

DE FROMENT, en Brie. Palliot, dans sa Vraie et parfaite science des armoiries, fait mention d'une troisième famille de Froment, dont était peut-être François Froment, notaire et secrétaire du roi, qui vivait en 1476.

Armes : d'azur, au lion d'or, ayant une tête humaine de carnation, et colleté d'une écharpe de gueules.

FROMENTEAU, en Lorraine. Mathieu Fromenteau, conseiller, receveur-général des domaines, gabelles, et de toutes les fermes de Lorraine, originaire du pays de Liége, fut anobli par lettres expédiées à Lunéville le 1[er] septembre 1719.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 fascés d'argent et de sinople, au lion de gueules couronné d'or, brochant sur le tout ; aux 2 et 3, d'argent, à trois fusées de gueules mises en fasce ; à la bordure engrêlée du même.

FRONSAC, *duché-pairie*, voyez DU PLESSIS-RICHELIEU.

DE FRONTEBOSC, *voyez* TOUSTAIN.

FRONTENAY, *marquisat*, voyez MONTRICHARD.

FRONTIN, sieur de Hauteville, Clermont, etc., en Normandie, famille qui tire sa noblesse de Jacques Frontin, sieur du Tot, auditeur des comptes en Normandie, anobli à Paris le 6 février 1635, maintenu par arrêt du 16 novembre 1672.

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois tiges de trois feuilles chacune de sinople.

DU FROST DU HELLAN, de Giraudays, de Bressemans, en Bretagne, famille d'origine chevaleresque, connue depuis Pierre du Frost, dont il est fait mention en parlant de son fief, dans l'assiette de deux cents livres de rentes faite par Gui de Bretagne à Simon de Montbourcher, en

août 1320; elle prouve une filiation suivie depuis Guion du Frost, vivant en 1473.

Armes : d'argent, à trois têtes de coqs arrachées de sable, crêtées et barbées de gueules.

FRUGES DE LA MASSONNIÈRE, en Picardie, famille d'ancienne extraction.

Jean de Fruges, écuyer, servait avec six autres écuyers de sa compagnie, suivant la revue qui en fut faite à Gravelines l'an 1386, etc. Guillaume de Fruges servait en qualité d'écuyer des ordonnances du roi dans la compagnie de Philippe de Fosseux, suivant la montre qui en fut faite par M. le maréchal de Bourgogne, le 8 septembre 1411.

Armes : d'azur, à la tour d'argent, sur une terrasse de sinople, accostée de deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

DE FRY DU VAL, en Normandie, famille qui tire sa noblesse de Pierre de Fry, conseiller en la cour des aides à Rouen, anobli sans finance en septembre 1596, par lettres données à Meaux.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une hure de sanglier, le tout du même.

FULCHIRON. Antoine Fulchiron, greffier en chef, ancien au bureau des finances en la généralité de Lyon, fut élu échevin de cette ville en 1762.

Armes : d'azur, à la rivière d'argent, surmontée d'une flèche du même, fûtée d'or; au chef d'or, chargé de trois tourteaux de gueules.

DE FULIGNY DAMAS DE ROCHECHOUART, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la seigneurie de Fuligny, située près de Bar-sur-Aube, en Champagne. Elle prouve une filiation suivie depuis Guillaume, seigneur de Fuligny, vivant en 1387.

Titre. Ceux de *marquis* de Fuligny, de *comte* de Rochechouart et de *baron* de Couches, dans les actes et brevets depuis le dix-huitième siècle.

Lyon. Jean de Fuligny-Damas, et Emmanuel-Thomas, furent reçus chanoines-comtes de Lyon en 1716 et 1719.

Armes : d'or, à la croix recercelée de sable, chargée de cinq écussons d'argent, bordés et engrêlés de gueules.

FUMÉE, en Bretagne. Défense faite à Marguerite Fu-

mée de prendre à l'avenir la qualité de noble, par arrêt rendu en la chambre de la réformation, le 16 mars 1671.

Armes : d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de six besants d'argent.

FURET DE GUILLI, de Kergrist, de Maison-Neuve, en Bretagne, famille d'ancienne extraction, connue depuis Eon Furet, qui se trouve au nombre des nobles de Goello, qui prêtèrent serment au duc de Bretagne en 1437.

Armes : de sable, à trois épées d'argent garnies d'or; au croissant d'argent, surmontant la pointe de l'épée du milieu.

FUSIER DU VERGER, en Dauphiné, famille anoblie dans la personne de Pierre Fusier, par lettres du dauphin Louis, en date du mois de février 1455, vérifiées le 25, même mois de l'année suivante.

Armes : d'azur, à trois fusées d'or.

FUST, en Picardie. Daniel de Fust, demeurant à Saint-Léger-au-Bois, a justifié six degrés de noblesse, en commençant à l'an 1501.

Armes : parti, au 1 d'or, au cœur de gueules, au 2 de gueules, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné de gueules; coupé de gueules, au cœur d'or.

FUZÉE DE VOISENON, de Charmont, en Gatinais, famille anoblie par les charges de judicature, au commencement du seizième siècle. Guillaume Fuzée, seigneur de Gallodet, obtint avec Jean Fuzée, son frère, un arrêt de la cour des aides, le 30 août 1600, confirmatif de leur noblesse.

Armes : d'azur, à trois fusées accolées d'or.

LE FUZELIER, noblesse d'ancienne chevalerie du pays de Cambrésis, qui paraît être éteinte ou tombée dans l'oubli depuis plusieurs siècles. Elle comptait parmi ses ancêtres, Ricolde le Fuzelier, chevalier, seigneur de Gabbeville, qui comparut au tournoi d'Anchin en 1096; Jacquemont et Ricuin le Fuzelier, chevaliers, vivants en 1151 et 1172; Jacquemart le Fuzelier, chevalier, seigneur de Flers, d'Avesnes-le-Sec, de Gabbeville et de Villiers-Guislain, en partie, épousa, vers l'an 1209, Ermengarde d'Enne, dont postérité :

Armes : d'or, à cinq fusées d'azur en bande.

FYOT DE LA MARCHE et de Mimeure, famille ancienne du duché de Bourgogne. Elle est connue depuis Guillaume

Fyot, qui vivait en 1382. Cependant elle n'est comptée dans la classe de la noblesse que depuis Jean Fyot, conseiller au parlement de Dijon en 1576, sieur d'Arbois, de Montjay, d'Orain, en faveur duquel Henri IV érigea la terre d'Arbois en fief, au mois de janvier 1596, et l'anoblit par autres lettres du mois de mars de la même année. (Registre 698.) Les motifs de cet anoblissement sont le zèle ardent que ce magistrat manifesta au service du monarque dans les guerres de la ligue, zèle qui lui coûta pendant long-temps la liberté, et lui attira les persécutions des ligueurs.

La branche de Fyot Vaugimois, qui est puînée de celle de la Marche, s'est anoblie plus anciennement par l'exercice des charges du parlement de Bourgogne.

Services. Cette famille, une des plus respectables de la magistrature, a donné un grand nombre de présidents à mortier au parlement de Bourgogne, un ministre plénipotentiaire du roi près la république de Gênes en 1761, des généraux d'armées, etc., etc.

Titre. La seigneurie de *Bosjan*, dans le bailliage de Châlons, fut de nouveau érigée en *comté* par lettres du mois de décembre 1680, registrées le 3 mars 1681, à la chambre des comptes de Dijon, en faveur de Claude Fyot, abbé de Saint-Étienne de Dijon, et de ses héritiers et ayant-causes. Le *marquisat* de *Mimeure* a été acquis par cette famille.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même.

La branche de la Marche, écartelé *de sable, à trois bandes d'or*, qui est de la Marche.

G.

DE GAALON DE PRÉAUX, en Normandie, famille qui, lors de la recherche de Montfaut, en 1463, fut reconnue noble d'ancienne extraction. Une branche de cette ancienne famille, connue sous le nom des seigneurs des Carreaux et d'Autigny, en Champagne, a été maintenue en 1669, en remontant ses preuves filiatives à Jean de Gaalon, dont Colette de Juvigny était veuve le 24 mai 1436. Dans ce jugement de maintenue, la famille de Gaalon est dite originaire de Champagne.

Armes : de gueules, à trois rocs d'échiquier d'or.

DE GABALÉON DE SALMOUR, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne de Christian-Antoine-Joseph-Pierre-Jean de Gabaléon de Salmours, né à Turin le 12 janvier 1755.

GABOIREAU. Guillaume Gaboireau fut élu échevin de la ville de Poitiers en 1339.

Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent.

GACÉ, baronnie située au pays d'Auge, en Normandie, érigée en *comté* au mois de juillet 1651, était possédée à ce titre par la maison de Matignon en 1770. *Voyez* GOYON.

DE GADAGNE, illustre et ancienne maison, originaire de Florence, qui a donné un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, le 5 janvier 1597, dans la personne de Guillaume de Gadagne, seigneur de Bothéon, baron de Verdun, lieutenant-général en Lyonnais, Forès et Beaujolais. L'une de ses filles, Diane, dame de Gadagne, de Verdun, de Bothéon, porta ces biens en dot à Antoine d'Hostun, seigneur de la Baume, sénéchal de Lyon.

Armes : de gueules, à la croix engrêlée d'or.

GADOUOT DE SAINT-GEORGES, en Champagne, famille originaire de Bourgogne, anoblie en janvier 1650 dans la personne de Jacques Gadouot, l'un des premiers chevau-légers de la compagnie de la garde ordinaire de la feue reine mère, en récompense du grand nombre de services militaires par lui rendus.

Digitized by Google

Armes : de gueules, à deux épées passées en sautoir d'argent, garnies d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

GAESDON ou GUESDON des Cormiers, de la Coupelays, de Launay-Saint-Pern, etc., famille ancienne de Bretagne, connue filiativement depuis Jacques Gaesdon, mort avant l'an 1486. *Voyez* Guesdon.

Armes : d'argent, à trois cors de chasse de sable, accompagnés en cœur d'une tête de limier du même, arrachée de gueules, et colletée d'argent.

GAESDON. Louis Gaesdon, sieur de Franquemont, et Joachim Gaesdon, sieur du Perray, de Rennes, ont été condamnés chacun en quatre cents livres d'amende, par deux arrêts contradictoirement rendus à la chambre de la réformation, les 26 juillet 1670, et 14 février 1669.

le GAGNEUX. Philippe le Gagneux, quartinier de la ville de Paris en 1615, fut élu échevin de cette ville en 1631.

Armes : d'azur, à l'épervier essorant d'or, regardant un soleil du même, au premier canton.

GAGNOLEAU. Guillaume Gagnoleau fut élu maire de la ville de Poitiers en 1337.

Armes : de gueules, à la rivière d'argent, chargée de trois cannettes de sable.

du GAIGNEAU de Chateaumorand, en Orléanais, famille originaire de Bourgogne, issue de Claude Gaigneau, sieur de Châteaumorant, gendarme de la compagnie du duc d'Orléans, anobli pour services militaires, le 28 novembre 1676.

Armes : parti de gueules et d'azur, à la fasce d'hermine, brochante sur le tout. Devise : *Quo fata.*

de GAIGNIÈRES. Jean Gaignières, sieur de Souvigny, natif du duché d'Orléans, conseiller et maître d'hôtel du roi, mestre-de-camp de gens de pied, et gouverneur des ville et château de Querasque, en Piémont, fut anobli pour services militaires au mois de février 1643.

Armes : d'azur, à trois besants d'or.

de GAIGNIÈRES. Guillaume de Gaignières, chevalier banneret, servit en Guienne sous le sire de Coucy, ainsi

Digitized by Google

qu'il appert d'une quittance de gages qu'il donna sous son scel, le 8 mars 1396.

Armes : un lion.

DE GAIGNON DE VILAINES, famille ancienne, originaire du Maine, connue depuis Barthélemi Gaignon, anobli avec Jacquette, sa femme, au mois de mars 1375. Cette maison s'éteint de nos jours dans celle de Thiroux de Médavy.

Services. Elle a donné plusieurs officiers de marque, entr'autres un lieutenant-général des armées en 1710.

Armes : d'hermine, à la croix de gueules.

DE GAILHAC DE PAILHÈS, en Languedoc. Le nom de Gailhac est fort ancien dans cette province. Arnaud, Bernard, Pierre, Bertrand, et Guillaume de Gaillac, étaient capitouls de Toulouse en 1290, 1296, 1300, 1365 et 1455. Mais on n'a point de titres qui fassent la jonction de ces Gaillac avec les Gailhac de Pailhès, quoiqu'ils aient exercé pendant plusieurs générations la même charge municipale. Le premier auteur connu par titres de cette famille, est Bernard de Gailhac, docteur en droit, capitoul de Toulouse en 1502. Pierre de Gailhac, docteur, son fils, fut élu à la même charge en 1538 et 1551. Il était seigneur du Puy-Saint-Pierre.

Armes : d'azur, à l'étoile à seize rais d'or.

GAILLARD DE BELLAFAIRE, en Provence, famille très-ancienne, connue par filiation depuis Gaillard de Gaillard, qui, le 7 décembre 1309, fit hommage de la terre de Bellafaire, au roi Robert, comte de Provence.

Services. Cette famille, éteinte depuis la fin du dix-septième siècle, a donné plusieurs officiers supérieurs, entr'autres un brigadier des armées du roi.

Malte. François Gaillard de Bellafaire fut reçu dans cet ordre en 1658.

Armes : fascé d'or et d'azur; au chef cousu de gueules, chargé de trois roses d'argent.

DU GAILLARD D'HEYLIMER, Tieffenbach et Acrebach, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de Nicolas Gaillard, natif d'Haraucourt, argentier de l'évêque de Metz, châtelain de la Garde, lequel obtint des lettres-patentes, datées de Nancy du 10 novembre 1513.

Georges du Gaillard, châtelain d'Alberstroff, seigneur d'Heylimer et de Tieffenbach, fut créé *baron* du Saint-

Digitized by Google

Empire, avec permission de changer ses armes, par diplôme de l'empereur Ferdinand II, du 12 novembre 1629. « En considération, dit le diplôme, de sa noblesse, reconnue ancienne de 300 ans, dans l'évêché de Metz. »

Il n'est pas difficile de concilier ce diplôme avec les lettres de noblesse précitées, en réfléchissant que la subsistante de ces diplômes est dictée par des familles que le prince veut élever et récompenser; il est possible cependant que cette famille ait perdu ou égaré, dans le temps, ses titres, et que Georges du Gaillard, arrière petit-fils de l'anobli Nicolas, les ait retrouvés, et par ce moyen fait preuve de l'ancienneté de sa famille.

Armes : les premières étaient d'or, à trois tertres de sinople; l'écu bordé de gueules.

Et depuis le diplôme accordé par l'empereur, cette famille porte : d'argent, à trois fasces d'azur, et une pointe de gueules chargée de trois besants d'or.

GAILLARD DE LONGJUMEAU, de Ventabren, en Provence, famille distinguée, originaire de Blois. Elle remonte à Mathurin Gaillard, bourgeois de la ville de Blois, qui partagea, en 1453, avec Guillaume Gaillard, son frère, et acquit la terre de Villemorand. Il eut, entr'autres enfants, Michel Gaillard, général des finances du roi Louis XI, qui l'aimait tant, qu'il le fit chevalier de l'ordre du Camail. Avant le règne de ce prince, Michel Gaillard était payeur des cent gentilshommes de la maison du roi, et de la garde française et écossaise. Il eut plusieurs enfants, entr'autres Michel Gaillard, IIe du nom, seigneur de Longjumeau, de Chailly, et du Fay; chevalier et panetier ordinaire du roi François Ier, qui lui fit épouser, en 1512, sa sœur naturelle, souveraine d'Angoulême, légitimée à Dijon en 1521.

Dans un ancien registre des fiefs de Monthéry, au chapitre intitulé *Chailly*, on y lit ce qui suit :

« Le chastel, seigneurie et chatelainie de Chailly et
» Longjumeau, qui jadis fut au roy de Sicile, depuis au
» comte du Maine, depuis au duc de Guise, depuis à Mi-
» chel Gaillard fils, bâtard du duc de Lorraine, qui avoit
» espousé souveraine d'Angoulesme, sœur bâtarde du roi
» François Ier, depuis à ses enfants, depuis à M. Martin
» Ruzé, secrétaire des commandements de S. M. »

Services. Cette famille a donné des magistrats au parlement de Provence, des officiers de marque, etc., etc.

Malte. François Gaillard de Longjumeau fut reçu chevalier de Malte en 1642.

Prélature. Jean Gaillard de Longjumeau, frère du précédent, fut évêque d'Apt, de 1673 à 1735. Moréri, qui connaissait son mérite et ses vertus, le prit pour son Mécène, et lui dédia son Dictionnaire.

Armes : d'argent, semé de trèfles de sinople; à deux taux de gueules en chef, surmontant deux perroquets de sinople.

GAILLAT. Mathieu Gaillat, conseiller du roi, trésorier général de France au bureau des finances de la généralité de Lyon, fut élu échevin de cette ville en 1617.

Armes : d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles d'or.

GAILLIARD, en Artois. Jean Gailliard, né à Arras, procureur-général au conseil d'Artois, en 1644, conseiller, l'an 1652, mourut dans l'exercice de sa charge en 1654.

Armes : d'argent, à deux fasces de sable, accompagnées de six molettes d'éperon du même.

DE GAIN, marquis de Linars, barons d'Anval, marquis de Montaignac, maison d'ancienne chevalerie du Limosin, où elle florissait dès le onzième siècle. Le premier que l'on connaisse est Gui de Gain, l'un des bienfaiteurs de l'église cathédrale de Limoges, en 1056. La filiation suivie remonte à Aimery de Gain, chevalier, vivant en 1215.

Services. Cette maison a donné des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des chambellans, des conseillers-d'état, des capitaines de cinquante hommes d'armes, des maréchaux-de-camp des armées, etc., etc.

Honneurs de la cour : en 1772, 1774 et 1781, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Lyon. Jean-Pierre et Charles-Marie de Gain de Linars furent reçus chanoines-comtes de Lyon en 1753 et 1773.

Armes : d'azur, à trois bandes d'or.

LE GAL DE KERMORGAN, du Plexis-Languidec, etc., en Bretagne, famille d'origine chevaleresque, connue depuis Jagou le Gal, dont il est fait mention dans une acquisition faite par le vicomte de Rohan en 1311. Elle prouve une filiation suivie depuis Pierre le Gal, sieur de Canfio, et Alain le Gal, sieur du Plexis-Languidec, vivants en 1456.

Armes : d'argent, au lion de gueules, armé et lampassé d'or, chargé de deux fasces du même.

DU GAL DES NOYERS, des Monts, etc., en Normandie, famille d'origine chevaleresque, connue depuis Raoul du Gal, père d'Alix du Gal, femme de Pierre, seigneur de Criquebœuf, vivant vers l'an 1300.

Armes : d'azur, à trois trèfles d'argent.

DE GALANDOT DE SUZANCOURT, en Champagne, famille ancienne, qui remonte filiativement à Jean de Galandot, écuyer, seigneur en partie de Suzancourt, qui, le 20 décembre 1468, épousa damoiselle Parice de Serocourt, fille de feu noble homme Regnault de Serocourt, et de damoiselle Jeanne de la Marche.

Armes : d'azur, à trois feuilles de lierre d'or.

DE GALARD DE BÉARN, de Brassac, grande, illustre et puissante maison qui, selon la tradition, tire son origine des comtes de Condomois, issus des ducs de Gascogne, et son nom de la terre de Galard, située dans le Condomois. Hugues, dernier comte de Condomois, donna son comté à l'abbaye de Saint-Pierre de Condom, l'an 1011, au préjudice de tous ses autres parents, comme il le dit dans sa donation, où il comprend les biens qu'il avait dans la terre de Galard. Les tours de Galard, qui subsistaient encore avant la révolution près de Condom, et sur lesquelles on voyait les armoiries de cette maison, étaient de l'ancien apanage des comtes de ce pays.

C'est d'un frère de Combaut, frère de Hugues, dernier comte de Condomois, que l'on fait descendre la maison de Galard, dont plusieurs seigneurs ont été successivement bienfaiteurs de l'abbaye de Condom, depuis 1060 jusqu'en 1247.

Cette maison a formé un grand nombre de branches; les principales sont celles de Terraube, en Armagnac; celle de Brassac de Béarn, en Quercy; et celle de Saldebru, en Agénois.

Services. Cette maison a donné un grand-maître des arbalétriers de France, des sénéchaux de provinces, des capitaines de cent et cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, des chevaliers de l'ordre, des conseillers-d'état, des ambassadeurs, des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées, dont l'un commandeur de Saint-Louis.

Honneurs de la cour : 1739, 1765, 1766, 1783 et 1786, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. L'ancienne *baronnie de Brassac*, en Quercy, est dans cette maison depuis l'an 1270.

La seigneurie de *Terraube*, première baronnie du Condomois, possédée par cette maison dès le douzième siècle, fut érigée en *marquisat* par lettres du mois de janvier 1683, registrées au parlement de Guienne, séant à la Réole, le 17 mars suivant, et à la chambre des comptes de Navarre le 14 novembre 1685, en faveur de Jean-Louis de Galard, baron d'Arignac.

Malte. Cette maison compte des chevaliers et commandeurs dans cet ordre depuis l'an 1536.

Prélature. Raimond de Galard fut le premier évêque de Condom, le 13 octobre 1317. Il mourut à Paris le 23 mars 1340. Il eut pour successeur immédiat, Pierre de Galard, son neveu, qui fut élu le 13 novembre 1340. Il reçut l'hommage de Jean, comte d'Armagnac, et siégea jusqu'en 1370.

Armes : d'or, à trois corneilles de sable, becquées et membrées de gueules.

La branche de Brassac de Béarn, en vertu de la clause du contrat de mariage du 12 novembre 1508, de Jeanne de Béarn, avec François de Galard de Brassac, porte : écartelé, aux 1 et 4 de GALARD; aux 2 et 3 d'or, à deux vaches de gueules, accornées, colletées et clarinées d'azur, qui est de BÉARN.

GALBART, en Artois. Pierre Galbart, écuyer, fut avocat du roi à la gouvernance d'Arras, avocat-général au conseil d'Artois, en 1689, conseiller audit conseil en 1694; et mourut en 1722.

Armes : d'azur, à deux croissants adossés d'or, accompagnés de quatre annelets du même.

DE GALBERT. Cette famille prouve une filiation suivie depuis Raimond de Galbert, qualifié noble dans la révision des feux de l'année 1458. Il testa en 1480. L'un de ses ancêtres était notaire et secrétaire du dauphin Humbert; c'était un savant jurisconsulte que ce prince avait chargé d'enseigner à Grenoble le droit civil et canonique.

Services. Cette famille a fourni un capitaine de vaisseaux, et des magistrats au parlement de Grenoble.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants du même.

GALHAND, en Artois. Pierre-André Galhand, conseiller au conseil d'Artois en 1708, mourut en 1722. Pierre-François Galland, son fils, était conseiller au conseil d'Artois en 1733.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix ancrée d'or; aux 2 et 3 de sinople, à l'aigle d'argent; sur le tout un écusson d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.

GALIAN du Percy, en Dauphiné, famille de robe, qui doit sa noblesse à Gaspard Galian, pourvu d'un office de conseiller au parlement de Grenoble, par lettres du 6 avril 1642. Son fils, François de Galian, seigneur du Percy, fut pourvu de la charge de grand-prévôt du Dauphiné.

Armes : d'azur, au coq d'or, becqué, crêté, barbé et armé de gueules, tenant en son bec une bisse d'argent, et posé sur un lion couché d'or, lampassé, armé et vilené de gueules.

de GALIBERT de Saint-Avist, en Agénois. Cette famille a pour auteur Antoine Galibert de Bernou, seigneur de Feuguerolles, capitaine d'infanterie au régiment de Lusignan, anobli par lettres du mois de décembre 1674, registrées le 17 mai 1675, en récompense de ses services militaires. Cette famille a fourni plusieurs autres officiers, et un brigadier des armées du roi.

Armes : d'hermine, à la fasce d'azur, chargée d'une aigle éployée d'or, accostée de deux léopards, affrontés d'argent.

de GALICE d'Aumont, en Provence. Cette famille, dit Maynier, tire sa noblesse de cinq générations de conseillers aux cours de parlement et chambre des comptes. Le premier qui fut pourvu d'une charge de conseiller aux comptes, fut Nicolas de Galice, en 1572.

Armes : de gueules, au coq d'argent, crêté, barbé, becqué et membré d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

L'abbé Robert de Briançon rapporte une autre famille de ce nom, dont descendent les seigneurs de Châteauneuf, qu'il dit issue de Bernardin de Galice, qui vivait dès l'an 1523. Cette famille, qu'il fait venir des Galluci, d'Italie, est une branche de la précédente, qui, n'ayant exercé aucune charge privilégiée, et n'ayant aucun titre de noblesse,

dit la critique du Nobiliaire de Provence, n'a pu avoir acquis ce caractère que l'abbé Robert veut lui attribuer.

Armes : d'azur, au coq d'argent, crêté, barbé, becqué, et membré de gueules; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

GALIEN, en Bresse, famille anoblie dans la personne de François Galien, par lettres de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, datées de Turin, le dernier mars 1594, vérifiées le 11 juillet suivant, et confirmées par le roi Henri IV, par lettres-patentes données à Saint-Germain-en-Laye, en juillet 1602, etc.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles du même, et en pointe d'un croissant versé de gueules.

GALLAVAULT, en Lorraine. Nicolas Gallavault, sieur de la Maison-Forte, de Haudiaumont, et des fiefs de Montaube et de Chaumont, en Verdunois, fut réhabilité en sa noblesse, avec permission de prendre les armes de Gallavault, par lettres expédiées à Nancy le 22 janvier 1721, contenant : « Que la famille des Gallavault, dont il descend, est originaire du Clermontois, en Argonne, où elle est connue pour être très-ancienne; plusieurs de ses ancêtres ayant été même reconnus gentilshommes, et tous ayant joui sous les ducs de Lorraine des priviléges et immunités de la noblesse, jusqu'à ce que le malheur des guerres ait contraint ses aïeuls et bisaïeuls d'y déroger. Pour établir cette noblesse et sa filiation, il aurait produit plusieurs extraits baptistaires et mortuaires, contrats de mariage et autres titres, papiers et documents authentiques, insérés dans le vû de l'arrêt, rendu le 4 du présent mois, sur l'avis des commissaires nommés pour les examiner, lesquels commissaires auraient reconnu que ledit Nicolas Gallavault est fils de Norbert Gallavault, seigneur d'Haudiaumont, Chaumont et de Montaube, etc., etc. »

Armes : d'azur, à la bande componée d'or et de gueules de quatre pièces; à l'aigle éployée d'argent, brochante sur le tout.

GALLIE. Pierre Gallie fut élu échevin de la ville de Paris en 1455, 1457 et 1467.

Guillaume Gallie fut anobli pour services en 1484.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois coqs chantants du même.

GALLIER. Mathurin Gallier fut élu échevin de Lyon en 1605.

Armes : d'azur, au coq d'or, crêté, becqué, barbé et membré de gueules, accompagné en chef de deux étoiles du second émail, et en pointe d'un croissant d'argent.

DE **GALLIFET**, en Provence. L'auteur de la Critique du Nobiliaire de l'abbé Robert de Briançon, dit que le nom primitif de cette famille est *Coulet;* que Pierre Coulet, natif de Carpentras, vint s'établir à Aix, en Provence, en 1581, où il se fit baptiser. Les consuls de Senas furent les parrains, et la dame dudit lieu la marraine. Il quitta le nom de Peiron Coulet au baptême, et prit celui d'Alexandre Gallifet. Ce nom d'Alexandre, ajoute ce critique, s'est presque perpétué à chaque génération, comme par une permission divine..... Il acquit la terre de Tholonet, dans la banlieue d'Aix. Il acquit aussi un office de président aux enquêtes. en l'année 1615. Jacques, fils d'Alexandre, fut reçu en survivance dans cet office, et résigna ensuite à Alexandre Gallifet, son fils, qui le vendit après quelques années d'exercice. C'est de cet office, continue le même auteur, que la famille Gallifet tire sa noblesse, et non pas d'une famille du Dauphiné.

Josué *Coulet*, frère de Peiron Coulet, obligé comme lui de quitter Carpentras, et le comtat Venaissin, fut contraint pour être admis en Provence, d'avoir recours au baptême, qui lui fut administré par la même voie que son frère, en 1581. Le verbal des baptêmes des deux frères est inséré dans le greffe de Senas, s'il n'en a pas été tiré par les intrigues des Gallifet ou des Coulet (1).

Voici les actes qui constatent l'ancienneté de la famille Gallifet, et combattent par conséquent les allégations précédentes. Nous nous bornerons à les relater, laissant au lecteur le soin de fixer son jugement.

1° Les preuves authentiques, faites à Malte en 1695 par Gabriel de Gallifet, à la réception duquel un commandeur s'opposa, non sur le fondement d'ancienneté de noblesse (dit la Chenaye), mais parce qu'il prétendait que cette branche, établie en Provence, avait une tache (*de judaïsme*), qui n'est connue que dans cette province. Ses preuves

(1) Les armes de *Coulet* sont : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux têtes de lion, arrachées d'argent, et en pointe d'une tour du même, maçonnée de sable.

furent faites contradictoirement avec ce commandeur, par des commissaires qui firent celles de toutes les alliances contractées en Provence. Il en résulta un décret de la langue de Provence, rendu unanimement le 26 avril 1695, qui déclare *la noblesse de ladite famille* de Gallifet *être plus que suffisamment prouvée pour entrer à Malte.*

2° Les preuves faites pour les honneurs de la cour, où cette famille a été admise en 1753, 1772 et 1784.

Chorier, dans son État politique du Dauphiné, fait mention des Gallifet de Saint-Laurent-du-Pont, depuis Jacques de Gallifet, fils de Guillaume, qui épousa en deuxièmes noces, en 1539, Guigonne de Dorgeoise.

Pithon Curt, dans son Histoire de la Noblesse du comtat Venaissin, et d'Hozier, dans son registre V de son Armorial général, sont du même sentiment; sinon qu'ils font descendre les Gallifet de Provence, de ceux du Dauphiné, ce dont Chorier, qui écrivait en 1671, ne parle pas, ni Maynier, en son *Nouveau état de Provence*, p. 80.

La Chenaye, qui a suivi Pithon Curt, donne quatre degrés de plus; et Guillaume Gallifet, par cette addition, en forme la cinquième.

Services. Cette famille, qui tient un rang distingué dans la noblesse par les services qu'elle a rendus, compte un grand nombre d'officiers de marque, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; des maréchaux-de-camp, un chef d'escadre des armées navales, des capitaines de terre et de mer, des présidents au parlement de Provence, etc., etc.

Titre. La seigneurie de Preuilly, première *baronnie* de Touraine, les *marquisats* de Buoux et de Salernes, la *principauté* de Martigues, et beaucoup d'autres terres titrées, ont été possédées par cette famille.

Armes : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois trèfles d'or.

GALLYE DE CALMONT, et d'Hibouville. Cette famille remonte à Charles Gallye, bailli de Dieppe, anobli le 25 mars 1574, moyennant la somme de mille livres.

Armes : d'argent, à la galère de sable; à la bordure d'or, chargée de huit tourteaux de gueules.

DE GALVAING DU REPLAT, en Dauphiné. Cette famille descend de Drevon et de Martin Galvaing, mentionnés dans la révision des feux de Beaumont de l'an 1409.

Armes : d'azur, au coq d'or, crêté, becqué, barbé et armé de gueules, empiétant un raisin d'argent, dégouttant de gueules.

GAMARRE. Michel Gamarre, quartinier de la ville de Paris en 1667, fut élu échevin de cette ville en 1682.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux gerbes du même, et en pointe d'une colombe d'argent.

DE GAND, maison des plus anciennes, des plus illustres, et autrefois des plus puissantes des Pays-Bas.

Du Chesne, dans son Histoire des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy, fait descendre celle de Gand de Lambert Ier, châtelain de Gand, avoué des abbayes de Saint-Bavon et de Saint-Pierre de Gand, lequel vivait en 1026. Moréri remonte l'ancienneté de cette maison de près d'un siècle. L'empereur Othon Ier, dit-il, ayant fait bâtir, l'an 949, le château de Gand, en donna le gouvernement à titre de *comté* à Wichmannus, qui descendait, dit le même historien, de l'ancienne maison de Saxe. C'est ce Wichman qu'on fait trisaïeul de Lambert. Mais le sentiment de Moréri ne peut prévaloir sur celui de du Chesne, 1° parce que l'identité de cette première race des comtes de Gand avec celle des châtelains, n'est pas prouvée; 2° parce que la chronologie même semble démentir ce système ; 3° enfin, parce que l'extinction de la dignité comtale en la personne de Théodoric, père de Lambert, n'est motivée par aucun acte, et que celle de châtelain, que porte ce dernier, est tout-à-fait distincte de la première.

La maison de Gand n'a pas besoin d'un lustre étranger : en descendant de Lambert, châtelain de Gand en 1026, il est peu de maisons qui l'égalent en grandeur et en ancienneté. Elle est la souche des comtes de Guines de la seconde race, des seigneurs d'Ardres, châtelains de Bourbourg, des derniers sires de Coucy, comtes de Soissons et de Marle, des comtes et princes d'Isenghien et de Masmines, comtes du Saint-Empire, de Middelbourg, d'Ognies, de Vianden, marquis de Lincelles, Seillères, Hem, etc.; vicomtes d'Ypres, de Wahagnies, de Forest, etc., barons libres de Rassenghien, de Frentz, de Croisilles, de Glajon, etc., etc., etc.

Services. Cette maison a donné des généraux célèbres au service des empereurs, des rois d'Espagne; un maréchal de France, et plusieurs généraux au service de nos

Digitized by Google

rois, nombre de chevaliers de la Toison-d'Or, des ordres du roi, etc., des conseillers-d'état, et des ambassadeurs.

Honneurs de la cour : en 1775, 1781 et 1786, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Pairie. Le comte de Gand a été nommé *pair* de France le 17 août 1815.

Armes : de sable, au chef d'argent.

DE GANNES DE COINGIS, en Picardie, famille d'ancienne extraction, connue filiativement depuis Nicolas de Gannes, vivant en 1519.

Armes : d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'or, et cotoyée de deux cotices de sable.

DE GANTÈS, en Provence et en Artois. Cette famille est ancienne. La Chenaye des Bois, qui la fait originaire de Naples, en donne une filiation suivie depuis Bertrand de Gantès, chevalier, qui épousa au royaume de Naples Béatrix d'Alagonia, qu'il amena en Provence en 1250, et suivit, en 1264, Charles d'Anjou à la conquête de ce royaume. Il fut le cinquième aïeul de Pierre de Gantès, par lequel l'abbé Robert commence l'existence noble de cette famille. Il le qualifie *noble, et égrège Pierre Gantès, licencié ès lois.* Il est à remarquer que le père que lui donne la Chenaye et les cinq degrés qui précèdent portent tous la qualité de *chevaliers*, ce qui ne s'accorde guère avec celle de Pierre Gantès, dont la Chenaye n'a pas jugé à propos de faire mention. On doit encore observer qu'après noble et égrège, il ajoute *seigneur* de plus que l'abbé Robert de Briançon, qui s'est pourtant fait une assez grande réputation par ses petites complaisances.

Cette famille a exercé pendant plusieurs générations la charge de procureur-général au parlement de Provence; elle a donné des conseillers-d'état, des officiers supérieurs de terre et de mer, entr'autres un lieutenant-général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis, plusieurs capitaines de vaisseaux, etc.

Malte. Cette famille a donné plusieurs chevaliers et commandeurs à cet ordre.

Armes : d'azur, à l'émanche de quatre pièces d'or, mouvante du chef.

GARABY DE PIERREPONT, en Normandie, famille anoblie en 1574. Bernard Garaby ayant épousé, l'an 1614, demoiselle Françoise de Pierrepont, se fit autoriser, par let-

tres-patentes de 1622, à joindre le surnom de Pierrepont à celui de Garaby.

Armes : d'azur, à trois pals d'or; au chef cousu de gueules, qui est de PIERREPONT; au lion de gueules brochant sur le tout, qui est de GARABY.

Les armes primitives de cette famille étaient *de gueules, au lion d'argent*, comme les ont portées les branches des seigneurs de l'Ile et de la Besnardière.

LE GARANGIER DE LA FORÊT, de la Piguenays, de la Vallée, en Bretagne, famille d'ancienne extraction. On trouve, sous l'an 1394, un André Garangier, dont il est fait mention dans un jugement arbitral de cette année.

Armes : d'argent, à deux fasces de gueules, accompagnées de trois écoubles de sable, becquées et membrées de gueules.

GARAT, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *comte* dans la personne de Dominique-Joseph Garat, commandant de la Légion-d'Honneur.

Armes : de gueules, à la rivière d'argent en bande, accompagnée en chef d'une montagne à trois sommets d'or, et en pointe de trois pieds à maïs du même tigés, de sinople.

GARAUT DURANTI, de Miremont, de Montesquieu, de Vieillevigne, en Languedoc. On trouve des capitouls de Toulouse de ce nom, de 1336 à 1586. L'auteur de cette famille est Jean Garaut de Montesquieu, dans le Lauraguais, anobli au mois de décembre 1497.

Malte. Jean-Antoine de Garaut fut reçu dans cet ordre en 1631.

Titre. La seigneurie de *Miremont*, en Languedoc, fut érigée en *marquisat* le 10 décembre 1659, en faveur de Jean-Georges Garaut Duranti, seigneur de Donneville, président au parlement de Toulouse.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois coquilles du même.

GARBÉ, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *baron* dans la personne de Marie-Théodore-Urbain Garbé, maréchal-de-camp, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Armes : coupé, au d'azur, à la forteresse d'or, palissadée de sable; au 2 d'azur, au soleil couchant d'or, au crocodile arrêté sur une terrasse, le tout de sinople, bro-

chant sur ces rayons, accompagné en chef à dextre d'un croissant contourné d'argent, et à sénestre d'une étoile du même.

DU GARD DE TREMEMONT, du Rosoy, d'Eschichens en Picardie et au pays de Vaud. La Chenaye donne la généalogie de cette famille depuis l'an 1230, que vivait Simon du Gard, son auteur. La Morlière, dans son Histoire des antiquités de la ville d'Amiens, en fait mention comme de l'une des plus anciennes de la province de Picardie. Nicolas du Gard, fils de Simon, acquit, en 1288, le fief de Morvilliers, près de Rumigny. Son petit-fils, Jean du Gard, seigneur de Fresneville, vivait en 1372. Il fut père de Jacques du Gard, seigneur de Mervilliers, de Fresneville, de Maucreux et de Sotteville, anobli par le roi Charles VI, le 26 avril 1388, et non pas confirmé dans sa noblesse comme le prétend la Chenaye des Bois. (Reg 698.)

Services. Cette famille a donné des officiers de terre et de mer, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, plusieurs écuyers de nos rois, chefs de l'École-Royale d'équitation au manège des Tuileries.

Armes : d'azur, à trois gards en canettes d'argent, becquées et membrées de gueules.

DE GARDANNE, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *comte* dans la personne de Gaspard-André de Gardanne, général de brigade.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'argent; au 2 d'or, au vol de sable, à la fasce de gueules, chargée de trois étoiles d'or; au 3 d'argent, au palmier terrassé de sinople, accolé d'une branche d'olivier du même.

DE GARDANNE, *voyez* FORBIN.

DE LA GARDE DE SAIGNES, de Parlan, etc., en Auvergne, famille ancienne, qui prouve une filiation suivie depuis Pierre de la Garde, seigneur de Saignes, qui testa le 16 juillet 1564.

Services. Cette famille a fourni un chevalier de l'ordre du roi, et plusieurs gentilshommes de sa maison.

Armes : d'azur, à l'épée d'argent mise en bande.

DE LA GARDE DE CHAMBONAS, maison d'ancienne chevalerie, des plus distinguées de la province de Languedoc, où elle florissait vers le milieu du douzième siècle. Elle a formé deux branches principales, savoir, celle des seigneurs de *Poujols*, et celle des marquis de *Chambonas*. Une troisième branche, dite des seigneurs de *Malbosc*,

mais dont on ne trouve point la jonction, a été maintenue lors de la recherche dans la même province en 1668.

Le premier seigneur de la Garde, dont l'histoire fasse mention, est Arnauld, chevalier, qui souscrivit, en 1152, avec Guillaume de Randon, Rostaing de Carbonnières, Pierre de Solminihac, Pons de l'Ile, Pierre de Mercœur, Bertrand de Saint-Julien, et d'autres seigneurs, l'acte de donation entre-vifs faite à Bernard-Aton, vicomte de Nismes et de Béziers, par Pagane, sa sœur, de ce qu'elle pouvait prétendre à la succession paternelle.

La filiation est prouvée par titres, depuis Raymond de la Garde, chevalier, seigneur de la Garde Guérin, vivant en 1237.

Services. Cette maison a donné des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des officiers généraux et supérieurs des armées, un ministre des affaires étrangères en 1792.

Titre. La seigneurie de *Chambonas*, au diocèse d'Uzès, possédée par cette maison dès le treizième siècle, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'avril 1683, registrées au parlement et à la chambre des comptes de Languedoc, en faveur de Louis-François de la Garde, baron de Saint-Jean-de-Pourcharesse, seigneur de Cornillon, Sausin, Serre, etc., lieutenant de roi en Languedoc.

Malte. Cette maison compte des chevaliers et dignitaires dans cet ordre depuis Anne de la Garde, qui y fut reçu en 1597.

Armes : d'azur, au chef d'argent.

LA GARDE, *marquisat*, voyez ESCALIN DES AIMARS.

LA GARDE, *marquisat*, voyez THOMAS.

LA GARDIOLE, en Languedoc, diocèse et recette de Lavaur. C'était une des *baronnies* qui donnaient entrée aux états du Languedoc. Elle a été possédée par la maison de *Foix*.

DE GARENCIÈRES DE LORAILLES, de Thibouville, de Courcelles, etc., en Normandie, famille d'ancienne chevalerie, connue depuis Pierre de Garencières, nommé parmi les chevaliers qui reçurent l'ordre de se tenir prêts pour Pâques, de l'an 1272, lors de la levée du ban et arrière-ban.

Armes : de gueules, à trois chevrons d'or.

DE GARGES, maison qui tire son nom de la seigneurie de Garges, près Gonesse, que possédait, en 1377, Raoul

Digitized by Google

de Garges, premier auteur connu de cette famille. Elle a formé les branches de Macquelines, de Villers-Saint-Genest, Noroy, et de Corbin, éteintes, et celle des seigneurs d'Ormoy, subsistante.

La Chenaye des Bois, qui a donné la généalogie de cette famille *sur un mémoire*, rapporte que la tradition est que ce Raoul, qui vint s'établir en France vers le quatrième siècle, est de race *royale*, et qu'on trouve en effet plusieurs titres (qu'on ne rapporte cependant pas) dans le cabinet des ordres du roi, où il est nommé *parent* des rois d'Écosse. Nous ne rejetons point cette particularité, quoique dénuée de preuves, mais nous pensons qu'il se peut aussi que ce Raoul soit le même que Raoul de Garges, huissier de parlement, et *portier* du Palais-*Royal*, à Paris, qui fut payé de ses gages, le 20 novembre 1414. Son sceau représente *un lion*, traversé d'une fasce, chargée de trois croissants.

Services. Cette maison a donné plusieurs officiers supérieurs, des chevaliers de l'ordre du roi, etc.

Malt. Depuis l'an 1576, cette famille n'a cessé de donner des chevaliers et commandeurs à cet ordre.

Armes : d'or, au lion de gueules.

GARIN DE FATOUVILLE, etc., en Normandie, famille d'origine chevaleresque, connue depuis Denis Garin, mentionné parmi les chevaliers qui comparurent au ban de l'an 1272.

Armes : de gueules, à trois coquilles d'or.

GARINEAU. Jean Garineau fut élu maire de la ville de Poitiers en 1367.

Armes : d'argent, à une garenne de sinople.

GARNIER, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *marquis*, et la dignité de *pair* de France, dans la personne de Germain Garnier, ministre-d'état, grand-officier de la Légion-d'Honneur, membre du conseil privé de S. M.

Armes : d'argent, à trois chevrons de gueules; au chef cousu d'or, chargé de trois étoiles du second émail.

GARNIER. Jean Garnier, auditeur des comptes, fut élu échevin de Paris en 1600.

Armes : d'azur, au chevron d'or, chargé de trois étoiles de sable, et accompagné en chef de deux trèfles du second émail, et en pointe d'une foi de carnation.

GARRAULT. François Garrault fut élu échevin de Paris en 1566.

Armes : d'argent, à l'hydre de sinople.

GARRAULT DE VILLEMOYE, de Blainville, de Belassise, en l'Ile-de-France et en Normandie. Cette famille remonte à Thibault Garrault, sieur de Las, maire de la ville de Sully, qui, de Jeanne Maillant, son épouse, eut Thibault Garrault, II^e du nom, maire de Sully, et bourgeois de la ville d'Orléans. Il eut, entr'aures enfants, Thibault Garrault, II^e du nom, marchand, bourgeois d'Orléans, maire de Sully, et receveur des marchands fréquentant la rivière de Loire. Son fils, Jean Garrault, sieur de Villemoye, conseiller au parlement de Bretagne, puis au parlement de Paris, fut père de Jacob Garrault, seigneur de Villerousse, maître des requêtes du domaine de Navarre, anobli le 12 mai 1609.

Armes : d'azur, semé d'étoiles d'or; au lion du même, brochant sur le tout.

DU GARREAU, seigneurs de Grésignac, du Puydebête, de la Meschenie, en Limosin et en Périgord.

I. Pierre *du Garreau*, sieur de Puydebête, épousa : Madeleine Tompaudon. Il en eut, entr'autres enfants :

1° Jean, dont l'article suit, le seul fils de Pierre de Garreau qu'on trouve mentionné dans la recherche de la généralité de Limoges, et auquel l'Armorial général ne donne qu'un fils, l'auteur n'ayant pas jugé à propos de pousser plus loin la filiation de cette branche aînée, dont il ne pouvait ignorer l'existence.

2° Autre Jean, qui n'est point mentionné dans la recherche, et par lequel d'Hozier continue la ligne des seigneurs de Grésignac, du Puydebête et de la Meschenie.

II. Jean *du Garreau*, sieur de Puydebête, épousa, le 1^er août 1574, Marie de Guiffard, avec laquelle il a continué la branche des seigneurs de la Bruyère et des Vergnes. Il testa le 17 mai 1613, et sa femme le 11 août 1628. Leurs enfants furent :

1° François-Louis, qui suit ;

2° Jean du Garreau, qui épousa, le 14 mars 1624, Marie Cadène. Il testa, le 12 septembre 1655, en faveur de Pierre du Garreau, leur fils ;

3° Adrien du Garreau, marié avec Antoinette de la Vergne ; Gabrielle du Garreau, leur fils, est nommé dans le testament de son père, du 6 janvier 1636.

III. François-Louis *du Garreau*, seigneur de la Bruyère, épousa, le 9 novembre 1651, Marguerite Joussineau. Il en eut :

IV. Gabriel *du Garreau*, marié, le dernier novembre 1651, avec Marie d'Anglars. Il obtint des *lettres de confirmation de noblesse*, au mois de mai 1658, dûment enregistrées, qu'on trouve dans le registre des anoblissements, coté 698, sous la date du 7 février 1659, qui est sans doute celle de l'enregistrement.

Services. Cette famille a produit plusieurs officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Pierre, comte du Garreau, ayant épousé Adélaïde de Beaupoil de Saint-Aulaire, de la branche du Pavillon, fille unique de Côme de Beaupoil, comte de Saint-Aulaire, lieutenant-général des armées du roi, du 27 décembre 1814, commandeur de Saint-Louis, et de Marie-Madeleine de Saint-Janvier, a obtenu du roi une ordonnance, rendue au château des Tuileries, le 2 septembre 1814, qui lui permet d'ajouter héréditairement à son nom celui de *Beaupoil de Saint-Aulaire*.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une croix fichée dans un cœur, le tout du même.

GARREAU, en Bretagne : Pierre Garreau, sieur des Etangs, a été condamné en quatre cents livres d'amende, par arrêt contradictoirement rendu en la chambre de la réformation, le 20 mai 1670, pour avoir pris indûment la qualité de noble.

Armes : d'azur, à deux pucelles d'argent, et une fleur de lys d'or en abîme.

GARROUET DE LA LONGRAIS, en Bretagne, famille d'origine chevaleresque, qui remonte filiativement à Olivier Garrouet ou Garroet, vivant en 1373. On le voit au nombre des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson, qui fit montre en 1379.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois coquilles du même.

DU GAS, en Lyonnais. Louis du Gas, écuyer, sieur de Savournoux, du Bois, de Saint-Just, etc., conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, fut échevin de cette ville en 1658, 1659, 1680 et 1681. Il fut prévôt des marchands en 1696, 1697 et 1699. Il ajoutait à ses

titres celui d'auditeur de camp de la ville et province de Lyonnais, du Forez et du Beaujolais.

Laurent du Gas, conseiller du roi, président en la cour souveraine des monnaies, sénéchaussée et siége présidial de Lyon, fut prévôt des marchands de 1724 à 1729.

Jean-Baptiste et Jacques du Gas, négociants de la ville de Saint-Chamond, en Lyonnais, furent anoblis par lettres registrées à la chambre des comptes le 17 juin 1777.

Armes : d'azur, au sautoir ondé d'or, cantonné de quatre besants du même.

LA GASNACHE, *marquisat*, voyez GUÉNÉGAUD.

DE GASQUET DE VILLENEUVE, marquis de Clermont, en Provence et en Quercy. Cette famille est très-ancienne. Elle était distinguée dans la bourgeoisie de Marseille dès le milieu du 13[e] siècle. Nostradamus, à la page 228 de son Histoire de Provence, fait mention de B, sans doute Bertrand ou Bernard Gasquet, au nombre des principaux et plus apparents citoyens de Marseille, députés, l'an 1262, vers le roi Charles I[er], comte de Provence, pour traiter de la paix des habitants de Marseille (qui s'étaient révoltés), avec ce prince et ses ministres. Ses descendants ont constamment exercé les charges de judicature et municipales dans les communautés de la vallée de Tourves. Honoré Gasquet fut pourvu, en 1620, des offices de lieutenant-civil et criminel en la judicature et seigneurie d'Arles. Il fut nommé, par lettres de Louis XIV, du 8 avril 1647, commissaire pour faire des visites et connaître dans toute la province des malversations qui se commettaient, tant aux monnaies qu'aux manufactures d'or et d'argent, et dans l'orfèvrerie. Il fut pourvu de l'office d'avocat-général au parlement de Provence, par lettres du 15 décembre 1648. La noblesse de cette famille date des priviléges affectés à cette charge et à celle de conseiller-commissaire enquêteur général des évocations des procès civils et criminels pendants aux cours souveraines de Provence, de viguier, etc., etc., exercées par les descendants d'Honoré Gasquet ou par ses collatéraux. On ne doit donc pas être étonné de ne trouver cette famille dans aucun nobiliaire fait par la recherche de 1668 en Provence, puisqu'elle n'avait pas encore la noblesse suffisante pour justifier quatre degrés.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers de marque, entr'autres un capitaine de vaisseau, et un

maréchal-de-camp, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes: écartelé, aux 1 et 4 de sinople, au coq d'argent, becqué, crêté, barbé et membré d'or; au chef cousu d'azur, chargé d'un soleil levant du troisième émail, dissipant un nuage du second, qui est DE GASQUET; aux 2 et 3 de gueules, frettés de lances d'or, semées d'écussons du même dans les claire-voies, et en chef un écusson d'azur, à la fleur de lys d'or, qui est DE VILLENEUVE.

DE GASSION, maison ancienne et illustre de Béarn, qui a donné son nom au château de Gassion. Elle remonte filiativement à Armand-Guilhem de Gassion, qui rendit hommage, le 5 juillet 1385, pour le château de Gassion et la terre de Goës, dont il était seigneur.

Services. Cette maison a de tout temps rendu de grands et signalés services à la France. Elle a produit, entr'autres personnages distingués, un maréchal de France, des lieutenants-généraux des armées du roi, des gouverneurs de places et de provinces, etc., etc., etc.

Le maréchal de Gassion naquit à Paris le 20 août 1609; il servit d'abord en Piémont, et passa ensuite au service du grand Gustave, roi de Suède, alors la meilleure école de l'art de la guerre. Ce prince, charmé d'une action de vigueur et d'intelligence qu'il lui avait vu faire, lui donna une gratification considérable; Gassion la partagea sur-le-champ à tous ceux qui avaient eu part au combat. Cet acte de générosité augmenta l'estime de Gustave. Wallenstein était campé à Nuremberg avec 60,000 hommes; le roi de Suède, qui était en présence, attendait des secours; il chargea Gassion de faciliter leur arrivée. Ce brave officier exécuta cet ordre, et battit en même temps un corps considérable de troupes autrichiennes. Ce service était si important que Gustave exigea que le vainqueur lui demandât quelque chose: « Je souhaite, lui répondit-il, d'être envoyé au-devant des troupes qui doivent arriver. » Le roi, transporté de joie, lui dit en l'embrassant: « Marche, je réponds de tout ce que tu laisses ici; je garderai tes prisonniers, et je t'en rendrai bon compte. » Gustave, toujours plus charmé de sa fidélité et de son courage, lui confia le commandement de la compagnie destinée à sa garde, et aurait récompensé ses services d'une manière plus éclatante s'il n'eût été tué à la bataille de Lutzen, en 1632. Gassion ayant perdu son

bienfaiteur, retourna en France, suivi de son régiment, avec lequel il joignit l'armée du maréchal de la Force, en Lorraine. Son nom répandit la terreur dans les armées ennemies; il défit 1400 hommes en trois combats, prit Charmes, Neuchâtel, et d'autres places. Les années suivantes le virent paraître avec éclat au combat de Rayon, au siège de Dôle, à la prise de Hesdin, au combat de Saint-Nicolas, à la prise d'Aire. Mais un des endroits où il se signala le plus, ce fut à Rocroi. Le prince de Condé avant la bataille se fit un devoir de partager avec lui l'honneur de la victoire. Blessé dangereusement à la prise de Thionville, il eut pour récompense de ses exploits le bâton de maréchal de France en 1643. Il fut déclaré l'année suivante lieutenant-général de l'armée de Flandre, commandée par Gaston, duc d'Orléans. Gassion continua de donner des preuves de sa valeur au siège de Gravelines, aux prises du fort de Mardick, et des villes de Linck, de Bourbourg, de Béthune, de Saint-Venant, de Courtray, de Furnes et de Dunkerque. Il reçut un coup de mousquet au siège de Lens, en 1647, et mourut cinq jours après, le 2 octobre, à Arras. Un professeur de rhétorique ayant voulu prononcer son éloge, l'Université de Paris s'y opposa parce qu'il était né calviniste. Bon politique et grand capitaine, infatigable, ardent, intrépide, Gassion avait établi parmi les gens du métier les plus entendus, cette maxime que « la spéculation était merveilleuse dans le cabinet, mais qu'il fallait nécessairement de l'audace et de l'action à la guerre. » Il ne trouvait presque rien d'impossible. Lorsqu'on opposait quelques difficultés au cardinal de Richelieu, ce ministre répondait qu'elles seraient levées par Gassion.

Jean de Gassion, trisaïeul du précédent, fut employé dans les affaires les plus importantes par Henri II, roi de Navarre. Lorsque ce prince eut été pris avec François I^{er} à la bataille de Pavie, en 1525, il fut choisi par les Etats de Béarn pour traiter de sa rançon. Il passa en Espagne où il convint de 31,000 écus sol; mais voyant que les ministres de Charles-Quint, lui manquant de parole, prétendaient mettre à plus haut prix la liberté de son souverain, il se servit des sommes qu'il avait entre les mains pour gagner ses gardes, avec le secours desquelles il le tira de prison.

Titre. La terre et seigneurie de *Gassion* fut érigée en

Digitized by Google

marquisat, par lettres de février 1660, en faveur de Jean de Gassion.

Prélature. Pierre, abbé de Saint-Venant de Luc, fut évêque d'Oléron, et mourut en 1652, etc., etc.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'or ; au 2 d'or, à trois pals de gueules ; au 3 d'argent, à un arbre de sinople, traversé d'un levrier de gueules, courant en pointe, accollé d'or.

DE GAST. Antoine de Gast servit avec 20 arbalétriers à cheval contre les Anglais, sous monseigneur Guichard Dauphin. Il fut payé de ses gages le 24 juillet 1413.

Armes : trois fleurs de souci.

DE GASTINES, *voyez* MACÉ.

DE GASTINOIS DE DROUVILLE, en Lorraine. Cette famille remonte à Christophe Gastinois, natif de Melun, conseiller et maître des requêtes de l'évêque de Metz, anobli par lettres de Charles III, duc de Lorraine, expédiées à Nancy, le pénultième août 1589, en considération des services qu'il avait rendus audit évêque, et aux feux cardinaux de Lorraine et de Guise.

Titre. La terre de *Drouville*, en Lorraine, fut érigée en *baronnie*, par lettres du duc Charles IV, données vers l'an 1630, en faveur d'Antoine de Gastinois, fils de Christophe, bailli et gouverneur de Lunéville, colonel d'un régiment de cavalerie, et général des armées de Lorraine.

Armes : d'azur, au phénix d'or, sur son immortalité de gueules ; à la fasce haussée d'argent, surmontée de trois étoiles d'or.

GAUCHEREL. Henri Maximilien Gaucherel, conseiller du roi, fut nommé quartinier de la ville de Paris en 1750.

Armes : d'or, au pal d'azur ; au chef du même, chargé d'une aigle d'argent.

DE GAUCOURT, en Berry, maison d'ancienne chevalerie, de la province de Picardie, issue, selon le sentiment de plusieurs écrivains célèbres, des anciens comtes de Clermont, en Beauvaisis, dont elle a conservé en partie les armes ; par Jean de Clermont, frère de Raoul, seigneur d'Ailly, et fils de Simon de Clermont, second fils de Renaud II, comte de Clermont, et de Clémence de Bar.

Services. Cette maison a produit un grand-maître d'hôtel, et un grand fauconnier de France, des chevaliers de l'ordre du roi, des chambellans et gentilshommes ordi-

naires de la chambre, des conseillers-d'état d'épée, des sénéchaux et gouverneurs de provinces et de places, des ambassadeurs, des officiers-généraux, etc.

Honneurs de la cour : le 23 janvier 1780, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. L'ancienne baronnie de *Cluys*, en Berry, est possédée par cette maison depuis près de quatre siècles. Elle a, de plus, le titre de *marquis*, dans les actes publics et brevets de nos rois depuis 1750.

Malte. Elle compte dans cet ordre des chevaliers et des commandeurs depuis Louis de Gaucourt, qui y fut reçu au mois de janvier 1551.

Prélature. Jean de Gaucourt, chanoine de Noyon, puis évêque et duc de Laon, pair de France, sacré le 29 juin 1461, mourut le 10 juin 1468.

Jean et Louis de Gaucourt, frères, furent évêques d'Amiens. Ils moururent en 1476 et 1483.

Armes : d'hermine, à deux bars adossés de gueules.

GAUDE DE MARTAINVILLE, en Picardie, famille ancienne qui prouve une filiation suivie depuis Jean Gaude, écuyer, vivant en 1517.

Armes : d'or, à l'amphistère de sable, armé et langué de gueules.

DE GAUDECHART DE QUERRIEU, maison d'ancienne chevalerie de la province de Picardie, qui tire son nom d'une terre située près de Grandvilliers. Elle est connue par titres depuis Pierre de Gaudechart, écuyer, vivant en 1209, et paraît être une branche de la maison d'Argies, une des plus illustres de Picardie.

Services. Elle a donné des maréchaux-de-camp et des brigadiers des armées du roi.

Honneurs de la cour. En vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. La seigneurie de *Querrieu*, en Picardie, fut érigée en *marquisat*, avec une foire annuelle le jour de Saint-Gervais, et un marché le jeudi de chaque semaine, par lettres du mois d'avril 1652, registrées le 5 septembre 1654, en faveur de François de Gaudechart, maréchal-de-camp.

Malte. Cette maison compte plusieurs chevaliers et commandeurs de Malte, depuis Gaspard de Gaudechart du Fayel de Bachevilliers, qui y fut reçu en 1620.

Armes : d'argent, à neuf merlettes de gueules, en orle.

GAUDIN de la Vallée, en Bretagne, famille d'ancienne chevalerie, connue depuis Amaury Gaudin, dont il est fait mention dans l'acte de fondation du prieuré de Châteauceaux, de l'an 1038 ou environ.

Armes : de gueules, au croissant d'argent, accompagné de trois roses du même.

la GAUDINAYE, *voyez* de Forges.

de **GAUDRION**, famille noble, originaire du Berri, transplantée en Bretagne depuis plusieurs siècles, où elle a été maintenue, lors de la réformation, par arrêt du 3 novembre 1670, en prouvant son ascendance depuis Jacques de Gaudrion, sieur du Poullamon et du Monteau, qui fut maintenu à la réformation générale du Berri, en 1539.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers de cavalerie et d'artillerie.

Armes : d'or, au chevron d'azur, accompagné de six coquilles du même, trois en chef et trois en pointe; ces dernières mal ordonnées.

GAUFRIDY de Trets. Cette famille est fort ancienne en Provence; Pierre Gaufridy était syndic de la ville d'Aix en 1338. Dans ce siècle les syndics étaient pris du rang des notaires et des gens d'affaires. Lorsqu'il se trouvait des gentilshommes entendus dans les affaires, qui étaient élus syndics, on les distinguait par la qualification de *damoiseaux*, ainsi que sont qualifiés les Berenguier, les du Perrier, et autres gentilshommes élus syndics aux années 1345 et 1348. Les Gaufridy n'étaient que du rang des gens d'affaires sans aucunes qualifications distinctives. François Gaufridy, fils de Pierre, fut premier syndic aux années 1372 et 1376; Guillaume Gaufridy, fils de François, fut dernier syndic en 1428; Jean Gaufridy fut notaire à Aix, il avait été substitut de notaire chez Antoine Meillony, notaire, après avoir été commis. Antoine Gaufridy, fils de Jean, fut dernier syndic d'Aix en 1523; Alexis Gaufridy, fils d'Antoine, fut syndic aux années 1535 et 1543; Arnaud, fils d'Alexis, fut consul d'Aix en 1558; enfin, Jacques Gaufridy, fils d'Arnaud, fut un fameux avocat; il fut assesseur d'Aix aux années 1627, 1631 et 1638, puis président de la chambre des enquêtes au parlement d'Aix, dont l'édit de création fut presque aussitôt révoqué que publié. Il fut père de Jean-François Gaufridy, conseiller au parlement, auteur d'une histoire de Provence assez

estimée ; mais ce savant a échoué complètement dans la prétention ridicule qu'il a transmise à sa famille de descendre des anciens vicomtes de Marseille, dont la plupart ont porté le nom de Geoffroy ou de Gaufridy, comme s'il était permis aux familles qui se nomment Louis, Philippe, Rodolphe, etc., de se prétendre issues des races royales et impériales qui ont porté presque héréditairement ce prénom; les vicomtes de Marseille étaient seigneurs de Trets; Jacques-Joseph Gaufridy acquit en partie la seigneurie de ce lieu, afin de corroborer un peu les illusions du brillant rêve de son père. Il finit par acquérir en entier cette terre, avec la charge d'avocat-général, qu'il exerça avec beaucoup de distinction et d'éclat. On n'ajoute aucune foi depuis deux siècles à la généalogie qu'avait fait imprimer Jean-François Gaufridy. On lui reproche, à l'égard de son histoire de Provence, de ne l'avoir composée que pour faire trouver son nom dans la généalogie des vicomtes de Marseille. Il a laissé, pour le même dessein, des mémoires au nommé Daché, son domestique, que Ruffi, cet insigne flatteur, historien de la ville de Marseille, qualifie gentilhomme d'Aix. Ce prétendu gentilhomme fut assigné comme faux noble dans la recherche de 1696. Il avait produit des parchemins enfumés à sa façon, pour titres de noblesse; ils furent rejetés comme faux par M. le Bret, premier président et intendant en Provence, qui le traita avec indulgence, ne l'ayant point fait punir comme faussaire.

La famille Gaufridy est donc une noblesse de robe postérieure au milieu du 16^e siècle. *Voyez* GEOFFROY DU ROURET.

Armes : tranché de gueules sur argent.

DE GAULAY DU BOISCUY, en Bretagne, famille d'origine chevaleresque, qui prouve une filiation suivie depuis Geoffroy de Gaulay, vivant en 1257.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, chargé de trois roses de gueules.

GAULMYN DE MONTGEORGES, de la Goutte, de Laly, de Beauvoir, etc., en Bourbonnais. D'Hozier, dans le V^e registre de son Armorial, donne la filiation de cette famille, avec la qualité d'*écuyer*, depuis

I. Hugues *Gaulmyn*, écuyer, seigneur de Sauzay et de la Guyonnière, vivant le 11 mars 1539. Il épousa demoiselle Simonne Tridon, qui le fit père de :

II. Gilbert *Gaulmyn*, écuyer, seigneur des mêmes lieux, marié, en 1550, avec demoiselle Anne de Forest, dont il eut :

1° Gilbert, qui suit;

2° Jean Gaulmyn, écuyer, seigneur de Laly, marié avec Louise Doutre, avec laquelle il a continué la branche des comtes de Beauvoir et des seigneurs de Laly.

III. Noble Gilbert *Gaulmyn*, IIe du nom, écuyer, seigneur de Sauzay et de la Guyonnière, en 1598, épousa, en 1586, demoiselle Anne d'Obeilh, dont,

IV. Gilbert *Gaulmyn*, IIIe du nom, qualifié *chevalier*, seigneur de Montgeorges, de Châtignoux, de Sauzay, de la Guyonnière, et de Chezelles, successivement avocat-général au grand conseil, en 1626, conseiller aux conseils-d'état et privé le 5 septembre de la même année, maître des requêtes en 1630, etc.; enfin, intendant de justice, police et finance en la généralité de Moulins. Il épousa, en 16.3, demoiselle Françoise Callier.

Le Dictionnaire manuscrit des origines du parlement de Paris, par Blanchard fils, qui, dans cet ouvrage justifié par tous les monuments, n'a certainement pas été payé pour mentir à tant par ligne, rectifie quelques *omissions* et quelques *additions* faites par le juge d'armes. D'abord, aux deux enfants de Gilbert Gaulmyn, qui forme le second degré, il faut en ajouter un troisième, Anne Gaulmyn, femme de Jean Auclerc, *bourgeois* de Souvigny, fils de Jean Auclerc, notaire audit lieu, et d'Anne Minard.

Le manuscrit ne donne aucune qualité, soit de *noble* ou *d'écuyer*, aux trois Gilbert. Il qualifie le second Gilbert, qui forme le IIIe degré, *lieutenant criminel à Moulins*, charge qu'exerça son fils Gilbert III, que notre juge d'armes qualifie *chevalier*. Il a jugé sans doute à propos de faire ces petites additions et corrections, ainsi que beaucoup d'autres qu'il serait trop long de dénombrer, et il a agi conséquemment. Il y aurait eu de l'incohérence entre les qualités qu'il donne et les charges qu'il supprime. C'est pour cette raison qu'il nous a tu la naissance de Françoise Callier. Il n'aurait été guère convenable de faire épouser la fille d'un receveur de tailles à Moulins, à un personnage décoré du titre de chevalier. Dans le fait, cette qualité procédait de sa charge, et non de sa naissance. C'était un très-savant homme, très-versé dans les langues anciennes et modernes, et qui avait encore plus d'esprit que d'érudition. Après sa mort, arrivée le 8 décembre 1665, sa riche et précieuse bibliothèque fut réunie à celle du roi.

Services. Cette famille a donné deux généraux, nombre d'officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc.

Titre. La seigneurie de *Beauvoir*, en Bourbonnais, fut érigée en *comté*, par lettres du mois de décembre 1762, registrées, en faveur de Claude-Sébastien Gaulmyn, ancien capitaine au régiment de Noailles.

Armes : d'azur, à trois glands versés d'or.

GAULTHIER, en Lorraine, famille originaire de Bourgogne. Marc Gaulthier, seigneur de Fremy-Fontaine, contrôleur du domaine de Bruyères, fut anobli par lettres de Charles IV, duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 1[er] mars 1626, « en considération des services qu'il a rendus dans ladite charge pendant trente ans, et qu'il est sorti d'une mère noble et alliée à plusieurs autres familles nobles du pays de S. A. » Ces lettres ont été entérinées moyennant 2000 livres de finance, par des lettres de jussion, du 24 mai, de la même année. Ce même Marc Gauthier ayant depuis recouvré les titres et papiers qui établissent la noblesse de sa famille, en en faisant remonter l'origine à René Gauthier, mort en 1452, se repentit de s'être fait anoblir, et s'en fit en quelque sorte relever par d'autres lettres-patentes qu'il obtint du duc, le 6 octobre 1635, et dans lesquelles il est dit : *Voulons et nous plaît que ledit Marc et ses descendants soient avoués, reconnus, traités et qualifiés gentilshommes, et qu'ils jouissent et usent de tous les honneurs, prérogatives, etc. ; lui permettons de porter les armoiries blasonnées ès-patentes de l'anoblissement, ou celles que ses ancêtres ont portées de tout temps dans le comté de Bourgogne, leur pays originaire, etc.* En conséquence de ces dernières lettres, ledit Marc Gaulthier quitta les armes qui lui avaient été données lors de son anoblissement, et qui étaient : de gueules, au lion léopardé d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois croisettes recroisetées et fichées d'or, celle du milieu enclose dans un serpent d'argent, se mordant la queue, et couronné d'or; pour reprendre celles de ses ancêtres, qui sont :

Armes : d'or, à trois pommes de pin de sinople ; à la bordure engrêlée de gueules.

GAULTIER DE GIRENTON, de Châteauneuf, au Comtat Venaissin, maison originaire du pays de Champsaur, en Dauphiné, d'où elle passa dans la ville de Carpentras sur

la fin du quatorzième siècle. Elle a pour auteur Nicolas Gaulthier, qui rendit hommage au dauphin de Viennois, Humbert Ier, pour les biens qu'il possédait dans son duché de Champsaur en 1294. Jean Gaultier, son fils, épousa, en 1370, Catherine de Girenton, héritière d'une famille noble et ancienne du Dauphiné; et c'est depuis cette alliance que la famille Gaultier a joint à son nom celui de *Girenton*, et qu'elle a quitté ses anciennes armoiries (1) pour prendre celles de Girenton.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie, entr'autres un maréchal-de-camp en 1738, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, deux capitaines de vaisseaux, etc., etc.

Titre. La seigneurie de *Châteauneuf le Rouge*, au diocèse de Toulon, unie à celle de Rousset, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de novembre 1723, registrées à Aix les 4 et 7 février 1724, en faveur de Jacques Gaultier de Girenton, alors capitaine de frégate.

Malte. Cette maison a donné plusieurs chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis l'an 1480, époque où l'armée de Soliman fit le siége de Rhodes.

Armes : d'or, au chevron de sable, accompagné en pointe d'une molette d'éperon du même; au chef cousu d'or, chargé de trois molettes d'éperon de gueules.

GAURE, petit pays avec titre de *comté*, en Gascogne, borné au N. et à l'O. par le Condomois; au S. par le haut Armagnac, et à l'E. par la Lomagne et le Fezenzaguet. Ce pays a eu des seigneurs particuliers, dont les premiers étaient des cadets des comtes d'Armagnac; ensuite le comté de Gaure passa dans la maison de *Casaubon*, d'où il revint à celle d'*Armagnac*. Il fut enfin réuni à la couronne avec les autres biens de la maison d'*Albret*, par celle de *Bourbon*.

GAUSSERAND DE LA MOTTE, et de Méalet, en Auvergne, famille d'ancienne extraction, connue filiativement depuis Guillaume de Gausserand, écuyer, sieur de la Motte, vivant en 1520.

François de Gausserand, des Ferrières, fils naturel de noble Louis de Gausserand, qui a formé une branche à part, portant les mêmes armes, fut légitimé et anobli par lettres du roi Henri IV, du mois d'avril 1603.

(1) Les anciennes armes des Gaultier étaient d'*azur, au lion d'argent; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.*

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois bandes d'or; aux 2 et 3 d'azur, à trois rocs d'or.

GAUTEAU. Louis Gauteau, seigneur d'Ambarron, en Provence, donna quittance de cinquante livres pour ses gages, le 27 avril 1420.

Armes : un lion.

DE GAUTERON d'URTIÈRES, de la Saugiaye, en Dauphiné. Chorier fait deux familles de ce nom, auxquelles cependant il donne les mêmes armoiries. Nous pensons qu'elles ont une souche commune, mais que la branche d'Urtières a acquis la noblesse antérieurement à celle de la Saugiaye. La première a pour auteur Claude de Gauteron, sieur d'Urtières, vivant en 1535. La seconde remonte sa noblesse à Antoine de Gauteron, qui, en considération et en récompense de ses services militaires, fut anobli par lettres du mois d'octobre 1581, vérifiées le 3 mars 1582.

Henri Gauteron, docteur ès-lois, était vice-bailli du Viennois en 1460.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or; aux 2 et 3 d'azur, à trois fasces d'or; à la coquille du même en cœur.

GAUTHIER-DE-BEAUREPAIRE, famille ancienne de Normandie; c'est dans une de ses branches que s'est fondue la maison de Beaurepaire, à la charge d'en prendre le *nom et les armes.*

Services. Elle a fourni des officiers distingués de terre et de mer, et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titres. Elle est en jouissance des titres de *marquis* et de *comte de Louvagny,* dans divers actes publics, brevets et commissions de nos rois.

Malte. Elle a fourni des chevaliers à cet ordre depuis l'an 1645.

Armes : de sable, à trois gerbes d'avoine d'argent.

GAUTHIER D'HOSTEL, de Teysieu, etc., en Bugey, famille dont la noblesse date depuis Pierre Gauthier, seigneur desdits lieux, qui testa le 14 novembre 1590.

Armes : contrepalé d'or et de gueules.

GAUTHRIN, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron* dans la personne de Pierre-Edme Gau-

thrin, maréchal-de-camp, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint Louis.

Armes : d'azur, à la tête de cheval d'or, ondée de gueules, accompagnée en chef de deux molettes d'éperon d'or.

GAUTHIER DE ROUGEMONT et de Brécy. Le nom Gauthier est un des plus anciens en France, et des plus répandus dans les différents ordres de la société, depuis la haute noblesse jusqu'à la classe plébéienne.

La famille des Gauthier de Brécy est originaire du comté de Tonnerre, et elle y est aussi ancienne qu'étendue dans ses branches, dont les unes étaient dans la bourgeoisie, et d'autres dans la noblesse, presque toutes sous divers surnoms nécessités par ses ramifications multipliées.

La branche actuelle des Brécy, ci-devant Rougemont, fut admise dans l'ordre de la noblesse, en 1764, par la prestation de serment de feu Jean-Charles-Alexis Gauthier de Rougemont entre les mains de sa majesté Louis XV, en qualité d'échevin de la ville de Paris, magistrature à laquelle il fut élu comme notable le 16 août 1764. Jean-Charles-Alexis Gauthier avait acquis en propriété la baronnie de Brécy en Berri, seigneurie dont il prit le nom, en le faisant succéder à celui de Rougemont, porté par ses pères. On sait que l'échevinage de Paris donnait la noblesse au premier chef, et que plusieurs maisons titrées de la cour sortent de l'échevinage de Paris.

Services. Cette famille a donné, soit par elle, soit par ses alliances, plusieurs échevins de Paris, des magistrats distingués, des directeurs et contrôleurs-généraux des fermes et domaines du roi, des fermiers-généraux, des receveurs-généraux des finances, un académicien des inscriptions et belles-lettres, historiographe et commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, un oratorien distingué (le père Gauthier), beaucoup d'officiers, même supérieurs, dans l'armée, des gardes-du-corps et mousquetaires, plusieurs chevaliers de Saint-Louis, des officiers civils et commensaux des maisons du roi et de la reine, et un lecteur du cabinet du roi en la personne de Charles-Edme Gauthier de Brécy, historien véridique et impartial des Evènements royalistes de 1793 à Toulon (1), évènements dont le but et le succès furent la restauration du trône légitime en la per-

(1) Ouvrage dédié au roi, et accepté par S. M..

sonne de Louis XVII, et dans le cours desquels l'historien fut lui-même un des principaux acteurs, et n'hésita point, au milieu des plus grands dangers, à exposer sa vie et sa fortune pour le trône de ses rois. Un tel dévoûment serait déjà par lui-même un titre et un droit à la noblesse, s'il ne l'avait pas héritée de ses pères.

Présentation et honneurs de la cour: en 1814, par les droits et prérogatives de la place honorable de lecteur du cabinet du Roi, que Sa Majesté a daigné lui accorder pour récompense de sa fidélité.

Titre. Concession faite par sa majesté le roi de Naples à Charles-Edme Gauthier de Brécy, des titre et décoration de chevalier de l'ordre royal, militaire et religieux de Constantinien-Saint-Georges des Deux-Siciles, en récompense de ses services et de son dévoûment au trône des Bourbons en 1793, au siége de Toulon. Confirmation et autorisation du même titre et du même ordre par Sa Majesté Louis XVIII.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une grappe de raisin d'or.

GAUVAIN DE CHAMPÉ, en Lorraine, famille qui tire sa noblesse de François Gauvain, seigneur de Champé, qui fut anobli le 20 janvier 1663, les lettres vérifiées le 3 février suivant; mais comme dans la suite il apprit par hasard que Louis Gauvain, son aïeul, maître des forges de Moyeuvre, fut affranchi de toutes tailles et de tous subsides, par lettres données à Nancy le 25 octobre 1595, il sollicita et obtint des lettres de gentilhomme du duc Léopold, le 2 septembre 1710, sur l'exposé qu'il fit : « Que lorsqu'il s'était fait anoblir, il ne connaissait pas la noblesse dont il était issu, etc. »

La facilité avec laquelle les ducs de Lorraine accordaient des lettres de gentillesse, même aux familles les moins nobles, et dont cet article nous fournit un exemple, fait voir quel cas on doit faire de tout diplôme de cette nature émané d'eux.

Armes : d'azur, au triangle d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même.

DE GAUVILLE, maison d'ancienne chevalerie de la province de Normandie, où elle florissait dès le milieu du onzième siècle, sous le nom d'*Harenc*, qui est son nom primitif. Elle était à cette époque divisée en plusieurs branches, ainsi que nous l'apprend Orderic Vital, moine

de Saint-Evroult. Le premier de ce nom qui fut seigneur de Gauville, est Raoul Harenc, vivant au milieu du douzième siècle. Ses descendants ont pris le nom de cette seigneurie, et quitté celui d'Harenc vers le milieu du quatorzième siècle.

Services. Cette maison a donné des capitaines d'hommes d'armes, un chambellan de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, gouverneur de Montpellier pour le même prince, en 1378, des maréchaux-de-camps des armées du roi, et des officiers supérieurs.

Honneurs de la cour : en 1775 et en 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Brioude. Jacques-Marie Godefroy de Gauville, vicaire-général du diocèse de Clermont, fut reçu chanoine-comte de Brioude en 1783.

Armes : de gueules, au chef d'hermine.

Les anciens seigneurs de Harenc portaient dans leurs sceaux l'empreinte d'un *hareng ;* il paraît que lorsque les armoiries furent substituées aux sceaux arbitraires, les seigneurs de Gauville y substituèrent les armoiries que nous venons de décrire.

DE GAUVILLE, *voyez* LE PELLERIN.

DE GAUZERAND DU ROSET, des Pommiers, etc., famille ancienne de la province de Bretagne, qui prouve une filiation suivie depuis Hugues de Gauzerand, vivant en 1451.

Armes : d'argent, à trois bandes de gueules.

DE GAVRE, illustre, ancienne et puissante maison de chevalerie, qui tire son nom d'un bourg, avec un château sur l'Escaut, dans le comté d'Alost, où elle avait d'immenses possessions dès le commencement du onzième siècle. Son nom primitif était *Buteller,* sans doute à cause de la charge de grand-bouteiller ou d'échanson de Flandre, héréditaire dans cette maison, comme celle de grand-bouteiller de France dans celle de Senlis. Sous ce premier nom, on connaît les seigneurs de cette maison depuis l'an 1018, jusqu'en 1189; mais à dater de 1150, ils prirent plus communément celui de Gavre, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours.

La terre de Gavre fut portée par Béatrix, fille unique de Rasse, sire de Gavre, à son mari, Gui VIII, sire de Laval, mort en 1323. Elle fut érigée en comté, en 1519, par l'empereur Charles V, en faveur de Jacques de Luxembourg,

III^e du nom, chevalier de la Toison-d'Or. Elle fut érigée en principauté par le même monarque, en 1540, en faveur de la maison d'Egmond-Pignatelli, dont Jean, comte d'Egmond, avait épousé l'héritière du comté de Gavre, Françoise de Luxembourg.

Une branche puînée de cette ancienne et illustre maison, subsiste dans les Pays-Bas, où elle a constamment soutenu l'éclat de son origine par ses alliances et ses emplois distingués.

Titres. Celui de *comte* du Saint-Empire est dans cette branche depuis le commencement du seizième siècle.

La seigneurie de *Frezin* fut érigée en *baronnie* en 1592, puis en *comté*, par lettres des archiducs Albert et Isabelle, du 20 mars 1602, en faveur de Charles de Gavre, comte de Beaurieu et du Saint-Empire.

La seigneurie d'*Aiseaux*, dans le Brabant-Wallon, fut érigée en *marquisat*, par lettres du 23 avril 1625, en faveur de Rasse de Gavre, comte de Beaurieu et du Saint-Empire, du conseil de guerre de S. M. C., chef des finances, gouverneur de Charlemont et de Binch, chambellan et premier maître-d'hôtel de l'archiduc Léopold.

Charles-Emmanuel de Gavre, marquis d'Aiseaux, comte du Saint-Empire, de Peer, de Frezin, de Beaurieu, de Gomignies et de Castelnovo, vicomte du Quesnoy, baron du Monceau, chambellan de l'empereur, grand-bailli du Brabant-Wallon, et grand-échanson héréditaire de Flandre, a été décoré du titre héréditaire de *prince*, avec faculté de l'appliquer, ainsi que le nom de *Gavre*, sur telle terre et seigneurie qu'il pourrait posséder dans les Pays-Bas, et spécialement dans le duché de Brabant, par diplôme du 13 juin 1736, registré à la chambre des comptes le 20 septembre 1737.

Armes : d'or, au lion de gueules, couronné et armé d'azur, à la bordure engrêlée de sable.

DE GAVRE-LIÈDEKERQUE, ancienne maison de Brabant, qui pourrait bien être une branche puînée de la précédente. On n'a toutefois aucun renseignement positif à donner à cet égard.

Armes : de gueules, à trois lionceaux d'argent, couronnés d'or.

GAYANT. François Gayant, auditeur des comptes, fut élu échevin de Paris en 1527.

Louis Gayant, conseiller au parlement, fut élu prévôt des marchands de la même ville en 1546.

Armes: d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'une aigle éployée du même.

DE GAYON, DE BOUSQUET, de Libouriac, famille de robe du Languedoc, qui remonte sa filiation à Pierre de Gayon, seigneur du Bousquet, marié avant l'an 1596, avec Catherine de Nicolaï. Il fit son testament le 5 septembre 1620.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers de marque, entr'autres un lieutenant-général des armées du roi.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix bretessée et alésée d'or; aux 2 et 3 d'or, à l'arbre de sinople; sur le tout d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses du même, qui est de SAINT-GILLES.

GAZAN DE LA PEYRIÈRE, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne d'Honoré-Théophile-Maxime Gazan, maréchal-de-camp, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Armes : coupé, au 1 d'argent, au pin terrassé de sinople, fruité d'or, accosté sur la terrasse à sénestre d'une pie de sable; au 2 de gueules, au pan de forteresse ruiné d'argent.

GAZEAU DE LA BOUÈRE, en Poitou, très-ancienne noblesse connue dans cette province depuis l'an 1236.

Services. Elle a produit des officiers de tous grades.

Titre. Celui de *baron*, depuis l'an 1678, qu'elle entra en possession de la baronnie de Champagné. Dans des brevets et commissions, plusieurs membres de cette famille ont la qualité de *comte*.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois trèfles du même.

GEDOUIN DE LA DOBIAIS, en Bretagne, ancienne famille qui remonte ses preuves filiatives à Jean Gedouin, père d'Olivier Gedouin, sieur de la Dobiais, vivant en 1414.

Titre. La seigneurie de la *Dobiais*, près de Rennes, fut érigée en *marquisat*, en 1645, en faveur du sieur *Gedouin*, président au parlement de Bretagne.

Armes : d'argent au corbeau de sable.

DE GELAS, maison issue d'ancienne chevalerie de la province de Languedoc, où elle tenait un rang distingué dès le quatorzième siècle.

Nobles Amanieu et Arnaud-Guillaume de Gelas frères furent dispensés le 24 janvier 1339, en récompense des services qu'ils avaient rendus durant la guerre de Gascogne, de payer une taxe à laquelle ils avaient été condamnés par le sénéchal de Toulouse, pour avoir enfreint la sauvegarde du roi.

Services. Cette maison a donné un maréchal de France, des maréchaux-de-camp des armées, un chevalier des ordres du roi, des ambassadeurs, des lieutenants-généraux de provinces, etc., etc.

Ambres, ville avec titre de *marquisat*, en Languedoc, au diocèse de Castres, située sur une hauteur entre les rivières de Dadou et d'Agoult. C'était une ancienne *baronnie* des états de Languedoc, possédée de toute ancienneté par la maison de *Voisins*, qui la porta par mariage dans celle de Gelas vers la fin du seizième siècle. Cette maison a en outre possédé plusieurs terres titrées, entr'autres la *vicomté de Lautrec.*

Malte. Elle a donné plusieurs chevaliers à cet ordre depuis l'an 1574.

Prélature. Charles de Gelas fut pourvu, l'an 1580, de l'évêché de Valence et de Die, par la mort de Jean de Montesquiou-Montluc, son oncle maternel.

Pierre-André de Gelas-Leberon, aussi évêque de Valence et de Die en 1603. Après sa mort, son neveu Charles-Jacques de Gelas-de-Voisins fut nommé à son siége, et sacré à Toulouse en 1624.

Armes : écartelé, au 1 d'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules, qui est de GELAS ; au 2 de gueules, à la croix vidée, clêchée et pommetée d'or, qui est de LAUTREC ; au 3 palé d'or et de gueules, qui est d'AMBOISE ; au 4 d'azur, au levrier d'argent, qui est de LEBERON ; sur le tout mi-parti, au 1 d'azur, au monde d'or, qui est de PAVET-MONTPEIRAN ; au 2 d'argent, à trois fusées rangées de gueules, qui est de VOISINS.

GENCIEN D'ERIGNÉ, en Anjou.

I. Jean *Gencien,* Ier du nom, changeur et bourgeois de Paris en 1357 et 1358, eut deux fils et une fille :

1° Pierre Gencien, marchand drapier et bourgeois de Paris, mentionné dans un compte de 1373;

2° Jean, qui continua la lignée;

3° Alix Gencien, femme d'Arnoul Braque, maître de la monnaie du roi.

II. Jean *Gencien*, II° du nom, général des monnaies en 1373, mourut en 1417, laissant de Jeanne Baillet son épouse :

1° Oudard, qui suit;

2° Pierre Gencien, général des monnaies, trésorier de France, et prévôt de Paris le 27 mars 1413. Il épousa Marie de Mauregard, dont il eut :

a. Jean Gencien, général des monnaies;

b. Guillemette Gencien, femme de Guillaume Gilles, bourgeois de Paris;

c. Jeanne Gencien, femme de Jean Marcognet;

3° Jean Gencien, qui a fait branche;

4° Jeanne Gencien, femme d'Arnoul Boucher, conseiller du roi et maître en la chambre des comptes de Paris, morte en 1480.

5° Luce-Geneviève Gencien, femme de Nicole de Biencourt, conseiller en la cour de parlement de Paris; elle testa le 8 avril 1422;

6° Marie Gencien, religieuse à Longchamp, près Paris.

III. Oudard *Gencien*, conseiller au parlement de Paris en 1400, fut du nombre de ceux qui furent massacrés par les Bourguignons dans la tour du Temple, à Paris, l'an 1418. Il demeurait dans la rue de la Verrerie, en une maison qui joignait celle de sire Miles Baillet, laquelle aboutissait par derrière à Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Il avait épousé Jeanne Chassemare, avec laquelle il continua la branche aînée de cette famille.

Titre. Les terres et seigneuries d'*Erigné*, de Meurs et du Jau, en Anjou, furent unies et érigées en *marquisat*, par lettres-patentes du mois de juin 1687, en faveur de Joachim de Gencien, chevalier, seigneur desdits lieux, et en considération de l'ancienneté de sa noblesse et des services recommandables que Jacques de Gencien, *l'un de ses ancêtres*, avait rendus au roi Philippe-le-Bel, à la bataille de Mons-en-Pucelle, donnée contre les Flamands le 18 août 1304, où, portant la cotte d'armes de ce prince, il fut tué auprès de sa personne; perte qui fut récompensée en sa postérité, par la permission qu'elle eut d'ajouter à ses armes *une bande d'azur semée de fleurs de lys d'or*,

pour conserver la mémoire de cette action et de la fidélité de ses services. *Voyez* GENTIEN.

Armes : d'argent, à trois fasces vivrées de gueules; à la bande d'azur, semée de fleurs de lys d'or, brochantes sur le tout.

GENGOULT, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*, dans la personne de Louis-Thomas Gengoult, maréchal-de-camp, commandant de la Légion-d'Honneur, et chevalier de Saint-Louis.

Armes : coupé, au 1 de sable, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules; au 2 d'azur, à six épées d'argent en fasces, l'une sur l'autre, au sénestrochère d'or, tenant une épée du même, brochant sur les épées.

GENLIS, *marquisat*, voyez BRULART.

GENTIEN: Pierre Gentien était maître de l'écurie du roi en 1295, charge qui fut depuis celle de grand-écuyer de France. Il eut pour enfants Pierre et Jean Gentien, auxquels il fut fait un remboursement le 23 juin 1301, pour les avances que leur père avait faites tant au roi qu'à Pierre de Chambly, seigneur de Wismes, et pour une couronne et une ceinture d'or données à Hugues, seigneur de Bouville. Jacques Gentien était maître de l'écurie du roi, conjointement avec Denis de Melun, en 1298. Il vivait en 1304 (1), avec Ælis, sa femme, qui était remariée en 1306 à Étienne de Château-Carton. Jacques Gentien eut entr'autres enfants Nicolas Gentien, qui ne vivait plus en 1305, lorsque Guillot et Marie Gentien, ses enfants, étaient sous la tutelle de Gentien Tristan, huissier du roi. Ils firent une vente à l'abbesse de Longchamp en 1322.

Jean, dit Gentien-Tristan, donna quittance de cinquante livres à Gilles de Nevers.

Armes : un lion couronné.

GENTIL D'ARTAIZE, en Lorraine, famille issue de Jean Gentil, clerc-juré de Dun en 1507, puis de Sathenay, lequel fut anobli par lettres du duc Antoine du 5 février 1591.

Services. Cette famille compte de nos jours quatre capitaines d'infanterie, trois chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

---

(1) Ce Jacques paraît bien être le même que celui qui se trouve mentionné dans les lettres-patentes de 1687, rapportées à l'article *Gencien* ; et ce soupçon se trouve encore justifié par l'extraction connue de cette dernière famille.

Digitized by Google

Armes : de gueules, à la croix alèsée d'or; au chef gironné d'argent et d'azur.

GENTIL DE LA JOUCHAT, de Langalerie, de la Faye, en Limosin. Cette famille est issue de Helie Gentil, sieur du Mas, marchand à Saint-Yriex, qui fut anobli par lettres du mois de décembre 1515, registrées à la chambre des comptes de Paris le 22 février 1518.

Poncet Gentil, sieur de Pontevie, viguier de Saint-Yriex, fut anobli au mois de juillet 1528. C'était probablement le frère d'Helie Gentil.

Armes : d'azur, à l'épée d'argent; au chevron d'or brochant, accompagné de trois roues du même.

GENTIL DE MONCAU, de Fombel, en Languedoc, famille ancienne, originaire du pays de Genève, qui prouve une filiation suivie depuis Antoine Gentil, qui servit dans les guerres de Flandre auprès de la personne d'Emmanuel-Philibert de Savoie. Georges et Étienne Gentil, ses fils, obtinrent de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, des lettres de confirmation de noblesse en 1592, où il est dit entr'autres choses, que « De l'avis de ses principaux » ministres, il reconnaît pour être chose notoire qu'ils » sont nobles, et de noble et ancienne race, issus, tenus » et réputés, outre le suffisant témoignage et preuves » qu'ils en ont rendus par leurs vertueuses actions et dépor- » tements en son service, en suivant les vestiges de leurs » prédécesseurs, etc., etc. »

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois épis de froment mal-ordonnés d'or; aux 2 et 3 d'or, à trois barrettes de gueules, accompagnées de six grains de froment de sinople, un en chef, trois en fasce et deux en pointe. L'écu timbré d'un casque taré au tiers. Supports, deux éléphants. Cimier : un dextrochère armé, tenant un badelaire levé. Devise : *Du cœur de Gentil.*

Ces armoiries ont été confirmées par les lettres de 1592, et par d'autres lettres-patentes de confirmation de l'an 1604.

GEOFFROY, barons de Boussigues, en Languedoc, noblesse d'origine chevaleresque, dont la filiation, lors de

la recherche, a été justifiée par titres depuis Barthelemi Geoffroy, damoiseau, mort le 11 octobre 1480.

Armes : d'azur, à la tour d'argent, donjonnée de trois pièces.

GEOFFROY du Rouret, en Provence. Cette famille porte les mêmes armes que celle de *Gaufridy*, ce qui peut faire croire qu'elles ont une souche commune. Cependant, quoique M. le juge-d'armes en donne la filiation *noble*, depuis Emmanuel Geoffroy, mort avant le 5 mars 1517, on est porté à croire que la noblesse de cette famille est postérieure à cette date. Le juge-d'armes, il est vrai, allègue une décharge de francs-fiefs de M. le Bret, intendant en Provence, du 24 septembre 1694, mais on ne trouve cette famille mentionnée dans aucun des ouvrages faits lors de la recherche de cet intendant. Il est fâcheux pour elle que d'Hozier soit la première autorité qui l'ait mise au jour, car ce n'est certainement pas la meilleure. La qualité de *noble*, qu'il a soulignée avec affectation sur les premiers degrés, est tout-à-fait insignifiante, puisqu'aux époques auxquelles on la rapporte, elle était donnée indistinctement à des bourgeois, et même à des marchands. Quelques alliances nobles qu'il rapporte ne sont pas encore une preuve suffisante de noblesse; car on sait qu'il est peu de provinces où l'on ait fait si peu d'attention aux consanguinités qu'en Provence. On voit en effet les cadets des maisons les plus illustres, entrer dans des familles de marchands pour en partager la fortune. Il n'y a pas jusqu'aux juifs convertis qui ne se soient alliés depuis près de trois siècles à tout ce qu'il y a de plus grand et de plus distingué dans cette province. *Voyez* Gaufridy.

La famille Geoffroy du Rouret a fourni plusieurs officiers de marque, entr'autres un capitaine de vaisseau, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Armes : tranché de gueules sur argent.

GEOFFROY de la Tour, en Provence. L'abbé Robert remonte l'ancienneté de cette famille à noble Louis Geoffroy, habitant du lieu d'Oise, au diocèse de Digne, lequel, avec Raimond Geoffroy, son frère aîné, acquit des biens l'an 1358.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un croissant de gueules, et accompagnée de trois étoiles d'or.

Digitized by Google

DE GENEVIÈRES, en Artois, famille d'origine chevaleresque de la province de Picardie, où elle subsistait avec distinction au quinzième siècle. Elle a été admise dans les chapitres nobles de Maubeuge, d'Avesnes, d'Estrun et de Messine, depuis l'an 1500.

Titre. Celui de *comte*, dans des lettres-patentes de Louis XV et de Louis XVI. Le comte de Genevières a assisté avec ce titre aux états d'Artois en 1789.

Armes : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois hures de sanglier de sable.

DE GERMIGNEY, en Franche-Comté, famille dont le nom primitif est *Coquelin*. Elle remonte à Guillaume Coquelin, père de Jean-Baptiste Coquelin, tous deux anoblis par le roi d'Espagne Philippe II, l'an 1592. Jean-Baptiste Coquelin, seigneur de Germigney, obtint du roi Philippe III, l'an 1633, des lettres-patentes, qui, en considération de ses services, lui permettent de quitter le nom de *Coquelin* et de prendre celui de *Germigney*.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titre. La seigneurie d'*Aresches*, unie à celle de l'Abergement, de Chilley, Germigney et autres, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de décembre 1717, en faveur de Jacques-François de Germigney, seigneur desdits lieux, capitaine de cavalerie au régiment de Saint-Maurice.

Les terres de Vaivre, du Perret, de Chilley et Rennes, furent unies et érigées en *marquisat*, sous le nom de *Germigney*, par lettres du mois de juillet 1740, registrées au parlement de Besançon, par arrêt du 31 août 1740, et à la chambre des comptes de Dôle le 12 janvier 1751, en faveur de Claude-François de Germigney, marquis d'Aresches.

Malte. Jean-Charles de Germigney fut reçu dans cet ordre en 1705.

Armes : d'azur, à deux licornes saillantes affrontées d'or, accornées d'argent, les cornes passées en sautoir. Couronne de marquis. Cimier, une licorne issante de l'écu. Supports : deux aigles. Devise : *En attendant mieux Germigney.*

Les armes de l'ancienne maison de Germigney, dont

celle de Coquelin a pris le nom, étaient : *d'argent, à l'émanche de trois pièces de sable, mouvante du chef.*

DE GERMINEY, *voyez* CUYNET.

DE GEREAUX, famille ancienne, originaire de Guienne, où elle est connue depuis Enguerrand de Géreaux, seigneur d'Orgueil, qui accompagna Richard Cœur-de-Lion à la Terre-Sainte, l'an 1190.

Titre. Celui de *vicomte* dans les actes et brevets, depuis la fin du dernier siècle.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande de gueules ; aux 2 et 3 d'argent, à trois fasces de gueules, l'écartelé bordé de sable, à dix besants d'or.

DE GESLIN DE TREMARGAT, en Bretagne. Ce nom est fort ancien dans cette province. Dans une montre de Bertrand du Guesclin, connétable de France, du mois de mai 1371, on rencontre parmi les écuyers qui servaient sous sa bannière, un Jean Geslin.

Néamoins la famille de Geslin de Tremargat n'a prouvé, lors de la recherche, sa noblesse et sa filiation, que depuis Maurice Geslin, qui fut anobli en 1468.

Armes : d'or, à six merlettes de sable.

DE GEVIGNEY, maison d'ancienne chevalerie de Franche-Comté, qui tire son nom d'une seigneurie située près de Jussey, où l'on comptait 149 feux. Jean de Gevigney, damoiseau, testa en 1448. Guillaume de Gevigney fut reçu à la confrérie de Saint-Georges en 1461, et dès-lors plusieurs autres de sa famille. *Voyez* DE POINTES.

Armes : fascé d'or et de gueules.

DE GÈVRES, *marquisat*, voyez POTIER.

GIGAULT DE BELLEFONDS, en Normandie, maison distinguée par ses services, qui remonte par filiation, selon l'historien des Grands-Officiers de la couronne, à Helion Gigault, écuyer, vivant en 1489.

Services. Cette maison a donné un maréchal de France, plusieurs généraux, nombre d'officiers supérieurs, des gouverneurs de provinces et de places, etc., etc.

Titre. Celui de *marquis* de Bellefonds et de la Boulaye, dans les actes et brevets depuis deux siècles. Ce titre est fondé sur la possession du *marquisat* de la Boulaye, qui est entré dans cette maison en 1691.

Malte. Julien-Victor-Claude Gigault de Bellefonds fut reçu dans cet ordre en 1715.

Prélature. Jacques-Bon Gigault de Bellefonds, successivement évêque de Bayonne en 1735, archevêque d'Arles en 1741, nommé à l'archevêché de Paris le 15 mars 1746, dont il prit possession le 2 juin 1746, est mort de la petite-vérole dans son palais archiépiscopal le 20 juillet suivant.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges d'argent.

GIGAULT D'ORAINVILLE, en Champagne, noblesse d'ancienne chevalerie, dont était Jacques Gigault, seigneur de Han, vivant en 1400. Il épousa Jeanne Olivier, dame d'Orainville, dont il eut entr'autres enfants Jean Gigault, seigneur d'Orainville, époux de Pernette de Belleau, dame de Châlons-le-Meldeux, et père de Jeanne Gigault, dame d'Orainville, mariée en 1484 à Guillaume le Vergeur, seigneur de Perthes, de Saint-Pierre et de Contrèves.

Armes : d'or, à trois fasces d'azur, accompagnées de dix merlettes de sable.

GILBERT DE SAINT-LUBIN, en l'Ile-de-France.

I. Charles *Gilbert*, marchand linger dans les halles de Paris, à l'enseigne des *Rats*, acquit, le 2 juin 1684, l'office de conseiller-secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, dans l'exercice duquel il mourut en 1703. Il avait épousé Marguerite Robert, morte au mois d'avril 1695. Il en eut :

1° Louis-Charles, qui suit ;

2° N... Gilbert, ecclésiastique ;

3° Marguerite Gilbert, femme de N... Belin, intéressé dans les fermes-générales du royaume ;

4° Jeanne Gilbert, femme de Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville, intendant des finances.

II. Louis-Charles *Gilbert*, seigneur de Bréviaires, substitut du procureur-général du parlement de Paris, ensuite conseiller au grand-conseil en 1687, président en la chambre des comptes, mourut en 1726. Il avait épousé Henriette de Maupeou, morte en 1738. Il laissa :

1° Jean-Baptiste, qui suit ;

2° Joseph-Jeanne-Henriette Gilbert, mariée, en 1724, à Antoine-Joseph de la Vove, marquis de Tourouvre ;

3° Une autre fille.

III. Joseph-Jean-Baptiste *Gilbert*, seigneur de Saint-Lubin, président en la chambre des comptes en 1724,

mort en 1768, avait épousé, en 1726, Marie-Geneviève Boscheron, dont il eut un fils.

Armes : d'or, au chevron de gueules, sur la cime duquel est perchée une colombe de sable, ayant la pate dextre levée, et tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople; le chevron accompagné en pointe d'un chien de sable, assis sur une terrasse de sinople.

GILBERT DE VOISINS de Véronnes, en Forez, en Bourgogne et à Paris. Cette famille est issue de Jean Gilbert, reçu correcteur en la chambre des comptes le 24 octobre 1483, secrétaire du roi en 1495, trésorier de Nismes, général des finances du roi Charles VII, mort le 20 janvier 1507.

Services. Cette famille a donné des magistrats célèbres, des conseillers-d'état, des officiers-généraux, des gouverneurs de places et des lieutenants de roi aux colonies, etc.

Titres. Ceux de *marquis* de Villaines, de *comte* de Lohéac et de Crapado, dans les actes et brevets depuis la fin du dix-septième siècle. La branche aînée dite de Voisins avait le titre de premier baron du Forez.

Armes : d'azur, à la croix engrêlée d'argent, cantonnée de quatre croissants d'or.

DE GIRARD DE CHARNACÉ, noblesse très-ancienne, originaire de Poitou, qui prouve une filiation suivie depuis Raoul de Girard, seigneur de Barenton, marié, par contrat du 20 décembre 1403, avec demoiselle Louise de Rouvière. Anselme de Girard, seigneur de Ballée, de Lignières, de Beaucé, etc., ayant épousé, le 28 novembre 1600, Claude de Charnacé, fille aînée de Jacques de Charnacé, chevalier, seigneur de Charnacé, des Gastines, etc., Jacques-Philippe de Girard, son petit-fils, obtint des lettres-patentes du mois de janvier 1673, registrées au parlement le 31 janvier 1674, qui lui permettent d'ajouter à son nom et à ses armes, à perpétuité, les nom et armes de Charnacé.

Services. Cette maison a donné de tout temps des officiers aux armées de nos rois. Elle compte un maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre du roi, envoyé ambassadeur en Suède, dont le fils fut lieutenant-général de l'artillerie de l'Ile-de-France, et commandant en chef l'arsenal de Paris. De nos jours, cette maison est représentée par plusieurs officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : écartelé aux 1 et 4 d'azur, à trois chevrons d'or,

qui est de GIRARD ; aux 2 et 3 d'azur, à trois croisettes pattées d'or, qui est de CHARNACÉ.

GIRARD. Raoul ou Rodolphe Girard fut anobli en 1406.

DE GIRENTON, famille ancienne du Dauphiné, qui s'est fondue, en 1370, dans celle de Gaultier, qui en a pris le nom et les armes. Voyez *Gaultier*.

DE GIRONDE, maison d'ancienne chevalerie, originaire de la province de Guienne, où elle florissait dès le dixième siècle. D'immenses possessions qu'elle a perdues, en grande partie, par l'extinction de plusieurs branches, de grandes alliances et de nombreuses illustrations, en attestant la splendeur de cette maison, lui assignent un rang distingué parmi les plus considérables de la Guienne et du royaume. Elle a possédé la terre de Gironde, gros bourg situé sur la Garonne, près de la ville de la Réole, jusqu'en l'an 1318, que Giraude, dame de Gironde, héritière de la branche aînée, porta cette terre dans la maison d'Albret, par son mariage avec Bérard d'Albret, seigneur de Verteuil et de Veyres, fils d'Amanjeu VII, sire d'Albret, et frère puîné de Bernard-Ezy, sire d'Albret, vicomte de Tartas, qui épousa Isabelle de Gironde, sœur de Giraude, laquelle était morte, sans enfants, le 2 février 1318, époque du mariage de sa sœur. Ce Bernard-Ezy, frère de Bérard d'Albret, fut le septième aïeul de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mariée, en 1548, à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Elle fut mère, entr'autres enfants, d'Henri IV, roi de France et de Navarre.

Les autres branches de la maison de Gironde, sont 1° les marquis de Montclera, éteints en 1792 ; 2° les seigneurs de Floiras, de Montamal et d'Avignac, éteints en 1803 ; 3° les seigneurs de Marminiac, éteints au dix-huitième siècle ; 4° les comtes de Buron, vicomtes d'Embrief, éteints à la fin du dix-huitième siècle ; 5° les seigneurs de Teyssonat, éteints à la fin du dix-septième siècle ; 6° les seigneurs de Piquet, marquis de Ferrenzac, éteints à la fin du dix-huitième siècle ; 7° les seigneurs de Pilles, éteints en 1776 ; 8° les seigneurs de la Giscardie (*branche aînée actuelle*), héritiers des branches de Ferrensac et de Pilles ; 9° les seigneurs de Castelsagrat, barons de Montcorneil, seconde branche actuelle de cette maison ; 10° les seigneurs de Sigoniac, éteints à la fin du dix-huitième siècle ; 11° les seigneurs de Bellegarde, éteints après 1766.

Services. Elle a donné deux grands-échansons de France, des chambellans et gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, des chevaliers de l'ordre, des capitaines de 50 et de 100 hommes d'armes des ordonnances, des généraux, et nombre d'officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des gouverneurs de places, etc., etc.

Honneurs de la cour : en 1779, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Cette maison a possédé un grand nombre de terres, titrées depuis le treizième siècle, de *baronnies* et *vicomtés*. La baronnie de *Gironde*, dont cette maison a retenu le nom, a été érigée en *duché*, en faveur d'une branche de la maison d'Aragon, qui en était en possession en 1370.

La seigneurie de *Montclera*, en Quercy, unie à la vicomté de Lavaur, fut érigée en marquisat, par lettres du mois de décembre 1616, en faveur de Brandelis de Gironde, chevalier, baron de Loupiac, seigneur de Cazals, Marminiac, Floiras, et autres lieux, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, mestre-de-camp et capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied, etc.

Silvain, *comte* de Gironde-de-Pilles, maintenant chef de la branche aînée de cette maison, a été confirmé dans ce titre par lettres-patentes du 22 juin 1816.

Malte. Depuis Raimond de Gironde, religieux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1224, cette maison a donné un grand nombre de chevaliers et de dignitaires à cet ordre, et parmi ces derniers, elle compte un grand-amiral.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois hirondelles de sable ; les deux premières affrontées, la dernière au vol étendu, qui est de GIRONDE ; aux 2 et 3 de gueules, à la croix vidée, clèchée et pommetée d'or, qui est de TOULOUSE ; l'écu timbré d'une couronne de duc.

GISORS, *duché-pairie.* Voyez FOUQUET.

DE GLANDEVÈS, illustre et ancienne maison de Provence. On trouve dans les chartes de l'église d'Apt, qu'il y avait en Provence des comtes de Glandevès dans les 10 et 11e siècles. La maison actuelle de Glandevès se nomme *Feraud*. Ayant possédé quelques droits dans la ville de Glandevès, où elle habitait avant qu'elle fût détruite,

Digitized by Google

elle en retint le nom, tant par rapport à ses droits, que par la demeure que les seigneurs du nom de Feraud y faisaient. Le premier qui prit le nom de Glandevès est un Anselme Feraud, seigneur de Thorame, vivant en 1235. L'abbé Robert n'a pas réussi à faire cette seconde race des seigneurs de Glandevès issue de la première. Quoi qu'il en soit, le nom de Feraud est des plus anciens en Provence. Raymond Feraud, poète provençal, illustre par son génie et par ses faits d'armes, en est la tige. Il vivait au 13^e^ siècle. On le trouve dans cette fameuse querelle des Bérangers, comtes de Provence, oncle et neveu, contre la princesse Étiennette de Baux. Le moine des Iles-d'Or, et Saint-Césari, disent que ce Raymond Feraud était gentilhomme provençal, courtisan et de complexion amoureuse. La reine Marie de Hongrie, qui épousa Charles II d'Anjou, le retint à sa cour. Il écrivit en vers provençaux la vie d'Andronic, fils du roi de Hongrie, surnommé Saint-Honoré-de-Lerins. Il composa encore diverses poésies provençales, touchant les hauts faits d'armes du roi Robert, à la conquête du royaume de Sicile. Ce Raymond Feraud ayant débauché la dame de Curban, l'une des présidentes de la cour d'amour, il l'emmena comme sa cousine en diverses cours. Ensuite ayant été touchés l'un et l'autre par la grâce divine, ils se firent religieux, Feraud à Saint-Honoré-de-Lerins, et la dame au monastère de Sisteron. François Feraud, fils de Raymond, fut un des gentilshommes envoyés en otage à Barcelonne pour la délivrance de Charles II, détenu prisonnier par le roi d'Aragon. Isnard Feraud, autre fils de Raymond, s'illustra dans la guerre du roi Robert, en Italie, contre l'empereur Louis de Bavière. Bertrand Feraud, troisième fils de Raymond, fit hommage au roi Robert de la terre d'Alons, l'an 1328. Isnard et Guillaume Feraud, chevaliers, seigneurs de Cuers et de Pourrières, se liguèrent avec Raymond d'Agout, l'an 1347, pour chasser les troupes de l'archi-prêtre qui ravageaient la Provence.

Services. Cette maison a donné des officiers de marque, des chevaliers des ordres du roi, des gentilshommes de la chambre, etc., etc.

Titres. Cette maison a possédé plusieurs terres titrées, entr'autres le *comté* de Pourrières, la *baronnie* de Gréoux, etc.

Malte. Elle a donné plus de soixante chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis le quatorzième siècle.

Prélature. Elle a donné des évêques aux siéges épiscopaux d'Apt, de Toulon, de Sisteron et de Marseille, etc.

Armes : fascé d'or et de gueules. Devise : *Témérité et fierté.*

L'auteur de la Critique du Nobiliaire de Provence observe que tant que cette maison a porté le nom de Feraud, elle n'a produit que de grandes et heroïques actions; mais que depuis qu'elle a quitté ce nom pour prendre celui de Glandevès, et se faire descendre par des chimères d'une famille souveraine et royale, elle a affecté des *fiertés* et des *témérités* qui n'ont produit que des actions de ce caractère, et il en donne plusieurs exemples.

GLEISES DE LABLANQUE, famille noble du Languedoc.

Charles-Jean-Baptiste Gleises de Lablanque présida, comme doyen, l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Beziers en 1789.

Joseph-Gabriel Gleises de Lablanque, fils du précédent, fut député de la noblesse de la même sénéchaussée aux états généraux de 1789. Sa descendance directe existe.

Armes : coupé, au 1 d'azur, à l'église d'or à trois clochers, maçonnée de sable, ajourée et girouettée d'argent; au 2 d'argent, à la croix de gueules. Tenant : un ange de carnation à dextre et volant. Supports : à sénestre une aigle du même; au bas, à dextre, un lion au naturel, ailé et couronné; à sénestre, un bœuf du même; tous deux acculés en barroque.

GLEYSE, en Provence. Cette famille tire sa noblesse et son origine de Jean Gleyse, avocat au parlement, pourvu d'un office de secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, le 15 juin 1704.

Armes : d'azur, à une église d'argent à clocher.

GOBELIN, famille originaire de Paris.

I. Jean *Gobelin*, marchand teinturier, demeurant au faubourg Saint-Marcel à Paris, vivait en 1451, avec Perrette, sa femme. Il en eut treize enfants, entr'autres :

II. Philibert *Gobelin*, marchand teinturier au faubourg Saint-Marceau en 1516 et 1536. Il épousa Denise le Bret, dont il eut entr'autres enfants :

1° Jean, dont l'article suit;

2° François Gobelin, marchand teinturier, auteur de la branche des sieurs de la Marche;

3° Jacques Gobelin, marchand teinturier à Paris.

III. Jean *Gobelin*, sieur de la Tour, marchand teinturier au faubourg Saint-Marceau, notaire et secrétaire du roi en 1514, épousa Geneviève le Lorrain, avec laquelle il a continué la branche aînée, dite des marquis de Brinvilliers et comtes d'Offemont. Il fut le trisaïeul d'Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers, baron de Norat, maréchal-de-camp, qui épousa en 1651 Marie-Marguerite d'Aubray, fille de Dreux d'Aubray, seigneur d'Offemont, lieutenant civil au châtelet de Paris. Ce fut cette malheureuse femme qui empoisonna, l'an 1670, son père et ses frères. On ignora l'auteur de ces crimes jusqu'à la mort de Godin de Sainte-Croix, amant de la marquise. En travaillant à un poison violent et prompt, il laissa tomber un masque de verre dont il se servait pour se garantir, et mourut sur-le-champ. Le scellé ayant été apposé dans son appartement, la marquise de Brinvilliers eut l'imprudence de réclamer une cassette qui s'y trouvait, et témoigna beaucoup d'empressement à la ravoir. La justice en ordonna l'ouverture, et l'on trouva qu'elle était pleine de petits pots de poison, étiquetés, avec l'effet qu'ils devaient produire. La marquise de Brinvilliers, instruite de ce qui se passait, se sauva en Angleterre, et de là dans les Pays-Bas. Elle y fut arrêtée et conduite à Paris, où elle fut brûlée le 16 juillet 1676, à six heures du soir, après avoir eu la tête tranchée, convaincue d'avoir empoisonné son père, ses deux frères et sa sœur. On prétend qu'elle n'empoisonna point son mari parce qu'il fermait les yeux sur ses intrigues amoureuses.

C'est cette famille qui a découvert le secret de teindre la belle écarlate : secret qui contribua à la perfection de ces tapisseries magnifiques qui ont rendu le nom de Gobelin, qu'elles portent, célèbre dans toute l'Europe.

Services. Cette famille a donné un grand nombre de magistrats au parlement de Paris, des officiers-généraux, etc., etc.

Titre. La seigneurie de *Brinvilliers*, en l'Ile-de-France, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de mai 1660, registrées au parlement et en la chambre des comptes les 30 juillet et 16 septembre suivants, en faveur d'Antoine Gobelin, baron de Norat.

Digitized by Google

Malte. Le même Antoine Gobelin avait été reçu chevalier de cet ordre en 1632.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un demi-vol, le tout du même.

Une branche cadette, fondée par Jean Gobelin, marchand teinturier de draps, cinquième fils de Jean Gobelin et de Perrette, sa femme, branche connue depuis sous le nom d'Aunoy, portait : *de gueules, au lion d'or, tenant un épi de blé du même.*

GODARD D'AUCOUR, famille originaire de Champagne, qui remonte à Claude Godard d'Aucour, conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, en 1756, marié le 14 janvier 1747 avec demoiselle Claire Poisson.

Titre. Celui de *baron*, en vertu de la possession des baronnies de Saint-Just et de Plancy, en Champagne.

Services. Elle compte plusieurs membres en divers conseils ; des officiers distingués dans l'infanterie et l'artillerie.

Armes : de gueules, à cinq fusées d'argent, rangées en bande, accompagnées de deux bars d'or.

GODART DE BELBEUF, noblesse de robe, originaire de Normandie.

Cette famille depuis le seizième siècle a constamment occupé des charges dans la magistrature.

Titre. La terre de *Belbeuf*, unie à plusieurs autres fiefs et seigneuries, a été érigée en *marquisat*, par lettres-patentes du mois de septembre 1719, registrées au parlement de Rouen, et à la cour des comptes, aides et finances de Normandie, les 16 et 19 décembre suivants.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux molettes d'or, et d'une rose tigée et feuillée du même en pointe.

DE GOIMPY, *voyez* DUMAITZ.

DE GONDI DE RETZ.

Corbinelli, qui était allié avec cette famille, et dont il avait sans doute quelque espérance, en a fait une généalogie remontée à l'an 1000, en 2 vol. in-4°, imprimée à Paris en 1705. Mais dans le vrai elle descend d'un meunier

de Florence, dont Albert de Gondi, maréchal de France, duc de Retz, était le petit-fils. (Art de Vérifier les Dates, nouvelle édition in-8°, tom. VI, pag. 190.) Son père, Antoine de Gondi (1), maître-d'hôtel d'Henri II, avait suivi la reine Catherine de Médicis en France. Albert de Gondi fut un courtisan habile et un médiocre général. Il est plus connu pour avoir été l'un des conseils de l'horrible journée de la Saint-Barthélemi (*Ibid.* pag. 185.), dont il alla excuser le massacre auprès de la reine Élisabeth, que par ses autres actions militaires. Jean-Francois-Paul de Gondi, cardinal de Retz, fut un des plus grands politiques de l'Europe. Il mourut à Paris le 24 août 1679. On peut consulter, pour la filiation de cette famille, le P. Anselme, Histoire des Grands-Officiers de la couronne, tom. III, p. 890. Cet auteur est celui qui s'est le plus rapproché du vraisemblable, touchant l'ancienneté des Gondi.

Armes : d'or, à deux masses d'armes de sable, passées en sautoir et liées de gueules en leurs extrémités inférieures.

DE GONDRECOURT, famille ancienne de la province de Champagne, qui, lors de la recherche, a produit, au mois de novembre 1668, les titres filiatifs depuis Nicolas de Gondrecourt, Ier du nom, écuyer, lieutenant particulier au bailliage de Chaumont.

Cette famille n'ayant aucune trace d'anoblissement, quoique peu illustre par ses biens et ses emplois en Champagne, pourrait bien être une branche puînée de l'ancienne et puissante maison de Gondrecourt, en Barrois, qu'il ne faut pas confondre avec une autre de même nom que nous allons rapporter. De cette ancienne maison était Carlon de Gondrecourt, chevalier, qui se rendit caution de cent marcs d'argent, faisant partie de la somme de deux mille marcs que Ferry, duc de Lorraine, s'engagea de payer au comte de Bar, qui l'avait fait prisonnier en 1208.

---

(1) Le Manuscrit des généalogistes critiques des familles du parlement, par Blanchard fils, dit qu'il était marchand à Lyon, et qu'il épousa Madelaine Corbinelli. Ce serait donc cet Antoine qui serait venu s'établir en France, et non son fils; et il faut encore supposer que le meunier fut son père, et non lui-même, comme il est dit dans l'Art de vérifier les Dates.

Les seigneurs de Colombey et de la Fosse sont de la famille de Gondrecourt, en Champagne.

Armes : de sable, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules.

DE GONDRECOURT, en Lorraine. Humblet de Gondrecourt, receveur-général et conseiller de Robert, duc de Bar, fut anobli par ce prince le 23 juillet 1363. Les généalogistes qui rapportent sa mort au 24 décembre 1360, fondés sur un tombeau et sur une épitaphe apocryphes, ont perpétué cette erreur, à dessein de faire croire que cet Humblet ne pouvait être le même qu'Humblet de Gondrecourt anobli. Mais on a la preuve que cet Humblet vivait encore en 1370, époque à laquelle on le voit au nombre de ceux qui se rendirent caution de la somme de soixante mille petits florins d'or, due par Robert, comte de Bar, à la ville de Metz. Ses armoiries, réglées par ses lettres de noblesse, sont d'*azur, à trois annelets d'or.*

Didier de Gondrecourt, dont descendent toutes les branches de cette famille, fut anobli avec Warin, son fils, par lettres de Jean, cardinal de Lorraine, frère du duc Antoine, par lettres du 10 janvier 1542 (v. s.). Le 10 octobre précédent, ledit Didier avait été pourvu de l'office de receveur-général de Hatton-Châtel. Ses armes sont d'*azur, à la fasce d'argent, accompagnée de deux éperviers d'or, et en pointe d'une molette d'éperon du même.* D. Pelletier, qui rapporte ces anoblissements, dit que Didier était fils de Jean de Gondrecourt *(que l'on croit fils,* dit-il, *de Jacquemin de Gondrecourt),* qui fut capitaine d'arquebusiers sous le duc Antoine en 1517, et *confirmé en sa noblesse* par lettres du 19 septembre de la même année, où il est dit : *Nous avons changé et changeons les armes dudit Jehan de Gondrecourt, et luy avons donné et donnons, et à sa dite postérité, etc. :* d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux éperviers d'or, et en pointe d'une molette du même, etc.

On ne peut concilier la confirmation de noblesse du père avec l'anoblissement du fils et du petit-fils, qu'en présumant, ou que Jean a dérogé à la qualité dans laquelle il avait été maintenu, ou qu'il n'est pas le père de Didier et que cette famille est différente, ou enfin que Didier ne fut que le fils naturel de Jean.

Services. Cette maison a donné des conseillers-d'état, des présidents en la cour souveraine de Nancy, dont l'un

fut surintendant des armées de Charles IV en 1649; des gouverneurs de places, un feld-maréchal, et plusieurs officier généraux au service des rois de France.

Titres. Antoine de Gondrecourt fut créé *comte*, par diplôme du 12 avril 1711. Gaspard-Mathieu, comte de Gondrecourt, seigneur de Senonville, conseiller-d'état, obtint l'érection en comté de sa terre d'Armeville, en Champagne, sous la dénomination de *Gondrecourt-sur-Saulx*, par lettres de 1724. Nicolas-François de Gondrecourt, conseiller-d'état, fut créé *comte*, par lettres-patentes données à Lunéville le 22 juillet 1727. Charles de Gondrecourt, seigneur de Parois et de Tenance, fut créé *comte* par lettres-patentes données à Lunéville le 2 mai 1736. Claude-Antoine de Gondrecourt, seigneur de Parois et de Tenance, fut créé *comte* d'*Autigny*, par lettres de Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, en 1757.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la fasce d'argent, sommée de deux éperviers d'or, et accompagnée en pointe d'une molette d'éperon du même; aux 2 et 3 d'azur, à trois annelets d'argent.

DE GORDES, *marquisat*, voyez SIMIANE.

GOUFFÉ. Germain Gouffé, substitut du procureur du roi au Châtelet, fut élu échevin de la ville de Paris en 1606.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, surmonté d'un soleil d'or, et accompagné de trois épis de blé du même.

GOUJON, en Beauvaisis, noble et ancienne famille éteinte. Louvet, dans ses anciennes remarques de la noblesse beauvaisine, fait mention de Pierre Goujon, *armiger*, rapporté dans un titre de Lannoy de l'an 1200; et de Jean Goujon, chevalier, seigneur de Tailly, en Picardie, mentionné dans un titre de l'abbé de Saint-Germer de l'an 1271. C'est de ces deux seigneurs qu'on a prétendu faire descendre la famille des Goujón de Thuisy, en Champagne.

Raoul Goujon, écuyer, sieur du Saussoy, fut compris au dénombrement de Clermont.

Armes : de gueules, à trois goujons d'argent.

GOUJON DE GASVILLE, en Normandie. Jean Goujon, conseiller du roi, receveur-général des finances à Metz, est l'auteur de cette famille. Il acquit un office de secrétaire

Digitized by Google

du roi, maison, couronne de France et de ses finances, dont il fut pourvu le 30 novembre 1689. Il fut depuis secrétaire d'état.

Services. Cette famille compte des officiers de marque, entr'autres un maréchal-de-camp, commandeur de Saint-Louis, un intendant à Rouen, des magistrats distingués, etc.

Titres. Ceux de *marquis, comte, vicomte* et *baron*, dans les actes et brevets de nos rois depuis un siècle, et en vertu de la possession de plusieurs terres titrées.

Armes : d'azur, à deux goujons d'argent, passés en sautoir, surmontant une rivière du même émail.

GOUJON DE THUISY, en Champagne. Le nobiliaire dressé sur la recherche de M. de Caumartin, par d'Hozier, donne pour auteurs à cette famille Pierre Goujon, écuyer, vivant en 1200, et Jean Goujon, chevalier, vivant en 1271, dont nous avons précédemment parlé. La filiation commence dans cette production à :

I. Pierre *Goujon*, seigneur de Marqueny et de Coigny en partie, marié, vers 1400, avec Isabeau le Maire. Il en eut :

II. Jean *Goujon*, Ier du nom, vivant en 1449, seigneur de Coigny et de Marqueny, qui épousa Jeanne de la Place, dame de Coigny en partie, fille de Nicolas de la Place, seigneur de Coigny en partie, et de Jeanne de Rouvroy. Leurs enfants furent :

1° Jean, qui suit ;

2° Jeanne Goujon, mariée à Nicolas Cauchon, seigneur de Gueux et de Sillery.

III. Jean *Goujon*, IIe du nom, écuyer, seigneur de Coigny et de Marqueny, épousa Marie Moët, dame de Thou-sur-Marne, de Bouzy et d'Athis, fille de Nicolas et de Guillemette Cauchon de Sillery. Ils vivaient en 1488. Leurs enfants furent :

1° Nicolas, qui suit ;

2° Jeanne Goujon, mariée à Regnauld Cauchon, seigneur de Neuflize et de Champlat ;

3° Aliénor Goujon, mariée à Simon Hennequin, seigneur d'Ozon et de Souyndre.

IV. Nicolas *Goujon*, seigneur de Thou, de Coigny et de Bonay, sénéchal héréditaire de Reims, épousa, 1° Jeanne le Vergeur de Perthes ; 2° Anne Fillette de Ludes ; 3° Henriette Noël de la Panneterie ; 4° Jeanne de Thuisy, dame de

Digitized by Google

Thuisy, terre à laquelle était attachée la charge de grand-sénéchal héréditaire de Reims.

L'origine des Goujon de Thuisy, qu'on a voulu identifier avec les anciens seigneurs de ce nom, n'est qu'une supposition ridicule; et les trois premiers degrés de la preuve faite devant M. de Caumartin doivent être rejetés, puisque la noblesse des seigneurs de Thuisy ne date que de Nicolas Goujon, greffier et receveur des tailles en l'élection de Rethelois, anobli par lettres données à Paris au mois de juin 1528, registrées le 2 mars 1619.

Quant aux alliances, Nicolas Cauchon, seigneur de Gueux ou Gœux, était petit-fils de Remy Cauchon, marchand de Reims; Nicolas Moet, père de Marie, fut anobli en 1446; et Simon Hennequin, *sieur* et non pas *seigneur* d'Ozon, était marchand à Troyes.

Services. Cette maison a donné des conseillers-d'état, des maîtres des requêtes, et des officiers de tous grades.

Titre. La seigneurie *de Thuisy,* à trois lieues de Reims, fut érigée en *marquisat,* par lettres du mois de décembre 1680, registrées le 7 mars 1681, en faveur de Jérôme-Ignace Goujon, maître des requêtes. Cette famille a possédé *le comté d'Autry,* et *la baronnie de Pacy.*

Malte. Cette famille a été admise dans cet ordre depuis l'an 1681.

Armes: écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même, qui est DE GOUJON; aux 2 et 3 de gueules, au sautoir engrêlé d'or, cantonné de quatre fleurs de lys d'argent, qui est DE THUISY.

DE GOULAINE, grande, illustre et jadis puissante maison d'ancienne chevalerie de Bretagne, alliée dès les siècles les plus reculés, avec les maisons les plus qualifiées de ce duché, et même à la maison ducale et souveraine; elle tire son nom d'une terre considérable, composée de plusieurs fiefs de haubert et de châtellenies, et dont dépendaient plus de 2000 hommages. Elle remonte par filiation à Jean de Goulaine, vivant en 1149; mais l'ancienneté de cette maison est bien antérieure à cette date.

Services. Elle a tenu constamment un rang distingué à la cour des ducs de Bretagne; elle a donné des chevaliers, des écuyers bannerets, des capitaines d'hommes-d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées, des gouverneurs de places, etc.

Titre. La terre de *Goulaine* fut érigée en *marquisat* par lettres données au camp devant Montauban au mois d'octobre 1621, registrées au parlement le 19 juillet 1622, en faveur de Gabriel de Goulaine, seigneur de Goulaine, du Favouet et du Lorroux.

Malte. Jean de Goulaine, chevalier de Malte, fut tué à la bataille de Jarnac en 1569.

Armes : mi-parti d'ANGLETERRE, qui est de gueules, à trois léopards d'or l'un sur l'autre ; et de FRANCE, qui est d'azur, à trois fleurs de lys d'or. Devise : *A cetuy-ci, à cetuy-là, j'accorde les couronnes.*

Ces armoiries sont une concession faite à Mathieu, seigneur de Goulaine, par les rois d'Angleterre et de France, Henri II et Philippe-Auguste, en récompense du zèle qu'il avait mis à réconcilier ces deux monarques en diverses occasions, et notamment en 1185, que la paix fut conclue par son entremise. Ce fait est rapporté dans presque tous les historiens de Bretagne.

GOUPILLIÈRES, *marquisat*, voyez LE COCQ.

GOUVION SAINT-CYR, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *marquis*, et la dignité de *pair* de France, dans la personne de Louis, marquis de Gouvion St.-Cyr, maréchal de France, commandeur, puis grand'croix de Saint-Louis et grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : coupé, au 1 d'azur, à l'étoile d'or; au 2 de sable plein.

GOUY, *voyez* LE FEBVRE.

DE GOYON DE MATIGNON. Il y a peu de maisons dans le royaume qui puissent le disputer à celle de Goyon, pour la grandeur, le lustre et l'antiquité. Elle florissait dans la province de Bretagne, son berceau, d'où elle s'est répandue en Normandie, et en divers autres pays, dès le milieu du onzième siècle. L'histoire en fait mention depuis Guillaume Goyon, qui fut témoin des donations que firent Jean et Gédouin de Dol, à l'abbaye de Saint-Florent-lez-Saumur, dans le temps que Guillaume, leur frère, en était abbé. Ces donations se firent sous le pontificat de Grégoire VII, qui occupa le saint-siége en 1073. Eudes Goyon souscrivit comme témoin une charte du Mont-Saint-Michel de l'an 1075, et Renaud Goyon fut témoin d'une donation faite à Saint-Aubin d'Angers en 1080, par Gui, trésorier de l'église de Saint-Maurice d'Angers.

Digitized by Google

La filiation se prouve par titres, depuis Étienne Goyon, seigneur de la Roche-Goyon et de Plevenon, vivant en 1209.

La seconde branche, aînée depuis l'an 1683, dite des comtes de Thorigny, a été substituée aux nom, armes et biens de la maison de Grimaldi, par le contrat de mariage du 20 octobre 1715, de Jacques-François-Léonor Goyon, sire de Matignon et de la Roche-Goyon, seigneur du duché d'Estouteville, avec Louise-Hippolyte Grimaldi, duchesse de Valentinois, fille aînée et héritière présomptive d'Antoine Grimaldi, prince souverain de Monaco, duc de Valentinois, pair de France, et de Marie de Lorraine. En faveur de ce mariage, Louis XIV avait accordé un brevet, daté de Marly, le 24 juillet 1715, portant nouvelle érection du duché de Valentinois en pairie, brevet qui fut confirmé depuis par lettres-patentes données à Vincennes au mois de décembre suivant, registrées au parlement de Paris le 2 septembre 1716, où il a été reçu pair de France le 14 décembre de la même année. Le prince de Monaco, son beau-frère, étant mort le 12 février 1731, cette principauté lui échut suivant les clauses de son contrat de mariage, et il en prit possession le 30 mai suivant.

Services. Cette maison, qui a constamment rempli les emplois les plus distingués à la cour et dans les armées des ducs de Bretagne, a donné, depuis la réunion de ce duché à la couronne, deux maréchaux de France, un grand-écuyer, sept chevaliers et un commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, nombre de lieutenants-généraux et de maréchaux-de-camp des armées du roi, des ambassadeurs, des conseillers-d'état d'épée, des gouverneurs de provinces et de places, etc., etc.

Jacques de Matignon, prince de Mortagne, comte de Thorigny, né à Lonrey, en Normandie, l'an 1526, signala son courage à la défense de Metz, d'Hesdin, et à la journée de Saint-Quentin, où il fut fait prisonnier en 1557. Deux ans après, la reine Catherine de Médicis, qui le consultait dans les affaires les plus importantes, lui fit donner la lieutenance générale de Normandie. Cette province fut témoin plusieurs fois de sa valeur; il battit les Anglais, contribua à la prise de Rouen en 1567, empêcha d'Andélot de joindre, avant le combat de Saint-Denis, l'armée du prince de Condé, et se distingua aux batailles de Jarnac, de la Roche-Abeille et de Moncontour. Les huguenots d'Alençon et de Saint-Lô, près d'être massacrés en 1572, lui durent la vie. Matignon pacifia la Basse-Normandie,

où il commandait l'armée du roi en 1574, et prit le comte de Montgommery dans Domfront. Henri III récompensa ses services, en 1579, par le bâton de maréchal de France, et par le collier de ses ordres. Le commandement de l'armée de Picardie lui ayant été confié, il réduisit cette province sous l'obéissance du roi, autant par sa valeur que par son humanité. Devenu lieutenant-général de Guienne en 1584, il chassa Vaillac du Château-Trompette, et enleva à le ligue, par cet acte de vigueur, Bordeaux et une partie de la province. Les années 1586 et 1587 ne furent pour lui qu'une suite de victoires. Il secourut Brouage, défit les huguenots en plusieurs rencontres, prit les meilleures places, et leur eût enlevé la victoire de Coutras, si le duc de Joyeuse, qu'il allait joindre, n'eût témérairement pressé le combat. Enfin, après s'être conduit en bon citoyen et en héros, il obtint le gouvernement de Guienne, province que le roi devait à son courage et à sa prudence. Au sacre de Henri IV, en 1594, il fit les fonctions de connétable; et à la reddition de Paris, il entra dans cette ville à la tête des Suisses. Ce grand général mourut dans son château de Lesparre le 27 juillet 1597; c'était un homme fin et délié, lent à se résoudre et à exécuter.

Honneurs de la cour : de 1753 à 1782, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Grandesse d'Espagne. Cette dignité est entrée dans cette maison depuis l'an 1749.

Pairie. Honoré-Gabriel Grimaldi, duc de Valentinois, prince héréditaire de Monaco, a été nommé *pair* par sa majesté Louis XVIII, le 4 juin 1814.

Titres. Cette maison a possédé un grand nombre de terres titrées. Voici celles qui ont été érigées en son nom :

Thorigny, baronnie en Normandie, fut érigée en comté par lettres du mois de septembre 1565, registrées au parlement de Rouen le 28 mai 1566, en faveur de Jacques Goyon, maréchal de France.

La seigneurie de la *Moussaye,* en Bretagne, fut érigée en marquisat l'an 1615, en faveur d'Amauri Goyon, II[e] du nom, comte de Plouer, vicomte de Pomerith et de Tonquedec, baron de Marcé et de Juch, etc.

Malte. Cette maison compte des chevaliers et commandeurs dans cet ordre depuis l'an 1656.

Prélature. Lancelot Goyon de Matignon, nommé évêque de Coutances, mourut à Rome en 1588.

Léonor Goyon de Matignon, sacré évêque de Coutances

en 1632, évêque de Lisieux en 1646, prélat-commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1661, mourut en 1681.

Léonor, neveu du précédent, sacré évêque, et comte de Lisieux, le 14 mars 1677, mourut le 14 juillet 1714.

Jacques, son frère, nommé à l'évêché de Condom en 1671, s'en démit en 1693, et mourut en 1727 dans de grandes œuvres de charité.

Eléonor Goyon de Matignon, nommé à l'évêché de Coutances le 8 janvier 1721, fut sacré le 11 janvier 1722.

Jean-Louis Goyon de Vaudurant, nommé le 20 avril 1745 à l'évêché de Saint-Paul-de-Léon, fut sacré le 12 octobre suivant.

Armes : d'argent, au lion de gueules, couronné d'or.

Branche des princes de Monaco, ducs de Valentinois, substituée aux nom et armes de GRIMALDI : *fuselé d'argent et de gueules.*

DU GRAIL, *voyez* BERNARD DE TALODE.

GRAIMBERG, GRAIMBERT, GRIMBERG, noblesse issue d'ancienne chevalerie des Pays-Bas, d'où une branche vint s'établir en Picardie vers le milieu du seizième siècle : elle y forma les branches de Belleau, Nogentel, Torcy et Gaulne.

Services. Jean de Graimberg, vicomte de Nogentel, seigneur de Belleau, etc., était, en 1584, gouverneur de Château-Thierry et la Ferté-Milon ; François de Graimberg de Belleau, en 1691, commandait en second l'escadron de la noblesse de l'Ile-de-France ; Charles, son fils aîné, fut page du roi en 1694 ; Renault, son fils cadet, fut tué au siège de Philisbourg, capitaine au régiment des Gardes; ses deux petits-fils servirent au régiment du roi ; l'aîné, en 1789, fut député de la noblesse du bailliage de Château-Thierry aux états-généraux.

Titres. Celui de vicomte de Nogentel depuis son établissement en France ; et plus tard celui de vicomte de Vaustin.

Armes : d'or, à la fasce d'azur, au sautoir de gueules, brochant sur le tout ; sur le tout d'azur, à trois besants d'or.

DE GRAMNIAT, *voyez* LA GRANGE.

DE GRAMONT. L'illustre et ancienne maison de Gramont, en Navarre, n'est connue en France que depuis l'an 1441. Jean d'Albret, roi de Navarre, s'étant mis sous la protection de la France à cette époque, pour s'opposer à l'usurpation de Ferdinand, roi d'Aragon, qui s'était em-

paré de la Navarre, la maison de Gramont s'attacha à la destinée de ce prince, et n'a cessé depuis de servir les rois de France, avec un dévouement et une fidélité inviolables. Elle s'est perpétuée de mâle en mâle jusqu'en 1534; ses biens sont passés par mariage en 1525 dans la maison d'Aure, dont nous allons parler.

Armes : d'or, au lion d'azur.

DE GRAMONT. Menaud *d'Aure,* vicomte d'Aster, ayant épousé le 25 novembre 1525 Claire de Gramont, sœur et héritière de Jean, seigneur de Gramont, mort en 1524, et de Gabriel, cardinal de Gramont, mort en 1534, et fille de François, seigneur de Gramont, et de Catherine d'Andouins, leurs descendants, aux clauses du contrat de mariage, furent substitués aux nom et armes de Gramont. La maison d'Aure est ancienne et illustre. L'historien des Grands-Officiers de la Couronne en donne la généalogie depuis Sanche-Garcie d'Aure, vicomte de Larboust, seigneur de Montalban et de Salles, vivant en 1380.

Dans un prétendu mémoire du parlement de Paris, contre les ducs et pairs de France, et présenté en 1718 au duc d'Orléans, régent, on lit ce qui suit, concernant la maison de Gramont :

« Les Gramont ont enfin fixé leurs armes, et ils s'en » tiennent à la maison d'Aure. Le comte de Gramont de» mandiat un jour au maréchal quelles armes ils porte» raient cette année-là. Ils doivent leur élévation d'abord » à Corisande d'Andouins, leur belle-mère, maîtresse de » Henri IV; puis à l'alliance du maréchal avec le cardi» nal de Richelieu. » La même impartialité qui nous fait rejeter comme dénuée de fondement l'extraction de la maison d'Aure-Gramont, 1° d'Eudes-le-Grand, duc d'Aquitaine, issu du sang royal de France; 2° de la maison des comtes de Comminges, depuis 1130, époque du mariage de Bertrande d'Aure, héritière de Sanche-Garcie, avec Gui, fils puîné de Bernard, comte de Comminges, dont *les enfants,* ajoute-t-on, prirent le nom d'Aure, qu'ils transmirent à leurs descendants; cette même impartialité, dis-je, nous oblige à signaler le paragraphe du mémoire du parlement touchant la maison de Gramont, comme un trait lancé par la malignité, d'autant moins dangereux qu'il n'est appuyé que d'un ouï-dire équivoque, et de deux suppositions mal fondées. La maison de Gramont remonte incontestablement à Sanche-Garcie d'Aure, vicomte de

Larboust en 1380, comme le prouve l'historien des Grands-Officiers de la Couronne; et les qualités et les possessions de ce seigneur attestent qu'à cette époque reculée il tenait un rang distingué dans l'ordre de la noblesse.

Services. Cette maison a donné deux maréchaux de France, nombre de lieutenants-généraux et de maréchaux-de-camp des armées, des chevaliers de l'ordre et des ordres du roi, des sénéchaux et gouverneurs de provinces, des vice-rois de Navarre, des ambassadeurs extraordinaires en diverses cours, et d'autres personnages de marque.

Honneurs de la cour : de 1741 à 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Duché-pairie. La terre de Guiche, érigée en *comté*, sous la dénomination de *Gramont*, en décembre 1563, fut érigée en *duché-pairie* en novembre 1648. La première réception en lit de justice est du 15 décembre 1663.

Antoine de Gramont, IIe du nom, chevalier des ordres du roi, vice-roi de Navarre, a obtenu de Louis XIV un brevet de duc et pair le 13 décembre 1643. Louis-Antoine-Armand de Gramont obtint le titre de *duc* de l'Esparre en 1770.

Pairie. Antoine-Louis-Marie, duc de Gramont, capitaine des gardes-du-corps du roi, lieutenant-général des armées, gouverneur de la onzième division militaire, a été nommé *pair* de France le 4 juin 1814.

Titres. Cette maison a possédé un grand nombre de terres titrées, entr'autres les vicomtés de Larboust et d'Aster, en Bigorre, les comtés de Guiche et de Louvigny, en Guienne et en Labour, la baronnie de l'Esparre et la souveraineté de Bidache.

Prélature. Geraud d'Aure fut évêque de Lombez en 1459; Tristan d'Aure, évêque de Couserans, puis d'Aire, mourut nonagénaire le 1er octobre 1509.

Armes : écartelé, au 1 d'or, au lion d'azur, qui est de Gramont; aux 2 et 3 de gueules, à trois flèches rangées d'or, la pointe en bas, empennées d'argent, qui est d'Aster; au 4 d'argent, au lévrier rampant de sable, à la bordure du même, chargée de huit besants d'or, qui est d'Aure; sur le tout de gueules; à quatre otelles d'argent, adossées en sautoir, qui est de Comminges.

de GRAMONT, en Dauphiné. Cette ancienne maison, sur l'analogie de son nom et de ses armes avec ceux de la maison de Gramont, en Navarre, prétend qu'elle sort

Digitized by Google

de la même souche. Cette prétention peut être fondée de fait, mais jusqu'à présent elle manque de preuves à l'appui. La Chenaye rapporte que Robert de Gramont, dit le Gros, auteur de cette famille, s'attacha au roi Charles VII, lorsqu'en 1441 et 1442 il vint avec le dauphin faire le siége de Dax et de Tartas. En 1461 le dauphin, parvenu à la couronne, nomma Robert de Gramont capitaine de Sauveterre, en Béarn, son maître-d'hôtel, et grand-bailli du Gévaudan. Il épousa en 1459 Claude de Châtelard, d'une ancienne maison de Dauphiné; le dauphin lui fit don de 200 écus neufs pour avoir des robes. Dans ce contrat Robert est qualifié d'écuyer et panetier de France. On peut objecter contre cette origine : 1° que le nom de Robert, à l'époque où vivait Robert de Gramont, n'était guère plus usité en Navarre que celui de Sanche ou de Garcie en Bretagne; 2° que Gui Alard, qui vivait en 1671, dit positivement que ce Robert était originaire du Vélay, et que sa famille était établie en Valentinois depuis deux siècles; 3° que Chorier dit que dans son testament ce Robert voulut être enterré dans la paroisse de Montclar, *dans le tombeau de ses prédécesseurs;* ce qui prouve, si cet historien est exact en ce point, que la famille de Gramont est plus ancienne en Dauphiné qu'elle ne veut le paraître. Le Laboureur ajoute que cette maison de Gramont est originaire du Gévaudan, qu'elle n'a rien de commun avec ceux de Navarre. Ainsi, on ne trouve aucun historien digne de foi qui avance que cette maison de Gramont-Vachères soit originaire de Navarre. Au reste, elle n'a pas besoin de cette prétention pour être une maison très-distinguée dans l'ordre de la noblesse.

Services. Elle a donné plusieurs généraux, un grand nombre d'officiers supérieurs, des gouverneurs de places, etc.

Titres. La seigneurie de *Came* fut érigée en *baronnie* par lettres de Louis XI du mois d'août 1479, avec concession du droit de haute justice, en faveur de Robert de Gramont. Les terres et seigneuries de Vachères, Rimont, Espenel et la Chaudière, furent unies et érigées en *marquisat*, sous le nom de *Gramont*, par lettres du mois de juin 1688, registrées au parlement de Grenoble le 14 mai 1689, en faveur de Philippe-Guillaume de Gramont.

Malte. Depuis l'an 1515, cette maison a donné des chevaliers et commandeurs à l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem.

Digitized by Google

Armes : d'azur, au lion d'or.

Et non pas *d'or, au lion d'azur*, comme porte la Chenaye.

DE GRAMONT, en Savoie, noble et ancienne maison éteinte. Girard de Gramont, chevalier banneret, servait en Flandre l'an 1340, accompagné d'un chevalier bachelier, et de dix-huit écuyers.

Armes : de gueules, au lion d'argent.

DE GRAMMONT, en Franche-Comté. Cette ancienne et illustre maison est issue d'un puîné des sires de Granges, que la tradition de toute une province, appuyée du témoiguage de plusieurs savants critiques, fait descendre des anciens comtes de Bourgogne. La seigneurie de Granges, au bailliage d'Amont, était une baronnie composée de trente-trois villages. L'étendue de cette terre, dit M. Dunod, prouve que ses premiers seigneurs étaient de l'ancien baronnage de la Franche-Comté.

Gui, seigneur *de Granges*, contribua à la fondation de l'abbaye de Lieu-Croissant, suivant le titre de cette fondation de l'an 1134.

Guillaume, sire de *Granges*, son fils, est nommé avec la qualité de chevalier dans une donation qu'il fit au même monastère, du consentement d'Alix sa femme, et de leurs enfants :

1° Guy ou Guyot, chevalier, sire de Granges, dont la fille Alix, héritière de la baronnie de Granges, la porta en dot à Richard de Montfaucon, comte de Montbéliard ;

2° Henri de Granges ;

3° Hugues, qui suit ;

Hugues *de Granges*, chevalier, eut en partage dans la succession de son père, la belle et riche seigneurie de Grammont, située près de Granges ; obligé, comme cadet, de briser ses armoiries, il écartela de trois bustes au naturel, couronnés d'or à l'antique. C'étaient les trois têtes des rois mages, qui avaient été déposées au monastère de Lieu-Croissant, appelé ensuite l'abbaye des Trois-Rois, dont Hugues de Granges avait la garde, et où les seigneurs de Granges et de Grammont avaient leur sépulture. C'est depuis cette époque, c'est-à-dire vers l'an 1230, que la maison de Grammont porte écartelé de ces trois bustes.

Services. Elle a donné trois lieutenants-généraux des armées du roi, des maréchaux-de-camp, et d'autres officiers de marque.

Titre. La terre de *Châtillon* fut érigée en *baronnie*, par lettres de Philippe III, roi d'Espagne, du 29 novembre 1626, en faveur de Jacques-Antoine de Grammont, qui, l'an 1618, avait été créé chevalier.

La seigneurie de *Grammont* fut érigée en *comté* par le roi d'Espagne, l'an 1656, en faveur de Claude-François de Grammont, chevalier d'honneur au parlement de Dôle.

La seigneurie de *Villersexel* fut érigée en *marquisat*, sous le nom de *Grammont*, par lettres du mois de décembre 1718, registrées en la chambre des comptes de Dôle, en faveur de Michel-Dorothée de Grammont, lieutenant-général des armées du roi.

Prélature. François-Gaspard de Grammont était évêque d'Aréthuse en 1717.

Antoine-Pierre de Grammont, baron de Melizé, fut élu archevêque de Besançon le 28 mars 1662. Il mourut le premier mai 1698, regretté de son diocèse, où sa mémoire est encore en vénération.

François-Joseph de Grammont, évêque de Philadelphie, succéda à Antoine-Pierre de Grammont. Il mourut le 20 août 1715.

Antoine-Pierre de Grammont, IIe du nom, mestre-de-camp de cavalerie, embrassa l'état ecclésiastique, devint successivement chanoine, grand-archidiacre et doyen de Besançon, et fut nommé archevêque le 30 janvier 1735. Il mourut dans son diocèse le 7 septembre 1754.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au sautoir d'or, qui est de GRANGES (1) : aux 2 et 3 d'azur, à trois bustes de carnation, couronnés d'or à l'antique, qui est de GRAMMONT.

GRAND, famille patricienne de Lausanne en Suisse; on la voit, dès 1470, occuper des places dans le gouvernement de son pays.

Titres. H. Grand, naturalisé Français en 1815, a été fait *baron* par le Roi, le 1816.

Services. Le chevalier Grand, oncle de ce dernier, a été envoyé en Suède, chargé d'une mission importante pour le succès de la célèbre révolution, dans l'intérêt du trône de France, du 19 août 1772.

Armes : de gueules, à deux chevrons d'or, au pal d'azur,

---

(1) Ce sont aussi les armes des anciens comtes de Bourgogne.

chargé d'un soleil d'or, et brochant sur le tout; l'écu timbré d'une couronne de baron.

GRANET de la Croix et de Chabrière, au comtat Venaissin; on trouve des traces de cette famille, existante à Bollène, en 1476, qualifiée de *noble*, dans les registres des délibérations de ladite ville. Un chevalier Granet est cité par le chevalier de *Perussis*, historien contemporain, parmi les personnes notables qui se réunirent à Avignon, en 1561, à l'occasion des troubles excités par les calvinistes.

Titre. Alexandre-Amand de Granet a siégé, comme *baron*, dans les états de la noblesse du comtat Venaissin, avant 1791, à l'occasion de la baronnie de *Chabrière*, dont il était propriétaire.

Armes : d'argent, à la croix dentelée de gueules, chargée de quatre étoiles du champ.

le GRAND du Souchey, en Normandie, famille d'ancienne chevalerie, originaire d'Ecosse, où elle est connue par titres depuis le douzième siècle. Une branche de cette maison s'est transplantée en France l'an 1359, et s'est établie en Normandie, où elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Services. Cette maison a donné des capitaines d'hommes d'armes, des officiers supérieurs, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Armes : de gueules, à trois couronnes ducales d'or.

de GRANGES, en Dauphiné. Cette famille est fort ancienne dans cette province. Lantelme de Granges fit son testament l'an 1450, où il a la qualité de *miles*. Il était fils de Jacques de Granges et de Berengère de Bellecombe.

Armes : d'azur, à trois aiglettes d'or.

de GRANGES. Cette ancienne famille, de la vallée de Graisivaudan, paraît être la même que la précédente; cependant Gui Alard lui donne des armes différentes. Il cite un Jean de Granges, qui fut l'un des trois cents gentilshommes du Dauphiné qui perdirent la vie à la bataille de Verneuil, l'an 1424, et un Gabriel de Granges, qui se distingua à la bataille de Cerisoles en 1544.

Armes : d'azur, au lion d'or.

de GRANGES, *voyez* Grammont.

le GRAS-DU-LUART. Famille ancienne, que l'on croit

originaire de Champagne, et qui s'est établie dans le Maine depuis environ trois cents ans.

On ne connaît point l'origine de sa noblesse.

Services. Elle a donné cinq conseillers au grand-conseil, un conseiller au parlement de Bretagne, un conseiller au parlement de Metz, deux maîtres des requêtes, un intendant de Roussillon, deux capitaines au régiment des gardes-françaises, chevaliers de Saint-Louis.

François le Gras, IIe du nom, maître des requêtes, mort le 5 juillet 1652, des suites d'une blessure qu'il avait reçue à l'hôtel-de-ville de Paris, à l'occasion d'une émeute populaire, était désigné prévôt des marchands.

Titre. François le Gras, son petit-fils, aussi maître des requêtes, puis intendant en Roussillon, obtint, au mois de janvier 1726, des lettres portant érection de la terre *du Luart*, au Maine, en *marquisat.* Elles furent registrées en parlement le 7 juin de la même année.

Armes : d'azur, à trois rencontres de cerf d'or.

GRASLIN, en Touraine, noblesse acquise par les charges de judicature. Louis Graslin, nommé greffier en chef au bureau des finances de Tours, par lettres-patentes en date du 18 juillet 1698, né le 25 août 1638, mourut le 21 mars 1716.

Joseph-Louis Graslin, écuyer, nommé au même emploi par lettres-patentes en date du 23 février 1717, né le 29 août 1683, est mort le 25 octobre 1743.

Jean-Joseph-Louis Graslin, écuyer, receveur-général des fermes du roi, né le 15 novembre 1747, est mort le 10 mai 1790.

Louis-François Graslin, écuyer, consul de France à Santander, est né le 25 avril 1769.

GRATET. Famille ancienne en Dauphiné, originaire du Bugey.

Jacques de Gratet rendit les services les plus signalés au roi Henri IV. Pendant les guerres civiles, il commanda une compagnie de cent hommes d'armes, à la tête de laquelle il combattit glorieusement. Il portait le nom de Granieu, dont il était seigneur.

Cette famille a fourni des magistrats et des militaires distingués.

Pairie. De nos jours, François-Joseph, vicomte du Bouchage, lieutenant-général des armées du roi, grand'-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier de

Malte, a été ministre et secrétaire-d'état de la marine sous Louis XVI et Louis XVIII, qui l'a créé pair de France le 23 juin 1817.

Marc-Joseph, comte du Bouchage, procureur-syndic de la noblesse, et membre de la commission intermédiaire des états du Dauphiné en 1789, depuis préfet à Nice. La ville, lorsqu'en 1814 il a quitté la préfecture, a fait frapper une médaille unique en or, dont elle lui a fait hommage, en reconnaissance de sa bonne et paternelle administration. Il est maintenant préfet du département de la Drôme.

Malte. Cette famille compte nombre de chevaliers de Malte, etc.

Titres. La terre de *Dolomieu* a été érigée en *marquisat*, en 1688, en faveur de François de Gratet, seigneur de Dolomieu, en considération de son ancienne noblesse et des services recommandables rendus par ses ancêtres.

Armes : d'azur, au griffon d'or.

DE GRAVE, illustre et ancienne maison de chevalerie de la province de Languedoc, où elle florissait dès la fin du onzième siècle. Elle prouve une filiation suivie depuis Mathieu de Grave, chevalier, seigneur de Leucate en 1150.

Services. Cette maison a donné des conseillers-d'état, des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes de la chambre, trois lieutenants-généraux, des chevaliers et des commandeurs de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, nombre d'officiers de marque, etc.

Honneurs de la cour : en 1763 et en 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Pairie. Pierre-Marie, marquis de Grave, ancien ministre et secrétaire-d'état de la guerre, lieutenant-général des armées du roi, a été créé pair de France le 17 août 1815.

Titres. Cette maison a possédé le *marquisat* de Solas, les *baronnies* de Villefargeau et de Cabréroles, etc. Elle a, dans les actes publics et brevets de nos rois, outre ces titres, ceux de *comte* et de *vicomte* de Grave.

Malte. Jacques de Grave de Sériguan fut reçu dans cet ordre en 1571.

Prélature. Macé de Grave fut nommé évêque de Carcassonne le 3 décembre 1456.

Fiacre-François de Grave, grand-vicaire du diocèse de Saintes, député à l'assemblée du clergé de France en 1760, mourut évêque de Valence.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois fasces ondées d'argent, qui est de GRAVE; aux 2 et 3 d'or, à cinq merlettes de sable, qui est de MERLE. Supports : deux paons monstrueux à face humaine. Couronne de marquis. Cimier : une tête de géant traversée d'une lance.

GRAVILLE, *comté*, voyez POUSSEMOTHE.

GRENIER D'ERNEMONT, de Cauville, en Normandie. La branche aînée de cette famille n'a été anoblie que dans la personne de François Grenier, lequel a acquis la charge de conseiller secrétaire du roi, contrôleur des guerres au régiment des gardes-suisses le 15 juin 1760. La branche de Cauville cadette a été anoblie pour services, par lettres-patentes du mois de novembre 1655. D'Hozier donne la filiation de ces deux branches depuis Guillaume Grenier, lequel fut nommé, dit-il, capitaine des vaisseaux de la marine du Ponent, le 17 janvier 1574.

Armes : de gueules, à trois épis de blé rangés d'or; au chef d'or, chargé de trois étoiles d'azur.

DE GRENIER DE PLAUX, en Auvergne, famille d'origine chevaleresque, remontant filiativement à Guillen de Grenier, chevalier, vivant en 1252.

Malte. Depuis l'an 1552, cette famille à fourni plusieurs chevaliers à cet ordre.

Armes : de gueules à la fasce d'or.

GREOUX, *marquisat*, voyez AUDIFFRET.

GRIGNAN, terre et seigneurie, en Provence, et ancienne baronnie de ce pays, a donné son nom à une maison de chevalerie, connue depuis le onzième siècle, et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Elle est connue depuis Grignan de Grignan, qu'on voit au nombre des seigneurs qui se croisèrent en 1096. L'an 1330, Raymond de Grignan ayant des démêlés avec les barons de Grignan, de la maison d'Adhémar, dans laquelle cette terre était passée vers le milieu du onzième siècle, pour les droits qu'il possédait dans leur seigneurie, il quitta Grignan, et se transplanta à Montdragon, dont il y avait une portion de la seigneurie. Aynard de Grignan, son fils, fit hommage de cette co-seigneurie de Montdragon à Guillaume, par la grâce de Dieu patriarche de Jérusalem, le 9 janvier 1373. Cette maison a résidé à Montdragon jusqu'à Jean de Grignan, qui, s'étant marié à Salon, en 1572, vint s'y habituer.

Digitized by Google

Malte. Cette maison a donné plusieurs chevaliers à cet ordre depuis l'an 1634.

Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croix de Jérusalem du même, et en pointe d'une rose d'argent.

GRIGNAN, *comté*, voyez CASTELLANE et FÉLIX.

GRIGNOLS, *comté*, voyez TALLEYRAND.

GRILLE D'ESTOUBLON, famille ancienne de Provence, qui paraît originaire de Gènes, où il en existe une branche des mêmes nom et armes. Elle y est connue depuis Pierre Grille, l'un des cent nobles qui gouvernaient cette république en 1100.

Services. Cette famille a donné un lieutenant-général des armées du roi, et plusieurs officiers généraux.

Honneurs de la cour : le 23 février 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. La seigneurie d'*Estoublon*, en Provence, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'avril 1664, registrées le 25 juin 1703, ou, selon l'histoire héroïque de la noblesse de Provence, par lettres du 4 août 1674, en faveur de Jacques de Grille, II[e] du nom, seigneur de Roubias, conseiller d'état.

Malte. Un grand nombre de chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis Honoré de Grille, qui y fut reçu en 1543.

Armes : de gueules, à la bande d'argent, chargée d'un grillon de sable. Devise : *Nitimur in vetitum.*

GRIMAUD, *marquisat*, voyez CASTELLANE.

GRIMALDI. En rejetant comme une fable l'opinion de Venasque de Ferriol, historien de la maison de Grimaldi, qui la fait descendre de Grimoald, fils de Pepin-le-Gros, maire du palais de France, et frère de Charles-Martel, qui fut père de Pepin-le-Bref, premier roi de France de la seconde race, et aïeul de Charlemagne, on ne peut s'empêcher de reconnaître dans cette illustre et puissante maison le caractère de la plus haute antiquité. On voit en effet dans les archives d'Arles, sous l'an 980, que Guillaume I[er], fils de Bozon, roi d'Arles, assisté d'Adèle sa femme, et de Guillaume son fils, qui lui succéda, fit don à Gibelin Grimaldi de la côte de la mer de Saint-Tropez, où est aujourd'hui Cagnes, que possédait encore cette maison avant la révolution, en récompense,

dit la charte, des services que Grimaldi avait rendus en chassant les Sarrasins de cette côte, et en assistant le prince dans la guerre qu'il leur fit pour les expulser de tout son pays. Ce Gibelin Grimaldi, qualifié dans la charte *vir magni condi et egregiæ magnificentiæ, nostris in omnibus Sarasenos et Mauros egressionibus assistens,* est l'auteur le plus certain des Grimaldi de Provence, de Gènes, de Piémont et de Naples.

Les principales branches de cette maison en France, sont celles des seigneurs d'Antibes et de Corbons, marquis de Cagnes; des princes de Monaco, ducs de Valentinois, pairs de France, qui se sont fondus en 1734 dans la maison de Goyon de Matignon, dont la branche aînée, en héritant des biens immenses des princes de Monaco et des ducs de Valentinois, fut substituée aux nom et armes de Grimaldi. *Voyez* GOYON.

Les autres branches sont celles des comtes de Bueil, connues sous le nom de Grimaud; des seigneurs de Levant, et des marquis de Regusse, au Comtat. Cette dernière branche n'est point mentionnée dans l'histoire des Grands-Officiers de la Couronne. L'auteur de la Critique du Nobiliaire de Provence dit: « Qu'elle est originaire » de la Ciotat; que son commerce lui acquit de si grands » biens, que de là était venu le dicton, lorsqu'il se présentait une occasion de faire une grande dépense, qu'il » faudrait avoir la bourse du marquis de Regusse. Il maria sa fille, continue le même auteur, avec N.... (Honoré) Grimaldi, marquis de Corbons. Cette alliance, » ses grandes richesses, son marquisat, son office de président à mortier, et son mérite personnel, le firent reconnaître par les Grimaldi pour être de leur famille. Il » pourrait être arrivé que le voisinage de Gènes, dont il » n'y a qu'un petit trajet de mer jusqu'à la Ciotat, ait » donné lieu à quelque infortuné de la famille de Grimaldi » de Gènes de se transporter dans cette ville. Néanmoins » je n'ai trouvé, ni dans les mémoires de mon père, ni dans » ceux de mon aïeul, qu'ils aient jamais vu aucun acte » qui puisse faire juger, ou même présumer, que les marquis de Regusse fussent une branche de l'illustre maison de Grimaldi, etc., etc. »

Services. Cette maison compte un capitaine-général des arbalétriers, un amiral de France, trois chevaliers du Saint-Esprit, des chevaliers de l'ordre du roi, de l'Annonciade, d'Alcantara; nombre de lieutenants-généraux et

maréchaux-de-camp des armées, des chambellans et gentilshommes de nos rois, des gouverneurs de places, des ambassadeurs, des conseillers-d'état d'épée, etc., etc.

Duché-pairie. Le comté de *Valentinois,* qui a pour capitale Valence, l'une des plus anciennes villes des Gaules, située sur le bord oriental du Rhône, entre Vienne et Viviers, fut érigé en duché, l'an 1498, en faveur de César Borgia, fils naturel du pape Alexandre VI. L'an 1548, le roi Henri II fit don à Diane de Poitiers, sa maîtresse, de l'usufruit du duché de Valentinois, avec le titre de duchesse. Honoré Grimaldi, prince de Monaco, s'étant mis, l'an 1641, sous la protection de la France, pour se soustraire aux exactions des Espagnols, reçut du roi Louis XIII, en pleine propriété, pour lui et ses descendants, le *duché* de Valentinois, qui fut érigé en *pairie* par lettres du mois de mai 1642, puis déclaré duché-femelle par lettres du 26 janvier 1643, registrées le 6 février suivant. Louise-Hippolyte-Grimaldi, fille aînée d'Antoine, prince de Monaco, ayant été mariée en 1715 à François-Léonor Goyon de Matignon, le duché-pairie de Valentinois lui fut cédé pour sa dot; et ce seigneur, au mois de décembre de la même année, obtint des lettres-patentes qui lui permettaient de se faire recevoir pair de France au parlement de Paris, où il prêta serment le 14 décembre 1716.

Titres. La *principauté* de *Monaco,* située entre Nice et l'état de Gènes, renferme trois villes: Monaco, que l'on croit être le *Portus Monæci* de Ptolémée, Roquebrune et Menton. Elle est depuis l'an 1641 sous la protection de la France, par le traité dit de Péronne, arrêté entre le roi Louis XIII et Honoré II, prince de Monaco; traité en exécution duquel le roi de France fournissait et entretenait dans cette place une garnison française, sous le commandement du prince de Monaco. La maison de Grimaldi paraît avoir possédé cette principauté depuis son origine; mais les chronologistes et les historiens ne remontent la filiation de ces princes que depuis Grimaldus IV, fils d'Obert, prince de Monaco. Ce Grimaldus fut, selon Venasque, amiral de la flotte des croisés qui emportèrent le port de Damiette le 25 août 1218, et la ville le 5 novembre de l'année suivante.

L'ancienne *baronnie* des *Baux,* en Provence, fut érigée en *marquisat,* par lettres du mois de mai 1642, registrées au parlement de Paris le 18 juillet suivant, et à

Aix le 30 avril 1643, en faveur d'Honoré Grimaldi, prince de Monaco.

La seigneurie de *Corbons*, au diocèse de Digne, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de mars 1646, registrées à Aix le 12 septembre suivant, en faveur de Jean-Henri Grimaldi.

La terre de *Regusse*, près d'Aulps, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de novembre 1649, registrées à Aix en 1650, en faveur de Gaspard de Grimaud.

La *baronnie* de *Calvinet*, en Auvergne, unie aux seigneuries de Carlat et de Vic, fut érigée en *comté*, sous le nom de *Carladez*, par lettres du mois de mai 1642, registrées au parlement le 18 juillet suivant, et en la chambre des comptes le 27 mars 1643, en faveur d'Honoré Grimaldi, prince de Monaco.

La seigneurie de *Cagnes*, près d'Antibes, fut érigée en *baronnie*, par lettres du mois de mars 1646, registrées à Aix le 12 septembre suivant, en faveur de Jean-Henri Grimaldi d'Antibes, lieutenant-général et gouverneur de Monaco. Cette baronnie fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de mars 1677, en faveur d'Honoré Grimaldi, marquis de Corbons.

Prélature. Jean-André Grimaldi d'Antibes, baron de Prats, évêque de Grasse le 27 juin 1483, destiné au cardinalat, mourut le 1er juillet 1505. Charles Grimaldi de Cagnes, aumônier du roi, sacré évêque de Rodez le 22 janvier 1747, est mort en 1770.

Louis-André Grimaldi de Cagnes fut sacré évêque du Mans au mois d'avril 1767.

Augustin Grimaldi-Monaco, évêque de Grasse en 1505, s'étant jeté dans le parti de Charles-Quint, devint évêque de Majorque, puis archevêque d'Oristagni. Il fut privé de tous ses biens et bénéfices en France, qui lui furent rendus à la paix de Madrid. Il est mort le 12 avril 1532, ayant été désigné cardinal.

Honoré Grimaldi-Monaco, sacré archevêque de Besançon le 4 février 1725, se démit au mois de décembre 1731, et mourut subitement à Paris le 18 février 1748. Louis Grimaldi de Bueil, évêque de Vences, chancelier de l'ordre de l'Annonciade, grand-prieur des ordres de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Savoie, assista au colloque de Poissy et au concile de Trente. Il se démit de son évêché en 1576.

Malte. Cette maison compte plus de soixante chevaliers

et dignitaires dans cet ordre depuis le commencement du seizième siècle.

Armes : fuselé d'argent et de gueules.

DE GRIMOARD DE BEAUVOIR DU ROURE, une des plus anciennes et des plus illustres maisons du midi, originaire du Viennois, où elle florissait dès l'an 1000, établie dans le Gévaudan et le Vivarais, où elle possède la terre, le nom et les armes du Roure depuis le douzième siècle; revêtue, en Dauphiné, de la mistralie des comtes de Vienne dès l'an 1038, suivant Chorier, Valbonnais, etc., et dont un des auteurs, Raoul du Roure, fut nommé par le roi Saint-Louis, en 1250, haut bailli du Gévaudan, après Béraud de Mercœur, au rapport de D. Vaissète.

Guillaume de Beauvoir, VI^e^ du nom, chevalier, seigneur du Roure, de Bannes, etc., épousa Urbaine de Grimoard, arrière-petite-fille de Guillaume de Grimoard, seigneur de Grisac et d'Amphelise de Sabran, sœur de Saint-Elzear, père et mère du pape Urbain V. Urbaine était fille et héritière d'Antoine de Grimoard, seigneur de Verfeuil, Grisac, Bellegarde, Randon, etc., qui testa en 1494. Depuis cette époque, et non avant, les Beauvoir du Roure ont fait précéder leur nom de celui de Grimoard, et les deux maisons se sont confondues, ce qui les a fait souvent confondre par les généalogistes à l'égard des temps antérieurs à cette alliance. La maison de Grimoard, qui s'est ainsi fondue et perpétuée dans celle de Beauvoir, était fort ancienne. Pons et Vidal Grimoard souscrivirent le serment de fidélité fait l'an 1197, par les habitants de Moissac, à Raymond VI, comte de Toulouse. Le même Pons est nommé comme témoin de l'hommage que fit, en 1239, le comte de Valentinois au comte de Toulouse, pour divers fiefs du Vivarais.

Services. Cette maison a donné des lieutenants-généraux et des maréchaux-de-camp des armées, des chevaliers de l'ordre du roi, un chevalier du Saint-Esprit, des gouverneurs de places, etc., etc.

Honneurs de la cour. Les 29 mars 1759, 26 juillet 1760, 15 mai 1778, 5 décembre 1779, et 12 février 1783, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Outre les baronnies de Bannes, de Barjeac, de Grisac, de Florac, qui donnaient entrée aux états de Languedoc, cette maison a possédé plusieurs terres érigées, entr'autres la baronnie du *Roure*, qui fut érigée en *comté*, par lettres du mois de janvier 1608, en faveur de Jacques

de Grimoard-Beauvoir, maréchal-de-camp, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Elle est en possession du titre de *marquis* dans les actes publics et brevets de nos rois depuis le commencement du dix-huitième siècle.

Malte. Cette maison compte un grand nombre de chevaliers et dignitaires de cet ordre, depuis l'an 1551, qu'y fut reçu Balthazar de Grimoard de Beauvoir du Roure.

Lyon. Dreux et Guillaume de Beauvoir étaient chanoines-comtes de Lyon en 1209 et 1460.

Armes : écartelé, au 1 et 4 d'or, au lion de gueules, qui est DE BEAUVOIR ; aux 2 et 3 de gueules, à l'émanche d'or de quatre pièces, mouvante du chef, qui est DE GRIMOARD ; sur le tout d'azur, au chêne d'or, à quatre branches passées en sautoir, qui est DU ROURE.

La branche des comtes du Roure, marquis de Grisac, écartèle en outre de *Montlaux*, de *Maubec* et de *Gévaudan* ancien.

GRIMOARD. Pierre Grimoard, seigneur de Villebresme, fut anobli par chevalerie, à la prière de Bernard Jourdain, seigneur de l'Ile, en Languedoc, qui eut permission de le faire chevalier, par lettres du 15 décembre 1319. *La Roque.*

GRIMOD D'ORSAY, de la Reynière, du Fort. Cette maison, qui tient aujourd'hui un rang distingué dans l'ordre de la noblesse, est issue d'une famille de négociants de la ville de Lyon, *rég.* 699.

Jean-Claude Grimod-Béneon de Riverie, reçu conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, le 5 mai 1689, est le premier qui ait acquis à sa famille, par cette charge, le privilége de la noblesse.

Antoine Grimod, pourvu d'un même office le 13 mai 1697, supprimé en vertu de l'arrêt du conseil d'état du 18 janvier 1698, qui de trois cent cinquante réduit le nombre des secrétaires du roi à trois cents, fut père de N.... Grimod de Beauregard, fermier général; de Gaspard Grimod, seigneur de la Reynière, de Clichy-la-Garenne près Paris, aussi fermier général; et de Pierre Grimod du Fort, fermier général, intendant des postes et relais de France, mort le 25 octobre 1748.

Titres. Cette maison à possédé plusieurs terres titrées en *comté, baronnie, etc.*

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un croissant du même, accostée de deux étoiles

d'or; et en pointe d'une carpe d'argent, nageant sur une rivière du même.

GRIMOUARD, en Poitou. Le nom primitif de cette famille était *Chevalier*. Jean Chevalier, seigneur de Villefort et de Porré, fut anobli en considération de ses services, avec permission de porter le nom de *Grimouard*, par lettres données au camp de Tramery, près la Fère, en Champagne, en novembre 1597, registrées en la cour des aides le 7 février 1598.

Armes: d'argent, fretté de gueules; au franc canton d'azur.

DE GROLÉE, illustre, ancienne et considérable maison, originaire du Bugey, où est situé le château de Grolée, qui lui a donné son nom. Elle s'est répandue en Lyonnais, en Dauphiné et en Languedoc. Elle a formé un grand nombre de branches, et subsiste dans celles des seigneurs de Montbreton, de Bruzet et de la Chazette; des seigneurs de Sainte-Colombe et de Villedieu, etc., etc. Elles remontent toutes à Jacques, seigneur de Grolée, sénéchal de Lyon en 1180.

Services. Cette maison a donné des sénéchaux et maréchaux de Dauphiné, des chambellans et gentilshommes ordinaires de la chambre de nos rois, des chevaliers de l'ordre et de l'Annonciade, des lieutenants-généraux, des maréchaux-de-camp et officiers supérieurs des armées, des ambassadeurs et secrétaires-d'état, etc., etc.

Titres. La seigneurie de *Bressieu*, en Dauphiné, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'août 1612, en faveur de Louis de Grolée, seigneur de Meuillon.

La seigneurie de *Viriville*, en Dauphiné, érigée en *baronnie*, par lettres du mois de mars 1561, pour François de Grolée, puis en *comté*, l'an 1569, en faveur de François de Grolée, le fut de nouveau en *marquisat*, par lettres du mois d'avril 1639, registrées en la chambre des comptes de Grenoble en faveur de François de Grolée, petit-fils du précédent.

La baronnie de *Grolée*, en Bugey, fut érigée en *comté*, par lettres d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, du 29 juin 1580, en faveur de Claude, baron de Grolée.

Malte. Cette maison compte un grand nombre de chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis l'an 1522.

Lyon. Elle a donné six chanoines-comtes au chapitre de Lyon, depuis Guy, qui y fut reçu en 1318, jusqu'à Jean de Grolée en 1450.

Prélature. Jacques-Philippe de Grolée était au seizième siècle archevêque et prince de Tarentaise, et aumônier du roi François Ier.

Armes : Gironné d'argent et de sable.

Les branches de Viriville, de Montbreton, de Sainte-Colombe et de Villedieu, comme puînées, ajoutaient pour brisure *une couronne de sinople en cœur.*

GROSBOIS, *marquisat*, voyez CHAUVELIN.

DE GROSSOLLES DE FLAMARENS, maison issue d'ancienne chevalerie, l'une des plus distinguées de la province de Guienne. Elle remonte, suivant l'historien des Grands-Officiers de la Couronne, à Raimond de Grossolles, chevalier, mort avant l'an 1313.

Services. Cette maison a donné des capitaines d'hommes-d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes de sa chambre, des sénéchaux et gouverneurs de places, deux grands louvetiers de France en 1741 et 1753, des maréchaux-de-camp et brigadiers des armées du roi, etc., etc.

Honneurs de la cour : le 28 juin 1751, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Celui de *baron*, en vertu de la possession de l'ancienne baronnie de *Flamarens*, dans la Lomagne, au bas comté d'Armagnac. Ceux de *comte* et de *marquis* sont dans cette maison depuis le milieu du dix-septième siècle. Ils sont fondés sur les actes publics et brevets de nos rois.

Malte. Bernard de Grossolles de Caumont était chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1477. Depuis cette époque cette maison n'a cessé de donner des chevaliers et dignitaires à cet ordre.

Prélature. Evrard de Grossolles de Montastruc fut élu évêque de Condom en 1521.

Emmanuel-Louis de Grossolles de Flamarens, sacré au mois d'octobre 1772 évêque de Quimper, fut transféré à l'évêché de Périgueux le 22 avril 1773.

Armes : d'or, au lion de gueules, issant d'une rivière d'argent; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

GROUCHY, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Normandie.

Services. Cette maison compte de nos jours un lieutenant-général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis, etc.

Digitized by Google

Honneurs de la cour : en 1785, 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. Celui de *comte*, consacré par la charte.

Armes : d'or, fretté d'azur; sur le tout un écusson d'argent, chargé de trois trèfles de sinople.

GROUCHY. Louis de Grouchy fut reçu conseiller-secrétaire du roi le 24 septembre 1663.

Jean-Baptiste-René de Grouchy exerçait le même office en 1700.

Armes : d'or, fretté d'azur.

GUDIN, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*, dans la personne de Pierre-César Gudin, maréchal-de-camp, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

Armes : d'argent, au coq au naturel, posé sur un croissant d'azur, et surmonté de trois étoiles de gueules.

DE GUÉNÉGAUD, en l'Ile-de-France, famille originaire du Bourbonnais.

I. Antoine de *Guénégaud*, écuyer, seigneur de Guénégaud, épousa Catherine Bayard. Il en eut :

II. Jean de *Guénégaud*, écuyer, seigneur dudit lieu, marié vers 1554 avec Georgette Pluyault, fille de Gilbert Pluyault, seigneur de Chambon, et de Jeanne Bachet. Leurs enfants furent :

1° Claude Guénégaud, pourvu d'un office de secrétaire du roi le 4 mai 1600;

2° Gabriel, qui suit :

III. Gabriel de *Guénégaud*, chevalier, seigneur du Plessis-Belleville, est celui par lequel les généalogistes commencent la filiation de cette famille. Le père Anselme a peut-être eu des raisons de rejeter les degrés précédents, admis de Malte comme nobles. Ce Gabriel Guénégaud, natif de Saint-Pourçain, fut, 1° avocat au conseil; 2° secrétaire du duc de Mayenne durant la ligue, et acquit enfin la charge de trésorier de l'Epargne. Il acheta un office de secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, qu'il résigna, à condition de survivance, à Henri de Guénégaud, son fils, le 1er janvier 1632. Cette famille s'est éteinte en 1722.

Services. Elle a donné un garde des sceaux des ordres du roi, secrétaire d'état, et plusieurs officiers de marque.

Titres. La seigneurie de *la Gasnache* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de décembre 1652, registrées

au parlement et en la chambre des comptes les 10 mai et 16 juin 1653, en faveur de Henri de Guénégaud, secrétaire-d'état.

La terre et seigneurie de *Plancy*, en Champagne, fut érigée en *marquisat*, et celle de *Sye*, qui lui fut unie en *vicomté*, par lettres du mois de mai 1656, registrées au parlement le 15 janvier 1657, et en la chambre des comptes le 17 mai 1658, en faveur du même.

Malte. Emmanuel et Henri de Guénégaud, frères, furent reçus dans cet ordre en 1664 et 1669.

Armes : de gueules, au lion d'or.

DE GUERCHEVILLE. *Voyez* GUYON.

DU GUÉ DE BAGNOLS, famille originaire du Bourbonnais, anoblie au commencement du dix-septième siècle, par les offices de judicature et de finances.

I. N... *du Gué*, apothicaire à Moulins, épousa N.... Séguier, dont il eut :

1° Robert du Gué, maître apothicaire à Moulins, qui épousa Marie Bellon, dont sont issus :

a. Jean du Gué, mort à Montpellier, étudiant en médecine, sans avoir été marié ;

b. Robert du Gué, maître apothicaire à Moulins, mort sans alliance ;

c. Catherine du Gué, femme de Claude Pruneau, chirurgien à Moulins ;

d. Isabelle du Gué, épouse de N.... Michel, orfévre à Moulins ;

e. Marie du Gué, femme de Thomas Perdrion, chirurgien à Moulins ;

f. Françoise du Gué, mariée à Pierre Lefèvre, apothicaire en la même ville.

2° Jean du Gué, qui continue la postérité.

II. Jean *du Gué*, contrôleur au grenier à sel à Moulins, vivant en 1605, épousa Antoinette Turgis, dont il eut entr'autres enfants :

1° Jean du Gué, sieur de Villetaneuse, maître des comptes en 1608, mort sans enfants en 1639 ;

2° François du Gué, qui a continué la branche aînée ;

3° Gaspard du Gué, sieur de Bagnols, qui a fondé la branche de ce nom. Il fut trésorier de France à Lyon.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles, celle en pointe surmontée d'une couronne ducale, le tout du même.

DE LA GUÉRIVIÈRE, *voyez* DU PIN.

DE LA GUESLE. Cette famille est très-ancienne. Elle est originaire d'Auvergne, où elle florissait dès le milieu du treizième siècle. Elle a fourni des magistrats d'un grand savoir et d'une rare probité. Blanchard donne la généalogie de cette famille depuis Gautier de la Guesle, chevalier, vivant en 1249. Elle s'est éteinte au commencement du dix-septième siècle.

Titre. La terre et seigneurie d'*O*, ou de Saint-Martin, près d'Argentan, en basse Normandie, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de mai 1616, registrées au parlement de Rouen le 24 novembre de la même année, et à la chambre des comptes le 13 décembre 1622, en faveur d'Alexandre de la Guesle, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, conseiller en ses conseils d'état et privé, et mestre-de-camp du régiment de Champagne.

Prélature. François de la Guesle, chanoine-comte et prévôt de Brioude en 1586, archevêque de Tours, mourut le 30 octobre 1614.

Armes : d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois cors de chasse de sable liés du second émail.

DE GUIBERT DE LA ROSTIDE, en Languedoc, famille ancienne, originaire de Touraine, établie en Provence vers la fin du quinzième siècle, et à Beaucaire, en Languedoc, dans le commencement du seizième siècle.

Augier de Guibert, chevalier, prêta foi et hommage au roi Robert, le 19 décembre 1309. (Extrait du Verbal des Preuves de Bernard de Guibert de la Rostide, chevalier de Malte en 1611.)

Services. Elle a fourni en 1501 Nicolas de Guibert, commissaire du roi en Provence, gouverneur de Baux; Antoine de Guibert, lieutenant-colonel du régiment de Fryn-Perrault, et beaucoup d'autres officiers. La branche cadette a fourni le comte de Guibert, lieutenant-général, cordon-rouge, gouverneur des Invalides; son fils, maréchal-de-camp, auteur de la Tactique.

Malte. Bernard de Guibert de la Rostide, chevalier de Malte en 1611, et depuis Guillaume-Marthe, aîné de Guibert, et le marquis François-Joseph-Amédée de Guibert de la Rostide, tous les deux chevaliers de Malte.

Titres. Jérôme-Marie-Augustin de Guibert de la Rostide obtint, le 23 mars 1770, par lettre close, le titre

de *marquis, en considération du même titre dont avait joui Antoine de Guibert, un de ses ancêtres.* (Extrait de sa lettre close.) La branche cadette a obtenu le titre héréditaire de *comte* en faveur du gouverneur des Invalides.

L'arrêt de maintenue de M. Belvus est du 4 septembre 1669.

Le marquis de Guibert de la Rostide a assisté comme gentilhomme et sous le titre de marquis à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes, qui a eu lieu pour la convocation des états-généraux le 7 mars 1789, et qui a terminé ses séances le 31 mars de la même année.

Armes : d'azur, au gui de chêne fleuri d'or, accompagné de trois étoiles du même. Couronne de marquis. Supports : deux griffons.

GUIBERT, *voyez* GILBERT et GUILBERT.

GUICHARD DE TILLERS, en Normandie, famille anoblie en 1610.

Armes: de gueules, trois grenades d'or.

GUICHE, *duché-pairie*, voyez GRAMONT.

GUIFFREY, *voyez* EMÉ.

GUIGNACE, en Bretagne. Louis-Michel Guignace, ingénieur de la marine à Brest, fut anobli par lettres registrées le 1er décembre 1779, en récompense des services qu'il a rendus à l'état, en perfectionnant l'art de la construction des vaisseaux.

Armes : une belette.

GUILBAUT, en Boulonnais. Jean Guilbaut, trésorier dans ce pays, fut anobli par lettres du mois de mars 1436, registrées à Lille.

Armes : d'argent, au chevron d'azur, accompagné au premier canton d'une aigle de gueules, becquée et membrée du second émail.

GUILBERT DE PIXÉRÉCOURT, famille noble, originaire de Lorraine. Elle a pour auteur Georges Guilbert, conseiller-auditeur, maître des comptes de Lorraine, seigneur de Saint-René-aux-Bois, lequel fut anobli par lettres de Léopold Ier, duc de Lorraine et Bar, données à Lunéville

le 10 juin 1712, et registrées à la cour des comptes de Lorraine le 20 juillet de la même année.

Armes : d'azur, à la couronne de laurier d'or; au chef d'argent, chargé de trois étoiles du champ.

GUILBERT. Jean Guilbert de Toulouse, et sa femme, de condition libre, furent anoblis en 1405.

GUILLOTTE, *voyez* FRANQUETOT.

GUILBERT DE SOCQUEVILLE, en Normandie, famille ancienne, connue depuis Durand Guilbert, qui comparut à la montre de la noblesse qui eut lieu en 1470, armé de brigandine, salade, arc et trousse, et accompagné d'un vouger.

Armes : de gueules, à trois bandes d'argent.

DE GUIRAN, seigneurs de la Brillane, en Provence, barons de Dampierre, et seigneurs de Pierrepont, en Normandie. Cette famille est ancienne; elle est originaire de Malmort. Noble Hugon Guiran, habitant de ce lieu, fut cotisé pour la cavalcade de Provence de l'an 1355. Guillaume Guiran, son fils, s'établit à Aix, où il fut premier syndic en 1441.

Services. Cette famille a donné des magistrats au parlement de Provence, des officiers de terre et de mer, etc.

Titre. La seigneurie de *Dampierre*, en Normandie, fut érigée en *baronnie*, par lettres-patentes du mois de novembre 1673, en faveur de Guillaume de Guiran, chevalier, seigneur de Tocqueville, de Vicquemare, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Malte. Thomas de Guiran de la Brillane fut reçu dans cet ordre en 1687.

Armes : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux colombes d'argent, becquées et membrées de gueules; à la bordure engrêlée du même.

DE GUMIN D'AUTEFORT, de la Murette, de Fonthoulet, en Dauphiné. Cette maison est une des plus anciennes du Dauphiné. Jean de Gumin épousa, vers l'an 1460, Antoinette de Verceu, fille d'Antoine de Verceu, seigneur de Faverges, et de Catherine de Rivière. Humbert de Gumin fut père *naturel* de Sébastien de Gumin, qui fut *légitimé* par lettres de l'an 1538, homologuées et vérifiées par arrêt du parlement de Dauphiné, du dernier mai 1539. De lui et de Claire de Rassonnier, qu'il épousa le 19 octobre

1542, viennent les branches actuelles de cette ancienne famille.

Armes : d'argent, au lion d'azur, couronné d'or, lampassé et armé de gueules.

GUYON DE MONTLIVAULT, de Courbouzon, de Diziers, de Bois-Roger, d'Herbilly, de Fontaines, Guercheville, etc., famille ancienne, originaire de Normandie, et transplantée dans l'Orléanais. Nicolas Guyon, écuyer, fut maintenu dans les priviléges de la noblesse de ses *ancêtres*, par arrêt de la cour des aides de Rouen, le 28 avril 1523.

Services. Cette famille a fourni des capitaines de cent hommes d'armes, des officiers très-distingués de terre et de mer; et des chevaliers à l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titres. Le titre de *comte* est concédé dans divers actes et brevets signés du roi, à la branche de Montlivault; celle de Guercheville jouit de celui de *marquis*, à raison du marquisat de ce nom, dont elle est en possession par substitution.

Malte. Elle a donné plusieurs chevaliers à cet ordre.

Armes : d'or, à trois fasces ondées d'azur, posées en chef, à la branche d'arbre de sinople renversée, à la pointe de l'écu.

GUYOT DE SAINT-MICHEL, de Verseilles, en Champagne, famille originaire de Lorraine, qui remonte à Georges Guyot, huissier-d'armes de René II, duc de Lorraine et roi de Sicile, anobli par lettres-patentes de ce prince du 19 août 1481, en considération de ses services.

Armes : d'azur, à la perdrix d'or, membrée de gueules; au chef du second émail.

H.

HABART, famille issue d'ancienne chevalerie, originaire des Pays-Bas, où elle florissait dès le douzième siècle.

Armes : fascé d'or et d'azur de huit pièces.

HAGNICOURT, *voyez* L'ESCUYER.

HANMER-CLAYBROOKE, *baronnie*, voyez CLAYBROOKE.

LE HANYVEL OU DE HANNIVEL DE MANNEVILLETTE, en Normandie, famille connue depuis,

I. Robert le *Hanyvel*, marchand à Rouen, et échevin l'an 1547, père de

II. Robert II le *Hanyvel*, marchand à Rouen, anobli au mois de juillet 1580. Il eut pour fils,

III. Robert le *Hanyvel*, III^e du nom, seigneur de Saint-Étienne, trésorier de France à Rouen, qui épousa Marie Aubry, fille de Claude Aubry, secrétaire du roi et maître ordinaire en la chambre des comptes, et de Marie Palluau, sa première femme. Il a continué cette famille jusqu'à nos jours.

Titres. Le *comté* de Lyhus, érigé en avril 1676, fut érigé de nouveau sous le nom de *Mannevillette*, par lettres du mois de décembre de la même année, registrées au parlement le 11 février, et en la chambre des comptes le 7 mars 1677, en faveur d'Adrien le Hanyvel.

La seigneurie de *Crèvecœur* fut érigée en *marquisat*, en faveur du même, alors président au parlement de Paris, par lettres du mois de juillet 1696, registrées le 12 décembre suivant.

Armes : de gueules, au saumon d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

HAPIOT, en Artois. Jean Hapiot, licencié ès lois, fut anobli le 9 septembre 1592 moyennant finance.

Armes : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de six trèfles du même. (Leroux, pag. 111.)

HARCOURT, grande, illustre et puissante maison de Normandie, issue, selon le célèbre la Roque, dans l'histoire qu'il a donnée de cette maison (4 vol. *in-fol.*, 1662),

de Turchetil, vivant en 1001, seigneur de Turqueville et de Turqueraye, second fils de Torf, surnommé *le Riche* (1), seigneur de Turqueville, et petit-fils de Bernard, surnommé *le Danois* (2), gouverneur et régent de Normandie l'an 912. Le même historien en fait descendre les sires de Beaumont, comtes de Meullent, les barons de Courceules et de Saint-Paër, les sires de Gournay et de Milly, les seigneurs d'Aubergenville et les vicomtes d'Evreux; les comtes de Leycester, de Bedfort et de Manchester; les seigneurs de Boisemont, les comtes de Warwick, et les barons d'Asnebeck et de Livarot.

Tout ce qui peut caractériser la grandeur, la puissance et l'illustration se rencontre dans la maison de Harcourt, dont les aînés étaient barons du royaume. Des fondations nombreuses, des services éminents, des alliances considérables, lui assignent un rang distingué parmi les premières maisons de l'Europe, qu'elle égale en splendeur et en antiquité.

Services. Cette maison a produit des chevaliers bannerets, un échanson de Philippe-Auguste, un queux de France mort en 1337, un maréchal et amiral de France en 1295, un maréchal d'Angleterre mort en 1356, un souverain maître des eaux et forêts de France mort en 1487, des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs et lieutenants-généraux de provinces, des capitaines de cinquante et de cent hommes d'armes des ordonnances, des chambellans et gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, un grand-maître des eaux et forêts, et deux maréchaux de France; d'un grand nombre de lieutenants-généraux, de maréchaux-de-camp des armées, et autres officiers généraux, des gouverneurs de places, des chevaliers et un commandeur de l'ordre du Saint-Esprit et de la Toison-d'Or, un gouverneur de la personne de Louis XV, des ambassadeurs en diverses cours, etc., etc.

Honneurs de la cour: de 1753 à 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Duché-pairie. Les marquisats de la Motte et de Thury,

---

(1) Il a donné son nom à plusieurs terres qu'il possédait en Normandie, et qu'on reconnaît encore aujourd'hui, telles que celles de Torchy, Torcy, Tourny, Tourly, Tourville, Ponteau-Torf, ou Ponteau-Tort, etc.

(2) Descendu de la maison de *Saxe-Danemarck*, lequel accompagna le duc Rou ou Rollon, et vint avec lui conquérir la Normandie dans le dixième siècle. (Art de vérifier les Dates, nouv. édit. in-8°, t. XII, pag. 150.)

Digitized by Google

unis à d'autres terres, furent érigés en *duché*, sous le nom de *Harcourt*, par lettres du mois de novembre 1700, registrées au parlement de Paris le 18 mars 1701, et à Rouen le 30 juillet de la même année. Ce duché fut érigé en *pairie*, par lettres du mois de novembre 1709, registrées le 1er février 1710. Le duc d'Harcourt et le marquis d'Harcourt ont été nommés pairs de France le 4 juin 1814.

Titres. L'ancienne baronnie de *Harcourt*, en Normandie, fut érigée en *comté*, par lettres du mois de mars 1338, en faveur de Jean IV, sire de Harcourt.

Les baronnies de Beuvron, de Beaufou et de Saint-Martin de Bissey, furent unies et érigées en *marquisat*, sous le nom de *Beuvron*, par lettres du mois d'août 1593, registrées au parlement et à la chambre des comptes de Rouen les 17 septembre 1646 et 20 décembre 1647, en faveur de Pierre de Harcourt, et de François de Harcourt, son petit-fils.

La seigneurie de la *Mailleraye*, en haute Normandie, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'avril 1698, en faveur d'Angélique Fabert, épouse de François de Harcourt, IIIe du nom, marquis de Beuvron.

A ces érections, on peut ajouter la possession de plus de vingt terres titrées en comtés, vicomtés et baronnies.

Prélature. Un évêque de Salisbury en 1740, et de Bayeux en 1143; un évêque de Coutances en 1296; un évêque de Lisieux en 1303; un archevêque de Rouen, mort en 1442; un archevêque de Narbonne en 1452, patriarche de Jérusalem en 1460.

Armes : de gueules, à deux fasces d'or.

HARDOUIN DE LA GIROUARDIÈRE. Cette famille est très-ancienne en Anjou et au Maine. La Chenaye en fait mention depuis Geoffroi Hardouin, écuyer, seigneur de la Girouardière, qui vivait en 1360, et il en donne la filiation depuis Macé Hardouin, écuyer, vivant en 1397, père de Jean Hardouin, seigneur de la Girouardière.

On trouve contemporainement à ces deux personnages Pierre Hardouin, de Loudun, en Poitou, anobli au mois de juin 1388, et Jean Hardouin, de la ville de Tours, qui obtint la même faveur, en récompense de ses services, en 1437.

La famille Hardouin de la Girouardière est une des mieux alliées de la province du Maine.

Services. Cette famille a donné des capitaines de deux

cents et trois cents hommes de guerre à pied, en 1585 et en 1604; un grand nombre de capitaines et d'officiers de divers corps; un capitaine de vaisseau, un brigadier des armées du roi, etc., etc.

Titre. Celui de *comte* de la Giróuardière, dans les actes et brevets de nos rois, depuis un siècle.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'un lion léopardé de sable, lampassé de gueules, et en pointe de deux quintefeuilles du troisième émail.

HARENC, *voyez* GAUVILLE.

HARISPE, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *comte*, dans la personne de Jean-Isidore Harispe, lieutenant-général des armées du roi, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au cheval d'or sur une terrasse de sable, accompagné en chef de trois étoiles d'argent.

DE HARLAY.

Blanchard, dans ses Présidents à mortier au parlement de Paris, a donné une généalogie de la maison de Harlay depuis l'an 1250, et la dit originaire de Franche-Comté. Mais il a tronqué les noms des titres dont il se sert pour appuyer cette extraction, et d'*Arlay*, il a fait *de Harlay*. Il est constant que cette famille descend de Jean de Harlay, chevalier du guet de Paris en 1461, échevin de la même ville en 1464, 1469 et 1485. Son fils, Louis de Harlay, fut aussi échevin de la ville de Paris en 1498, et conseiller de ville en 1500; et enfin Christophe de Harlay, fils de Louis, sieur de Beaumont, fut conseiller de la même ville en 1532. (Armorial de la ville de Paris, gravé par Beaumont, planches 19, 24, 28, 89, 91.) Christophe de Harlay fut président à mortier au parlement de Paris en 1555. Achille de Harlay, son fils, fut premier président au même parlement. Il montra dans cette charge l'intrépidité et la fermeté des anciens magistrats romains. Le duc de Guise, chef de la ligue, voyant que de Harlay était inébranlable au milieu de la multitude que la fureur des partis entraînait, lui en fit le reproche. « C'est une honte, monsieur, lui répondit ce magistrat, que le valet mette le maître hors de la maison. Au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur au roi; et mon corps, je l'abandonne, s'il le faut, aux méchants qui désolent ce royaume. » Henri-le-Grand ayant rendu la paix à son royaume, de

Digitized by Google

Harlay profita de ces heureux moments pour rétablir la justice et faire fleurir les lois. On a de lui la *Coutume d'Orléans*, imprimée en 1583, in-4°. Il mourut le 23 octobre 1616.

Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, né l'an 1546, maître des requêtes, fut ambassadeur en Angleterre et en Allemagne, colonel-général des cent-suisses, premier maître-d'hôtel et surintendant des finances. Il rendit dans l'exercice de ces différents emplois des services bien importants aux rois Henri III et Henri IV. Il mourut le 13 octobre 1629, dans la religion catholique, qu'il avait embrassée après la conversion d'Henri IV, parce que, disait-il, il faut être de la même religion que son prince.

François de Harlay, de la branche de Champ-Valon, archevêque de Rouen, puis de Paris, naquit dans cette ville en 1625. Ce fut un prélat distingué par ses mœurs, son talent, son goût pour les sciences et les lettres, et son éloquence persuasive. Toutes les matières lui étaient propres, et il parlait de tout avec succès. Louis XIV lui préparait un chapeau de cardinal lorsque la mort l'enleva le 6 août 1695.

Titres. La seigneurie de *Montglat* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de novembre 1614, registrées au parlement et à la chambre des comptes de Paris les 31 août 1624 et 27 août 1636, en faveur de Robert de Harlay, grand-louvetier de France.

La seigneurie de *Beaumont*, en Gâtinais, fut érigée en *comté*, par lettres du mois de septembre 1612, registrées au parlement de Paris le 18 mars 1649, et en la chambre des comptes le 27 juin 1650, en faveur de Christophe de Harlay, qui fut ambassadeur du roi Henri IV en Angleterre.

La baronnie de *Maule*, dans le Vexin français, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'août 1667, registrées le 15 mars 1668, en faveur de François de Harlay, seigneur de Sancy.

La châtellenie de *Cely*, unie aux seigneuries de Saint-Germain et de Choisy-sur-Escole, fut érigée en *comté*, par lettres du mois de décembre 1670, registrées au parlement de Paris le 22 mai, et à la chambre des comptes le 5 juin 1671, en faveur de Nicolas-Augustin de Harlay, qui, l'an 1681, fut ambassadeur, et plénipotentiaire à Francfort pour la paix de Riswick en 1697.

Malte. On compte un grand nombre de chevaliers de

Malte dans cette maison, depuis Jean-Jacques de Harlay, qui fut tué dans un combat près de Tripoli en 1530.

Armes : d'argent, à deux pals de sable.

HAROUEL, *marquisat*, voyez BASSOMPIERRE.

HAS DE LA MARCHE, *comté*, voyez GUERIN.

DE HAUTECLOCQUE, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une terre située en Artois, au comté de Saint-Pol, dont elle a été en possession jusqu'en 1536. Les aînés de cette famille ont de tout temps été admis dans le corps de la noblesse des états d'Artois. Elle prouve son ascendance par titres depuis Wilbert de Hauteclocque, qualifié chevalier dans une charte de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, de l'an 1177.

Services. Cette maison a donné constamment des hommes-d'armes et des officiers au service de nos rois.

Armes : d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or. Couronne de comte. Supports : deux sauvages.

HAUTERIVE, maison d'ancienne chevalerie, du Dauphiné, connue depuis le treizième siècle sous le nom de CHASTELLARD, voyez ce dernier nom.

HAUTEVILLE, *comté*, voyez LA MICHODIÈRE.

HAVRÉ, *duché*, voyez CROY.

HAVRINCOURT, *marquisat*, voyez CARDEVAQUE.

HAXO, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*, dans la personne de François-Nicolas baron Haxo, lieutenant-général des armées du roi, inspecteur-général du génie, chevalier de Saint-Louis, et commandant de la Légion-d'Honneur.

Armes : d'azur, à la tour d'or, crénelée de cinq pièces, ébréchée et ouverte de sable, accolée d'une bisse de sinople, languée de gueules; la tour sommée d'un lys d'argent, et accostée à dextre d'une grenade d'or, et à sénestre d'un compas du même ; au chef parti, au 1 de gueules, au ceinturon d'argent en fasce, ayant sa boucle au centre d'or ; au 2 d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une étoile à six rais d'or.

DU HAYS, en Normandie et en Artois, famille issue d'ancienne chevalerie, connue dans la généralité d'Alençon, en Normandie, depuis la fin du quatorzième siècle, et

Digitized by Google

dont une branche s'est établie en Artois vers le milieu du siècle dernier : elle prouve sa filiation par titres depuis messire Guillaume Hays, chevalier, seigneur du Plessis, vivant en 1387.

Services. Elle a donné un grand nombre d'hommes-d'armes et d'officiers distingués.

Armes : de sable, à trois épieux d'argent.

DE HÉDOUVILLE, famille ancienne du Laonnais, qui lors de la recherche faite en 1666, fut maintenue en justifiant sa filiation depuis l'an 1553. Cette famille paraît originaire de Normandie, et tirer son nom d'une seigneurie située près de Chambly-sur-Oise.

Louis de Hédouville, chevalier, seigneur de Sandricourt, était bailli de Caux en 1503.

Titre. Celui de *comte*, consacré par la charte.

Pairie. Gabriel-Marie-Théodore-Joseph, comte de Hédouville, chevalier de Saint-Louis, grand-officier de la Légion-d'Honneur, a été créé *pair* de France le 4 juin 1814.

Armes : d'or, au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'argent, lampassé de gueules.

DE HÉER, famille d'ancienne chevalerie des Pays-Bas, sur laquelle on a voulu enter une famille de Heère de la ville de Paris, avec laquelle elle n'a rien de commun. Les seigneurs d'Alsemberg étaient de cette ancienne maison de Héer.

Armes : d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois étoiles à six rais du même.

DE HEÈRE, à Paris. La Chenaye-des-Bois, tom. V, page 529, de son Dictionnaire de la Noblesse, nous apprend que, suivant un vu de M. d'*Hozier de Serigny*, juge-d'armes de France, cette *antique noblesse* tirait son origine de la Flandre autrichienne, et que sa filiation suivie remonte à 1388; ce qui est justifié par des lettres-patentes obtenues le 24 mai 1582, par Denis de Heère; qu'une enquête juridique, faite dans la ville de Bruges le 25 octobre 1599, prouve que les Heère avaient assisté et couru comme nobles (en 1454 et années suivantes) aux joûtes publiques, etc., etc. Tout ce qu'on vient de lire en faveur de l'ancienneté de cette famille appartient à celle de Héer, dont on a parlé plus haut.

Pierre de Heère, mort en 1388, est le premier par où la Chenaye commence la généalogie de cette famille. Il

est, selon ce généalogiste, le trisaïeul de Jean de Heère, qui fut, dit-il, envoyé de Bruges, son pays natal, à Paris, pour y étudier et apprendre la langue française. C'est par ce Jean que nous allons commencer la filiation certaine des Heère de Paris.

I. Jean de *Heère,* sieur de Sèvres, marchand de soie à Paris, fonda des services dans l'église de Saint-Germain-le-Vieil le 8 mai 1517, et mourut le 13 septembre 1521. Il avait épousé Perrette Parrage, fille de Jean Parrage, marchand et bourgeois de Paris, et de Jeanne Gobelin. Il en eut:

1° Noël, dont l'article suit;

2° Magdelaine de Heère, mariée, 1° à N.... Barbotte; 2° à Jacques Poulain, marchand joaillier; 3° à Jean Aunoux, conseiller au parlement de Paris.

II. Noël de *Heère,* seigneur de Sèvres, marchand de draps de soie à Paris, fonda des services dans l'église de Saint-Germain-le-Vieil, à Paris, le 9 juin 1560, et mourut au mois de juillet 1561. Il avait épousé, 1° Jeanne Rousselet, fille de Claude Rousselet, bourgeois de Paris; 2° Catherine de Miraulmont, fille de Pierre de Miraulmont, bourgeois de Paris. La tradition porte qu'il eut dix-sept enfants de la première femme, et treize de la seconde. Ceux qui ont laissé postérité sont:

1° Denis, qui suit;

2° Philippe de Heère, seigneur de Bejoin, qui fut reçu conseiller en la cour des aides le 23 novembre 1585. Il épousa en 1593 Isabeau le Cœur, fille de Pierre le Cœur, sieur de Saint-Germain et du Marlet, avec laquelle il fonda la branche des seigneurs des Tournelles;

3° Claude de Heère, marchand de draps de soie à Paris. Il épousa Catherine le Gros, dont il eut Noël de Heère, marchand drapier à Paris, puis secrétaire de la chambre du roi, qui, de son épouse, Claude Godefroy, laissa Michel de Heère, mineur et sous la tutelle de sa mère en 1596;

4° Noël de Heère, marchand de draps de soie à Paris, allié avec Claude le Lorrain; il fut père de Gilles de Heère, bourgeois de Paris, qui s'allia, 1° à Jeanne de Castille; 2° à Nicole, fille de Pierre le Lorrain, marchand, bourgeois de Paris; et d'Isabeau Hotman, fille de Thibaut Hotman, marchand orfèvre à Paris. Il ne laissa que des filles.

III. Denis de *Heère,* seigneur du Poncel, du Colombier, du Four et de Grain, fut pourvu d'un office de conseiller au châtelet de Paris le 6 novembre 1567, puis d'un office

Digitized by Google

de conseiller au parlement le 28 mars 1569; et fit des fondations dans l'église de Saint-Germain-le-Vieil, le 17 mai 1598. Il mourut le 3 mai 1615. Il s'était marié trois fois, et fut l'auteur des branches de Vaudoy et de Buxières : cette dernière éteinte en 1769. On voit par l'analyse de ces trois premiers degrés authentiques de la famille Heère, qu'elle sort de la bourgeoisie de Paris, et qu'elle a acquis la noblesse par les offices de la robe.

Services. Cette famille compte plusieurs conseillers d'état, des gouverneurs de places, un capitaine de vaisseau, un maréchal-de-camp et un brigadier des armées du roi, des capitaines et officiers d'infanterie et de cavalerie, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Malte. Jacques de Heère de Vaudoy fut admis dans cet ordre en 1645.

Armes : d'argent, au chevron de sable, accompagné en chef de deux coquilles du même, et en pointe d'une étoile de gueules.

HEM, *marquisat*, voyez GAND.

D'HÉNIN DE CUVILLERS, à Paris, famille ancienne, qui remonte à Adrien, seigneur de Montclin, de Vauxelles, etc., puîné de la maison de Hénin de Cuvillers, établie en 1410 dans le Réthelois, en Champagne. Ledit Adrien, enseigne de cinq cents légionnaires de Champagne et de Brie, se trouve mentionné dans la maintenue de noblesse de la province de Champagne en 1667 et 1668. Il était le troisième fils d'Antoine de Hénin de Cuvillers, écuyer, seigneur de Roches et de Semide. Philippe, son troisième fils, né en 1570, épousa, le 28 janvier 1660, Antoinette Raullin, arrière-petite-fille au sixième degré de Nicolas Raullin, chevalier, chancelier, garde-des-sceaux et chef des conseils du duc de Bourgogne. Ledit Philippe, seigneur de Vauxelles et du Clauzeau, fut conseiller du roi et son procureur au bailliage et élection du Réthelois. Son deuxième fils, Nicolas, seigneur de Vauxelles et du Clauzeau, épousa Marie-Catherine de Cuignières, et vint s'établir à Paris. Sa postérité s'est distinguée dans la robe et l'épée.

Services. Quatre conseillers au parlement, un conseiller au grand-conseil, cinq maîtres ordinaires en la chambre des comptes, un conseiller en la cour royale de Paris, un sous-préfet, un député au corps législatif, deux gentilshommes ordinaires du roi, deux maîtres d'hôtel ordinaires du roi, un grand maître des eaux-et-forêts des dé-

partements d'Aunis, du Poitou et de Saintonge, trois conseillers-d'état, trois mousquetaires de la garde du roi, plusieurs capitaines d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, un colonel d'état-major, un maréchal-de-camp; quatre chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un officier et quatre chevaliers de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

Titre. Celui de *baron,* confirmé par les patentes du roi le 30 décembre 1814, enregistrées en la cour royale le 2 février 1815.

Armes : de gueules à la bande d'or, chargée en chef d'un lion d'azur. Couronne de comte. Cimier : un griffon issant. Supports : deux lions. Devise : *Nihil agere pœnitendum.* Cette famille a été autorisée à joindre à ses armoiries celles d'azur, au lion d'or, armé lampassé de gueules, ainsi qu'il est justifié par l'Armorial manuscrit de la chambre des comptes de Paris, au registre du 27 mai 1652, ainsi que par l'ordonnance du 28 juin 1677 des commissaires-généraux députés sur le fait des armoiries, expédiée et signée les 16 et 24 juillet de la même année, par Charles d'Hozier, conseiller du roi, juge-d'armes et garde de l'Armorial général de France.

HENNEQUIN D'ECQUEVILLY, famille des plus anciennes et des plus honorables de la province de Champagne, originaire de Flandre. Elle remonte à Pierre Hennequin, qui l'an 1319 fit don d'une verrerie à l'église de Troyes. Il vivait en 1352 avec Jeanne de Raisy, sa femme, dont il eut deux fils, Oudinot, qui va suivre, et Guillaume Hennequin, fourrier du roi en 1367.

Oudinot Hennequin fut anobli par Charles de France, duc de Normandie, pour lors régent du royaume pendant la captivité du roi Jean, son père, en Angleterre. Les lettres d'anoblissement sont datées de Melun, le 23 juillet 1359, *à raison de plusieurs services signalés* rendus à l'état par ledit Oudinot Hennequin, et particulièrement au camp devant Breteuil.

Services. Cette maison a produit des lieutenants-généraux, maréchaux-de-champ et brigadiers des armées du roi, nombre de magistrats célèbres au parlement de Paris, dont le dévouement et l'intégrité sont encore des modèles.

Titres. Cette maison a possédé plusieurs terres titrées, telles que le *marquisat d'Ecquevilly*, près de Meulan, érigé en faveur d'André Hennequin, capitaine-général des

Digitized by Google

toiles des chasses, tentes et pavillons du roi, et de l'équipage du sanglier, appelé vulgairement *le Vautrait*, charge qui jusqu'à la révolution fut héréditaire dans cette famille; la *baronnie de Hez*, en Artois, celles de *Fresnes*, de *Cury* et des *Salles*, furent érigées en *comté*, par lettres du 10 décembre 1718, en faveur de Nicolas-François, baron de Hennequin et du Saint-Empire, chambellan du duc Léopold, et grand-louvetier de Lorraine et de Barrois, mort en 1740, laissant trois fils et une fille.

Pairie. Armand-François Hennequin, comte d'Ecquevilly, lieutenant-général des armées du roi, commandeur des ordres de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, a été nommé *pair* de France, par Sa Majesté Louis XVIII, le 17 août 1815.

Malte. Cette maison a donné plusieurs chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis Jacques Hennequin de Cury, qui y fut reçu en 1604.

Prélature. Aimar Hennequin, évêque de Rennes en 1575, nommé à l'archevêché de Reims, dont il prêta serment au parlement en qualité de duc et pair de France le 2 avril 1594, mourut en 1596 sans avoir pris possession.

Jérôme Hennequin, frère d'Aimar, fut évêque de Soissons, et mourut en 1619.

Armes: vairé d'or et d'azur; au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

HENNEQUIN, en Lorraine. Jean Hennequin, dit la Vallée, originaire de Brabant, capitaine au régiment de Mestre-de-Camp, du sieur d'Esne, fut anobli par lettres du duc Charles, données à Nancy le 25 août 1594, en considération de ses services, et notamment de l'assaut donné à la forteresse de Coiffy, où par deux diverses fois, et malgré l'effort de l'ennemi, il avait donné jusqu'au-dessus de la brèche, et contraint l'ennemi de la quitter.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, sommée d'un lion issant du même, tenant une épée d'argent, garnie du second émail.

HENNEQUIN, en la même province. Jost Hennequin, ci-devant assesseur en la prévôté bailliagère de Bouzonville, fut anobli par lettres expédiées à Lunéville le 28 juin 1719.

Armes : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles, et en pointe d'une rose, le tout du même.

DE HÉRICOURT, en Picardie, maison issue d'ancienne chevalerie, originaire du comté de Saint-Pol, en Artois, où est située la terre de Héricourt, qui lui a donné son nom. Elle remonte à Baudouin de Héricourt, seigneur de Héricourt et de Blingel, qui vivait en 1380.

Malte. François de Héricourt fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1536.

Armes : d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles du champ.

DE HERCÉ, maison originaire de la province du Maine. Robert de Hercé, son premier auteur connu, vivait en 1277. Il reçut par acte de cette date, de sa nièce Jeanne de Hercé, épouse de messire Ory de Benest, le partage à lui accordé par messire Julien de Hercé, son frère aîné. Ladite Jeanne de Hercé, fille unique de Julien, se réserva dans cet acte de partage la seigneurie de la paroisse de Hercé, qui appartenait à son père, comme aîné de Robert.

Cette réserve n'empêcha pas deux des descendants de Robert de Hercé, l'un en 1406, l'autre en 1484, d'élever, touchant cette seigneurie, des contestations contre messire Samson des Vaulx et Guyon des Vaulx, auxquels elle était passée par alliances. Ces contestations furent suivies de deux sentences; l'une de la cour du Pontmain, et l'autre du Bourgnouvel, sous les dates ci-dessus; et les deux descendants de Robert, auxquels on opposa le partage de 1277, obtinrent seulement par elles, pour eux et leurs successeurs, leur enterrage à trois pas du marchepied de l'autel de l'église paroissiale de Hercé, le droit de leurs armoiries sur leurs tombeaux, et les recommandations aux prières après les seigneurs de cette paroisse. La dernière sentence, en forme de transaction, fut rendue au nom de messire Jean de Hercé, père de François de Hercé. Ce dernier, veuf sans enfants, épousa, en 1529, Catherine de Rabinard, et c'est lui qui a été, en 1732 et 1775, le point de départ de cette maison pour les preuves de Saint-Cyr et des pages du roi.

C'est de cette famille que sont nés Urbain-René, de Hercé, *évêque* et *comte* de Dol, et son frère François de Hercé, son vicaire-général et abbé commendataire, tous les deux du nombre des victimes de Quiberon.

L'aîné actuel de cette maison, fondé sur son ancienneté de noblesse et sur sa présentation à la cour, par anticipation de preuves, prend la qualité de comte, que Sa Majesté

Digitized by Google

le roi de France a daigné lui maintenir dans ses différents brevets militaires.

Armes : d'azur, à trois herses d'or.

L'HERMITE. La famille des seigneurs de Saint-Denis sur Huygne, élection de Mortagne, du nom de l'Hermite, est éteinte. Elle compte parmi ses ancêtres Tristan l'Hermite, chevalier, seigneur de Moulins et du Bouchet, conseiller et chambellan du roi, prévôt des maréchaux de France, puis maître de l'artillerie de France, dont la mémoire sera toujours en horreur. Il fut l'instrument des vengeances et des cruautés de Louis XI, qui l'appelait son compère. Il mettait tant de précipitation dans l'exécution des volontés de ce prince, qu'il arrivait parfois que pour réparer la faute qu'il avait faite en se méprenant, il fallait qu'il tuât deux personnes pour une. Son fils, Jean l'Hermite, fit voir un jour, au cosmographe Thévet, plusieurs vieux titres où se trouvait l'alliance que sa maison prétendait avoir avec les anciens Romains. Telle était dès-lors la folie des traditions qui se conservent encore dans les anciennes familles. (Art de vérifier les Dates, t. I, pag. 624. Dict. Hist., t. XVII, pag. 311.)

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois gerbes d'or, liées de gueules; aux 2 et 3 d'argent, au rencontre de cerf de sable.

HÉROUVILLE, *comté*, voyez RICOUART.

HERSANT DES TOUCHES, noblesse qui jouit du titre légal de *baron*, consacré par la charte, dans la personne d'Alexandre-Etienne-Guillaume Hersant des Touches, ancien préfet du département du Jura.

Armes : coupé, au 1 d'azur, semé d'étoiles d'or; à la rose tigée et feuillée d'argent en cœur; au 2 de gueules, à deux flèches d'argent en sautoir, les pointes en bas, empoignées d'or; à la bordure componée d'or et de sable.

HERSANT. Philippe Hersant, garde-scel au châtelet de Paris, fut anobli en 1473.

Laurent Hersant, marchand drapier, est compris dans les registres des anoblissements, de 1599 à 1602.

Gaspard Hersant, gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, premier maître de sa garde-robe, fut anobli le 16 mars 1705.

HERSENT. Jean Hersent, sa femme, et leurs enfants

mâles et femelles, furent anoblis par lettres du mois de mars 1424, registrées en la chambre des comptes à Lille.
Armes : d'or, à trois hures de sanglier de sable.

HERSENT. Famille dont était Marie-Anne Hersent, mariée le 5 mai 1733 à Jacques de La Fons, chevalier, seigneur des Essarts.
Armes : d'azur, au chevron d'or, chargé de trois croissants de sable, et accompagné de trois têtes de lion d'or.

DE HERTES, en Picardie. Jean de Hertes, sieur de la Montoye, trésorier de France à Amiens, fut anobli par lettres du mois d'octobre 1594, vérifiées dans toutes les cours. Sa postérité subsiste encore dans cette ville.
Armes : d'azur, à trois fleurs de soucis d'or.

HERVIS, *baronnie*, voyez POUSSEMOTHE.

HERWYN DE NEVÈLE, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne de Pierre Antoine, comte Herwyn de Nevèle, grand-officier de la Légion-d'Honneur, créé *pair* de France le 4 juin 1814.
Armes : écartelé, au 1 d'or, au lion léopardé de sable, lampassé et armé de gueules ; au 2 d'argent, à la croix de gueules, accompagnée au premier canton d'une merlette de sable; au 3 de sable, à trois molettes d'éperon d'or; au 4 d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux colombes affrontées d'argent, et en pointe d'une bisse d'or.

HESSELIN DE GACOURT, en Picardie. Cette famille, lors de la recherche, a fait preuve depuis le 18 octobre 1477. Elle remonte à Denis Hesselin, conseiller et maître d'hôtel du roi, son panetier ordinaire, capitaine du château de la Bastille, qui fut élu prévôt des marchands de la ville de Paris en 1470.
Armes : d'or, à deux fasces d'azur; semé de croisettes fleuronnées de l'un en l'autre.

HESSELIN DE GONDRECOURT, en Valois. Cette famille a pour auteur Claude Hesselin, sieur de Beaugé, anobli par lettres du mois de juillet 1597.
Armes : écartelé d'or et de gueules; au lion de l'un-à-l'autre; à la bordure écartelée, opposée de même, semée de fleurs de lys de l'un-en-l'autre.

HEUCHIN, *marquisat*, voyez DE CROIX.

Digitized by Google

HEUDIGOURT, *marquisat*, voyez SUBLET.

DE LA HEUSE, maison d'ancienne chevalerie, qui tirait son nom d'une terre située dans le pays de Caux; elle est connue depuis Jean de la Heuse, chevalier, seigneur de la Heuse, mentionné dans un catalogue de seigneurs renommés de Normandie, en 1012.

Jacques, dit Baudran, sire de Heuse, fut amiral de France en 1368. Robert de la Heuse, son frère, fut conseiller et chambellan du roi, et prévôt de Paris en 1415. Cette ancienne maison s'est éteinte vers le milieu du quinzième siècle.

Armes : d'or, à trois housseaux de sable.

HEVERLÉ, *baronnie*, voyez CROY.

D'HEYLIMER, *voyez* DU GAILLARD.

D'HÉZEQUES, *voyez* DE FRANCE.

D'HIBOUVILLE, *voyez* GALLYE.

HINNISDAEL, famille très-ancienne, originaire du pays de Liége, qui avait obtenu le titre de comte du Saint-Empire Romain, qui lui fut depuis confirmé par lettres-patentes de l'empereur Charles VI en 1723. Elle est divisée en deux branches, dont l'aînée prend le titre de comte d'Hinnisdael de Fumal, et la seconde, celui de comte d'Hinnisdael de Cranhem; celle-ci habite encore le pays de Liége; la première s'est fixée en France depuis l'année 1657.

Services. Elle a fourni des mestres-de-camp de cavalerie, un lieutenant-général au gouvernement de la ville de Namur, des brigadiers et maréchaux-de-camp, et un gouverneur-général de Saint-Domingue.

Malte. Un chevalier à cet ordre en 1781.

Honneurs de la cour : elle a joui des honneurs de la cour en 1776, en vertu des preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Armes : de sable, au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable.

HOUDEVILLE D'ESTRÉES, *baronnie*, voyez ESTRÉES.

HOUDEVILLE, *baronnie*, voyez BEAUVAU.

DU HOUX, maison d'origine chevaleresque, de la province de Lorraine. Les preuves de sa généalogie ont été examinées et vérifiées au cabinet du Saint-Esprit, par feu M. Chérin en 1784. Elle remonte par filiation suivie à

Jéhan du Houx, qualifié chevalier dans des lettres-patentes de Raoul, duc de Lorraine, son souverain, du 25 novembre 1341.

Services militaires. Elle a fourni plusieurs officiers généraux distingués et un maréchal de France, dans la personne de M. le comte du Houx de Vioménil, pair de France, actuellement existant.

Différentes branches. Cette maison est composée des seigneurs de Dombasle, des seigneurs de Vioménil, des seigneurs de Gorhey, et des seigneurs de Hennecourt.

Titres. MM. du Houx de Dombasle ont été reconnus *comtes*, par lettres-patentes de S. M. l'empereur d'Allemagne François I[er], du 18 novembre 1760.

MM. du Houx de Vioménil possédaient, d'après partage, la baronnie de Vioménil, terre qui existait dans la famille depuis environ l'an 1400.

M. le comte du Houx de Gorhey, maréchal-de-camp, a été reconnu *comte*, par lettres-patentes de S. M. Louis XVIII, du 2 décembre 1814, enregistrées le même mois à la commission du sceau.

Honneurs de la cour : cette famille a obtenu les honneurs de la cour en 1784, par preuves faites.

Armes : d'azur, à trois bandes d'argent, accostées de quatre billettes d'or.

HUCHET DE LA BÉDOYÈRE, famille ancienne et distinguée de la province de Bretagne, où elle est connue par filation depuis la fin du 14[e] siècle.

Services : elle a donné des officiers supérieurs et des magistrats distingués, des chevaliers de l'ordre du roi, etc.

Honneurs de la cour : le 27 mai 1784, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. Celui de *comte* de la Bédoyère, dans les actes et brevets depuis un siècle.

Armes : d'azur, à six billettes percées d'argent.

HUE DE CALIGNY, famille originaire de Normandie qui a été anoblie en 1610.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, à l'aigle d'argent, becquée et armée d'or, surmontée de deux étoiles d'argent.

HUE DE MONTAGU, famille originaire de Normandie, anoblie en 1471.

Digitized by Google

Armes : d'azur, à colombe d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier du même.

HUGON DU PRAT DE MASGONTHIÈRE, maison d'ancienne chevalerie, originaire du Périgord et du Limosin, connue depuis le commencement du douzième siècle, et prouvant une filiation suivie depuis Bertrand Hugon, chevalier, vivant en 1366.

Services. Cette maison a donné des chevaliers, des écuyers, et des hommes-d'armes des ordonnances, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, des capitaines de diverses compagnies, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Preuves. Elle a fait, en 1768 et en 1784, ses preuves au cabinet des ordres du roi, dont le résultat constate ce qu'on a dit précédemment sur l'ancienneté de cette maison.

Malte. François et Claude Hugon du Prat de Masgonthière, furent reçus dans cet ordre en 1644 et en 1647.

Armes : d'azur, à deux lions d'or, l'un sur l'autre, lampassés et armés de gueules.

HUGUET DE SÉMONVILLE. Le nom de Huguet est fort ancien. Badier, continuateur de la Chenaye-des-Bois, fait mention d'un personnage de ce nom, qui, au commencement du treizième siècle, était secrétaire d'Archambault VII, sire de Bourbon ; et d'un Guillaume Huguet, marié en 1322, avec Béatrix Bégnas.

On trouve encore un Joachim Huguet, qui était valet-de-chambre de Marguerite de France, fille du roi François Ier, de 1549 à 1559.

La famille Huguet de Sémonville a pour auteur certain Bertrand-François Huguet de Sémonville, pourvu d'un office de secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, le 26 novembre 1655 ; il obtint les lettres d'honneur dudit office le 15 décembre 1675, qui furent registrées le même jour à l'audience de France.

Simon Huguet, sieur de Bacquencourt, fut anobli le 8 septembre 1669 : c'est peut-être le même qu'on voit pourvu d'un office de secrétaire du roi le 19 décembre 1675, par la résignation de Bernard de Cotteblanche.

Services : cette famille a donné plusieurs personnages de marque dans la magistrature, dans les armées et dans la diplomatie.

Pairie. Charles-Louis-Huguet, *marquis* de Sémonville, a été nommé *pair* de France le 4 juin 1814 : il est grand-référendaire de la chambre des pairs, et officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au cygne d'argent ; aux 2 et 3 d'or, au chêne de sinople, fruité du champ. Devise : *Candor et robur.*

HULOT d'Ozery, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne du comte Hulot d'Ozery, maréchal-de-camp, commandant de la Légion-d'Honneur.

Armes : coupé, au 1 de sable, au dextrôchère d'argent, mouvant du flanc dextre ; au 2 d'or, un griffon d'argent, couché sur une terrasse d'or, la dextre posée sur un boulet du même émail.

HUMBERT de Tonnoy. Cette famille est issue de Joseph Humbert, surnommé de Tonnoy, qui fut reconnu pour noble par lettres-patentes du duc Léopold, du 21 janvier 1702, aux reprises, foi et hommage du fief de Manoncourt. Le 21 mars 1715, il obtint un arrêt du parlement de Metz, en conséquence duquel il fut admis à prendre séance en qualité de gentilhomme au rang de la noblesse, dans les assemblées des trois ordres du pays Messin.

Services. Cette famille a donné des officiers supérieurs au service des ducs de Lorraine et de l'empereur d'Allemagne, entr'autres un chambellan de ce prince, quatre capitaines au service de France, dont un lieutenant-colonel d'infanterie, et un autre chef d'escadron de la gendarmerie royale, tous chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titres. Ceux de *baron* et de *comte* du Saint-Empire.

Armes : d'or, à la fasce d'azur, chargée d'un pignon du champ, et accompagnée de trois tourteaux du second émail.

D'HUMIÈRES. L'ancienne et illustre maison d'Humières, éteinte à la fin du seizième siècle, tirait son nom d'une terre située en Artois : elle a pour auteur Jean, seigneur d'Humières et d'Humereuil, qui vivait en 1150.

Services. Elle a donné des gouverneurs de l'Artois, des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines de cinquante et cent hommes-d'armes, un gouverneur du dauphin en

Digitized by Google

1535 et de ses enfants en 1546; un lieutenant-général, un chevalier du Saint-Esprit, etc., etc.

Prélature. Charles d'Humières, évêque de Bayeux, fut pourvu de la charge de grand-aumônier de France le 17 juillet 1559, et l'exerça jusqu'au 6 décembre 1560 : il mourut à Bayeux le 5 décembre 1571.

Armes : d'argent, fretté de sable.

HUMIÈRES, *duché-pairie*, voyez Crévant.

HURAULT de Vibraye, de Cheverny, maison distinguée dans la magistrature, la diplomatie et dans l'épée. Elle est ancienne, et originaire de la ville de Blois. On voit dans le Cartulaire de l'abbaye de Bourmoyen, un Regnault Hurault, bourgeois de Blois, qui vivait en 1281. Il a pu être père de

I. Philippe *Hurault*, bourgeois de Blois, lequel acquit un fief noble vers 1338. C'est par ce Philippe que le P. Anselme commence la filiation de cette maison. Il plaidait avant 1352 avec Ingerger, seigneur d'Amboise. Il avait été anobli avant 1349 par Philippe de Valois, au service duquel il était attaché. De Marie de Villebresme il laissa :

1° Philippe Hurault, seigneur de Saint-Denis-sur-Loire, et de la Grange, mort en 1374 sans postérité;

2° Jean, dont l'article suit :

II. Jean *Hurault*, seigneur de Saint-Denis et de la Grange, mourut en 1404. Il avait épousé Jeannette Thierry, fille de Jean Thierry, capitaine de Blois, dont il eut :

1° Denis, dont l'article suit;

2° Raoul Hurault, qui, l'an 1482, au mois de juin, obtint des lettres-patentes du roi Louis XI, qui le confirment dans l'anoblissement de son aïeul Philippe Hurault, et qui le relèvent de la dérogeance où il était tombé en prenant la qualité de *bourgeois* dans divers actes de 1465, et en payant la taille. Ce Raoul Hurault est compris dans un compte commencé en 1496 et fini en 1503, au nombre des notaires et secrétaires du roi. Jacques son fils fut trésorier des guerres. Il est l'auteur de la branche des seigneurs de Cheverny, marquis de Vibraye, dont sont sortis les comtes de Cheverny, les seigneurs de Weil et du Marais, de Cherigny, de Boistaillé, d'Auneux et de Valpuiseux.

III. Denis *Hurault*, seigneur de Saint-Denis, écuyer d'écurie du duc d'Orléans, épousa Jeanne de Refuge, avec laquelle il continua la branche des seigneurs de Saint-

Denis, qui s'est éteinte vers le milieu du dix-huitième siècle.

Services. Cette maison a produit un chancelier garde-des-sceaux de France, chevalier du Saint-Esprit, un grand-maître des eaux-et-forêts, des capitaines de cinquante hommes-d'armes, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, des conseillers-d'état, des chevaliers de Saint-Michel, et des ordres du roi, des lieutenants-généraux, maréchaux-de-camp et brigadiers des armées, un chef d'escadre, des gouverneurs de provinces et de places, des ambassadeurs, et autres personnages de marque.

Titres. La terre et seigneurie de *Beu* fut érigée en *comté*, par lettres du mois d'août 1651, registrées le 23 janvier 1653, en faveur de Henri Hurault de l'Hôpital, seigneur de Bellesbat, maître des requêtes.

La châtellenie de *Vibraye*, près la Ferté-Bernard, au Maine, fut érigée en *marquisat*, par lettres-patentes du mois d'avril 1625, registrées au parlement le 17 mars 1629, et à la chambre des comptes le 18 septembre 1649, en faveur de Jacques Hurault, comte d'Ouzain.

La seigneurie de *Cheverny* fut érigée en *comté*, par lettres du mois de janvier 1577, registrées le 30 du même mois, en faveur de Philippe Hurault, seigneur d'Esclimont et du Tremblay, qui fut depuis garde-des-sceaux, puis chancelier de France.

La seigneurie de *Limours* fut érigée en *comté*, par lettres du mois de mars 1606, registrées le 23 mai 1607, en faveur de Louis Hurault, comte de Cheverny.

Honneurs de la cour : en 1754, 1755, 1771, 1784 et 1788.

Pairie. Le marquis de Vibraye a été nommé pair de France le 17 août 1815.

Prélature. Denis Hurault fut nommé évêque d'Orléans en 1585. Jacques Hurault fut élu évêque d'Autun en 1504. Philippe Herault fut sacré évêque de Chartres en 1605, et Gui Hurault fut archevêque d'Aix en 1618.

Malte. Depuis l'an 1555 elle a constamment donné des chevaliers à cet ordre.

Armes : d'or, à la croix d'azur, cantonnée de quatre ombres de soleil du même.

HURAULT DE MANONCOURT, en Lorraine. Jean Hurault de Gondrecourt, demeurant à Ligny, obtint des lettres-patentes du duc René, le 22 février 1503, portant permission de continuer la noblesse de sa mère (Isabelle de

Digitized by Google

Montginot). François Hurault de Manoncourt, l'un de ses descendants, obtint des lettres de gentilhomme du duc Léopold, datées de Lunéville le 18 mars 1703, portant en outre permission à l'impétrant d'écarteler ses armes de celles de sa terre de Ville-sur-Illon.

Titre. Cette seigneurie de *Ville-sur-Illon* fut érigée en *marquisat*, en faveur du même François Hurault de Manoncourt, par lettres du 15 mars 1703, registrées au parlement et à la chambre des comptes de Nancy les 2 et 4 avril suivants.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au lion de sable, lampassé et armé d'or, chargé d'une croisette potencée du même ; aux 2 et 3 d'or, à la croix de gueules ; l'écu bordé et engrêlé du même, et chargé de treize billettes d'argent.

HUYN, en Lorraine et en Allemagne. La Chenaye donne la filiation de cette famille depuis Bouvin de Huyn, seigneur (dit-il) de Blouc, vivant à Étain en 1340 ; mais il le fait père de Jean *de* Huyn, gouverneur des Salines de Marsal en 1447 ; et l'on sait d'ailleurs que ce Jean vivait encore en 1456. Le rapprochement de ces dates suffit pour démontrer l'impossibilité de cette filiation. Cette famille a pour auteur certain Nicolas Huyn, panetier de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, lequel fut anobli le 26 avril 1547. Claude Huyn, son frère (et non son fils), fut anobli par lettres du 25 avril 1556. Il paraît qu'il dérogea à sa noblesse, et qu'il en perdit les priviléges, puisque Claude, son petit-fils, obtint de nouvelles lettres de noblesse, le 14 janvier 1590, à la prière du comte de Chaligny, « En considération de ses services et de » ceux de Marguerite Pottier, sa femme, ayant été nourrice » dudit comte de Chaligny, et l'ayant servi dès l'âge du ber- » ceau. »

Services. Cette famille a donné un maréchal des armées impériales, des officiers supérieurs, des conseillers-d'état, et un procureur-général de Lorraine.

Titre. Celui de *comte* du St.-Empire, par diplôme de 1697.

Prélature. On peut attribuer à cette famille un Guillaume Huyn, créé cardinal en 1444, mort à Rome en 1456.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois fasces ondées d'azur ; aux 2 et 3 de sable, à six billettes d'or, 3 et 3 ; au chef du même.

La branche d'Allemagne ajoute : sur le tout de gueules, à une porte de ville d'or ; l'écu timbré d'une couronne de marquis, ayant pour cimier une tour de mosquée d'or.

I.

D'ICHER DE VILLEFORT, en Rouergue, famille d'origine chevaleresque, connue depuis César d'Icher, à qui Catherine Gayssière, veuve de noble Jean-Pierre de Trémolet, fit une donation le 9 juillet 1100, acte dans lequel elle le qualifie son filleul.

Sicard d'Icher, écuyer, servit en cette qualité dans la compagnie de Thomas Fortin (1), qui fit montre à Paris le 1er mai 1416.

Services. Cette famille a produit plusieurs officiers distingués.

Armes : coupé, au 1 de gueules, au lion issant d'argent; au 2 d'or, à l'aigle de sable. Cimier : une épée d'or. Devise : *partout fidèle.*

D'IGNY DE FONTENOIS, en Lorrraine, famille issue d'ancienne chevalerie du comté de Bourgogne, où elle est connue depuis la fin du treizième siècle. Elle a donné, dans les deux siècles suivants, deux chambellans des ducs de Bourgogne.

Titre. La seigneurie de *Fontenois*, sur Moselle, fut érigée en *comté* en 16...., en faveur de Simon d'Igny, colonel de cavalerie au service d'Espagne, en qui s'éteignit cette ancienne maison.

Armes : burelé d'argent et de gueules.

IGONAIN DU MAZET, famille noble de la province de Limosin, établie maintenant en Poitou.

Services. Elle a fourni plusieurs officiers distingués.

Titres. Celui de *marquis* dans plusieurs actes publics depuis trois générations.

D'ILLIERS D'ENTRAGUES, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une terre située dans la Beauce, entre Chartres et Orléans. Elle était possédée, dès l'an 948, par Avesgaud, sire d'Illiers; sa descendance s'est perpétuée jusqu'au commencement du dix-huitième siècle.

Armes : d'or, à six annelets de gueules.

---

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne, t. II, colonne 913.

Digitized by Google

IMBERT DE LA BAZECQUE, en Artois, famille anoblie moyennant finance, dans la personne de Nicolas Imbert, par lettres du 17 mars 1608.

Armes : d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux molettes d'éperon du même. (Leroux, p. 221.)

IMBERT DE VALCROSE, en Languedoc. Gaillard Imbert, anobli par lettres du mois d'août 1611, est la souche de cette famille.

Armes : d'argent, au mouton de sable; au chef denché d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or.

D'IRLANDE, famille ancienne de Normandie, qui remonte à Jean d'Irlande, procureur-général de la cour des aides de Rouen en 1533. Son fils, Guillaume d'Irlande, fut anobli par lettres-patentes du 7 janvier 1534, confirmées au mois de septembre 1543. Cette famille compte plusieurs officiers au service.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux merlettes d'argent, et en pointe d'une coquille du même.

D'ISARN DE BEAUFORT, d'Asilhanet, en Languedoc. Cette famille a fait preuve, lors de la recherche, depuis Bernard Isarn, seigneur de Beaufort et de Sainte-Colombe, l'un des cent gentilshommes de la chambre du roi, par provisions du 11 janvier 1501.

On peut attribuer à cette famille Pierre Isarn de Laurière, licencié ès-lois, grand-juge de Carcassonne, anobli pour services, au mois de novembre 1377.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent.

ISENGHIEN, *comté*, puis *principauté*, voyez GAND.

DE L'ISLE, en Provence. Cette famille est originaire de la petite ville de Saint-Géniès en Rouergue; l'origine de sa noblesse remonte à Jean-Victor de l'Isle, qui fut pourvu en 1704 d'un office de secrétaire du roi, dans l'exercice duquel il mourut en 1724, laissant dix garçons et une fille, qui firent différentes branches à Marseille.

Armes : d'azur, à trois lys d'argent, tigés et feuillés de sinople.

DES ISNARDS, famille d'origine chevaleresque, originaire du comtat Venaissin, où elle subsistait avec distinction dès le milieu du treizième siècle.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers de marque, un chevalier de l'ordre du roi, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un maréchal-de-camp des armées entretenues en Italie sous les rois Henri III, François II et Charles IX, des gouverneurs de places, etc., etc.

Honneurs de la cour : en 1780, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres.

Titres. Ceux de *marquis*, de *comte* et de *vicomte*, dans les actes publics et brevets de nos rois.

Malte. Cette famille a donné plusieurs chevaliers à cet ordre depuis l'an 1526.

Armes : d'or, au sautoir de gueules, cantonné de quatre molettes d'éperon d'azur. Couronne de marquis. Supports : une licorne à dextre, un lion à sénestre. Devise : *qui me touche, je le pique.*

ISOMME, *voyez* DISOMME.

D'ISQUE, famille d'ancienne chevalerie de Picardie, originaire du Boulonnais, où est située la terre d'Isque, qui lui a donné son nom. Elle a fait preuve, lors de la recherche en 1697, depuis Jean d'Isque, écuyer, vivant en 1459. Mais cette famille est plus ancienne; elle est connue depuis Watier d'Isque, chevalier, gouverneur de la milice de Cambrai en 1160. Catherine d'Isque, dame d'Audinghem, Maquinghem, Rosty, le Mesnil et Rodinghem, porta ces terres en mariage à Collinet de Sempy, chevalier, seigneur de Poutrincourt, vivant en 1396.

Titre. La seigneurie d'*Isque* fut érigée en *vicomté*, par lettres du mois d'août 1675, registrées en 1678, en faveur de François d'Isque.

Armes : d'or, à la croix ancrée de gueules.

DES ISSARS, *voyez* FORBIN.

IVETTE OU YVETTE, très-ancienne famille de Bretagne, connue dans cette province dès le milieu du quatorzième siècle.

Pierre Ivette, secrétaire du duc de Bretagne, sieur de la Garenne, fit l'échange d'une rente qu'il devait pour cette terre et autres héritages, avec le duc Jean, le 18 février 1410. Il fut probablement père d'autre Pierre Ivette, sieur de Boishamon, anobli le 6 mars 1460.

François Ivette, écuyer, sieur de Boishamon, de la Garenne, de Maugason et de Benaze, épousa, le 29 août

Digitized by Google

1484, Jeanne de Champigné, fille de Jean, chevalier, seigneur de la Montagne, et de Jeanne de Pontrouault.

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois trèfles du même.

D'IWY, maison d'ancienne chevalerie du pays de Flandre, issue des seigneurs d'Escaillon, qui florissait dès l'an 1096. *Voyez* ESCAILLON.

Amaury d'Iwy, chevalier, vivait en 1217. Cette maison s'est éteinte au commencement du quinzième siècle.

Armes : d'argent, à la croix engrêlée de sable; au lambel à cinq pendants de gueules.

D'IZARN DE VALADI, de Fraissinet, de Neyrac, noblesse d'ancienne chevalerie, originaire de Rouergue. Elle est connue depuis Ugon Izarn, qui vivait en 1102, et prouve une filiation suivie depuis Pierre Izarn, damoiseau, vivant en 1315 et 1337.

Services. Des hommes-d'armes, des capitaines de compagnies d'ordonnances et de chevau-légers, un chevalier de l'ordre du roi avant l'institution de celui du Saint-Esprit, et plusieurs officiers d'infanterie et de cavalerie.

Honneurs de la cour : le 21 mai 1785, sous le titre de *marquis* de Valadi, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Malte. Elle a donné plusieurs chevaliers à cet ordre depuis Pierre Izarn, qui y fut reçu en 1660.

Armes : d'azur, au lévrier d'argent; au chef du même, chargé de trois étoiles de gueules. Couronne de marquis. Supports : deux griffons.

IZARN DE VILLEFORT, famille ancienne du Languedoc, qui prouve une filiation suivie depuis Pierre Izarn, damoiseau, vivant en 1323.

Services. Cette famille a donné deux brigadiers des armées du roi, et plusieurs officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Honneurs de la cour : en 1781, et en 1786, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi, et avec le titre de *comte*.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux besants du même, et en pointe d'un croissant d'or.

J.

JAILLARD DE LA MARRONNIÈRE, noble et ancienne famille du Poitou, qui a pour chef Jean Jaillard, écuyer, seigneur de la Maronnière, vivant le 6 mars 1391.

Services. Cette famille a donné un chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Talmond, et plusieurs officiers et capitaines d'infanterie et de cavalerie.

Malte. Paul Jaillard fut reçu dans cet ordre en 1688.

Armes : d'azur, à trois tours d'or.

JACQUES, *voyez* DE MESMES.

JALESNES, *marquisat*, voyez MAILLÉ.

DE JAMBEVILLE, *voyez* LE CAMUS.

LA JANIÈRE, *vicomté*, voyez BARRIN.

JANSON, *marquisat*, voyez FORBIN.

DE JARENTE OU DE GÉRENTE, illustre et ancienne maison de chevalerie du comté de Provence, et non pas de Bourgogne, comme l'insinue l'abbé Robert de Briançon, sur ce qu'on voyait en 1105 le tombeau de l'abbé Jarento dans l'abbaye de Saint-Bénigne à Dijon; cette maison florissait avant cette époque en Provence. La Chenaye, sur un *Mémoire de famille*, lui donne pour auteur Imbert de Châtillon-sur-Marne, gouverneur de Damas, commandant en 1037 les troupes de Champagne. Son arrière-petit-fils, Lantelme de Jarente, baron de Montclar, assista aux états en 1352. On voit, par conséquent, que les quatre premiers degrés de cette généalogie renferment une période de 315 ans, ce qui est hors de toute vraisemblance chronologique, parce qu'en matière de filiation, il est de principe que trois degrés équivalent à l'espace d'un siècle. On doit donc s'en tenir, pour l'origine de cette maison, à reconnaître la Provence pour son berceau, et rejeter, comme dénuée de fondement, la *tradition* qui la fait descendre des anciens comtes de Châtillon-sur-Marne.

Dans le cartulaire des églises de Sisteron et d'Embrun, sous l'an 1125 et l'an 1130, on voit Gérente de Gérente commandant une compagnie de croisés. Le moine Baudouin, dans l'histoire de cette croisade, rapporte que

Guillaume de Gérente se signala dans deux différents combats que les croisés livrèrent aux infidèles; et l'on trouve encore plusieurs chevaliers de ce nom parmi ceux qui signalèrent leur courage à la Terre-Sainte.

Services. Cette maison a donné des ambassadeurs en diverses cours de l'Europe, des chevaliers de l'ordre du roi avant l'institution de celui du Saint-Esprit, des capitaines de cent hommes-d'armes, des gentilshommes de la chambre, un maître-d'hôtel du roi René, gouverneur de Jean d'Anjou en 1470; des officiers-généraux, des gouverneurs de provinces et de places, des maîtres des requêtes, des conseillers-d'état, etc., etc.

Titre. La seigneurie de *Sénas* fut érigée en *marquisat*, par lettres-patentes du mois de février 1643, registrées le 7 décembre suivant, en faveur de Balthasard de Jarente, III^e du nom, et pour ses successeurs *mâles et femelles.*

Malte. Cette maison est admise dans cet ordre depuis le quatorzième siècle.

Prélature. N.... de Jarente était évêque de Die en 1193. Thomas de Jarente fut élu évêque de Grasse en 1382. Balthasard de Jarente fut archevêque et prince d'Embrun, ambassadeur extraordinaire à Rome, puis à Constantinople, testa en 1553, et vivait encore en 1555; Louis-Sextus de Jarente fut évêque d'Orléans en 1758.

Armes : d'or, au sautoir de gueules. Devise : *subtilité.* Cri de guerre : *juste désir.*

JARNO DE PONT, famille noble d'ancienne extraction, de la province du Poitou, qui jouissait de la qualité d'écuyer avant l'an 1450. Elle a fourni un chevalier à l'ordre de Malte, en 1544, et un maire de la ville de Poitiers en 1599. On sait que la mairie de Poitiers anoblissait, mais que souvent on portait à cette charge de très-anciens gentilshommes, ce qui s'est rencontré à l'occasion de cette famille, qui justifie par acte, jouir des titres d'écuyer, chevalier et messire, dès l'an 1450, près de deux siècles avant qu'elle ait été appelée à la mairie de Poitiers.

Services. Elle a fourni des officiers très-distingués au service de nos rois.

Titre. Elle est en possession du titre de *baron*, dans divers actes publics; mais elle est en instance à la commission du sceau pour en obtenir la confirmation.

Armes : d'azur, à trois têtes et cous de cygne d'argent,

Couronne de marquis. Supports : deux lions, cimier, une aigle éployée de sable. Devise : *spes mea Deus.*

JAULIN, seigneurs de Jaulin en Armagnac, noble et antique race d'origine chevaleresque, fondue dans celle des barons de Castillon d'Eauzan, vicomtes du Boulonnais. Noble et puissant seigneur Aymery ou Mérigon de Castillon, chevalier de l'ordre du Camail, seigneur de Castillon de Laborère, est aussi nommé seigneur de Jaulin le 9 décembre 1470, dans une grosse en parchemin, passée par Séguinelli notaire. Il était fils du noble baron Bernard de Castillon, damoiseau, seigneur de Castillon, vicomte du Boulonnais, et de noble dame Marguerite de Jaulin, au nom de laquelle il rendit hommage de la terre de Jaulin au comte d'Armagnac le 25 mai 1401.

Noble et puissant seigneur Gérard de Jaulin, chevalier, seigneur de Jaulin, fit son testament le 8 mars 1377 : ses exécuteurs testamentaires sont les nobles et puissants seigneurs, Odon de Lomagne, seigneur de Fimarcon, chevalier, et le baron Bernard de Castillon, damoiseau, seigneur de Castillon, vicomte du Boulonnais. Jean de Castillon, fils du susdit Bernard, et frère du susdit Aymery, y est nommé légataire particulier de la somme de 50 florins, *boni et recti ponderis.*

Armes : parti d'or et de gueules.

JEHANNOT DE BARTILLAT, en Bourbonnais. Cette famille est connue par filiation depuis :

I. Pierre *Jehannot,* écuyer, seigneur de Lonnes, vivant en 1526 ; il épousa Françoise Lovyon, dont il laissa :

II. François *Jehannot,* écuyer, seigneur de Lonnes, marié le 7 juin 1528 avec Anne d'Escoux, fille d'un bourgeois de Mont-Luçon, qui le fit père de

III. Antoine *Jehannot,* écuyer, seigneur de Lonnes, marié en 1558 avec Michelle de Lyon, fille de noble homme Julien de Lyon, seigneur de Quinsaines. Il en eut :

1° Nicolas qui suit ;

2° Antoine, seigneur de Malicorne;

IV. Nicolas *Jehannot,* écuyer, seigneur de Bartillat, commissaire des guerres, et capitaine châtelain de Mont-Luçon, épousa en 1597 Marie Cartaud, fille d'un élu en la Marche ; il en eut entr'autres enfants :

V. Etienne *Jehannot,* écuyer, seigneur de Bartillat, trésorier de France à Moulins, puis trésorier général, secrétaire ordinaire de la reine Anne d'Autriche, garde du tré-

sor royal, puis conseiller d'état. Il acheta un office de secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, dont il fut pourvu le 22 août 1665, sous la seule dénomination d'Etienne Jehannot, sieur de Bartillat, et sans qualité. Il obtint les lettres d'honneur de cette charge, équivalentes a des lettres de noblesse, le 27 janvier 1685; elles furent enregistrées au grand-conseil le 23 février suivant.

Cette précaution d'Etienne Jehannot de Bartillat prouve, ou qu'il ignorait la condition de ses pères, ce qui n'est guère probable dans un homme doué d'autant de moyens, ou qu'il comptait peu sur leur noblesse. Au reste, on a plusieurs exemples de familles qui ont acheté des offices vénaux, non pour acquérir la noblesse, mais pour raffermir celle qu'elles avaient de naissance, lorsqu'elles y avaient dérogé par omission de qualifications, ou par des emplois au-dessous de leur condition.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers-généraux et supérieurs, décores de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au chevron d'argent; au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules.

DE JERPHANION, famille noble du Vélay, transplantée en Champagne.

Antoine de Jerphanion, seigneur de Saint-Julien, syndic du pays de Vélay, secrétaire du roi, mort en 1719, avait épousé, le 28 octobre 1665, Anne de Pollalion, fille de Claude, baron de Glavenas, et de Jeanne de Saignard. Il était fils d'Hector et de noble dame Marie de Brossier d'Arnapessac, petit-fils de Jean, marié par contrat du 10 juillet 1604 à Marie-Claude de Fay, fille de messire Hector de Fay, baron de la Tour-Maubourg, sénéchal du Puy. Ledit Jean avait pour père Marcellin Jerphanion, marié en 1569 à Louise du Verdier.

Services. Louis de Jerphanion, *dit* le chevalier de Beauvalon, capitaine au régiment de la Roque, par brevet du 15 août 1711. Jean de Jerphanion, seigneur du Cluzel, Saint-Julien, syndic du pays de Vélay, rendit des *services très-utiles* dans le temps que la contagion affligeait le Languedoc, ce qui est prouvé par des certificats en date des 13 et 15 janvier 1724, signés du duc de Roquelaure, commandant en chef de cette province, et de M. de Bernage, intendant.

Titre. Par lettres-patentes du 18 novembre 1815, enregistrées à la cour royale de Paris le 6 janvier 1816, Louis XVIII conféra le titre héréditaire de *baron* à Gabriel-Joseph de Jerphanion, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, deuxième classe, et ancien préfet de la Haute-Marne.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un lys d'argent, tigé et feuillé de sinople; au chef denché du second émail, chargé d'un lion léopardé du champ.

LE JEUNE DE LA FURJONNIÈRE, de Bonneveau, du Plessis, en Artois et en Anjou. D'Hozier, dans le cinquième registre de son Armorial général, donne cette famille comme une branche de la maison de Créqui, en supposant que Tassart le Jeune, auteur de cette famille, était fils de Jean de Créqui, dit le Jeune, tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Mais un mémoire de la maison de Créqui, imprimé en 1781, a pleinement démontré la fausseté de cette origine. On y voit que Tassart le Jeune, loin d'être de l'illustre maison de Créqui, n'a jamais pris aucune qualification; qu'il fut père de Jean le Jeune, tapissier du duc d'Orléans en 1464, et valet de chambre de M. de Beaujeu; que ce Jean, avec Jeanne Senard, sa femme, de condition plébéienne, ayant fait le commerce de vin en détail à Tours, fut imposé à la taille en 1478, dont il fut déclaré exempt le 31 novembre de la même année, *sans dépens;* que ce Jean le Jeune eut pour fils Jean II, commis à la recette des tailles de Saumur, et ensuite receveur; et qu'enfin des alliances des quatre premiers degrés de MM. le Jeune trois sont roturières. Sur ce procès il est intervenu un arrêt du parlement de Paris, du 1er février 1781, qui a condamné MM. le Jeune à quitter le nom de *Créqui*, avec défense à eux et à leur postérité de porter ce nom, qu'on a rayé sur tous les actes en vertu dudit arrêt. *Voyez* ce qui est dit ci-devant dans la préface, pag. XI, tom. Ier.

Services. La famille le Jeune de la Furjonnière a donné deux chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, plusieurs officiers supérieurs, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, trois lieutenants-généraux de l'artillerie (qu'il ne faut pas confondre avec des lieutenants-généraux des armées), et un grand nombre d'officiers et de commissaires dans la même arme.

Digitized by Google

Titre. Celui de *comte*, dans les actes publics depuis le milieu du dix-huitième siècle.

Armes : de gueules, au créquier d'argent ; la première feuille du créquier à dextre, chargée d'un petit écusson d'argent, à deux fasces de sable.

DE JEUNES D'ÉPINOLES, en Languedoc. Jean de Jeunes, procureur, reçut du receveur de Toulouse 13778 liv. 16 s. 8 d. à Paris, le dernier mai 1339.

Armes : son sceau représente une aigle chargée sur l'estomac d'un écusson à une fasce échiquetée de trois tires, surmontée d'une épine.

JOINVILLE, petite ville en Champagne, érigée en *principauté* en 1552 pour la branche de *Lorraine-Guise*, et possédée depuis par la maison d'Orléans, a donné son nom à une illustre et ancienne maison éteinte en 1374. Selon quelques auteurs, Eustache de Boulogne donna la sirerie de Joinville à Guillaume, son troisième fils. Celui-ci fut père d'Etienne, dit de Vaux, qui épousa Marie, comtesse de Joigny. Geoffroi-le-Vieux, leur fils, comte de Joigny et sire de Joinville, fut père de Geoffroi-le-Jeune, comte de Joigny et sire de Joinville, mort vers l'an 1104. Celui-ci eut, entr'autres enfants, Renaud, tige des comtes de Joigny, et Roger, souche des sires de Joinville.

Cette maison possédait héréditairement la charge de sénéchal de Champagne. Elle a donné un maréchal de France, un archevêque et duc de Reims, pair de France, etc., etc.

Armes : d'azur, à trois broyes d'or, l'une sur l'autre en fasces ; au chef d'argent, chargé d'un lion issant de gueules.

Ces armes, à l'exception du chef, qui paraît une brisure, sont les mêmes que celles des anciens seigneurs de Broyes, en Brie. Il se pourrait qu'Etienne de Vaux, comte de Joigny par sa femme avant l'an 1055, et dont l'origine n'est pas bien certaine, fût un puîné de cette ancienne et illustre maison. *Voyez* BROYES.

LE JOLIS DE VILLIERS, famille originaire du Côtentin, anoblie au mois de janvier 1595, dans la personne de Guillaume le Jolis, sieur du Jonquay, officier des archers du roi Henri IV, en récompense de ses services militaires. Cette famille n'a cessé depuis de donner des capitaines décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois aiglettes éployées du même.

JOLY DE FLEURY. Cette famille, établie à Paris, est originaire de Bourgogne ; elle tire sa noblesse des offices de judicature. Elle a pour auteur Henri Joly, habitant (1) de la ville de Nuits, en Bourgogne, en 1450, dont le fils, Barthélemy Joly, avocat en la ville de Beaune, fut père d'un fils, aussi avocat en la même ville, et de Barthélemi Joly, greffier criminel au parlement de Dijon; son fils aîné, Antoine Joly, baron de Blaisy, fut greffier en chef au même parlement; et François Joly, son second fils, fut avocat au parlement de Paris, et s'allia avec Charlotte Boudon, avec laquelle il fonda la branche de Joly de Fleury.

Services. Cette famille a produit des hommes célèbres dans le barreau : elle compte des maîtres des requêtes, des conseillers d'état, des avocats généraux, etc., etc.

Titre. La seigneurie de *Blaisy*, dans le bailliage de Châtillon, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de juin 1695, registrées le 2 août suivant, en faveur d'Antoine Joly, président au grand conseil. Cette branche est éteinte.

Le titre de *comte*, consacré par la charte, existe dans la branche de Joly de Fleury.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lys d'argent; au chef d'or, chargé d'une croisette patée de sable; aux 2 et 3 d'azur, au léopard d'or, lampassé et armé de gueules.

Ces deux derniers quartiers ont été autorisés par lettres-patentes du mois de décembre 1648.

DE JONQUIÈRES, *voyez* FAUQUE.

LE JOSNE-CONTAY, en Artois. On trouve dans le traité de la noblesse, par la Roque, *chapitre de la noblesse par chevalerie*, l'article suivant, qui nous démontre l'origine de cette maison encore existante en Artois.

« Monstrelet fait mention de Robert le Josne, en Artois, » natif de Lens, de très-bas lieu, qui fut d'abord licencié » ès-lois, avocat en parlement l'an 1418, puis du conseil » de Henri V, roi d'Angleterre, qui le fit chevalier pour » l'anoblir, et devint enfin bailli d'Amiens et gouverneur » d'Arras, par le choix de Philippe-le-Bon, duc de Bour-

(1) Voyez les Mémoires sur l'origine des familles du parlement de Paris, dressé par d'Hozier, en vertu d'un ordre du roi, à la bibliothèque de l'Arsenal, Registre côté 699.

Digitized by Google

» gogne ; il eut deux fils, Guillaume le Josne, qui acheta » la terre de Contay, dont il prit le nom, et Jean, cardi- » nal du saint siége, évêque d'Amiens. »

Titres. La terre et seigneurie de *Lesvaques* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de février 1695, en faveur de Maximilien-Martin le Josne-Contay, chevalier, seigneur de la Ferté.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, frettés d'argent, semés de fleurs de lys du même dans les claires-voies ; aux 2 et 3 fascés d'argent et de gueules ; sur le tout de gueules au créquier d'argent.

LA JOUCHAT, *voyez* GENTIL.

JOUENNE D'ESGRIGNY, famille originaire de Compiègne, qui a pour auteur René Jouenne, sieur d'Esgrigny, qui fut anobli le 21 août 1698, en conséquence de l'édit du mois de mars 1696, portant anoblissement de cinq cents personnes, moyennant finance. Le 13 septembre 1710 il paya la somme de 1200 liv. pour être maintenu dans cet anoblissement, qui avait été révoqué.

Services. Cette famille a donné un brigadier des armées du roi et plusieurs officiers supérieurs.

Armes : d'azur, à trois croisettes potencées d'argent. Couronne de marquis. Tenants : deux anges. Cimier : un monde croisé d'argent. Devise : *in hoc signo vinces.* Légende : *pius et fidelis.*

JOURDAN, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne de Jean-Baptiste Jourdan, maréchal de France, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

JUBERT DE BOUVILLE. Cette famille ancienne et distinguée, originaire de Normandie, a pour auteur :

I. Philippe *Jubert*, sommelier de la chambre du roi Charles V, anobli en 1369. Il eut pour fils,

II. Guillaume *Jubert*, Ier du nom, châtelain de Vernon en 1380. Pendant les guerres des Anglais, il fut pris par les Bourguignons l'an 1420. Ses enfants furent :

1° Guillaume, qui suit ;

2° Pierre Jubert, gouverneur de Meulent pour le roi Charles VII, en 1444 ;

3° Marin Jubert, écuyer, qui, l'an 1420, à l'âge de dix-huit ans, fut pris par les Anglais et conduit à Mantes, où il fut décapité.

Digitized by Google

III. Guillaume *Jubert*, IIe du nom, écuyer, seigneur de Velly et de Percy, près Vernon, qu'il acheta de Jean de Hacqueville, écuyer, seigneur du Trait, décéda le 21 février 1468. Il avait épousé Catherine Brument, fille de Robert Brument, sieur de Brecourt, d'Onz et Bizy, près de Vernon, et d'Alix de Crevecœur. Il en eut deux fils et deux filles :

1° Guillaume, par où la Chenaye commence la généalogie de cette famille; généalogie où il a omis la moitié des faits et des personnages;

2° Henri Jubert, tige des seigneurs de Villate et de Meneucourt, éteints au cinquième degré ;

3° Marie Jubert, femme de Jean du Val, seigneur dudit lieu;

4° Jeanne Jubert, femme de Philippe Roussel, sieur de la Baste.

Services. Cette famille a produit des personnages recommandables dans la robe et dans l'épée. Elle a donné des conseillers-d'état, des maîtres des requêtes, deux maréchaux-de-camp, et un brigadier des armées du roi, un chef d'escadre, commandeur de Saint-Louis, un commandeur de Saint-Lazare, et divers officiers revêtus de grades supérieurs.

Titre. La seigneurie du *Thil*, au Vexin, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de mars 1655, registrées au parlement de Rouen, en faveur de Jacques Jubert, IIIe du nom, conseiller-d'état.

Malte. Cette famille a donné plusieurs chevaliers de Malte, depuis Nicolas Jubert, qui y fut reçu en 1519.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix alésée d'or; aux 2 et 3 d'azur, à cinq fers de pique d'argent, deux et trois. La branche du Thil portait cinq rocs d'échiquier au lieu de fers de pique.

DE JOUY. Jean de Jouy était conseiller au parlement de Paris en 1315.

Armes : d'argent, à trois merlettes de sable.

DE JOUY, *comté*, voyez ESCOUBLEAU.

JUCHEREAU DE SAINT-DENIS, en Touraine. Dans un acte de 1653, Jean Juchereau, auteur de cette famille, a la qualité de noble et d'écuyer.

Services. Elle a donné plusieurs officiers de marque, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Digitized by Google

Titre. Celui de *comte*, dans plusieurs commissions, brevets et actes publics, depuis le dernier siècle.

Armes : de gueules, à une tête de Saint-Denis d'argent. Couronne de marquis. Tenants : deux sauvages.

DE LA JUGIE, en Limosin. Cette famille a pour auteur Géraud ou Géraldon de la Jugie, habitant de la paroisse d'Eyren, près de Tulle, en 1313, dont le fils, Jacques de la Jugie, fut anobli par lettres du mois de mars 1338.

Services. Des capitaines de cinquante hommes-d'armes, des officiers généraux, des gouverneurs de places, des conseillers-d'état, un chevalier des ordres du roi en 1585.

Malte. Jacques de la Jugie de Rieux fut reçu dans cet ordre en 1585.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux lions affrontés d'or; aux 2 et 3 d'argent, à la bande d'or, accompagnée de six roses de gueules; parti d'azur, à la fasce d'or; sur le tout d'or, au lys à trois branches de gueules.

JUIÉ, famille ancienne du Limosin, alliée dans le seizième siècle à celle de Guilhon de l'Estang, qui a donné un évêque de Carcassonne, chevalier du Saint-Esprit, en 1618.

Armes : de sable, au rocher d'or.

JUIGNÉ, *baronnie*, voyez LE CLERC.

JUMILHAC, *marquisat*, voyez CHAPELLE.

DE JUVIGNY, *voyez* LE CLERC.

DE JULLIEN DE VILLENEUVE, en Forez, famille originaire de Bourgogne, où elle était connue depuis le quinzième siècle.

Services. Elle compte plusieurs officiers, chevaliers de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

Armes : coupé, au 1 d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules. La branche de Villeneuve ajoute pour brisure, au 2 de gueules, au pal d'argent.

K.

DE KELLERMANN, famille anoblie sous Louis XIV. François-Christophe de Kellermann, duc de Valmy, maréchal de France, grand'croix de l'orde royal et militaire de Saint-Louis, a été créé *pair* de France le 4 juin 1814. Son fils, lieutenant-général des armées du roi, a le titre légal de *comte* de Kellermann.

Armes : coupé, au 1 de gueules, au croissant versé d'argent; au 2 d'argent, au rocher de trois monts rangés sur la même ligne de sinople, chaque mont surmonté d'une étoile de gueules.

DE KERGUELEN, famille ancienne et distinguée de la province de Bretagne. Elle a prouvé, lors de la recherche, depuis Guillaume de Kerguelen, vivant en 1413. Elle s'est divisée en plusieurs branches, qui subsistaient en 1670 sous les noms de Penunrum, de Kerbi, de Guermeur, et de Kersaint.

Armes : d'argent, à trois fasces de gueules, surmontées de quatre mouchetures de sable. Devise : *vert en tout temps.*

DE KERGUELEN DE MENDIC, famille de la même province, qui, lors de la recherche, a été maintenue dans son ancienne extraction, par arrêt de la chambre de la réformation, le 7 mars 1671.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au houx arraché de sinople; aux 2 et 3 échiquetés d'argent et de gueules.

KERMAN, *marquisat*, voyez MAILLÉ.

DE KERSALAUN, *voyez* EUZENOU.

DE KLASTEN, en Normandie, famille ancienne, originaire d'Allemagne, naturalisée en France, par lettres du roi Louis XIV, du mois d'avril 1672.

Titre. Celui de *comte*, par diplôme de l'empereur Frédéric III, en 1349.

Digitized by Google

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion couronné d'or ; aux 2 et 3 de pourpre, à la licorne d'argent, issante d'une rivière du même ; sur le tout d'or, à l'aigle éployée de sable.

KLEIN, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte,* dans la personne de Louis Klein, lieutenant-général des armées du roi, grand-officier de la Légion-d'Honneur, créé *pair* de France le 4 juin 1814.

Armes : de gueules, au dextrochère d'argent, tenant une épée du même ; au pal d'or, chargé de trois chevrons de sable, brochant sur le tout.

KLOPSTEIN DE RÉCOURT, famille originaire de Mayence, transplantée en Lorraine vers le milieu du seizième siècle. Mathias Klopstein, qui en est la souche dans ce dernier pays, fut père d'Alexandre Klopstein, anobli pour services, par lettres du 12 mars 1609.

Services. Cette famille a servi avec distinction la maison de Lorraine, et a donné postérieurement plusieurs officiers au service des rois de France.

Armes : d'or, à la fasce d'azur, surmontée de deux lionceaux issants, affrontés de sable, et accompagnée en pointe de deux dextrochères affrontés de carnation, parés de gueules, tenant chacun un caillou qu'ils frappent, et dont il sort de la flamme de gueules.

L.

LABASSÉE, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron,* dans la personne du baron Labassée, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois têtes de loup du même.

LABBÉ DE COUSSEY, en Lorraine. Cette famille a pour auteur Jean Labbé, que la tradition dit originaire du royaume de Bohême. Il vint fort jeune en Lorraine avec le général Schomberg, et s'attacha, en 1585, au service du grand-duc Charles. Il fut anobli par lettres du duc Henri, du 16 février 1609, où il est dit qu'il avait toujours été regardé comme gentilhomme, et qu'il était *issu de noblesse du côté maternel,* et ces lettres lui permettent de porter les armoiries qu'il avait coutume de porter. Cependant, ayant recherché des titres qui prouvaient l'ancienneté de sa noblesse, il fut reconnu gentilhomme en 1616, dans une assemblée de gentilshommes de la province, etc., etc. Tout ce qu'on vient de lire est extrait du Nobiliaire de Lorraine de D. Pelletier, p. 427. On ne fera qu'une seule réflexion sur les premières lettres accordées à Jean Labbé, c'est qu'en déclarant qu'il était *issu de noblesse du côté maternel,* elles semblent démontrer le contraire du côté paternel : 1° de droit, parce que si Jean eût été reconnu noble, ces lettres n'auraient pas eu d'objet; 2° de fait, parce qu'on ne saurait prononcer sur la condition de la mère de l'anobli, et ignorer celle du père; or, en déclarant que la mère de Jean était noble, c'était suffisamment dire que son père ne l'était pas.

Services. Cette famille a donné des conseillers-d'état, des magistrats, et des officiers distingués au service des ducs de Lorraine et des rois de France.

Titres. La terre de Lifol-le-Grand fut érigée en *comté,* sous le nom de *Morvilliers,* par lettres du 21 septembre 1715, en faveur de Claude-Antoine Labbé, baron de Beaufremont, capitaine de cavalerie.

La terre de *Coussey,* au diocèse de Toul, fut érigée en *comté,* par lettres du 17 août 1736, en faveur de Simon Melchior Labbé, doyen du conseil-d'état du duc de Lorraine.

Digitized by Google

Armes : parti, au 1 de gueules, à deux bourdons d'or, passés en sautoir; au 2 écartelé de gueules, à la croix ancrée d'argent; et d'azur, à la bande d'or, chargée d'une rose de gueules, et accompagnée de deux roses d'argent.

DE LABLANQUE, *voyez* GLEISES.

DE LACELLE DE CHATEAUCLOS, famille d'origine chevaleresque, connue depuis le milieu du treizième siècle.

Services. Elle a donné un maréchal de Carcassonne, un gouverneur de la province de la Marche sous Charles-le-Bel, en 1326, et des officiers de tous grades dans les armées.

Preuves de cour. Cette maison a fait le dépôt de ses titres par-devant M. Chérin, généalogiste des ordres du roi, pour les honneurs de la cour.

Titres. Ceux de *marquis*, de *comte*, et de *vicomte*, dans divers actes publics et brevets de nos rois.

Malte. Léonard-Sylvain, comte de Lacelle de Châteauclos, fut reçu dans cet ordre en 1788. Il avait, à cette époque, deux frères chevaliers de Malte, qui sont morts au service de l'ordre.

Armes : d'argent, à l'aigle éployée, au vol abaissé de sable, becquée et membrée d'or.

DE LAGONDIE, *voyez* GUILHEN.

LAIGLE, *marquisat*, voyez DES ACRES.

LACÉPÈDE, *voyez* DE LA VILLE-SUR-ILLON.

DE LAIGUE (*de Aqua*), maison d'ancienne chevalerie, originaire du Dauphiné. *Voyez* ORAISON.

Armes : de gueules, semé de larmes d'argent; à trois trangles ondées, haussées du même, brochantes sur le tout.

DE LALIS OU DELALIX DE CANTARANE et de Maraval, en Guienne, famille noble et ancienne, qui a fourni plusieurs officiers distingués.

Armes : de sable, au chevron d'or, accompagné de trois fleurs de trèfle d'argent. Couronne de marquis; deux lévriers pour supports. Devise : *virtutis ingenuitas comes.*

DE LALY, *voyez* GAUFMYN.

DE LAMBERT, famille noble et ancienne, issue des sei-

gneurs de *Bonnes*, en Angoumois, connus par titres avant l'an 1300, auteurs communs des marquis de *Saint-Bris*, des seigneurs de la *Filolie*, la *Mazardie*, la *Roussie*, et les *Écuyers*, en Périgord, où elle est venue s'établir vers le milieu du quinzième siècle (1), et des seigneurs d'*Aucey*, en Normandie.

Services. Elle a produit des hommes-d'armes de la compagnie du roi de Navarre; deux pages d'Henri IV; un conseiller maître-d'hôtel de sa maison; trois gentilshommes ordinaires de sa chambre; un vice-chancelier et garde-des-sceaux de la reine de Navarre, en Périgord et en Limosin; deux écuyers de la grande écurie du roi en 1597 et en 1612; un autre de Gaston, Monsieur, duc d'Orléans; des capitaines de compagnies de gens-d'armes, de chevau-légers, et de deux cents hommes de guerre à pied; « un » lieutenant-général, nommé par le roi pour commander » l'armée de terre jointe à la navale, en l'absence et sous » l'autorité du prince Thomas de Savoie (Voyez *Pinard*, » *Chronol. milit.*) »; un maréchal-de-camp chargé, par commission du roi, du rassemblement et de la conduite d'une armée en Champagne et en Picardie en 1636; deux gouverneurs de provinces et sept de places de guerre; quatre lieutenants-généraux des armées; plusieurs maréchaux-de-camp et mestres-de-camp; un chevalier-commandeur des ordres du roi, nommé par brevet du 21 novembre 1651 (Voyez *le Catalogue des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit*, in-fol., pag. 303); deux commandeurs et des chevaliers de Saint-Louis et de plusieurs ordres étrangers. « *Extrait des brevets et d'un grand* » *nombre de lettres de nos rois et des princes de leur* » *sang, depuis Henri II jusqu'à Louis XVIII, pro-* » *duites en original.* »

Titres. Érection de l'ancienne baronnie de *Saint-Bris*, au comté d'Auxerre, en *marquisat*, par lettres-patentes de février 1644, en faveur de Jean de *Lambert*, seigneur des *Écuyers*, lieutenant-général des armées, gouverneur de Metz et du pays Messin.

Prélature. Henri de Lambert, tenu sur les fonts bap-

---

(1) L'auteur des *Mémoires sur la ville de Périgueux*, in-4°, 1775, s'est trompé, par négligence ou autrement, dans beaucoup d'actes, entr'autres, de 1319, pp. 188, 189; et de 1326, pp. 210, 211, 212, en désignant, sous le *nom* de *Lambert*, des particuliers qui s'appelaient de *la Porte*, de *Grosset*, et autres, dont *Lambert* n'était que le *prénom*.

Digitized by Google

tismaux, le 10 mai 1586, par Henri IV lui-même, qui s'arrêta au château des *Écuyers*, en allant en Saintonge. La marraine fut dame Marie de la *Rochefoucauld*, épouse de Jean du *Lau* (*le Grand-Capitaine*), cousin-germain du père de l'enfant, qui devint dans la suite conseiller-aumônier du roi, et abbé-commendataire de *Gros-Bos*, en Angoûmois, de *Saint-Pierre-d'Auxerre* et de *Haute-Fontaine*.

Armes : coupé émanché de trois pièces de gueules, sur deux et deux demi-pièces d'argent. Supports : deux lions.

LAMBOUC. Aubert Lambouc fut anobli le 10 octobre 1403, moyennant 800 livres. On ne croit pas qu'il y ait analogie entre cette famille et la suivante.

DE LAMBOUL, très-ancienne famille de Bretagne. Huet de Lamboul, écuyer, servait en cette qualité dans la compagnie de messire Jean, sire de Landevy, chevalier-bachelier, dont la montre fut faite à Nantes le 5 septembre 1386.

Guillaume de Lamboul épousa, en 1428, Guyonne de Champagné, fille de Pierre, seigneur de la Montagne.

Armes : d'azur, à trois étoiles d'or en pal.

DE LAMOIGNON, seigneurs de Basville, de Blancmesnil, de Malesherbes, etc. Cette illustre maison n'a pas besoin d'une origine chimérique ; son nom, qui occupe une place des plus honorables dans l'histoire, peut se passer de ce vain étalage d'ancienneté, de cette nuit des temps où sont ensevelies la plupart des anciennes races, que l'on n'exhume le plus souvent que pour faire parade d'une longue série d'aïeux oisifs et fainéants.

Blanchard et la Chenaye ont cependant donné une généalogie de cette famille depuis l'an 1228 ; mais M. d'Hozier dit en parlant de Chrétien de Lamoignon, premier président au parlement de Paris, « que tout ce qu'il a vu d'actes où son nom est employé ne lui donne aucun article (le DE), et ne témoigne rien qui convienne aux ancêtres dont on le fait descendre. » Ce Chrétien de Lamoignon, seigneur de Basville, auteur de toutes les branches existantes de cette maison, avait pour aïeul François de Lamoignon, qui fut, comme son père, secrétaire et contrôleur de la dépense de Françoise d'Albret, comtesse de Nevers ; lequel s'allia, le 18 janvier 1509, avec Marie du Coing, fille d'un bourgeois de Nevers. Ce François, ainsi

que Jean Lamoignon, son père, vivaient en effet en 1480, au nombre des bourgeois de cette ville.

Guillaume de Lamoignon, marquis de Basville, fils de Chrétien, né l'an 1617, acquit sous le célèbre Bignon les talents et les vertus du citoyen et du magistrat. Le cardinal Mazarin lui dit, à l'occasion de sa nomination à la charge de premier président au parlement de Paris, en 1468 : « Si le roi avait connu un plus homme de bien et » un plus digne sujet, il ne vous aurait pas choisi. » On avait offert au roi une somme considérable pour cette place : « Mais quelque besoin qu'en ait le roi, dit Mazarin, il » vaudrait mieux qu'il donnât cet argent pour avoir un » bon premier président, que de le recevoir. » Lors du procès de Fouquet, plus le roi, irrité contre ce ministre, mettait de chaleur à poursuivre cette affaire, plus Lamoignon sentit qu'il devait y mettre de la modération. Colbert, l'un des plus ardents persécuteurs du surintendant, voulant sonder les dispositions du premier président à son égard, « Un juge, répondit ce magistrat, ne dit » qu'une fois son avis, et que sur les fleurs de lys. » Il se déchargea insensiblement de la commission de juger un homme qu'il croyait au moins coupable de péculat, mais contre lequel on montrait un acharnement qui aurait pu rendre son jugement suspect au public. Ses harangues, ses réponses, ses arrêtés, étaient autant d'écrits solides et lumineux. Simple dans ses mœurs, austère dans sa conduite, il était le plus doux des hommes quand il voyait à ses pieds la veuve ou l'orphelin. « N'ajoutez pas, disait-il, » en parlant des plaideurs, au malheur qu'ils ont d'avoir » des procès, celui d'être mal reçus de leurs juges ; nous » sommes établis pour examiner leurs droits, et non pour » éprouver leur patience. » Il savait faire respecter le corps dont il était le chef. Saintot, maître des cérémonies ayant, dans un lit de justice, salué les prélats avant le parlement, le premier président lui dit : « Saintot, la cour ne reçoit » point vos civilités. » Le roi répondit à ce magistrat : « Je » l'appelle *monsieur Saintot.* » — Sire, répliqua Lamoignon, votre bonté vous dispense quelquefois de parler » en maître, mais votre parlement doit toujours vous faire » parler en roi. » Il se délassait des travaux de sa place par les charmes de la littérature ; Boileau, Racine, Bourdaloue, composaient sa petite cour. Il mourut le 10 décembre 1577. « La mort le frappa, dit Fléchier, mais elle ne put » le surprendre. » La France doit à ce magistrat les pre-

Digitized by Google

miers efforts qui aient été faits pour la réformation de la justice. Il eût voulu que Louis XIV fût le Justinien de sa nation, comme il en était l'Auguste, et qu'il donnât une législation complète et uniforme.

Chrétien-François de Lamoignon, marquis de Basville, fils aîné du précédent, maître des requêtes et enfin avocat-général, hérita de toutes les vertus de son père. Il joignait à un esprit étendu, pénétrant et solide, une éloquence naturelle à laquelle l'art eut peu de chose à ajouter. Aux ouvertures du parlement, et dans les occasions où il s'agissait de venger l'honnêteté publique, il se montrait ce que Cicéron était à Rome, parlant pour Ligarius ou contre Catilina. Ce savant magistrat discutait une difficulté littéraire avec presque autant de facilité qu'un point de jurisprudence. Louis XIV respectait sa vertu, et il lui en donna des preuves dans plusieurs occasions. Il fut père de Guillaume de Lamoignon, seigneur de Blancmesnil, chancelier de France le 9 décembre 1750, père de M. de Lamoignon de Malesherbes, qui réunit en lui seul toutes les vertus, tous les talents de ses prédécesseurs : ce fut lui qui, septuagénaire, vint défendre Louis XVI, lorsque ce monarque fut mis en jugement. Il périt sur l'échafaud le 22 avril 1793, et montra dans ses derniers moments la sérénité de Socrate et la fermeté de Caton. Telle fut la fin déplorable du plus vertueux des hommes, qui non content d'être le père de tous les habitants de ses domaines, allait encore au loin chercher le malheur et l'indigence pour les soulager.

Titres. La terre et seigneurie de *Basville*, au pays Chartrain, unie à celle de Boissy, fut érigée en *marquisat*, au mois de décembre 1670, en faveur de Guillaume de Lamoignon, premier président au parlement.

Launay-Courson, seigneurie près de Montlheri, fut érigée en *comté*, en faveur du même, par lettres des mêmes jour et an, registrées les 8 et 20 janvier 1671.

Pairie. Cette maison est aujourd'hui en possession de la dignité de *pair* de France, dans la personne de Chrétien, vicomte de Lamoignon.

Armes : losangé d'argent et de sable; au franc-canton d'hermine; une fleur de lys d'or, au centre de l'écu.

DE LAMOUROUS, famille ancienne, originaire de l'Agénois, province où elle réside encore de nos jours. Elle est connue depuis Jean de Lamourous, que l'on trouve men-

Digitized by Google

tionné dans un rôle du 10 juin 1385, au nombre des seigneurs qui prêtèrent des sommes au roi Charles VI pour l'expédition d'Angleterre. Jean de Lamourous est coté sur ce rôle comme ayant prêté la somme de 400 livres.

Gombaut de Lamourous servait en 1387 dans la compagnie de Copin de Marcouville, écuyer.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers militaires, des magistrats au parlement de Bordeaux.

Armes : de gueules, à trois fers de pique d'argent.

LANCELIN de la Roullière, en Dauphiné. Nicolas Lancelin, sieur de la Roullière, lieutenant au gouvernement de la ville et de la citadelle de Valence, *anobli* par lettres du mois d'août 1591, vérifiées au parlement de Dauphiné le 12 juin 1593, est l'auteur de cette famille, dont il n'existe plus que trois demoiselles.

Armes : de gueules, à trois croissants d'argent.

de LANCRAU de Bréon, famille issue d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre de Lancrau, située dans la paroisse de Champtocé. Elle remonte par titres filiatifs à Pierre de Lancrau, écuyer, seigneur de Lancrau, vivant en 1386.

Services. Cette maison a donné des hommes-d'armes des ordonnances, un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de nos jours un colonel des carabiniers de *Monsieur* et son gentilhomme d'honneur, dont le frère est capitaine des mêmes carabiniers, et tous deux chevaliers de Saint-Louis.

Titres. Ceux de *comte* et de *vicomte* dans les actes publics et les brevets de nos rois depuis le dernier siècle.

Prélature. Pierre de Lancrau fut évêque de Lombez en 1561, et mourut le 18 octobre 1598.

Armes : d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois roses de gueules, boutonnées d'or. Couronne de marquis. Supports : deux lions. Devise : *in Deo spes mea*.

de LANDAL, *voyez* de France.

de LANGLADE, *voyez* Girard.

LANGLOIS du Bouchet, très-ancienne noblesse de la province de Normandie.

Jean Bertaud et Marie sa femme délaissèrent à Thomas Langlois, en faveur de son mariage avec leur fille, une

Digitized by Google

maison et héritage au Val-Meudon, par acte du mois de novembre 1254, par-devant l'officialité de la cour de Paris.

Par information faite à Caudebec, pays de Caux, le mercredi 9 juillet 1399, l'original dudit acte déposé au grand dépôt de la chambre des comptes à Paris, carton 14, Jean Langlois, écuyer, maria, en 1374, sa fille à Colin de Caumont, et mourut le 4 juillet 1386.

Dans le Dictionnaire chronologique des actes d'hommages et aveux de la province de Normandie, par M. Brussel, Bibliothèque du roi, n° 708, on voit que grand nombre de terres étaient autrefois possédées par cette maison, et entr'autres celle de Bleville, mouvante du comté d'Alençon, dont hommage a été fait du fief en novembre 1375, par Jean Langlois, tant en son nom que comme procureur de sa femme, et qui a passé à Robert et Jean Langlois, ses fils et petit-fils, qui les possédaient encore en 1422.

La Roque, dans son Traité de la noblesse, pag. 117 des rôles, mentionne un Jean Langlois, convoqué au ban de la noblesse de Normandie en 1470, ainsi qu'un autre Jehan Langlois, pag. 119.

Gabriel du Moulin, curé de Maneval, dans son Catalogue de plusieurs familles illustres de Normandie, imprimé à Rouen en 1658, y place, pag. 450, celle des Langlois.

Services. Elle a produit des chevaliers de Saint-Louis, des officiers supérieurs distingués, et un lieutenant-général des armées du roi.

Titre. Celui de *marquis*, porté depuis plusieurs générations dans des actes publics et brevets du roi, et accordé le 27 décembre 1815 au sieur du Bouchet, par lettres-patentes de sa majesté, enregistrées à la cour royale de Paris le 27 avril 1816 : « Voulant, y dit S. M., lui donner » une marque de notre bienveillance, récompenser son at» tachement à notre personne, et les bons et anciens ser» vices rendus par lui à nos armées, où il est officier-gé» néral, prenant aussi en considération son extraction » d'une famille d'ancienne noblesse. »

Malte. Il y a un chevalier de Malte de ce nom.

Armes : d'azur, à deux croix d'or, accompagnées de trois molettes d'éperon d'argent, deux en chef, une en pointe.

LANGLOIS DE LA FORTELLE, famille de l'Ile-de-France. Nicole Langlois fut quartinier de la ville de Paris en 1560.

Martin Langlois, sieur de Beaurepaire, avocat, fut échevin de la même ville en 1590. Il était maître des requêtes en 1594, lorsqu'il fut nommé prévôt des marchands. Robert Langlois, chevalier, seigneur de la Fortelle, président des comptes, fut élu conseiller de la ville de Paris en 1728. (Armorial de Paris, gravé par Beaumont, in-fol., planches 54, 56, 104, 108.)

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même.

Nicole et Robert Langlois écartelaient leurs armes d'azur, à l'aigle éployée d'or.

LANGUET DE GERGY, famille ancienne, originaire de Bourgogne, anoblie par charte de Jean de Montagu, seigneur de Sombernon, cadet de la maison des premiers ducs de Bourgogne, du 8 mars 1373.

Services. Cette famille a donné un homme célèbre dans la personne de Hubert Languet, si connu par les services qu'il a rendus aux lettres. Il fut employé avec succès en Allemagne et en France dans diverses négociations importantes. Elle a donné en outre des magistrats et des officiers distingués, entr'autres un maréchal-de-camp, général de la cavalerie du duc de Wurtemberg, son envoyé en France en 1723; un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIV, son envoyé extraordinaire et son ambassadeur en diverses cours de l'Europe, etc.

Titre. La seigneurie de *Gergy*, en Bourgogne, fut érigée en *comté* par lettres du mois d'août 1706, registrées au parlement de Dijon, en faveur de Jacques-Vincent Languet, ambassadeur de France à Venise.

Armes : d'azur, au triangle cléché et renversé d'or, chargé de trois molettes d'éperon de gueules, une à chaque extrémité du triangle.

LANJUINAIS, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne du comte Jean-Denis Lanjuinais, commandant de la Légion-d'Honneur, nommé pair de France le 4 juin 1814.

Armes : coupé, au 1 d'argent, à la croix potencée de sinople; au 2 parti d'argent, à trois mains de carnation en fasces; et d'azur, au lion d'or, tenant une balance d'argent de la sénestre, et de la dextre un frein du même émail.

DE LANNION, maison d'ancienne chevalerie de la provin-

Digitized by Google

ce de Bretagne, a retenu son nom de la ville de Lannion, ancien patrimoine de la maison d'Avaugour, ce qui porte à croire que la maison de Lannion est issue de cette illustre souche; quoi qu'il en soit, elle prouve une filiation suivie depuis Guiomar de Lannion, qui vivait en 1282.

Services. Cette maison a donné un capitaine distingué sous le roi Charles V, député par les états de Bretagne vers le roi Charles VI en 1380, et envoyé ambassadeur en Angleterre l'an 1383; un chevalier du Camail en 1440; des gouverneurs de places; un chambellan et maître-d'hôtel de Jean V, duc de Bretagne; trois lieutenants-généraux et un maréchal-de-camp des armées du roi; des commandants de vaisseaux, et autres officiers de marque.

Titres. Ceux de *marquis* et de *vicomte*, dans les actes et brevets depuis un siècle.

Armes: d'argent, à trois merlettes de sable; au chef de gueules, chargé de trois quintefeuilles d'argent.

LANQUES, *baronnie*, voyez CHOISEUL.

LANUSSE, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*, dans la personne du baron Pierre-Hubert Lanusse, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, et commandant de la Légion-d'Honneur.

Armes: de gueules, à la pyramide d'or, soutenue d'un lévrier courant d'argent.

LARCHER D'ESTERNAY, famille ancienne, anoblie par les charges de judicature et municipales de la ville de Paris. Elle a pour auteur:

I. Pierre *Larcher*, Ier du nom, général-maître des monnaies du roi, créé par lettres du 20 décembre 1380. Il eut pour fils:

II. Jean *Larcher*, Ier du nom, commis à la recette de certains deniers imposés sur les habitants d'entre Seine et Yonne en 1425. Il fut père de

III. Jean *Larcher*, IIe du nom, notaire au châtelet de Paris en 1456. Il eut pour fils:

IV. Pierre *Larcher*, IIe du nom, vivant en 1460, lequel fut père de

1° Simon, qui suit;

2° Gervais Larcher, vendeur de poissons de mer aux halles de Paris, anobli en 1476.

V. Simon *Larcher*, greffier et receveur de la ville de

Paris en 1502, a continué la postérité. De lui descendent les marquis d'Esternay et d'Arcy, et les seigneurs de Pocancy.

Services. Cette famille a donné des conseillers-d'état, des maîtres des requêtes, des présidents en la chambre des comptes, etc., etc.

Titre. La seigneurie d'*Esternay*, dans la Brie champenoise, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'août 1653, registrées au parlement et en la chambre des comptes les 12 et 29 janvier 1654, en faveur de Michel Larcher, président en la chambre des comptes.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une croix patriarcale du même.

LARCHIER DE COURCELLES, maison d'origine chevaleresque de la province de Normandie, reconnue pour noble par Raimond de Mont-Faoucq en 1463, commissaire du roi, envoyé alors pour la recherche de la noblesse. Elle a constamment porté les armes pour le service de nos rois. Entr'autres officiers distingués elle compte André Larchier, chevalier, seigneur des Authieux, qui, après avoir été longtemps capitaine de chevau-légers dans le régiment de Nugent, a été choisi par la noblesse de Caux pour la commander en Allemagne en 1674, en qualité de cornette, et à Dieppe en 1689, en qualité de capitaine.

Larchier, baron de Courcelles, est le seul existant de cette noble et ancienne famille.

Services militaires. Il est entré en 1765 mousquetaire noir, puis en 1768 il a passé au régiment de cavalerie de Bourgogne; il fut pourvu en 1774 de la charge de lieutenant des maréchaux de France, qu'il n'a exercée qu'en 1779, qu'il a quitté alors le régiment de Bourgogne, et fut reçu chevalier de Saint-Louis en 1791, par le commandant de ce corps, en présence de tous ses camarades, à Rouen, où était alors en garnison le régiment de Bourgogne. Depuis la rentrée du roi, il est membre de l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis.

Nota. Il a existé une autre branche de cette maison qui était établie dans le Brabant, et qui a fini en la personne de Marie-Catherine Larchier, comtesse de Thildoncq, qui épousa, le 31 juin 1708, Maximilien-Joseph de Lalain, vicomte d'Oudenarde, admis à l'état noble du duché de Brabant, en qualité de comte de Thildoncq, le 6

octobre 1707, et élu depuis député ordinaire du corps de la noblesse le 13 janvier 1711.

Titre. La branche de Courcelles est en possession du titre de *baron*, dans des actes publics, et patents, depuis nombre d'années.

Armes : d'argent, au porc-épic de sable.

DE LATIER DE BAYANE, maison des plus anciennes du Dauphiné, établie en Valentinois. Elle est connue depuis Jacques de Latier, qui rendit hommage de diverses terres au dauphin l'an 1290.

Services. Elle a donné des capitaines de compagnies de cinquante lances, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, des gouverneurs de places, et un grand nombre d'officiers supérieurs.

Honneurs de la cour : le 24 février 1782, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi, et sous le titre de *marquis.*

Pairie. Alphonse-Hubert, cardinal de Bayane, a été créé duc-pair de France le 4 juin 1814.

Malte. Cette famille a donné plusieurs chevaliers et commandeurs à cet ordre depuis l'an 1567.

Armes : d'azur, à trois frettes d'argent ; au chef du même ; devise : *Pour trois.*

Ce n'est que depuis le dix-septième siècle que cette maison a adopté ces armoiries ; elle portait antérieurement *trois lacs d'amour d'argent en champ d'azur.*

DU LAU D'ALLEMANS, maison issue d'ancienne chevalerie, originaire de Béarn, et établie en Périgord depuis l'an 1429, dans la personne d'Amanieu du Lau, damoiseau, seigneur de la Coste, de la Rousselière et de la Borie, parent du fameux Arnaud-Guilhem de Barbazan.

Services. Cette maison a produit des capitaines d'hommes-d'armes, quatre gouverneurs de places, deux gentilshommes de la chambre du roi, un lieutenant-général des armées, des maréchaux-de-camp, des brigadiers, des capitaines de vaisseaux, et autres officiers de marque ; un commandeur et un grand'-croix de Saint-Louis, et plusieurs chevaliers de cet ordre royal et militaire.

Jean du Lau, co-seigneur des Ecuyers, surnommé le *grand capitaine*, joignait à l'expérience militaire le talent des négociations. Il mérita l'estime dont le roi Henri IV l'honora.

Honneurs de la cour : en 1757, en 1769, 1770 et 1773, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Ceux de *marquis* et de *comte*, dans les actes publics, et commissions de nos rois, depuis deux siècles.

Prélature. Un évêque de Bayonne en 1470, et un évêque de Digne, mort en 1766.

Malte. On compte de cette maison plusieurs chevaliers, et un commandeur de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem depuis l'an 1701.

Armes : d'or, au laurier à trois branches de sinople; au lion léopardé de gueules, brochant sur le fût de l'arbre; à la bordure d'azur, chargée de quinze besants d'argent.

LAUBÉPIN, *comté*, voyez MOUCHET.

DE LAUBERDIÈRE, *voyez* DU PONTAUBEVOYE.

LAUNAY COURSON, *comté*, voyez LAMOIGNON.

DE LA LAURENCIE, en Angoumois, en Poitou et en Saintonge, noblesse ancienne, qui prouve sa filiation depuis Louis de la Laurencie, écuyer, seigneur de la Laurencie, vivant en 1460.

Services. Cette famille a donné des capitaines de cent et de cinquante hommes de guerre, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, des capitaines d'infanterie et de cavalerie, et plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Titres. Ceux de *comte*, *marquis* et *baron*, dans les actes publics et brevets depuis un siècle.

Malte. Plusieurs chevaliers de cet ordre depuis 1699.

Armes : branche aînée : d'azur, à l'aigle éployée, au vol abaissé d'argent; les autres branches portent : d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules.

DE LAURENCIN DE CHANZÉ, de Persange, en Lyonnais. Cette famille est d'ancienne bourgeoisie de la ville de Lyon. Elle a obtenu un jugement de la cour souveraine établie par le roi, sur le fait des francs-fiefs, nouveaux acquets et amortissements, en exécution de la déclaration du 29 décembre 1652, qui établit les faits suivants :

I. Noble homme Hugues de *Laurencin* vivait en 1350. Il fit une donation à François, son fils, qui suit, l'an 1394.

II. Noble homme Francois de *Laurencin*, damoiseau, consentit un acte de vente le 7 septembre 1395. Il eut de noble Polis, son épouse :

1° Nicolas, qui suit;

Digitized by Google

2° Jeanne, mariée à Martin de Jaux-de-Gorreveaux, seigneur de Crusille.

III. Nicolas de *Laurencin* épousa le 17 octobre 1417 une fille de *la maison de Gorreveaux-de-Pont-de-Vaux*, de laquelle il laissa :

IV. Étienne de *Laurencin*, marié à Catherine de Chaland, dont il eut six enfants, entr'autres :

V. Claude de *Laurencin*, seigneur et baron de Riverie, Châtelus, Fontenay et des Maroyers, marié avec Sibille d'Amboise. Il en eut plusieurs enfants, entr'autres :

1° Claude de Laurencin, II° du nom, baron de Riverie, et qui a continué la lignée avec Marie Buatier, son épouse;

2° Barthélemi, premier aumônier de François Ier ;

3° Pierre, dont on ignore la destinée.

On observe sur le premier degré que la qualité de *noble-homme* n'est pas caractéristique de noblesse dans toutes les provinces, surtout méridionales, comme elle l'est en Normandie; et sur le second, que cette même qualité concorde peu avec celle de *damoiseau*. Dans le Forez, le Lyonnais et le Beaujolais, on mettait ordinairement, pour désigner la simple noblesse, noble Pierre, noble François, etc., mais rarement noble homme. On voit même ici que cette qualité n'est plus employée sur les degrés suivants. Sur le troisième, on observe qu'une alliance avec une des plus illustres maisons de Bresse, comme celle de Gorrevod, méritait bien qu'on l'établît d'une manière positive; et sans exiger le nom des père et mère, on est en droit de demander au moins celui de l'épousée. Mais Guichenon, qui a donné la généalogie détaillée de la maison de Gorrevod, garde un silence absolu sur cette alliance; ce qui fait fortement présumer qu'elle n'existe pas, et que c'est un double mariage avec la famille de Jaux-de-Gorreveaux qu'on a confondu avec le Ier.

Voici ce qu'on lit dans le Nouvel Éloge de la ville de Lyon : Étienne Laurencin (qui forme le IV° degré), fut échevin de Lyon aux années 1471, 1478, 1482, 1486, 1487, 1491, 1495; Claude Laurencin en 1498, 1499 (1), 1504, 1508, 1512 et 1527; Barthélemi Laurencin en 1510; Pierre Laurencin en 1516, 1517, 1523; et Claude II Laurencin en

(1) Ici, le catalogue (p. 53) porte expressément que tous les échevins qui suivent (depuis 1499), ont joui des priviléges de noblesse accordés par lettres-patentes du roi Charles VIII, du mois de décembre 1496.

1518, 1533, 1549, 1554, 1558 et en 1563. Tous ces personnages sont nommés, comme l'on voit, sans article (le *de*) et sans qualifications nobles.

Pierre de Laurencin, baron de la Bussière, fut confirmé dans sa noblesse, et anobli en tant que de besoin, au mois de juin 1665. *Voyez* le Registre des anoblissements, coté 698, à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Il résulte de ces faits, que la famille de Laurencin est très-ancienne, que sa noblesse peut remonter même au-delà de 1350, mais qu'elle n'est bien prouvée que depuis l'an 1499.

Services. Cette famille a donné un brigadier des armées du roi, des officiers supérieurs, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc.

Titres. Les seigneuries de Crèvecœur et de Beaufort, en Bourgogne, furent unies et érigées en *comté*, sous le nom de *Laurencin*, par lettres du mois d'avril 1742, en faveur de Philippe de Laurencin, seigneur de Beaufort, de Flavy, etc.

Cette famille a en outre possédé plusieurs terres titrées, comme les baronnies de Riverie et de la Bussière.

Armes : de sable, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent. Supports : deux lions. Devise : *Lux in tenebris, et post tenebras spero lucem.*

DES LAURENTS DE BRANTES, de Montserein, de Champfort, au comtat Venaissin, famille, selon Pithon-Curt, originaire de Rome. Elle passa en Piémont en 1380, et s'établit à Avignon sur la fin du quinzième siècle. Quoi qu'il en soit, cette famille paraît sans possessions et sans emplois marqués jusqu'à la fin du seizième siècle.

Services. Elle a donné dans le dernier siècle un lieutenant-colonel, et trois capitaines d'infanterie, dont l'un fut chevalier de Saint-Louis.

Titre. La seigneurie de *Brantes* fut érigée en *marquisat* par bulles du pape Clément X, du 13 juillet 1674, en faveur de Georges-Dominique des Laurents, seigneurs du Broc et de l'Olive, en Provence.

Armes : d'or, à deux palmes adossées de sinople.

DE LAURIÈRE, noblesse très-ancienne du Périgord et du Limousin. Jean de Laurière, seigneur de *Lanmary*, épousa en 1525 Marguerite de Saint-Chamans, dont il eut

Digitized by Google

Catherine de Laurière, qui porta en 1550 la terre de Lanmary dans la maison de Beaupoil Saint-Aulaire.

Les armes de cette maison, étaient de . . . à trois lapins de . . .

DE LAURIÈRE DE MONCAUT, famille également très-ancienne, établie dans l'Agénois depuis plusieurs siècles; elle y possède la *baronnie* de Moncaut.

Services. Elle a fourni plusieurs officiers distingués.

Armes : d'azur, au lion d'or, armé, lampassé et couronné du même.

LAUTREC, *vicomté*, voyez *Gélas*.

LAUZUN, *comté*, voyez *Caumont*.

LAVIE, maison d'origine chevaleresque et des plus illustres des provinces de Béarn et de Guienne.

Services. Elle a fourni des magistrats célèbres, entr'autres, des présidents au parlement de Bordeaux, deux premiers présidents au parlement de Navarre, en 1623 et 1643; des conseillers-d'état, etc. Jean-Marie de Lavie, président à mortier au parlement de Guienne, fut nommé député de la noblesse de cette province, aux états-généraux de 1789.

Prélature. Jacques de Lavie fut honoré de la pourpre romaine, sous le règne de Philippe-le-Long, auquel il avait rendu de grands services.

Armes : d'azur, à deux tours d'argent en chef, et une roue d'or en pointe. Cimier : un phénix. Devise : *Post funera vivo.*

LAW DE BRUNTON, ET DE LAURISTON. Cette famille est originaire d'Ecosse, dans la vicomté de Galloway, où elle possédait des terres depuis plus de cinq cents ans; le premier degré connu par acte date de Georges Law de Lithrie, libre baron, en 1542; il est la souche de tous les Law, barons de *Brunton*, dont la noblesse et l'ancienneté sont incontestables; mais on lit dans le Dictionnaire historique de Prudhomme, tom. IX, pag. 569, que Jean Law, si connu par son fameux système qui ruina les finances de la France, était fils d'un *coutelier*, ou, selon d'autres, d'un *orfèvre* d'Edimbourg, et qu'il se donnait cependant pour gentilhomme. Ce qu'il y aurait en faveur de l'assertion de M. Prudhomme, c'est qu'effectivement dans le

sixième registre de l'Armorial de France, le nom de *Brunton*, qui est celui qui caractérise l'ancienne famille de ce nom, ne paraît plus à dater du père du fameux Law; et que celui de *Lauriston* s'y trouve continuellement substitué jusqu'à nos jours. Ce Law ne laissa point de postérité; mais Guillaume, son frère, l'a continuée; et, quoi qu'il en soit, ses descendants ont servi avec éclat dans les armées françaises; on trouve parmi eux plusieurs officiers généraux, un gouverneur de Pondichéry, un major-général commandant les troupes du roi dans l'Inde.

Titres. Ceux de *baron* de Lauriston, en Ecosse, et de *comte* de Tancarville, en France, en vertu de la possession de ces terres. Le titre de *comte* de Lauriston a été consacré par la charte, dans la personne de Jacques-Alexandre-Bernard Law, comte de Lauriston, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, l'un des généraux et des diplomates les plus distingués de ce siècle. Il a été nommé *pair* de France, avec le titre de *marquis*, par ordonnance royale du 17 août 1815.

Armes : d'hermine, à la bande accompagnée de deux coqs, le tout de gueules; à la bordure engrêlée du même.

LAXION, seigneurie, en Périgord, érigée en *marquisat*, par lettres-patentes de 1653, en faveur de François Chapt de Rastignac. Son petit-fils, Charles Chapt de Rastignac, fut confirmé dans le titre de cette érection, par lettres-patentes du mois de mars 1724. *Voyez* CHAPT DE RASTIGNAC.

DE LÉAUMONT DE GARIÈS, dans le pays de Lomagne, maison d'ancienne chevalerie de la province de Guienne, connue depuis Calbet de Léaumont, chevalier, vivant en 1204.

Services. Elle a donné des capitaines d'hommes-d'armes, des maréchaux-de-camp, et un chevalier des ordres du roi, etc., etc.

Titre. Celui de *marquis*, dans les actes et brevets de nos rois.

Malte. Elle compte plusieurs chevaliers, et un grand-prieur de Toulouse.

Armes : d'azur, au faucon perché d'argent.

DE LEBERON, maison d'ancienne chevalerie du Con-

Digitized by Google

domois, qui s'est fondue, vers le seizième siècle, dans la maison de Gélas.

Armes : d'azur, au lévrier d'argent.

LEMARROIS, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne de Jean-Léonard-François Lemarrois, lieutenant-général des armées du roi, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix alésée d'or; au 2 de sinople, au cheval courant d'argent; au 3 de sinople, à la pensée au naturel.

LENFANT. Jean Lenfant, chauffe-cire de la chancellerie, est mentionné comme ayant résigné cet office avant le mois de février 1534.

Michel Lenfant fut pourvu de l'office de secrétaire du roi le 29 septembre 1557. Il était alors secrétaire du duc de Lorraine.

Michel Lenfant fut échevin de la ville de Paris en 1739.

Armes : palé d'argent et d'azur; au chevron d'or, brochant sur le tout, ayant à la cime un écusson de gueules, chargé d'une croisette d'argent.

LENFANT, en Provence. On ne sait à quel titre Artefeuille a donné le surnom de la *Patrière* aux derniers barons de Bormes, de la famille *Lenfant*, en Provence. On sait que ce surnom est celui d'une terre située dans le Maine, laquelle appartient à la maison l'Enfant, d'ancienne chevalerie de cette province, qui ne paraît avoir aucune analogie avec les l'Enfant dont il est ici fait mention. Maynier, qui leur donne une origine commune, appuie, il est vrai, ce sentiment d'un certificat passé devant Venari et Meniel, notaires du châtelet de Paris, le 29 avril 1724, par lequel les l'Enfant de l'Anjou et du Maine reconnaissent les Lenfant de Provence pour être de leur famille : mais ce témoignage ne prouve rien; et l'on sait d'ailleurs que ces transactions de familles sont souvent dictées par d'autres intérêts que ceux de la vérité. Maynier fait descendre cette famille de Provence, de Benoît Lenfant, fils, dit-il, de Georges l'Enfant, seigneur de la Patrière. Mais il n'étaie ce dire d'aucun titre; et dans la production faite par les l'Enfant de la Patrière, lors de la recherche en 1668, on ne voit pas ce Benoît au nombre des enfants dudit Georges Lenfant, qui sont Pyrrhus, Gabriel, et Georges. Ce qui

prouve que la famille Lenfant, en Provence, a acquis la noblesse par les offices, soit du parlement, soit de trésorier-général de France, c'est que cette famille n'a pas été maintenue lors de la recherche. On voit même coté Jean-Louis Lenfant au rôle de ceux qui ont volontairement payé en Provence l'amende de 550 livres, pour avoir pris indûment la qualité de noble, en exécution de l'arrêt du conseil du 29 mars 1667. (*Critique du Nobiliaire de Provence, manuscrit in-fol., à la Bibliothèque de l'Arsenal.* Ce rôle est au commencement du Ier tome.) Quoi qu'il en soit, les Lenfant de Provence, pour être moins anciens, ne sont pas moins distingués que les autres; ils ont donné des magistrats distingués au parlement d'Aix, des officiers-généraux et autres personnages de marque. Ils ont formé les branches des vicomtes de Valernes, des barons de Bormes, et autres branches qui subsistent honorablement.

Armes : d'or, à trois fasces de gueules; à la bordure componée de dix pièces d'or et de gueules.

DE LENTILHAC, maison d'ancienne chevalerie, originaire de la province de Quercy, qui a donné son nom au bourg de Lentilhac, près la petite ville de Figeac. Son ancienneté remonte aux temps les plus reculés, puisque dès la fin du huitième siècle on voit déjà figurer les sires de Lentilhac comme de puissants seigneurs dans des traités passés avec l'abbé du monastère de Figeac.

L'abbaye de *Vic*, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Cahors, fut fondée l'an 1260 par les seigneurs de cette maison.

Services. Elle a donné des capitaines d'hommes-d'armes, des officiers-généraux, un grand nombre d'officiers supérieurs et des chevaliers des ordres du roi.

Honneurs de la cour : en 1782, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Outre le *comté* de Lentilhac, cette maison possédait la *vicomté* de Sédières et la *baronnie* de Gimel.

Lyon. Elle a produit des comtes de Lyon et plusieurs chanoinesses de Remiremont.

Malte. Elle compte des chevaliers et commandeurs de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Prélature. Cette maison a fourni plusieurs prélats recommandables, entr'autres un évêque de Lavaur.

Digitized by Google

Armes: de gueules, à la bande d'or. Couronne de marquis. Supports : deux lions.

LESCALLIER, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *baron*, dans la personne de Daniel Lescallier, commandant de la Légion-d'Honneur, ancien consul-général de France aux États-Unis d'Amérique.

Armes : parti au 1 d'azur, au vaisseau d'argent voguant sur une mer du même; au 2 de sable, au rocher d'or, sommé d'une tour, portant un signal et un fanal, le tout du même, le fanal allumé de gueules ; au chef d'or, chargé de trois coquilles de sable, brochant sur le parti.

LESCALOPIER, *voyez* ESCALOPIER.

LESDIGUIÈRES, en Dauphiné, seigneurie unie à celle de Champsaur, et érigée, au mois de septembre 1619, en *duché-pairie*, en faveur de François de Bonne, maréchal et depuis connétable de France, gouverneur de Dauphiné, et de Charles, maréchal de Créquy-Blanchefort, son gendre. Ce duché-pairie s'est éteint par la mort d'Alphonse de Blanchefort, dit de Créquy, duc de Lesdiguières, arrivée le 5 août 1712. *Voyez* BONNE, CRÉQUY.

LESQUEVIN. Ce nom est un mot picard, que l'on traduit en français par Leschevin. La famille de Lesquevin a été maintenue le 30 janvier 1715, par M. de Bernage, intendant en Picardie, sous le nom de Lesquevin, et non sous celui de Crèvecœur, qu'elle prend depuis près d'un siècle qu'elle se dit issue de cette ancienne maison. Il faut remarquer que si elle eût eu seulement l'idée de cette origine alors, telle mal fondée qu'elle soit, elle n'aurait pas manqué de la faire valoir dans l'ouvrage d'Haudiquer de Blancourt, qui n'est qu'un tissu de mensonges plus absurdes les uns que les autres ; mais il est certain que la famille de Lesquevin ne remonte par titres *authentiques* qu'à 1548, et elle ne paraît pas à cette époque avec le caractère d'une noblesse au-*dessus* de la plus mince origine. Cette date de 1548 est celle de l'épitaphe d'Adrien Lesquevin, écuyer, seigneur de Baconval, trésorier-général des finances de la maison de Mgr. le prince de Condé. Un titre de 1566 fait aussi mention d'un Nicolas Lesquevin, receveur pour le prince de Condé dans la terre de Roye.

On doit être surpris qu'une famille d'une extraction aussi médiocre ait pu prétendre à l'honneur de descendre de l'ancienne et illustre maison de Crèvecœur, et qu'elle ait

obtenu en 1755 un arrêt du conseil d'état du roi de Pologne, duc de Lorraine, qui la maintienne dans cette prétention. L'aïeul de Hubert Lesquevin, qui obtint cet arrêt, était loin de se douter qu'un jour ses descendants parviendraient à opérer un ensouchement aussi miraculeux. Au reste, cette famille n'est pas la seule qui prétende ressusciter une maison illustre; le dernier siècle offre surtout cent exemples de ces résurrections plus ou moins heureuses; on ne s'est pas borné à greffer de modestes familles sur des races d'ancienne chevalerie, on a encore tenté d'exhumer des maisons souveraines, et de les faire revivre dans d'honnêtes familles sorties tout récemment de la bourgeoisie.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs.

Titre. Elle prend celui de *marquis* de Crèvecœur.

Armes : selon la recherche officielle : de gueules, au lion d'or; au chef échiqueté d'argent et d'azur.

Selon la nouvelle prétention : écartelé, aux 1 et 4 de gueules; semé de trèfles d'or; à deux bars adossés du même, brochants; aux 2 et 3 de gueules, à trois chevrons d'or; qui sont les armes de *Crèvecœur*.

DE LESSEVILLE, *voyez* LE CLERC.

LESVAQUES, *marquisat*, voyez LE JOSNE-CONTAY.

DE LÉVIS, illustre, ancienne et florissante maison, qui, selon l'historien des Grands-Officiers de la couronne, tire son nom d'une terre située près de Chevreuse, en l'Ile-de-France. Elle prouve une filiation suivie, avec tous les caractères de l'ancienne chevalerie, depuis Philippe de Lévis, chevalier, vivant en 1179. Elle a formé les branches des marquis de Mirepoix, dont l'aîné a, depuis l'an 1269, le titre de maréchal héréditaire de la Foi; des marquis de Gaudiez; des seigneurs de Lévis-Léran, des seigneurs d'Ajac, des vicomtes de Lautrec et comtes de Villers; des barons de la Voute, comtes, puis ducs de Ventadour; des comtes de Charlus et marquis de Poligny, des seigneurs de Châteaumorand; des seigneurs de Florensac; des seigneurs de Lugny et de Cousan, et des barons et comtes de Quélus et de Villeneuve.

Services. Un grand-maître des eaux-et-forêts de France, des chevaliers bannerets, des chambellans, gentilshommes ordinaires et des panetiers de nos rois, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, des capitaines de cent et de cin-

Digitized by Google

quante hommes-d'armes des ordonnances, des lieutenants-généraux de provinces, des gouverneurs de places, un maréchal de France, cinq chevaliers du Saint-Esprit, des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées, un vice-roi d'Amérique en 1655, un chef d'escadre et plusieurs commandants de vaisseaux; des conseillers-d'état d'épée, et des ambassadeurs en diverses cours; enfin une foule de personnages de marque dans l'épée et dans la diplomatie.

Honneurs de la cour : de 1739 à 1786, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres de duc et pair. Gilbert de Lévis, III^e du nom, fut créé duc héréditaire de Ventadour en 1578, et pair de France en 1589.

Pairie. Gaston-Pierre-Marc, créé duc de Lévis par brevet du 26 avril 1784, avec les honneurs du Louvre, a été nommé *pair* de France le 4 juin 1814. Il est lieutenant-général des armées du roi, ministre-d'état, chevalier-d'honneur de S. A. R. madame la duchesse de Berry.

Titres. Cette maison a possédé plus de trente terres titrées, soit *marquisats, comtés, vicomtés* ou *baronnies*, dont elle a obtenu directement les érections, ou qui lui sont échues par mariages ou successions.

Prélature. Un évêque de Maguelonne en 1307, et de Cambray en 1310, puis de Bayeux en 1324; un évêque d'Agde en 1411, archevêque d'Auch en 1429; un autre archevêque d'Arles en 1462, nommé cardinal en 1473; un second archevêque d'Auch, archevêque d'Arles en 1476; un évêque de Lescar en 1473; deux évêques de Mirepoix en 1491 et 1655; un évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1516, archevêque d'Embrun en 1526; un évêque de Tulle en 1517; un évêque de Lodève en 1616; un archevêque de Bourges en 1649; un évêque de Pamiers en 1741, etc., etc.

Armes : d'or, à trois chevrons de sable. Devise : *Aide Dieu au second chrétien Lévis.*

LIFFERMEAU, seigneurie qui fut érigée en *vicomté*, par lettres du mois de février 1647, registrées au parlement et en chambre des comptes les 7 et 12 mars suivants, en faveur de Pierre Challudet, maître-d'hôtel ordinaire du roi. *Voyez* CHALLUDET.

LIGER-BELAIR, noblesse consacrée par la charte, dans la personne du baron Louis Liger-Belair, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis et officier

de la Légion-d'Honneur. Il a été créé *vicomte* par S. M Louis XVIII en 1815.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles à six rais d'argent, et en pointe d'un coq d'or, crêté, becqué et barbé de gueules.

DE LIGNERAC, *voyez* ROBERT.

DES LIGNERIS, famille ancienne du Vendômois, dont La Chenaye-des-Bois, tom. IX, pag. 23, rapporte la filiation depuis l'an 1389, que vivait François des Ligneris, qualifié chevalier, époux d'Anne de Tournemine. Blanchard, qui n'est pas fort scrupuleux pour remonter l'origine des familles aussi loin que peuvent le permettre les probabilités généalogiques, doute cependant de cette ascendance, fondé, dit-il, sur ce qu'il n'a vu aucun titre à l'appui de cette assertion, et que tout ce qu'il a vu sur cette famille garde le silence sur ces premiers degrés. Il faut donc se contenter jusqu'à présent de la remonter à Michel des Ligneris, seigneur d'Auge, écuyer du duc d'Alençon, fils (selon quelques mémoires) de Pierre des Ligneris, gentilhomme servant du duc de Vendôme, et de Jeanne de Baudimant.

Jacques des Ligneris, petit-fils de Michel, fut d'abord avocat au parlement de Paris; président en la chambre des enquêtes en 1544; président au parlement de Paris en 1554, et décéda le 11 août 1556.

Armes : de gueules, fretté d'argent; au franc canton d'or, chargé d'un lion de sable, et d'un lambel d'azur.

DE LIMOURS, *comté,* voyez HURAULT.

DE LINCEL, *voyez* CROSE.

DE LINIÈRES, *voyez* DES ESSARTS.

DE LIONNE DE CLAVESON. Chorier, dans son Etat politique du Dauphiné, fait mention de cette famille depuis Guillaume de Lionne, qui fut le premier abbé de Boscodon, et vivait l'an 1133. Elle prouve une filiation suivie depuis Humbert de Lionne, vivant en 1339. Il était gardien de la chambre du dauphin Humbert.

Cette famille paraît s'être anoblie par les offices de judicature et de finance au service des dauphins. Elle s'est éteinte en 1731.

Services. Elle a donné plusieurs officiers de marque, et des magistrats distingués au parlement de Grenoble.

Digitized by Google

Titre. La terre et seigneurie de *Claveson*, au diocèse de Vienne, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de décembre 1658, registrées en faveur de Sébastien de Lionne, cousin de Hugues de Lionne, secrétaire-d'état.

Prélature. Artus de Lionne, nommé évêque de Gap en 1638, mourut en 1675. Artus de Lionne, évêque de Rosalie, mourut à Paris en 1713. C'était un homme versé dans la connaissance des lettres et des sciences des Chinois.

Armes : écartelé; aux 1 et 4 de gueules, à la colonne d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or, qui est de Lionne; aux 2 et 3 d'azur, à trois bandes d'or; au chef cousu d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or.

LIVRY, *marquisat*, voyez Sanguin.

LOAYSEL, famille d'origine chevaleresque de la province de Bretagne. Elle prouve une filiation suivie depuis Robin Loaysel, seigneur du Coudray, vivant en 1374.

Services. Cette famille a donné des présidents au parlement de Bretagne, un ambassadeur pour la paix à Chinon, l'an 1462, etc.

Armes : d'argent, à trois merlettes de sable.

LOCMARIA, *marquisat*, voyez du Parc.

de la LOÈRE, en Bourbonnais et à Paris, famille issue de Jean de la Loère, sieur de Bonnefons et des Bos, notaire et sécretaire des rois Charles VII et Louis XI, anobli par lettres du mois de décembre 1445.

Armes : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois trèfles du même.

LOHEAC, *comté*, voyez Gilbert de Voisins.

LOHIER, en Normandie, *voyez* Couvains.

de LOMBU, noblesse d'ancienne chevalerie du pays de Liége, qui s'est fondue vers le commencement du quinzième siècle dans l'illustre et ancienne maison de Custine.

Armes : de sable, semé de fleurs de lys d'argent.

de LOMENIE de Brienne, maison illustrée par des personnages célèbres. Elle est originaire de la ville de Limoges, et a formé plusieurs branches, dont quelques-unes subsistaient encore dans la bourgeoisie de cette ville en

1696. La branche des comtes de Brienne a pour auteur Martial de Lomenie, fils d'un marchand de Limoges. Les titres qu'on a tenté de produire pour prouver l'existence de cette famille depuis un soi-disant Raimond de Lomenie, qualifié, dit-on, écuyer, seigneur de Lomenie, en Limosin, dans un acte de l'an 1402, ne méritent aucune créance.

Martial de Lomenie, greffier du conseil, fut pourvu, le 26 août 1552, d'un office de secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances; office exercé par neuf de ses descendants. Dans ses provisions, il est qualifié notaire en la cour du parlement de Rouen. Il résigna son office, à condition de survivance, à Côme de Lomenie, son fils, le 28 mars 1567. Il paraît qu'il succéda à son fils dans cette charge, puisqu'il la résigna en 1572, et que le 6 septembre, Martin de la Gresle de la Herbaudière en fut pourvu.

Une autre branche de cette maison a pour auteur Guillaume Lomenie, seigneur de Farges, en la généralité de Limoges, maître-d'hôtel ordinaire du roi, anobli par lettres du mois de décembre 1638.

Services. Cette maison a produit un secrétaire d'état en 1606; un ministre des affaires étrangères, envoyé précédemment, en 1624, ambassadeur en Angleterre; un maréchal-de-camp; un ministre d'état sous Louis XVI.

Titres. Cette maison a possédé le *comté* de Brienne jusqu'à l'époque de la révolution. La terre et baronnie de Montbron, unie à celle de la Grillière, a été érigée en *comté*, par lettres du mois d'octobre 1724, registrées le 30 décembre suivant, en faveur de Henri-Auguste de Lomenie, secrétaire d'état.

Prélature. Charles-François de Lomenie, évêque de Coutances, mourut en 1720, doyen des évêques de France.

Etienne-Charles de Lomenie, né en 1727, évêque de Condom en 1760, archevêque de Toulouse en 1763, nommé premier ministre de Louis XVI, archevêque de Sens, puis cardinal, mourut à Sens au mois de février 1794.

Armes : d'or, à l'arbre de sinople, sur un tourteau de sable; au chef d'azur, chargé de trois losanges d'argent.

Dans le seizième volume de l'Armorial général, coté L, généralité de Limoges, année 1696, on voit un Martial de Lomenie, marchand à Limoges, et un Jean de Lomenie,

Digitized by Google

ci-devant receveur des tailles en l'élection de Bourganeuf, avec les mêmes armoiries.

DE LONCHAMPS, *voyez* ESTOCQUOIS.

DE LONGJUMEAU, *voyez* GAILLARD.

DE LONGUEJOUE, maison ancienne de la ville de Paris, qui a donné un garde-des-sceaux de France en 1538. Elle s'est éteinte au commencement du dix-septième siècle. Elle avait pour auteur Guillaume de Longuejoue, marchand de vin à Paris en 1386, père de Pierre de Longuejoue, anobli par le roi Charles VII, par lettres données à Tours le 12 décembre 1435.

Armes : de gueules, à trois grappes de raisin d'or.

DE LONGUERUE, *voyez* DU FOUR.

DE LOPRIAC DE COETMADEUC, famille ancienne de Bretagne, qui, lors de la recherche en 1668, fut maintenue et déclarée noble d'ancienne extraction. Elle remonte à Henri de Lopriac, vivant en 1300, avec Jeanne le Pavillon, dame de Poulvern, sa femme.

Services. Cette famille a donné des magistrats au parlement de Bretagne, des officiers supérieurs, entr'autres un maréchal-de-camp.

Titre. La seigneurie de *Coetmadeuc* fut érigée en *baronnie*, par lettres du mois d'octobre 1639, registrées le 24 du même mois en faveur de Gui de Lopriac, seigneur de Kermassonet, conseiller à la cour du parlement de Rennes.

Armes : de sable, au chef d'argent, chargé de trois coquilles de gueules.

DE LORDAT DE BRAM, noblesse d'ancienne chevalerie du comté de Foix, connue depuis Guillaume de Lordat, chevalier, vivant en 1154. Elle a formé deux principales branches :

1° Celle des seigneurs de Castagnac; 2° celles des seigneurs de Prunet et de Bram.

Services. Cette maison a donné des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, des officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des maréchaux-de-camp, et des brigadiers des armées, dont un fut employé en diverses négociations en Hollande, etc., etc.

Honneurs de la cour : de 1755 à 1781, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Celui de *baron*, en vertu de la possession de la baronnie de *Clermont-Lodève*, qui donnait entrée aux états du Languedoc.

Cette famille a depuis, dans les actes, brevets et commissions de nos rois, les titres de *comte* et de *marquis*, sous lesquels elle a été présentée à la cour.

Armes : d'or, à la croix alésée de gueules.

LORENZ, en Anjou. Jeanne Lorenz, fille de Jamet Lorenz, fut mariée, l'an 1365, avec Robin de Champagné, écuyer, seigneur de la Motteferchant.

Armes : de gueules, à six aiglettes d'argent.

DE LORGES, duché, *voyez* DURFORT.

LORMIER D'ÉTOGES, de Chamilly, famille originaire de Paris, anoblie par les offices municipaux et de finances de cette ville. Elle a pour auteur Pierre Lormier, commissaire au Châtelet de Paris, conseiller de ville en 1500, et échevin de Paris en 1527. Gui Lormier, échevin en 1551, conseiller de ville en 1552, puis maître des comptes en 1555, avait été pourvu d'un office de secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, qu'il résigna au mois de juin 1544.

Services. Cette famille a donné des magistrats et des officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Claude-Charles Lormier d'Étoges de Chamilly, premier valet-de-chambre du roi Louis XVI, périt victime de son attachement connu pour cet infortuné prince en 1794. On connaît les remercîments qui lui sont adressés dans le testament de Louis XVI.

Armes : de gueules, au chef d'or, chargé d'un lion de sable, accosté de deux aiglettes éployées du même.

DE LORMOY, *voyez* LE GENDRE.

DE LOUET DE CALVISSON, en Languedoc. Cette famille est une des plus anciennes et des plus distinguées de cette province. Moréri en donne la généalogie depuis Jean de Louet, Ier du nom, chevalier, chambellan du roi Charles VI, lequel vivait vers l'an 1400.

Services. Elle a donné deux chambellans des rois Charles VI et Charles VII, des chevaliers de l'ordre du roi, nombre d'officiers supérieurs; un maréchal-de-camp,

Digitized by Google

lieutenant-général en la province de Languedoc, et plusieurs lieutenants du roi, de la même province.

Titres. Celui de *baron*, en vertu de la possession de la baronnie de *Calvisson*, l'une des vingt-deux des états du Languedoc. Elle fut apportée en dot par Marguerite, fille de Renaud, vicomte de Murat, à Louis de Louet, chambellan du roi Charles VII, qui en fit hommage au roi en 1440. Elle a possédé en outre les baronnies d'Ornezon et de Saint-Auban, et a, dans les actes et brevets de nos rois, depuis deux siècles, le titre de *marquis*.

Malte. Cette famille est admise dans cet ordre depuis 1557.

Armes : palé de gueules et d'azur; semé de roses d'argent, qui est de Louet; sur le tout d'argent, au noyer de sinople, qui est de Nogaret.

le LUART, *marquisat*, voyez le Gras.

LOUIS de la Grange, en Flandre, famille originaire de Lorraine. Elle remonte à Jacques Louis, demeurant à Saint-Nicolas, anobli par lettres du duc de Lorraine, Charles III, du 13 août 1578. S'étant attaché au service du roi Henri IV, ce prince l'anoblit de nouveau, par lettres du 25 mars 1400, et le fit gentilhomme de sa chambre le 7 avril suivant, en récompense de ses longs services.

Services. Cette famille a donné trois gentilshommes de la chambre du roi, dont un fut envoyé en ambassade en Allemagne en 1632; des officiers supérieurs décorés de l'ordre de Saint-Louis.

Titre. Celui de *baron*, en vertu de la possession de la baronnie de Murauvau, dont le titre a été transporté sur la terre de la Grange-aux-Ormes.

Malte. Prosper-Amauri Louis, de la Grange, fut reçu de minorité dans cet ordre, en 1789.

Armes : de gueules, semé de grains de sel d'argent; à l'ours en pied, enchaîné d'or, lampassé, armé, et colleté d'azur, brochant.

LOUYS, en Bresse, *voyez* la Griffonnière.

le LUDE, *comté*, voyez Daillon.

de LOUVOIS, *voyez* le Tellier.

de LUDRES, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une seigneurie en Lorraine, laquelle fut donnée en apanage à Ferri de Frolois, fils de Miles de Frolois, d'une

illustre et ancienne maison qui se prétend issue de la première race des ducs de Bourgogne. Ferri de Frolois, dit de Ludres, conserva le nom de son apanage, et le transmit à ses descendants.

Services. Cette maison a constamment servi les ducs de Lorraine; elle compte des sénéchaux, des chambellans, des grands-maîtres de l'artillerie, des conseillers-d'état de ces princes, dont quelques-uns furent chargés de missions importantes.

Titre. La terre et seigneurie de *Bayon*, unie à celle de Ludres, fut érigée en *marquisat*, par lettres du 7 octobre 1720, en faveur de Marie-Isabelle de Ludres, chanoinesse de Poussay, puis fille d'honneur de la reine Marie-Thérèse d'Autriche. Elle substitua graduellement son marquisat aux aînés mâles de son nom.

Malte. Nicolas de Ludres fut reçu dans cet ordre en 1539.

Armes: bandé d'or et d'azur; à la bordure engrêlée de gueules.

LA LUMINADE, *baronnie*, voyez BEAUPOIL.

LUSSAY, baronnie en Blésois, *voyez* BEAUVILLIERS.

DE LUXEMBOURG (duc de), *voyez* MONTMORENCY.

LA LUZERNE DE BEUZEVILLE, en Normandie, maison d'ancienne chevalerie, distinguée par ses alliances et ses illustrations. Elle tire son nom d'une terre située au bailliage de Côtentin. Elle florissait dès la fin du onzième siècle. Un Thomas de la Luzerne, chevalier, accompagna, l'an 1096, Robert, duc de Normandie, à la conquête de la Terre-Sainte.

Services. Cette maison a donné des chevaliers et des écuyers bannerets, des capitaines d'hommes-d'armes; un conseiller et chambellan des rois Louis XI et Charles VIII; des capitaines du ban et arrière-ban de la noblesse de Normandie; des capitaines des côtes de la mer de la même province, des chevaliers de l'ordre du roi, des officiers supérieurs, des maréchaux-de-camp des armées, etc., etc.

Honneurs de la cour : de 1763 à 1789, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Les titres de *vicomte* et de *marquis*, dans les actes publics et brevets depuis deux siècles.

La seigneurie de *Beuzeville* fut érigée en *comté* par lettres du mois de juillet 1719, registrées au parlement

Digitized by Google

de Rouen le 18 mars 1720, en faveur de Gui-César de la Luzerne, baron de Garencières et de Baudemont.

Pairie. César-Guillaume de la Luzerne, évêque et duc de Langres, pair de France dès 1770, cardinal, a été nommé duc et pair de France le 4 juin 1814.

Malte. Paul-Royer de la Luzerne de Beuzeville fut reçu dans cet ordre en 1687.

Armes : d'azur, à la croix ancrée d'or, chargée de cinq coquilles de gueules.

LUYNES, *duché-pairie.* La terre et seigneurie de Maillé, première baronnie de Touraine, acquise par Charles d'Albert, pair, grand-fauconnier, garde-des-sceaux, et connétable de France, chevalier des ordres du roi, fut érigée en duché-pairie en sa faveur, sous la dénomination de *duché de Luynes,* au mois d'août 1619. *Voyez* D'ALBERT DE LUYNES.

LYHUS, *comté,* voyez HANYVEL.

LE LYMONNIER DE LA MARCHE, en Lorraine, famille des plus anciennes de Bretagne, où elle est connue dès le douzième siècle. Elle prouve sa filiation depuis Éon le Lymonnier, vivant en 1300. Il fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1356, avec Thomin le Lymonier, l'un de ses fils, qui servait en qualité d'homme-d'armes. Thibauld le Lymonnier, chevalier, gouverneur du château de Valaine, autre fils d'Éon, a continué jusqu'à nos jours la postérité de cette famille.

Services. Elle a produit des capitaines de cent et de cinquante hommes-d'armes, des gouverneurs de places, des officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'argent, au lion de gueules; à la bande d'azur, chargée de trois croisettes d'or, brochante sur le tout. Devise : *Fortes creantur fortibus.*

M.

MACDONALD, maison ancienne et illustre, originaire d'Écosse, où elle a subsisté avec distinction pendant plusieurs siècles, et où il en existe encore plusieurs branches.

Titre et pairie. Jacques-Étienne-Joseph-Alexandre Macdonald, duc de Tarente, maréchal de France, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, a été nommé pair de France le 4 juin 1814.

Armes : écartelé, au 1 d'argent, au lion de gueules; au 2 d'or, au dextrochère de gueules, armé de toutes pièces, tenant une croix de calvaire, fichée et recroisetée du même émail; au 4 d'or, à la galère de sable, pavillonnée et girouettée de gueules, voguante sur une mer de sinople, où nage un saumon d'argent; au 4 d'argent, à l'arbre de sinople, surmonté d'une aigle éployée de sable; au croissant de gueules, brochant au centre des écartelures; à la champagne d'or, chargée d'un scorpion de sable en bande, qui est de TARENTE.

MACÉ DE GASTINES, en Normandie, famille originaire de la ville de Chinon, qui s'établit en Normandie dans le quinzième siècle, sous le roi Charles VII. Elle a pour auteur Simon Macé, qui fut fait trésorier et receveur-général des finances de Jean, duc d'Alençon, comte du Perche, frère du roi, par mandement du 18 juin 1453, charge à laquelle le privilége de la noblesse était affecté.

Services. Cette famille compte plusieurs officiers supérieurs, et de divers grades, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux roses du même, et en pointe d'un lion de gueules.

DE MACHAULT D'ARNOUVILLE. Cette famille est sans contredit une des plus distinguées du royaume dans la magistrature. Elle prouve sa filiation depuis Simon de Machault, commissaire examinateur au châtelet de Paris, en 1515. Quelques-uns prétendent qu'elle est issue de Jean de Machault, notaire du roi, anobli au mois de septembre 1372, ou d'un autre Jean Machault, de la ville d'Orléans, anobli en 1497. Mais ces faits ne méritent pas plus de créance,

Digitized by Google

qu'une tradition qui fait descendre cette famille d'un juif, nommé Denis Machault, qui se convertit en 1394. *(Annales de Paris, année 1394.)*

Services. Cette famille a donné un garde-des-sceaux de France en 1730, des magistrats distingués, des conseillers-d'état, des intendants de provinces, des officiers généraux, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; plusieurs capitaines de vaisseaux, dont l'un fut lieutenant-général pour le roi aux Iles françaises de Terre-Ferme en Amérique, en 1702.

Titre. Celui de *comte*, consacré par l'ordonnance royale du 17 août 18 5.

Pairie. Par la même ordonnance, le comte de Machault d'Arnouville a été créé *pair* de France. Il est lieutenant-général des armées du roi, et commandeur de Saint-Louis.

Prélature. Louis-Charles de Machault, son frère, ancien évêque d'Amiens, avait été nommé à cet évêché en 1774.

Malte. Cette famille a donné des chevaliers à cet ordre depuis l'an 1629.

Armes : d'argent, à trois têtes de corbeau de sable, arrachées de gueules.

MACNEMARA. Les Irlandais ont, sans contredit, l'avantage sur toutes les autres nations dans l'ancienneté et la clarté de leur noblesse : séparés des états voisins, et conservant leur liberté et leur indépendance, tandis que les Romains subjuguaient le reste du monde, ils ont, par ce moyen, conservé leur antiquité, leur histoire, pures et intactes.

Olioll Ollon, descendu en ligne directe de Héber, fils aîné de Gollamh, autrement nommé Mile Espane, ou héros d'Espagne, fut roi de Momonie au deuxième siècle de l'ère chrétienne. De ses enfants nombreux, il n'y eut que trois fils qui laissèrent postérité; savoir, Eogand-le-Grand, Cormoc-le-Bien-Aimé, et Caissin. De Cormoc sont descendus les O'-Brien, les Mac-Mahon, les Macnemara, et autres rejetons illustres. Ces derniers prirent le surnom de Cou-Mara, un héros de leur sang. Le chef de cette maison avait la charge de lord maréchal héréditaire de la Momonie septentrionale; c'était lui qui gardait les régales, rangeait l'armée, et à chaque cérémonie du couronnement, posait la couronne sur la tête du roi de Momonie.

Les possessions de cette famille, dans les baronnies de Bunsatty et Talla, au comté de Clare, étaient autrefois très-vastes; elle avait fait construire cinquante châteaux et places fortifiées, dont la plupart existent encore. Macnemara fonda, au quatorzième siècle, la belle et spacieuse abbaye de Quin, audit comté, pour les Cordeliers; et il existe encore une bulle du pape Eugène IV, de 1443, par laquelle il permet à Mac Coumara, Macnemara, d'y établir les frères Observantins. Cette abbaye existe encore en entier, et représente un beau monument de l'architecture gothique. C'est toujours le lieu de sépulture des Macnemara. Jean Macnemara, écuyer de Cratelagh, fut envoyé, en qualité de député de la province pour le comté de Clare, au parlement tenu à Dublin au mois de mai 1689; il leva, à ses propres frais, une compagnie de dragons, et fut lieutenant-colonel au régiment de Clare. Son cousin, Florence Macnemara, fut en même temps gouverneur député du comté de Clare. François, son arrière-petit-fils, est actuellement membre du parlement d'Irlande; et Jean de Macnemara, descendant de cette maison, décédé en 1756, vice-amiral au service de la France, grand'-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandant du port de Rochefort. Une branche a été fondée par Barthélemy Macnemara, écuyer; cette tige puissante s'est perpétuée en plusieurs branches, parmi lesquelles celles de Macnemara, de Ballynaczagge et de Bathfoalan étaient très-illustres. Daniel Macnemara fit construire le château de Ballynaczagge, qui ne porte pas de date. Son fils Jean fit bâtir, en 1643, le château de Bathfoalan, à quelque distance du premier, comme il appert par l'inscription qui se trouve sur le tableau de la cheminée du salon de ce château. Il épousa Léonora O'-Brien de Fédarigh, dont il eut plusieurs enfants. Daniel, son fils aîné, lui succéda en 1665, et épousa Honora Héating. La confusion que causa la dernière guerre en Irlande, obligea cette famille à se retirer à Burren, au comté de Clare. Teige fut fils aîné de ce Daniel, dont la postérité fut nombreuse, et Daniel fut son troisième fils; ce dernier épousa, en 1696, Marguerite, fille de Mac Juerhing, d'une très-ancienne maison de ce comté, et eut d'elle Michel et Jean. Ce dernier fut docteur en théologie; et Michel épousa, en 1726, Eléonore, fille d'O'-Carrol, d'Eile O'-Carrol, au comté de Tipperary, dont il eut trois fils. Daniel, né en 1728, décédé après Barthélemy, né en 1730, est ac-

Digitized by Google

tuellement établi à la nouvelle Orléans, dans la Louisiane; et Patrice naquit en 1736. François Macnemara de Doolon, descendu de Teige, fils aîné du premier Daniel, possède aujourd'hui des biens très-considérables audit comté.

Titre. Celui de *comte*, en vertu des lettres suivantes :

Aujourd'hui trois mai mil sept cent quatre-vingt-deux, le roi étant à Versailles, d'après le compte rendu à sa majesté, en son conseil, de l'ancienneté de la noblesse du sieur Henri Macnemara, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, ainsi que des services militaires rendus par lui et par sa famille, sa majesté a reconnu que la maison de Macnemara était de la plus ancienne et de la plus illustre noblesse d'Irlande, suivant une généalogie authentiquement vérifiée par toutes les formalités usitées dans ce royaume; que dans un bref du pape Eugène, de l'année quatorze cent trente-trois, portant autorisation d'établir le monastère de Quin, le chef de la maison de Macnemara était qualifié du titre de prince de Clancullyane; que l'Odge, auteur de l'Histoire de la pairie d'Irlande, rapportait plusieurs alliances des Macnemara avec quatre maisons décorées de la pairie, savoir, sept avec celle d'O'-Brien Thomond, une avec celle de Fitz-Maurice de Kerry, deux avec celle de Bourke, et une avec celle de Butter Cahier; que l'histoire d'Angleterre, écrite dans le dix-septième siècle, faisait mention du dévouement des Macnemara à leur légitime souverain; que plusieurs ont sacrifié leur vie et leur fortune au service de Charles I^{er}., pour la défense duquel ils avaient levé deux régiments à leurs frais. Cette famille avait perdu tous les avantages dont elle jouissait dans sa patrie, d'après la malheureuse révolution qui a privé la maison des Stuarts du trône d'Angleterre, parce qu'elle avait fait les plus grands efforts pour soutenir la cause de Jacques II, qu'elle avait suivi en France; que Jacques III, son fils, en avait donné un témoignage honorable à Jean Macnemara, aïeul d'Henri, par les lettres-patentes datées à Saint-Germain-en-Laye, du sept avril mil sept cent quatre; que ces lettres attestent sa naissance illustre et son attachement à son souverain légitime, ainsi qu'à la religion de ses pères; que Jean Macnemara eut deux fils, dont le premier était mort vice-amiral de France et grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis, sans laisser d'enfants mâles; et que le second était mort en mil sept cent soixante-six, capitaine des vaisseaux de sa

majesté; qu'il était père de deux fils qui avaient été tués pendant la dernière guerre les armes à la main, et de Henri, issu de cette ancienne maison, qui sert sa majesté avec distinction en qualité de capitaine de ses vaisseaux, et auquel elle a accordé plusieurs témoignages de satisfaction de ses services; considérant, sa majesté, que la naissance du sieur Henri Macnemara le rend très-susceptible des distinctions réservées à l'ancienne noblesse, et voulant d'ailleurs le récompenser des services ci-dessus mentionnés, elle a, par le présent brevet, fait et créé comte ledit sieur Macnemara, ensemble les aînés de ses enfants et descendants mâles nés et à naître en légitime mariage; leur permet de se dire et qualifier comtes en tous actes et endroits, tant en jugement que hors de jugement, sans qu'ils soient tenus d'affecter ce titre à aucune terre, ni d'en faire ériger, pour cet effet, en comté. De quoi sa majesté les a dispensés, à condition que ledit titre relèvera d'elle et de ses successeurs rois; veut en outre, sa majesté, que ledit sieur Henri Macnemara et ses descendants mâles, devant naître en légitimes mariages, puissent porter dans leurs armoiries la couronne de comte, sans que pour raison à tout ce que dessus ils soient tenus de lui payer, non plus qu'à ses successeurs, aucune finance ni indemnité, dont elle leur fait don et remise par le présent brevet, sur lequel toutes lettres-patentes nécessaires seront expédiées; et pour assurance de sa volonté, elle a signé de sa main et fait contresigner par moi conseiller-secrétaire-d'état de ses commandements et finances.

Signé Louis.

Et plus bas : Lacroix Castries.

Armes : de gueules, à un lion d'argent, armé et lampassé d'azur, surmonté d'un croissant aussi d'argent, et accompagné en chef de deux fers de lances d'or. L'écu orné d'un casque et de ses lambrequins, sommé d'une couronne de prince et d'un dextrochère au naturel, armé d'un badelaire aussi au naturel, ayant la poignée d'or, le tout surmonté d'une couronne de comte, et pour devise : *Fermitas in cœlo.*

MACON, famille de Franche-Comté. Jean de Mâcon obtint des lettres d'anoblissement, du duc Charles-le-Hardi, au mois de février 1474.

Digitized by Google

Armes : parti d'or et d'argent ; au sautoir engrêlé de gueules, brochant sur le tout.

MADEUC, en Bretagne, *voyez* GUÉMADEUC.

DE MAGNY, *voyez* FOUCAULT.

MAFFLÉE, seigneurie qui fut érigée en *baronnie* par lettres du mois de mars 1602, en faveur de Jean Forget, président au parlement de Paris. *Voyez* FORGET.

MAHÉ DE KERMORVAN en Bretagne, famille qui, lors de la recherche, a été maintenue dans son ancienne extraction. Elle est connue depuis Hugues Mahé, nommé le 2 avril 1370, dans l'acte de fondation de l'église collégiale de la Guerche.

On ignore si le célèbre navigateur Bernard-François Mahé de la Bourdonnaie, né à Saint-Malo en 1699, était de cette famille. Il mourut en 1754.

Armes : d'argent, à deux haches d'armes de gueules ; au croissant du même en chef.

MAIGNARD DE BERNIÈRES, de la Vaupalière, en Normandie. Cette famille remonte par filiation à Richard Maignard, gouverneur de Vernon en 1442 ; mais il est certain qu'elle n'a acquis la noblesse qu'au moyen des charges de judicature du parlement de Rouen, et postérieurement à la recherche de Montfaut faite en 1463.

Services. Cette famille a donné des présidents à mortier, des maîtres des requêtes, des conseillers d'état, des avocats et procureurs-généraux au parlement de Rouen, des brigadiers des armées du roi, etc.

Titre. La seigneurie de *Bernières*, en Normandie, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'août 1678, registrées au parlement de Rouen, en faveur de Charles-Louis Maignard, procureur-général au même parlement.

Malte. Jacques et Charles Maignard de Bernières furent reçus dans cet ordre en 1631.

Armes : d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois quintefeuilles de gueules.

MAILLANE, *marquisat*, voyez DES PORCELLETS.

DE MAILLART, *voyez* FOURIER.

DE MAILLÉ, ancienne et illustre maison de chevalerie, qui tire son nom de la terre de Maillé, première baronnie

de Touraine, dont elle avait droit de porter la bannière. Elle est connue depuis Hilduin de Maillé, nommé avec Hardouin son frère, dans un don fait à l'abbaye de Marmoutier du temps de l'abbé Albert, vers l'an 1037. Elle subsiste dans les branches de Maillé-la-Tour-Landry, de Saint-Jean de Mamerets, titrés marquis de Maillé-la-Tour-Landry et comtes de Maillé-Brézé. La branche des marquis de Brézé, ducs de Fronsac, s'est éteinte en 1650.

Services. Cette maison a donné des chevaliers bannerets, un chevalier du Temple en 1177, connu par ses faits d'armes et sa mort glorieuse en combattant contre les Sarrasins; des sénéchaux de provinces; des capitaines de compagnies d'hommes-d'armes des ordonnances; un grand-maître-d'hôtel de la reine, femme de Charles VII, en 1433; des chambellans et gentilshommes ordinaires de la chambre du roi; des chevaliers de Saint-Michel avant l'institution de celui du Saint-Esprit; des lieutenants-généraux, maréchaux-de-camp et brigadiers des armées du roi; un maréchal de France, un surintendant de la navigation, des chevaliers du Saint-Esprit, etc., etc.

Honneurs de la cour : de 1752 à 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi,

Titre. De *duc* héréditaire, par brevet de 1784, en faveur de Charles-René de Maillé de la Tour-Landry, lieutenant-général des armées du roi.

Pairie. Charles-François-Arnaud, duc de Maillé, fils du précédent, premier gentilhomme de la chambre de MONSIEUR, maréchal-de-camp, a été créé *pair* de France le 4 juin 1814.

Titres. La châtellenie de *Bouloire*, au Maine, unie à celles de Maisoncelles et d'Escorpain, fut érigée en *baronnie*, par lettres du mois de septembre 1593, registrées au parlement le 24 avril 1598, en faveur de Jean de Maillé de la Tour-Landry et de ses hoirs ou ayans causes. La seigneurie de *Kerman*, en Bretagne, fut érigée en *marquisat* par lettres-patentes du mois d'août 1612, registrées à Rennes, en faveur de Charles de Maillé, baron de la Forêt.

La seigneurie de la *Flocelière* fut érigée en *marquisat*, en faveur de Jacques de Maillé-Brézé, par lettres du mois de novembre 1616, registrées le 17 mai 1629.

La châtellenie de *Jalesnes*, en Anjou, fut érigée en *marquisat* au mois de décembre 1634; est passée la même année dans la maison de Maillé.

Prélature. Un archevêque de Tours en 1119, un autre

Digitized by Google

en 1394, et un troisième, mort en odeur de sainteté le 11 janvier 1597.

Malte. Des chevaliers et dignitaires de cet ordre, depuis Claude de Maillé, qui y fut reçu en 1595.

Armes : d'or, à trois fasces nébulées de gueules.

LA MAILLERAYE, *marquisat*, voyez HARCOURT.

MAISON, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *marquis*, dans la personne de Nicolas-Joseph, marquis Maison, *pair* de France, du 4 juin 1814, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de la 8e division militaire, grand'-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre du mérite militaire de Bavière, etc.

Armes : écartelé au 1 d'azur, à l'épée d'argent; aux 2 et 3 d'azur, à la maison d'argent, girouettée d'or, surmontée de trois étoiles d'argent; au 4 d'azur, à l'épervier essorant d'or, sur un mont d'argent, tenant dans son bec un annelet du même.

LE MAISTRE, en l'Ile-de-France, famille du parlement de Paris, distinguée par une longue série de magistrats célèbres, et par des officiers supérieurs, tant sur terre que sur mer, des conseillers-d'état, des intendants de provinces, et autres personnages de marque. Elle remonte par filiation à Jean le Maistre, marchand à Montlhéry. Il eut deux femmes : 1° Denise; 2° Jeanne Huault. Il eut trois fils de la première, et trois filles de la seconde. Pierre le Maistre, seigneur des Brosses et de Beaumont, dont il fut le trisaïeul, et Paul le Maistre de la Maisonfort, capitaine de vaisseau, furent anoblis par lettres du mois de décembre 1637 (698), pour services militaires (portent les patentes) depuis plus de cinquante ans. La noblesse, dans cette famille, ne date donc que de l'an 1637. Les autres branches en ont acquis les priviléges par la charge de conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France. (*Voyez* Tessereau, tom. II, table, p. 766.) Denis le Maistre, seigneur des Coudreaux et des Brosses, père de l'anobli, fut secrétaire du duc d'Alençon. De Marie le Noir, sa femme, il eut trois fils et trois filles : Pierre, qui a continué la branche des seigneurs des Brosses et de Beaumont; Paul, seigneur de la Maisonfort; et Denis le Maistre, médecin à Orléans, mort en 1638, qui de Catherine Monceau, sa femme, eut trois fils : Jacques, intéressé dans les af-

faires du roi, seigneur de Frésurène, près d'Orléans, auteur de la branche de Saint-Péravi; Daniel, aussi intéressé dans les affaires du roi, qui n'a eu que deux filles; et Samuel le Maistre, marchand, bourgeois de la ville d'Orléans, dont la postérité subsiste et fait le commerce dans la même ville.

Parmi le grand nombre de magistrats intègres et éclairés qu'a donnés cette famille, on peut citer Gilles et Jean le Maistre, le premier illustré par de grands talents, le second par de grandes vertus; et tous deux par un attachement sans bornes aux principes monarchiques dans les troubles qui bouleversèrent l'état. Antoine le Maistre, conseiller-d'état, et précédemment avocat au parlement de Paris, était qualifié, pour sa vaste érudition, *l'une des lumières du barreau.* Louis-Isaac le Maistre de Sacy, frère d'Antoine, n'acquit pas moins de célébrité par son rare savoir. Ces deux frères, retirés à Port-Royal, ont composé dans cette solitude une foule d'ouvrages estimés, tant de jurisprudence que sur l'Écriture sainte et les Pères de l'église, et des traductions de Phèdre, de Térence et de Virgile.

Armes : d'azur, à trois soucis d'or. La branche de Vaux brisait d'un chevron d'or.

Ces armes sont parlantes, faisant allusion au proverbe: *Si les valets ont les peines, les maîtres ont les soucis.*

DE MAILLY, maison des plus anciennes et des plus illustres du royaume, florissante dès l'an 1030, avec tous les caractères de l'ancienne chevalerie. Elle peut être comptée pour la première maison de Picardie, tant pour l'ancienneté que pour la splendeur. Claude Tyot, abbé de Saint-Étienne de Dijon, la dit issue des comtes de Châlons-sur-Saône, sentiment que nous nous bornons à rapporter. Elle est du moins du petit nombre de ces anciennes races qui, s'étant perpétuées avec les siècles, peuvent justifier aujourd'hui, par titres filiatifs, depuis le milieu du onzième, d'une existence constatée par des services éminents, des fondations considérables, et tout ce qui peut caractériser une grande et puissante maison.

Cette maison a produit un grand nombre de branches: 1° les marquis de Mailly; 2° les seigneurs de Mareuil; 3° les marquis de Mesle, éteints au dix-huitième siècle; 4° les comtes de Mailly-Rubempré, éteints à la fin du même siècle; 5° les marquis de Haucourt; 6° les marquis du

Digitized by Google

Quesnoy, éteints vers la fin du dix-septième siècle; 7° les seigneurs d'Auchy, éteints en 1537; 8° les seigneurs de Rumesnil, éteints en 1630; 9° les seigneurs de l'Epîne, éteints en 1691; 10° les seigneurs d'Auvillers, éteints en 1629; 11° les seigneurs de l'Orsignol et de Conti, éteints en 1528; 12° les seigneurs d'Authuille, éteints en 1495; 13° les seigneurs de Rhutère, éteints vers 1500; 14° les seigneurs de Nedon, éteints en 1400; 15° les seigneurs de la Houssaye. A ces branches le Dictionnaire généalogique de la Chenaye-des-Bois, tom. IX, page 370, ajoute une branche dite des seigneurs de Loiselet, de Mernes, et de Hersin, dont il fait descendre les Mailly-Couronnel, en Artois. Pour opérer ce rattachement, il fait Pierre de Mailly, seigneur de Loiselet et de Coges, troisième fils d'Antoine de Mailly, seigneur de l'Orsignol, et de Jeanne d'Antoing. Mais, indépendamment du dénûment de preuves, qu'on aurait dû cumuler pour légaliser cette jonction, le P. Anselme, dans son Histoire des Grands-Officiers de la couronne, tome VIII, page 652, généalogie de Mailly, branche de l'Orsignol, ne fait nulle mention de ce Pierre de Mailly au nombre des enfants d'Antoine, qui sont, Nicolas, Guillaume, Jean et Isabeau. Même silence à cet égard dans une généalogie in-4° de la maison de Mailly, publiée en 1757; et ce qui prouve qu'on ne doit avoir qu'une confiance très-mesurée dans ce rattachement, c'est qu'on ne voit entre Antoine de Mailly, Pierre, son soi-disant fils, et les descendants des deux branches, aucun vestige de parenté, ni même que ce Pierre ait hérité d'aucune terre, d'aucune propriété d'Antoine, son prétendu père. Voyez ci-après *Mailly-Couronnel*.

Services. La maison de Mailly a donné un grand-panetier de la couronne, un maréchal de France, des lieutenants-généraux des armées, des maréchaux-de-camp, des gouverneurs de provinces et de places, des capitaines de cent et de cinquante hommes-d'armes des ordonnances, un vice-amiral, des conseillers et chambellans de nos rois, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des chevaliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit, des ambassadeurs, et autres personnages de marque.

Honneurs de la cour : de 1739 à 1782, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La seigneurie de *Montcavrel* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de mars 1687, registrées le 14 avril 1690, en faveur de Louis de Mailly, qui obtint de

nouvelles lettres au mois de mai 1691, registrées le 1er mars 1701, pour donner à ce marquisat la dénomination de *Mailly-Montcavrel.*

Les terres de Raineval, Thory, Louvrechy, Sauviler, Mongival, Chermont, Sotteville, Esclainvilliers, St-Martin, etc., furent unies et érigées en *comté,* sous le nom de *Mailly,* par lettres du mois de janvier 1744, en faveur d'Augustin-Joseph de Mailly, seigneur d'Haucourt, capitaine-lieutenant des gendarmes écossais.

Le *Quesnoy,* seigneurie en Flandre, sur la Deulle, fut érigé en *marquisat,* par lettres du 25 avril 1661, en faveur de Philippe de Mailly, vicomte d'Eps.

La petite ville de *Nesle,* en Picardie, érigée en *comté* l'an 1466, et en *marquisat* en 1545, fut confirmée dans ce titre au mois de décembre 1701, en faveur de Louis-Charles de Mailly. Du chef de sa femme, ce seigneur prenait le titre de prince d'Orange.

On peut ajouter à ces érections plus de vingt terres titrées, soit *marquisats, comtés, vicomtés* et *baronnies,* possédées par la maison de Mailly.

Pairie. Adrien, comte de Mailly, fils du maréchal de France, a été nommé *pair* de France le 4 juin 1814.

Malte. Cette maison compte un grand nombre de chevaliers et de dignitaires de cet ordre depuis l'an 1200.

Prélature. Un évêque de Lavaur, mort en 1713; un archevêque d'Arles en 1697, puis archevêque, duc de Reims, premier pair de France en 1710, cardinal en 1719, mort en 1721; un évêque et comte de Noyon, pair de France en 1426; un évêque d'Amiens en 1456, etc., etc.

Armes : d'or, à trois maillets de sinople. Devise : *Hogne qui vonra.* L'écu timbré d'une couronne ayant au milieu une fleur de lys, et deux moitiés de fleurs de lys entrecoupées de perles. Cette couronne a été accordée à cette maison, pour avoir donné un régent du royaume sous Charles VI. Supports : deux lions.

DE MAILLY. Philippe de Mailly fut anobli par le duc de Bourgogne en 1403. De cette famille étaient sans doute Africain de Mailly, chevalier, baron d'Escots, conseiller, chambellan ordinaire et panetier du roi, cavalier-d'honneur et bailli de Dijon en 1532; et Helion de Mailly, seigneur d'Arc-sur-Thil, Savigny, de Clomot et de Varennes, qui succéda à son oncle, Africain de Mailly, dans la charge de conseiller-d'honneur au parlement de Bourgogne, le 11 juin 1545.

Digitized by Google

Armes : de gueules, à trois maillets d'or.

DE MAILLY DU BREUIL, en Champagne, anciennement Mailley. Cette famille a pour auteur :

I. Manassès *Mailley*, praticien à Langres, mort le 27 mars 1612. Il avait épousé Barbe Mongin, dont il eut :

1° Jean, qui suit;

2° Antoine Mailley.

II. Jean *Mailley*, baptisé dans l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul de Langres, le 16 juillet 1597, eut pour parrain Jean Molot, prêtre, et pour marraine Jeanne du Pré, femme de Nicolas Sylvestre, cordonnier. Il épousa Anne Rigot, et mourut le 22 octobre 1672. Ses enfants ont supprimé la lettre *e* de leur nom, et ses petits-enfants l'ont précédé de l'article *de*, ensorte qu'ils s'appellent depuis *de Mailly*. Ces enfants sont au nombre de quatre :

1° Nicolas, qui suit;

2° Jean Mailly;

3° Daniel Mailly;

4° Samuel Mailly.

III. Nicolas *Mailly*, secrétaire de M. le Coigneux, puis receveur-général des finances à Tours, reçu à la chambre des comptes le 12 septembre 1679, mort le 22 décembre 1684, et inhumé à Saint-Eustache, avait épousé Marie Boulery, dont il eut quatre fils et quatre filles, entr'autres :

1° Nicolas, qui suit;

2° André de Mailly, écuyer, sieur du Breuil, receveur-général des finances, reçu en la chambre des comptes le 2 janvier 1693, puis intéressé dans les fermes-générales du roi, a épousé Françoise des Chiens, fille de Pierre des Chiens, contrôleur-général des domaines en Champagne, dont il a eu trois filles.

IV. Nicolas *de Mailly*, II^e^ du nom, écuyer, seigneur de Franconville, receveur-général des finances à Tours, fut anobli, avec André de Mailly, son frère, par lettres données à Versailles au mois de mai 1704, registrées au parlement le 3 juin suivant. Il épousa Anne Boutet, dont il eut un fils et deux filles.

Nicolas et André de Mailly furent attaqués en justice en 1718, par l'ancienne maison de Mailly, en Bourgogne, comme usurpateurs de la qualité de *comte*, de la préposition *de*, et de la prétention de se dire de la même famille. Il intervint à ce sujet un arrêt du parlement de Paris, le 16 juillet 1718, qui fait défense aux sieurs Nicolas et André

Mailly, et à leurs enfants, de se prétendre et dire issus de la maison de Mailly, en Bourgogne, et d'en porter les armes; et les condamne à 1000 livres d'aumônes envers les prisonniers.

Armes : d'azur, à trois maillets d'or.

DE MAILLY DE CHATEAU-RENAUD, en Bourgogne, famille anoblie par la charge de président de la chambre des comptes de Franche-Comté.

Titre. La seigneurie de *Château-Renaud*, au bailliage de Châlons-sur-Saône, fut érigée en *marquisat*, par lettres-patentes du mois de juillet 1732, registrées au parlement de Dijon le 28 mars 1754, en faveur d'Antoine-Anne-Alexandre-Marie-Gabriel-Joseph-François Mailly, président en la chambre des comptes et cour des aides de Franche-Comté, et de Jean Cœur-de-Roy, héritier substitué à défaut d'enfants dudit sieur Mailly.

DE MAILLY-COURONNEL. Nous avons allégué les raisons qui nous ont fait rejeter, comme dénuée de preuves, l'origine que donne la Chenaye-des-Bois à cette famille, en la faisant descendre de l'ancienne et illustre maison de Mailly. Celle de Couronnel a pour auteur Pierre de Mailly, seigneur de Loiselet, selon le même auteur, aïeul de Hugues de Mailly, seigneur de Coges, Loiselet et Baali, qui fut *avocat* du roi à la cour de Beauquesne, et mourut en 1427. De lui descendent les branches de Mernes et de Couronnel.

Services. Cette famille a donné des conseillers des ducs de Bourgogne, un avocat-général au conseil d'Artois en 1530, un capitaine d'hommes-d'armes vivant en 1638, des députés du corps de la noblesse des états d'Artois, etc.

Titre. Cette famille prend, depuis le milieu du dix-huitième siècle, le titre de *marquis* de Mailly-Couronnel.

Armes : d'or, à trois maillets de gueules.

DE LA MAJORIE SOURSAC. Cette famille est ancienne. Elle a été maintenue dans sa noblesse par M. de Fortia, intendant en Auvergne, en 1666, sous le nom de la Majorie de Soursac et de Courdes. Par cette production, elle compte les alliances les plus distinguées, telles qu'avec les maisons de Sédières, de Pebeyre, de Belcastel, de Turenne, de la Volpilière, de Chazelles, de Douhet, etc., etc. La preuve remonte à l'an 1533; mais cette famille date de plus haut. Gérard de la Majorie fut anobli par le roi au mois de novembre 1350. (*Manuscrit* 698, à l'Arsenal.)

Armes : d'azur, à la bande d'or.

Digitized by Google

Selon la production de 1666 : parti, au 1 d'azur, à la bande d'or; au 2 d'azur, à trois bandes d'or.

MALARMÉ, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*, dans la personne de Claude-Joseph Malarmé, ancien préfet de la Vienne, puis de l'Indre en 1815.

Armes : parti, au 1 d'azur, à trois glands d'argent; au 2 échiqueté d'or et de gueules.

MALARMEY DE ROUSSILLON, en Bourgogne. Samson et Jean Malarmey de Besançon, ayant acheté des fiefs, le procureur-général leur fit un procès, prétendant que n'étant pas nobles, ils ne pouvaient posséder *fiefs*. Ils répondirent qu'ils avaient obtenu des lettres de noblesse de l'empereur Ferdinand. Par arrêt du 7 avril 1606, le parlement leur ordonna de produire l'original de ces lettres de noblesse.

Services. Cette famille a donné un colonel de 2000 hommes au service d'Autriche en 1620; un chambellan du duc de Savoie Philibert-Emmanuel, en 1613; des gouverneurs de places, plusieurs officiers-généraux, et de divers grades.

Titres. Celui de *comte* de Roussillon, depuis le milieu du seizième siècle, et celui de *baron* d'Estrabonne, depuis 1762, en vertu de la possession de ces terres titrées.

Armes : de gueules au rais d'escarboucle pommeté d'argent.

DE MALESHERBES. *Voyez* LAMOIGNON.

DE MALEVILLE, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *marquis*, dans la personne de Jacques, marquis de Maleville, nommé *pair* de France le 4 juin 1814. Il est grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : d'azur, à trois molettes d'éperon d'or.

MALFIANCE, *marquisat*, voyez DION, et rectifiez l'écusson que porte l'aigle sur l'estomac, lequel est de *sable*, et non d'azur, comme on l'a dit p. 314 du premier volume.

DE MALLEVAUD DE LA VARENNE, de Vomorand, de Marigny, de Puyrenaud, famille noble d'extraction, établie en Poitou, en Angoumois, à la Martinique, en Saintonge, en Limosin, et en Touraine. Elle remonte ses preuves filiatives à Montain de Mallevaud, écuyer, seigneur de la Maugotière, vivant en 1421.

Services. Cette famille a donné des officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Prélature. Jean de Mallevaud fut évêque *in partibus* d'Olonne, et suffragant d'Aix en Provence, par bulle du 7 des ides de décembre 1648.

Malte. Jean de Mallevaud de la Mangotière fut reçu dans cet ordre en 1546.

Armes : d'argent, à trois vires d'azur; au bâton du même en pal, en centre de l'écu. Couronne de marquis. Tenants : deux sauvages.

DE MALMONT, famille très-ancienne de Bresse. Claude de Malmont, écuyer, seigneur du Tillet, vivait, en 1450, avec Antoinette de Gorrevod, sa femme, fille de Hugonin de Gorrevod, chevalier.

Armes : d'azur, au chevron d'argent.

DE MALMONT. Ebles, vicomte de Ventadour, donnant un jour à dîner à Guillaume, dit le Jeune, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine (mort en 1127), étala dans ce repas une somptuosité et une magnificence qui surprirent ce prince. Le soir, ce fut un autre spectacle. A l'insu d'Ebles, un paysan arrive dans la cour du château, conduisant un char traîné par des bœufs, et se met à crier : « Que les gens du comte de Poitiers approchent et voient » comment se livre la cire à la cour du seigneur de Venta- » dour. » En disant cela, il monte sur son char, et avec une cognée, il coupe les cercles d'une grande tonne, d'où sortent et tombent à terre des formes de toutes grandeurs et sans nombre, de la cire la plus pure. Le paysan ne daignant point les ramasser, s'en retourne avec son char à Malmont. Le comte-duc voyant cette profusion, donna de grands éloges à la générosité du vicomte. Pour le paysan, Ebles lui fit présent, et à ses enfants, du mans de Malmont. Dans la suite, ils furent élevés au rang de chevaliers, et se font aujourd'hui (dit Geoffroi, prieur du Vigeois au diocèse de Limoges, qui écrivait en 1180, p. 322 de sa Chronique) les neveux d'Archambaut de Solignac. (*Art de vérifier les dates, nouvelle édition in*-8°, *t. X, p.* 109.)

DE MALMONT, *voyez* MAULMONT.

On observe, à cette occasion, qu'à cette époque la chevalerie ne supposait pas nécessairement la noblesse, comme elle l'a supposée depuis, plutôt par l'usage que par une loi expresse. Mais si la chevalerie ne supposait pas toujours, au douzième siècle, la noblesse, il est certain

Digitized by Google

qu'elle la donnait à ceux qui ne l'avaient point par leur naissance, puisque tout chevalier était appelé *monseigneur*, et sa femme qualifiée *dame*, tandis que celles des simples écuyers n'étaient appelées que demoiselles, de quelque naissance qu'elles fussent d'ailleurs. On peut juger, d'après cela, du cas que l'on doit faire de l'opinion de certains modernes, qui, par ignorance ou par méchanceté, osent avancer que des familles revêtues de nos jours de la dignité de pair, ou des titres de duc, comte ou baron, ne sont point nobles si elles n'ont d'ailleurs la noblesse d'origine. En supposant un moment l'existence du gouvernement féodal, ne serait-il pas curieux de voir des ducs, des comtes, des pairs, enfin les premiers dignitaires de l'état imposés à la taille? Si la raison ne suffisait point pour étouffer en naissant une aussi grossière absurdité, l'art. 71 de la charte aurait dû au moins fermer la bouche à la calomnie.

MALOUET, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*, dans la personne du baron Malouet, maître des requêtes, officier de la Légion-d'Honneur, préfet du département du Pas-de-Calais, fils de Pierre-Victor Malouet, ministre de la marine, chevalier de Saint-Louis, commandant de la Légion-d'Honneur, mort en 1815.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois oiseaux contournés de sable.

MANDAT, famille originaire du Limosin, qui tire sa noblesse des offices de finances de la chancellerie de France à la fin du seizième siècle. Elle a pour auteur :

I. Galiot *Mandat*, sieur de la Jonchère, élu par le roi à Tours. Il épousa Marie Brodeau, dont il eut deux fils et trois filles, entr'autres :

II. Galiot *Mandat*, II^e du nom, sieur d'Aigrefoin, conseiller, notaire et secrétaire du roi, par provisions du dernier octobre 1572. Étant mort en 1612, dans l'exercice de cette charge, il a transmis la noblesse à ses descendants. Il épousa, le 25 juillet 1575, Catherine le Lièvre, fille de Claude le Lièvre, marchand, bourgeois de Paris, et de Catherine Gobelin, sa première femme. Il en eut, entr'autres enfants :

1° Nicolas Mandat, maître des comptes en 1607, marié avec Françoise Petit, fille de Denis Petit, maître maçon, et de Denise Germain, dont

a. Nicolas, conseiller en la chambre des comptes.

b. Claude, mort sans alliance en 1666, étant conseiller au châtelet de Paris;

c. Marguerite, femme de Ferry Malet de Graville;

d. Catherine Mandat, morte sans avoir été mariée;

e. Marie Mandat, morte religieuse.

2° Galiot, qui n'a eu que deux fils, morts sans alliance, et trois filles.

3° Claude, qui suit;

4° Trois filles, mariées l'une à un maître des comptes, et les deux autres à des secrétaires du roi.

III. Claude *Mandat*, reçu conseiller au parlement de Paris, épousa Jeanne Lombard, fille de Jean Lombard, vendeur de poisson de mer. Il en eut

1° Claude Mandat, maître des comptes en 1644.

2° Galiot, qui suit.

3° Trois filles, dont deux mortes jeunes, et une religieuse au Val-de-Grâce.

IV. Galiot *Mandat*, III^e du nom, conseiller au parlement de Paris en 1639, épousa, en 1640, Catherine Leoni, fille de Zanoli Leoni, banquier et bourgeois de Paris, et de Louise Manovelli. Il en eut, entr'autres enfants:

V. Alexandre *Mandat*, maître des comptes en 1669, marié en 1681 avec Antoinette Herinx, fille de Jean Herinx, banquier à Paris, avec laquelle il a continué la postérité jusqu'à nos jours.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers-généraux, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titre. Celui de *comte de Grancey*, en vertu de la possession de cette terre titrée.

Armes: d'azur, au lion dor; au chef d'argent, chargé d'une hure de sanglier de sable, défendue d'argent, et accostée de deux roses de gueules.

MANEVILLETTE, *comté*, voyez LE HANYVEL.

DE MANNEVILLE, maison d'ancienne chevalerie de la province de Normandie, où elle florissait dès le onzième siècle. Elle a formé une branche en Angleterre, dite des comtes d'Essex et d'Aumale, éteinte au douzième siècle. Beatrix de Manneville, fille et héritière de Guillaume, comte d'Essex en 1118, épousa Guillaume de Fay, dont le second fils, Geoffroy de Fay, fut seigneur de Manneville, et prit le nom de cette terre, que ses descendants ont conservé.

Digitized by Google

Services. Cette maison, éteinte en 1763, a donné des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre du roi, et des gentilshommes ordinaires de la chambre.

Titres. La seigneurie de *Charlemenil* fut érigée en *marquisat* par lettres du mois de février 1660, et celle de *Manneville* en *comté*, par lettres du mois de juillet 1668, en faveur de François-Bonaventure de Manneville.

Malte. Louis de Manneville fut reçu dans cet ordre en 1647.

Armes : de sable, à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée de gueules.

Les premiers seigneurs de Manneville, fondus dans la maison de Fay, qui en a pris le nom, portaient : d'*or, au lion de gueules.*

MANOEUVRE, *marquisat,* voyez VERTHAMON.

DE MARAVAL, *voyez* DE LALIS.

DE MARBOIS (*marquis*), voyez BARBÉ-MARBOIS.

MARCELLUS, *comté,* voyez DEMARTIN.

MARCHAND, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte,* dans la personne du comte Jean-Gabriel Marchand, lieutenant-général des armées du roi, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois épis de seigle rangés d'or : aux 2 et 3 d'hermine pleins.

DE LA MARCHE, *voyez* FYOT, et LE LYMONIER.

LA MARCHE, *baronnie,* voyez GUÉRIN.

DE MARCHEVAL, *voyez* PAJOT.

DE MARCHIN, maison connue au pays de Liége depuis l'an 1457, a donné un maréchal de France mort en 1706; un chevalier des ordres du roi, lieutenant-général des armées de Sa Majesté, puis capitaine général des armées espagnoles aux Pays-Bas, créé comte du Saint-Empire en 1658.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au poisson de gueules en pal, qui est de MARCHIN; aux 2 et 3 d'azur, à trois flanchis d'argent; au chef d'or, chargé de trois flanchis d'azur, qui est de BALZAC.

DE MARCIEU, *voyez* EMÉ.

DE MARCOGNET (*baron de*), voyez BINET.

MARESCHAL DE VEZET, en Franche-Comté. Luc Mareschal, commerçant millionnaire, fut anobli le 28 janvier 1642.

Titre. Celui de *comte* de Vezet en 1749.

Armes : d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de deux raisins de pourpre, tigés de sinople.

MARESCHAL DE SAUVAGNEY, à Besançon, qualifiés de nobles depuis l'an 1568, dans un acte judiciaire.

MARESCHAL DE LONGEVILLE, à Besançon, famille anoblie le 27 juillet 1525.

Armes : d'azur à deux poutres d'or, posées en chevron brisé; un croissant montant d'argent en pointe.

MARGUIER D'AUBONNE, en Franche-Comté. Cette famille doit sa noblesse à Jean-Baptiste Marguier, maître des comptes en 1720.

DE MARIDAT, en Lyonnais. Jean de Maridat, secrétaire de la chambre du roi, commissaire ordinaire des guerres de la marine du Ponant, épousa, vers l'an 1610, Françoise de Servières, dont il eut, entr'autres enfants, Françoise de Maridat, née le 26 juin 1616, mariée le 17 juin 1641, avec Jacques Guignard, vicomte de Saint-Priest, prévôt des marchands de la ville de Lyon en 1654.

Armes : d'azur, à la croix d'argent.

MARIGNANE, *marquisat*, voyez COVET.

DE MARIGNY, *marquisat*, voyez POISSON.

DE MARLE. Cette famille est ancienne et illustre. Son nom primitif est le Corgne, selon Godefroy, dans son Histoire des chanceliers. Anselme en donne la filiation depuis Moret le Corgne, dit *de Marle*, parce qu'il y était né, que Blanchard dit avoir été tué à la bataille de Poitiers, en 1356. Henri le Corgne, dit de Marle, seigneur de Versigny, élevé à la dignité de chancelier de France (1) le 8 août 1413, favorisa le parti d'Orléans contre celui de Bourgo-

(1) Ce Henri de Marle est nommé comme proche parent d'Etienne de Marle, apothicaire du roi, dans un registre des testaments de l'an 1409.

gne; ce zèle lui coûta la vie. Paris ayant été pris par le seigneur de l'Ile-Adam, pour le duc de Bourgogne, Henri de Marle fut arrêté, mis à la grosse tour du palais, et, le 12 juin 1418, massacré impitoyablement par la populace, avec son fils aîné, Jean de Marle, évêque de Coutances, et leurs corps exposés dans les champs de la clôture de Saint-Martin. (Anselme.) Blanchard, et d'après lui la Chenaye, disent que Jean de Marle, prévôt de Paris en 1291, était de cette famille. Cependant, sans affirmer la négative, on pense que les le Corgne de Marle n'ont rien de commun avec ce prévôt des marchands. On est fondé dans cette présomption sur ce qu'il ne portait point comme eux le nom de *le Corgne*, et qu'une autre famille du nom de Marle existait en l'Ile-de-France dans le même temps que la première, comme on le verra ci-après.

Armes : d'argent, à la bande de sable, chargée de trois molettes d'éperon du champ.

DE MARLE. Jean de Marle fut échevin de la ville de Paris en 1442 et 1449; Germain le fut en 1474, 1476 et 1478. Il était général des monnaies lorsqu'il fut élu prévôt des marchands en 1502. (*Armorial de la ville de Paris*, in-fol., gravé par Beaumont, planche 29.)

Armes : d'or, à trois merlettes de sable.

DE MARMIER, famille originaire du comté de Bourgogne, et non pas d'Angleterre, comme l'avancent, sans aucune preuve, le Dictionnaire des Gaules et celui de la Noblesse, n'y ayant aucune analogie entre l'ancienne et illustre maison des Marmion, barons de Tamerworth, en Angleterre, originaire de Normandie, et la famille de Marmier, qui d'ailleurs a des services et de belles alliances.

Le P. Guillaume, en son Nobiliaire des Salins, p. 46, nous apprend qu'un Hugues Marmier, bourgeois de Langres, eut, entr'autres enfants, Guillemette Marmier, mariée, l'an 1443, à Jacques Boutechoux, fils de Jean Boutechoux, bourgeois de Gray. Ce qui appuie encore l'origine de cette famille de la ville de Langres, c'est que dès le temps de sa translation à Gray, elle a eu deux sujets du nom de Mamet ou Mames, nom du saint patron de la ville et du diocèse de Langres.

Services. Cette famille a donné un maréchal-de-camp-général en Flandre, pour le service du roi d'Espagne; des chevaliers et un commandeur de l'ordre de Calatrava; des

officiers supérieurs au service de France, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; un maréchal-de-camp-général, au service du duc de Savoie, etc., etc.

Titres. La terre et seigneurie de Seveux, au bailliage de Gray, fut érigée en *marquisat*, sous le nom de *Marmier*, par lettres-patentes du mois de juillet 1740, registrées au parlement de Dôle la même année, en faveur de François-Philippe de Marmier, seigneur d'Ausanville, de Dinville, Pagny, etc., lieutenant-colonel du régiment de la Reine, chevalier de Saint-Louis.

Pairie. Par ordonnance royale du 15 mai 1818, Philippe-Gabriel, *comte* de Marmier, titre qui a été consacré par la charte, a été appelé aux rang, titre et qualité de pair du royaume, du duc de Choiseul, son beau-père, pour en jouir, lui et sa descendance mâle naturelle et légitime, dans le cas où le titulaire viendrait à décéder sans postérité mâle naturelle et légitime.

Malte. Depuis l'an 1655 cette famille a donné des chevaliers à l'ordre de Malte.

Armes : de gueules, au marmot d'argent.

DE MARNIÈRES, *voyez* FAUTEREAU.

MARQUIS, en Franche-Comté. Pierre Marquis fut co-gouverneur de Besançon, en 1550. Un de ses fils s'établit à Vésoul, prit le nom de sa mère, Louise *Salivet*, et fut l'auteur de la branche de *Fouchécourt*.

DE MARTAINVILLE, *voyez* GAUDE.

DE LA MARTILLIÈRE OU DE LA MARTELIÈRE, au Perche. Cette famille remonte, par filiation, à François de la Martillière, lieutenant-général au bailliage du Perche, au siége de Bellême, vivant en 1560, père de Pierre de la Martillière, un des plus célèbres avocats au parlement de Paris, seigneur de Fez, anobli au mois de mai 1614.

Services. Cette famille a donné des maîtres des requêtes, des conseillers-d'état, plusieurs officiers, notamment dans l'artillerie, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titre. La baronnie de *Fez* fut érigée en *comté*, par lettres-patentes, registrées au parlement en 1670, en faveur d'Alexandre-Pierre de la Martillière, seigneur de Champailleaume, conseiller au grand-conseil, puis conseiller-d'état.

Digitized by Google

Malte. Martial-Charles-Eugène de la Martillière a été reçu en minorité, dans cet ordre, en 1775.

Armes : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois feuilles de laurier de sinople.

DE LA MARTILLIÈRE, noblesse consacrée par la Charte, avec le titre légal de *comte*, dans la persônne de Jean Fabre, comte de la Martillière, lieutenant-général en retraite, inspecteur-général du corps royal d'artillerie, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, créé *pair* de France le 4 juin 1814, décédé en mars 1819.

Armes : parti au 1 d'azur, à la tour donjonnée d'argent, maçonnée de sable ; au 2 d'argent, au bœuf de sable, surmonté d'une étoile du même.

MARTIN DE DISIMIEU, *voyez* ce dernier nom.

DE MASGONTHIÈRE, *voyez* HUGON.

DE MATAFELON, qu'il ne faut pas confondre avec *Mathefelon*, maison d'origine chevaleresque du pays de Bugey, éteinte depuis le milieu du quinzième siècle. Elle remontait filiativement à Barthélemi de Matafelon, damoiseau, qui vivait en 1240. *Voyez* MATHEFELON.

Armes : d'azur, au taureau d'or.

DE MATHAN, en Normandie. La maison de Mathan, d'ancienne chevalerie, est une des plus illustres de la province de Normandie. Elle tire son nom d'une terre située dans le bailliage de Caen, proche de l'abbaye d'Aulnay, dont les seigneurs de Mathan furent les principaux bienfaiteurs lors de sa fondation. Elle remonte par preuves filiatives à Jean de Mathan, chevalier, seigneur de Mathan, nommé dans une charte du prieuré de Saint-Vigor, près Bayeux, de l'an 1096, époque où beaucoup d'autres maisons, devenues depuis considérables, étaient encore ensevelies dans le néant. Ce seigneur fut du nombre des chevaliers bannerets qui suivirent, la même année, 1096, Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, à la première croisade en la Terre-Sainte.

Services. Cette maison a donné des capitaines d'hommes-d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, un échanson de Charles VI en 1380, un maréchal-général des logis de la cavalerie légère de France en 1635, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des gouverneurs de places, des maréchaux-de-camp, etc.

Titres. La terre de ***Mathan***, unie aux seigneuries de Saint-Pierre de Semilly, de Saint-André de l'Epine, du Mesnil-Agar, et du Soulaire, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de février 1736, registrées au parlement et en la chambre des comptes les 17 mai et 27 juillet de la même année, en faveur de Bernardin de Mathan, chevalier de Saint-Louis.

Cette maison a en outre possédé le *comté* de Beaunay, la *baronnie* d'Auffay, et plusieurs autres terres titrées.

Pairie. Georges, marquis de Mathan, maréchal-de-camp des armées du roi, a été créé pair de France en 1814, et a reçu le titre de *marquis* le 17 août 1815.

Malte. Plusieurs chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis l'an 1644.

Armes : Parti, au 1 d'azur, à deux jumelles d'or, la première sommée d'un lion léopardé du même; au 2 d'azur, à cinq fleurs de lys d'or. Cimier : Une tête humaine. Devise : *Au féal rien de fait.* Cri : MATHAN.

DE MATHEFELON, en Anjou, illustre et ancienne maison d'origine chevaleresque, qui, l'an 1080, se fondit par mariage dans celle de Champagne, à la charge par l'aîné des enfants de prendre le nom et les armes de Mathefelon. Cette seconde race des seigneurs de Mathefelon, barons de Duretal, et premiers barons d'Anjou, s'éteignit en 1396, époque où les sires de Champagne devinrent les aînés de la maison. *Voyez* CHAMPAGNE, MATAFELON.

Armes : de gueules, à six écussons d'or.

DE MATHEFON, seigneur de la Charrière, en Poitou, famille ancienne, mais différente de la précédente. Elle subsistait encore au milieu du quinzième siècle, que vivait Jacques de Mathefelon, écuyer, seigneur de la Charrière, avec Louise Couret, sa femme. Ils avaient, entr'autres enfants, Hélène de Mathefelon, mariée à René du Chilleau, seigneur d'Orpheille. Elle paraît avoir été l'héritière de sa branche, car depuis ce mariage on voit la maison du Chilleau en possession de la seigneurie de la Charrière.

Armes : d'or, à deux fasces de gueules, chargées chacune d'une vivre d'argent.

DE MATIGNON, *voyez* GOYON.

MAULE, *marquisat*, voyez HARLAY.

DE MAULDE DE LA BUISSIÈRE, en Artois, maison d'an-

Digitized by Google

cienne chevalerie du Hainaut, qui tire son nom d'une terre située sur l'Escaut, possédée dès l'an 1000 par Watier de Maulde; les barons de Colemberg, aînés de cette maison, étaient pairs du Boulonnais.

Services. Cette maison a donné plusieurs généraux au service de France, et des officiers de tous grades, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titres. La baronnie de *Colemberg,* dans le Boulonnais, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de février 1691, registrées le 19 avril 1693, en faveur de Gabriel de Maulde, III^e du nom, maréchal-de-camp.

La seigneurie de la *Buissière*, en Artois, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'avril 1663, en faveur d'Albert de Maulde.

Armes : d'or, à la bande de sable, chargée de trois croisettes d'argent.

MAULEVRIER, *comté*, voyez Gouffier et Colbert.

de MAULMONT, très-ancienne noblesse de la province du Limosin, où elle a formé un grand nombre de branches. La Chenaye en donne la filiation depuis l'année 1088. *Voyez* Malmont.

Archambaud de Maumont, abbé de Solminiac, vivait en 1160. Il portait dans ses armes *un sautoir d'or au champ d'azur, cantonné de quatre tours d'argent*, qui sont celles que plusieurs branches de cette famille portent encore de nos jours.

Services. Elle a produit nombre d'officiers distingués, des capitaines de cinquante hommes-d'armes et de cent hommes de guerre, des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs de places, etc.

Titres. On ne trouve point d'érection de terre en faveur de cette famille, mais elle a été en possession de plusieurs terres titrées, telles que les *baronnies* de Tonnay-Boutonne, Saint-Vit et du Chalard, les *vicomtés* de Bridiers et de Beaumont-le-Roger, etc.

Malte. Dès l'an 1435, elle comptait de cet ordre un commandeur de Couvrances.

Prélature. Un évêque de Mirepoix en 1393, deux évêques de Tulle, l'un en 1425, l'autre mort en 1441.

Armes : Branches de Bounay-Tontonne et de Fromental: d'azur, à deux fasces d'or ; à l'orle chargé de besants.

Branches de Saint-Vit et de Saint-Quentin : d'azur, au

sautoir d'or, cantonné de quatre tours d'argent, maçonnées de sable.

Branche de la Trie : d'azur, à la croix alésée d'or.

DE MAUPEOU, maison illustrée dans la robe et dans l'épée, qui remonte à Pierre de Maupeou, seigneur de Noisy, anobli au mois de janvier 1586. Il fut trésorier d'Anne, duc de Joyeuse.

Services. Des présidents aux enquêtes du parlement de Paris, et en la cour des aides; des avocats-généraux, célèbres par leur savoir et leur intégrité; deux gardes-des-sceaux, puis chanceliers de France en 1763 et en 1768; des présidents à mortier; des maîtres des requêtes; un intendant en Auvergne et en Poitou; des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées; des gouverneurs de places, etc.

Honneurs de la cour : Le 12 janvier 1772.

Titres. La branche aînée a les titres de *marquis* et de *vicomte*, en vertu de la possession du marquisat de Morangles et de la vicomté de Bruyères-le-Châtel.

Les seigneuries d'*Ableiges* et de Villeneuve-Saint-Martin furent unies et érigées en châtellenie, par lettres du mois de février 1671, registrées au parlement le 17 du même mois, et en la chambre des comptes le 14 mai suivant; puis en comté, par lettres du mois de décembre 1691, registrées le 12 mars 1692, en faveur de Gilles-François de Maupeou, maître des requêtes.

Malte. Cette famille a donné plusieurs chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis Louis de Maupeou, qui y fut reçu en 1621.

Prélature. Augustin de Maupeou, évêque de Castres en 1682, fut nommé archevêque d'Auch en 1705, et mourut en 1712.

Armes : d'argent, au porc-épic de sable.

MAUREGARD, *marquisat*, voyez AMELOT.

DE MAURIAN DE CARSEN, en Gascogne. Noble Jacques de Maurian, sieur de Carsen, épousa demoiselle Marie de Chélosse, dont il eut, entr'autres enfants, Catherine de Maurian, mariée, par contrat du 27 novembre 1641, avec Bertrand de Chambre, écuyer conseiller du roi, lieutenant général criminel au siége de Tartas, de la maison des barons d'Urgons.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée

en chef d'une étoile d'azur, et en pointe d'un croissant du même.

MAUSSION, famille noble, originaire d'Anjou, et établie à Paris depuis l'an 1600. Elle possédait dès-lors la seigneurie de Candé. Il paraît qu'elle descend de N... Maussion, secrétaire de François Ier. Cette famille a produit des hommes distingués dans la marine et dans la magistrature. Elle est alliée aux plus grandes maisons du royaume.
Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un cyprès planté sur une montagne du même

MAYROT, en Franche-Comté. Catherin Mayrot fut anobli le 6 mai 1544.
Armes : de gueules, à la fasce ondée d'argent.

MAZAN, *voyez* FABRE.

DU MAZEL, *voyez* DU FAYET.

DE MAZELLIÈRE, seigneurs de Mazellière, de Douazan et autres lieux; maison originaire de Bretagne, province qu'elle quitta pour aller s'établir dans le duché d'Albret, vers l'an 1500.
Services. Elle a donné un grand nombre de sujets distingués dans les armées et dans les conseils des rois de Navarre; on remarque, entr'autres,
Odet de Mazellière, ministre-d'état du roi de Navarre, auteur d'une branche connue sous le nom de barons d'Espiens, existante;
Jean de Mazellière, son frère, qui fut capitaine-exempt des gardes-du-corps du roi Henri IV, alors roi de Navarre. Ce prince, devenu roi de France, lui écrivit plusieurs lettres signées de sa main, remplies des témoignages les plus honorables de son affection;
Gaxiot de Mazellière, aussi ministre-d'état du roi de Navarre, comme Odet, son frère, et auteur d'une branche connue sous le titre de seigneurs de Reaupt, éteinte;
Bertrand de Mazellière, frère des trois précédents, qui fut colonel du régiment de Navarre, et tige des seigneurs de Tours, aussi éteints.
Honneurs de la cour : elle produisit des titres au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit en 1779. Mais ces titres, et les preuves qui furent faites, ont été perdus par suite de la révolution; il ne reste au comte de Mazellière que la

lettre originale qui lui fut écrite par M. le duc de Coigny le 29 avril 1780, par laquelle il lui annonce que le roi a accepté son mémoire, et qu'il lui indiquera le jour auquel il lui donnera des chevaux pour faire son début. Cette lettre achève de démontrer que le comte de Mazellière était susceptible des honneurs de la cour.

Titre. Celui de *comte* dans les actes et brevets depuis le milieu du siècle dernier.

Malte. Le comte de Mazellière, chevalier de Saint-Louis, et maréchal-des-camps et armées du roi, est le troisième de sa branche, issue de Jean de Mazellière, ci-dessus rapporté, qui porte les marques de cet ordre, où il a été admis en 1788, après avoir fait ses preuves de noblesse.

Armes: d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois lionceaux d'azur, lampassés et armés de gueules.

MEIGRET, sieurs d'Estigny, de Fouquières, famille originaire de la ville de Lyon, où elle est ancienne dans la bourgeoisie.

Jean Meigret, de Saint-Remi, et Jeannette, sa femme, furent anoblis par lettres du mois de juillet 1388.

Jean Meigret, conseiller au parlement l'an 1521, fut président à mortier le 23 mai 1556. Il mourut sans enfants.

Lambert Meigret, son frère aîné, sieur de Lives, de Mée Boisette, etc., connu sous le nom de contrôleur Meigret, fit une fortune considérable, et continua la lignée de cette famille, qui subsiste encore de nos jours.

Armes : d'azur, à trois besants d'argent; au chef d'or, chargé d'une tête de lion arrachée de gueules.

MÉJUSSEAUME, *vicomté,* voyez COETLOGON et DU GUÉ.

DE MELIGNAN DE TRIGNAN, maison d'origine chevaleresque du Condomois, où elle est connue depuis Senebrun de Melinhan, chevalier, vivant au mois d'octobre 1252.

Services. Elle a donné des capitaines d'hommes-d'armes, des gouverneurs de places; un chevalier de l'ordre du roi avant l'établissement de celui du Saint-Esprit; des officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc.

Honneurs de la cour : au mois d'octobre 1778, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Malte. Elle compte des chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis le treizième siècle.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or; aux 2 et 3 d'argent, à l'aubépin de sinople.

Digitized by Google

DE MELUN, maison, l'une des plus anciennes et des plus illustres de France, que Robert, moine de Reims, qui écrivait du temps de la première croisade, dit, dans son Histoire de la Terre-Sainte, *issue de race royale;* le sentiment de cet historien est fondé sur des monuments irrécusables; le roi Charles VI, dans ses lettres du mois de novembre 1392, confirmatives de l'ordonnance de Charles V de l'an 1374, concernant la majorité des rois de France, traite le vicomte de Melun, présent à ces lettres, de *consanguineus noster.*

Cette maison tire son nom de la ville de Melun, en Gâtinais, dont ses auteurs ont été vicomtes héréditaires.

Sa filiation remonte à Josselin, Ier du nom, vicomte de Melun, qui tenait un rang distingué parmi les grands seigneurs de la cour de Hugues Capet, et du roi Robert, son fils.

Elle a contracté des alliances directes avec les branches d'Artois, de Courtenay et de Dreux, issues de la maison royale de France.

La postérité des vicomtes de Melun se divise en deux branches principales.

Adam, IVe du nom, vicomte de Melun, fils aîné d'Adam III, et de Comtesse de Sancerre, fut auteur de la première, qui continua les vicomtes de Melun, comtes de Tancarville, desquels sortirent les princes d'Epinoy, seigneurs d'Antoing, duc de Joyeuse; les marquis de Richebourg, et les vicomtes de Gand, tous éteints, les derniers en 1739.

La seconde branche, connue particulièrement sous le titre de *seigneurs de la Borde-le-Vicomte*, eut pour auteur Jean de Melun, troisième fils d'Adam III, et de la même Comtesse de Sancerre; elle se divisa pareillement en plusieurs rameaux, connus sous la dénomination de seigneurs de Normanville, de Courtery, et d'*Esgligny-sur-Seine*, devenus depuis seigneurs du Bugnon, et de Brumetz, en Valois.

Il n'existe plus de cette maison illustre que le seul rameau des seigneurs d'Esgligny et de Brumetz, dont est chef actuel le vicomte Anne-Joachim-François de Melun.

Ce rameau a pour auteur certain Antoine de Melun, seigneur des terres d'Esgligny-sur-Seine, et de Chantecler, échues à son père, par le partage qu'il avait fait le 6 juin 1447, avec ses frères, de la succession de Jean de Melun,

seigneur de la Borde-le-Vicomte, et d'Isabelle de Savoisy, aïeux d'Antoine.

Quoique le P. Anselme, dans son Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, tom. V, p. 221, n'ait point donné la généalogie des seigneurs d'Esgligny-sur-Seine, du Bugnon et de Brumetz, il n'en est pas moins constaté par une foule de titres originaux et authentiques, qui sont en la possession du vicomte de Melun, qu'il est issu de Jean de Melun, IV^e du nom, seigneur de la Borde-le-Vicomte, et de la vicomté de Melun en partie, et d'Isabelle de Savoisy, sa femme; et les erreurs dans lesquelles sont tombés tous les généalogistes, qui, jusqu'à présent, ont donné l'histoire de cette branche, ne proviennent que de ce qu'ils n'ont pas eu en communication les titres qui en démontrent la fausseté.

La suspicion de bâtardise qui s'était élevée contre cette branche est entièrement détruite par des preuves incontestables.

Jean de Melun, bâtard de Louis de Melun, seigneur d'Esgligny, légitimé à sa requête, par lettres données à Tours au mois de février 1457 (et non en 1465, suivant le P. Anselme), et institué héritier du même Louis, était frère naturel d'Antoine, auteur du vicomte de Melun, et non son père comme on voulait l'insinuer; cela est démontré, 1° par ces lettres de légitimation, postérieures de plusieurs années à la naissance constatée d'Antoine, dans lesquelles il est dit que Jean, *bâtard*, n'avait point d'enfants; 2° par la transaction du 15 février 1481, passée entre Antoine de Melun, *légitime*, et le même Jean, *bâtard*, son frère, par laquelle ce dernier renonça à toutes ses prétentions sur les objets qui composaient la succession de Louis, moyennant une faible somme d'argent; et enfin par d'autres circonstances que les bornes de cet article ne permettent pas de rapporter.

Antoine de Melun forma deux alliances qui prouvent, et la considération personnelle dont il jouissait, et celle que lui méritait l'éclat de sa naissance. Il épousa en premières noces Anne de Noyen, fille de Gilles, chevalier, seigneur de Noyen-sur-Seine, de la Louptière-des-Bordes, de Vaurenier et autres places, conseiller et chambellan du roi; et en secondes noces Gauchère de Coutes, dame de Dannemois, veuve de Renaud de Beaumont, écuyer.

C'est de cette seconde alliance qu'est issu le vicomte de Melun, aujourd'hui chef de sa maison.

Digitized by Google

Services et dignités. Elle a produit un des chefs de la première croisade, dans la personne de Guillaume, Ier du nom, vicomte de Melun, surnommé le Charpentier, à cause de son courage et de sa force extraordinaire; un général en chef des armées du roi Philippe Auguste, un maréchal, trois grands-maîtres, trois grands-chambellans, deux grands-maîtres des eaux-et-forêts, et un grand-boutillier de France, des chevaliers-bannerets, des lieutenants-généraux et des officiers de tous grades dans les armées; a donné des gouverneurs de provinces, des ambassadeurs, des chambellans héréditaires de Normandie, des connétables et sénéchaux héréditaires de Flandre, des princes de l'empire, des grands d'Espagne de la première classe, sept chevaliers de la Toison-d'Or, un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et un commandeur grand'croix de celui de Saint-Louis.

Prélature. Jean de Melun fut évêque de Poitiers en 1235; Guillaume de Melun fut archevêque de Sens en 1325; Philippe de Melun fut évêque, comte de Châlons, pair de France, en 1325, et archevêque de Sens en 1338; Louis de Melun fut aussi archevêque de Sens en 1433; Louis de Melun, neveu du précédent, fut évêque de Meaux en 1483; François de Melun fut d'abord évêque d'Arras en 1509, puis de Thérouenne en 1511.

Malte. Guy de Melun fut grand-hospitalier de l'ordre en 1466; et Nicolas de Melun, chevalier du même ordre en 1503.

Honneurs de la cour : Adam-Joachim-Marie, vicomte de Melun, père du vicomte de Melun, aujourd'hui chef de la maison, a joui des honneurs de la cour le 1er mai 1751, sans avoir été astreint à faire des preuves, et sur la seule considération qu'il était issu de la maison de Melun. *(Note de M. Chérin.)*

Titres. Outre la *vicomté de Melun*, l'un des plus grands fiefs du royaume, la *vicomté de Joyeuse*, en Vivarais, fut érigée en *duché-pairie*, par lettres du roi Louis XIV du mois d'octobre 1714.

La seigneurie de *Tancarville*, à laquelle était attachée la dignité de chambellan héréditaire de Normandie, fut érigée en *comté* par lettres du roi Jean du 14 février 1351, en faveur de Jean III, vicomte de Melun, grand-chambellan de France.

La seigneurie des *Landes* fut érigée en *baronnie* par lettres du roi Louis XI, du mois de juin 1462, en faveur de Charles de Melun, qui fut depuis grand-maître de France.

La seigneurie d'*Épinoy*, en Flandre, fut érigée en *comté*, par lettres de Louis XII du 28 novembre 1514, en faveur de François de Melun, dont le fils, Hugues, fut créé *prince* d'Épinoy, par lettres de l'empereur Charles V de l'année 1541.

La seigneurie de *Roubais* fut érigée en *marquisat* par lettres du roi d'Espagne du 1er mars 1579.

La branche existante a joui, dans les actes et brevets, des titres de *marquis* et de *comte* jusqu'à Barthélemi-Joachim de Melun, seigneur de Brumetz, qui, étant devenu chef de sa maison, par l'extinction de toutes les branches, reprit le titre de *vicomte* de Melun, sous lequel son fils fut présenté à la cour; et la terre de Brumetz, qui avait été érigée en majorat de *baron*, par lettres du 20 juin 1811, vient d'être définitivement affectée à la dotation du titre héréditaire de *vicomte de Melun*, par lettres-patentes du 29 mars 1819, en considération, portent les lettres, *de l'ancienneté de la noblesse de la famille* de l'impétrant.

Armes : d'azur, à sept besants d'or, posés 3, 3 et 1; au chef d'or. Les diverses branches de la maison de Melun ont porté différentes brisures; celle de la Borde-le-Vicomte, de laquelle descend le vicomte de Melun, portait : d'azur à sept besants d'or, posés 3, 3 et 1, le chef chargé d'un lion naissant de gueules pour brisure; mais depuis l'extinction de toutes les autres branches, l'aïeul du vicomte de Melun a repris les armes pleines de sa maison.

DE MENON, marquis de Turbilly, en Anjou et au Maine. Cette famille a pour auteur certain :

I. Pierre *Menon*, habitant du lieu de Saint-Martin-la-Plaigne, au diocèse de Lyon, anobli, avec sa postérité mâle et femelle, née et à naître en légitime mariage, par lettres de Louis XI, du mois d'octobre 1478. Par son testament du 4 juin 1482, fait audit lieu de Saint-Martin-la-Plaigne, on voit qu'il avait pour enfants :

1° Jean, dont l'article suit;

2° Jacques de Menon;

3° Denis de Menon;

4° Zacharie de Menon, dont la postérité s'est continuée en Dauphiné dans les seigneurs de Champsaur et de la maison forte de Ville; ce Zacharie était secrétaire delphinal;

5° Claude de Menon, mariée, lors du testament de son père, avec honorable homme Etienne *Paschatonis*;

Digitized by Google

6° Louise de Menon, décédée lors du testament de son père, où elle est dite avoir été mariée.

II. Jean de *Menon*, secrétaire du roi, ainsi qualifié dans le testament de son père, qui l'institue son héritier universel, épousa, avant l'an 1488, Perrine Dos-de-Fer, dame de Turbilly, avec laquelle il a continué la postérité jusqu'à nos jours.

Services. Un lieutenant-général, et des officiers supérieurs, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titre. La seigneurie de *Turbilly* fut érigée en *marquisat* par lettres-patentes du mois de mai 1750, en faveur de Louis-François-Henri de Menon, seigneur de Laudet et de Perrière, major au régiment Royal-Roussillon.

Armes : d'or, au chardon de sinople, fleuri de gueules, mouvant d'un croissant du même.

LE MÉNIL-LIEUBRAY, *baronnie*, voyez BONARDI.

DE MEOUILLE, *voyez* AILHAUD.

LE MERCIER. Louis-Nicolas, comte et pair de France, grand-officier de la Légion-d'Honneur, né à Saintes, le 23 décembre 1755, est fils de Jean-Elie le Mercier, conseiller du roi, lieutenant-général-criminel de la sénéchaussée et présidial de Saintonge, et petit-fils de Jean le Mercier, lieutenant-général de l'amirauté de la même province.

Services rendus à l'état. Lieutenant-général-criminel au présidial de Saintes en 1780, député aux états-généraux en 1789, président du tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure en 1797; membre et président du conseil des anciens au 18 brumaire 1799; membre et président du sénat en 1800; *comte* en 1809, *pair* de France en 1814; pourvu de lettres-patentes de comte et pair en 1818.

Armes : de gueules, à la croix ancrée, d'argent, cantonnée aux 2 et 3 cantons d'une épée et d'une ancre du même.

DE MERCY, maison d'ancienne chevalerie de Lorraine, où elle florissait dès le onzième siècle; elle subsiste en diverses branches en Allemagne, en Dauphiné, en Picardie et en l'Ile-de-France.

Services. Elle a produit trois feld-maréchaux au service de l'Allemagne, qui ont rendu leur nom célèbre, et de nos jours un médecin très-érudit, qui a été chargé de traduire du grec les œuvres d'Hippocrate.

Prélature. Elle a donné deux évêques de Toul et de Verdun, vivants en 1156; un archevêque de Bourges, etc.

MÉRIAGE, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*, dans la personne de Louis-Auguste-François Mériage, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis.

Armes : parti, au 1 coupé de sable et d'argent, au lion de l'un à l'autre; au 2 d'azur, à l'étoile d'or.

DE LA MÉRINIÈRE, *voyez* DANGU.

MERLE, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *comte*.

Services. Un lieutenant-général des armées du roi, grand-officier de la Légion-d'Honneur, inspecteur-général de la gendarmerie, chevalier de Saint-Louis.

Armes : coupé, au 1 d'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une tête de lion arrachée du même; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or; au 2 de gueules, à la bande d'or, chargée d'un merle de sable, et accostée de deux molettes d'éperon d'argent. Couronne de comte.

DE MÉRY, *voyez* DU FOS.

MESLAY, *comté*, voyez ROUILLÉ.

MESLAY LE VIDAME, *comté*, voyez DE THOU.

DE MESMES, famille illustrée par plusieurs hommes célèbres, originaire de Languedoc, et non pas du Bazadois, où florissait les anciens seigneurs de Mesmes, ni même d'Ecosse, comme le dit gratuitement Blanchard. Cet historien, dont l'autorité est tout au plus bonne à étayer un mensonge, n'a pas manqué l'occasion de faire descendre cette famille des seigneurs de Mesmes, au diocèse de Bazas. Mais il faut regarder comme supposés les six premiers degrés de la généalogie qu'il en donne depuis Pierre, chevalier, seigneur de Mesmes en 1279, jusqu'à Georges de Mesmes, vivant en 1480; on le dit père de Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissi; mais il était fils de Guillaume de Mesmes, avocat au parlement de Toulouse. Lui-même, natif de Mont-de-Marsan, fut juge d'appeaux en Bigorre, le 26 septembre 1526, et commença par enseigner le droit public à Toulouse. C'est donc à dater de ce Jean-Jacques de Mesmes, et de Nicole Hennequin, sa femme, qu'on doit fixer l'origine de cette famille, d'ailleurs si recommandable.

On a dit que le véritable nom de cette famille était *Jacques*, et que le changement vient de ce qu'un sujet de

ce nom, s'appelant Jacques de son nom de baptême, dit à un notaire, chez lequel il passait un acte, qu'il s'appelait Jacques *Jacques*. Celui-ci, étonné, se fait répéter le nom; et sur la réponse insistante de Jacques, il lui demanda si le second nom s'écrivait de *même;* sur l'affirmative, et pour éviter la répétition et l'équivoque du mot Jacques, il y substitua le mot de *mesme*, comme on écrivait alors, et ses descendants l'ont conservé. D'Hozier, qui rapporte cette anecdote, dit qu'il s'en tient à la vérité du conte. Pour nous, il nous semble qu'il faut une autorité d'un autre poids pour fixer l'opinion sur un objet aussi délicat. Nous dirons cependant que la vraisemblance est en faveur de l'anecdote. En effet, on voit plusieurs sujets de cette famille porter les noms de Jean-*Jacques*, à une époque où l'on n'employait pas encore, ou du moins très-rarement, les doubles noms de baptême.

Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy, fut mis par Catherine de Foix, reine de Navarre, à la tête de ses affaires, et employé en qualité d'ambassadeur à l'assemblée de Noyon. François Ier, charmé de ses talents, lui proposa la charge d'avocat-général au parlement de Paris, dont ce prince voulait dépouiller Jean Ruzé pour l'en revêtir. « A » Dieu ne plaise, dit de Mesmes, que j'accepte jamais la » place d'un homme qui sert utilement son roi et sa pa- » trie. » François Ier, pénétré d'estime pour son merite et sa vertu, le fit lieutenant-civil du Châtelet, maître des requêtes en 1544, et enfin premier président de Normandie. Ce fut lui qui négocia le mariage de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, avec Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Il mourut le 23 octobre 1559.

Claude de Mesmes, comte d'Avaux, son arrière-petit-fils, ministre surintendant des finances, commandeur des ordres du roi, ambassadeur plénipotentiaire à Venise, à Rome, à Mantoue, à Florence, à Turin, en Allemagne, en Danemarck, en Suède, en Pologne, aux traités de Munster et d'Osnabruck, avait acquis une telle réputation de probité, que dans les cours où il négociait, sa parole valait un serment. Quoique sans cesse occupé des plus grandes affaires de l'Europe, il ne négligeait point les lettres, dont il était l'ami et le protecteur. Il mourut à Paris le 9 novembre 1650. Jean-Antoine de Mesmes, son frère, premier président au parlement de Paris, et de l'Académie française, se conduisit avec tant d'adresse pendant les orages de la régence, qu'il sut ménager tous les partis. Chargé,

dans des conjonctures délicates, de faire des remontrances qui déplaisaient au duc d'Orléans, il sut lui rappeler quelquefois, par une plaisanterie fine et noble, les égards dus au parlement. Ce prince ayant laissé échapper contre les magistrats une expression grenadière, de Mesmes lui répondit : *Monseigneur, faudra-t-il enregistrer votre réponse?* Ce président avait montré la même présence d'esprit, lorsque le chancelier Voisin, harangué par le parlement sur sa nomination, assura ce corps de sa protection. *Messieurs,* dit le premier président en se retournant vers l'assemblée, *remercions M. le chancelier, il nous accorde plus que nous ne lui demandons.*

Armes : écartelé, au 1 d'or, au croissant de sable, qui est de *Mesmes;* aux 2 et 3 d'argent, à deux lions léopardés de gueules, lampassés et armés d'azur, qui est DE BIGORRE; au 4 d'or, au croissant de sable; à la champagne ondée d'azur; au chef de gueules, qui est DE LASSUS. (La Chenaye).

On croit devoir faire observer que les quartiers de Bigorre et de Lassus, provenants d'alliances dans les degrés antérieurs à Jean-Jacques de Mesmes, auteur de cette famille, ces quartiers, comme ces degrés, doivent être non avenus. Ainsi les véritables armoiries de Mesmes sont le croissant de sable en champ d'or.

DE MESSEY, *Voyez* la seconde série de cet ouvrage.

DE MEYRAN DE LA GOY, en Provence. Cette famille remonte à Étienne Meyran, anobli par lettres du roi Henri III, du mois de juillet 1582; lettres confirmées par d'autres, données en Saint-Germain-en-Laye au mois de janvier 1676.

Services. Cette famille a donné un ambassadeur à la Porte-Ottomane, dans la personne d'Étienne, qui fut anobli, et plusieurs officiers supérieurs.

Titre. La seigneurie de la *Goy,* en Provence, fut érigée en *marquisat* par lettres du mois de novembre 1702, en faveur de Jean de Meyran, seigneur de Nans, gouverneur de Saint-Remy.

Armes : contre-palé d'argent et d'azur; à la fasce d'or, brochante sur le tout.

DE MEYRAN D'UBAYE, en la même province. Cette famille paraît avoir une origine commune avec la précédente, mais elle est anoblie antérieurement. Jean-Baptiste

Meyran, qui en est la souche, reçut du roi René, comte de Provence, l'inféodation de la seigneurie de Carqueirane. Louis, fils de ce Jean, fut anobli par le roi François I^er, au mois de février 1515.

Malte. André de Meyran d'Ubaye, fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1592.

Armes : contre-palé d'argent et d'azur; à la fasce d'or, brochante sur le tout.

DE MICHEAUX, en Languedoc. Domergue de Micheaux épousa, le 22 novembre 1586, Claude d'Entraigues, co-seigneur du Pin.

Armes : d'azur, à trois chiens naissants d'argent, accompagnés en chef d'un croissant surmonté d'une étoile, le tout du même.

MICHEL DU BOUCHET, famille d'une noblesse ancienne, originaire du Bourbonnais, et transplantée en Provence; elle fut maintenue dans les priviléges de son ancienne noblesse, par jugement du 20 février 1779.

Services. Elle a fourni plusieurs officiers distingués, et des chevaliers de Saint-Louis.

Malte. Il y a un commandeur de Malte dans cette famille.

Titre. Le titre de baron, concédé par lettres-patentes du 29 mars 1813, et rendu héréditaire par lettres-patentes du roi, du 12 octobre 1814, en faveur de Jean-Baptiste-Magloire Michel du Bouchet, lieutenant-colonel, ancien membre de la chambre des députés.

Armes : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre coquilles du même.

LA MICHODIÈRE, famille originaire de Bourgogne, anoblie par la robe à la fin du dix-septième siècle.

Services. Elle a donné deux présidents au grand-conseil, dont l'un fut intendant d'Auvergne en 1752, et de Lyon en 1757; conseiller d'état l'année suivante, et prévôt des marchands de la ville de Paris en 1772.

Titre. Ce fut en sa faveur que la terre de *Hauteville*, en Champagne, fut érigée en *comté*, par lettres de 1751.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une levrette courante de sable, colletée de gueules.

MIGNOT, *voyez* DE PORTES.

DE MILAN, famille originaire de la ville de Salon, divi-

sée en deux branche : 1° les marquis de la Roque, qui ont pour chef, Paris Milan ou Milani, seigneur de Convillon, anobli par Henri IV en 1607; 2° les sieurs de Milan-Romieu, qui sont un rameau des précédents; 3° les Milan de Salon, qui ont pour auteur Antoine de Milan, dont le fils, Jean-Baptiste de Milan, fut anobli par lettres du 16 mars 1624.

Services. Cette famille a donné des présidents au parlement de Provence, un maréchal de camp, et plusieurs officiers.

Armes : d'or, à trois milans de sable.

MILLOT, en Franche-Comté, *voyez* MONTJUSTIN.

DE MILLY, *voyez* LE FEBVRE.

MILLON, famille d'ancienne extraction de la province de Bretagne, où elle est connue par filiation depuis le treizième siècle.

Services. Cette famille a donné des chevaliers et des écuyers bannerets, des hommes-d'armes, des magistrats au parlement de Bretagne, etc.

Armes : d'azur, à trois têtes de lévrier coupées d'argent, colletées chacune d'un collier de gueules, bouclé d'or.

DE MIMEURE, *marquisat*, voyez FYOT.

DE MIOLLIS, en Provence. Cette famille a pour auteur Joseph-Laurent Miollis, lieutenant-général-criminel et juge royal en la sénéchaussée d'Aix, anobli par lettres du 1er avril 1769, registrées le 20 février 1770.

Titres. Celui de *comte,* consacré par la charte, en faveur de Sextus-Alexandre-François de Miollis, lieutenant-général des armées du roi, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis; et celui de *baron,* en faveur de Charles-François-Bienvenu de Miollis, évêque de Digne.

Armes : d'azur, à la lyre antique d'or, brochante sur une épée d'argent, garnie d'or en pal, accostée de deux épis de blé au naturel, dont les tiges sont passées en sautoir au-dessous de la garde de l'épée.

MIRABEAU, *marquisat*, voyez RIQUETI.

MIRABEL, *marquisat*, voyez CHAPPUIS.

DE MIREMONT D'ANVAL, en Auvergne. Cette maison paraît être issue d'une race d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre de Miremont, près de Clermont-Ferrand. Elle est connue depuis Aimard, seigneur de Mire-

mont, vivant en 1105. On voit d'autres seigneurs de ce nom en 1285, 1347, 1449, 1450 et 1543. Cette famille a été maintenue dans son ancienne extraction par M. de Fortia, intendant d'Auvergne en 1666.

Armes : d'azur, au lion d'or, lampassé, armé, couronné et vilené de gueules.

MIREMONT, *marquisat*, voyez GARAUT.

DE MIREMONT DE SAINT-ÉTIENNE, maison qui subsiste en deux branches en Champagne et en Picardie, lesquelles remontent leurs preuves à l'an 1481.

Services. Elle a donné des officiers-généraux, des chevaliers de l'ordre du roi, etc., etc.

Titres. Ceux de *vicomte* de Gueux, et de *baron* de Montaigu, en vertu de la possession de ces terres titrées.

Malte. Alphonse de Miremont de Berieux fut reçu dans cet ordre en 1612.

Armes : d'azur, au pal d'argent, fretté de sable; accosté de deux fers de lance du second émail.

MIREPOIX, *voyez* LEVIS.

MIRON DE PONT-LE-ROY, en Bourgogne, noble et ancienne famille de robe, originaire de Catalogne. Elle est connue par filiation depuis François Miron, chevalier, seigneur de Beauvoir, premier médecin de Henri II et de Charles IX.

Services. Cette famille a donné un grand nombre de magistrats distingués par leur mérite, des conseillers-d'état et des officiers aux armées.

Malte. Charles Miron fut reçu dans cet ordre en 1635.

Armes : de gueules, au miroir d'argent, arrondi, pommeté et cerclé d'or.

DE MISSIESSY, *voyez* BURGUÈS.

DU MOLARD (DE BARRÈS OU DE BARREZ), famille d'origine chevaleresque, connue en Languedoc depuis messire Bertrand de Barrès, rappelé dans le testament de Bertrand de Barrès, son fils, de l'année 1283. On trouve ensuite, Beatrix, Pierre et Aigline de Barrès, mentionnés dans un titre de l'année 1290; mais la filiation non interrompue de cette famille, n'est prouvée que depuis Guilhaume de Barrès, écuyer, seigneur du Molard, né en 1436, qui épousa Gabrielle de Merle le 6 mars 1486.

Cette famille a figuré aux ban et arrière-ban de la no-

blesse de Languedoc en 1637, 1639, 1694 et 1696, et aux assemblées de la noblesse du Vivarais en 1788 et 1789. Elle est aussi comprise comme noble dans un hommage au roi, rendu en la généralité des finances de l'intendance de Languedoc en 1679, et dans un arrêt du parlement de Toulouse de l'année 1750. Elle a fait ses preuves de noblesse au cabinet des ordres du roi, au mois d'octobre 1789, et a été maintenue dans sa noblesse d'extraction, par arrêt du conseil-d'état du roi du 18 avril 1790.

Services. Elle a fourni des officiers de marque, capitaines, gouverneurs de places, chevaliers de Saint-Louis, et un maréchal-de-camp.

Titres. Celui de *vicomte*, conféré par décision royale du 6 décembre 1814, et lettres-patentes du 4 novembre 1815, à Jean-Scipion-Fleury de Barrès du Molard, ancien élève du roi à l'école militaire de Sorrèze, et actuellement chef de bataillon d'artillerie au régiment de Valence, fils légitime de feu François-Scipion-Laurent de Barrès, chevalier, seigneur du Molard, maréchal des camps et armées du roi, et de dame Marie-Anne-Joseph Tady de Montravel-Labrossy.

Armes : d'argent, à trois barres de gueules, accompagnées en chef d'un croissant du même, et côtoyées en pointe de trois étoiles aussi de gueules. Couronne de comte. (Maintenant de vicomte.)

MOLÉ, à Paris, originaire de Champagne. Cette maison est du petit nombre de celles qui ont honoré la magistrature par les hommes célèbres qu'elle a donnés au parlement de Paris. Il est peu de familles qui jouissent d'une considération aussi solide et aussi bien méritée.

Quant à son origine, elle est d'ancienne bourgeoisie de la ville de Troyes. Elle a pour auteur :

I. Guillaume *Molé,* marchand et bourgeois de la ville de Troyes, qui vivait sous le règne du roi Charles VII. Le P. Anselme rapporte qu'avec Jean l'Esguisé, évêque de Troyes, son beau-frère, il chassa les Anglais de cette ville. Il mourut l'an 1459. Il avait épousé Jeanne l'Esguisé, fille de Huet l'Esguisé, marchand et bourgeois de Troyes, et de Guillemette Pericard. Il en eut :

1° Jean, qui suit;

2° Jacquette Molé, femme de François Hennequin, seigneur de Garmoises;

3° Guillaume Molé, marchand et bourgeois de Troyes,

marié en 1467 avec Simonne Boucherat, dont il eut une fille.

II. Jean *Molé*, sieur de Villy-le-Maréchal, marchand et bourgeois de Troyes, épousa Jeanne de Mesgrigny, fille de Jean de Mesgrigny, sieur de Villy-le-Maréchal, receveur des aides à Troyes, dont il eut trois fils et deux filles, entr'autres :

1° Claude, qui a continué la branche des sieurs de Villy-le-Maréchal, laquelle s'est perpétuée dans le commerce à Troyes, jusqu'au cinquième degré ;

2° Nicolas Molé, sieur de Jusanvigny, auteur des autres branches de cette maison. Charles et Edouard Molé, ses fils, furent pourvus d'offices de secrétaire du roi, maison, couronne de France, et de ses finances. Le premier fut reçu en 1551, et le second résigna en 1567.

Services. Cette maison a donné des conseillers-d'état, des maîtres des requêtes, des présidents à mortier au parlement de Paris, un chef d'escadre, et des officiers supérieurs.

Mathieu Molé, seigneur de Champlastreux, président aux requêtes, puis garde-des-sceaux de France en 1651, fut un magistrat austère, que sa sagesse, son courage dégagé d'ambition, son génie et son amour ardent de la patrie, ont placé au-dessus de tous les hommes célèbres de son temps. Il mourut le 3 janvier 1656, à l'âge de soixante-douze ans.

Malte. Plusieurs chevaliers de cet ordre depuis 1630.

Titres. Celui de *marquis*, en vertu de la possession du marquisat de Méry-sur-Oise. Celui de *comte*, consacré par la charte.

Pairie. Louis-Mathieu, comte Molé, conseiller-d'état, directeur-général des ponts-et-chaussées, ancien ministre de la justice, officier de la Légion-d'Honneur, a été nommé *pair* de France le 17 août 1815. Il est l'unique rejeton de cette maison illustre.

Prélature. Edouard Molé, évêque de Bayeux, mourut en 1652. Il était trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent, qui est de Molé; aux 2 et 3 d'argent, au lion de sable, qui est de Mesgrigny.

Le chevron est une brisure que la branche aînée, dite de Villy-le-Maréchal, n'a jamais portée.

de MOLEN de la Vernède et de Saint-Poncy, maison d'an-

cienne chevalerie, originaire du Limosin, transplantée en haute Auvergne, où elle a possédé pendant plusieurs siècles la terre d'Auriac, près de la ville de Blesle. Elle descend par filiation suivie de Jacques de Molen, chevalier, seigneur de la terre et forêt de Molen, en Limosin, de Serre et d'Auriac, en Auvergne, qui vivait en 1250.

Services. Cette famille compte un grand nombre d'officiers, la plupart chevaliers de Saint-Louis, et revêtus de grades supérieurs.

Titre. Celui de *marquis* de Saint-Poncy, dans les actes et brevets depuis deux générations.

Brioude. Eustache et Reynauld de Molen étaient chanoines-comtes de Brioude en 1343 et 1369.

Armes : d'azur, à trois flanchis (petits sautoirs) d'or.

MOLINGHEM, *marquisat*, voyez BRYAS.

DE MOLPREY, maison ancienne de Franche-Comté, qui s'est fondue, en 1440, dans la maison d'Alemand, laquelle ajouta à son nom celui de Molprey, et écartela ses armes de cette alliance. Cette dernière maison s'est elle-même éteinte au dix-septième siècle dans celle de Crosey.

Armes : de gueules, à trois aiglettes d'or.

DE MOMAS DE BAUDEAN-PARABÈRE, *voyez* la seconde série de cet ouvrage.

MONACO, *principauté*, voyez GOYON et GRIMALDI.

MONAMY DU TEIL, en Bourbonnais, famille qui justifie de sa noblesse depuis Antoine Monamy, seigneur du Teil, vivant en 1540, avec Isabeau des Brandons, sa femme.

Malte. Martial Monamy du Teil, reçu chevalier de Malte le 21 mars 1577, fut pourvu des commanderies du grand et du petit Madieu, le 23 février 1593.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois larmes d'argent.

DE MONBADON (*comte*), voyez LA FAURIE.

MONBARET, *baronnie*, voyez BARRIN.

MONCAUT, ancienne *baronnie* de Gascogne, *voyez* LAURIÈRE.

MONCEY, noblesse consacrée par la charte, avec le titre de *duc de Conégliano*, dans la personne de Bon-Adrien-Jeannot Moncey, pair et maréchal de France, grand cor-

don de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, premier inspecteur-général de la gendarmerie.

Armes : d'azur, à une main d'or, ailée d'argent, tenant une épée du même.

DE MONCROC, *voyez* GRIPIÈRE.

MONDOT, famille ancienne qui paraît dater du treizième siècle, mais la confusion des noms propres et des noms de baptême à cette époque n'a permis de remonter avec certitude que jusqu'en l'an 1500 : ses titres furent vérifiés en 1701.

Services rendus à l'état. Elle a fourni plusieurs évêques, des officiers supérieurs et gouverneurs des provinces, des présidents et conseillers à divers parlements, un premier président au parlement de Paris, etc., etc.

Armes : de gueules, au lion d'or; au chef cousu de sable, chargé de trois étoiles d'argent.

DE MONESTAY-CHAZERON. Maison d'origine chevaleresque des plus anciennes du Bourbonnais, substituée aux noms, armes et titres de marquis de Chazeron, par le mariage de Gilbert de Monestay, baron des Forges, avec Claudine de Chazeron (1), fille de Gilbert de Chazeron, sénéchal et gouverneur du Lyonnais, maréchal des camps et armées du roi, conseiller-d'état et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit; lequel ne laissa point de postérité mâle. La Coutume d'Auvergne, par M. Chabrol, donne le détail de toutes les grandes terres que possédait Gilbert de Chazeron, et du partage qu'il en fit entre ses quatre filles. Le marquisat de Chazeron et de la terre de Chars furent le lot de Claudine, épouse de Gilbert de Monestay.

La maison de Monestay était, dès avant ce mariage, très-ancienne et illustre; elle avait eu un gouverneur du château de Gênes, et des capitaines de cinquante hommes-d'armes. Gilbert de Monestay, gendre du dernier, de la première maison de Chazeron, fut lieutenant des gardes-du-corps, lieutenant-général des armées du roi, son lieu-

(1) Cette substitution a occasioné l'erreur où l'on est tombé, p. 179 du premier volume, en confondant la maison de Monestay-Chazeron avec celle de Chazeron, branche aînée de la maison de Villemontée. On peut rectifier cet article en supprimant, p. 179, le nom de MONESTAY; et p. 180, l'article des *honneurs de la cour,* qui appartient à la maison qui fait l'objet de cet article.

tenant-général commandant en Roussillon, gouverneur de Brest et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit.

L'Ecole de Mars cite une action valeureuse d'un Monestay-Chazeron, qui, commandant la cavalerie à l'armée du maréchal de Noailles, lors du passage du *Ter*, contribua beaucoup à la victoire remportée par le maréchal. Il était septuagénaire et goutteux. Voyant le moment favorable pour charger l'ennemi de l'autre côté de la rivière, il se fit attacher sur la selle de son cheval, et la passa à la nage à la tête de la cavalerie; il chargea vigoureusement la partie de l'armée ennemie qui lui était opposée, et la mit en déroute.

La maison de Monestay a fourni plusieurs officiers-généraux et onze officiers supérieurs des gardes-du-corps.

La branche aînée de Monestay-Chazeron a fini dans François de Monestay, marquis de Chazeron, lieutenant-général des armées du roi, lieutenant des gardes-du-corps, commandant la maison du roi dans la guerre de 1742, gouverneur de Verdun et pays Verdunois. Il substitua le marquisat de Chazeron, et donna par testament d'autres terres au fils de son cousin issu de germain, le comte de Monestay de Chazeron, baron des Forges, lieutenant colonel de dragons. Celui-ci fut colonel du régiment d'Austrasie, présenté à la cour en 1772, avec le titre de vicomte. Il épousa N. de Baschi.

De ce mariage il n'est resté qu'une fille, Pauline-Henriette de Chazeron, mariée à M. le duc de Cereste Brancas, qui possède aujourd'hui le marquisat de Chazeron. Le frère du vicomte de Chazeron, d'abord chevalier de Malte, lieutenant de vaisseau, avait épousé Éléonore Duclerroi, maison ancienne du Nivernais. Il est mort sans postérité :

De sorte que la seconde maison de Chazeron est aussi éteinte. Il n'en reste que des filles; une mariée à M. d'Alluzet; une veuve du baron de Fontanges, toutes deux auparavant chanoinesses-comtesses de Neuville; et leur nièce madame la duchesse de Cereste. Il n'y a aujourd'hui de mâles descendants par les femmes des deux maisons de Chazeron, que le comte Dubuysson, ancien major du régiment de dragons du roi; et ses neveux, fils et petit-fils d'Anne-Charlotte de Monestay-Chazeron, tante du vicomte de Chazeron.

Armes: écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande de sable, chargée de deux étoiles d'or, qui est de MONESTAY;

Digitized by Google

et aux 2 et 3 de gueules, au chef émanché d'or, qui est de CHAZERON.

DE MONSPEY, maison issue d'ancienne chevalerie du pays de Bresse, où elle prouve une filiation suivie depuis Geoffroi de Monspey, damoiseau, seigneur de la Tour de Replonge, vivant en 1319.

Services. Cette maison a donné des gentilshommes de la chambre des ducs de Savoie, un grand châtelain de Beaugé en 1380, plusieurs officiers supérieurs au service de France, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titres. La seigneurie de *Chastenay*, unie à celle de Chasne en Bresse, fut érigée en *baronnie*, par le duc de Savoie, en 1573, en faveur de Jacques de Monspey, II[e] du nom, baron de Beost.

La terre et seigneurie d'*Argigny*, en Beaujolais, érigée en *comté* par Louis XIII, était possédée au même titre, par la maison de Monspey, en 1787.

Malte. Plusieurs chevaliers de cet ordre depuis la fin du dix-septième siècle.

Armes : d'argent, à deux chevrons de sable, au chef d'azur. Cimier et supports : Trois lévriers d'argent, colletés d'azur. Devise : *J'en rejoindrai les pièces.*

DE MONTAGU. Le nom de cette famille est célèbre par la mort de Jean de Montagu, surintendant des finances du roi Charles VI, grand maître de France en 1408, décapité à Paris le 17 octobre 1409, pour ses déprédations dans la régie des finances. Sa mémoire fut réhabilitée en 1412, à la prière de son fils, Charles de Montagu, seigneur de Marcoussi, tué à la bataille d'Azincourt en 1415, qui avait épousé la fille de Charles d'Albret, connétable de France, dont il n'eut point d'enfants.

Le surintendant avait pour père Gérard de Montagu, notaire et secrétaire du roi, anobli au mois de septembre 1363. Ce Gérard eut encore deux fils, Gérard, évêque de Paris, et Jean, archevêque de Sens, qui furent redevables de ces dignités au crédit de leur frère aîné.

Armes : d'argent, à la croix d'azur, cantonnée de quatre aiglettes au vol abaissé de gueules.

DE MONTAGU, *voyez* HUE ET TAILLEFUMIER.

DE MONTAIGU-BOUZOLS, maison d'ancienne chevalerie de la province d'Auvergne, connue dans le Vivarais depuis l'an 1276, avec la qualité de chevalier. En Auver-

gne, elle remonte à l'an 1160, avec tous les caractères d'une maison illustre et considérable.

Services. Elle a donné des grands-baillis, sénéchaux et gouverneurs d'Auvergne, des lieutenants-généraux des armées du roi, des maréchaux-de-camp et brigadiers; un chevalier du Saint-Esprit, et des chevaliers de l'ordre du roi.

Titres. Ceux de *vicomte* de Beaune, et de *marquis* de Bouzols, depuis le milieu du dix-septième siècle.

Malte. Guérin de Montaigu fut élu grand-maître de cet ordre en 1206, et mourut en 1230.

Honneurs de la cour : en 1739, 1765, 1768 et 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la tour donjonnée d'argent, qui est DE MONTAIGU; aux 2 et 3 écartelés en sautoir d'argent et de gueules, qui est DE BEAUNE.

MONTAIGUILLON, *marquisat*, voyez AUTIÉ DE VILLEMONTÉE.

DE MONTAINVILLE, *voyez* FEUGRÉ.

DE MONTAL DE LA ROQUEBROU, de la Prade, maison d'ancienne chevalerie de la province d'Auvergne, où elle florissait dès la fin du douzième siècle.

Hector de Montal vivait en 1208.

Astorg de Montal, seigneur d'Aurillac, eut pour fils Durand de Montal, seigneur de Montal et de la Roquebrou, par son mariage avec Guillemette, dame de la Roquebrou. Il épousa en secondes noces, vers l'an 1263, Marguerite de Turenne, fille de Raymond V, vicomte de Turenne.

Services. Elle a produit des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines d'hommes-d'armes de ses ordonnances, des lieutenants-généraux et baillis des montagnes d'Auvergne.

Titre. La baronnie de la *Roquebrou* fut érigée en *marquisat*, l'an 1614, en faveur de Rose de Montal, dame de Carbonnières, épouse de François d'Escars, seigneur de Marville.

Malte. François de Montal de la Prade fut reçu chevalier de cet ordre en 1555.

Armes : de gueules, fretté d'or, semé de coquilles du même dans les claires-voies.

DE MONTAL DE VERNOUBRE, en Languedoc, famille qui se dit originaire d'Italie, et prétend s'être naturalisée en France au commencement du règne de François Ier. Quoi

Digitized by Google

qu'il en soit, elle n'a pas été maintenue comme noble lors des recherches, et ne paraît pas avoir exercé depuis des charges anoblissantes. Elle a toutefois contracté d'assez belles alliances.

Armes : de gueules, à trois léopards d'or, l'un sur l'autre.

N. B. Ces armes sont les mêmes que celles que porte la maison de Montsaulnin du Montal, ancienne et distinguée en Bourgogne, et qu'il ne faut pas confondre avec la famille de Montal, dont on vient de parler.

LE MONTAL, *baronnie*, voyez MONTSAULNIN.

DE MONTAL DE VELZIE, en Auvergne. Aymeri et Jean de Montal, seigneurs de Velzie, vivaient en 1450.

Armes : d'azur, à trois coquilles d'or; au chef du même.

DE MONTALEMBERT, maison d'ancienne chevalerie, une des plus considérables et des plus illustres du Poitou, répandue en Angoumois, en Périgord, en Agénois, en Auvergne et en Bretagne. Elle prouve son existence depuis l'an 1050, et sa filiation suivie avec les qualifications chevaleresques depuis Jean de Montalembert, marié, l'an 1250, avec Isabelle de Gourville. Elle a formé les branches qui suivent : 1° les seigneurs de Montalembert, de Grandzay, etc., éteints à la fin du quinzième siècle; 2° les seigneurs de Coulonges, fondus au seizième siècle dans la maison de Pressac-Lioncel; 3° les seigneurs de Vaux et de Villars, éteints en 1795. Jeanne-Marie de Montalembert, héritière de cette branche, a épousé, le 28 octobre 1786, Joseph Couturier, comte de Fournoue, capitaine de vaisseau, et brigadier des armées navales, mort en 1801. Sa veuve a obtenu, par ordonnance du roi du 8 novembre 1814, qu'il serait permis à son fils unique Bernard-Paul Couturier, comte de Fournoue, capitaine de cavalerie, d'ajouter à son nom celui de Montalembert; 4° les seigneurs de la Vigerie; 5° les seigneurs de Cers, branches qui subsistent; 6° les seigneurs de Saint-Simon; 7° les seigneurs des Essards, éteints à la fin du dix-septième siècle; les seigneurs d'Essé et d'Espanvilliers, dont l'héritière, Gabrielle de Montalembert, porta ses biens dans la maison de Tryon, étant mariée, lors de l'extinction de sa branche par mâles, à Pierre de Tryon, chevalier, seigneur de Légurat et d'Ardillières, guidon de cent hommes-d'armes des ordonnances du roi, dont les descendants ajoutèrent à leur nom celui de Montalembert :

voyez TRYON; 8° les seigneurs de Roger, éteints au dix-septième siècle; 9° les seigneurs des Rouets, éteints après 1704; 10° les seigneurs de la Bourlie; 11° les seigneurs de Monbeau; 12° les seigneurs de Nagezolles; 13° les seigneurs de la Bourdelière; 14° les seigneurs de Saint-Gravier; 15° et les seigneurs de Nuchèze; ces trois dernières branches éteintes.

Services. Cette maison a donné des chevaliers et des écuyers bannerets, des capitaines de cinquante et de cent hommes-d'armes des ordonnances, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre du roi, des lieutenants-généraux, des maréchaux-de-camp des armées, un grand nombre d'officiers de tous grades sur terre et sur mer, décorés des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, des conseillers-d'état, des ambassadeurs, et un capitaine célèbre sous François I^{er}, connu sous le nom d'*Essé*.

Titres. Ceux de *marquis* et de *comte* existent dans cette maison depuis deux siècles.

Prélature. Plusieurs prélats distingués, entr'autres un évêque de Montauban au quinzième siècle.

Malte. Plusieurs chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis Léon de Montalembert, qui y fut reçu en 1525.

Armes : d'argent, à la croix ancrée de sable. Supports : une autruche et un singe.

DE MONTALIVET (*comte*), voyez BACHASSON.

DE MONTAUBAN, maison du Dauphiné, qui paraît avoir une origine commune avec celle d'Artaud, issue des comtes de Forcalquier, dont elle porte les armes.

Quoi qu'il en soit, la maison de Montauban est connue avant l'an 1200. Claude de Montauban, baron de Saint-André en Beauchêne, veuf de Catherine de Peyre, épousa en secondes noces Louise d'Agoult, fille de Guillaume, seigneur de Sartoux et de Causols. Louis de Montauban, leur fils, en vertu de cette alliance, prit les noms et armes d'Agoult; et en 1556, cette branche y ajouta encore les noms et armes des maisons de Vaesc et de Montlaur.

Voyez AGOULT et ARTAUD.

Armes : de gueules, à trois tours d'or, maçonnées de sable.

MONTAUSIER, *duché-pairie*, voyez SAINTE-MAURE.

DE MONTAUT, maison d'ancienne chevalerie, originaire

du Languedoc. C'est une branche puînée de l'ancienne et illustre maison de Noë, formée par Arnaud-Pons de Noë, seigneur de Montaut, au pays Toulousain, lequel souscrivit et scella de son sceau la charte de donation de l'église de Noë, faite par son père à la cathédrale de Toulouse en 1143.

Services. Cette maison a donné un maréchal de France, chevalier du Saint-Esprit, des sénéchaux et gouverneurs de Bigorre, des chambellans de nos rois, des gentilshommes ordinaires de la chambre, nombre de généraux et officiers de marque, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Duché-pairie : Philippe de Montaut, baron de Benac et de Navailles, fut créé *duc* de Lavedan, et pair de France en 1650. Le titre ducal fut transporté sur la terre de *Navailles.*

Honneurs de la cour : en 1760, 1771 et 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Cette maison a possédé les *baronnies* de Montaut de Benac et de Navailles, la *vicomté* de Saumont en Condomois; et elle a le titre de *marquis* dans les actes publics et brevets de nos rois depuis deux siècles.

Armes : branche ducale, éteinte en 1684 : écartelé, au contre-écartelé d'or et de gueules, qui est de GONTAUT-SAINT-GENIÈS : au 2 de NAVARRE : au 3 de FOIX : au 4 de BÉARN : sur le tout écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux mortiers de guerre d'argent, allumés de gueules, en pal qui est de MONTAUT, parti de gueules, à quatre otelles d'argent, adossées en sautoir, qui est de COMMINGES; aux 2 et 3 d'azur, à deux lapins d'or, qui est de BÉNAC, en Bigorre.

Branche des seigneurs de Brassac et de Miglos : d'or, au pin de sinople, accosté de deux faucons de sable, chacun sur un monceau du même.

Les mortiers de la maison de Montaut sont des armes modernes qu'elle a prises postérieurement à l'an 1350, car en supposant l'usage du mortier aussi ancien que celui du canon, il ne remonterait qu'à l'an 1343.

MONTBARET, *baronnie*, voyez BARRIN.

MONTBARON (*prince de*), voyez SAINT-MAURIS.

MONTBAZON, *duché-pairie*, voyez ROHAN.

DE MONTBOURCHER DU BORDAGE, DE LA MAIGNANE. Le

Laboureur, historien savant et digne de foi, donne à cette maison d'ancienne chevalerie une origine commune avec les barons de Vitré, puînés des anciens gouverneurs de Bretagne. Au reste, cette maison est une des plus illustres de cette province, et elle y a constamment rempli les premières dignités à la cour, dans les armées et dans les conseils des ducs.

Services. Cette maison compte plusieurs chevaliers de l'ordre du roi, un maréchal-de-camp, des gouverneurs de places, et des officiers-généraux et de tous grades.

Honneurs de la cour : en 1731 et en 1773, en vertu de preuves faites au cabinet du Saint-Esprit.

Titre. La terre et seigneurie du *Bordage* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de mai 1656, registrées à Rennes le 13 novembre suivant, en faveur de Rene du Montbourcher, IV^e^ du nom, tué à Philisbourg en 1697.

Armes : d'or, à trois channes ou marmites de gueules.

MONTBRON, *comté*, voyez Loménie.

MONTCAVREL, *marquisat*, voyez Mailly.

MONTCLERA, *marquisat*, voyez Gironde.

MONTEJEAN de Montauban, famille de Picardie. Le nom primitif de cette famille est *Mont-Jean*. Elle a fait ses preuves depuis 1550.

Armes : de gueules, à la croix d'argent, chargée d'une coquille de sable.

du MONTET-de-la-Terrade, ancienne famille noble de Bourgogne, établie à Besançon.

Il appert par les titres qui nous ont été exhibés, que cette famille a donné, depuis l'an 1529, sept capitaines de cavalerie, deux gentilshommes de la maison du roi, un brigadier de ses armées, deux lieutenants d'hommes-d'armes, deux lieutenants de dragons, deux autres de cavalerie, et quatre officiers tués au champ d'honneur. Elle a fourni des gentilshommes aux états-généraux de Bourgogne en 1639, 1642, 1645, 1648, 1654, 1659, 1662, 1665, 1668, 1671, 1677, 1682, 1691, etc., etc.

Titre. L'ordonnance du roi du 28 juin 1818, rendue sur production de titres et actes, faite à la commission du sceau des titres, pour prouver la noblesse d'origine de cette maison, porte : « Louis, par la grâce de Dieu, roi de France » et de Navarre, voulant donner une marque de notre sa-

» tisfaction à notre amé le sieur François-Simon-Augustin
» du Montet-de-la-Terrade, écuyer, premier président de
» notre Cour Royale séante à Besançon, et récompenser sa
» conduite honorable, nous l'avons décoré du titre de *ba-*
» *ron,* lequel sera transmissible à sa descendance directe,
» légitime de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. »

Armes : d'argent, au chef d'azur chargé de trois fermaux d'or; l'ardillon en pal, la pointe en bas. Devise : *Ferme et loyal.*

DE MONTFALCON DE FLACCIEU, en Bugey. Cette maison remonte par filiation à Henri de Montfalcon, seigneur de Flaccieu, vivant en 1370. Elle paraît s'être éteinte dans la personne de Roland-Claude de Montfalcon, baron de Flaccieu, fils légitimé de Jacques de Montfalcon, baron de Flaccieu. Claude-Roland mourut sans postérité, de deux mariages qu'il avait contractés avec Claudine de Vignod et Jeanne de Moyria.

Services. Cette maison a donné des maîtres-d'hôtel, des conseillers et chambellans des ducs de Savoie.

Titre. La seigneurie de *Flaccieu*, en Bugey, fut érigée en *baronnie,* par lettres du 31 août 1495, en faveur de Hugonin de Montfalcon, seigneur de la Balme des Assens.

Prélature. Aimé et Sébastien de Montfalcon furent évêques-princes de Lausanne en 1490 et 1550.

Lyon. Pierre de Montfalcon fut chanoine et comte de Lyon à la fin du quinzième siècle.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à l'aigle de sable, becquée et membrée d'or; aux 2 et 3 contre-écartelés d'hermine et de gueules.

MONTFERRAT, *marquisat,* voyez BARBAL.

MONTFERRÉ, *marquisat,* voyez BANYULS.

DE MONTFRÉARD, en Normandie, famille ancienne, connue depuis Jean de Montfréard, écuyer, qui vivait en 1340. Maurice de Montfréard, un de ses descendants, fit ses preuves de noblesse en 1540. Cette famille a été maintenue en 1666.

Armes : d'argent, à trois têtes de cerf de sable, ramées d'or.

MONTGAUGER, *marquisat,* voyez GUAST.

MONTGLAT, *marquisat,* voyez HARLAY.

DE MONTHIERS, maison d'origine chevaleresque, originaire de la Beauce, où elle a long-temps possédé la terre

de son nom, et établie depuis trois à quatre siècles en Normandie et dans le Vexin français.

Services. Elle a produit un gouverneur et un premier écuyer du duc d'Orléans, fils de Charles V; deux chevaliers de l'ordre du roi, un capitaine et un lieutenant de cinquante hommes-d'armes, un bailli-d'épée de Mantes et Meulan, un conseiller-d'état en 1652, trois gouverneurs et commandants pour le roi de la ville de Pontoise, depuis 1576 jusqu'en 1656.

Titres. On ne trouve aucune érection de terres sur cette maison; mais elle a possédé plusieurs terres titrées, telles que la baronnie d'Ymonville, dès 1300 jusqu'à la fin du quinzième siècle, et la baronnie de Boutteville dans le dix-septième siècle, et en a porté les titres. Dans les actes elle est en possession du titre de *comte.*

Malte. Cette maison a donné un chevalier de cet ordre en 1611, et un commandeur.

Armes : d'or, à trois chevrons de gueules. Deux anges pour supports, et pour devise : *Angelis suis mandavit de te.* Couronne de marquis.

DE MONTHOLON. Cette famille est ancienne et distinguée dans la magistrature. Elle a donné deux gardes-des-sceaux de France, un garde-des-sceaux de Bretagne, un ambassadeur, plusieurs premiers présidents au parlement de Paris.

Le P. Anselme en donne une généalogie depuis Étienne de Montholon, natif d'Autun, vivant en 1462. Mais Blanchard, dans ses Présidents à mortier au parlement de Paris, en remonte l'origine à un prétendu Guillaume, seigneur de Montholon en 1326. La Chenaye-des-Bois va plus loin d'un siècle, en la faisant descendre d'un Jacques de Montholon, qui fit une fondation en l'église cathédrale d'Autun en 1213. Cette famille jouit d'une assez grande considération, et d'un rang assez distingué pour n'avoir pas besoin d'une origine chimérique. Elle est d'une ancienne bourgeoisie, originaire de la ville d'Autun, qui s'est élevée ensuite par les offices de la robe. On doit donc regarder comme controuvés les cinq degrés qu'on lui donne avant Étienne de Montholon, et comme fausses les alliances avec les maisons de Silly, de Vauthion, de Toulongeon et d'Aubusson.

François de Montholon, garde-des-sceaux en 1542, illustra son nom, moins par sa charge que par ses vertus.

Digitized by Google

Le roi François Ier lui ayant donné 200,000 francs, somme à laquelle avaient été condamnés les rebelles de la Rochelle ; il ne l'accepta que pour faire construire un hôpital dans cette ville. Le fils de ce dernier, nommé aussi François de Montholon, fut, comme son père, chancelier de France en 1588, et mourut en 1590. Le parlement avait tant de confiance en sa probité, que « la cour n'avait jamais désiré autres assurances de ses plaidoyers, que ce qu'il avait mis en avant par sa bouche, sans recourir aux pièces » : paroles au-dessus de tout éloge.

Armes : d'azur, au mouton d'or, surmonté de trois roses du même. Quelques-uns ont porté le bélier d'argent.

DE MONTHUCHON, en Normandie. Le nom primitif de cette famille était GUESNON, *voyez* ce mot.

MONTIERNOS, *comté*, voyez FEILLENS.

DE MONTIGNY, noblesse d'ancienne chevalerie, fondue à la fin du seizième siècle dans la famille de le Mercier, qui en a pris le nom, qu'elle a ajouté au sien. Elle tirait son nom de la terre de Montigny sur Vigeanne, en Champagne, et remontait filiativement à Giraud de Montigny, qui vivait en 1236.

Armes : burelé d'or et de gueules de douze pièces.

MONTIGNY, *marquisat*, voyez CHOISEUL.

DE MONTJUSTIN, anciennement MILLOT, famille originaire de Franche-Comté.

Jean-Baptiste Millot, docteur ès-droits, demeurant à Vesoul, et né à Montjustin, acheta cette seigneurie, qui avait donné son nom à une très-ancienne maison, éteinte depuis long-temps. Il fut anobli par lettres de Philippe IV, données à Madrid le 24 juillet 1662, enregistrées en la chambre des comptes de Dôle, au 3e registre des fiefs, fol. 279. Il fut reçu dans la chambre de la noblesse aux états de Dôle en 1666, où l'on n'exigeait d'autres titres que d'être noble et posséder fief.

Nicolas MILLOT, fils du précédent, obtint, le 22 avril 1719, des lettres qui lui permirent de changer son nom de *Millot* en celui de *Montjustin*, que ses descendants ont conservé jusqu'à nos jours.

Armes : de gueules, à la bande d'or, accostée de deux cotices du même.

DE MONTJUSTIN, *voyez* GUILHENS.

DE **MONTLEZUN**, maison des plus illustres et des plus anciennes du royaume, qui tire son nom d'un ancien château et chef-lieu du comté de Pardiac, en Gascogne. Elle est issue des comtes d'Astarac, et ces derniers des ducs héréditaires de Gascogne (1). La maison de Montlezun a pour auteur Bernard d'Astarac, surnommé Pelagos, comte de Pardiac vers 1025, troisième fils d'Arnaud II, comte d'Astarac; il fut père d'Oger Ier, comte de Pardiac; et ce dernier, de Guillaume de Montlezun, comte de Pardiac, auteur de toutes les branches de cette grande maison. Elles sont nombreuses: parmi celles qui subsistent ou qui sont éteintes, on compte: 1° les seigneurs et marquis de Saint-Lary; 2° les comtes de Campagne; 3° les seigneurs de Saint-Jean-Pouge et de Seailles; 4° les seigneurs de Montastruc, de Montcassin, de Miellan, de Castain, en Quercy; 5° les seigneurs de Caussade, de Carroles et d'Ossat; 6° les seigneurs de Ligardes, marquis de Montlezun; 7° les seigneurs de Busca; 8° les seigneurs de Preyssac et de la Briffe, en Languedoc; 9° les seigneurs de Saint-Pessère, en Agénois.

Services. Cette maison a donné des sénéchaux de provinces, des capitaines d'hommes-d'armes, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des lieutenants-généraux, des maréchaux-de-camp, des brigadiers des armées, et un grand nombre d'officiers sur terre et sur mer, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Honneurs de la cour : les 8 mai 1770, 15 mai et 12 novembre 1784, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Cette maison, de race comtale, a les titres de *baron*, de *comte*, de *vicomte*, et de *marquis*, depuis plusieurs siècles.

La terre de *Campagne* fut érigée en *comté*, par lettres du 24 mars 1661, en faveur de Déodat de Montlezun, vicomte d'Euze.

Armes : d'argent, au lion couronné de gueules, accompagné de neuf corbeaux ou corneilles de sable, becqués et membrés de gueules.

DE **MONTLIVAULT**, *voyez* GUYON.

---

(1) *Voyez* l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, tom. II, pag. 616.

DE MONTLOUET, noblesse ancienne de Bretagne, connue depuis le milieu du seizième siècle sous le nom de *Brunes*. *Voyez* ce dernier nom.

MONTMÉLIAN, en Champagne, terre et seigneurie unie a celles de Plailly et de Mortefontaine, et érigée en *marquisat*, par lettres du mois de mai 1655, en faveur de Jacques le Coigneux, conseiller au parlement de Paris, registrées le 3 septembre suivant.

DE MONTMORENCI. Cette maison est, sans contredit, la première et la plus illustre du royaume, après la famille royale. Elle a fourni plus de grands hommes qu'il n'en faudrait pour illustrer vingt familles. Elle compte six connétables, treize maréchaux, deux grands-maîtres de France, trois grands chambellans, deux grands-maîtres des eaux-et-forêts, cinq amiraux, deux panetiers, un boutillier, et un grand échanson de France; nombre de chevaliers de l'ordre du roi, de la Toison-d'Or, de la Jarretière et du Saint-Esprit; des commandants d'armées, des lieutenants-généraux, des maréchaux-de-camp, et autres officiers-généraux.

La gloire que le maréchal de Luxembourg s'était acquise dans les guerres de Hollande, lui avait attiré autant d'ennemis à la cour que d'admirateurs chez toutes les nations de l'Europe. Des liaisons qu'un homme d'affaires du maréchal avait avec certaines femmes convaincues de l'horrible affaire des poisons, présentaient à la jalousie de Louvois une occasion favorable pour nuire à ce grand homme. Sur des soupçons injustes dirigés contre lui, il se rend lui-même à la Bastille, où la fureur du ministre le poursuivit sans ménagement. Les imputations n'étaient pas moins ridicules qu'atroces. Entr'autres questions, on lui demanda s'il n'avait pas fait un pacte avec le diable, pour pouvoir marier son fils à la fille du marquis de Louvois. Luxembourg répondit : *Quand Mathieu de Montmorenci épousa une reine de France, il ne s'adressa point au diable, mais aux états-généraux, qui déclarèrent que pour acquérir au roi mineur l'appui des Montmorenci, il fallait faire ce mariage.* Sorti de la Bastille, ce fut par de nouveaux triomphes que le maréchal de Luxembourg répondit aux ennemis de sa célébrité. On sait que le prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre, désespéré des nombreuses défaites que lui avait fait essuyer Luxembourg, s'écria un jour de

dépit : *Est-il possible que jamais je ne batte ce bossu-là?* Informé de cette saillie, M. de Luxembourg répondit: *Comment sait-il que je suis bossu? il ne m'a jamais vu par derrière.*

Nous bornerons ici les faits historiques qui pourraient intéresser le lecteur sur cette illustre maison; mais comme un volume suffirait à peine à l'analyse des événements mémorables auxquels ont présidé les hommes célèbres qu'elle a produits, nous les renvoyons à l'Histoire de France, à laquelle, depuis le neuvième siècle, se lie étroitement celle de la maison de Montmorenci.

Armes : barons de Montmorenci depuis Bouchard le Barbu, vivant en 958, jusqu'à Bouchard IV, mort peu après 1189: *d'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre alérions d'azur.*

Mathieu II, dit le Grand, son fils, ayant pris douze enseignes impériales sur les ennemis à la bataille de Bouvines, l'an 1214, ajouta, en mémoire de cette action, douze alérions aux armes de ses ancêtres, et porta : *d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur,* armes que ses descendants ont conservées.

Les seigneurs de Nivelle et de Montigni, comtes de Hornes, éteints en 1570, portaient les mêmes armes, sans brisure.

Les marquis de Fosseux, jusqu'en 1570, *brisaient d'une étoile d'argent* au milieu de la croix. Devenus les aînés de leur maison en 1570, ils prirent alors les armes pleines de Montmorenci.

Les seigneurs de Châteaubrun et de Charsonville, ceux de Neuvi-Pailloux, en Berri, éteints en 1702, portaient aussi de *Montmorenci plein*, c'est-à-dire, sans brisure.

Les seigneurs de Lauresse brisaient d'*une étoile d'argent* sur la croix. Cette branche s'éteignit vers 1670.

Seigneurs de Hallot, de Bouteville, comtes de Luxe, ducs de Beaufort-Montmorenci et de Pinei-Luxembourg; François, seigneur de Hallot, vivant en 1559, portait *de Montmorenci, brisé d'un lambel d'azur.* Louis de Montmorenci, son fils, marié en 1593 avec Charlotte-Catherine de Luxe, portait, ainsi que porta autre François, fils de ce dernier, *de Montmorenci, à l'écusson d'azur, semé de fleurs de lys d'or, et une bande d'argent, chargée de trois lionceaux de sable, brochante sur les fleurs de lys.* François-Henri, fils de François, par son mariage avec l'héritière du duché de Luxembourg, porta, ainsi que ses descendants : *de*

Digitized by Google

Montmorenci, à l'écusson d'argent, chargé d'un lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or, qui est de Luxembourg. Cette branche s'est éteinte en 1761.

Ducs de Châtillon, de Bouteville et d'Olonne, puis de Pinei-Luxembourg, jusqu'en 1761 : *de Montmorenci-Luxembourg, au lambel d'argent en chef.* Depuis 1761 ils ont quitté le lambel.

Princes de Tingri : *de Montmorenci-Luxembourg plein*, c'est-à-dire, sans brisure.

Segneurs de Wastines, princes de Robecque, aux Pays-Bas : *de Montmorenci*, c'est-à-dire *d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur.* Pour brisure, trois besants d'argent sur la croix; deux sur la traverse horizontale, et l'autre en pointe. Mais depuis l'an 1570, cette branche étant devenue l'aînée du nom de Montmorenci en Flandre, elle en prit les armes pleines, savoir, *d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur.* Cette branche des princes de Robecque s'est éteinte en 1813.

Les seigneurs de Roupi et de Nomaing portaient *de Montmorenci, brisé d'un croissant d'argent sur la croix.*

Ducs de Damville, éteints en 1632 : *de Montmorenci.*

Seigneurs de Croisilles, éteints en 1615 : *de Montmorenci au lambel d'argent.* Mais depuis Antoine, seigneur de Croisilles, vivant en 1499, cette branche quitta le lambel, et adopta pour brisure une losange d'or au centre de la croix, armes que les seigneurs de Neuville-Wistace, puis princes de Montmorenci-Logni, ont portées.

Seigneurs de Bours, éteints en 1622 : *de Montmorenci, brisé d'un croissant d'argent.* Les seigneurs d'Esquencourt, éteints en 1702, et les seigneurs d'Acquest, éteints 1759, portaient les mêmes armes.

Les seigneurs d'Auvraimenil et de Goussainville, éteints vers l'an 1490, portaient : *de Montmorenci, au lambel d'argent.*

Seigneurs de Breteuil et de Beausault, éteints après l'an 1426 : de Montmorenci, au canton d'argent, chargé d'une étoile de sable. Jean de Montmorenci, né en 1387, le dernier de cette branche, portait *de Montmorenci*, et pour brisure, l'écusson d'*Harcourt* qui est : *de gueules, à deux fasces d'or.*

Les seigneurs de Saint-Leu et de Deuil, éteints vers l'an 1402, portaient : *de Montmorenci, brisé d'un franc-canton d'hermine.*

Digitized by Google

Les sires de Laval, éteints en 1413, portaient : *de Montmorenci, la croix chargée de cinq coquilles d'argent*, pour brisure.

Les seigneurs de Paci, éteints en 1396 : *de Montmorenci-Laval :* au *franc-canton de gueules, chargé de trois lionceaux d'argent.*

Les seigneurs de Chalouyau et de Raiz : de Montmorenci-Laval ; au franc-canton de gueules, chargé d'un lion d'argent. Mais à dater de l'an 1401, jusqu'à l'extinction de cette branche en 1474, ils quittèrent les armes de Montmorenci pour prendre celles de *Raiz*, qui sont *d'or, à la croix de sable.*

Seigneurs de Châtillon en Vendelais, éteints en 1398 : *de Montmorenci-Laval : au franc-canton d'or, semé de fleurs de lys d'or, au lion du même brochant, qui est de Beaumont-le-Vicomte.*

Les seigneurs de Louée et de Brée, jusqu'en 1398 portèrent : *de Montmorenci-Laval : au franc-canton de gueules, à la croix ancrée d'or, qui est de Beauçai ;* mais depuis 1398 jusqu'en 1464, ils reprirent les armes des seigneurs de Châtillon. En 1464, devenus les aînés de la branche de Laval, ils en prirent les armes pleines. Cette branche de Louée, marquis de Nesle, comtes de Joigny, s'est éteinte en 1590.

Seigneurs de Lezai, aujourd'hui ducs de Laval, jusqu'en 1590 : *de Montmorenci-Laval, brisé d'un fer de lance d'argent au bas de la croix.* Depuis 1590, ils portent *de Montmorenci-Laval plein.*

Seigneurs de la Faigne, comme les seigneurs de Châtillon en Vendelais; les seigneurs de Tartigni et d'Auvilliers portaient de même.

Les seigneurs de Montigni portaient : *de Montmorenci, à l'écu de Laval au milieu de la croix.*

Les Seigneurs de Bois-Dauphin, de Saint-Aubin Précigni, etc., éteints en 1672, portaient : *de Montmorenci-Laval ; à la bordure de sable, chargée de cinq lionceaux d'argent, un en chef léopardé : deux en chaque flanc de l'écu, ceux de dextre contournés et affrontant ceux de sénestre.*

Les seigneurs d'Attichi, éteints en 1408, portaient : *de Montmorenci-Laval : brisé d'un franc-canton d'argent, au lion de gueules.*

Les seigneurs de Marli, éteints vers l'an 1356, portaient :

de Montmorenci ancien, c'est-à-dire, *d'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre alérions d'azur.*

On croit encore sortis de la maison de Montmorenci les châtelains de Gisors, les seigneurs de Banterlu, les sires de Montl'héri, et vicomtes de Troyes, et enfin les comtes de Rochefort.

Duchêne et des Ormeaux ont donné l'histoire particulière de la maison de Montmorenci. Anselme en a donné la généalogie dans son Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, tom. III, p. 566.

DE MONTMORILLON, *voyez* la seconde série.

DE MONTPEYROUX, *voyez* DIO-PALATIN.

MONTPINÇON, *marquisat*, voyez CAILLEBOT.

DE MONTRAVEL, *voyez* TARDY.

DE MONTSAULNIN DU MONTAL, noblesse très-ancienne, originaire de Bourgogne, connue par filiation depuis Hugues de Montsaulnin, qui ne vivait plus en 1313. Il eut trois fils, entr'autres Guyot de Montsaulnin, écuyer, seigneur de Montsaulnin, père de Pierre de Montsaulnin, damoiseau, qui testa en 1361, et institua héritiers Jeannette sa mère, et ses deux neveux. De sa servante, nommée la Rousse, il eut une fille et un fils naturels. Ce dernier, nommé Guillaume de Montsaulnin, rappelé dans le testament de son père de 1363, est la souche de toutes les branches actuelles de cette maison. *Voyez* MONTAL.

Services. Elle a produit des lieutenants-généraux des armées du roi, plusieurs officiers-généraux et supérieurs, deux chevaliers du Saint-Esprit, etc., etc.

Titre. La baronnie du *Montal*, en Bourgogne, entra dans cette maison en 1615, par le mariage de Gabrielle de Rabutin avec Adrien de Montsaulnin, seigneur des Aubuez. Leurs descendants ont dans les actes publics et les brevets les titres de *comtes* et de *marquis* du Montal.

Armes : de gueules, à trois léopards d'or, l'un sur l'autre.

MORARD D'ARCES, *voyez* la seconde série.

MOREAU, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *baron*, dans la personne de Jean-Claude Moreau, maréchal-de-camp, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

Armes : coupé, au 1 d'or, à la tête de lion de sable, au chef d'azur, chargé de deux étoiles d'argent; au 2 de sable, au buste de cheval d'or, bridé de gueules.

MOREAU du Breuil, de Saint-Germain, famille ancienne, originaire de Champagne, province où elle subsiste encore de nos jours. Elle est connue par titres depuis l'an 1401.

Services. Elle a donné des hommes-d'armes, des gentilshommes de la maison du roi, et plusieurs officiers distingués.

Armes : d'argent, à trois fougères de sinople.

MOREL d'Audevannes, *voyez* la seconde série

MOREL de Vindé, famille anoblie à la fin du dix-septième siècle par les charges de magistrature du grand-conseil et de la cour des aides de Paris.

Services. Elle a donné un directeur de la marine et du commerce, un président en la cour des aides, etc.

Titre. Celui de *baron*, consacré par l'ordonnance royale du 17 août 1815.

Pairie. Par la même ordonnance, Charles-Gilbert Morel, baron de Vindé, a été créé *pair* de France.

Armes : de gueules, à trois têtes d'aigle d'or; au chef d'argent, chargé d'une aigle éployée de sable.

de MORETON de Chabrillant, maison ancienne et des plus distinguées du Dauphiné, que la tradition dit originaire d'Écosse. Elle est connue en Dauphiné depuis le commencement du douzième siècle, et prouve une filiation suivie depuis Guillaume de Moreton, seigneur de la Pallu et de Saint-Paul, vivant en 1250.

Services. Cette maison a donné un chevalier de l'ordre du roi, capitaine des gardes de la porte, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cent hommes-d'armes; des gouverneurs de Provins et de Château-Gaillard, des lieutenants de roi en la province de Dauphiné, un premier écuyer et capitaine des gardes du prince de Conty, des maréchaux-de-camp des armées du roi, et nombre d'officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Honneurs de la cour : de 1767 à 1786, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La seigneurie de *Chabrillant*, en Dauphiné, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'octobre

1674, registrées à la chambre des comptes de Grenoble, le 27 juillet 1676, en faveur de Joseph de Moreton, lieutenant de roi en la province de Dauphiné.

Le titre de *comte*, consacré par la charte, existe dans une branche de cette maison.

Malte. Plusieurs chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis l'an 1546, qu'y furent reçus François et Christophe de Moreton.

Armes : d'azur, à la tour crénelée de cinq pièces, sommée de trois donjons, le tout d'argent, maçonné de sable; à la pate d'ours d'or, mouvante du quartier sénestre de la pointe, et touchant à la porte de la tour.

DE MORGAN DE FRUCOURT, de Belloy, en Picardie, famille originaire de la principauté de Galles, qui s'est fixée en France depuis l'arrivée d'Henriette d'Angleterre, qui épousa, l'an 1661, Philippe, duc d'Orléans, père de Louis XIV. L'auteur de cette famille ayant suivi cette princesse en France, s'y établit après sa mort. Ses descendants subsistent en trois branches.

Services. On compte de cette famille plusieurs officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et un lieutenant-général des armées du roi, chevalier du même ordre, et commandant de la Légion-d'Honneur.

Titres. La branche aînée, dite de Frucourt, a, par substitution, depuis l'an 1793, le titre de *comte*, dans lequel le chef de cette branche a été maintenu par ordonnance du roi du 4 mars 1818.

La seconde branche, dite de Belloy, a le titre de *baron* consacré par la charte.

Armes : d'azur, à trois rencontres de bœuf de sable. Devise : *Patientia victrix.*

DE MORMANT, *voyez* LE FEVRE.

DE MOROGUES, *voyez* BIGOT.

MORTIER, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *duc de Trévise*, dans la personne d'Edouard-Adolphe-Casimir-Joseph Mortier, maréchal de France, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au buste de cheval de sable, celui du premier contourné; aux 2 et 3 d'azur, au

dextrochère d'or, tenant une épée d'argent, celui du second quartier mouvant du flanc dextre.

MORVILLIERS, *comté*, voyez LABBÉ.

LA MOTHE-HOUDANCOURT. L'historien des Grands-Officiers de la Couronne donne la filiation de cette maison depuis Jean de la Mothe, écuyer, marié avant l'an 1512 avec Catherine du Bois, dame de Houdancourt. Sa postérité s'est éteinte de nos jours.

Le roi avait exempté cette maison de la recherche des usurpateurs de noblesse, par arrêt du conseil du 11 septembre 1666.

Services. Cette maison a donné deux maréchaux de France, deux grands d'Espagne, des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées, des gouverneurs de places, et plusieurs officiers-généraux.

Titre. La terre et seigneurie de Brinvilliers fut érigée en *marquisat*, sous le nom *de la Mothe*, par lettres-patentes du mois de novembre 1700, registrées au parlement de Paris le 14 décembre suivant, en faveur de Charles de la Mothe-Houdancourt, seigneur du Fayel, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Berg-Saint-Vinox, grand d'Espagne, etc.

Le *duché-pairie* de Cardonne, en Catalogne, fut donné par Louis XIV, le 1er avril 1642, à Philippe de la Mothe-Houdancourt, maréchal de France, avec la charge de vice-roi de la même province.

Prélature. Daniel de la Mothe-Houdancourt, abbé de Serillac, puis évêque de Mende, grand-aumônier de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, mourut en 1628.

Henri de la Mothe-Houdancourt, son frère, fut évêque de Rennes, premier aumônier de la reine Anne d'Autriche, nommé archevêque d'Auch en 1662, prélat-commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, etc.

Jérôme de la Mothe-Houdancourt fut sacré évêque de Saint-Flour à Compiègne, le 17 août 1664, et mourut en 1693.

Malte. Jacques de la Mothe-Houdancourt fut reçu dans cet ordre en 1625.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'argent; aux 2 et 3 d'argent, au lévrier, accompagné de trois tourteaux, le tout de gueules; au lambel du même.

LA MOTTE-BRION, en Languedoc, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom du château de la Motte en Vivarais, *baronnie* qui donnait autrefois entrée aux états. *Voyez* CHAYLAR.

Gaucelin de la Motte est nommé dans un accord fait l'an 1103 entre Guillaume de Montpellier, Guillaume-Raymond, évêque de Nîmes, son frère, touchant la viguerie de Montpellier.

Guillaume de la Motte fut un des seigneurs qui souscrivirent une promesse faite par Raymond, comte de Toulouse, à Roger, vicomte de Béziers en 1171; c'est sans doute le même qui l'an 1214 souscrivit l'hommage rendu par Henri, comte de Rhodès, à Simon de Montfort.

Guyraud de la Motte fut du nombre des seigneurs qui l'an 1217 vinrent au secours de Raymond de Saint-Gilles, contre Simon de Montfort, le fléau des Albigeois.

Services. Cette famille a produit des officiers distingués dans les armées et auprès de la personne de nos rois.

Titres. Celui de comte de *Brion* et de *baron* de Vachères dans les titres produits lors de la recherche qui maintint cette ancienne famille le 16 décembre 1668.

Armes : de gueules, à l'aigle éployée d'or.

MOUCHET DE BATTEFORT, de Laubepin, au comté de Bourgogne. Cette famille, quoi qu'en disent Dunod et Chevalier, historiens de Bourgogne, n'a pas une origine commune avec une autre d'ancienne chevalerie du même nom dont nous allons parler. Celle de Mouchet-Battefort a pour auteur certain Jean Mouchet, écuyer, sieur de Toulongeon, trésorier et receveur-général de Bourgogne, et des exploits de la cour souveraine dudit parlement, qui, le 3 juin 1549, donna commission à Claude Martel, clerc-notaire, son clerc, pour, au lieu de maître Michel Laignel, recevoir les exploits dus et non payés, tant en ladite cour du parlement, qu'ès-bailliages d'Aval, de Dôle, et autres dépendances de ses offices.

Services. Cette famille a donné des conseillers du roi d'Espagne, des officiers-généraux de ses armées, des chevaliers-d'honneur au parlement de Besançon et de Dôle, des chevaliers de Saint-Jacques et d'Alcantara, etc.

Titre. La terre de *Laubepin*, en Franche-Comté, fut érigée en *comté*, par lettres du 17 mars 1649, en faveur de Charles-Achille de Mouchet de Battefort, chevalier-d'honneur au parlement de Dôle.

Armes : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois émouchets d'or.

MOUCHET DE BEAUMONT, de Vauzelle, en Bourgogne et en Charolais. Cette famille est d'ancienne extraction, et distincte de la précédente. Elle remonte, par titres filiatifs, à Guy Mouchet, damoiseau, vivant en 1305 et en 1306.

Services. Plusieurs officiers d'infanterie et de cavalerie, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : de gueules, à trois émouchets d'argent.

MOUNIER, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*, dans la personne de Claude-Edouard-Philippe Mounier, conseiller-d'état, officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : de sinople, au sautoir d'or, accompagné aux flancs d'une rose, et en pointe d'un poisson, le tout du même.

LA MOUSSAYE, *marquisat*, voyez GOYON.

DE MOUSSY DE LA CONTOUR, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Beauvaisis, où elle florissait au douzième siècle.

Services. Cette maison a donné des chevaliers bannerets et bacheliers, des capitaines et des lieutenants de compagnies fournies des ordonnances du roi, une foule d'hommes-d'armes, deux conseillers chambellans de nos rois, quatre écuyers d'écurie, des gouverneurs de Metz et du pays Messin, un maréchal de bataille, deux commandants du ban de la noblesse du Poitou, en 1502 et 1693; deux lieutenants-généraux des armées du roi, un vice-amiral, et une foule d'officiers supérieurs.

Honneurs de la cour : au mois de mars 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi, avec le titre de *comte*.

Malte. Jean de Moussy le Contour fut commandeur de la Feuillée et de Mauléon en 1497.

Armes : d'or, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

MOUSTIER, en latin *Monasteriis*, écrit aussi quelquefois, dans d'anciens titres, *Mouthier* et *Mostier;* maison de race de chevalerie de nom et d'armes, du comté de

Bourgogne, et une des plus considérables de cette province.

Elle a pris son nom de son fief et seigneurie de Moustier (sous Haute-Pierre), gros bourg sur la Loue, près Ornans, où elle avait sa sépulture dans une abbaye de bénédictins, fondée par elle avant le neuvième siècle, et qui, plus tard, est devenue un prieuré conventuel de l'ordre de Cluny.

Cette maison est, en Franche-Comté, du très-petit nombre de celles qui datent dans l'ordre de Saint-Georges depuis son origine. Elle y compte, depuis le quinzième siècle, deux chefs ou gouverneurs de l'ordre, et treize chevaliers, dont deux ont été successivement députés par l'ordre, près de Louis XIV, lors de la conquête de la province.

Simon de Moustier, mari de Claire du Terrail, tante du chevalier Bayard, tué à Morat, en 1475, dans l'armée de son souverain, Charles-le-Téméraire, avait été reçu à Saint-Georges *les Seures* en 1472. Son fils, Jean de Moustier, mari de Marguerite de Granvillars, fut reçu à Rougemont en 1494.

Desle de Moustier, capitaine de cent hommes-d'armes à cheval, fut gouverneur de l'ordre en 1609.

Philibert de Moustier, son second fils, seigneur de Bermont, tué à l'attaque du château de Ray, en 1642, fut gouverneur de l'ordre en 1632. Gaspard de Moustier, baron d'Igny, et Claude-Nicolas, comte de Moustier, furent députés de l'ordre en 1669 et 1710.

Elle est entrée, dès les temps les plus reculés, dans les chapitres ou abbayes nobles de *Saint-Claude*, de *Baume-lez-Messieurs*, de *Baume-lez-Dames*, de *Château-Chaalons*, de *Lons-le-Saulnier*, de *Migette*, d'*Andennes*, en Flandre, et de *Neuville*, en Bresse, ainsi que dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Anne-Suzanne de Moustier fut élevée à la dignité d'abbesse de Lons-le-Saulnier en 1645.

Léonor de Moustier, capitaine de cent hommes-d'armes à cheval, tué en 1635 à la bataille d'Aviembourg, fut reçu chevalier de Malte le 19 mai 1617.

Guillaume de Moustier, abbé de Bellevaux et prieur de Marast, fut évêque-suffragant de Besançon en 1470.

Adélaïde-Charlotte de Moustier, chanoinesse de Neuville, est entrée dans la maison royale de Saint-Cyr, dont elle est aujourd'hui la doyenne.

Sa sœur allait entrer au chapitre de Saint-Louis, à

Metz, dont elle avait fait les preuves, au moment où elle se maria avec le marquis de Clermont d'Amboise, ambassadeur du roi à Lisbonne et à Naples, chevalier des ordres, massacré aux Tuileries le 10 août 1792.

Elle a eu, sous le règne des ducs de Bourgogne et des empereurs et rois de la maison d'Autriche qui ont régné sur la Franche-Comté, des capitaines de cent hommes-d'armes et de cent arquebusiers à cheval, des colonels de terces bourguignons, des commandants et gouverneurs de villes et châteaux forts de la province ; et depuis sa réunion à la France, elle a eu un régiment de cavalerie de *son nom*, des maréchaux-de-camp et des lieutenants-généraux des armées du roi, des ambassadeurs et des ministres plénipotentiaires, etc., etc.

Ses membres ont constamment siégé aux états de la noblesse de la province, comme sires de Moustier-Haute-Pierre, et seigneurs de Bermont, de Cubry, de Nans, d'Adrisans, de Bonnale, de Chassey, de Molprey, de Ruffey, de Citey, de Vithorey, d'Igny, de Gatey, etc., etc. Un d'eux a été député de la noblesse aux états-généraux, et un autre a été membre des états de la noblesse de l'Artois, pour la baronnie de Monchy-Cayeux, apportée dans la maison de Moustier par son alliance avec une héritière de la maison de Bournel.

Honneurs de la cour : cette maison a fait les preuves de la cour en 1766, et a été admise aux honneurs du carrosse et de la présentation en 1767, 1768, 1771 et 1777.

Titres. La maison de Moustier est en possession du titre de *comte* depuis plus d'un siècle ; ce titre ayant été constamment porté par Claude-Nicolas, comte de Moustier et de Suzenguin, né en 1662, et depuis par Charles et François de Moustier, ses petits-fils, avant que l'un et l'autre devinssent chefs de leur maison et ne prissent le titre de marquis de Moustier.

Le titre de comte de Moustier a été donné par le roi dans tous les brevets militaires des deux frères, et dans toutes les lettres de créance comme ministre et ambassadeur, délivrées au cadet.

Les terres et seigneuries de *Cubry* et de *Nans*, près Baume-lez-Dames, qui avaient été apportées dans cette maison dès 1496, par une alliance avec la maison de Granvillars (et qui, avec les terres de Bonnale, Chassey et Adrisans, sont du nombre de celles qu'elle possède encore en Franche-Comté), ont été érigées en *marquisat*, sous le

Digitized by Google

le nom de *Moustier*, par lettres-patentes du roi, du mois de février 1741, enregistrées au parlement de Besançon le 24 janvier 1742, et en la chambre des comptes de Dôle le 23 mars suivant, en faveur de Philippe-Xavier de Moustier, chevalier de Saint-Georges et de Saint-Louis, premier gentilhomme de la chambre du roi Stanislas de Pologne, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom, maréchal-de-camp et inspecteur de la cavalerie, fils de Claude-Nicolas, comte de Moustier, et de Marie-Agnès de Nassau. Ce marquisat a été donné par lui, par contrat de mariage, à son fils aîné, à charge de substitution et réversion sur son fils cadet, au défaut d'enfants mâles.

La révolution a fait violer cette clause expresse du contrat de mariage, sous prétexte de substitution.

Léonel de Moustier est devenu héritier, le 2 février 1818, d'Adélaïde-Barbe de Moustier, marquise du Lau-d'Allemans, en vertu de son testament du 1er mars 1817, qui instituait, pour son légataire universel, le fils que son cousin-germain aurait au jour de son décès, en laissant l'usufruit à son mari.

Comme la suppression des substitutions avait mis en sa puissance le marquisat de Moustier, lors du décès de son père, Charles, marquis de Moustier, au détriment du frère cadet de celui-ci, ce testament a donné à Léonel de Moustier la propriété du marquisat de Moustier, et les terres d'Adrisans, de Bonnale et Chassey, avec les usines, bois et domaines en dépendants ; ce qui, pour l'avenir, le place au nombre des plus riches propriétaires de la province.

Armes : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois aigles d'or éployées, becquées et membrées de sable. Cimier, une aigle de même, et deux aigles pour supports, avec cette devise : *Moustier sera maugré le Sarasin.*

DE MOUSTIER-BERMONT. Cette famille est une branche de la précédente, formée par Jean-Philibert, fils naturel de Philibert de Moustier, seigneur de Bermont, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Georges, tué à l'attaque du château de Ray, en 1636. Cette branche naturelle n'a été connue que sous le seul nom de *Bermont* jusqu'en 1767, époque à laquelle Philippe-Xavier, marquis de Moustier, colonel du régiment de Moustier, maréchal-de-camp des armées du roi, a, comme chef de sa maison, reconnu la descendance de Jacques Bermont, de Phi-

Digitized by Google

libert de Moustier, son grand-oncle, et lui a permis, pour lui, son fils Georges Bermont, et ses petits-fils, François-Melchior et Claude-Charles-Félix Bermont, de faire précéder le nom de Bermont de celui de Moustier, avec injonction de ne pouvoir jamais séparer les deux noms, et de ne se servir des armes de la maison de Moustier qu'avec une barre pour brisure. Cet acte, passé devant Grivet, notaire au Moulin-d'Esprés, le 2 février 1767, fut insinué le 8 mai suivant au greffe du bailliage de Baume-lez-Dames. Par suite de cet acte, Jacques Bermont a obtenu du roi, en mai 1768, la permission de tenir en fief Glaisnans et Tourmedoz, démembrement de la terre de Bermont, acquis par ledit Jacques Bermont en 1766.

Cette branche a pour chef actuel François-Melchior de Moustier-Bermont, ancien garde-du-corps du roi, chevalier de Saint-Louis, l'un des trois gardes-du-corps qui ont accompagné le roi à Varennes, colonel au service de Russie, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne. Son frère cadet, Claude-Charles-Félix de Moustier-Bermont, a servi aussi dans les gardes-du-corps. Il a épousé mademoiselle de Crosey.

MOUZÉ, *vicomté*, voyez VOYER-D'ARGENSON.

MUGUET DE VARANGE et de Champalier, famille anoblie sous Henri IV, originaire d'Italie.

Services. Cette maison a fourni plusieurs officiers, et des chevaliers de Saint-Louis.

Titre. Celui de *baron*, en vertu de lettres-patentes délivrées en 1810.

Armes :

DE MUN DE SARLABOUS, maison d'ancienne chevalerie, l'une des premières et des plus distinguées du pays de Bigore, où sont situés la terre et le château de Mun, dont elle tire son nom, et qu'elle a constamment possédés jusqu'en 1690. Elle a pour auteur Austor, chevalier, seigneur de Mun, vivant en 1208.

Services. Cette maison a donné des gentilshommes ordinaires de la chambre de nos rois, des gouverneurs de places, des brigadiers des armées, et des officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Honneurs de la cour : le 4 avril 1786, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. Celui de *marquis*, depuis cinq générations, consacré par l'ordonnance royale du 17 août 1815.

Pairie. Par la même ordonnance, Jean-Antoine-Claude-Adrien, marquis de Mun, maréchal-des-camp et armées du roi, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a été créé pair de France.

Malte. Depuis l'an 1601, cette maison a donné plusieurs chevaliers et commandeurs de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Armes : d'azur, au monde d'argent, cintré et croisé d'or. Devise : *Nihil ultrà.*

DE MUNG DE LA FERTÉ, en Bourgogne. Cette maison est connue depuis Pierre de la Ferté, chevalier, sire du Breuil, vivant en 1377, et prouve sa filiation depuis Jean de la Ferté, I^er^ du nom, écuyer, seigneur d'Alouze, qui s'allia avec Pentalionne de Vignes, qui le rendit père de Jean de la Ferté, II^e^ du nom, écuyer, seigneur d'Alouze, auquel, le 30 août 1484, en considération de son mariage avec Anne de la Rivière, fille de Jean de la Rivière, chevalier, seigneur de Champlemi, et de Marguerite de Damas, Jean de Mung, seigneur de la Ferté-Aurain, et Jacquette Garreaul, sa femme, firent don de la maison et seigneurie de la Ferté avec l'étang de Pont-Bertus, à la charge, par ledit Jean de la Ferté, de porter le surnom et les armes dudit Jean de Mung.

Services. Cette famille a donné des chevaliers des ordres du roi, des gouverneurs de places, et des officiers distingués.

Armes : écartelé; aux 1 et 4 d'hermine, au sautoir de gueules, qui est de LA FERTÉ; aux 2 et 3 contre-écartelés d'argent et de gueules, qui est de MUNG.

DE MURAT, *voyez* BAR.

LE MUY, *marquisat*, voyez FÉLIX.

N.

NADAILLAC, *marquisat*, voyez du Pouget.

de NAGU de Varrennes, maison ancienne et distinguée de la province de Bourgogne, connue depuis Jean Nagu, chevalier, seigneur de Magny, marié vers 1301 avec Jeanne d'Egletine, dame de Varennes.

Services. Cette maison a donné deux lieutenants-généraux des armées du roi, des gouverneurs de places, un chevalier du Saint-Esprit, un capitaine-colonel des gardes Suisses, de la reine douairière d'Espagne, mort en 1730, et plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Honneurs de la cour: le 4 mars 1765, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. La seigneurie de *Varennes* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de décembre 1618, registrées au parlement de Dijon, en faveur de François de Nagu, baron de Mercé.

Malte. Hugues de Nagu-Varennes fut reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1529.

Lyon. Pierre et Alexandre de Nagu étaient chanoines-comtes de Lyon en 1529 et en 1637.

Armes: d'azur, à trois losanges rangées d'argent.

de NAMY, sieur de la Forêt, famille noble du Beaujolais, connue dès l'an 1430, que Bonne de Namy épousa Pierre Faye, sieur d'Espeisses.

Armes: d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles du même.

NANÇAI, *comté*, voyez la Chastre.

de NANSOUTY (*comte de*), voyez Champion.

de NANTERRE. Cette famille est très-ancienne. Blanchard en a donné la généalogie remontant à l'an 1330, mais elle date de plus haut. Guillaume de Nanterre, chevalier, vivait en 1147. Il est encore nommé dans un acte de l'an 1200. Cette famille tire son nom du bourg de Nanterre, près de Paris. Simon de Nanterre, et Mathieu, son fils, furent présidents à mortier au parlement de Paris.

Armes: d'argent, à deux fasces ondées d'azur.

NAVAILLES, *duché-pairie*, voyez MONTAUT.

DE NEDONCHEL, en Artois, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre et seigneurie de Nedonchel, dont elle remonte la possession au douzième siècle. Elle a l'avantage bien peu commun parmi les maisons de nom et d'armes de posséder encore la terre qui lui a donné son nom.

Titre. La terre de Nedonchel a été érigée en *marquisat* par lettres-patentes du mois de septembre 1723, registrées au parlement de Flandre au mois de novembre suivant.

Armes : d'azur, à la bande d'argent.

DE NÉEL DE LA CAILLERIE, en Normandie. Cette famille est connue depuis l'an 1528, mais anoblie par charte de 1655, confirmée en 1666, et en février 1667, par lettres-patentes registrées le 22 juillet 1668.

Armes : d'argent, à trois bandes de sable.

DE NÉEL DE CAÏRON, de la Bouillonnerie, en l'élection de Bayeux, famille anoblie en 1574.

Armes : d'azur, au soleil d'or, accompagné en chef de trois étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent.

DE NÉEL DE SAINTE-MARIE, en Normandie, famille qui lors de la recherche faite en 1666, a fait preuve de quatre degrés de noblesse. Elle remonte sa filiation à Pierre de Néel, seigneur de Neuville, de Fontenay, de Virey et de Tierceville, vivant en 1539.

Services. Un chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes-d'armes de ses ordonnances, et gouverneur de Coutances, vivant en 1599; plusieurs officiers de divers grades, etc.

Armes : d'argent, à trois bandes de sable; au chef de gueules.

DE NÉELLE-FALVY, maison des plus anciennes du royaume, originaire de Picardie. Elle s'est éteinte vers la fin du quatorzième siècle. Elle est connue depuis Yves, Ier du nom, seigneur de Néelle et de Falvy, qui vivait sous le règne de Hugues Capet. Trois de ses descendants ont été comtes de Soissons, et ils ont possédé la châtellenie de Bruges jusqu'en 1224.

Armes : burelé d'argent et d'azur; à la cotice de gueules, brochante sur le tout.

DE NÉELLE-D'OFFEMONT, branche puînée de l'ancienne

et illustre maison de Clermont, en Beauvaisis, qui a donné deux connétables, deux maréchaux et un grand-queux de France. Elle a été formée par Simon de Clermont, fils puîné de Renaud II, comte de Clermont, et de Clémence de Bar, sa seconde femme. Raoul, premier fils de Simon, mort l'an 1214, avait épousé Gertrude, dame de Néelle, sœur, depuis héritière de Jean II, seigneur de Néelle, de la maison précédente, qui vendit, en 1224, la châtellenie de Bruges, à Jeanne, comtesse de Flandre. Gui de Clermont, second fils de Simon II, prit le nom de Néelle, et fonda la branche des seigneurs d'Offemont et de Mello, dont sortit celle des seigneurs de Saint-Venant, du nom de Néelle, et les seigneurs de Thorigny, et les vicomtes d'Aunay, qui conservèrent le nom de Clermont.

Armes : de gueules, semé de trèfles d'or; à deux bars adossés du même, brochants; au lambel d'argent pour brisure.

NEIGRE, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*, dans la personne du baron Gabriel Neigre, lieutenant-général des armées du roi, inspecteur-général d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion-d'Honneur.

Armes : écartelé, au 1 d'or, à la tête de maure de sable, tortillée d'argent; aux 2 et 3 de gueules, à la tour d'argent, maçonnée, ouverte et ajourée de sable; au 4 d'or, au lion contourné d'azur, tenant une bombe de sable, enflammée de gueules; le tout accompagné en pointe de trois tourteaux de sable, bien ordonnés.

NESLE, *marquisat*, voyez MAILLY.

DE NESMOND, seigneurs de la Grange, de Fribeys, des Étangs, de la Pouquerie de Champsat, de Saint-Dysan, de Combron, etc., etc. Cette famille, que Blanchard dit issue de gentilshommes de nom et d'armes, descend de bourgeois de la ville d'Angoulême, et n'a acquis la noblesse que par l'échevinage et les emplois municipaux de cette ville. Maître François Nesmond, échevin d'Angoulême en 1570, était lieutenant-général en la même ville en 1572. Son frère, nommé aussi François de Nesmond, auteur de la branche de Fribeys, de la Pouquerie, de la Grange, etc., conseiller au grand-conseil, fut reçu échevin en 1574. Il fut depuis président au parlement de Bordeaux.

La Chenaye trouve entre ce nom et celui d'Esmond

Digitized by Google

assez d'analogie pour faire cette famille originaire d'Irlande, et en donner une filiation depuis l'an 1000.

François-Théodore de Nesmond, seigneur de Dysan et de Combron, fut président à mortier au parlement de Paris le 20 décembre 1636. Il épousa Anne de Lamoignon de Basville, dont il eut trois fils, entr'autres, Henri de Nesmond, chevalier, seigneur de Saint-Dysan, évêque de Montauban, puis d'Albi, et enfin de Toulouse, associé de l'académie française en 1710; il se distingua par son éloquence. Louis XIV en faisait un cas particulier. Un jour qu'il harangua ce prince, la mémoire lui manqua. Le roi le rassurant avec bonté, lui dit : « Je suis bien aise que vous me donniez le temps de goûter les belles choses que vous me dites. » Un curé s'accusait un jour à ce prélat de s'être trouvé à un repas de noces, et s'étayait, pour atténuer son tort, de l'exemple de Jésus-Christ aux noces de Cana. « Ce n'est pas le plus bel endroit de sa vie, » répondit son évêque.

François de Nesmond, oncle du précédent, fut évêque de Bayeux; sa mémoire est encore en grande vénération dans ce diocèse, pour tous les bienfaits qu'il y a répandus. Il mourut en 1715, doyen des évêques de France. Ce ne fut qu'après sa mort que l'on sut que ce vertueux prélat faisait à l'infortuné Jacques II une pension de trente mille livres.

Armes : d'or, à trois cors-de-chasse de sable, liés de gueules.

DE NETTANCOURT, DE VAUBECOURT, de Haussonville de Bettancourt, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre et du château de Nettancourt, près de Bar-sur-Ornain, en Lorraine, sur la petite rivière de Cher. Elle prouve son existence depuis Gilles et Viart de Nettancourt, chevaliers qui rendirent hommage, en 1256, à Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne.

Services. Deux lieutenants-généraux, un maréchal-de-camp, chevalier des ordres du roi; des officiers-généraux, des gouverneurs de provinces et de places, etc., etc.

Honneurs de la cour: en 1746, 1749 et 1757, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La seigneurie de *Vaubecourt* fut érigée en *comté*, par lettres datées du château de Vaubecourt, où le roi Louis XIII était logé le 13 avril 1635, en faveur de Jean de Vaubecourt, conseiller-d'état, maréchal-de-camp, gouverneur de Châlons, chevalier des ordres du roi.

Cette maison a aussi possédé la *baronnie* de Fresnels.

Malte. Plusieurs chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis l'an 1612.

Armes : de gueules, au chevron d'or. Supports : deux griffons. Cimier : un chien issant d'or, colleté de gueules.

DE NEUCHELLES, *voyez* LE CIRIER.

DE NEUFVILLE DE VILLEROY. Malgré l'origine que Blanchard veut donner à cette famille (1), il est certain que sa noblesse ne date que du commencement du seizième siècle, mais son ancienneté remonte plus haut. En effet, dès l'an 1317, Nicolas Neufville était clerc de la cuisine de Philippe-le-Long. Son petit-fils, Richard de Neufville, marchand vendeur de poissons de mer aux halles de Paris, épousa Simone de Gisors, fille de Mauger de Gisors, marchand bourgeois de Paris, et de Nicole sa femme, père de Simon de Neufville, marchand épicier et bourgeois de Paris, échevin en 1481, père de Nicolas de Neufville, seigneur de l'Équipée, près Beauvais, et de Villeroy, par sa femme Geneviève le Gendre, dame de Villeroy. Il fut secrétaire et notaire du roi en 1511 et 1511.

Nicolas de Neufville, premier duc de Villeroy, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi, mourut à Paris le 23 novembre 1685. Il fut père de François de Neufville, duc de Villeroy, courtisan présomptueux et mauvais capitaine ; ce fut lui qui, lorsqu'il vint remplacer le maréchal de Catinat, répondit à ce grand homme, qui avait entrepris de lui donner des conseils : *Le temps de la prudence est passé ; je ne me pique pas d'être circonspect.* (Art. de vérif. les dates, tome 1er, p. 696.) Voyez CATINAT. Le temps prouve que Villeroy disait vrai. Il fut constamment malheureux à la guerre ; mais de toutes les actions qui font le moins d'honneur à ses capacités militaires, la bataille de Ramillies, qu'il perdit en 1706, est celle dont le souvenir soit resté. Il fut plus heureux dans le cabinet. Il devint ministre d'état, chef du conseil des finances et gouverneur du roi Louis XV, auquel il parla peut-être plus de sa puissance que de ses devoirs à l'égard de son peuple. Mais, ami fidèle, généreux et bienfaisant, lorsque les sceaux furent ôtés au chancelier d'Aguesseau, il s'éleva avec force contre cette injustice, et dit à Fleuriau d'Armenonville, son successeur : « Je ne vous fais point de

(1) *Voyez* au mot NEUVILLE.

» compliments, persuadé que vous êtes fâché de succéder » à un homme comme d'Aguesseau. »

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croisettes ancrées du même.

NICOLAI. Il a subsisté une famille de ce nom en Provence, qui a pour auteur Simon Nicolaï, qui fut cotisé au rôle d'Arles, comme nouveau chrétien de race judaïque, en 1512. Jean Nicolaï, fils de Simon, fut un jurisconsulte célèbre. La critique du *Nobiliaire de Provence* porte que le nom de cette famille est Nicolas, et qu'elle en a changé la dernière lettre en *i*, pour faire perdre la trace de son origine, et pour se donner plus d'analogie avec l'illustre famille de ce nom, dont il sera parlé dans la seconde série de cet ouvrage. Mais, ajoute le même auteur, ceux qui ont connu Simon Nicolas, néophyte, et ses petits-fils, ne connaissent dans le gouverneur de la ville d'Arles d'autre tige que Simon, dont la famille n'aura pas une noblesse suffisante (pour être maintenue), quand il y aurait six gouverneurs d'Arles de père en fils.

Cependant cette famille a été maintenue par les commissaires départis par le roi, le 13 avril 1669.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or.

DE NIEUPORT, *voyez* LE PREUD'HOMME.

NIZARO, *principauté*. Voyez BRANCAS.

DE NOAILLES, terre et château, près de Brives et de Turenne, qui a donné son nom à une des plus illustres maisons du royaume, et des plus anciennes de la province de Limosin (1). Elle prouve une filiation suivie, et par titres,

---

(1) On ne réfute point ici la grossière calomnie contenue dans le prétendu Mémoire du parlement contre la Chambre des pairs, sur l'origine de cette maison, d ancienne chevalerie. Quand les mensonges diffamants que contient ce mémoire contre plusieurs illustres familles, seraient encore moins absurdes, destitués de preuves, comme ils le sont, ils ne sauraient prévaloir contre une foule de monuments irrécusables qui les condamnent au mépris, en attestant l'ancienneté de la majeure partie de ces familles, et particulièrement de la maison de Noailles, dont l'existence est prouvée surabondamment depuis la fin du douzième siècle, époque où elle paraît au rang de la haute noblesse du Limosin.

depuis Pierre, seigneur de Noailles, nommé, comme étant décédé dans le testament de Hugues, seigneur de Noailles, chevalier, son fils, de l'an 1248.

Services. Des capitaines d'hommes-d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des chambellans et gentilshommes ordinaires de la chambre, des ambassadeurs en diverses cours, des conseillers-d'état, des gouverneurs de provinces et de places de guerre, des lieutenants-généraux des armées du roi, des maréchaux-de-camp, des capitaines des gardes-du-corps, un lieutenant-général des armées navales, un amiral de Guienne; quatre maréchaux de France, dont un fut vice-roi de Catalogne, et un second fut choisi lors de la minorité de Louis XV, pour être à la tête du conseil des finances, d'où il passa ensuite au conseil de régence; deux colonels-généraux de l'infanterie française, huit chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, et un commandeur du même ordre; deux chevaliers de la Toison-d'Or; enfin un grand nombre de personnages de marque dans les conseils de nos rois, dans les armées ou dans la diplomatie.

Honneurs de la cour : de 1731 à 1769, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Duché-pairie. Le comté d'Ayen fut érigé en *duché-pairie*, par lettres du mois de décembre 1663, en faveur d'Anne, duc de Noailles, pair de France, lieutenant-général des armées du roi.

Titre ducal. Les terres de Noailles et de Noaillac furent érigées en *duché héréditaire*, sous la dénomination de duché d'*Ayen*, par lettres-patentes du mois de février 1737, en faveur de Louis, duc de Noailles, depuis maréchal de France.

Pairie. Philippe-Louis-Marc-Antoine de Noailles-Mouchy, prince de Poix, grand d'Espagne de la première classe, lieutenant-général des armées du roi, capitaine des gardes-du-corps, a été nommé *pair* de France le 4 juin 1814.

Le duc de Noailles a été créé *pair* de France par la même ordonnance royale du 4 juin 1814.

Grandesse d'Espagne. Diplôme de création du 5 mars 1717; lettres-patentes portant confirmation avec assiette sur la terre de la Motte-Tilly, du mois de décembre suivant, registrées le 6 septembre 1713; diplôme de translation sur la terre de *Mouchy-le-Châtel*, du 7 mai 1749; lettres-patentes de confirmation du mois d'octobre suivant, registrées le 7 mai 1750.

Titres. La seigneurie d'*Ayen*, en Limosin, fut érigée en *comté*, par lettres du mois de mars 1593, en faveur de Henri, seigneur de Noailles, baron de Chambres, de Montclar, de Carbonnières et de Malemort; capitaine de cinquante hommes-d'armes, depuis chevalier des ordres du roi.

Cette maison a possédé environ vingt terres titrées, soit *marquisats*, *comtés*, *vicomtés* et *baronnies*.

Malte. Elle compte des chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis Jacques de Noailles, qui y fut reçu en 1657.

Philippe de Noailles-Mouchy, connu depuis sous le nom de maréchal de Mouchy, ayant épousé en 1741 Anne-Claudine-Louise, héritière de la maison d'Arpajon, il fut substitué, du chef de sa femme, au privilége qu'avait cette maison dans l'ordre de Malte, par bulle du grand-maître du 28 septembre de la même année 1741, par lesquelles il est nommé chevalier, lui et ses fils aînés, à perpétuité.

Prélature. Deux évêques de Dax, un évêque de Rodez en 1646; un archevêque de Paris en 1695, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur du Saint-Esprit, créé cardinal du titre de Sainte-Marie le 22 janvier 1700; deux évêques-comtes de Châlons, pairs de France, etc.

Armes : de gueules, à la bande d'or.

NOBLE du Revest, en Provence. Cette famille se prétend issue de l'ancienne famille de Nobili de Lucques; mais, comme ce fait n'est pas encore prouvé, on ne peut rien affirmer pour ou contre la tradition. On observera cependant que cette famille n'était pas réputée noble en Provence avant 1655, puisque le 20 décembre de cette année, Jean Noble, seigneur du Revest, reçut des lettres d'anoblissement du roi Louis XIV, qui furent confirmées par d'autres lettres du 17 février 1672.

Armes : parti d'or et d'azur; au chef d'argent, chargé d'une aigle de sable.

DES NOBLES de Saint-Amadou, au pays de Foix, famille ancienne, originaire de Lucques. Elle remonte à Jacques des Nobles, citoyen lucquois, qui eut des lettres de chevalerie du duc de Ferrare en 1474. Son petit-fils obtint des lettres de naturalité, pour lui et ses frères, en 1579.

Malte. Jean des Nobles fut reçu dans cet ordre en 1647.

Armes : écartelé, aux 1 et 2 partis d'or et d'azur, chargés d'une aigle éployée, partie de sable sur or, et d'argent sur azur; au 3 d'azur; au 4 d'argent.

NOBLET. Hugues Noblet, recteur de l'université de Dôle, fut reçu conseiller au parlement de Bourgogne, office dont il prêta serment le 13 novembre 1480.

Armes : d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de deux croisettes tréflées et fichées de sable.

NOBLET DE CHENNELETTE, en Mâconnais. Cette famille est ancienne et distinguée. Elle remonte par filiation à noble Jean Noblet, Ier du nom, damoiseau, seigneur du Fournet et du Mont-de-France, vivant le 16 décembre 1439.

Services. Cette famille a donné un capitaine de deux cents hommes de guerre en 1586, et plusieurs officiers distingués, entr'autres un maréchal-de-camp, et plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Titres. Les terres et seigneuries d'Anglure et de Montchanin, de Montgesson, d'Avaize et de Grand-Vaux, furent unies et érigées en *marquisat*, sous le nom de *Noblet d'Anglure*, par lettres du mois de mai 1715, registrées au parlement de Paris le 29 avril 1718, en faveur de Bernard de Noblet, seigneur de Chennelette.

La seigneurie de la CLAYETTE, nommée vulgairement *la Clayette*, baronnie du Mâconnais, fut érigée en *comté*, par lettres du mois de juillet 1730, registrées au parlement de Paris le 27 janvier 1737, en faveur du même Bernard de Noblet.

Malte. Antoine de Noblet de Chennelette fut reçu dans cet ordre en 1699.

Armes : d'azur, au sautoir d'or.

NOBLET DE MORGARD, à Paris. Cette famille a pour auteur Charles Noblet, secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, reçu en 1653. Il fut élu syndic de sa compagnie le 7 mai 1678, résigna cet office à Charles-François Noblet de Morgard, son fils, à condition de survivance, le 15 février 1685, et eut ses lettres d'honneur, équivalentes à des lettres de noblesse, au mois de septembre de la même année.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois gerbes de blé du même.

NOBLET DE ROMERY, en Champagne, famille anoblie par un office de conseiller au parlement de Paris au dix-septième siècle.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois aiglettes d'argent.

DE NOBLET DE TERSILLAC, famille originaire du Berry, connue par filiation depuis l'an 1550, que vivait Nicolas de Noblet avec Germaine de la Porte, sa femme.

Malte. Nicolet de Noblet de Tersillac fut reçu dans cet ordre en 1613.

Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une gerbe du même.

DE NOE, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une terre située dans le Haut-Languedoc, qu'elle a possédée jusqu'en 1309. Elle a pour auteur certain Pons (1), qui avec Aladaïs, son épouse, fut présent à la consécration faite en 1048, de l'église de Montaut près de Noë. Elle est la souche de l'illustre maison de Montaut. *Voyez* MONTAUT.

Services. Cette maison a donné des chevaliers-bacheliers, des capitaines d'hommes-d'armes; un maître de l'écurie du roi Charles VII, charge de la couronne, qui fut depuis connu sous la dénomination de grand écuyer de France; des chambellans et gentilshommes de nos rois; des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, avant l'institu-

---

(1) On a présumé que ce Pons pouvait être le même que Pons, fils puîné du comte de Toulouse, dont l'histoire n'a point transmis la destinée. Toute destituée de preuves que soit cette conjecture, elle se rattache à des faits qui la rendent digne de quelque créance. Il se peut en effet que ce Pons, fils puîné du comte de Toulouse, mentionné dans l'Histoire de Toulouse, par Catel, ait eu en apanage les baronnies de Noë et de Montaut, dans le Toulousain. Le titre de *nobilissime,* donné à son fils, celui de *prince*, donné à son petit-fils, et le rang distingué que leurs descendants ont toujours eu à la cour des comtes de Toulouse, autorisent cette présomption, qui se trouve encore fondée sur l'analogie des armes. En effet, les comtes de Toulouse portaient : de *gueules*, à la croix vidée, clèchée et pommetée d'*or;* la maison de Noë porte losangé d'*or* et de *gueules;* ce sont les mêmes émaux; et l'on sait, d'ailleurs, que le *losangé*, aussi bien que l'échiqueté, est une marque presque certaine de brisure.

Digitized by Google

tion de celui du Saint-Esprit; des sénéchaux des quatre vallées d'Aure, Magnoac, Nestès, Barousse; des maréchaux-de-camp et des brigadiers des armées du roi, et un grand nombre d'officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titres. Celui de *baron*, en vertu de la possession de la baronnie de l'Ile, l'une des quatre baronnies de l'Armagnac.

Celui de *marquis* de Noë, dans les actes et brevets depuis quatre générations.

Celui de *comte*, consacré par l'ordonnance du 17 août 1815.

Pairie. Par la même ordonnance royale, le comte de Noë a été créé *pair* de France.

Prélature. Un évêque de Comminges en 1136; un évêque de Lombez au quatorzième siècle; et un évêque de Lescar en 1763.

Armes : Échiqueté d'or et de gueules.

NOGARET DE SAINT-LAURENT, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*, dans la personne de Pierre-Barthélemy-Joseph Nogaret de Saint-Laurent, maître des requêtes au conseil-d'état, commandant de la Légion-d'Honneur.

Armes : Écartelé, au 1 d'azur, au croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même; aux 2 et 3 d'or, au noyer terrassé de sinople; au 4 d'azur, à la foi d'argent en bande.

DE NOGARET DE LA VALETTE, d'Épernon, maison illustre, originaire du Languedoc, éteinte à la fin du dix-septième siècle. Elle remontait à Jacques de Nogaret, seigneur de Marquefave et de Saint-Hippolyte, anobli par lettres du roi Charles V, au mois de décembre 1372. Les lettres portent : *Licet ex neutro parentum suorum nobilis existat;* ce qui prouve qu'il ne pouvait être descendu en ligne directe d'André de Nogaret, reçu conseiller-laïque avec clause de noblesse pour lui et pour sa postérité l'an 1307, ni de Vital de Nogaret, clerc, juge du roi à Verdun, anobli en 1354. Les registres de l'hôtel de ville de Toulouse portent : qu'il avait été capitoul en 1366; il le fut encore en 1377 et 1385.

Services. Cette maison a donné un mestre-de-camp de la cavalerie légère de France, deux amiraux de France,

quatre chevaliers et un commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, un chevalier de l'ordre de la Jarretière, deux premiers gentilshommes de la chambre du roi, trois colonels-généraux de l'infanterie française, quatre lieutenants-généraux des armées du roi, un généralissime des armées de la république de Venise, des gouverneurs de provinces et de places, etc.

Titres. Le duché-pairie d'*Épernon*, érigé au mois de novembre 1581; les comtés de Montfort, d'Astarac, de Candale, le duché de Halwin, entrés par alliances dans cette maison.

Prélature. Louis de Nogaret, cardinal de la Valette, archevêque de Toulouse, commandeur du Saint-Esprit, lieutenant-général des armées du roi.

Armes : d'argent, au noyer de sinople; au chef de gueules, chargé d'une croisette d'argent.

Cette croisette était anciennement soutenue d'une foi d'argent. Depuis le milieu du seizième siècle, cette maison a porté la croisette potencée.

NOGENT, *comté*, voyez BAUTRU.

DU NOGUÈS DE CASTELGAILLARD, famille originaire de la Navarre, et fixée dans la province de Guienne depuis le commencement de l'an 1500, et formant pendant onze générations une suite non interrompue et en ligne directe de militaires. Les titres filiatifs de cette famille furent déposés à la chancellerie à l'époque où, sur leur ancienneté, sa majesté voulut bien accorder à Jean du Noguès de Castelgaillard, émigré, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Forez, chevalier de Saint-Louis, le titre héréditaire de *vicomte*, par ordonnance du 15 février 1817. Les lettres-patentes en ont été scellées le 19 avril de la même année.

Armes : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois fers de lance d'argent. Couronne de vicomte. Cimier : un dextrochère tenant trois lys naturels. Devise : *Liliorum amore viget.*

NOIRMOUTIER, *marquisat*, puis *duché-pairie* non enregistré. *Voyez* LA TRÉMOILLE.

NOMPÈRE DE CHAMPAGNY, famille originaire du Forez, qui prouve sa filiation depuis noble homme Jean Nompère, lequel testa le 4 septembre 1540.

Services. Cette famille a donné plusieurs capitaines distingués.

Titre. Celui de *duc* de Cadore, consacré par la charte, dans la personne de Jean-Baptiste Nompère de Champagny, ancien ministre des relations extérieures, grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : d'azur, à trois chevrons brisés d'or.

LE NORMAND D'ÉTIOLES, de Tournehem, à Paris, famille originaire d'Orléans, où elle subsistait encore dans la bourgeoisie de cette ville au seizième siècle. Edme le Normand, de la ville d'Orléans, fut anobli le 6 décembre 1503. Charles-Guillaume le Normand de Tournehem, seigneur d'Étioles, chevalier-d'honneur au présidial de Blois, épousa en 1741 Jeanne-Antoinette Poisson, dont il fut ensuite séparé de corps et de biens, lorsque cette femme devint la maîtresse de Louis XV, connue alors sous le nom de duchesse-marquise de Pompadour. *Voyez* POISSON.

Armes : écartelé de gueules et d'or, à quatre rocs d'échiquier de l'un en l'autre; sur le tout d'azur, à la fleur de lys d'or.

NOUGARÈDE DE FAYET, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*, dans la personne d'André-Jean-Simon Nougarède de Fayet, ancien président à la cour royale de Paris, puis maître des requêtes au conseil-d'état, membre de la Légion-d'Honneur.

Armes : coupé, au 1 d'azur, à trois étoiles rangées d'argent, surmontées d'un croissant contourné du même ; au 2 d'argent, au noyer terrassé de sinople, sénestré d'un hérisson de sable, allumé de gueules.

DE LA NOUGARÈDE OU DE LA NOGARÈDE, seigneurs de Saint-Germain et de la Garde, en Languedoc. Cette famille, lors de la recherche, a fait preuve depuis Antoine de la Nougarède, père de Jean de la Nougarède, écuyer, seigneur de la Garde, qui testa le 2 octobre 1567. Mais cette famille est plus ancienne; on voit un seigneur de la Nougarède mentionné dans un acte touchant Roger-Bernard, comte de Foix, de l'an 1265.

Armes : fascé d'argent et de gueules de huit pièces.

NOVIANT, *marquisat*, voyez BEAUVAU.

DE NOVIANT. Étienne de Noviant fut procureur en la

chambre des comptes de Paris vers l'an 1470. Sa fille, Jeannette de Noviant, était veuve et tutrice, le 5 mai 1488, des enfants de Jacques Olivier, seigneur de Leuville, procureur au parlement de Paris.

Armes : d'or, à trois bandes de gueules, celle du milieu chargée de trois molettes d'éperon d'argent.

DE NOVION, *voyez* POTIER.

DE NOVINCE D'AUBIGNY, en Normandie. Cette famille remonte à Guillaume de Novince, maître-d'hôtel du roi en 1575, conseiller du roi, et général des finances à Caen, anobli en janvier 1568. Pierre de Novince, son frère, sieur de Carpon, fut anobli en 1576.

Malte. Jacques de Novince d'Aubigny fut reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1650.

Armes : d'or, au lion de gueules; au chef du même, chargé de trois roses d'argent.

DE NOYELLES, *voyez* DE FRANCE.

NOYERS, terre et seigneurie en Bourgogne, érigée en *comté,* qui appartenait à la maison de Luynes. La terre de Noyers a donné son nom à une illustre et ancienne maison qui a produit un maréchal de France, porte-oriflamme et grand-boutillier de France en 1303; un archevêque de Sens en 1177; un évêque d'Auxerre, mort en 1206.

Cette maison a formé plusieurs branches, et s'est éteinte à la fin du quinzième siècle.

Armes : d'azur, à l'aigle d'or.

DES NOYERS DE BRÉCHAINVILLE, en Champagne. Cette famille a pour auteur connu, Nicolas des Noyers, seigneur de Bréchainville, de Hatroy, de Gibomé et de Vanne, vivant le 15 mai 1553.

Armes : d'argent, à trois mouchetures de sable; à la bordure denchée de gueules.

O.

D'O. On ne connaît en France que deux maisons dont le nom soit exprimé en une seule lettre, savoir, la maison d'O, marquis de Franconville, et la maison d'Y, seigneurs de Sérocourt, en Champagne : ces deux maisons sont d'ancienne chevalerie.

La terre et seigneurie d'O, près de Mortrée, en Normandie, a donné son nom à la maison qui fait l'objet de cet article. Elle est connue par filiation depuis le milieu du douzième siècle.

Services. Cette maison a donné des chevaliers-bacheliers et bannerets, un écuyer et échanson du duc de Bourbon, comte de Clermont, en 1446; des sénéchaux du comté d'Eu, des conseillers et chambellans de nos rois, des chevaliers de Saint-Michel; un capitaine des gardes écossaises du roi François Ier, des premiers gentilshommes de la chambre, des conseillers au conseil privé, des gouverneurs de provinces, un chevalier du Saint-Esprit; des capitaines de cent et de cinquante hommes-d'armes; un lieutenant-général des armées navales, grand'-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un brigadier des armées du roi, etc., etc.

Titres. La seigneurie de *Franconville* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de juin 1619, en faveur de Jacques d'O. Son fils Claude-René d'O vendit ce marquisat à son cousin Claude-Gabriel d'O, seigneur de Villiers, en faveur duquel le roi renouvela le titre du marquisat de Franconville, par lettres du 16 juillet 1699.

Malte. Robert d'O fut reçu dans cet ordre en 1643.

Armes : d'hermine, au chef denché de gueules.

O, *marquisat*, voyez LA GUESLE.

OBERLIN DE MITTERSBACH, famille ancienne, connue en Croatie depuis la fin du treizième siècle. Elle passa dans le duché de Neubourg, en haut Palatinat, où la branche aînée possédait encore la baronnie de Nabieck et de Spielberg, donnant séance aux états, à l'époque de la dernière dévastation de cette partie de l'Allemagne, par les armées françaises, en 1798. La branche cadette s'est établie dans le landgraviat d'Alsace. Cette maison a été agrégée à la noblesse de l'Empire, par diplôme de l'empereur Léopold Ier,

du 25 mars 1697, accordé à Jean-Thiébaut d'Oberlin de Mittersbach, IIe du nom, grand-échanson et chambellan de la cour princière, épiscopale et souveraine de Passaw en 1693, grand-bailli du comté de Konigstettein, en basse Autriche.

Services. Plusieurs chefs de Croates; un commandant de la ville et forteresse de Benfelden, en Alsace, célèbre par la vigoureuse et savante défense de cette place contre l'armée suédoise, commandée par le fameux feld-maréchal Gustave Horn, qu'il obligea après deux mois d'efforts inutiles d'abandonner le siége; des grands-baillis d'épée de Benfeld, de Rastadt, de Kuppenheim, de Konigstettein, et de Château-Thierry; plusieurs officiers supérieurs, entr'autres un maréchal-de-camp, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

Titre. Celui de *baron*, depuis deux générations, dans les actes publics et brevets de nos rois.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au demi-vol d'aigle, celui du premier tiercé en fasces de gueules, d'argent et de sable; celui du second tiercé de même de sinople, d'argent et de gueules; aux 2 et 3 de sinople, à une porte de ville d'or, posée sur deux boulets du même; sur le tout de sinople à la licorne saillante d'argent, issante du bas de l'écu. Casque de chevalier, orné de ses lambrequins, surmonté d'une couronne d'or de marquis; l'écu sommé d'un vol d'aigle qui fait les deux demi-vols de l'écu. Cimier : un Croate issant, la main sénestre appuyée sur la hanche, et tenant de la main dextre un badelaire levé; habillé à dextre de sable, à sénestre de sinople, bordé et boutonné d'or, ceint d'une écharpe de gueules, frangée d'or; le chef couvert d'un bonnet de gueules, rebrassé d'argent, orné d'une émeraude et d'une plume de héron.

ODART DE RILLY. Maison d'origine chevaleresque de la province de Touraine.

Sa généalogie se trouve dans l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, par le P. Anselme, où l'on voit Jacques Odart, seigneur de Cursay, grand-fauconnier et grand-panetier de France, sous Charles VII.

Armes : d'or, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent.

OFFEMONT, *voyez* GOBELIN.

OLIÈRES, *baronnie* de Provence, *voyez* AGOULT et FÉLIX.

OLIVIER. Famille originaire du pays d'Aunis. Anselme en donne la filiation depuis Jacques Olivier, seigneur de Leuville et du Coudray, près de Chartres, natif du Bourgneuf, près la Rochelle, qui vint à Paris, où il fut procureur au parlement. Il vivait en 1481, et était mort le 5 mai 1488. Son petit-fils, François Olivier, président au parlement de Paris le 12 juin 1543, fut créé chancelier de France le 8 avril 1545. Ce fut un magistrat habile, éloquent, judicieux, sincère, d'un courage inflexible, et d'une force d'esprit qui ne se relâchait jamais dans ce qu'il devait à son roi et à sa patrie. L'opiniâtreté qu'il mettait à rejeter tous les projets de finances trop onéreux à la nation, et le peu de soin qu'il se donnait pour lever de nouvelles taxes, sa droiture, et l'austérité de ses mœurs, lui aliénèrent le cœur des courtisans avides, qui prirent occasion d'une fluxion qui lui était tombée sur les yeux, et l'avait forcé de suspendre pendant quelques jours les expéditions, pour lui proposer la démission de sa place. S'étant retiré, il vécut paisiblement dans une retraite honorable. Rappelé à la cour par le roi François II, en 1559, il s'y trouva lorsque l'empereur Ferdinand envoya l'évêque de Trente en France, pour demander la restitution de Metz, Toul et Verdun. L'ambassadeur de Ferdinand avait gagné la plupart des membres du conseil. Le chancelier, qui y présidait, déconcerta ses mesures, en proposant de faire trancher la tête à quiconque favoriserait ses demandes. Ce digne magistrat mourut à Amboise le 30 mars 1560. Sa postérité s'éteignit dans la personne de Charles Olivier, mort en 1671, à 22 ans.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à six besants d'or; au chef d'argent, chargé d'un lion issant de sable, lampassé et armé de gueules, qui est d'OLIVIER; aux 2 et 3 d'or, à trois bandes de gueules; celle du milieu chargée de trois molettes d'éperon d'argent, qui est DE NOVIANT.

OLLIÈRES, *voyez* GEORGE.

D'OMONVILLE, *voyez* EUSTACHE.

D'OPPÈDE, *voyez* FORBIN.

ONZ, en Bray, *comté*, voyez PAJOT.

D'ORAISON. L'auteur de la Critique du Nobiliaire de

Provence dit positivement que cette maison s'est éteinte par mâles en 1450, dans la personne de Pierre d'Oraison, seigneur de Venterol, et qu'elle n'a plus subsisté que dans la maison *de Aqua*. Les deux familles d'Oraison, à Digne et à Marseille *(les seigneurs de Clumans)*, sont entées, dit le même historien, par des actes d'une filiation supposée. « On leur a donné le nom d'Oraison, parce qu'ils » étaient originaires d'Oraison, au diocèse de Digne....... » Ignace d'Oraison, se flattant de cette illustre descendance, » refusa les lettres de noblesse qui lui furent offertes par le » cardinal Mazarin, pour récompense de quelques services » rendus à l'état, comme député à la cour par la commu- » nauté de Marseille; il demanda en remplacement le titre » de conseiller-d'état ordinaire, etc., etc. »

L'ancienne baronnie d'Oraison, en Provence, fut érigée en *marquisat*, par lettres de Henri III, données au mois de mars 1588, enregistrées au parlement d'Aix le 12 octobre 1589, en faveur de François de Laigue, baron d'Oraison, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes-d'armes de ses ordonnances, grand-sénéchal de Provence, *en considération*, portent les lettres, *de l'ancienneté de sa noblesse et de ses services dans les guerres, tant au dedans qu'au dehors du royaume, où il n'avait jamais épargné ni sa personne ni ses biens, et de ce qu'il s'était entremis en plusieurs importantes affaires concernant le bien de la couronne.* « C'était, dit Nostra- » damus, un seigneur de beaucoup de mérite et de valeur, » aimant également les armes et les livres, qu'il savait fort » honorablement manier en temps de guerre et de paix. »

Il était fils d'Antoine de Laigue et de Marthe de Foix, de la très-illustre maison de ce nom, petit-fils d'Antoine-Honoré de Laigue, et de Catherine de Clermont-Lodève, sœur du cardinal François-Guillaume de Clermont, et nièce du cardinal George-d'Amboise, premier ministre sous Louis XII, arrière-petit-fils de Philibert de Laigue *(de Aqua)*, et de Louise d'Oraison, héritière de sa maison.

Ce Philibert de Laigue, conseiller et premier chambellan du roi René, comte de Provence, fut un des tenants au magnifique tournoi que dressa et maintint ce prince en 1446, proche Saumur, en Anjou, rapporté en entier par la Colombière, dans son Théâtre d'Honneur et de Chevalerie, chap. IV. Le même Philibert, et Philippe de Lenoncourt, ouvrirent un autre tournoi à Tarascon, où les fêtes

furent célébrées les 2, 4 et 6 juin 1449, en présence du roi, de la reine et de toute la cour. On en trouve la description à la fin du tome III de l'Histoire générale de Provence, par l'abbé Papon.

Armes d'Oraison : de gueules, à trois fasces ondées d'or.

D'ORCEAU, *voyez* FEUGERET.

D'ORCIÈRES, en Dauphiné. Cette famille paraît ancienne. Elle a pour auteur Claude d'Orcières, seigneur d'Orcières et de Montorsier, qui fit son testament l'an 1522. Anselme d'Orcières, son fils, mérita par ses actions de valeur le surnom de *Brave*.

Armes : coupé d'argent et de gueules; à l'ours en pied de sable, brochant sur le tout, tenant une couronne d'or.

D'ORFEUILLE DE FOUCAUD, famille issue d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la seigneurie d'Orfeuille, en la paroisse de Gourgé, près Parthenay, en Poitou. On en connaît l'existence dans cette province depuis le douzième siècle; et elle prouve par titres une filiation suivie depuis Girault d'Orfeuille, écuyer, seigneur d'Orfeuille, qui, le 29 juin 1406, épousa Marie Faydie, dame de la Guillotière, terre qu'elle apporta en dot à Girault d'Orfeuille. Ce dernier avait deux oncles, Girault et Jean d'Orfeuille, qui furent abbés de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angely, l'un depuis l'an 1376 jusqu'en 1408, et l'autre depuis 1408 jusqu'en 1411.

Charlot d'Orfeuille, fils de Girault, était seigneur de Foucaud, terre que ses descendants ont conservée jusqu'à l'époque de la révolution.

Services. Cette maison a donné un maréchal-de-camp des armées du roi, des gouverneurs de places, et des officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titres. Ceux de *marquis* et de *comte* d'Orfeuille, dans les actes publics et brevets de nos rois depuis le milieu du dix-huitième siècle.

Malte. Elle compte, depuis 1784, trois chevaliers de cet ordre.

Armes : d'azur, à trois feuilles de chêne d'or.

D'ORLÉANS, famille ancienne de Normandie, qui prouve son ascendance depuis Jean d'Orléans, de la ville de Rouen, anobli le 7 juin 1368.

Armes : d'azur, à la croix d'argent, chargée de cinq

Digitized by Google

coquilles de sable, et cantonnée de quatre lionceaux du second émail.

D'ORLÉANS DE BÉDOUIN, de la Motte, au Comtat-Venaissin, maison originaire de Vicence, où elle est connue depuis le 13ᵉ siècle. Elle a pour auteur Octavien Aurelianis (d'Orléans), qui s'attacha à la maison de Visconti, et fut fait chambellan du duc Philippe-Marie, par lettres du mois de juin 1440. Les troubles de l'Italie, et la disgrâce du duc de Milan, l'obligèrent de passer les monts : il alla s'établir dans le Comtat-Venaissin, où il acquit en 1446 la seigneurie de Bédouin.

Services. Plusieurs officiers supérieurs.

Malte. Plusieurs chevaliers et commandeurs depuis 1666.

Prélature. Un évêque d'Amiens, sacré le 4 juillet 1734.

Armes : de gueules, au léopard lionné d'or; une trangle d'azur, brochante sur le tout; au chef d'or, chargé d'une aigle de sable.

D'ORLÉANS DE RÈRE, maison d'ancienne chevalerie, originaire de l'Orléanais, où elle est connue depuis la fin du onzième siècle. Elle prouve une filiation suivie depuis Godefroi d'Orléans, écuyer, sieur de Rère, vivant en 1366.

Services. Un boutillier de France en 1106, des chevaliers-bannerets, un commandant d'armée en 1204, un gouverneur de Sicile en 1282; cinq chevaliers de l'ordre du roi, trois gentilshommes ordinaires de la chambre, un capitaine de cent chevau-légers en 1595; un capitaine et un lieutenant de 50 hommes-d'armes des ordonnances en 1579 et en 1597, un premier écuyer de l'écurie du roi en 1573, deux gouverneurs et capitaines de Romorantin en 1574 et 1588, deux gouverneurs de la ville et forteresse de Villeneuve-le-Roi en 1593 et 1612, un chambellan ordinaire du roi en 1582.

Armes : d'argent, à trois fasces de sinople, accompagnées de sept tourteaux de gueules, 3 et 3 entre les fasces, et un en pointe.

La branche de Crécy porte : d'argent, à trois fasces de sinople, accompagnées en chef de trois tourteaux de gueules.

ORMOY, *voyez* DE GARGE.

ORNACIEUX, *marquisat*, voyez la CROIX DE CHEVRIÈRES.

D'ORNAISON DE CHAMARANDE, maison ancienne, qui a donné un lieutenant-général des armées du roi, gouverneur

de Phalzbourg, et premier maître-d'hôtel de la dauphine, mère du roi Louis XV. Elle s'est éteinte dans la personne de Marie-Anne d'Ornaison, sœur du précédent, mariée au marquis de Chalmazel. Isquis de Talaru, marquis de Chalmazel, son fils, hérita des biens de son oncle le comte de Chamarande.

Titres. La terre et seigneurie de *Chamarande*, en Champagne, unie à plusieurs autres fiefs, fut érigée en *comté* par lettres du mois de mars 1695, registrées au parlement et en la chambre des comptes, en faveur de Clair-Gilbert d'Ornaison, mort le 3 janvier 1691.

Malte. Ange-François d'Ornaison de Chamarande fut reçu dans cet ordre en 1699.

Armes : de gueules, à trois fasces ondées d'or.

D'ORSAY, *voyez* GRIMOD.

D'ORVILLIERS (comte), *voyez* VIALART.

ORYOT D'ASPREMONT, en Lorraine. Cette maison prouve par titres son ascendance depuis Maubert Oryot, chevalier, seigneur de Pagny-sur-Saône, vivant vers 1350. Nicol Oryot, issu de lui au cinquième degré, ignorant la condition de ses pères, attendu que ses titres se trouvaient adirés, eut recours à des lettres de noblesse qui lui furent accordées le 27 octobre 1601, et enregistrées en vertu d'un mandement du duc Charles, du 22 février 1604; mais un arrêt de la chambre des comptes de Lorraine, obtenu par cette maison en 1754, prouve qu'elle remonte incontestablement son origine et sa noblesse au milieu du quatorzième siècle, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Services. Cette maison a donné un grand nombre d'officiers supérieurs, et des conseillers-d'état des ducs de Lorraine; deux grands-louvetiers du duché de Bar, un maréchal-de-camp des armées du roi de Navarre; un chambellan actuel de l'empereur d'Autriche et du grand-duc de Toscane, général-major des armées impériales, commandant de l'ordre de Saint-Étienne de Toscane.

Titre. Celui de *comte*, depuis trois générations, dans les actes publics et les brevets et diplômes.

Lyon. Jean-Baptiste Oryot d'Aspremont fut reçu chanoine-comte de Lyon en 1760, et mourut en 1786.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois croissants d'or, qui est D'ORYOT; aux 2 et 3 de gueules, à la croix d'argent, qui est D'ASPREMONT.

D'OSMOND, maison d'ancienne chevalerie de la province de Normandie, où elle est connue par filiation depuis Jean Osmond, écuyer, seigneur de la Roque, de Creuilly, et d'Assy, vivant en 1361.

Services. Cette famille a donné constamment des hommes-d'armes et des officiers dans les armées, un brigadier des armées du roi, un lieutenant-général, et plusieurs personnages de marque.

Titres. Les terres et seigneuries d'Aubry-le-Pantou, de la Fresnaye-Fayel, du Mesnil-Froger et de Royville, furent unies et érigées en *marquisat*, sous la dénomination d'*Osmond*, en faveur de René-Henri Osmond, brigadier des armées du roi, mestre-de-camp de dragons, et chevalier de Saint-Louis, par lettres du mois de mars 1719, registrées au parlement de Rouen le 4 décembre 1720, et en la chambre des comptes de Normandie le 26 février 1724.

La seigneurie de *Boitron*, en Normandie, fut unie à plusieurs autres terres considérables, et érigée en *comté*, par lettres du mois de janvier 1720, registrées à Rouen le 20 décembre suivant, et en la cour des comptes au mois de février 1724, en faveur d'Eustache Osmond, aide-de-camp du duc de Vendôme.

Pairie. René-Eustache Osmond, lieutenant-général des armées du roi, ambassadeur actuel de France, près sa majesté britannique, a été créé pair de France le 17 août 1815.

Malte. Cette maison a donné à cet ordre plusieurs chevaliers et commandeurs depuis Antoine Osmond, qui y fut reçu en 1638.

Prélature. Charles-Antoine-Gabriel Osmond de Medavy, reçu chanoine-comte de Lyon en 1743, fut sacré évêque de Comminges le 1er avril 1764.

Antoine-Eustache, baron Osmond, remplaça son oncle sur le siége épiscopal de Comminges en 1785. Il fut nommé évêque de Nancy en 1802, et passa en 1810 à l'archevêché de Florence. Il occupe encore aujourd'hui le siége épiscopal de Nancy.

Armes : de gueules, au vol fondant d'hermine. Supports : deux licornes. Cimier : un hibou. Devise : *Nihil obstat.*

D'OSSARY. Martin d'Ossary fut élu échevin de Lyon en 1612.

Armes : d'azur, à deux oies d'or en chef, et un croissant d'argent en pointe.

OUDENHOVE - SAINTE - MARIE, *baronnie*, voyez BLONDEL DE JOIGNY.

OUDINOT, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *duc*, dans la personne de Charles-Nicolas Oudinot, duc de Reggio, pair et maréchal de France, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, commandant en chef de la garde nationale de Paris, gouverneur de la troisième division militaire, etc., etc.

Armes : parti de gueules, à trois casques tarés de profil d'argent; et d'argent, au lion de gueules, tenant une grenade de sable, allumée de gueules.

OUTREQUIN. Pierre Outrequin, directeur-général de tous les projets, plans et embellissements de Paris, fut anobli au mois de mai 1761, par Louis XV. Ses lettres de noblesse furent enregistrées aux cours du parlement, des comptes, aides et finances, les 4 juin, 8 et 21 juillet 1761, et 8 mai 1764.

Armes : d'argent, à cinq loutres de sable, 2, 2 et 1.

D'OUVRIER DE BERNET, famille ancienne du Languedoc, anoblie par le capitoulat.

Guillaume d'Ouvrier fut capitoul de Toulouse en 1383. Rigal et Gabriel d'Ouvrier, docteurs, exercèrent la même charge en 1541 et 1610.

Armes : d'or, au chevron de gueules, chargé de sept merlettes du champ, et accompagné de neuf épis de blé, liés trois à trois, de gueules.

D'OYSONVILLE, *voyez* DU PONTAUBEVOYE.

P.

PACTHOD, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne de Michel-Marie Pacthod, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, commandant de la Légion-d'Honneur, inspecteur-général d'infanterie.

Armes: coupé, au 1 d'or, à la tour de sable, maçonnée et ouverte du champ; au 2 d'azur, à trois croissants d'or.

LE PAGE DE PINTERVILLE, de la Vallée, en Normandie. Cette famille a été anoblie au mois de mars 1586, dans la personne de Robert le Page, avocat à Gisors. Anne-Marie le Page du Bocage, née à Rouen le 22 octobre 1710, morte à Paris en juillet 1802, célèbre par ses vertus, sa beauté et ses talents littéraires qu'elle a déployés dans plus d'un genre, était de cette famille.

Armes: d'azur, à quatre burèles d'or; au lion de sable, lampassé et armé de gueules, brochant sur le tout.

PAILHÈS, *voyez* DE GAILHAC.

DE PAILLART. Philibert de Paillart, président à mortier au parlement de Paris l'an 1369, mourut en 1387. Blanchard, dans la généalogie qu'il a imprimée de ce président, pense que de la même famille étaient Philippe de Paillart, et plus sûrement Paillard (*Paillardi*), archidiacre de Noyon, mort en 1418, et Christophe de Paillart, maître en la chambre des comptes, père de Philippe, tige, selon le même auteur, des seigneurs de Jumeauville, éteints. L'archidiacre de Noyon fut anobli au mois de février 1409, et Christophe au mois de mars 1410.

Armes : d'azur, à l'étoile à six rais d'or; au chef du même, chargé de trois roses de gueules.

PALATIN DE, *voyez* DIO-PALATIN.

PAJOT, famille originaire de l'Ile-de-France, dont était Léon Pajot, secrétaire du roi le 17 octobre 1680. Elle a formé les branches de *Villers*, de *Villeperrot*, de *Marcheval*, de *Juvisy* et de *Nozeau*.

Services. Elle a fourni trois contrôleurs-généraux et un intendant-général des postes et relais de France, des con-

seillers au parlement de Paris et au grand-conseil, un grand-maître des eaux et forêts de Champagne, un membre de l'académie des sciences, un colonel du régiment de Beauvaisis, maréchal des camps et armées du roi; plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; un avocat-général au grand-conseil, un intendant de Limoges, puis de Montauban et d'Orléans, et un intendant du Dauphiné; un gouverneur d'Arles, lieutenant des maréchaux de France, etc., etc. Elle s'est alliée aux maisons d'Asfeld, de Montmorency et de Joyeuse. Anne-Marie Pajot de Villers épousa en 1733 Pierre Delpeche de Cailly; la fille née de ce mariage épousa en premières et secondes noces deux Joyeuse, et en troisièmes noces Jean-Sigismond de Montmorency-Luxembourg-Bouteville.

Titres. La seigneurie d'Ons-en-Bray, dans la généralité de Paris, fut érigée en *comté* en 1702, en faveur de Léon Pajot, seigneur de Villers, contrôleur-général des postes et relais de France. Cette branche est en possession du titre de *marquis*, dans les actes publics et divers brevets, depuis près de cent ans.

Armes : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes d'aigle de sable, becquées et arrachées de gueules. Couronne de marquis.

PANNETIER DE VALDOTTE, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne de Claude-Marie-Joseph Pannetier de Valdotte, maréchal-de-camp, commandant de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis.

Armes : coupé, au 1 d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'or; au 2 de gueules, à trois croissants d'or.

PAPIN, famille connue en Bretagne dès le milieu du quatorzième siècle.

Armes : d'azur, à la croix alésée d'argent, aiguisée en la partie supérieure.

DU PARC, marquis de Locmaria, maison d'ancienne chevalerie de Bretagne, qui, au sentiment de plusieurs historiens, est une branche puînée de l'illustre et puissante maison d'Avaugour, issue des anciens souverains de Bretagne. Elle remonte par filiation à Alain, seigneur du Parc, vivant en 1270, avec Agnès de Coetmen, son épouse. Cette maison a formé trois branches principales : 1° celle des sei-

gneurs de la Mothe-du-Parc, éteinte en 1487; 2° les marquis de Locmaria, éteints en 1745; 3° les seigneurs de Kéranroux, éteints en 1769.

Services. Des chevaliers-bannerets, des chambellans et conseillers des ducs de Bretagne, des gouverneurs de places, un lieutenant-général et un maréchal-de-camp des armées du roi, etc.

Titre. Les terres et seigneuries de *Locmaria* et le *Guerand*, dans l'évêché de Tréguier, furent unies et érigées en *marquisat*, en faveur de Vincent du Parc, par lettres du mois de mars 1637, registrées à Rennes le 19 janvier 1639.

Armes : d'argent, à trois jumelles de gueules. Devise : *Vaincre ou mourir.*

Les seigneurs de Kergadiou et de Kerguiniou portent en chef une étoile de gueules pour brisure.

DU PARC, baron d'Ingrande, en Anjou, seigneurs châtelains d'Azé, en Anjou, seigneurs de Chernière, au Maine, de Bernières, en Normandie, barons des Biards, marquis des Cresnays, de Barville, comtes du Parc, en la même province. Cette maison prétend avoir une origine commune avec la maison précédente; mais cette prétention n'est appuyée d'aucune preuve légale. Guillaume du Parc, chevalier, seigneur d'Availles et de la Rochelle, en Basse-Normandie, était, dit-on, second fils d'Alain, III^e du nom, seigneur de la Mothe-du-Parc, et de Judith de Beaumanoir. Il acheta, en 1403, avec Robert du Parc, son fils, la terre de Bernières, près Vire. Il avait épousé, vers l'an 1350, Guillemette de Romilly, dame en partie des Cresnays, près d'Avranches, et en eut deux fils du nom de Robert, dont l'aîné a continué la postérité.

Quoique aucun titre ne constate la parenté de Guillaume du Parc, chevalier, seigneur d'Availles, en Normandie, avec Alain III, seigneur de la Mothe-du-Parc, en Bretagne, il se peut qu'elle existe en effet, et que le second soit père du premier. Au reste, la maison du Parc, qui fait le sujet de cet article, peut se passer d'un lustre étranger. Elle est la seule maison d'ancienne chevalerie de son nom en Normandie. L'on voit un Jehan du Parc, chevalier du bailliage de Caux, qui se trouva, l'an 1271, en l'ost de Foix, pour le service du roi. On ne peut méconnaître ce chevalier pour un sujet de la maison du Parc; et la chronologie peut faire présumer qu'il était proche parent, ou

peut-être le même père de Guillaume du Parc, dont on a parlé ci-devant. (Voyez la Roque, Traité de la Noblesse, anciens rôles, p. 64.)

Services. Des chevaliers-bannerets, des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines d'hommes-d'armes des ordonnances, des gouverneurs de places, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, des colonels d'infanterie et de cavalerie, et un grand nombre d'officiers de tous grades, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Honneurs de la cour : le 11 avril et le 2 mai 1788, en vertu de preuves faites au cabinet du Saint-Esprit.

Titres. Ceux de *baron*, depuis plusieurs siècles, de *comte* et de *marquis*, depuis plusieurs générations, en vertu de la possession des terres titrées dont on a parlé ci-dessus.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à trois jumelles de gueules, aux 2 et 3 d'or, à deux fasces d'azur, accompagnées de neuf merlettes de gueules, quatre, trois et deux; au franc-canton d'hermine. Devise : *Vaincre ou mourir.*

Selon la recherche où cette maison a été maintenue en 1668 : *d'or, à deux fasces d'azur, accompagnées de neuf merlettes de gueules, quatre, trois et deux.*

DU PARC, seigneur de Durdent, en Normandie. Cette famille est issue de Salomon du Parc, capitaine des vaisseaux du roi, au port de Dieppe, anobli en 1654.

Armes : de gueules, au soleil d'or.

DU PARC DE BOISRENOUF, en la même province. Gilles du Parc, écuyer, seigneur de Boisrenouf, a fait preuve de quatre degrés de noblesse lors de la recherche en 1666. Cette famille a acquis la noblesse postérieurement à l'an 1463.

Armes : d'azur, à trois molettes d'éperon d'argent.

DE PARDAILLAN, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de l'une des quatre baronnies de l'Armagnac. Elle est connue depuis Pons de Pardaillan, seigneur de Gondrin, dont la femme, Navarre de Lupé, testa en 1070; et prouve une filiation suivie depuis Bernard, seigneur de Pardaillan et de Gondrin, vivant en 1370. Elle a formé les branches, 1° des marquis de Montespan, ducs d'Antin, éteints en 1757; 2° des marquis de Termes, éteints en 1704;

Digitized by Google

3° des comtes de Cere et de Beaumont, éteints; 4° des seigneurs de la Motte-Gondrin; 5° des seigneurs de Caumort; 6° des seigneurs d'Ardenx; 7° des seigneurs de Granchet; 8° des seigneurs de Las; 9° des seigneurs de Sievrac; 10° et des seigneurs de Maguaran, dont on n'a pas trouvé la jonction.

Services. Des chevaliers du Saint-Esprit, des lieutenants-généraux des armées, un vice-amiral de France, des gouverneurs et lieutenants-généraux de provinces; des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des conseillers et chambellans, des capitaines des gardes-du-corps, des conseillers-d'état, et un grand nombre de personnages de marque.

Honneurs de la cour : le 25 octobre 1753, en vertu de preuves.

Duché-pairie. Les terres, seigneuries et baronnies de Belle-Ile, Mieslan, la Tuilerie, de Pis, etc., unies au marquisat d'Antin, en Guienne, furent érigées en *duché-pairie*, sous le nom de duché d'*Antin*, par lettres du mois de mai 1711, registrées au parlement de Paris le 5 juin suivant, en faveur de Louis-Antoine de Pardaillan, marquis dAntin, lieutenant-général des armées du roi.

Malte. Aimar de Pardaillan fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1557. Cette maison a, depuis cette époque, donné plusieurs commandeurs à cet ordre.

Prélature. Louis-Henri de Pardaillan, archevêque d'Héraclée, puis de Sens en 1646, mourut en 1674.

Pierre de Pardaillan, évêque et duc de Langres, pair de France, mourut en 1734. Il était l'un des quarante de l'académie française.

Armes : d'argent, à trois fasces ondées d'azur.

Bertrand de Pardaillan, seigneur de Gondrin et de la Motte en 1458, ayant épousé Bourguine de Castillon, fille unique et héritière de Pons III, vicomte de Castillon, en Médoc, et de Jeanne de Montesquiou, il fut stipulé que le premier enfant qui naîtrait de ce mariage porterait le nom et les armes de Castillon. En vertu de cette clause, leurs descendants ont porté : *écartelé, aux 1 et 4 d'or, au château à trois tours de gueules, surmonté de trois têtes de Maures de sable, tortillées d'argent*, qui est DE CASTILLON, en Médoc; *aux 2 et 3 d'argent, à trois fasces ondées d'azur,* qui est DE PARDAILLAN.

DE PARDAILLAN, vicomtes de Juillac et de Mauvesin,

seigneurs de Panjas. Cette maison a pour auteur Bernard de Pardaillan, écuyer, vivant en 1303. Il se peut qu'il était issu de la maison de Pardaillan-Gondrin, mais sa jonction n'a pas encore été prouvée. Il épousa, en 1327, Ciboie de Mauvesin, vicomtesse de Juillac, dont il n'eut qu'une fille, Esclarmonde de Pardaillan, mariée, en 1347, à Roger, vicomte de Fezenzaguet, avec clause que ses successeurs porteraient le nom et les armes de Pardaillan. Leur fils, Bertrand, seigneur de Pardaillan, vicomte de Juillac, a continué la postérité de cette maison, qui s'est éteinte au commencement du dix-septième siècle.

Armes : d'argent, à deux fasces de gueules.

PARFAIT, DE FONTENAY, à Paris. Claude Parfait, Jean-André Lumagne, Pierre Saintot et Nicolas le Camus, marchands et bourgeois de Paris, furent anoblis et déclarés domestiques et commensaux de S. M. par lettres du 7 août 1603, vérifiées le 19 octobre 1604, pour avoir entrepris l'établissement des manufactures d'or, d'argent et de soie, a confectionner les étoffes.

Jean Parfait fut échevin de Paris en 1539, et quartinier de la même ville en 1544.

Badier, continuateur de la Chenaye-des-Bois, donne une généalogie de cette famille depuis l'an 1400 (voyez *Dict. de la Noblesse, t. XV, p.* 353). Mais elle ne date dans l'ordre de la noblesse que de l'an 1603.

La branche de Claude Parfait s'est éteinte vers le milieu du dix-septième siècle. Mais il avait un frère, Pierre Parfait, échevin de Paris en 1608, lequel acquit la noblesse à ses descendants, les seigneurs de Fontenay et des Tournelles, par l'échevinage de cette ville.

Armes : branche aînée, éteinte : d'argent, à deux bandes d'azur, au centre desquelles sont trois flammes de gueules; au chef d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.

Branche de Fontenay et des Tourelles : d'argent, à deux bandes d'azur, au centre desquelles sont trois flammes de gueules.

Badier donne sans aucun motif la concession accordée à la branche aînée aux deux autres branches; elle ne saurait leur être applicable, puisqu'elles n'étaient pas encore nobles en 1603. On peut voir d'ailleurs dans l'armorial de la ville de Paris, que les descendants de Pierre Parfait, échevin en 1608, n'ont jamais porté le chef d'azur, à la fleur de lys d'or.

PARIS, en l'Ile-de-France. Thomas de Pâris fut conseiller au parlement de Paris en 1280.

Il portait les mêmes armes que la famille Pâris de la Brosse, seigneurs de Monceaux, etc., et les seigneurs de Boissy; mais ces derniers sont issus de Thierri de Pâris, avocat du roi en la cour du parlement, père de Pierre Pâris, marchand épicier, bourgeois de Paris, qui de Guillemette Pavart, son épouse, eut entr'autres enfants Nicolas de Pâris, marchand bourgeois de Paris, et échevin de la même ville en 1616, père de Nicolas de Pâris, maître des comptes en 1613, époux de Marie Dreux, fille de Jean Dreux, procureur-général en la chambre des comptes. Il eut entr'autres enfants François de Pâris, seigneur de la Brosse, de Monceaux, de Neuilly, de Guerchy, etc., mort le 15 février 1695.

Armes : Thomas Pâris portait : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois roses, et en pointe d'une tour, le tout du même.

Les Pâris de la Brosse, à qui la Chenaye donne gratuitement les mêmes armes, portaient originairement : d'argent, à la fasce d'azur, chargée d'une étoile d'or, et accompagnée de trois merlettes de sable.

DE PARISOT DE BERNECOURT, en Lorraine. Charles Parisot, conseiller d'état et auditeur des comptes de Lorraine, obtint des lettres données à Lunéville le 9 septembre 1703, portant confirmation d'autres lettres-patentes en forme de diplôme de la qualité de noble et de chevalier du Saint-Empire, à laquelle il a été élevé le 22 avril 1673. Il était fils d'Éloy-François Parisot, grand-gruyer dans toute l'étendue de la prévôté d'Arches, le 20 octobre 1662, nommé chevalier de l'ordre du roi le 26 février 1667, et bailli de Ruaux le 11 septembre de la même année.

Titre. Celui de *baron*, par lettres-patentes du 27 avril 1719.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'aigle de sable; aux 2 et 3 d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois glands de sinople.

DE PAROYE. L'ancienne et illustre maison de Paroye, issue des comtes de Metz, a pris depuis le seizième siècle le nom de Savigny.

Armes : de gueules, à trois lionceaux d'argent, lampassés, armés, et couronnés d'or.

PARTONNEAUX, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne de Louis Partonneaux, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, grand-officier de la Légion-d'Honneur.

DE PARTZ DE PRESSY, famille ancienne, originaire d'Allemagne, où elle possédait une terre, dont elle tire son nom, au quatorzième siècle, époque où un sujet de cette famille vint s'établir dans les Pays-Bas. Ses descendants ont de tout temps été comptés au rang des principales familles nobles de l'Artois, et ont toujours contracté des alliances avec les maisons les plus distinguées. Elle subsiste en deux branches principales : 1° les marquis d'Equire, en Artois; et les vicomtes de Courtray, établis en Flandre et en Brabant.

Services. Des gouverneurs de places, et nombre d'officiers de tous grades au service des rois d'Espagne et de France.

Titres. Les terres et seigneuries d'*Equire*, de Pressy et annexes, furent unies et érigées en *marquisat*, par lettres de 1712, registrées en l'élection et au conseil provincial d'Artois, en faveur de François-Joseph de Partz, chevalier, seigneur de Pressy et d'Equire, capitaine au régiment wallon d'Isenghien.

Léopold-Joseph-François de Partz a obtenu le titre de *marquis* de Devenisch, par lettres-patentes de l'empereur d'Allemagne, souverain des Pays-Bas, en date du 14 juillet 1768.

Prélature. François-Joseph-Gaston de Partz de Pressy, sacré évêque de Boulogne-sur-Mer en 1743, mourut dans son diocèse le 6 octobre 1789. Il est auteur de plusieurs ouvrages de théologie estimés.

Armes : d'argent, au léopard de sinople, armé et vilené de gueules.

DE PAS DE FEUQUIÈRES, maison d'ancienne chevalerie, originaire du comté de Saint-Pol, en Artois, où est située la ville et seigneurie de Pas, dont elle tire son nom. Elle a pour auteur Ancelot de Pas, dont le père, Anselme Ier, seigneur de Pas, vivait vers 1040.

Services. Des chevaliers-bannerets, un général de l'armée du duc de Deux-Ponts au seizième siècle, un premier chambellan ordinaire du roi Henri IV, plusieurs lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées du roi,

Digitized by Google

des officiers supérieurs sur terre et sur mer, un ambassadeur extraordinaire en Espagne en 1688, des gouverneurs de provinces et de places, etc., etc.

Titre. La terre et seigneurie de *Feuquières*, terre considérable en Picardie, entrée dans la maison de Pas vers 1320, fut érigée en *marquisat*, par lettres-patentes du mois de mai 1646, registrées le 4 mai 1659, en faveur d'Isaac de Pas, lieutenant-général des armées du roi, conseiller-d'état, etc.

Malte. Antoine de Pas fut reçu dans cet ordre en 1457.

Armes : de gueules, au lion d'argent.

PASQUIER DE FRANCLIEU, en l'Ile-de-France, famille ancienne et distinguée, qui a pour auteur Robert Pasquier, l'un des vingt-sept écuyers de la compagnie de Hue de Keraurtrec, chevalier, en 1356.

Services. Des écuyers, des archers, et des hommes-d'armes; des enseignes de compagnies d'ordonnances, des gentilshommes ordinaires de la chambre, deux brigadiers des armées du roi, deux maréchaux-de-camp, un capitaine de vaisseau, et plusieurs officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titre. Les terres et seigneuries de Lascazères, Hagedet, Soublecauze, Barbarzan, Hichac, Caussade et Estirac, furent unies et érigées en *marquisat*, sous le nom de *Franclieu*, par lettres du mois de juillet 1767.

Malte. Antoine-Claude, et Jean-Baptiste Pasquier de Franclieu, furent reçus dans cet ordre en 1775.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux têtes de maure de sable, tortillées d'argent, et en pointe de trois fleurs, appelées paquerettes, d'or, terrassées du même, celle du milieu supérieure.

PASSERAT DE SILANS, famille originaire du Bugey. Elle a pour auteur Louis Passerat, anobli par lettres de Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, du 18 septembre 1567.

Services. Plusieurs officiers, et un capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis.

Titre. Celui de *baron* de Silans, depuis trois générations.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, chargée d'un lion léopardé de gueules, et accompagnée en pointe de deux vols de passerat d'or.

Digitized by Google

DE PASTORET, famille qui tire sa noblesse de la magistrature.

Pairie. Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, marquis de Pastoret, a été élevé par le roi à la dignité de pair de France le 4 juin 1814.

Armes : d'or, à la bande de gueules, chargée d'un berger d'argent, adextré d'un chien couché du même, la tête contournée. Devise : *Bonus semper et fidelis.* Cimier : la main de justice. Cri : *France, France.*

DE PAVET MONTPEIRAN, noblesse ancienne du Condomois, alliée, au seizième siècle, à la maison de Gelas.

Armes : d'azur, au monde d'or.

PAYENS, *marquisat*, voyez COLBERT.

PAYNEL, maison d'ancienne chevalerie de la province de Normandie, où elle tenait rang parmi la haute noblesse, dès le milieu du onzième siècle. Elle est connue depuis Guillaume Paynel, chevalier, sire de Hambie, qui, l'an 1066, accompagna Guillaume-le-Bâtard à la conquête de l'Angleterre. Elle a formé dans ce royaume la branche des comtes de Huntley, qui n'ont formé que deux degrés.

Les sires de Hambie, et les seigneurs de Briqueville, en Normandie, se sont éteints aux quinzième et seizième siècles.

Prélature. Robert Paynel était évêque de Nantes en 1360.

Armes : d'or, à deux fasces d'azur, accompagnées de dix merlettes de gueules, 4, 2 et 4.

PECHEUX, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*, dans la personne du baron Marc-Nicolas-Louis Pecheux, lieutenant-général des armées du roi, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

Armes : écartelé, au 1 d'or, au lévrier contourné de sable ; aux 2 et 3 d'azur, à trois flèches d'or en bandes ; au 4 d'argent, à trois merlettes de sable.

PECHPEIROU DE BEAUCAIRE, maison d'ancienne chevalerie, originaire du Quercy. Elle est connue depuis Gaillard Ier du nom, seigneur de Pechpeirou, qui vivait au commencement du treizième siècle.

Services. Un chevalier du Saint-Esprit, un inspecteur-

Digitized by Google

général d'infanterie, lieutenant-général des armées du roi, et plusieurs officiers-généraux.

Titres. Celui de *marquis*, en vertu de la possession du marquisat d'Epoisses depuis 1661.

Celui de *baron*, en vertu de l'ancienne baronnie de Beaucaire en Périgord, possédée par cette maison depuis l'an 1461.

Malte. Plusieurs chevaliers et dignitaires de cet ordre, depuis Charles de Pechpeirou, qui y fut reçu en 1612.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules, qui est de PECHPEIROU : aux 2 et 3 de gueules, à quatre otelles d'argent, adossées en sautoir, qui est de COMMINGES. Cet écartelage existe depuis le mariage contracté le 13 février 1596, entre Pons de Pechpeirou, seigneur de Guitaud, et Françoise de Comminges, fille et héritière de François de Comminges, seigneur de Guitaud, et de Catherine de Touges. La branche de Beaucaire n'écartelle point.

PECQUEULT DE BOISVILLE, en Normandie. Cette famille remonte à Jean Pecqueult, fourrier du corps de la reine, de la généralité de Rouen, anobli en considération de l'heureuse naissance du dauphin, en conséquence de l'édit du mois de novembre 1638. Ces lettres de noblesse furent registrées à la cour des aides le 1^{er} mars 1641.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, sommée d'un lion léopardé d'argent, et accompagnée en pointe d'un croissant du même.

LE PELETIER, seigneurs de Rosanbo, des Fors de Saint-Fargeau, etc., famille anoblie et illustrée par la magistrature. Elle est originaire du Maine, et remonte à Julien le Peletier, bailli de Touvoye l'an 1508, père de Pierre le Peletier, qui eut deux fils, Jean le Peletier, médecin au Mans, et Jacques le Peletier, avocat au parlement; qui, avec Madeleine Chauvelin, son épouse, a continué la postérité. Louis le Peletier, son petit-fils, reçu conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, le 11 août 1637, mourut dans l'exercice de cette charge en 1653.

Services. Deux contrôleurs-généraux des finances et ministres d'état en 1683 et 1729, des présidents à mortier et premiers présidents au parlement de Paris, des présidents et des maîtres des requêtes, des intendants de provinces,

des conseillers-d'état, un directeur-général des fortifications du royaume en 1691, membre du conseil de régence en 1715, etc., etc.

Pairie. Louis le Peletier, *vicomte* de Rosanbo, a été créé *pair* de France le 17 août 1817.

Prélature. Michel le Peletier, sacré évêque d'Angers en 1692, passa à l'évêché d'Orléans en 1706, et mourut le 9 août de la même année.

Armes : d'azur, à la croix patée d'argent, chargée en cœur d'un chevron de gueules ; sur la traverse deux molettes d'éperon de sable, et en pointe, au-dessous du chevron, une rose de gueules, boutonnée d'or.

PELLEPORT, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de baron, dans la personne de Pierre Pelleport, maréchal-de-camp, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

Armes : coupé, au 1 de sinople, à trois bandes d'argent, au 2 d'azur, au sphinx assis d'or, contourné, soutenu du même.

DE PELLEPORT, *voyez* LA FITE.

LE PELLERIN DE GAUVILLE, famille distinguée de la province de Normandie, laquelle a pour auteur Thomas le Pellerin, lieutenant de Bayeux, anobli en 1389.

Services. Un lieutenant-général des armées, et plusieurs officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titre. Celui de *marquis* de Gauville dans les actes et brevets depuis plusieurs générations.

Malte. Philippe le Pellerin de Gauville fut reçu dans cet ordre en 1654.

Armes : d'or, au chevron échiqueté de gueules et d'argent de trois tires ; au chef de sable, chargé de trois coquilles d'argent. Couronne de marquis. Supports : deux lions.

PELLETIER, *voyez* ESCROTS.

LE PELLETIER DE LIANCOURT et de Glatigny, famille distinguée par ses alliances et par ses emplois militaires. Elle remonte à Michel le Pelletier, commissaire-général de l'artillerie de France, père de Laurent-Michel le Pelletier, lieutenant-général de l'artillerie de France au département de Bretagne, anobli le 2 juillet 1704. Laurent-Michel et Louis-Auguste le Pelletier, ses fils, obtinrent des

lettres-patentes le 21 mars 1738, qui exceptent lesdites lettres de noblesse accordées à leur père de la rigueur portée par l'édit du mois d'août 1715. Ces lettres de confirmation furent registrées en la chambre des comptes le 19 avril 1738.

Services. Deux lieutenants-généraux des armées du roi, inspecteurs-généraux de l'artillerie; un officier-général honoraire, un colonel, un chef de bataillon, un lieutenant-colonel, deux capitaines et cinq officiers de la même arme, un officier supérieur aux gardes-françaises, un capitaine de frégate, un commandeur et sept chevaliers de Saint-Louis.

Titres. La branche de Liancourt a le titre de *vicomte*, en vertu de la possession de la vicomté de Crécy-au-Mont. Le chef de la branche de Glatigny a obtenu de Sa Majesté Louis XVIII le titre héréditaire de *baron*.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois croissants de gueules, et accompagnée de trois étoiles d'or. Supports : deux lévriers. Devise : *Fidelis et audax.*

PELLICOT, en Provence. Cette famille a été maintenue, comme issue de noble race et lignée, par les commissaires départis le 8 octobre 1668 et le 20 juin 1706. Elle doit sa noblesse à l'exercice des charges dans le parlement de Provence, dès l'an 1543. Elle a formé plusieurs branches sous les noms de *Seillans*, *Saint-Paul*, et du *Chaffaud*.

Services. Elle a fourni un avocat-général, un président à mortier (1), et plusieurs magistrats distingués au parlement de Provence, des officiers de terre et de mer recommandables par leur mérite.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois poires d'or.

PEPIN DE BELLE-ISLE, famille très-ancienne de la province de Bretagne, qui justifie d'un arrêt de maintenue du parlement de Bretagne, en date du 19 août 1776, et d'un certificat en forme, délivré par le juge-d'armes de France, du 16 août 1779, par lesquels il appert que cette famille

(1) Boniface de Pellicot, président à mortier au parlement d'Aix, fut nommé avec le président de Coriolis pour aller à Marseille complimenter, au nom de sa compagnie, la reine Marie de Médicis, lors du passage de cette princesse, qui venait épouser le roi Henri IV.

a pour souche authentique, Jean Pepin, seigneur de la Bouié, qui comparut aux montres des *nobles* de l'évêché de Saint-Malo des années 1478, 1481 et 1483. Il était lieutenant de Jean de Parthenay, seigneur de Parigné, capitaine du château de Landal; il fut tué à la rencontre de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488. Ce Jean Pepin fut père de Guillaume Pepin, sieur de Vieillemaison, ainsi qu'il conste par la réformation de l'évêché de Dol en 1513; il fut le quatrième aïeul de Marc Pepin, seigneur de Martigné, et de Bertrand Pepin, seigneur de Boisjan, qui furent maintenus dans la qualité de nobles et d'écuyers, par arrêts des commissaires-généraux du conseil, les 23 juillet et 12 novembre 1699; et le cinquième aïeul de Julien Pepin, seigneur de Belle-Isle, chef d'escadre des armées navales, qui fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par arrêt du conseil d'état du roi, le 29 mai 1752, et par arrêt du parlement de Bretagne, du 19 août 1776; il avait assisté aux états de ladite province, dans l'ordre de la noblesse, en 1750 et 1762. Cette famille a été admise à fournir un page du roi en 1761, une demoiselle à Saint-Cyr en 1763, et un élève à l'école royale militaire en 1764, sur preuves faites par-devant le généalogiste nommé par le roi.

Services. Cette famille a fourni plusieurs officiers distingués, entr'autres Pierre Pepin de Belle-Isle, qui commandait, en 1682, un vaisseau sur lequel il fut tué en 1684, combattant contre trois vaisseaux algériens; Thomas Pepin de Belle-Isle, capitaine d'un vaisseau de guerre en 1697 et 1704, qui fit plusieurs prises importantes sur les Anglais et les Hollandais; Julien Pepin de Belle-Isle, chef d'escadre des armées navales, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui mérita par son intrépidité d'être placé au rang des marins les plus distingués du dernier siècle Il fut nommé en 1765, par les états de Bretagne, pour veiller à la construction du vaisseau dont ils faisaient hommage au roi. Cette famille a fourni en outre un conseiller au parlement de Bretagne.

Armes : d'azur, au chevron componné de sept pièces, trois d'argent et quatre de sable, accompagné de trois pommes de pin versées d'argent.

DE PERCY, maison d'ancienne chevalerie de la province de Normandie, où elle florissait dès le milieu du onzième siècle. Un seigneur de cette maison ayant accompagné

Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre, l'an 1066, y fonda une branche, dont était Algernon, baron de Percy, X^e comte de Northumberland, fait chevalier de la Jarretière par le roi Charles I^er, et grand-amiral d'Angleterre, puis duc de Northumberland. Il mourut en 1668, n'ayant qu'un fils unique, qui lui succéda dans ses biens et dignités, et mourut le 21 juin 1670.

Une branche de cette ancienne maison, connue sous le nom de Monchamps, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Services. Elle compte plusieurs officiers supérieurs, des chevaliers de Saint-Louis, un commandeur de l'ordre de Saint-Étienne de Toscane, etc.

Armes : de sable, au chef denché d'or.

PÉRÉ, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne du comte Péré, commandant de la Légion-d'Honneur, *pair* de France du 4 juin 1814.

Armes : d'argent, au poirier fruité de trois pommes mal ordonnées de sinople.

(DE PÉRIÉS (DE FIRMAS). Périés est un château situé à l'entrée des Cevennes. Il est très-fort d'assiette, et était autrefois difficile à prendre. Il est entré par un mariage dans la maison de *Firmas*, qui depuis le douzième siècle est indifféremment nommée de *Firmas* ou de *Périés*. Ce château a été brûlé deux fois en soixante-dix ans ; savoir : 1° au mois de juin 1629, quand Louis XIII fit en personne le siége d'Alais ; 2° en 1701, dans la guerre dite des Camisards. Il a été rebâti par Pierre-Antoine de Firmas, seigneur de Périés, colonel des troupes provinciales et gouverneur commandant pour le roi le château de Saint-Paul.

La maison de Firmas ou de Périés est très-ancienne ; sa généalogie remonte jusqu'au treizième siècle.

Preuves. Jean-Louis de Firmas, seigneur de Périés, a fait, le 3 juillet 1777, les preuves requises pour représenter à l'assiette du diocèse d'Alais et aux états de Languedoc, S. A. S. Monseigneur le prince de Conty, alors comte d'Alais. Le même Jean-Louis et son cousin Armand-Charles-Daniel, ont fait aussi leurs preuves pour entrer dans la chambre de la noblesse de la sénéchaussée de Beaucaire et Nismes, rassemblée en mars 1789 par ordre du roi, pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume. Armand-Charles-Daniel y fut même admis, quoique âgé seulement alors de dix-huit ans. Ce même Armand-Charles-

Daniel a fourni aussi au chapitre noble de l'ordre royal de Saint-Michel, en Bavière, les preuves d'origine équestre et de 16 quartiers de noblesse, tant paternelle que maternelle, et a été reçu le 5 février 1809 chevalier dudit ordre, enfin le 23 septembre suivant, grand'-croix capitulaire.

Services. Cette maison a donné des colonels, des commandants, un lieutenant-général, et enfin des officiers distingués au service du roi.

Ordres. Parmi les 544 chevaliers du Temple, qui furent, le samedi avant le dimanche de *Lætare* (28 mars) 1310, rassemblés sur une pelouse derrière la résidence épiscopale de Paris, et qui y furent interrogés par les commissaires du pape, on lit au n° 456 : *Guillaume Firmas*. Cette liste a été publiée par M. Munter, savant Danois, et se trouve dans les archives du Vatican, et parmi les manuscrits de la fameuse bibliothèque Corsini à Rome.

La maison de Firmas a fourni plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un grand'-croix à celui de Saint-Michel, en Bavière, et à l'ordre de Saint-Maurice et Lazare, en Sardaigne.

Titres. S. M. Louis XVIII a, par son ordonnance du 30 mars 1816, confirmé le titre de *comte*, précédemment accordé dans les brevets.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à trois poiriers arrachés de sinople *pour Périés*, aux 2 et 3 d'argent, à l'aigle éployée de sable ; chapé parti d'azur et de gueules, à une fleur de néflier, à cinq feuilles d'or et d'argent de l'un en l'autre, pour CAPPEL : sur le tout d'argent, à trois points d'hermine de sable, qui sont de FIRMAS ; au chef cousu du champ, avec une fleur de lys d'or *à en équerre*, qui sont les armes de *concession*, données par Sa Majesté Louis XVIII, par ordonnance du 30 mars 1816. L'écu est soutenu par deux sauvages armés de massues ; il est sommé d'une couronne de comte à sept perles. Pour cri : *Raiôou*.

Le comte de Firmas, comme ancien grand-officier de la cour de Wurtemberg, et en ayant conservé les droits, honneurs et prérogatives, porte ses armes enveloppées d'un manteau d'azur, doublé de drap d'or.

PÉRIGNON, famille ancienne, originaire de Lorraine, dont le nom primitif était Fleury. N... Fleury dit Pérignon, ayant épousé Jeanne de Vaudémont, fille naturelle de Simon de Vaudémont, prieur de Claude Fontaine, ac-

quit par cette alliance la noblesse utérine à ses descendants. Il adopta les mêmes armes que Perette de Saint-Belin, sœur de Jean, bâtard de Vaudémont, laquelle avait été anoblie le 9 décembre 1492.

Titre et pairie. Dominique-Catherine, *marquis* de Pérignon, maréchal de France, grand'-croix de la Légion-d'Honneur, commandeur de Saint-Louis, a été nommé pair de France le 4 juin 1814.

Armes : d'azur, au bélier contourné d'argent, accorné d'or, ayant la tête sommée d'une croix de Lorraine du même.

PÉRILLOS, *vicomté*, voyez GLÉON.

DE PERNES D'ÉPINAC, en Bourgogne, maison d'ancienne chevalerie, originaire du comté de Saint-Pol, en Artois, où est située la terre et seigneurie de Pernes, dont elle tire son nom. Elle est connue depuis Nicolas de Pernes, chevalier, seigneur de Pernes, marié, vers 1140, avec Lucie de Mailly, fille de Wautier, sire de Mailly, chevalier. Ce Nicolas fut père d'autre Nicolas de Pernes, chevalier, seigneur de Pernes, vivant en 1188; cette famille est éteinte.

Titre. La seigneurie de Monetoy, au bailliage d'Autun, fut érigée en *comté*, sous la dénomination de comté d'*Épinac*, par lettres du mois d'août 1656, registrées en la chambre des comptes de Dijon le 25 juin 1657, en faveur de Louis de Pernes, capitaine de cavalerie.

Malte. Gaspard de Pernes, fut reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1650.

Armes : d'or, au pal d'azur, chargé d'une croisette ancrée d'argent.

DE PERRAN, *voyez* ESPIVENT.

PERRAULT. Guillaume Perrault, écuyer, maître des eaux-et-forêts du comté de Blois, épousa, vers 1590, Marie Alard, dont il eut, entr'autres enfants, Marguerite Perrault, alliée à Michel Ribier, écuyer, seigneur de Haute-Laignoulx, lieutenant au présidial de Blois. Guillaume Ribier, son petit-fils, fut reçu chevalier de Malte le 25 août 1658.

Armes : d'azur, à la licorne d'argent.

PERRAULT. Jean Perrault, seigneur et patron d'Angerville, de Milly et de Romilly, président en la chambre des comptes de Paris en 1647, avait acheté un office de secré-

taire du roi le 14 mars 1641; il était alors conseiller du roi et secrétaire des commandements du prince de Condé. Il reçut les lettres-d'honneur de cette charge, équivalentes à des lettres de noblesse, le 27 mai 1664.

Armes : parti, au 1 d'azur, à la croix patriarcale d'or; au 2 d'azur, à trois bandes d'or.

Armorial de la chambre des comptes, par mademoiselle Denis, tom. II, pag. 45, du Catalogue des Présidents.

PERRAULT DE MONTREVOST. Si l'on s'en rapporte à la Chenaye, cette famille a pour auteur Colin Perrault, écuyer, seigneur de Fontaines, des Tourelles; de la Morlaye, de Chanay, etc., en l'évêché de Rennes, vivant en 1390. Son fils, Étienne Perrault, s'établit en Bourgogne avant l'an 1450, et a continué la postérité dans cette province. Quoi qu'il en soit, on ne trouve cette famille dans aucun des Nobiliaires faits sur la recherche de 1666, en Bourgogne; mais on voit qu'elle a assisté aux états de cette province en 1572.

Armes : parti, au 1 d'azur, à la croix patriarcale d'or, accompagnée en pointe de trois annelets du même, 2 et 1; au 2 d'azur, à trois bandes d'or.

PERREAU, seigneurs de la Serre et du Buisson. Cette famille a assisté aux états de Bourgogne en 1674, et a été maintenue dans sa noblesse en 1669 et 1698.

Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'éperon d'argent, et en pointe d'un gland du même.

PERREAU D'INTERVILLE, en l'Ile-de-France. Cette famille avait pour auteur Artus Perreau d'Interville, décédé le 18 février 1619. Il eut, entr'autres enfants, Jean Perreau, conseiller du roi, lecteur et professeur en philosophie en l'université de Paris, et François Perreau, qui a continué la lignée.

Armes : écartelé, aux 1 et 4, une face chargée de trois étoiles, et accompagnée de trois roses; aux 2 et 3, une croix engrêlée, cantonnée de quatre merlettes.

PERREAUD OU PERRAULT DE FEUILLASSE, au pays de Gex. Cette famille a fait en 1786 les preuves de noblesse requises pour le service militaire. Elle est originaire de Bourgogne. Abel Perreaud, un de ses auteurs, demeurant à Bussy, près de Châlons-sur-Saône, fut père de François Perreaud, l'un des plus ardents sectateurs du calvinisme. Son

zèle lui attira de fréquentes persécutions. Il fut comme son père et son aïeul, Pierre Perreaud, ministre protestant dans le pays de Gex et de Vaud. On a de lui : I. *Démonologie* ou *Traité des Démons et Sorciers, de leur puissance et impuissance*, par François Perreaud ; II. l'*Antidémon de Mascon, ou Véritable Histoire de ce qu'un démon a fait et dit, il y a quelques années, en la maison du sieur Perreaud, à Mascon;* Genève, in-12, 1653.

Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un arbre du même.

DU PERRIER, marquis de Flayosc, en Provence. Cette famille a acquis la noblesse par les charges de judicature du parlement de Provence. Elle est originaire de Moustier, où, avant la révolution, il en existait encore d'autres branches, qui, pour n'avoir pas exercé les mêmes charges, sont demeurées sans aucun caractère de noblesse. Le premier qui fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement, est Baltazard du Perrier, en 1586. Son dévouement au service du roi Henri IV contre la ligue, lui mérita de ce prince la concession d'une fleur de lys dans ses armes.

Titre. La seigneurie de *Flayosc,* en Provence, fut érigée en *marquisat,* par lettres du mois de janvier 1678, registrées à Aix le 12 novembre suivant, en faveur de François du Perrier, conseiller au parlement de Provence.

Armes : d'or, au poirier de sinople, fruité d'argent; une aigle du même, brochante sur le fût de l'arbre, ayant sur l'estomac un écusson de sable, chargé d'une fleur de lys d'or; au chef de gueules, chargé d'une étoile à huit rais d'argent.

DU PERRON (cardinal), *voyez* DAVY.

PERROTIN DE BARMOND, en Berri, famille ancienne, connue depuis Charles Perrotin, écuyer, sieur d'Attigni, vivant en 1499.

Services. Elle a produit des contrôleurs-généraux de la marine, des conseillers-d'état, des chevaliers de l'ordre du roi, etc., etc.

Armes : d'argent, à trois cœurs de gueules.

PERROTIN DE BELLEGARDE, en Dauphiné. Cette famille remonte à Mathieu Perrotin, anobli par lettres du mois

d'août 1608, vérifiées par arrêt du 26 novembre 1609. L'un de ses fils fut maréchal-de-camp.

Armes : de gueules, à deux épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, accompagnées en chef d'un croissant du dernier émail.

PERROTIN DE L'ETANG, en la même province. François Perrotin, frère de Mathieu, dont on vient de parler, fut aussi anobli par lettres du mois de juin 1612, vérifiées le 27 mars 1614.

Armes : de gueules, à la licorne saillante d'argent.

DE PERSAN, *voyez* DOUBLET.

DE LA PERSONNE, vicomtes d'Huisy, en Picardie. Cette famille est ancienne, et paraît originaire du Soissonnais. Elle a été maintenue lors de la recherche, en faisant preuve depuis l'an 1530; mais son ancienneté reconnue remonte au-delà.

Il existe une famille, dite de la Personne de Lonvoisin, dont la jonction avec la précédente n'est pas prouvée.

Titres. Elle possédait à titre de *vicomté*, en 1416, le bourg et seigneurie d'Acy, en Valois.

Armes : de gueules, à trois pates de griffon d'or.

DE LA PERSONNE, seigneurs de Verloing et de Renansart, noblesse ancienne, originaire d'Artois. Elle compte dans son ascendance un Simon de la Personne, écuyer, capitaine de Gouy l'an 1321, qui fut père de Mathieu de la Personne, inhumé au mont Saint-Martin avec Antoinette de la Vigne, fille d'Amaury de la Vigne, prévôt de Valenciennes en 1331.

Armes : de sinople, à la bande d'argent.

PERTHUS-ACHARD, fief noble, qui relevait du roi à cause du château de Domfront, et qui avait pris son nom d'une branche d'une famille chevaleresque, originaire du Poitou, issue des anciens seigneurs de *La Motte-Achard*, et d'une partie de la ville de Poitiers, dite *les Ponts-Achards*, où elle florissait vers le dixième siècle. Ce fief, possédé depuis sa création par les différentes branches des *Achards* de *Perthus-Achard*, a été supprimé entre les mains de Luc-René-Charles *Achard-de-Perthus-Achard-de-Bonvouloir*, ancien page du roi Louis XV, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, premier député de la noblesse du Côtentin aux états-généraux de 1789, de la

branche de *Bonvouloir*, désignée, depuis plusieurs siècles, par ce surnom.

Services. Un chevalier, écuyer du roi, à la fin du treizième siècle, et plus récemment un gouverneur de Domfront; des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, des maréchaux-de-camp, colonels, capitaines de cavalerie, commandants de compagnies d'arrière-ban, des députés aux états-généraux du royaume, etc.

Ordres. Des chevaliers de l'ordre du roi, et de celui de Saint-Louis; un commandeur de l'ordre de Malte avant 1650, et depuis plusieurs chevaliers

Prélature. En 1162, un évêque d'Avranches, auparavant abbé de la Luzerne, puis de Saint-Victor-lez-Paris, qui eut l'honneur de tenir sur les fonts baptismaux une fille de la reine d'Angleterre, Aliénor d'Aquitaine, *aliàs* Eléonore de Guienne.

Titres. Dans plusieurs actes, brevets et commissions, MM. *Achard-de-Bonvouloir* sont titrés *comtes* et *marquis*.

Armes : d'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules; à 2 fasces alésées du même, brochantes sur le tout. *Couronne :* de marquis. *Cimier :* une hache d'armes. (*Voyez* ACHARD, tome Ier.)

DE PÉRUSSE D'ESCARS, maison d'ancienne chevalerie, de la Marche, où, dès le commencement du onzième siècle, elle tenait un rang distingué parmi les maisons les plus illustres et les plus considérables de cette province et du Poitou.

Services. Elle a donné des chevaliers-bannerets, des chambellans de nos rois, depuis le milieu du douzième siècle; des capitaines de cent et de cinquante hommes-d'armes des ordonnances, des sénéchaux, gouverneurs et lieutenants-généraux de provinces; des chevaliers de l'ordre du roi et du Saint-Esprit, des conseillers-d'état, des lieutenants-généraux, maréchaux-de-camp et brigadiers des armées du roi; nombre d'officiers supérieurs sur terre et sur mer; un menin du dauphin, père de Sa Majesté Louis XVIII; deux premiers maîtres-d'hôtel du roi, tous deux lieutenants-généraux des armées, etc., etc.

Honneurs de la cour : de 1763 à 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Une branche puînée de cette maison a eu le titre

de prince de Carency, en vertu de la possession de cette terre; elle s'est éteinte au mois de mars 1586.

Le chef de la branche aînée actuelle, Jean-François de Pérusse, a le titre de *duc* d'Escars. Il est lieutenant-général des armées du roi, et premier maître-d'hôtel de Sa Majesté.

La terre et seigneurie d'*Escars* fut érigée en *comté*, par lettres-patentes du mois de mars 1561, vérifiées le 23 avril 1562, en faveur de François de Pérusse, capitaine de cinquante hommes-d'armes.

La seigneurie de la *Vauguyon* fut érigée en *comté*, par lettres du mois de juillet 1586, en faveur de Jean d'Escars, prince de Carency, maréchal et sénéchal de Bourbonnais, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit.

Cette maison a possédé en outre plusieurs terres titrées, en *marquisats*, *comtés*, *vicomtés* et *baronnies*.

Pairie. François-Nicolas René de Pérusse, comte d'Escars, lieutenant-général des armées du roi, capitaine des gardes de S. A. R. MONSIEUR, a été créé *pair* de France le 17 août 1815.

Malte. Cette maison a donné plusieurs chevaliers et dignitaires à cet ordre.

Prélature. Charles de Pérusse, évêque de Poitiers en 1564, fut nommé en 1569 évêque et duc de Langres, pair de France et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Il mourut en 1614. Annet d'Escars, évêque de Lisieux en 1587, créé cardinal-prêtre en 1596, fut connu sous le titre de cardinal de Givry jusqu'en 1606, que Paul V lui donna le chapeau avec le titre de Sainte-Suzanne.

Armes : de gueules, au pal de vair. Devises : 1° *Sic per usum fulget ;* 2° *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

PETAU. Cette famille a produit un savant antiquaire, et un jésuite célèbre par son érudition. Ce dernier s'acquit dans la chronologie une réputation qui éclipsa celle de presque tous les savants de l'Europe. Il avait pour sixième aïeul :

I. Jean *Petau*, bourgeois d'Orléans, qui épousa Marion Breton. Il en eut :

1° Thibaut, qui suit ;

2° Regnauld Petau, marié avec Anne Quilliet de la Mote. Elle le rendit père de Charles Petau, marchand et bourgeois d'Orléans, époux de Michelle Roillard, fille de

Guillaume Roillard et de Françoise de Contes. Ce dernier eut quatre enfants :

a. Thibaut Petau, vivant en 1562 ;

b. Michelle Petau, femme de Nicolas Guimonneau, marchand et bourgeois d'Orléans ;

c. Anne Petau, femme de Pierre des Friches, aussi marchand, bourgeois d'Orléans ;

d. Jacqueline Petau, qui, avec Thibaut, son frère, était sous la tutelle de Charles Petau, leur père, en 1562.

II. Thibaut *Petau*, sieur d'Authon, épousa Marion Benard, dont il eut :

1° Jean, dont l'article suit ;

2° Nicolas Petau, bailli d'Etampes en 1540.

III. Jean *Petau*, sieur de Guignard, épousa Jeanne de Loynes, dont il eut :

IV. François *Petau*, conseiller au parlement de Bretagne en 1558. Il s'allia avec Claudine Martin, qui le fit père de :

1° Abraham Petau, qui fut pourvu, le 11 janvier 1600, d'un office de secrétaire du roi. Il mourut sans enfants ;

2° Paul, qui continue la lignée.

V. Paul *Petau*, célèbre antiquaire, fut reçu, en 1588, conseiller au parlement de Paris. Il épousa Marie Bochault, fille du sieur Champremaulot, dont il eut :

1° Alexandre, dont l'article suit ;

2° Marie Petau, femme de Nicolas Molien, conseiller au parlement, puis président aux requêtes ;

3° Anne Petau, femme d'Edme Regnault, seigneur de Traversay, conseiller au parlement.

VI. Alexandre *Petau*, conseiller au parlement, reçu le 11 février 1628, épousa Madeleine Broé, fille de Bon-François Broé, dont il eut plusieurs enfants, entr'autres :

1° Paul-Alexandre Petau, conseiller au parlement de Paris en 1672, et aux requêtes du Palais ;

2° Denis Petau, abbé de Chambon, célèbre chronologiste, mort au mois de septembre 1696 ;

3° Madeleine Petau, mariée, 1° à Charles Briçonnet, sieur de Glatigny, président à mortier au parlement de Metz ; 2° à Regnault Hinsselin, capitaine au régiment des gardes ;

4° Élisabeth Petau, femme de Pierre de Maissac, secrétaire du roi ;

5° Marie Petau, femme de Jean d'Alliez, seigneur de Martel, trésorier de France à Montauban.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, acquise, comme on vient de le voir, dans la robe, par arrêt du conseil-d'état du 11 juin 1667.

Armes : d'azur, à trois roses d'argent; au chef d'or, chargé d'une aigle de sable.

DU PETIT-THOUARS, *voyez* AUBERT.

DE PEZÉ, maison d'ancienne chevalerie du Maine, qui tire son nom de la baronnie de Pezé, portée, en 1480, dans la maison de Courtarvel, par Anne de Pezé, dame du Bouchet et de Pezé, à Ambroise de Courtarvel, chevalier, seigneur de la Lucassière, Saint-Germain, Mont-Crestin, etc. Cette baronnie fut depuis érigée en *marquisat*. Voyez COURTARVEL.

Armes : d'argent, à huit losanges de sable, posées cinq et trois.

PHELIPPE DE LA HOUSSAYE, de Billy, en l'Ile-de-France. Pallet, dans sa nouvelle Histoire du Berri, tom. I[er], p. 146, donne cette famille comme issue de l'ancienne maison de Phelippes de Coetgourheden, en Bretagne. Mais celle qui fait l'objet de cet article tire sa noblesse des offices de finances et de judicature de la ville de Paris.

Cette famille paraît originaire d'Orléans. Remond Phelippe, receveur de Neauphle-le-Châtel, rendit foi et hommage, le 25 février 1500, à noble homme et sage, messire Bertrand le Picard, écuyer, seigneur de Videville. (Waroquier, tom. IV, pp. 307 et 308.)

Guillaume Phelippe, et autre Guillaume, son fils, achetèrent chacun un office de secrétaire du roi, dont ils furent pourvus en 1645 et en 1659. Le premier mourut dans l'exercice de sa charge. Raymond Phelippe, pourvu d'un même office en 1655, en obtint les lettres-d'honneur, équivalentes à des lettres de noblesse, le 28 décembre 1675, registrées le même jour à l'audience de France.

Étienne Phelippe fut quartinier de la ville de Paris en 1650. Jean Phelippe, secrétaire du roi, était, en 1628, conseiller de la ville de Paris.

Nicolas Phelippe fut élu échevin de Paris en 1650.

Services. Des lieutenants-généraux des armées, et nombre de magistrats et d'officiers de marque.

Titres. L'ancienne baronnie de *Rye*, acquise par Bérenger Phelippe, fut de nouveau érigée en *baronnie*, en

sa faveur, par lettres du mois de décembre 1696, registrées à Dôle.

La terre et seigneurie de *Farouville*, en Orléanais, fut érigée en *comté*, en faveur de Marie Phelippe, fille de Nicolas Phelippe, seigneur de la Houssaye, par lettres du mois d'août 1754, registrées en la chambre des comptes de Paris le 17 septembre suivant, et au bureau des trésoriers de France, à Orléans, en 1755. Étant veuve et sans enfants de François Hubert, chevalier, seigneur de Farouville, lieutenant-colonel de cavalerie, commandeur de Saint-Louis, elle eut pour héritier Nicolas-Léon Phelippe, comte de Farouville, son neveu.

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois glands et de trois olives de sinople; un gland et une olive couplés et liés de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

PHÉLIPPES des Acres, en Bretagne. Cette famille a fait preuve, lors de la recherche, depuis Rogér Phélippes, sieur des Brières, père de Louis Phélippes, sieur de la Chesnay et des Acres, anobli en 1597.

Armes : d'argent, à une tête de lion arrachée de gueules.

PHÉLIPPES de Coetgourheden, en Bretagne, très-ancienne maison, connue par filiation depuis Nicolas Phélippes, écuyer, seigneur de Coetgourheden en 1346. Cette famille ne subsistait plus lors de la réformation de 1668.

Armes : de gueules, à la croix denchée d'argent. Devise : *Je me contente.*

de PHÉLYPEAUX, maison des plus illustres du royaume, par les services éminents qu'elle a rendus à l'état, et les grands hommes qu'elle a produits. Elle a pour auteur Guillaume Phélypeaux, marchand, bourgeois de la ville de Blois, décédé l'an 1527. Il avait épousé Perrette Cottereau, fille de Jean Cottereau, marchand à Blois, et de Perrette Doucet, dont il eut deux fils, qui ont continué la lignée, et une fille, Marie Phélypeaux, alliée à Jacques Allard, bourgeois de Blois. Raymond Phélipeaux, fils aîné de Guillaume, acheta un office de secrétaire du roi, qu'il exerçait en 1507. Paul Phélypeaux, petit-fils de ce dernier, décéda pourvu d'un semblable office en 1621.

Services. Cette maison a donné un chancelier de France, un garde-des-sceaux des ordres du roi, onze secrétaires

d'état, plusieurs grands-officiers commandeurs des ordres du roi; des lieutenants-généraux et des maréchaux-de-camp des armées; des envoyés extraordinaires et des ambassadeurs en diverses cours, et une foule de personnages de marque dans la magistrature et dans l'épée.

Titres. La seigneurie de *Tanlay*, en Auxois, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de mars 1671, registrées au parlement de Paris le 20 août 1678, et en la chambre des comptes le 21 août 1679, en faveur de Louis Phélypeaux, seigneur de la Vrillière et de Châteauneuf-sur-Loire, secrétaire-d'état.

La seigneurie de *Châteauneuf-sur-Loire* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de février 1671, en faveur de Balthazard Phélypeaux, secrétaire-d'état.

Cette maison a possédé en outre les *comtés* de Saint-Florentin, de Pontchartrain et de Maurepas, et le *marquisat* de la Vrillière, érigé en *duché* en 1770, en faveur de Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, secrétaire-d'état, garde des sceaux et commandeur des ordres du roi.

Prélature. Un évêque de Lodève en 1690; un évêque de Riez en 1713; deux archevêques de Bourges en 1676 et 1757; un évêque de Blois nommé le 23 mai 1734, mais décédé le 23 juin suivant, etc.

Malte. Cette maison a donné plusieurs chevaliers et grands dignitaires de cet ordre depuis l'an 1650.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, semés de quintefeuilles d'or, au franc-canton d'hermine; aux 2 et 3 d'argent, à trois lézards de sinople.

DE PHILIPPIÈRES, *voyez* PARIS.

DE PIBRAC, *voyez* DU FOUR.

PIC DE LA MIRANDOLE. Cette ancienne et illustre maison est originaire d'Italie, où elle florissait dès le onzième siècle. Elle y a possédé la seigneurie, puis duché de la Mirandole depuis l'an 1110. Les ducs de la Mirandole et comtes de la Concorde, étaient princes de l'empire. Ils remontent à Manfredi Pico, qui fut aussi l'auteur des Pii, princes de Carpi.

Une branche de cette maison a été transplantée en France par Scipion Pic de la Mirandole, lequel amena un corps de soldats italiens au service du roi Charles VII, qui lui donna des lettres de naturalité, datées de Bordeaux le 15 mai 1462. Sa descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Armes : écartelé, au 1 et 4 d'or, à l'aigle de sable, couronnée, membrée et becquée d'or, qui est de la Mirandole ; aux 2 et 3 fascés d'argent et d'azur, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or, brochant sur le fascé, qui est de la Concorde ; l'écartelure divisée par une fasce en divise de gueules ; sur le tout échiqueté d'argent et d'azur, qui est de Pico ou Pic ; sur les deux premiers quartiers au chef d'or, chargé d'une aigle à deux têtes de sable, couronnée, membrée et becquée de gueules, qui est de l'Empire. L'écu timbré d'une couronne de comte. Cimier : un griffon.

PICON d'Andrezelles, en Brie. Si cette famille a une origine commune avec celle de Picon ou Piconis, seigneur de Chasseneuil, en Limosin, elle est fort ancienne. Cette dernière, dont elle porte les armes, est originaire de Savone, dans l'état de Gènes. Elle est connue depuis Nicolas Piconis, conseiller de Savone en 1259. La filiation est prouvée depuis cette date jusqu'à Gabriel Picon, allié le 17 mars 1658 avec Anne Faucon. Ce fut ce Gabriel qui, lors de la recherche, fut maintenu en 1666 par M. d'Aguesseau, intendant en Limosin.

La famille Picon d'Andrezelles a donné plusieurs officiers-généraux.

Armes : d'azur, au dextrochère armé de toutes pièces d'argent, tenant une pique du même en barre, futée d'or; au chef cousu de gueules, chargé de trois couronnes ducales d'or.

PICOT de Closrivière, de Beauchesne, de Prémenil, en Bretagne. L'Armorial général de d'Hozier, tom. II, part. II, contient une généalogie de cette famille depuis Olivier Picot, nommé dans deux rôles des montres et revues générales des nobles et sujets aux armes de l'archidiaconé de Dinan, faites en cette ville le 15 juin 1477, et le 8 janvier 1479, par le sire de Coetquen. On ne conteste point la véridicité de cette généalogie du juge-d'armes, mais on observera que soit par dérogeance, soit par omissions de qualifications, cette famille n'a pas passé à la réformation de 1668, comme les autres maisons nobles de Bretagne. Ce qui vient à l'appui de cette présomption, c'est que Pierre Picot, II^e^ du nom, sieur de Closrivière, qui forme le neuvième degré, acheta un office de secrétaire du roi en la chancellerie de Bretagne le 29 mai 1692, dans l'exercice duquel il mourut en 1710. Son frère, Michel Picot, IV^e^ du

nom, sieur de Beauchesne, acquit un pareil office le 23 juillet 1695, et mourut pareillement revêtu de sa charge. Michel Picot, VI^e du nom, seigneur de Prémenil, auteur de la branche de ce nom, acquit aussi un office de secrétaire du roi le 19 janvier 1710, dont il reçut, le 29 mars 1734, les lettres-d'honneur, équivalentes à des lettres de noblesse. On ne peut donc statuer avec certitude sur la noblesse de cette famille que depuis l'exercice des charges privilégiées qu'elle a acquises.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois haches d'armes d'argent, aux 2 et 3 d'argent, à trois léopards de gueules l'un sur l'autre.

PICOT DE DAMPIERRE, de Combreux, en Champagne. Cette famille tire sa noblesse de l'office de secrétaire du roi, et des charges du parlement de Paris. Elle a pour auteur Macé Picot, notaire et secrétaire du roi, lequel, avec Marguerite Bourdin, sa femme, fille de Jacques Bourdin, sieur de Villaines, acquit la terre d'Amboise. Son fils aîné, Christophe Picot, fut reçu notaire et secrétaire du roi avant le mois de mai 1496. Cette famille a formé plusieurs branches, entr'autres, 1° les barons de Dampierre; 2° les seigneurs de Chastenay; 3° les barons de Saint-Brice et de Couvay; 4° les seigneurs de Combreux.

Denis Picot, conseiller du roi, petit-fils de Macé, fut élu échevin de la ville de Paris en 1542.

Services. Plusieurs généraux et des officiers de tous grades, décorés des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et des présidents au parlement de Paris.

Malte. Jacques-François Picot de Combreux fut le premier de cette famille qui entra dans cet ordre en 1709. Il devint grand'-croix, commandant des vaisseaux de la Religion, et ambassadeur extraordinaire en 1759, auprès du roi des deux Siciles, commandeur des commanderies de Colinière et de Castelnaudary.

Armes : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois falots d'argent, allumés de gueules ; au chef du même.

PICOT DE PECCADUC, seigneurs de la Mintaye, de Fiefrubé, etc. Cette famille est ancienne en Bretagne. Elle est connue par filiation dans cette province depuis Antoine Picot, qui, l'an 1483, épousa demoiselle Marie des Landes.

Les registres de la réformation de la noblesse de Bretagne attestent que Jean Picot, sieur de la Mintaye, alloué de

Vitré, s'est departi et désisté volontairement de la qualité de noble par lui prise, et qu'il a payé 100 livres le 12 septembre 1668; et que René Picot, sieur de Fiefrubé, paroisse de Fougeray, a payé la même somme, et pour le même motif, le 1er octobre 1668. Mais cette famille s'est relevée depuis de cette sorte de renonciation ; et l'on voit qu'elle a fait les preuves pour le service militaire en 1781 et en 1783.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs, des capitaines sur terre et dans la marine, et des chevaliers de Saint-Louis.

Titre. Celui de *vicomte*, dans les actes publics, commissions et brevets militaires, depuis deux générations.

Armes : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois falots allumés de gueules; au chef du même. Devise : *Nullus extinguitur.*

PICOT DE LA PEYROUSE, de Bazus, et de Buissaison, famille noble de Languedoc, qui compte plusieurs capitouls de Toulouse, entr'autres Hugues Picot, dès l'an 1381.

Services. Elle a fourni plusieurs officiers distingués, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et un lieutenant-général des armées du roi; un naturaliste célèbre (Philippe Picot de la Peyrouse, ancien avocat-général des eaux-et-forêts au parlement de Toulouse), qui a publié plusieurs ouvrages relatifs à ses voyages dans les Pyrénées. Il a été maire de la ville de Toulouse, et y a mérité l'estime de tous ses compatriotes.

Titre. La baronnie de Bazus est depuis long-temps une des possessions de cette famille; et le titre de *baron* a été confirmé à Étienne-Guillaume Picot de Bazus, par lettres-patentes du 19 juin 1813, et à Jean-Baptiste-Barthélemy Picot de Buissaison, son frère, et à toute sa descendance, par lettres-patentes de S. M. Louis XVIII, du 14 février 1818.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois fers de lance d'argent; au chef du même, chargé d'un coq issant de sable, crêté et barbé de gueules ; aux 2 et 3 d'or, à l'arbre de sinople, fruité de gueules, au lion léopardé du même, brochant.

PIEDEFER, seigneur de Champlost, de Saint-Mars, en Champagne.

Cette famille est ancienne et distinguée dans la robe. Elle descend de Robert Piedefer, commissaire au châtelet de

Paris l'an 1337, puis conseiller au parlement en 1345. Il fut père ou aïeul de Robert Piedefer, conseiller en 1410, président en 1435, mort en 1438 dans un âge fort avancé. C'est de ce dernier que Blanchard date la filiation suivie de cette famille, qui paraît s'être perpétuée jusqu'à nos jours.

Malte. Elle a donné plusieurs chevaliers à cet ordre depuis l'an 1556.

Armes : échiqueté d'or et d'azur.

DE PIERRE DE BERNIS. Cette maison, d'ancienne chevalerie, est une des plus illustres, et jadis des plus puissantes du Languedoc. Elle a possédé la baronnie de Ganges dès l'an 1000, et elle prouve une filiation suivie depuis Pierre de Pierre *(Petri)*, seigneur de Ganges, qui fit, vers l'an 1050, un échange avec l'église de Ganges. Il était sans doute frère ou proche parent de Guillaume de Pierre, qui, l'an 1098, se trouva au siége d'Antioche, lors de la première croisade. On rapporte que son domestique découvrit le fer de la lance dont on avait percé Jésus-Christ. Cette découverte, vraie ou supposée, releva le courage des croisés, et leur fit faire le serment de ne point abandonner la Terre-Sainte qu'ils ne l'eussent entièrement affranchie du joug des infidèles.

Cette maison a formé les branches de Ganges, de Pierrefort, de Bernis, de Loubatière, de Lantissargues, de Saint-Marcel, etc.

Louis de Pierre, baron de Pierrefort, de Ganges, d'Hierle et de Castries, rendit hommage de ces terres au roi le 14 mars 1435. Son fils, Jean de Pierre, baron de Ganges et de Castries, vendit la baronnie de Castries à Guillaume de la Croix, le 13 ou le 19 avril 1495. *Voyez* les Tablettes chronologiques, tom. IV, p. 89.

Services. Elle a produit des capitaines de cent et de cinquante hommes-d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des officiers-supérieurs d'infanterie et de cavalerie, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Honneurs de la cour : le 28 mai 1778, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Cette maison a possédé les *baronnies* de Ganges, de Castries, de Pierrefort et d'Hierle, qui donnaient entrée aux états de Languedoc.

La seigneurie de Saint-Marcel, les fiefs de Saint-Étienne, de Dions, de Saint-Just, du Colombier, de la Bastie, de

Baladan, etc., furent unis et érigés en *marquisat*, sous le nom de *Pierre-Bernis*, par lettres du mois d'avril 1751, en faveur de Philippe-Charles-François de Pierre, baron de Châteauneuf, substitué aux nom et armes de Blou-Laval.

Prélature. Un cardinal, dans la personne de François-Joachim de Pierre de Bernis, ministre plénipotentiaire et ambassadeur extraordinaire du roi en Espagne, et pour le traité de Versailles, en 1756; ministre-d'état en 1757, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1758, archevêque d'Albi en 1764.

Armes : d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'un lion du même, lampassé et armé de gueules.

DE PIERRE-BUFFIÈRE, maison d'ancienne chevalerie du Limosin, où elle florissait dès le onzième siecle. Elle tire son nom de la terre de Pierre-Buffière, l'une des premières baronnies du Limosin, que quelques auteurs disent avoir été l'apanage des cadets des vicomtes de Limoges. La puissance de cette maison n'était point au-dessous de cette origine. Gaucelme de Pierre-Buffière, et Gui de Las-Tours, vassaux d'Adémar II, vicomte de Limoges, attaquèrent ce seigneur, firent du dégât sur ses terres l'an 1061, et le réduisirent à la nécessité de leur demander la paix, qu'il eut bien de la peine à obtenir. Le sujet de cette guerre était le mauvais traitement fait à Pierre de Pierre-Buffière, père de Gaucelme, lequel etait mort des excès commis sur sa personne par les gens du vicomte de Limoges. Gaucelme conserva long-temps le juste ressentiment que lui inspirait cette cruauté. On le voit, vers l'an 1116, faisant des courses sur le territoire de Limoges. La désolation qu'il causa fut si grande, que l'évêque Pierre Viroald, ne pouvant en soutenir le spectacle, prit le parti d'abandonner le pays. Gaucelme, fait prisonnier par les gens du vicomte, puis enfermé au château de Ségur, fit avec ce seigneur un traité qui fut coupé en deux, et chaque partie donnée à l'un des contractants. Quoique Gaucelme eût été relâché à des conditions favorables, Ebles de Ventadour, oncle de Gaucelme, ne put pardonner son emprisonnement au vicomte de Limoges. Il fit épier ce seigneur au retour d'un voyage qu'il venait de faire au Pui, en Velai, et, s'étant rendu maître de sa personne, il ne lui rendit la liberté qu'au moyen d'une rançon excessive, et dont il ne voulut rien rabattre.

Digitized by Google

Cette maison subsiste en Berri.

Armes : de sable, au lion d'or.

DE LA PIERRE DE FREMEUR, *voyez* la seconde série.

DE LA PIERRE DE LA VALETTE, de Boisvert, en Languedoc. Cette famille tire sa noblesse d'un office de secrétaire du roi en la chancellerie de Montpellier, au commencement du dix-huitième siècle.

Armes : d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois losanges du même.

PIERREFEU, *marquisat*, voyez DEDONS.

DE PIERREFORT, *voyez* BAR.

PIEYRE, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*, dans la personne du baron Jean Pieyre, ancien préfet de Lot-et-Garonne, membre de la Légion-d'Honneur.

Armes : d'argent, au palmier de sinople, terrassé de sable, adextré d'un lion contourné de gueules et accosté de quatre étoiles d'azur, les deux à dextre rangées en fasce, les deux à sénestre en pal.

PIGNAN, *marquisat*, voyez BASCHI.

DE PIIS, maison d'origine chevaleresque de la province de Languedoc. Elle est connue depuis Not de Piis, capitoul de Toulouse en 1369. Géraud de Piis, damoiseau, exerçait aussi la même charge en 1401. Bernard-Raymond de Piis, seigneur de Caucalières en 1408, 1415 et 1416; et Raymond-Bernard, son frère aîné, en 1409. On n'élevait alors au capitoulat que les maisons les plus distinguées de la ville de Toulouse.

Titre. Celui de *baron*, en vertu de la possession de la baronnie de *Caucalières*.

Armes : de gueules, à trois pommes de pin d'or.

DE PILES, *voyez* FORTIA.

LE PILEUR DE BREVANNES, famille originaire de la ville de Paris, qui tire sa noblesse des offices de finance et judicature de cette ville. Thomas le Pileur, sieur de Chatou, fut pourvu d'un office de secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances le 31 juillet 1560. Valère le Pileur fut élu quartinier de la ville de Paris en 1597.

Services. Cette famille a donné des conseillers du roi, des maîtres des comptes et des requêtes, etc.

Titre. Celui de *comte*, depuis la fin du dernier siècle.

Prélature. Jean-François le Pileur fut nommé, le 5 avril 1711, à l'évêché de Saintes, dont il se démit en 1716.

Armes : d'azur, au lion d'or; au chef d'argent, chargé de trois pélicans de sable.

LE PILEUR DE LA COUDRE, en Normandie. La noblesse de cette famille est postérieure à la recherche de Montfaut, faite en 1463. Elle a été maintenue dans celle de 1668.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de léopard du même.

DE LA PIMPIE DE GRANOUX, famille de Languedoc au diocèse de Viviers, maintenue, lors de la recherche de 1666, et depuis par arrêt de la cour des comptes, et par arrêt du conseil-d'état, le roi y étant, du 24 septembre 1788, en sa noblesse immémoriale et d'ancienne extraction, comme ayant, aux termes des déclarations du roi et arrêts du conseil, remonté sa preuve par-delà l'année 1560.

Services. A fourni des officiers de terre et de mer, des chevaliers de Saint-Louis, un page de Monsieur, frère de Louis XIV, un brigadier des armées du roi.

Titres. En divers actes et brevets du dix-huitième siècle, ceux de *comte* et de *baron*.

L'auteur du Nécrologe des hommes célèbres, imprimé à Paris, chez Duprèz, en 1774, en sa notice sur le chevalier de Solignac, secrétaire des commandements du roi de Pologne, et secrétaire perpétuel de l'académie de Nancy, s'exprime en ces termes :

« Pierre-Joseph de la Pimpie, chevalier de Solignac, » né à Montpellier, descendait d'une famille dont l'origine » se perd dans la nuit des temps; établie anciennement en » Bourbonnais, elle se transplanta vers le seizième siècle » en Vivarais, etc. »

Armes : parti, au 1 d'azur, à une fasce d'or, surmontée d'un lévrier d'argent, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or; au 2 d'azur, à trois fleurs de lys d'or, au lévrier passant d'argent.

DU PIN, en Poitou, famille d'ancienne chevalerie, connue en Normandie, d'où elle est originaire avant l'an 1100, et y tenant parmi la noblesse un rang distingué dès le temps de la conquête de l'Angleterre par le duc Guillaume, sous

la bannière des comtes de Meullent qu'elle y suivit, et avec lesquels elle y fit ou signa plusieurs dotations pieuses aux religieux de Dunstaple, au comté de Bedfort, et autres.

Établie en Poitou à la suite du roi Jean, elle y possède sans interruption les terres de la Guérivière et de Courgé depuis 1356.

En 1430, elle a formé les branches de du Pin de Verinas, de Bussières-Boffy, Saint-Barban, etc., en Basse-Marche.

Celle de la Coste-Mézières, de Lari, etc., dans le Maine.

Celle des Bâtiments de Bessac ou Beissat, de Saint-Cir, de Chaillac, dans le Limosin.

Preuves. 1° Demoiselle Marie du Pin de Saint-Barban de Verinas, présentée et agréée au nombre des demoiselles de la maison de Saint-Louis, fondée par le roi à Saint-Cyr........., en date du lundi 7 de septembre 1711, sur preuves faites par M. d'Hozier;

2° Demoiselle Renée-Françoise du Pin de Lari, agréée de même dans la même maison royale, le lundi 15 de février 1712;

3° Demoiselle Marie-Louise du Pin des Bâtiments de Bessac, aussi agréée dans la même maison royale, le 9 août 1746.

Malte. 1° Noble Pierre-René du Pin-Guérivière, reçu chevalier de justice au grand-prieuré d'Aquitaine dans l'ordre de Malte, le 16 novembre 1776; depuis profès et capitaine des vaisseaux de la Religion;

2° Noble Jean-François du Pin-Guérivière, reçu dans le même ordre de Malte chevalier de justice, le 9 mai 1777, depuis colonel des chasseurs de l'ordre, et capitaine des vaisseaux du roi, et chevalier de Saint-Louis.

Armes : d'argent, à trois bourdons rangés de gueules, couronne de marquis. Supports : deux lions. Devise : *Fidem peregrinans testor.*

DE LA PINÇONNIÈRE, *voyez* FOURNIER.

PINGRÉ, famille de Picardie, qui doit son origine à Henri Pingré, trésorier de France, anobli par lettres de l'an 1594, enregistrées à la cour des aides le 14 juillet 1646.

Armes : d'argent, au pin de sinople, chargé de pommes de gueules, et surmonté d'une grive de sable.

DE PINS, maison d'ancienne chevalerie, originaire du comté de Comminges, en Guienne, où est située la terre

de Pins, près de Muret, dont elle tire son nom. Elle est connue depuis l'an 1185, et a donné deux grands-maîtres de l'ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem. Savoir : Odon de Pins, élevé au magistère à Limisso, en Chypre, l'an 1294, mort en 1296; et Roger de Pins, élu en 1355, mort en 1365.

Honneurs de la cour : en 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Armes : de gueules, à trois pommes de pin d'or.

PIOCHARD DE LA BRULERIE. Cette famille, originaire du Gâtinais, et fixée à Joigny depuis le quinzième siècle, a été anoblie dans la personne de Jean-Étienne Piochard, sieur de la Brulerie, sous-brigadier des mousquetaires, chevalier de Saint-Louis, fils d'Étienne Piochard de la Brulerie, qui eut le bonheur de sauver la vie au prince de Ligne, à la bataille de Fleurus. Ce prince lui fit concession, au mois de janvier 1691, de pouvoir ajouter à ses armes celles de sa maison. Les lettres-patentes de noblesse, accordées à Jean-Étienne Piochard, son fils, sont du mois de mars 1743. Elles font une mention très-honorable des services de cette famille; et depuis, elle n'a cessé de se dévouer à la carrière des armes, et a donné plusieurs capitaines décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois étoiles d'argent; aux 2 et 3 de gueules, à l'aigle d'argent; sur le tout d'or, à la bande de gueules.

PITHON DE CLERMONT, maison d'ancienne chevalerie du Cambrésis, originaire (si l'on en croit Gelic, des Pretz et de Ligne) de la province de Languedoc, et issue de l'ancienne et illustre maison de Clermont-Lodève. Ce sentiment ne paraît fondé que sur une faible analogie d'armoiries; et tous ceux que l'on connaît de la famille qui donne lieu à cet article, ont porté le nom de Pithon; celui de Clermont n'est que celui d'un château qu'Adam Pithon bâtit vers l'an 1200, et qui passa long-temps après dans la maison d'Esclaibes. Ces seigneurs de Clermont se sont éteints vers le milieu du quatorzième siècle.

Armes : d'or, à trois fasces de gueules.

PITHOU, en Cambrésis, famille dont était Jean Pithou, écuyer, vivant en 1402.

Armes : de vair, à la bande de gueules.

DE PIXERÉCOURT, *voyez* GUILBERT.

DE LA PLACE, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *marquis*, dans la personne de Pierre-Simon, marquis de la Place, *pair* de France, du 4 juin 1814, grand-officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, l'un des plus célèbres géomètres du siècle, membre de l'Institut.

Armes : d'azur, aux deux planètes de Jupiter et Saturne avec leurs satellites et anneau d'argent, placés en ordre naturel en pointe ; un soleil d'or, au premier canton, et au second une tige de cinq fleurs du même émail.

PLANCY, *marquisat*, voyez GUÉNÉGAUD.

PLESSIS-CHATEAUBRIANT, *marquisat*, voyez CHATEAUBRIANT.

DU PLESSIS-RICHELIEU. Le célèbre André du Chesne a donné la généalogie de cette maison depuis Guillaume I^er^, seigneur du Plessis, des Breux et de la Vervolière, qui vivait en 1201. Mais un mémoire, écrit de la main de cet auteur, donne un démenti formel à cette origine. Il porte que le nom primitif de cette famille est *Genouillac ;* que René de Genouillac, né vers 1428, tige certaine de cette famille, était apothicaire à Angle, petite ville du Poitou. Que Pierre d'Amboise, évêque de Poitiers, s'étant épris de Catherine de Genouillac, fille de René, il en eut deux bâtards ; que ce même Pierre d'Amboise donna à René de Genouillac le fief et métairie du Plessis, situé dans la borderie de Richelieu, du revenu de cinquante setiers de froment et de dix-huit setiers de seigle, équivalant à 25 ou 30 livres de rente ; enfin, que c'est au moyen de la conformité du nom de cette terre avec celui de l'ancienne maison du Plessis de la Vervolière, que celle de Genouillac s'est entée sur cette famille, et en a pris le nom et les armes.

Cette révélation de du Chesne, à laquelle nous ne croyons pas aveuglément, fait peu d'honneur à la délicatesse de cet historien, et surtout à son caractère de véridicité. Mais quelle que soit l'origine de la maison de Richelieu, elle n'en est pas moins une des plus illustres et des plus considérées du royaume.

René de Vignerot, sieur de Pontcourlay, gentilhomme du Poitou, qu'on a dit, sans preuves, valet-de-chambre, et joueur de luth du cardinal de Richelieu, épousa, le 28 août 1603, Françoise du Plessis, sœur du cardinal, et veuve de Jean-Baptiste de Beauvau, seigneur des Roches.

Par le contrat de ce mariage, il fut substitué aux nom et armes du Plessis, et au duché de Richelieu. Sa descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Services. Un maréchal de France, trois ministres et des conseillers d'état, des chevaliers de l'ordre du roi et du Saint-Esprit; des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées; un général des galères; des premiers gentilshommes de la chambre, etc., etc.

Honneurs de la cour : La maréchale de Richelieu a pris le tabouret le 27 février 1780.

Duchés-pairies. La terre de *Richelieu*, unie à diverses seigneuries considérables, fut érigée en duché pairie au mois d'août 1631.

Le marquisat de *Fronsac*, acquis par le cardinal de Richelieu, fut érigé de nouveau en *duché-pairie*, par lettres du mois de juillet 1634.

Le *duché-pairie d'Aiguillon*, acquis en 1636, par Madeleine de Vignerot, veuve d'Antoine de Beauvoir du Roure, seigneur de Combalet, fut érigé de nouveau en duché-pairie, en sa faveur, au mois de janvier 1618. Par son testament du mois de mars 1675, elle institua son héritière Marie-Thérèse de Vignerot du Plessis, sa nièce, sœur d'Armand-Jean, premier duc de Richelieu. Celle-ci étant morte sans alliance, sa succession fut ouverte au profit de Louis, marquis de Richelieu, son neveu, le 18 décembre 1704. Son fils, Armand-Louis du Plessis-Richelieu, comte d'Agénois, fut reçu au parlement en qualité de duc et pair de France, dont il prêta serment le 26 mai 1731.

Pairie. Armand-Emmanuel du Plessis-Richelieu, duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, ministre et secrétaire-d'état des affaires étrangères, et président du conseil des ministres, a été nommé pair de France le 4 juin 1814. Il s'est démis du ministère en 1819.

Titres. Cette maison a possédé la *principauté* de Mortagne, les *marquisats* de Pontcourlay et de Montcornet, les *comtés* de Cosnac, d'Agénois, les *baronnies* de Vereil, de Boulogne, de Barbezieux, de Coze, de Saugeon, et d'Albret, etc.

Prélature. Alphonse-Louis du Plessis-de-Richelieu, nommé à l'évêché de Luçon, fut depuis archevêque d'Aix et de Lyon, cardinal et grand-aumônier de France.

Armand-Jean du Plessis, son frère, évêque de Luçon

en 1607, cardinal en 1622, entra dans les affaires en 1624, fut fait premier ministre-d'état, chef du conseil du roi, grand-maître, chef et surintendant-général de la navigation et du commerce de France, après la suppression de la charge d'amiral en 1626. Il mourut à Paris le 4 décembre 1642.

Armes : d'argent, à la croix de gueules, chargée en cœur d'un écusson d'argent, à trois chevrons de gueules.

Les armes de Vignerot étaient : *d'or, à trois hures de sanglier de sable.*

DU PLESSIS-VILLETTE, *voyez* VILLETTE.

PLEUMARTIN, *marquisat,* voyez YSORÉ.

DE POILVILLAIN DES CRENAYS, en Normandie. Le nom de Poilvillain est un des plus anciens de la noblesse de chevalerie de cette province. Il est connu depuis Vautier de Poilvillain, qui vivait en 1189. Cette maison prouve une filiation non interrompue depuis Richard de Poilvillain, chevalier, vivant en 1194.

Services. Deux maréchaux-de-camp et plusieurs officiers supérieurs sur terre et sur mer; un vice-amiral de France, grand'-croix de Saint-Louis, etc.

Honneurs de la cour: en 1763 et en 1789, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Ceux de *marquis* et de *comte*, depuis quatre générations, dans les actes publics et brevets de nos rois.

Armes : parti d'or et d'azur.

DE POINTES, *aliàs* GEVIGNEY. Ces deux familles, de Franche-Comté, se sont réunies dans le quatorzième siècle. *Voyez* GEVIGNEY.

Armes : d'or, à trois lionceaux naissants de sable.

POISSON DE MARIGNY. Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, maîtresse de Louis XV, et femme de Charles-Guillaume le Normand de Tournehem, seigneur d'Étioles, était fille d'une femme entretenue et d'un paysan de la Ferté-sous-Jouarre, nommé François Poisson, qu'elle fit anoblir au mois d'août 1747. Le crédit de cette femme devint tel qu'elle réglait les affaires de l'état, et fut souvent l'arbitre de la guerre et de la paix. Elle favorisa beaucoup les arts, qu'elle avait cultivés dès son enfance; et par les plaisirs variés dont elle environna constamment le monarque, elle nourrit en lui l'aversion naturelle qu'il avait pour le maniement des affaires. Si l'on réfléchit à l'avilisse-

ment dans lequel la cour de Louis XV est tombée par les intrigues de cette courtisanne, et celles de la marquise de Châteauroux, qu'elle a remplacée, et les catastrophes funestes que ce mépris a préparées pour le règne suivant, on conviendra, malgré tous les éloges que l'on a faits de la marquise de Pompadour, que le bien qu'elle a pu faire, soit par l'établissement de l'école Militaire, soit par la protection qu'elle accorda aux sciences et aux lettres, est bien loin d'équivaloir aux maux que ces favorites, vraies sangsues de l'état, ont occasionnés. Le frère de la marquise de Pompadour lui dut bientôt son avancement et sa fortune. Connu sous le nom de marquis de Vandières, il quitta ce nom, que les courtisans, par ironie, avaient changé, en l'appelant marquis d'*Avant-hier*, et prit celui de Marigni, qu'il rendit célèbre. Il succéda à M. de Tournehem, qui avait entretenu sa mère, dans la surintendance des bâtiments du roi. Alors il augmenta le prix des tableaux d'histoire à l'académie de peinture, fixa une somme annuelle pour faire sculpter les statues des grands hommes français, régénéra l'architecture publique, et fit venir Soufflot de Lyon pour lui confier la construction de Sainte-Geneviève. En 1755, il reçut le cordon bleu. Il aurait achevé le Louvre, si la guerre eût permis de suffire aux dépenses nécessaires. Il mourut dans ses terres en 1781. (Voyez les Mémoires de Voltaire, et les Ephémérides, vol. IV, pag. 195.)

La terre de *Pompadour*, en Limosin, qui avait donné son nom à une ancienne et illustre maison, fut érigée en *marquisat*, en 1745, en faveur de Jeanne-Antoinette, sa sœur.

La seigneurie de *Marigny*, en Champagne, élection de Troyes, fut érigée en *marquisat*, en faveur dudit Poisson de Vandières, au mois d'octobre 1754.

Armes : de gueules, à deux bars adossés d'or.

DE POISSY, en Normandie, *voyez* FREMIN.

DE POIX (*prince*), voyez NOAILLES.

DE POLIGNAC. Le bourg de Polignac, au diocèse du Puy en Velay, ayant titre de vicomté, a donné son nom à l'ancienne et illustre maison de Polignac. Le vicomte de Polignac avait la seconde place fixe et la seconde voix aux états du Languedoc. Les seigneurs de la première race des vicomtes de Polignac, étaient appelés les rois des *montagnes*, du temps de la guerre des

Digitized by Google

Albigeois. Vers l'an 886, Armand Ier., vicomte de Polignac ou de Velay, unit Saint-Paulian à son domaine. De lui descendait en ligne directe et masculine, Randon, dit Armand IX, dix-neuvième vicomte de Polignac, qui mourut en avril 1421. Sa sœur Walpurge, vicomtesse de Polignac, épousa Guillaume III, baron de Chalençon, avec lequel elle fonda la seconde race des vicomtes de Polignac, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. *Voyez* CHALENÇON.

Services. Cette maison a donné des capitaines de cent hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi et du Saint-Esprit, des gouverneurs de provinces, des lieutenants-généraux, maréchaux-de-camp et brigadiers des armées du roi, etc., etc.

Titre. Celui de *vicomte* de Polignac, depuis l'an 1421, celui de *marquis* de Chalençon, dans les actes publics, brevets et commissions de nos rois depuis deux siècles. Cette maison a, en outre, possédé la *baronnie* de Randon. Jules, comte de Polignac, marquis de Mancini, a obtenu, le 20 septembre 1780, le brevet de *duc* héréditaire.

Pairie. Armand-Jules-Marie-Héraclius de Polignac, fils du précédent, maréchal-de-camp, premier écuyer de MONSIEUR, chevalier de Saint-Louis, a succédé, dans la pairie, au duc Jules de Polignac, son père, en 1817. Ce dernier y avait été appelé par Sa Majesté Louis XVIII, en 1814.

Prélature. Cette maison a donné deux évêques du Puy et deux évêques de Rodès, dans des temps reculés, et un prélat célèbre dans la personne du cardinal Melchior de Polignac, mort en 1741. Il réunissait aux plus vastes connaissances, la modestie, la douceur et l'aménité. Il était de l'académie française. Il fut successivement ambassadeur extraordinaire en Pologne, auditeur de Rote à Rome, ambassadeur plénipotentiaire pour la paix d'Utrecht, nommé cardinal-prêtre, le 12 mai 1712, ambassadeur extraordinaire à Rome, archevêque d'Auch, primat d'Aquitaine et de la Novempopulanie, et du royaume de Navarre en 1725, et prélat commandeur des ordres du roi en 1735.

Armes : fascé d'argent et de gueules.

DE POLIGNAC, barons d'Argence, seigneurs d'Escoyeux, Fontaines et Saint-Germain, en Saintonge, et Angoumois.

Cette maison d'ancienne chevalerie peut avoir une

Digitized by Google

origine commune avec les premiers vicomtes de Polignac. Elle a jeté un grand éclat en Saintonge, et dès l'an 1253, on voit Achard de Polignac faisant un legs à saint Louis, et instituant l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Saintes, défenseurs et soutiens de son testament, qui existe en original.

Elle est alliée aux plus grandes maisons de France.

Services. — Elle a donné des capitaines de cinquante hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs de places, des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp, des gentilshommes de la chambre du roi, un chambellan du roi Stanislas duc de Lorraine et de Bar, des conseillers d'état et officiers supérieurs de terre et de mer.

Titres. — Elle porte dans ses actes et brevets, ceux de comte et de marquis, depuis plusieurs générations. *Honneurs de la cour*, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Armes : écartelé aux 1 et 4 d'argent, à trois fasces de gueules; aux 2 et 3 de sable, à un lion rampant d'or, lampassé de gueules, couronné et armé d'argent.

POLIGNAC. Richard de Polignac, chevalier, servit avec ses hommes-d'armes dans la guerre de Bretagne, en 1340. Son sceau, apposé à une quittance de Ganges, du 1er, mai de ladite année, est empreinte d'*une bande resarcelée* avec *un lambel*.

POMPADOUR, *marquisat*, voyez POISSON.

DE PONFRAC, *voyez* FABRE.

PONT-A-MOUSSON, *marquisat*, voyez FORBIN.

PONTAUBEVOYE (DU), *de Ponte* dans les anciens titres en latin, *et aliàs* du Pont, maison distinguée et d'ancienne origine chevalesque de la Touraine, établie à Aubevoye, en Anjou, vers 1340, et subsistant aujourd'hui dans les branches de la *Roussière-Oysonville*, et de *Lauberdière*.

En raison de l'ancienne possession des terre et fief d'Aubevoye, et en vertu de lettres-patentes du 5 juin 1570, elle a indissolublement ajouté et lié le nom féodal *Aubevoye* à celui de du Pont.

Elle remonte sa filiation à Emery de *Ponte* ou du Pont, qualifié de *miles*, dans un rôle en latin et en parchemin des seigneurs tourangeaux, partant en 1147, pour la deuxième croisade à la Terre-Sainte. Les archives des abbayes de Marmoutier, de Bourgueil, de

Saint-Florent de Saumur, renferment beaucoup de ses anciens titres, et constatent sa splendeur et son antiquité.

Services. Elle a produit en différents siècles des chevaliers, des gouverneurs de provinces, villes et châteaux; des chevaliers de Rhodes et de Malte; un conseiller-d'état et ambassadeur; un capitaine de cent hommes d'armes, et gentilhomme de la chambre du roi; un lieutenant-général des armées du roi; des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Titres. La branche aînée a le titre de *marquis* d'Oysonville par descendance directe, et en vertu de lettres-patentes d'*érection* pour *mâle* et *femelle* de la baronnie d'*Oysonville* en *marquisat*, datées de Saint-Germain-en-Laye, en mars 1664. La branche cadette a le titre de *comte*, par brevets et commissions de nos rois, et le titre légal de *baron.*

Honneurs de la cour. Elle a obtenu les honneurs de la cour le 3 avril 1789, sur preuves faites par-devant M. Chérin, généalogiste des ordres du roi.

Armes : d'argent, à deux chevrons de gueules.

DE PONTCARRÉ, *voyez* CAMUS.

DE PONTEVÈS, en Provence, branche puînée de la maison d'Agoult, formée par Fouquet d'Agoult, deuxième fils d'Isnard d'Agoult d'Entravennes, II^e^. du nom, seigneur de la vallée de Sault, qui avait épousé Douceline de Pontevès, dame de Pontevès de Mazaugues, Artignosc, etc. Fouquet d'Agoult eut en partage cette dernière terre avec celle de Pontevès, dont il prit le nom et les armes qu'il transmit à ses descendants; cette maison a formé un grand nombre de branches, dont la plupart subsistent encore.

Titres. La seigneurie de *Gien* fut érigée en *marquisat*, sous la dénomination de *Pontevès-Gien*, par lettres du mois d'octobre 1691, registrées en la chambre des comptes d'Aix le 17 novembre suivant, en faveur de François de Pontevès, premier consul de la ville d'Aix, et procureur du pays.

Buous, au diocèse d'Apt, fut érigé en *marquisat* au mois de juillet 1650, en faveur de Louis de Pontevès, guidon des gendarmes, baron de Saint-Martin, élu premier consul d'Aix, et procureur du pays, en 1681, et pour ses descendants mâles à perpétuité.

Carces, bourg au diocèse de Fréjus, fut érigé en *comté*, en faveur de Jean de Pontevès, lieutenant-général

Digitized by Google

en Provence, chevalier de l'ordre du roi, par lettres du mois de mai 1551, avec droit de succession à ses enfants mâles et femelles, et à sa sœur, à leur défaut; cette érection fut confirmée en juin 1611, par lettres registrées le 14 janvier 1619.

Pourrières, terre qui appartenait à Pons, vicomte de Marseille en 762, fut érigée en *comté*, par lettres du mois de février 1577, en faveur d'Antoine de Pontevès, chevalier des ordres du roi, et gentilhomme ordinaire de sa chambre, qui ne laissa point d'enfants. Cette terre rentra dans la maison de Glandevès, d'où elle était sortie pour entrer dans celle de Pontevès.

Armes : de gueules, au pont à deux arches d'or, maçonné de sable.

Quelques branches de cette maison portent le pont à trois arches, au lieu de deux; d'autres écartellent d'*Agoult*, qui est d'or, au loup ravissant d'azur, lampassé et armé de gueules. Voyez *Agoult* et *Simiane*.

PONTEVÈS D'EIROUX, ou DES ROUX, en Provence; Jean de Pontevès, seigneur de Sillans, épousa Anne de Castellane, dont il eut pour fille aînée Isabeau de Pontevès, mariée à Hector d'Eiroux; et pour fils, Gaspard de Pontevès. En vertu d'une substitution apposée au testament dudit Jean de Pontevès Sillans, et de l'adoption faite par Gaspard de Pontevès, son fils, en faveur de Jean d'Eiroux, son neveu, fils dudit Hector et d'Isabeau de Pontevès, cette famille fut autorisée à prendre les nom et armes de Pontevès; ce qui a été confirmé par lettres-patentes, vérifiées et enregistrées en la cour des comptes, le 8 mai 1748.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au pont à deux arches d'or; aux 2 et 3 d'or, au loup ravissant d'azur, lampassé et armé de gueules.

DU PONTROUAULT, maison d'origine chevaleresque de la province de Bretagne. Guillaume du Pontrouault est compris au nombre des seigneurs en armes destinés à la délivrance du duc de Bretagne, détenu par Olivier de Blois, comte de Penthièvre, suivant la revue qui en fut faite par Raoul, sire de Coetquen, maréchal de Bretagne, le 22 juin 1420.

Armes : d'azur, à la croix d'argent, gringolée d'or.

DE PONTS DE RENEPONT, maison des plus distinguées de

la province de Champagne. Elle a pour auteur Gillebin de Ponts *(de Pontibus)*, seigneur en partie de Renepont, qui fut anobli, par lettres du roi Charles VI, du mois de juin 1422, à la recommandation du roi d'Angleterre.

Services. Trois maréchaux-de-camp des armées du roi, plusieurs officiers supérieurs, etc., etc.

Titre. Celui de *marquis*, en vertu de la possession du *marquisat* de *Praslin*, entré dans cette maison depuis l'an 1711, époque du mariage de Claude-Alexandre de Ponts, comte de Renepont, avec Françoise de Choiseul, marquise de Praslin.

Armes : de sable, à la bande d'argent, chargée d'un lion de gueules, et accompagnée de deux étoiles du second émail.

DES PORCELLETS, maison d'ancienne chevalerie, des plus illustres, et autrefois des plus puissantes de Provence. Elle y possédait en partie la ville d'Arles, dès l'an 1000; et elle a possédé jusqu'aux temps modernes de très-grands priviléges sur un grand nombre de terres ou d'établissements qu'elle avait fondés. L'histoire nous montre la maison des Porcellets avec tous les caractères de la haute noblesse; et sa splendeur, dans les temps les plus reculés, ne le cédait point aux races comtales souveraines, avec lesquelles elle transigeait d'égale à égale. Parmi ses propriétés, elle comptait, au royaume de Naples et de Sicile, le duché de Melphe, le comté de Mont-Fameux, les baronnies de Calatafin, de Calatamaure, et plus de quinze seigneuries; en Provence, la ville d'Arles et la ville d'Aix en partie, la principauté de Martigues, les comtés de Lambesc et d'Orgon, les marquisats de Fos et de Maillane, les baronnies de Sénas, Cabriers, et un grand nombre d'autres terres titrées en Languedoc et en Dauphiné.

Elle avait formé un grand nombre de branches, dont il ne subsiste plus que celles des marquis de Maillane.

Services. Cette maison a donné des généraux, des gouverneurs de places, des ambassadeurs, des conseillers-d'état, un grand-maréchal et un grand-chambellan de Lorraine, et une foule d'officiers de marque. Guillaume des Porcellets suivit en 1265 Charles I^{er}, roi de Naples, dans son royaume de Sicile. Il se signala à la conquête de Naples, et fut pourvu du gouvernement de Pouzzol. Sa haute probité, sa sagesse, et la douceur de son administration,

le firent seul épargner dans Palerme pendant l'horrible massacre des vêpres siciliennes.

Prélature. Jean des Porcellets était, au douzième siècle, évêque et comte de Toul, prince du Saint-Empire.

Théobald des Porcellets était évêque et prince de Metz en 1200; et Guillaume des Porcellets, évêque de Digue dans le même temps.

Malte. Depuis l'an 1194 cette maison a donné des chevaliers et dignitaires à cet ordre.

Armes : d'or, à la truie de sable.

PORCHER. Étienne Porcher, habitant de Joigny, fut anobli par le roi Charles V en 1364, et obtint, en 1368, de Miles de Noyer, comte de Joigny, concession pour lui et les siens, de prendre et porter les armes des anciens comtes de Joigny.

Armes : de gueules, à l'aigle d'argent, becquée et armée d'or.

PORCHER DE LISSONNAY, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne de Gilles Porcher de Lissonnay, comte de Richebourg, commandant de la Légion-d'Honneur, *pair* de France le 4 juin 1814.

Armes : de gueules, à la main d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles du même.

DE PORCHEROLLES, *voyez* FLANDRIN.

PORET DE BLOSSEVILLE, en Normandie. Lors de la recherche, en 1666, cette famille a fait preuve de quatre races.

Armes : d'azur, à trois glands versés d'or.

DE PORTALIS, en Provence. Cette famille remonte à Jacques de Portalis, de la ville de Toulon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commissaire des guerres en Provence, anobli par lettres du mois de mai 1723. Ces lettres furent registrées aux archives du roi à Aix le 4 décembre 1732. Jacques de Portalis avait un fils unique, officier de vaisseau, tué au siége de Mahon, après avoir donné des preuves de courage.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois lys d'or.

PORTALIS, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *comte*, dans la personne du comte Joseph-

Marie Portalis, ancien ministre des cultes, conseiller-d'état, maître des requêtes. La famille de M. de Portalis paraît avoir une origine commune avec la précédente.

Armes : écartelé, au 1 d'azur ; au 2 parti d'argent, à la fasce de gueules, et d'argent, à sept billettes d'azur, 1, 2, 2 et 2; au 3 d'azur, à la tour échiquetée d'argent et de sable; au 3 parti d'azur, au double triangle évidé d'or, et d'argent, au mur crénelé de deux pièces de sable.

DE LA PORTE. Jean de la Porte, conseiller au parlement de Paris en 1260, ne fut point l'auteur de la famille de Pierre de la Porte, seigneur des Alluets-le-Roy, conseiller au même parlement en 1515.

Armes : de gueules, à la tour d'or.

DE PORTES, famille originaire du Dauphiné. Pierre de Portes, trésorier et receveur-général de cette province, épousa Françoise Mignot, blanchisseuse à Grenoble. La destinée de cette femme fut singulière : elle épousa en secondes noces, le 25 août 1653, François de l'Hôpital, maréchal de France ; et en troisièmes noces, le 4 décembre 1672, Jean Casimir, roi de Pologne, et mourut dans la misère en 1711, ayant été ruinée par son dernier mari. (Art. de vérif. les dates, nouv. édit., tom. VIII, p. 138.) Pierre de Portes avait deux frères : François de Portes, qui fut président en la chambre des comptes de Dauphiné ; et Jean-Louis de Portes, chanoine de l'église cathédrale de Grenoble. (Chorier, tom. I, pag. 461.)

Armes : d'argent, à la bande de sinople, chargée de trois croisettes d'or.

PORT-MALTAIS, *baronnie*, voyez BEAUHARNAIS.

LA POTHERIE, *comté*, voyez FOUQUET.

POTIER DE GÈVRES, de Novion. Blanchard commence la généalogie de cette illustre famille à Simon Potier, vivant sous Charles VI. La Chenaye, d'après le P. Anselme, la commence seulement à Nicolas Potier, qu'on fait seigneur de Groslay et de Blancmesnil, père d'un autre Nicolas ; mais cet autre Nicolas est le même que le premier, et l'on n'a fait deux personnages de ce même individu, qu'afin de ralonger la généalogie. Waroquier, (Tableaux de la Noblesse, t. II, p. 232) donne une origine plus ancienne et plus authentique de cette famille. Elle descend de Pierre Potier, marchand pelletier, bourgeois de Paris, décédé le

Digitized by Google

7 juin 1410, qui fonda en 1397 le charnier des Innocents. Il fut père de Simon Potier, marchand pelletier, seigneur de la Grange, de Courbeton et de Courbevoye, qui épousa Madeleine de Marle, fille de Germain de Marle, bourgeois et échevin de Paris. Il fut père de Nicolas Potier, seigneur de Groslay et de Blancmesnil, marchand fourrier, clerc et greffier de la vicomté de Paris, prévôt des marchands en 1499, auteur commun de toutes les branches de cette famille. Ce Nicolas Potier fut échevin de la ville de Paris en 1466, et prévôt des marchands en 1500. Nicolas Potier fut greffier et receveur de la ville de Paris en 1501; Denis, son frère, lui succéda dans ces offices la même année. (Voyez l'Armorial de la ville de Paris, gravé par Beaumont, in-fol., planches 20, 28, 85, 86.)

Au reste, si cette famille n'est pas une des plus anciennes dans l'ordre de la noblesse, elle est une des plus illustres et des plus recommandables. Elle a fourni un chancelier de France, deux évêques, comtes de Beauvais, pairs de France; des ambassadeurs, un grand-aumônier de France, des lieutenants-généraux, des maréchaux-de-camp, des brigadiers d'armées, des chevaliers des ordres, des conseillers-d'état, et nombre de présidents à mortier au parlement de Paris. Elle a formé les branches de Blancmesnil et de Novion, éteintes; et celles des ducs de Trêmes et de Gêvres, pairs de France.

Nicolas Potier, qui fut depuis chancelier de France, n'ayant pu sortir de Paris lorsque cette ville se déclara pour la ligue, fut arrêté et mis en jugement, sous prétexte qu'il entretenait une correspondance secrète avec Henri IV. C'en était fait de lui, si le duc de Mayenne, plein de vénération pour ce vertueux et fidèle magistrat, ne fût allé le délivrer de sa prison. « Monseigneur, lui dit Potier, se jetant à ses genoux, je vous ai obligation de la vie, mais je vous demande un plus grand bienfait; c'est de me permettre de me retirer auprès de mon légitime roi, ne pouvant vous servir comme mon maître. » Le duc de Mayenne, touché de cette fermeté, le releva, l'embrassa, et le laissa aller vers Henri IV. On pourrait citer encore nombre de magistrats de cette famille, qui ne furent pas moins intègres ni moins éclairés.

Armes : d'azur, à trois mains d'or; au franc-canton échiqueté d'argent et d'azur.

DE POUANCÉ DE LA MOTTEFERCHAUT, maison d'ancienne

Digitized by Google

chevalerie de la province de Bretagne, connue depuis Gauthier de Pouancé, qui fit, en 1095, une donation à l'abbaye de Marmoutiers.

Armes : de gueules, à deux léopards d'or.

DE POUEZ D'ELLEBERTRE, famille ancienne de Bretagne. Jean de Pouez, seigneur d'Ellebertre, épousa, avant l'an 1458, Ysabeau de Champagné, fille de Pierre de Champagné, seigneur de la Montagne.

Armes : d'argent, à deux demi-vols rangés de gueules; au chef du même, chargé de trois roses d'or.

DU POUGET DE NADAILLAC, maison ancienne du Quercy, où elle possède la baronnie de Nadaillac depuis Guillaume du Pouget, écuyer, auquel elle fut apportée en mariage par Allemande de la Magnanie, qui vivait encore avec lui en 1450.

Services. Cette maison a donné des capitaines de cinquante hommes-d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, et des officiers-généraux et supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titres. Celui de *marquis* de Nadaillac, de *baron* de St.-Pardoux, dans les actes et brevets depuis deux siècles, et en vertu de la possession de la baronnie de St.-Pardoux.

Armes : d'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un mont de six coupeaux de sinople.

POUQUEROLLES, *marquisat,* voyez MOLÉ.

POURRIÈRES, *comté,* voyez PONTEVÈS.

POUSSART DU VIGEAN, en Poitou, famille éteinte au dernier siècle. Elle remontait à Jean Poussard, anobli pour services en 1407.

Titre. La seigneurie de *Fors,* en Poitou, élection de Niort, où l'on comptait 100 feux, fut érigée en *marquisat,* par lettres-patentes du mois de mai 1639, registrées au parlement et à la chambre des comptes, les 30 août et 31 décembre 1640.

Malte. Joachim Poussart de l'Hommelière fut reçu dans cet ordre en 1533.

Armes : d'azur, à trois soleils d'or; en abîme un écusson de gueules, chargé d'un pal de vair, qui est de Pérusse d'Escars.

POUSSEMOTHE DE L'ÉTOILE. Cette famille, illustrée dans la robe, descend d'un menuisier qui vivait l'an 1495. D'Hozier, qui a consigné cette particularité dans un mémoire qu'il fit par ordre du roi, et dont copie se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal, cotée 699, in-fol., avait précédemment dressé (on dit pour 2400 liv.) une généalogie

Digitized by Google

de cette famille, qu'il a insérée dans le second registre de son Armorial. Il en fait mention dans cet ouvrage depuis l'an 1367, avec les qualifications chevaleresques. Cette famille s'est anoblie par les offices de robe et de finance.

Services. Des conseillers-d'état, des présidents des comptes et des requêtes, des officiers supérieurs, etc.

Titres. La seigneurie d'*Hervy*, unie à celle de Tournaisis, fut érigée en *baronnie*, en faveur de Jean-Edouard de Poussemothe de l'Étoile, par lettres du mois d'octobre 1685, registrées en la chambre des comptes de Paris le 20 février 1688, et au parlement le 31 août 1689.

Le comté de *Graville* fut acquis le 12 juin 1680, par Jean-Edouard de Poussemothe de l'Etoile; il obtint des lettres de confirmation du titre de *comté*, datées du mois d'octobre 1685, registrées à la chambre des comptes le 20 février 1688, et au parlement le 31 août 1689.

Malte. Louis-Armand de Poussemothe de l'Étoile fut reçu dans cet ordre en 1687, et devint commandeur d'Ivry-le-Temple.

Charles-Antoine de Poussemothe de Thiersanville, reçu en 1686, fut commandeur d'Orléans et de Fiolette.

Armes : branche aînée, dite de Thiersanville : d'azur, à trois lys au naturel.

Branche de Montbriseul et de Graville : d'azur, à trois lys au naturel; enté en pointe de sable, à l'étoile d'or.

DU POUY DE BONNEGARDE, famille ancienne, originaire de Gascogne. Daniel du Pouy épousa, en 1597, Marthe de Béarn, fille naturelle de Henri IV, roi de Navarre. Ce prince assista à ce mariage; et l'an 1609, il accorda une pension annuelle de 600 livres à ladite Marthe de Béarn, pour l'aider à élever sa famille, ce qui fut enregistré en la chambre des comptes de Paris le 12 août 1609.

Armes : d'azur, à deux vaches rangées d'or, passant sur une terrasse de sinople; accompagnées en chef de trois étoiles mal ordonnées du second émail, la première accostée de deux croissants d'argent.

POYET, famille originaire d'Anjou. Elle descend de Gui Poyet, avocat à Angers, échevin perpétuel et juge de la mairie et police de la même ville en 1502. Il eut, entr'autres enfants, Guillaume Poyet, abbé de Bedoues, avocat du roi, président au parlement, et enfin chancelier de France en 1538. Atteint des crimes de péculat, altérations de jugements, faussetés commises et protégées, concussions, créations et dispositions d'offices, évocations vexa-

toires, violences, abus de pouvoir, etc., etc., il fut condamné à cent mille livres d'amende, et à une détention de cinq ans, par arrêt du parlement du 23 avril 1545. Anselme a donné la généalogie de cette famille depuis Gui Poyet, père du chancelier, en son histoire des Grands-Officiers de la Couronne, tome VI, pag. 469.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois colonnes rangées d'or; aux 2 et 3 de gueules, au griffon d'or.

DE **PRACOMTAL**, maison ancienne du Dauphiné, où elle est connue depuis Guillaume et Rostaing de Pracomtal, vivants en 1264; un autre Guillaume de Pracomtal, neveu du premier, est qualifié alternativement, *prévoyant homme* et *bourgeois* de Montélimart, dans les actes qu'on a de lui. Ce n'est que depuis l'an 1352 que cette famille a commencé à prendre constamment les qualifications nobles.

Services. Un lieutenant-général des armées du roi, et plusieurs officiers de marque.

Titres. Ceux de *marquis* et de *comte* dans les actes publics et brevets depuis trois générations.

Honneurs de la cour : en 1772 et 1776, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres.

Malte. Pierre de Pracomtal fut reçu dans cet ordre en 1525.

Armes : d'or, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys du champ.

DE **PRADE**, *voyez* DU FOUR.

DE **PRADINE**, *voyez* COLLA.

DE **PRASLIN**, *marquisat*, puis *duché-pairie*, voyez CHOISEUL et PONTS DE RENEPONT.

DU **PRAT** DE BARBANÇON. Cette famille est originaire d'Auvergne. Anselme (tom. VI, p. 453) en donne la filiation depuis Antoine du Prat, dit Ricot, seigneur de Veyrières; mais il ne dit pas que cet Antoine était marchand, bourgeois de la ville d'Issoire, et qu'il était fils d'un autre Ricot du Prat, marchand de la même ville en 1400. Le fils d'Antoine fut aussi marchand bourgeois à Issoire en 1483. Il épousa Jacqueline Bohier, fille d'un marchand de la même ville. Ce dernier fut père d'Antoine du Prat, seigneur de Nantouillet, qui, de la charge d'avocat, parvint à celles de chancelier de France le 7 janvier 1514, et d'archevêque de Sens en 1525. Il mourut détesté des magistrats, par le dévouement aveugle qu'il portait au siége de Rome, le 9 juillet 1555. Il n'emporta aucun regret, pas même de ses courtisans, n'ayant fait aucun bien aux diocèses confiés à ses soins. Le jour de sa mort fut le seul qu'il entra dans sa

Digitized by Google

cathédrale. Cependant il fit bâtir une salle à l'Hôtel-Dieu, qu'il fit nommer la salle du Légat. « Il faut qu'elle soit bien grande, dit le roi François I[er], s'il veut y renfermer tous les malheureux qu'il a faits. »

Sa postérité s'est continuée dans les comtes de Barbançon.

Armes : d'or, à la fasce de sable, accompagnée de trois trèfles de sinople.

DE PREISSAC. Cette maison est une des plus recommandables du royaume, tant par la grandeur de son origine, que par ses emplois militaires et ses illustrations. Elle descend en ligne directe des comtes de Fezenzac, issus par les ducs héréditaires de Gascogne, des anciens ducs d'Aquitaine (1). Elle a pour premier auteur connu, Bernard, surnommé Contrario, fils puîné de Guillaume Astanove, comte de Fezenzac, mort en 1096, et frère cadet d'Émeri II, surnommé Forto, comte de Fezenzac, avec lequel il fit, en 1069, l'union du monastère de Saint-Orens d'Auch, à l'abbaye de Cluny.

Par les diverses productions faites au cabinet des ordres du roi par cette maison, on voit qu'elle subsiste en deux branches principales. La dernière preuve du mois de juillet 1786, en établit la jonction depuis Vital de Pressac, damoiseau, dit *Montgaillard*, co-seigneur de Gavarret, de Miramont, d'Esclignac, etc., issu au quatrième degré de Bernard Contrario, dont on a parlé plus haut. Il épousa, vers 1298, Anglaise d'Arros, sœur de Pierre, co-seigneur d'Andoliède. Il en eut trois enfants :

1° Odon de Preissac, damoiseau, co-seigneur par indivis, avec Vital, son frère, des terres d'Esclignac et de Gavarret. Il est auteur de la branche des seigneurs de Cadeilhan, marquis de Preissac-de-Maravat, existante ;

2° Vital de Preissac, damoiseau, seigneur d'Esclignac, auteur de la branche des ducs d'Esclignac, existante, dont est sorti le rameau des marquis de Cadillac ;

3° Simonne, mariée, le 13 novembre 1328, à Odon de Montaut, co-seigneur d'Oms, en Lomagne.

On peut voir, à la fin de ce volume, le détail circonstancié de ces preuves, dont on n'a pu donner ici qu'une analyse, afin de ne point déroger au plan suivi dans tout le cours de cet ouvrage.

Services. Des grands-baillis et sénéchaux de provinces,

(1) Voyez les preuves de cette origine dans une généalogie de la maison de Preissac, par Gatelier de la Tour, imprimée en 1770, généalogie d'ailleurs très-incomplète.

Digitized by Google

des chevaliers-bannerets, des capitaines d'hommes-d'armes; un commissaire-général des armées du roi Charles VIII, en 1487; des gentils-hommes et chambellans de nos rois, un lieutenant-général, deux maréchaux-de-camp, un chevalier de l'ordre de la Jarretière et un chevalier du Saint-Esprit, et un grand nombre d'officiers supérieurs.

Pairie. Le duc d'Esclignac a été nommé *pair* de France en 1819.

Prélature. Gaillard de Preissac, nommé évêque de Toulouse par le pape Clément V, son oncle, vers les fêtes de Noël 1312, fut élevé à la dignité de cardinal par le pape Jean XXII.

Armes : Branche des marquis de Preissac-Maravat : d'argent, au lion de gueules, lampassé et armé d'azur.

Branche des ducs d'Esclignac : parti, au 1 d'argent, au lion de gueules; au 2 d'azur, à trois fasces d'argent.

DE PRÉMENIL, *voyez* PICOT.

LE PREUD'HOMME DE FONTENOY, en Lorraine. Cette famille a pour auteur Jean Prud'homme, seigneur de la Malmaison, successivement procureur du sénéchal du Barrois, receveur-général de Bar, auditeur en la chambre des comptes de cette ville, anobli par lettres d'Antoine, duc de Lorraine, du 7 novembre 1510.

Services. Des conseillers-d'état et des chambellans des ducs de Lorraine, un premier maître-d'hôtel du duc Léopold, des officiers supérieurs au service des mêmes princes et de nos rois, dont plusieurs furent décorés de l'ordre de Saint-Louis.

Titre. Celui de *comte*, par diplôme de l'empereur François I^er^, du 12 avril 1755.

Armes : de gueules, à trois chevrons d'or; au chef cousu d'azur, chargé d'un lévrier passant d'argent.

LE PREUD'HOMME D'HAILLY, de Werquigneul, en Artois. Cette famille est fort ancienne; mais sa noblesse ne date que de l'an 1537. Au mois de février de cette année, Pierre le Preud'homme, maître-d'hôtel du comte de Lalain, et maïeur de Lille, fut anobli, avec permission de porter les armes que ses ancêtres avaient de tout temps portées. (*Le Roux, Recueil de la Noblesse de Bourgogne et de Flandre*; in-4°, pag. 40.)

Services. Cette famille a donné des officiers-généraux au service des empereurs d'Allemagne et des rois de France; des chambellans, des gouverneurs de places, etc., etc.

Titres. Ceux de *barons* de Poucques, de *vicomtes* de Nieuport, de *comtes* d'Haluin, et de *marquis* de Werquigneul, en vertu de la possession de ces terres titrées, et de diplômes, brevets et commissions des empereurs d'Allemagne et de nos rois.

Armes : de sinople, à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules.

PRÉVOST DE LA BOUTETIÈRE et de Saint-Mars, en Poitou. Cette maison florissait dès le onzième siècle, et elle paraît, dès l'an 1027, au rang de la principale noblesse d'Aquitaine. Elle prouve une filiation suivie depuis Jean Prévost, chevalier, seigneur de Vellaudin, de la Fenêtre, et de l'Archenaud, qui épousa Jeanne de la Tabarière, avec laquelle il vivait en 1320.

Services. Cette famille a donné un grand nombre d'officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie, dont plusieurs ont été décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titre. Celui de *comte*, depuis deux générations, dans les brevets et commissions de nos rois.

Malte. Le premier de cette maison reçu dans cet ordre, est Eustache Prévost, qui vivait en 1476.

Armes : d'argent, à trois hures de sanglier de sable.

PROUSTEAU DE MONT-LOUIS, famille originaire de Paris, anoblie en 1817.

PROUVEUR, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*, dans la personne d'Auguste-Antoine-Joseph Prouveur, ancien préfet de la Vienne.

DE LA PRUNARÈDE, *voyez* BENOIST.

DE PRUNELÉ, maison d'ancienne chevalerie de Beauce, connue par titres filiatifs depuis Guillaume Prunelé, Ier du nom, seigneur de la Porte, vivant en 1196.

Services. Cette maison a donné des capitaines de cinquante hommes-d'armes, conseillers, chambellans et panetiers de nos rois; des gentilshommes ordinaires de la chambre, des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs de places, et un grand nombre d'officiers de tous grades, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Honneurs de la cour : en 1780 et 1784, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Digitized by Google

Titres. La seigneurie de *Saint-Germain* en Beauce fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'octobre 1571, en faveur de Jacques de Prunelé, chevalier de l'ordre du roi. Cette maison a en outre possédé la baronnie d'Esneval en Normandie. Elle a le titre de *marquis* dans les actes et brevets depuis plusieurs générations.

Prélature. Gui de Prunelé fut évêque d'Orléans en 1398, et mourut en 1425.

Armes : de gueules, à six annelets d'or.

DE PRUNEVAUX, *voyez* FOULLÉ.

DE PUGET DE BARBANTANE, en Provence, famille qui a pour auteur Jean Puget, de la ville de Brignoles, anobli par lettres du roi René, comte de Provence, du mois de mars 1443. Quelques auteurs l'ont confondu avec un autre Jean Puget, marchand drapier de la ville de Saint-Maximin, anobli en 1436.

Services. Des conseillers et des avocats-généraux au parlement de Provence, un maréchal-de-camp sous le grand Condé, qui l'appelait le *brave Barbantane;* des brigadiers des armées du roi, et plusieurs officiers supérieurs, un général de division, etc, etc.

Titres. Celui de *marquis* de Barbantane, dans les brevets et actes publics, depuis trois générations.

La terre de Saint-Marc fut érigée en *baronnie* l'an 1609, en faveur d'Antoine de Puget, seigneur de Chastueil et de Saint-Mars.

Malte. Cette famille a donné un grand nombre de chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis l'an 1541.

Armes : d'argent, à la vache de gueules, sommée d'une étoile d'or entre les cornes.

DE PULLIGNY, *voyez* FERIET.

DE PUSIGNAN, *marquisat*, voyez CAMUS.

PUTREIN D'AMBLERIEU, famille ancienne du Dauphiné, qui paraît s'être éteinte peu après l'an 1583. Le Laboureur en donne la filiation depuis Gui Putrein, qui vivait du temps du roi Jean, pour la rançon duquel il se cotisa avec toute la noblesse du Dauphiné, le 17 juin 1357.

Armes : palé d'argent et de gueules; à la fasce d'or, brochante sur le tout.

DU PUY DU FOU, *voyez* la seconde série.

DE PUYLAVAL, *voyez* GUILHENS.

Digitized by Google

Q.

QUARRÉ D'ALIGNY, famille ancienne du duché de Bourgogne. Elle a été anoblie en 1412 dans la personne de Jean Quarré, sommelier du duc de Bourgogne.

Services. Des capitaines de deux cents et de cent hommes de guerres, des officiers généraux, et de divers grades, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des avocats généraux célèbres, un conseiller-d'état, etc.

Titre. Celui de *comte*, dans les brevets militaires depuis quatre générations.

Malte. Étienne Quarré d'Aligny fut reçu dans cet ordre en 1665.

Armes : échiqueté d'azur et d'argent; au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.

DE QUATREBARBES DE LA RONGÈRE, maison d'ancienne chevalerie, originaire d'Anjou. Elle remonte par filiation à Fouques Quatrebarbes, chevalier, seigneur de Jallais, en Anjou, vivant en 1180.

Services. Des chevaliers-bacheliers, et des hommes-d'armes, des chambellans de nos rois, des conseillers-d'état, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des gouverneurs de places; un chevalier-d'honneur de la duchesse d'Orléans, chevalier des ordres du roi en 1688; un ambassadeur en Angleterre au 16e siècle.

Titre. Celui de *marquis* depuis trois générations.

Malte. Philippe Quatrebarbes de la Rongère fut reçu dans cet ordre en 1663.

Armes : de sable, à la bande d'argent, accostée de deux cotices du même.

DU QUELLENEC, *voyez* FOURNIER.

DE QUEMPER DE LANASCOLE, en Bretagne. Cette maison, dont le nom est aussi écrit *Kemper* dans les anciens actes, est une des plus distinguées de la province de Bretagne. Elle prouve sa filiation suivie depuis Nicolas de Quemper, homme-d'armes de la compagnie de Jean de Penhouet, amiral de Bretagne, en 1420.

Services. Plusieurs officiers, un chevalier de l'ordre du roi, et des chevaliers de Saint-Louis.

Titres. Ceux de *marquis*, de *comte* et de *vicomte*, dans les actes publics depuis deux générations.

Armes : d'argent, au léopard de sable, accompagné de trois gouniffles ou coquilles du même, en chef.

DE QUENGO DE CRENOLLE, de Tonquedec, maison d'origine chevaleresque de la province de Bretagne; elle tire son nom d'une terre située dans le duché de Rohan. Elle établit sa filiation depuis Alain de Quengo, qui, avant l'an 1390, épousa Aliénor de Quenesguen.

Services. Des hommes-d'armes des ordonnances, des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, et des officiers généraux et supérieurs.

Honneurs de la cour : le 23 février 1782, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Ceux de *comtes* du Rocher et de Tonquedec, *vicomtes* de la Marche, *barons* du Molac, *marquis* de Crenolle depuis deux siècles.

Armes : d'or, au lion de sable, lampassé, armé, et couronné de gueules.

QUENTIN DE RICHEBOURG, marquis de Champcenetz. *Voyez* la seconde série de cet ouvrage.

QUERAVEON, *baronnie*, voyez TALHOUET.

QUERRIEU, *marquisat*, voyez GAUDECHART.

DU QUESNEL DE COUPIGNY, en Normandie, maison d'ancienne chevalerie, connue dans cette province depuis l'an 1140.

Services. Des capitaines d'hommes-d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, et plusieurs officiers-généraux.

Titre. Celui de *marquis*, depuis le seizième siècle, en vertu de la possession du marquisat d'Alègre.

Malte. Joseph-Antoine du Quesnel de Coupigny d'Alègre fut reçu dans cet ordre en 1660.

Armes : de gueules, à trois quintefeuilles d'hermine.

LE QUESNOY, *marquisat*, voyez MAILLY.

Digitized by Google

DE QUETTEVILLE, *voyez* DU FOUR.

QUEVILLY, *marquisat*, voyez BEC-DE-LIÈVRE.

QUIERET, ancienne maison qui a donné un amiral de France dans la personne de Hugues Quieret, seigneur de Tours, en Vimeu, mort en 1340, des blessures qu'il avait reçues dans un combat naval contre les Anglais. Il était issu de Robert Quieret, chevalier, seigneur de Tours, qui vivait en 1186. Cette famille subsistait encore en 1557 sous le nom de seigneurs de Rionville, en Picardie.

Armes : d'hermine, à trois fleurs de lys nourries de gueules.

QUINCHY-LE-PRÉVOT, *baronnie*, voyez BLONDEL DE JOIGNY.

QUINTIN DE KERGADIOU, de Penauru, en Bretagne. Cette famille remonte à Richard Quintin, de la ville de Nantes, anobli, le 6 septembre 1487, moyennant 240 livres.

Armes : d'argent, au lion morné de sable, accompagné de trois molettes d'éperon du même.

QUINTIN, *duché*, voyez DURFORT.

QUIOT, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *baron*, dans la personne de Joachim-Jérôme Quiot, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, commandant de la Légion-d'Honneur.

QUIQUERAN DE BEAUJEU, de Ventabren, en Provence. Cette maison, d'ancienne chevalerie, est originaire de la ville d'Arles, où elle tenait un rang distingué dès le douzième siècle. Elle prouve sa filiation par titres depuis Rostaing de Quiqueran, Ier du nom, vivant en 1145.

Services. Un chambellan du roi Louis III, d'Anjou; un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XII; un maître-d'hôtel ordinaire de François Ier; un célèbre capitaine de mer, connu sous le nom de chevalier de Beaujeu; des capitaines de vaisseau, des maréchaux-de-camp, des capitaines de cent hommes-d'armes; un ambassadeur auprès du pape Sixte V, colonel-général de l'artillerie d'Avignon; un conseiller-d'état, des chevaliers de l'ordre du roi, et plusieurs officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Honneurs de la cour : en 1758 et 1771, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. Celui de *baron*, en vertu de la possession de la baronnie de Beaujeu, qui est entrée dans cette maison vers le commencement du quinzième siècle.

Malte. Cette maison a donné plus de trente chevaliers et commandeurs à cet ordre depuis l'an 1582.

Prélature. Un évêque de Seez, mort en 1550; un évêque d'Oléron en 1705, puis de Castres; et un évêque de Mirepoix en 1736.

Armes : écartelé émanché d'or et d'azur. Cimier et supports: trois licornes. Devise: *Vis contra vim.*

Digitized by Google

R.

RACHEPELLE, en Berri, anciennement Arrachepelle. On ne connaît de cette famille que ses *armes*, qui sont : d'azur, à la pelle d'argent, soutenue d'un lion et d'un griffon d'or, lampassé, langué, et armé de gueules; au chef cousu, bastillé à trois créneaux de sable.

du **RAGET** de Champbonin, famille originaire de Champagne, et distinguée dans le service par une longue série d'officiers et de chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, depuis Étienne du Raget de Saint-Basile, homme-d'armes de la compagnie du duc de Guise, prince de Joinville. Cette famille ayant omis pendant plusieurs générations les qualifications nobles, a obtenu, au mois de juin 1772, des lettres de relief et d'anoblissement en tant que de besoin, accordées à François du Raget de Champbonin, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, aide-major de la place de Neuf-Brisack.

Armes : d'azur, au lion d'argent, accompagné en chef de trois étoiles d'or, et en pointe d'une rose du même.

de **RAIGECOURT-GOURNAY**, maison des plus anciennes et des plus illustres de la ville de Metz, qui partageait, avec celle de Gournay, le gouvernement civil et militaire de cette ville, sous le titre de maître-échevin. Elle remonte par filiation à Philippe de Raigecourt, qui était revêtu de cette charge en 1243.

Services. Des chambellans, des conseillers-d'état, et deux grands-maîtres de l'artillerie des ducs de Lorraine; un grand-veneur, et un maréchal de Lorraine et de Barrois; des chambellans des empereurs d'Allemagne; des maréchaux-de-camp et des officiers de tous grades au service des rois de France, etc., etc.

Honneurs de la cour : en 1784 et en 1785, en vertu de preuves faites au cabinet du Saint-Esprit.

Titre. Celui de *marquis*, en vertu de la possession du marquisat de Spincourt.

Pairie. Anne-Bernard-Antoine, marquis de Raigecourt-Gournay, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a été créé *pair* de France le 17 août 1815.

Prélature. Plaicard de Raigecourt fut nommé à l'évêché d'Aire, en Gascogne, en 1758.

Malte. François-Léopold de Raigecourt fut reçu dans cet ordre en 1703.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la tour de gueules, qui est de Raigecourt; aux 2 et 3 de gueules, à trois tours d'or en bande, qui est de Gournay. Supports : deux sauvages. Devise : *Inconcussibile.*

de RAIZ, en Poitou, ancienne maison, dont une branche s'est fondue en 1400 dans celle de Montmorenci.

Armes : d'or, à la croix de sable.

RAMBUTEAU, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *comte*, dans la personne du comte Rambuteau, ancien préfet du Simplon, puis de Tarn-et-Garonne, chevalier de la Légion-d'Honneur.

RANES, *marquisat*, voyez Argouges.

RAPIOULT. Jean Rapioult fut élu président à mortier au parlement de Paris en 1418, et exerça cette charge jusqu'en 1420, qu'il s'en démit.

Hugues Rapioult fut élu prévôt des marchands de la ville de Paris en 1421. Il exerça cette charge jusqu'en 1436.

On trouve une Catherine Rapioult, femme de Gui de Ganay, seigneur de Belmont, de Montauglan, etc., mort en 1483, laquelle survécut à son mari.

Armes : losangé d'argent et de gueules.

RAPP, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *comte*, dans la personne du comte Jean Rapp, lieutenant-général de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, né en Alsace le 26 avril 1772, illustré par sa belle et vigoureuse défense de Dantzick.

RASTIGNAC, *marquisat*, voyez Chapt.

de REBIOL de Neaules, en Provence, famille éteinte vers la fin du seizième siècle.

Armes : coupé, au 1 d'argent, à l'aigle de sable; au 2 d'azur, au lion d'or.

de REGGIO (*duc*), voyez Oudinot.

REGNIER de Guerchy. *Voyez* la seconde série.

Digitized by Google

DE REGNON DE CHALIGNY, de la Ranconnière, famille originaire du Poitou, qui, l'an 1771, a fourni un page de la petite écurie du roi.

Services. Plusieurs officiers dans la marine et dans les troupes de terre.

Armes : d'azur, à trois abeilles d'or.

REGUSSE, *marquisat*, voyez GRIMALDI.

DE REIGNAC-LAUGERAC, comtes de la Rivallières, maison dont une branche subsiste en Prusse depuis la révolution. Antérieurement elle existait en Touraine, et paraît originaire du Limosin. Un Hélie de Reinhac fut témoin, en 1163, de l'hommage rendu par Raimond Cornil à Rainaud, vicomte de Gimel. Aymeri de Reignac transigea, l'an 1273, avec Raoul Vigier; il passa une autre transaction, pour certaine redevance, avec Alaïs, veuve de Belhons de Soliac, en 1277; acte dans lequel Aymeri de Reignac a la qualité de *damoiseau.* Pierre de Reinhac était abbé de Verteuil, en Médoc, ordre de Saint-Augustin, en 1436. Il eut pour successeur, en 1440, Menaud de Casebelle.

Titre. Celui de *baron,* en vertu de la possession de la baronnie de Frauendorff en Prusse; baronnie qui jouit des droits de patronat et de juridiction sur la ville de Gœritz, et les treize villages qui composent la seigneurie de Frauendorff, dans la nouvelle Marche. La population de ce fief direct est de 4500 âmes.

Messire Charles de Reignac de la Rivallière a été créé *comte*, par ordonnance royale du 22 juin 1816. Les comtes de la Rivallière sont par conséquent sujets mixtes de France et de Prusse.

Armes: d'or, à deux crosses armées, ou lances antiques de gueules, passées en sautoir; une ancre du même en bande, brochante sur les lances, et une étoile aussi de gueules en chef, qui sont les armes de FRAUENDORFF ; sur le tout parti, au 1 d'or, au lion coupé d'azur et de gueules, qui est de REIGNAC-LAUGERAC ; au 2 d'azur, à trois quintefeuilles d'argent, qui est de la RIVALLIÈRE. L'écu timbré d'un casque taré de front, sommé d'une couronne ducale, et orné de ses lambrequins. Cimier : une ancre issante de gueules.

REILLANE, *vicomté*, voyez AGOULT.

REILLE, noblesse consacrée par la charte avec le titre

légal de *comte*, dans la personne d'Honoré-Charles-Michel Reille, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Armes : coupé, au 1 de gueules, à trois bandes d'argent, chargées de cinq étoiles d'azur, une sur la première, trois sur la seconde, et une sur la dernière bande; au 2 de sinople, au centaure passant, l'arc en main, et décochant une flèche, le tout d'or.

DE REINACH DE FOUSSEMAGNE, maison chapitrale, et d'ancienne chevalerie de l'Alsace.

Services. Plusieurs officiers-généraux.

Titre. Les terres et seigneuries de Foussemagne, de Grandvelle, Fontaine, avec une partie de celle de Montreux, furent unies et érigées en *comté*, sous la dénomination de *Grandvelle-Foussemagne*, par lettres-patentes du mois de juin 1718, registrées au conseil souverain d'Alsace le 20 août suivant, en faveur de François-Joseph-Ignace, baron de Reinach, ci-devant capitaine au régiment d'Alsace, infanterie.

Armes : d'or, au lion de gueules, masqué, chaperonné d'azur.

REL Y. Famille de Picardie, qui tire son origine d'Antoine Rely, procureur au parlement en 1581.

Armes : d'or, à trois chevrons d'azur.

REMOND, famille issue de Pierre Remond, natif de Paris, avocat-général au parlement le 5 janvier 1534. Il s'était acquis une telle réputation de savoir, que la cour ordonna qu'il serait reçu sans examen. Il fut président au parlement de Rouen en 1545, et conseiller au conseil privé, puis président au parlement de Paris le 8 avril de la même année, charge qu'il ne remplit point.

Armes : de sable, semé de molettes d'éperon d'or; au lion du même.

REMOULINS, *baronnie*, voyez CRUSSOL.

DE REMUSAT, noblesse très-ancienne de Provence, alliée dans les quatorzième et quinzième siècles aux plus illustres familles de cette province, mais ayant dans les derniers temps professé le commerce maritime à Marseille. Elle a obtenu de S. M. des lettres de maintenue en août 1817, sur les preuves qu'elle a faites par pièces authentiques devant la

Digitized by Google

commission du sceau, en remontant filiativement jusqu'à son septième aïeul, qui vivait et était qualifié de noble en 1442.

Des lettres de Charles IX, données à Moulins le 10 janvier 1566, enregistrées au parlement d'Aix le 31 mai suivant, puis au greffe de la sénéchaussée de Marseille, à la requête de Guillaume de Montolieu, autorisaient les nobles à commercer en gros à Marseille sans déroger à la noblesse.

Services. Un brigadier des armées du roi, un avocat-général à la cour des comptes, aides et finance d'Aix, aujourd'hui préfet du Nord; plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Le nom de Remusat est des plus anciens dans la Provence, car on trouve une commission de viguier de Marseille, en faveur de Guillaume de Remusat, sous la date du 13 avril 1365.

Titre. Celui de *comte*, consacré par la charte.

Armes : d'azur, au chevron, accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'une hure de sanglier, le tout d'or.

RENEL, *marquisat*, voyez Clermont-Gallerande.

RENTY, *marquisat*, voyez Croy.

RENTY, seigneurie en Artois, qui a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, dont la branche se fondit en 1350 dans la maison de Croy. Cette maison subsiste encore dans une branche cadette. Elle a pour auteur Siger de Renty, chevalier, qui l'an 1169 donna à l'abbaye de Honnecourt, où il fut inhumé avec sa femme Richilde, 400 livres pour l'achat de quelques terres.

Armes : d'argent, à trois doloires de gueules, celles en chef adossées.

RETZ, *duché-pairie*, voyez Gondi.

REVERSEAUX, *voyez* Gueau.

REVERT, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *baron*, dans la personne de Pierre-Michel Revert, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur.

de la REYNARDE, *voyez* Félix.

de RIANTS. Cette famille est éteinte. Elle a pour auteur

Denis de Riants, avocat-général en 1551, président à mortier au parlement de Paris en 1556, mort au mois de mai 1557. Gilles de Riants, son fils, baron de Villeray, fut un avocat distingué. Il fut maître des requêtes de l'hôtel du roi, puis président au parlement. Il mourut le 22 janvier 1597. Son goût pour l'étude des auteurs grecs et pour la jurisprudence le rendit célèbre. Blanchard a donné sa généalogie, que la Chenaye a continuée jusqu'en 1768.

Titre. La châtellenie de *Villeray* fut érigée en *baronnie* par lettres du mois de mars 1593, registrées le 27 août suivant.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois bandes d'argent, chargées de cinq merlettes du champ, 1, 3 et 1; aux 2 et 3 d'argent, à six annelets de sable : sur le tout d'azur, semé de trèfles d'or; à deux bars adossés du même, brochants.

DE RIBAINS, *voyez* FRÉVOL.

RICHARD DE SAINT-PRIEST, famille du Lyonnais, qui paraît avoir porté ses biens vers le commencement du dix-septième siècle dans la maison de Guignard.

Armes : d'azur, à trois quintefeuilles d'argent.

DE LA RICHARDIE, *voyez* DE BESSE.

DE RICOUART D'HÉROUVILLE. Cette famille distinguée dans l'épée et dans la robe, est connue depuis 1550, mais elle ne date dans l'ordre de la noblesse que depuis Antoine Ricouart, conseiller au parlement de Metz en 1632, maître des requêtes en 1640.

Services. Des conseillers-d'état, des lieutenants-généraux, des maréchaux-de-camp des armées, des officiers supérieurs sur terre et sur mer, un intendant à la Martinique, puis à Dunkerque en 1720, et à Rochefort en 1738; des maîtres-d'hôtel ordinaires du roi, des gouverneurs de places, etc.

Titres. La seigneurie d'*Hérouville*, dans le Vexin Français, a été érigée en *comté* par lettres du mois de décembre 1654, registrées le 14 décembre 1658, en faveur d'Antoine Ricouart, maître des requêtes.

Armes : d'azur, à l'ombre de soleil d'or; au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de sable, lampassé et armé de gueules.

RIEL DE BEURNONVILLE, noblesse consacrée par la charte

Digitized by Google

avec le titre légal de *marquis*, dans la personne de Pierre de Riel, marquis de Beurnonville, pair et maréchal de France, ministre-d'état, grand'croix de l'ordre royal et de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules, la queue fourchée et passée en sautoir, tenant une épée d'argent, garnie d'or; aux 2 et 3 d'argent, à la bande d'azur.

RIENCOURT, noblesse d'ancienne chevalerie, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. « Tous les historiens, dit M. Chérin (preuves de noblesse faites au cabinet des ordres du roi), s'accordent à placer cette maison au nombre des plus anciennes et des plus considérables de la province de Picardie, tant par son ancienneté, remontée à plus de sept cents ans, que par la nature et l'éclat de ses alliances. La Morlière, qui a donné l'histoire des plus illustres maisons de cette province, y a placé tout au long la maison de Riencourt, et donné sa filiation non interrompue depuis Thomas de Riencourt, chevalier, vivant en 1206, jusqu'à Enguerrand, chevalier, seigneur de Riencourt, Franqueville, Saint-Léger, Boucanville, Orival, Tilloloy, Vaux, Arleux, Cavillon, Bergicourt, Quesnel, Frenoy, Beaucamp, Ramburet, etc., gouverneur des ville et château de Calais en 1380, depuis lequel nous connaissons la descendance jusqu'à présent, tant par les titres produits par M. le comte de Riencourt, que par les monuments certains du cabinet des ordres du roi. »

Services. Peu de familles offrent une succession de services militaires aussi nombreux. Cette maison a donné des lieutenants-généraux, des maréchaux-de-camps et brigadiers, des gouverneurs, des colonels de régiments, des gentilshommes et maîtres-d'hôtel de nos rois.

Titres. Celui de *marquis* dans les brevets, arrêts du conseil, etc., dans la branche d'Orival, éteinte en la personne de Marie de Riencourt, mariée en 1742 au marquis de Couhé de Vérac, lieutenant-général du Poitou. Celui de *comte* sur les certificats de M. Chérin, pour les preuves de cour, en conséquence du même titre accordé depuis plusieurs siècles dans les actes et brevets.

Malte. Abdon-Victor de Riencourt, commandeur en 1698. Plusieurs chevaliers.

Prélature. Etienne-Simon-Léonard de Riencourt, évêque de Boulogne.

Armes : d'argent, à trois fasces de gueules, frettées d'or.

RIGNOUX, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *baron*, dans la personne du baron Antoine Rignoux, maréchal-de-camp, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

DES RIOUX, *voyez* FOURNIER.

RIPAULT DES ORMEAUX, en Orléanais. L'échevinage de Paris, exercé en 1499 par Bernard Ripault, ainsi que l'office de secrétaire du roi, acquis par Guillaume Ripault, et exercé par lui en 1507, 1514 et 1522, ont porté la noblesse dans cette famille, dont était l'historiographe Joseph Ripault des Ormeaux, mort en 1793.

Il subsiste en Bretagne une branche de cette famille, sous le nom de seigneurs de la Caffinière et de la Costelinière, en la généralité de Nantes.

Armes : de gueules, au sautoir échiqueté d'argent et d'azur de deux tires, cantonné de quatre fleurs de lys d'or.

RIQUETI DE MIRABEAU, en Provence. Cette famille a la prétention d'être issue de l'ancienne maison d'Arrigheti de Florence. Mais cette famille est bien connue à Riez depuis la fin du quatorzième siècle. Antoine Riqueti, qui en est l'auteur, a, dans son testament du 21 octobre 1398, la qualification d'homme de loi à Riez. Dans un acte du 5 novembre 1410, il a la qualité de juge de la cour royale de Digne. On a le testament de Jean Riqueti, laboureur, du 28 mars 1437, reçu par Rodeti, notaire à Marseille.

L'auteur de la Critique manuscrite du Nobiliaire de Provence, tom. I, préface, fol. 36, 37, rapporte qu'Honoré Riqueti, arrière-petit-fils d'Antoine, était maître d'écritures, et vivait en 1512 et 1530. Il ajoute que s'étant mis dans le négoce, il y fit une si grande fortune, que Jean Riqueti, son fils, acheta la seigneurie de Mirabeau, et épousa Marguerite de Glandevès; appuyé par cette alliance et par ses richesses, il fut fait premier consul de Marseille, et prit la qualité de noble et d'écuyer.

Services. Plusieurs officiers-généraux, des chevaliers de Saint-Louis, des gouverneurs de places, etc., etc.

Titres. La terre et seigneurie *de Mirabeau*, en Pro-

Digitized by Google

vence, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de juillet 1685, registrées à Aix le 30 novembre 1686, en faveur d'Honoré de Riqueti, guidon des gendarmes de la garde, et syndic de la noblesse de Provence.

Les terres de *Beaumont*, de Négréaux, de Saint-Auquille et de Villebonne, furent unies et érigées en *comté*, par lettres du mois de septembre 1713, registrées au bureau des finances de la généralité de Provence, le 18 décembre 1715, en faveur de Jean-Antoine de Riqueti, marquis de Mirabeau, brigadier des armées du roi, aïeul du célèbre Honoré-Gabriel de Riqueti, comte de Mirabeau, mort en 1791, le plus grand orateur de son siècle.

Malte. Cette famille a donné plusieurs chevaliers et dignitaires à cet ordre depuis l'an 1639.

Armes : d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une demi-fleur de lys du même, florencée d'argent, défaillante à dextre, et côtoyée en pointe de trois roses du dernier émail.

LE RIVAU, *marquisat*, voyez BEAUVAU.

DE RIVIÈRE DE LA MURE, en Dauphiné. Cette maison, au rapport de Pithou-Curt, est originaire du royaume d'Aragon, où elle portait originairement le nom de *Fluviano;* qui est le même que celui de *Rivera* en latin, et de *Rivière* en français. Elle est connue dans le comté d'Urgel depuis l'an 1099. Le premier qui vint s'établir en France fut Rainaud Fluvianus, chevalier, qui servit en Provence le roi Alphonse Ier, l'an 1166. Il fut père de Jacques, qui changea son nom de *Fluviano* en celui de *Rivière*, pour le conformer à l'idiome du pays.

Services. Cette maison a donné, au milieu du seizième siècle, un lieutenant-général des galères, sous le comte de Tende, qui s'acquit une grande réputation de valeur ; des gouverneurs de places, un capitaine de deux cents arquebusiers à cheval, dans les guerres de Henri III et de Henri IV ; un mestre-de-camp-général de l'infanterie entretenue en Dauphiné sous Louis XIII ; et un grand nombre d'officiers de tous grades.

Malte. On compte plusieurs chevaliers de cette maison dans cet ordre depuis l'an 1461 ; et, précédemment, Antoine Fluviano fut élu au magistère l'an 1421.

Armes : de gueules, à la croix componée d'or et d'azur, de neuf pièces.

DE RIVOIRE OU DE ROVOYRE, DE LA RIVOIRE ET DE LA ROVOYRE; et dans les actes latins : *Rivoria, Rovoria, de Rivoriâ, de Rovoriâ, Rovoyra, de Rovoyrâ, Rivorii, Rivoriæ.*

Cette maison, aussi ancienne qu'illustre, est originaire de l'ancien Viennois, à la droite du Rhône, formant, avant 1789, le Haut-Vivarais, et qui n'a été réuni à ce pays, ainsi qu'à la province de Languedoc, que depuis la fin du quinzième siècle seulement.

Cette circonstance historique incontestable, et dont la vérification était si facile, a cependant été totalement perdue de vue par tous les auteurs et par tous les généalogistes qui se sont occupés de cette maison, et qui, par une conséquence de cette première erreur, ont regardé ses diverses branches comme des familles d'origines différentes, toutes également reconnues toutefois comme d'extraction chevaleresque. De là, le faux principe qu'il pouvait exister des Rivoire du Viennois, du Dauphiné et du Vivarais; ce qui se trouve être absolument la même chose.

La terre de la Rivoire, berceau de cette maison, et le seul fief de ce nom qui ait jamais été connu dans toutes ces contrées, est située dans la paroisse de Vanosc, près Annonay, et n'a cessé que depuis la révolution de faire partie du diocèse de Vienne.

Cette maison est connue depuis l'an 1112, époque à laquelle elle était déjà décorée de la chevalerie. Dès le même temps, on la voit partagée en deux branches principales. Cependant, plusieurs seigneurs ou chevaliers de ce nom figurent honorablement aux croisades, et dans les actes les plus importants de ces temps reculés, jusqu'en 1449, sans qu'on puisse préciser à laquelle de ces branches ils appartiennent. Leurs rapports avec les possesseurs constants du fief patrimonial sont prouvés jusqu'à l'évidence par plusieurs de ces actes, et ces relations ne disparaissent qu'après cette époque. Plusieurs de ces branches se trouvaient alors sous la domination de souverains étrangers à la France; et cette opposition de leurs intérêts politiques, bien plus encore que l'éloignement, leur fit négliger sans doute d'entretenir les liaisons de la commune origine. Postérieurement, et après une très-longue interruption de rapports, il est présumable qu'ils s'abstinrent également de prendre l'initiative des démarches qui pouvaient renouer ces liens. Cette susceptibilité se conçoit en pareille matière, et les exemples n'en sont pas rares, surtout entre personnes de

Digitized by Google

même qualité, jouissant d'une possession d'état à laquelle cette circonstance ne pouvait rien ajouter. C'est l'explication très-naturelle que l'on doit donner à l'isolement dans lequel sont restés plusieurs de ces rameaux, les uns envers les autres, malgré la tradition, les monuments et les actes qui les réunissaient.

La branche de Chadenac, connue depuis sous le nom de la Tourette, est celle qui nous paraît réunir le plus de titres pour être considérée comme l'aînée, malgré l'opinion énoncée dans le Dictionnaire de la Chenaye-des-Bois; parce que c'est elle qui a constamment possédé la terre du nom, sans aucune interruption, jusqu'en 1711, qu'elle la vendit. Elle l'a rachetée en 1812.

Celle de Romagneu se divisa en plusieurs rameaux, connus sous le titre de marquis du Palais, de seigneurs de la Bâtie de Montgascon, de Gerbais, et de Preyssins, et autres qui se répandirent dans plusieurs parties du Dauphiné, dans la Savoye, le Bugey et le Forez, où ils fondèrent des établissements considérables. De tous ces rameaux, on croit qu'il n'en existe plus que deux, qui sont celui du Palais, et une branche de la Batie.

La maison de la Rivoire a été depuis plusieurs années le sujet des recherches suivies d'un généalogiste dont le nom, les connaissances et le caractère, nous inspirent la plus grande confiance. C'est de lui que nous tenons une partie de ces notes : elles sont extraites d'un mémoire sur cette maison, rédigé d'après des titres et des documents irrécusables, et pleinement confirmatifs de ce que nous venons d'exposer. Ce mémoire, beaucoup trop étendu pour trouver place dans cet ouvrage, est destiné pour l'un des premiers volumes du Nobiliaire.

La maison de la Rivoire a contracté des alliances avec les races les plus anciennes et les plus puissantes du royaume. Elle compte, entr'autres, une alliance directe avec la maison de Savoie, et une collatérale avec la maison de Condé; alliances qui lui donnent les consanguinités les plus illustres.

Honneurs de la cour. La branche de la Tourrette a joui, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi, des honneurs de la cour en 1773, 1782, 1785, 1787 et 1789.

Services. La maison de la Rivoire a fourni des capitaines de cinquante et de trente lances des ordonnances; des lieutenants-généraux des armées du roi; des maréchaux-

de-camp en France et en Espagne; un général-major en Russie; des lieutenants et sous-lieutenants des gardes-du-corps en France et en Espagne; des gouverneurs de Nice, de Savone, et du pays de Gènes, dans le quinzième siècle et dans le milieu du seizième; et un préfet de la même ville de 1806 à 1809. Elle a donné aussi des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi dans les seizième et dix-septième siècles, et un très-grand nombre d'officiers distingués et de tous grades, dont plusieurs ont été tués en combattant pour leurs souverains. Elle a fourni deux chevaliers de l'ordre du roi, avant l'institution de l'ordre du Saint-Esprit, et une quantité de chevaliers de Saint-Louis, dont un commandeur de cet ordre.

Dans le quatorzième siècle, lors de l'institution du sénat de Chambéry, un Rivoire en fut le premier président, quoiqu'il le fût déjà du parlement de Dauphiné. Il remplit en même temps ces deux dignités sous des souverains différents. Cette maison a donné encore plusieurs ministres, ambassadeurs, et un maître-d'hôtel des ducs de Savoie. (Voyez Guichenon.) Au commencement du dix-huitième siècle un seigneur de cette maison a commandé un régiment d'infanterie de son nom, sous celui de la Tourrette. (Voyez le Nobiliaire, tom. XV, pag. 135.)

Prélature. Elle a donné plusieurs chanoines-dignitaires de Saint-Maurice de Vienne en Dauphiné, des chanoines-comtes de Saint-Jean de Lyon dès 1420, et un évêque de Valence dernièrement nommé.

Malte. Elle est jurée dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auquel elle a donné beaucoup de chevaliers, et cinq commandeurs, dont le premier vers 1400.

Deux chevaliers de la Rivoire ont été faits esclaves, à la suite de combats soutenus pour la religion, le premier à la fin du dix-septième siècle par les Algériens, chez lesquels il passa vingt-deux ans, après quoi il parvint à s'échapper et à rentrer dans sa famille; le deuxième en 1795, avec le chevalier Dupoët, Dauphinais, son second, par le capitan-pacha, qui les fit servir à orner son entrée triomphale dans Constantinople. Ils furent délivrés et comblés de bienfaits par la Russie, lorsque l'empereur Paul I[er] se déclara grand-maître de l'ordre; et il donna au commandeur de la Tourrette une commanderie en Pologne.

Titre. Celui de *marquis* du Palais dans les actes publics depuis 1550, ainsi que dans tous les titres, brevets, commissions et lettres de service émanés de nos rois.

Digitized by Google

Par les mêmes actes, celui de *barons* de Chadenac depuis 1600, de *comtes* de Chadenac en 1650; de *barons* de Chalancon (1) et des états de Languedoc, et marquis de la Tourrette depuis 1666; et enfin de comtes et vicomtes de la Tourrette, et de comtes de Portalès depuis le milieu du siècle dernier.

Par lettres-patentes du mois de septembre 1735, la demi-baronnie des états de Languedoc, qui existait sur la terre de Privas, fut transférée sur celle de la Tourrette, et réunie à la baronnie de Chalancon, sur laquelle reposait l'autre moitié de ce titre pour n'en former qu'une seule, dite *de tour* du Vivarais, et des états-généraux de la province de Languedoc sous le nom de la Tourrette, en faveur de Just-Antoine de la Rivoire, marquis de la Tourrette, et de sa postérité.

Armes : la branche de la Tourrette porte : de gueules, au lion d'argent, armé et lampassé de sable, qu'elle a écartelées avec celles de Ginestous, qui sont : d'or, au lion de gueules, armé et lampassé de sable.

La branche de Romagnieu portait : fascé d'argent et de gueules.

Les rameaux issus de cette branche avaient brisé par une bande d'azur, que les uns ont surchargée de trois fleurs de lys d'or, que les autres ont portée semée de France, ce qui est évidemment de concession.

Cette différence dans les armes des deux principales branches de la maison de la Rivoire ne paraîtra pas surprenante, si l'on considère l'époque extrêmement ancienne de leur séparation, antérieure de plus d'un siècle à la fixation des armoiries. On pourrait la justifier par un grand nombre d'exemples, dont plusieurs n'offrent pas cette circonstance sans réplique.

ROANNAIS, *duché-pairie*, voyez AUBUSSON et GOUFFIER.

DE ROBERT DU CHATELET, en Champagne, famille ancienne, originaire du Béarn, où elle florissait dès le dou-

---

(1) Il ne faut pas confondre la baronnie de Chalancon, ou Chalançon, en Vivarais, tombée dans la maison de la Rivoire-la-Tourrette, par le mariage d'Angélique-Antoinette de Ginestous, dame de cette terre, avec Just-Antoine de la Rivoire, en 1666, avec une autre baronnie de Chalençon, située en Vélay, qui a donné son nom à l'ancienne et illustre maison de Chalençon-Polignac. (Voir le premier volume, page 150 et 151.)

zième siècle. Elle prouve une filiation suivie depuis noble Joachim de Robert, vivant en Béarn en 1450. Ce fut sous le règne de Henri IV que cette famille vint s'établir en Champagne.

Services. Cette famille a donné plusieurs commandants d'hommes-d'armes, et un grand nombre d'officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titre. Celui de *baron*, dans les actes publics, brevets et commissions de nos rois depuis deux siècles.

Armes : de gueules, à l'aigle d'argent. L'écu timbré d'une couronne de comte. Tenants : deux sauvages.

DE ROBERT DE LIGNERAC, maison d'ancienne chevalerie du Quercy, connue depuis le treizième siècle que vivait Aimard Robert, qualifié chevalier en 1260. Elle possède la terre de Lignerac depuis l'an 1294.

Services. Des maîtres des requêtes, un chevalier de l'ordre du roi en 1571, capitaine des gardes d'Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX ; trois brigadiers des armées du roi, un maréchal-de-camp, des lieutenants-généraux et grands-baillis d'épée d'Auvergne, etc., etc.

Honneurs de la cour : en 1784 et en 1786, en vertu de preuves faites au cabinet du Saint-Esprit.

Grandesse d'Espagne : par diplôme de création de l'an 1774.

Pairie. Joseph-Louis de Robert, marquis de Lignerac, duc de Caylus, grand d'Espagne de la première classe, maréchal-de-camp des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, a été créé *pair* de France le 17 août 1815.

Prélature. Gui Robert fut le premier évêque de Montauban sous le pape Jean XXII. Aimar Robert, qu'on présume son frère, fut évêque de Lisieux, puis archevêque de Sens et cardinal en 1342.

Armes : d'azur, à trois étoiles à six rais d'or ; au chef du même : en abîme un écusson d'argent, à trois pals de gueules, qui est de ROBERT DE LIGNERAC. Devise : *Dum spiro, spero.*

DE ROCHECHINARD, en Dauphiné, branche de l'ancienne et illustre maison. D'Allemand. *Voyez* ALLEMAND.

Armes : d'azur, au chef d'argent, au lion de gueules, lampassé, armé, vilené et couronné d'or, brochant.

Digitized by Google

DE ROCHECHOUART, illustre, ancienne et puissante maison de chevalerie du Poitou, où est située la vicomté de Rochechouart, près de la Vienne et de la source de la Charente, dont elle tire son nom. Elle a pour auteur Aimeri, dit Osto-Francus, cinquième fils de Géraud, vicomte de Limoges (1), et de Rothilde son épouse. Il eut en apanage la vicomté de Rochechouart, dont il prit le nom, qu'il transmit à sa postérité.

Cette maison a formé, entr'autres branches, 1° les vicomtes de Rochechouart, seigneurs de Tonnay-Charente, fondus, en 1440, dans la maison de Pontville, substituée aux nom, armes et biens de cette branche; 2° les seigneurs de Chandenier, éteints en 1710; 3° les seigneurs de Saint-Amand et de Faudoas, éteints en 1696; 4° les seigneurs de Clermont, comtes de Faudoas; 5° les seigneurs de Jars, éteints en 1649; 6° les seigneurs de Montigny et de la Brosse; 7° les seigneurs de Fontaine Beaudan et de la Saussaye; 8° les ducs de Mortemart et de Vivonne, princes de Tonnay-Charente, pairs de France, éteints en 1743; 9° les marquis de Bonnivet, éteints en 1682; 10° les comtes de Maure, puis ducs de Mortemart, pairs de France.

Services. Un maréchal de France, deux généraux des galères des chevaliers du Saint-Esprit, des conseillers et chambellans de nos rois, des chevaliers-bannerets, des capitaines de cent et de cinquante hommes-d'armes des ordonnances, des chevaliers de l'ordre du roi; des lieutenants-généraux des armées, et un grand nombre d'officiers-généraux, des sénéchaux, gouverneurs et lieutenants-généraux de provinces, des premiers gentilshommes de la chambre du roi, des conseillers-d'état et des ambassadeurs, etc. etc.

Honneurs de la cour : de 1752 en 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Duché-pairie. Erection de la terre et marquisat de Mortemart en *duché-pairie*, au mois de décembre 1650; enregistrement et première réception en lit de justice le 15 décembre 1663; succession en ligne collatérale le 1er août 1746.

Pairie. Casimir-Victurnien de Rochechouart, duc de

---

(1) Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, tom. IV, pag. 649 et suiv. Art de vérifier les Dates, nouvelle édition in-8°, tom. X, pag. 246; et in-4°, tom. III, pag. 190.

Mortemart, capitaine-colonel des gardes-du-corps du à pied, maréchal-de-camp, commandant de la Légion d'Honneur et chevalier de Saint-Louis, a été créé *pair* de France le 4 juin 1814.

Victurnien-Bonaventure-Victor de Rochechouart, marquis de Mortemart, lieutenant-général des armées du roi, a été créé pair de France le 17 août 1815.

Prélature. Un archevêque de Bordeaux en 1275; un évêque et comte de Noyon, pair de France en 1318; un archevêque de Bourges en 1330; un évêque de Saint-Pons de Thomières, archevêque de Bourges, puis cardinal, mort en 1398; trois évêques de Saintes en 1426, 1460 et 1493; deux évêques de Sisteron, au milieu et vers la fin du 16^e siècle; un évêque et duc de Laon, pair de France en 1741, cardinal en 1756, prélat-commandeur des ordres du roi; un évêque d'Evreux en 1732, puis de Bayeux en 1753, ect.

Malte. Un grand nombre de chevaliers et de dignitaires de cet ordre depuis l'an 1546.

Armes: fascé, nébulé d'argent et de gueules.

DE ROCHECHOUART-PONTVILLE, vicomtes de Rochechouart, barons du Bâtiment, etc. L'origine de la maison de Pontville n'est pas encore connue. Sa filiation n'est bien établie que depuis le mariage contracté l'an 1470, entre Jean de Pontville, écuyer, vicomte de Broulhez, chambellan du duc de Guienne, avec Anne, vicomtesse de Rochechouart, fille unique et héritière de Foucaud, vicomte de Rochechouart, seigneur de Tonnay-Charente et de Mauzé, et d'Isabeau de Surgères. Ce fut apparemment pour procurer un aussi grand mariage à Jean de Pontville, que le duc de Guienne lui donna d'abord la vicomté de Broulhez, de la valeur de 1000 liv. de rente; s'obligea de lui donner une autre terre du même revenu, ayant haute, moyenne et basse justice; lui assura 4000 liv. de pension, et, en outre, lui donna une somme de 30,000 écus; bienfaits qui, pour ce temps, paraissent très-considérables. Ce Jean de Pontville s'engagea de prendre le nom et les armes pleines de Rochechouart, aussitôt après la célébration de son mariage, et de les faire porter par ses enfants mâles.

Armes: écartelé, aux 1 et 4 fascés nébulés d'argent et de gueules, qui est DE ROCHECHOUART; aux 2 et 3 de gueules, au pont d'or, qui est DE PONTVILLE.

Digitized by Google

LA ROCHE-COMMIERS, *marquisat*, voyez BARRAL.

LA ROCHE-COURBON, *marquisat*, voyez COURBON.

LA ROCHEFONTAINE, *marquisat*, voyez CHAMPAGNE.

DE LA ROCHE-FONTENILLES, maison d'origine chevaleresque de la province de Guienne, où elle possède les terres de la Roche et de Fontenilles depuis le onzième siècle. Elle subsiste en trois branches, la Roche-Fontenilles, la Roche-Rambures, et la Roche-Gensac.

Services. Elle a donné des capitaines de cent hommes-d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs de places, des colonels-généraux des légionnaires de Guienne, des lieutenants-généraux, des maréchaux-de-camp, et des brigadiers des armées du roi.

Titre. La *baronnie* de *Fontenilles*, en Guienne, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'avril 1658, en faveur de François de la Roche, seigneur et baron de Fontenilles, et de ses descendants.

Honneurs de la cour : en 1780, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Prélature. Un évêque de Meaux, premier aumônier de mesdames de France.

Armes : d'azur, à trois rocs d'échiquier d'or.

DE ROCHEFORT, en Vivarais, maison d'origine chevaleresque, des plus anciennes et des plus distinguées du Forez, où elle florissait dès l'an 1206. La branche aînée de cette maison s'est établie en Vivarais, par suite d'un mariage contracté en 1648 par Jean II de Rochefort, seigneur de la Tuilière, de Pouilly, et de la Chaussonnière, avec Anne de Giou de Geix de Pampelonne.

Services. Elle compte plusieurs officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Lyon. Elle a donné plusieurs chanoines-comtes de Lyon, depuis Falcon de Rochefort en 1280.

Malte. Elle a été admise dans cet ordre depuis le milieu du quinzième siècle.

Armes : parti, au 1 d'azur, à trois fleurs de lys d'or; au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules, qui est de ROCHEFORT; au 2 plein de vair, qui est de la VALETTE. Cri de guerre : *Lilia sustinet virtus.*

ROCHEFORT, *comté*, voyez CHABANNES.

LA ROCHEFOUCAULD. *Voyez* la seconde série.

LA ROCHE DE GENNES, *vicomté*, voyez VOYER.

DE LA ROCHELAMBERT. Le nom de cette maison, d'ancienne chevalerie d'Auvergne, paraît avoir été formé comme ceux des maisons de la Rochefoucauld, de la Roche-Aymon, etc., des noms de leurs premiers seigneurs, réunis à celui de leur principale terre. Cet usage est commun dans la plupart des maisons de nom et d'armes, réputées pour la noblesse la plus ancienne et la plus pure. La terre de la Rochelambert est située aux confins de l'Auvergne et du pays de Vélay, à deux lieues du Puy, sa capitale. Le premier seigneur de cette terre, dont l'histoire ait transmis la mémoire, est Pierre de la Rochelambert, Ier du nom, chevalier, vivant en 1164, auteur certain de cette maison, et depuis lequel la filiation s'établit par titres jusqu'à nos jours.

Services. Des chevaliers-bannerets, et des hommes-d'armes; un maréchal-des-logis du ban et arrière-ban d'Auvergne, en 1536; un chevalier de l'ordre du roi, et capitaine de cent hommes-d'armes des ordonnances; un maréchal-de-camp, et des officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Honneurs de la cour : en 1765, 1778, 1785, 1786 et 1788, en vertu de preuves faites au cabinet du Saint-Esprit.

Titres. Ceux de *marquis*, de *comte* et de *vicomte*, dans tous les brevets et commissions militaires depuis deux siècles. Cette maison a été présentée à la cour aux époques précitées avec tous ces titres.

Brioude. Claude Emmanuel et Gilbert de la Rochelambert furent reçus chanoines-comtes de Brioude en 1696 et en 1714.

Malte. Cette maison a donné plusieurs chevaliers et des commandeurs de cet ordre depuis François de la Rochelambert, qui y fut reçu en 1626.

Armes : d'argent, au chevron d'azur, au chef de gueules. Devise : *amour ou guerre;* vale me Dios! *Ny crainte, ny envie.*

DE LAROCHE-PONCIER, DE GROSBOIS, de Nully et de Lacarelle, famille noble et ancienne de Bourgogne, établie en Beaujolais depuis trois cents ans. Un jugement rendu au bailliage de Beaujolais, le 3 mars 1547, déclare Gui-

Digitized by Google

chard de la Roche, *noble et issu de noble et ancienne lignée.*

Services militaires. Elle a fourni un grand nombre d'officiers, dont plusieurs se sont particulièrement distingués.

Services civils. Elle a donné des conseillers aux parlements, des lieutenants-généraux et particuliers, avocats du roi, et conseillers au bailliage de Beaujolais.

Preuves. Elle a fait plusieurs fois ses preuves pour les écoles militaires, pour l'ordre de Malte, et celui de Notre-Dame de Mont-Carmel.

Titres. La branche aînée porte le titre de *comte*, qui lui a été accordé en 1787; et une autre branche possède la baronnie de *Vial.*

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à trois fasces de gueules; aux 2 et 3 d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois croisettes du même.

LA ROCHE-ROUSSE, *voyez* FESQUES.

ROCHETAILLÉ, *voyez* EBAUDY.

LES ROCHES-BARITAUD, *comté*, voyez BEAUHARNAIS.

RODIER DE LA BRUGUIÈRE, famille originaire d'Aurillac, en Auvergne. Pierre Rodier, évêque de Carcassonne, appela ses neveux en Languedoc, et les fit établir à Carcassonne, à Alais et à Anduse. Il ne subsiste plus de ces trois branches que celle d'Anduse.

Armes : de gueules, au château à trois tours d'argent, maçonné de sable.

DE ROERGAS DE SERVIEZ, de Campredon, en Languedoc. Cette famille est connue dans cette province depuis le quinzième siècle. Elle a assisté aux assemblées bailliagères dans l'ordre de la noblesse, en 1789.

Services. Un maréchal-de-camp, et plusieurs capitaines décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : de gueules, au lion d'or, terrassant un taureau d'argent; le combat éclairé d'un soleil levant du second émail.

ROGIER DE VILLENEUVE, de Callac, en Bretagne. Cette maison d'ancienne chevalerie, est une des plus distinguées de cette province. Elle a prouvé, lors de la recherche en 1669, son ascendance directe d'Alain Rogier et de Marguerite de Tournemire, vivants vers 1185. Guillaume Rogier,

leur fils, époux d'Agathe de Derval, était en 1226 vice-chevalier de Bretagne; et Geoffroy Rogier, petit-fils de Guillaume, était capitaine des arbalétriers en 1370. Cette maison a donné plusieurs présidents au parlement de Bretagne.

Titres. La seigneurie de *Villeneuve* fut érigée en *comté*, par lettres-patentes de 1639, en faveur de Joseph-Eugène Rogier.

La seigneurie de *Callac* fut érigée en *baronnie* en faveur du même, par lettres de septembre 1644, registrées le 16 juin 1645.

Armes : d'argent, au cor-de-chasse de sable, accompagné de cinq mouchetures du même, quatre en chef, et trois en pointe bien ordonnées.

DE ROGRES DE CHAMPIGNELLES, en Poitou et en Gâtinais, maison d'ancienne chevalerie, et l'une des plus considérables du Poitou. Elle a pour auteur connu Guillaume Rogres, chevalier, seigneur de Rouvres, vivant en 1283.

Services. Des chevaliers et des écuyers-bannerets, des chambellans et gentilshommes de nos rois, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, des gouverneurs de places, un échanson de Charles VII en 1450, plusieurs officiers-supérieurs, un premier maître-d'hôtel du duc de Berri, deux lieutenants-généraux des armées du roi, etc., etc.

Honneurs de la cour : en 1767, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. Celui de *marquis*, depuis le milieu du dix-huitième siècle, dans les actes publics, brevets et commissions militaires.

Malte. Plusieurs chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis Charles de Rogres de Champignelles, qui y fut reçu en 1663.

Armes : gironné d'argent et de gueules de douze pièces.

ROGUET, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *comte*, dans la personne de François Roguet, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la branche de laurier de sinople ; aux 2 et 3 de gueules, à la croix potencée d'argent.

DE ROHAN, *voyez* la seconde série.

DE ROMILLÉ OU ROMILLY, maison d'ancienne cheva-

Digitized by Google

lerie de la province de Bretagne, connue depuis Geoffroy de Romillé, nommé dans l'acte de fondation de l'abbaye de Melleray, faite l'an 1142, par Hamon le Bigot et Alain de Maidon. Lors de la recherche, elle a fait preuve par filiation depuis Jean de Romillé, sieur de la Chesnelaye, vivant l'an 1403, premier écuyer du roi Charles VI.

Titres. La seigneurie de la *Chesnelaye*, près de Pontorson en Bretagne, fut unie à celle d'Ardenne et érigée en *marquisat*, par lettres du mois de décembre 1641, registrées à Rennes le 15 juillet 1649, en faveur de François de Romillé, comte de Mausson, maréchal-de-camp.

Malte. Hippolyte-Alexandre de Romillé de la Chesnelaye fut reçu dans cet ordre en 1717.

Armes : d'azur, à deux léopards d'or, lampassés, armés et couronnés de gueules.

DE RONCHEROLLES, en Normandie. Cette maison n'est pas seulement comptée parmi les plus considérables du royaume par ses services, ses alliances et ses illustrations; elle est encore du très-petit nombre de ces anciennes races de chevalerie, dont l'histoire constate l'existence politique depuis le commencement du neuvième siècle. Elle tire son nom de la terre et seigneurie de Roncherolles, au Vexin, à six lieues de Rouen. Le premier seigneur connu de cette maison est Aimar de Roncherolles, chevalier, qu'on voit au nombre des seigneurs qui accompagnèrent Charlemagne à Rome, lorsque ce prince s'y fit couronner empereur en 800. Elle prouve sa filiation depuis Pierre, seigneur de Roncherolles, chevalier, mort au mois d'août 990.

Services. Cette maison a donné des chevaliers-bannerets, des capitaines de cinquante et de cent hommes-d'armes des ordonnances, des chambellans et gentilshommes ordinaires et conseillers de nos rois, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, des sénéchaux héréditaires et lieutenants-généraux du comté de Ponthieu, des conseillers-d'état, des lieutenants-généraux, des maréchaux-de-camp et des brigadiers des armées, des officiers supérieurs des gardes-du-corps, et une foule d'officiers de tous grades.

Honneurs de la cour : de 1756 à 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. Le chef de cette maison portait héréditairement le titre de *premier baron* de Normandie

La terre de *Roncherolles* fut érigée en *marquisat* par

lettres du mois de janvier 1652, en faveur de Pierre de Roncherolles, seigneur de Cuverville, la Roquette, Jouy et autres lieux, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Landrecies.

Malte. Cette maison a donné plusieurs chevaliers à cet ordre depuis l'an 1615.

Armes : d'argent, à deux fasces de gueules.

LA ROQUEBROU, *marquisat*, voyez MONTAL.

LA ROQUE-GONTARD, *marquisat*, *voyez* FORBIN.

DE ROQUELAURE, maison d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom de la terre et seigneurie de Roquelaure, dans le Bas-Armagnac, érigée en *duché-pairie* au mois de juin 1652. La branche ducale, aînée de cette maison, s'est éteinte en 1738 : elle subsiste dans les marquis de Saint-Aubin. On ignore si la branche de Pompignac, qu'on croit issue de la maison de Roquelaure, dont elle porte le nom et les armes, subsiste encore en Languedoc, où elle a été maintenue, en 1669, par M. de Bezons.

La maison de Roquelaure reconnaît pour premier auteur Pierre, seigneur en partie de Roquelaure, vivant en 1127.

Services. Des chevaliers bacheliers et bannerets, deux maréchaux de France, un lieutenant-général des armées du roi, des chevaliers des ordres, et un grand nombre de personnages de marque.

Titres. Cette maison a possédé plusieurs terres décorées des titres de *marquisats*, *comtés* et *baronnies*.

Malte. Depuis l'an 1556, cette maison a donné plusieurs chevaliers et dignitaires à cet ordre.

Prélature. Bertrand de Roquelaure fut élu évêque de Lectoure, mais non sacré, étant mort après l'an 1503.

Armes : d'azur, à trois rocs d'échiquier d'argent.

Branche de Pompignac : parti, au 1 d'azur, à trois rocs d'échiquier d'or en pointe, et en chef trois besants du même 1 et 2 ; au 2 de gueules, à la tour d'argent.

DE ROQUET, *voyez* D'ESTRESSES.

DE ROQUEVAIR, *voyez* CABRE.

DE ROSANBO, *voyez* LE PELETIER.

DE ROSSEL DE CERCY, de Tannoy, en Bourgogne, famille originaire de Picardie, connue par filiation, selon les

Digitized by Google

généalogistes, depuis Rodolphe de Rossel, écuyer, vivant en 1423. On voit cependant, deux siècles plus tard, cette famille occuper des charges de barreau et de judicature en la ville de Sens, et contracter des alliances avec la bourgeoisie de cette ville.

Services. Elle a donné plusieurs officiers de marque, et notamment des capitaines de vaisseau, un major de cavalerie, et plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Armes : d'azur, à trois tortues d'or. Devise : *Festina lentè.*

DE ROSSEL DE FONTARÈCHES, en Languedoc. Cette famille est issue d'ancienne chevalerie. Elle est connue depuis Géraud Rossel, qui fut un des témoins de l'accord fait, le 3 des ides d'octobre 1231, entre Raymond VII, comte de Toulouse, et Raymond, abbé de Gaillac.

Services. Cette famille a donné des écuyers et des hommes-d'armes, des capitaines de cent hommes de guerre, un colonel breveté par Louis XIV, un chef de bataillon, des capitaines, dont trois furent décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titre. La terre de *Brugairette* fut érigée en *baronnie*, par lettres du mois de mai 1664, en faveur de Jacob Rossel, seigneur d'Aigalières. Le titre de cette baronnie, attaché dans la suite à la terre d'Aigalières, passa par alliance dans la maison de Brueys; mais le titre de baron s'est conservé dans celle de Rossel, qui, indépendamment de ce titre, a acquis la baronnie de Fontarèches, qu'elle possède encore.

Armes : d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de deux quintefeuilles du même.

DU ROSSIGNOL, en Anjou. Georges du Rossignol, écuyer, seigneur du Rossignol et de la Lizière, épousa Marguerite Chenu. Il en eut Hardouine du Rossignol, épouse, par contrat du 9 décembre 1484, de René de Champagné, chevalier, seigneur de la Motteferchaut.

Armes : d'argent, à six rossignols de gueules, deux, un, deux et un.

ROUAULT DE GAMACHES. Cette maison a pour auteur Clément Rouault, anobli le 24 mai 1317.

Services. Un maréchal de France, des chambellans et gentilshommes ordinaires de nos rois, des chevaliers de Saint-Michel, des capitaines de cent et cinquante hommes-

d'armes des ordonnances, un chevalier du Saint-Esprit, lieutenant-général des armées, un autre lieutenant-général, deux maréchaux-de-camp et plusieurs brigadiers, des gouverneurs de provinces et de places, etc., etc.

Honneurs de la cour : en 1751 et en 1770.

Titres. Nicolas Rouault, baron d'Hélicourt, vicomte du Tilloy, obtint l'érection en *marquisat* de sa terre de Gamaches en Ponthieu, par lettres du mois de mai 1620, registrées au parlement le 6 février 1643. Cette maison a possédé le *comté* de Bénaon et plusieurs autres terres titrées.

Armes : de sable, à deux léopards d'or, lampassés et armés de gueules.

ROUBAIS, *marquisat*, voyez MELUN.

ROUELLE, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*, dans la personne de Pierre-Michel Rouelle, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur.

ROUER DE VILLERAY, en Champagne. Cette famille est ancienne, et remonte sa noblesse à Jean Rouer, anobli pour services en 1480.

Services. Cette famille a donné des officiers de judicature et dans les armées de nos rois.

Titre. Celui de *marquis* dans les actes et brevets.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois casques tarés de profil d'argent.

DE ROUGEMONT, *voyez* GAUTHIER.

ROUILLÉ DE MESLAY et du Coudray, famille anoblie par les offices de finance, de robe, et les charges municipales de la ville de Paris. Elle remonte à Pierre Rouillé, marié le 17 janvier 1466 à Marie Begat, et père de neuf enfants, entr'autres de Jean Rouillé. Celui-ci épousa Charlotte l'Écorché, dont il eut onze enfants, qui ont continué la postérité.

Jacques Rouillé, conseiller du roi et receveur-général des finances à Rouen, fut pourvu d'un office de secrétaire du roi le 23 novembre 1611, dans lequel il mourut en 1646.

Jean Rouillé fut échevin de Paris en 1597; et Louis Rouillé, conseiller de la même ville en 1634.

Digitized by Google

Services. Un introducteur des ambassadeurs, des conseillers-d'état et des officiers dans les armées.

Titre. La seigneurie de *Meslay* fut érigée en *comté*, par lettres-patentes du mois d'octobre 1688, registrées le 2 mars 1689, en faveur de Jean Rouillé, conseiller-d'état.

Armes : de gueules, à trois mains d'or; au chef du même, chargé de trois molettes d'éperon de gueules.

ROUILLÉ D'ORFEUIL. Cette famille a pour auteur certain Louis Rouillé, conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, le 25 avril 1679.

Services. Un surintendant des postes de France, des maîtres des requêtes et des conseillers-d'état, un ministre des affaires étrangères, des conseillers au parlement de Paris, un intendant et un contrôleur généraux des postes et messageries de France, un maréchal général des logis de la cavalerie, un gouverneur de la Martinique, deux intendants en Champagne, plusieurs officiers supérieurs, un préfet d'Eure-et-Loire en 1813, etc., etc.

Titres. Ceux de *marquis de Marville* et de *baron d'Orfeuil*, dans les actes et brevets depuis trois générations; celui de baron, consacré par la charte.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses tigées d'argent, et en pointe d'un croissant du même.

LE ROUILLÉ DE PREAUX, en Normandie. Cette famille est ancienne. Elle descend d'avocats au bailliage d'Alençon. Claude le Rouillé, avocat audit bailliage, a acquis le privilége de la noblesse, pour la somme de 1200 livres, qu'il paya le 11 février 1710.

Lors de la recherche faite en 1666, Pierre le Rouillé, avocat à Alençon, s'était désisté de la qualité de noble par lui prise.

Armes : d'argent, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles de sable.

ROLLET ou RAULET, famille noble de Lorraine, qui doit son origine à Gervais Rollet, chef d'échansonnerie du duc René II, lequel fut anobli par ce prince en 1498. Il eut d'Agnès Sathenay, sa femme, deux fils; 1° Jean, seigneur d'Ambly, qui continua la lignée en Lorraine; 2° Christophe Rollet, qui, lors de la réformation, quitta cette province pour aller s'établir dans le pays de Neufchâtel, en Suisse, où il a fondé une autre branche, qui porte pour

armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la coupe couverte d'or ; aux 2 et 3 d'azur, au chevron, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une montagne, le tout d'or. Supports : deux lions. Cimier : une aigle.

DU ROURE. Cette maison, d'ancienne chevalerie, tire son nom d'une terre située en Gévaudan. Elle s'est fondue par mariage, après l'an 1169, dans la maison de Beauvoir, qui depuis en a retenu le nom et les armes. *Voyez* GRIMOARD DE BEAUVOIR.

La baronnie du *Roure* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de janvier 1608, en faveur de Jacques de Grimoard, maréchal-de-camp.

Armes : d'azur, au chêne d'or à quatre branches passées en sautoir.

ROUSSEAU DE CHAMOY, famille noble et très-ancienne, originaire du duché de Bourgogne, au comté de Tonnerre. Elle a formé plusieurs branches, sous les noms de la Corbilière, de l'Étang, de Villejoin, qui se sont répandues en Berri, en Poitou, dans le Blaisois, l'Ile-de-France, puis en Champagne, par l'acquisition de la terre de Chamoy, de la baronnie de Vocemain, de Sommeval, Auxon et autres, en 1681. Elle est connue, par titres authentiques, aux années 1200 et 1289 ; et en 1253 on voit un Pierre Rousseau vendre, à Hugues IV, duc de Bourgogne et comte de Châlons, des dîmes dans le territoire de Dijon. (Pouillé de-Saint-Martin.)

Services. Elle a fourni des hommes-d'armes d'ordonnance de nos rois, un grand nombre d'officiers distingués, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des magistrats renommés par leur mérite ; un Louis Rousseau de Chamoy, ministre de S. M. Louis XIV près le roi de Suède, le duc de Hanovre, l'électeur de Saxe, et plénipotentiaire à la diète impériale de Ratisbonne ; un lieutenant-général du gouvernement de Paris, un gouverneur de la Désirade.

Titres. Sa Majesté, par lettres-patentes du 16 juin 1818, a maintenu Claude Rousseau, marquis de Chamoy, ancien colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, dans la possession du titre de *marquis*, dont lui et son père avaient joui, sous les rois ses prédécesseurs, et établi le marquisat sur la terre de Chamoy.

Armes : d'azur, à trois bandes d'or. Couronne de marquis. Supports : deux chamois.

Digitized by Google

ROUSSEAU DE RIMOGNE et d'Hiraumont, famille très-ancienne, qui prouve, par un acte original, que Guillaume Rousseau a fait aveu et dénombrement pour son fief de Bornes, en Anjou, en 1466. Elle s'est transportée dans le Blaisois, puis dans les Ardennes.

Services. Jéhan Rousseau était l'un des écuyers de la compagnie commandée par Pierre de Virieu, en 1419; on le trouve encore dans le contrôle des gens-d'armes et de trait en 1435. Un autre Jean Rousseau était écuyer de Mgr. le duc d'Angoulême en 1525. Cette famille a produit un grand nombre d'hommes-d'armes et d'officiers distingués, et un trésorier-général de la maison du roi en 1580, ainsi qu'il appert par une commission spéciale, signée de la propre main d'Henri III.

ROUSSEL DE GODERVILLE, en Normandie. Cette famille prouve littéralement sa noblesse depuis l'an 1482; et une enquête du 17 juillet 1521 porte qu'elle est originaire du Dauphiné, et qu'elle remonte à Aubert Roussel, avant l'an 1400.

Titre. La seigneurie de *Goderville*, unie aux terres et fiefs de Presteval, Baigneville, Carville, et Mesmoulins, fut érigée en *baronnie*, par lettres du mois de mars 1651, registrées au parlement de Rouen le 21 mars 1652.

Armes : palé d'or et d'azur; au chef de gueules, chargé de trois merlettes d'argent.

DE ROUSSILLON, *voyez* MALARMET.

ROUSSILLON, terre en Dauphiné, fut érigée en comté par lettres de Louis XI, de 1465, en faveur de Louis légitimé de Bourbon, comte de Ligni, maréchal et sénéchal de Bourbonnais, Forez et comté d'Auvergne, le mariant avec sa fille naturelle Jeanne, bâtarde de France, née de Marguerite de Sassenage. Le comte de Roussillon, qui fut créé en 1466 amiral de France, et en 1469 chevalier de l'ordre de Saint-Michel et lieutenant-général en Normandie, fut père de Charles de Bourbon, comte de Roussillon, qui mourut en 1510 sans postérité. Il eut pour héritière sa sœur aînée, Susanne de Bourbon, qui porta les comtés de Roussillon et de Ligni à son premier mari Jean de *Chabannes*, comte de Dammartin, dont naquirent Antoinette et Avoye de Chabannes. Celle-ci vendit, en 1532, avec Jean de Brisai, son troisième mari, le comté de Roussillon à

Blanche de Tournon, veuve de Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon.

ROUVILLE. Famille de Picardie, dont le nom primitif était *Gougeul*, et qui vient de Jean Gougeul, bourgeois de Paris, anobli en 1317.
Armes : d'azur, semé de billettes d'or; à deux goujons adossés du même, brochants.

DES ROUX, *voyez* EIROUX et PONTEVÈS.

DE ROUYN, *voyez* DROUIN.

LE ROY DE VALANGLART et de Barde, noblesse des plus anciennes de la province de Picardie, connue par titres depuis l'an 1227, et prouvant sa filiation depuis Gui le Roy, écuyer, rappelé comme défunt dans des actes de 1375, 1396 et 1405.
Services. Plusieurs capitaines d'infanterie et de cavalerie, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.
Titres. Ceux de *marquis* de Valanglart et de *comte* de Barde, dans les actes publics et brevets militaires depuis trois générations.
Malte. Louis le Roy de Valanglart était chevalier de Malte en 1632, ainsi qu'il conste d'une quittance de la somme de 3000 livres, qui lui fut donnée par Pierre des Quets, chevalier et receveur de l'ordre, ladite somme pour le passage et la dispense d'âge.
Armes : tiercé en fasce, au 1 d'or, au lion léopardé de gueules; au 2 de sinople; au 3 d'hermine. Supports : deux lions. Cimier : un lion issant.

ROYAN, *marquisat*, voyez LA TRÉMOILLE.

DE ROYE-WICHEN, en Hollande, branche puînée de l'illustre et ancienne maison de Roye, en Picardie, qui a donné un maître des arbalétriers, un chambrier, et un maître des eaux-et-forêts de France; un archevêque de Reims, un évêque de Laon, et un évêque de Noyon. Cette branche s'établit dans les Pays-Bas, au milieu du quinzième siècle.
Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois pals de vair; au chef d'or, chargé d'un chevron du champ, qui est de CHATILLON; aux 2 et 3 de gueules, au crampon ou piége-de-loup d'argent en pal; au marteau de sable, emmanché d'or, couronné du même, contre-posé en fasce, le manche brochant sur le crampon, qui est de WICHEN; sur le tout de gueules, à la bande d'argent, qui est de ROYE.

Digitized by Google

Tenants : deux maures armés de toutes pièces, la pique renversée. Cimier : un casque grillé et liséré d'or, sommé d'une couronne de comte, d'où sort un dextrochère de carnation, paré de sable, tenant un badelaire levé du même, garni d'or.

ROYON, *marquisat*, voyez BRYAS.

ROZAN, *comté*, voyez DURFORT.

RUFFEC, *marquisat*, voyez VOLVIRE.

DE RULLY OU RUILLY. Jean de Rully, et Marguerite, sa sœur, furent anoblis au mois d'avril 1399.

Jacques de Rully fut élu président à mortier au parlement de Paris le 22 mai 1403, et mourut en 1409. Il avait épousé Jeanne la Giffarde, dont il eut Philippe de Ruilly, écuyer, premier valet-de-chambre du roi, et garde des deniers des coffres; et de Louis et Ithier de Ruilly, vivants en 1409.

Armes : de sable, à six coquilles d'argent.

RUTY, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne de Charles-Étienne-François Ruty, lieutenant-général d'artillerie, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

Armes : parti, au 1 d'azur, au palmier terrassé d'or; au 2 de gueules, à l'étoile d'or.

DE RYS, *voyez* FAUCON.

S.

SABATIER, famille originaire de Marseille, et non de Sicile, comme l'a dit sans preuves l'abbé Robert de Briançon. Elle s'est éteinte vers la fin du dix-septième siècle. Elle a donné un chevalier de Malte en 1651.

Armes : d'azur, au bourdon d'or en bande, échelé par deux oiseaux affrontés de sinople, becqués de gueules, et membrés d'or.

SABATIER, famille originaire de la ville de Gardanne, et éteinte depuis un siècle. Elle avait pour auteur Jean Sabatier, du lieu de Gardanne, en Provence, taxé, en 1512, comme nouveau chrétien de race judaïque. Son fils, Jean Sabatier, fut anobli par lettres-patentes du roi Charles IX, en 1571.

Armes : d'azur, au croissant d'argent, accompagné de trois coquilles d'or.

SABATIER DE L'ARMILLIÈRE, en Provence. Cette famille a pour auteur Antoine Sabatier, anobli par lettres de Louis XIII, du 19 juin 1619, registrées à Aix le 2 septembre suivant.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'un soleil, et en pointe de trois roses, le tout du même.

SABLÉ, *marquisat*, voyez COLBERT.

DE SABRAN, maison d'ancienne chevalerie, l'une des plus illustres de Provence, originaire du Languedoc, où elle possédait anciennement une portion de la ville d'Uzès en souveraineté, la baronnie de Sabran, dont elle a pris le nom, et des biens considérables dans la sénéchaussée de Beaucaire. Elle est connue depuis Guillaume et Émeno de Sabran, qui vivaient en 1066. Elle a formé les branches : 1° des seigneurs de Céreste, éteints peu après 1461 ; 2° des barons d'Ansouis, éteints en 1614 ; 3° des barons de Beaudinar, comtes d'Arian ; 4° des seigneurs d'Aiguine et de Canjuers ; 5° les seigneurs de Biosc, et plusieurs autres branches éteintes.

Services. Des maréchaux du royaume de Naples ; un grand-chambellan de la reine Jeanne, et plusieurs officiers-généraux et supérieurs.

Pairie. Elzéard-Louis-Zozime, comte de Sabran,

Digitized by Google

maréchal-de-camp, a été créé pair de France le 17 août 1815.

Malte. Cette maison a donné un grand nombre de chevaliers et de commandeurs à cet ordre, depuis Claude de Sabran, qui y fut reçu en 1531.

Prélature. Un évêque de Chiéfi, créé cardinal au milieu du quatorzième siècle; un évêque de Glandevès au milieu du dix-septième, etc., etc.

Armes : de gueules, au lion d'argent.

DE SAHUGUET DE TERMES, d'Espagnac, en Champagne et en Limosin, famille ancienne, originaire de Navarre, laquelle a pour auteur Denis Sahuguet, homme-d'armes, vivant en 1543. Jacques Sahuguet, seigneur du Vialard, n'ayant point d'enfants, institua pour son héritier, en 1653, Jacques-Gilbert Damarzit, seigneur de Saint-Michel, son neveu, à la charge, par lui et ses descendants, de porter à perpétuité le nom et les armes de Sahuguet. C'est de ce Jacques-Gilbert Damarzit que descendent les barons d'Espagnac et les seigneurs de la Roche. Cette famille de Damarzit ne date, dans l'ordre de la noblesse, que depuis le commencement du dix-huitième siècle.

Services. Des hommes-d'armes dans les compagnies d'ordonnance, des capitaines d'infanterie et de cavalerie, plusieurs chevaliers de Saint-Louis; un maréchal-de-camp, commandeur de Saint-Louis, gouverneur des Invalides; un général de division, commandant-général des troupes françaises dans la Ligurie en 1801, nommé en 1802 capitaine-général à Tabago, mort dans cette expédition.

Titres. Celui de *marquis* de Termes, dans les actes et brevets depuis quatre générations; celui de *baron*, en vertu de la possession, depuis l'an 1748, de la baronnie de Cazillac, la seconde du Quercy.

Armes : de gueules, à la coquille d'argent en chef, et un croissant du même en pointe; accostés de deux épées d'or, la pointe en bas.

DE SAIGNARD, très-ancienne famille du Languedoc, connue par filiation depuis Jean de Saignard, Ier du nom, pourvu de l'office de premier écuyer du roi Charles VII, le 29 avril 1439. Elle a formé plusieurs branches : 1° les seigneurs de la Fressange, barons de Queyrières et des états du Vélay; 2° les seigneurs de Glavenas; 3° les seigneurs de Choumouroux; 4° les seigneurs et marquis de Sasselanges.

Services. Un capitaine de deux cents hommes de guerre en 1590, commandant une compagnie de cent arquebusiers à pied en 1594, deux autres capitaines de cent arquebusiers; deux lieutenants aux régiments de Navarre et Dauphin; deux brigadiers des armées du roi; cinq capitaines, et plusieurs officiers au régiment d'Auvergne; un major au régiment des grenadiers royaux du Quercy; un lieutenant-colonel de cavalerie; un chef d'escadron, adjudant-major au 1er régiment des grenadiers à cheval de la garde royale; des gouverneurs de places; la plupart de ces officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes. Branche de la Fressange : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au sautoir d'or, qui est de SAIGNARD ; aux 2 et 3 d'azur, à l'aigle éployée d'argent, qui est d'ALLIER DE LA FRESSANGE.

Branche de Choumouroux : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au sautoir d'or, qui est de SAIGNARD ; aux 2 et 3 d'azur, à trois chevrons d'or, qui est de CHOUMOUROUX.

Branche de Sasselanges : d'azur, au sautoir d'or.

DE SAINT-ABRE, *voyez* LA CROPTE.

DE SAINT-ANDRÉ. François de Saint-André, natif de Toulouse, fils de Pierre de Saint-André, premier président au parlement de Toulouse, chancelier du roi Louis XII, en ses états d'Italie, lieutenant pour sa majesté dans la seigneurie de Gènes, et de Claire de Puymisson, fut d'abord conseiller au parlement de Paris le dernier mars 1514, président-clerc le 24 juillet 1533, et enfin président à mortier le 18 juillet 1538. Il épousa Marie de Gueteville, vicomtesse de Corbeil et de Tigery, dont il laissa trois fils, l'un chanoine de Notre-Dame de Paris, deux morts sans postérité, l'un président aux requêtes du palais; le second fut président aux enquêtes du parlement : et trois filles.

Armes : d'azur, au château à trois tours d'argent, maçonné de sable, accompagné en chef de trois étoiles d'or.

DE SAINT-AUBERT, maison d'ancienne chevalerie des Pays-Bas, où elle florissait dès le milieu du dixième siècle. Elle a donné origine à la maison de Graincourt, et à plusieurs autres illustres familles du Cambrésis et de l'Artois.

La terre de Saint-Aubert était une des plus considérables qui composaient l'ancien patrimoine de la maison d'Oisy-Crèvecœur. Le premier seigneur de ce nom fut Wa-

Digitized by Google

ter, selon Gelic, lequel dit avoir été créé sénéchal du Cambrésis en 986. Il épousa, selon le même, la sœur du comte de Vermandois, et eut pour fils Gérard de Saint-Aubert, sénéchal du Cambrésis; et Huard, qui renoncèrent, avec leurs alliés, aux droits qu'ils pouvaient avoir sur le comté de Cambrésis en faveur de l'évêque Herluin l'an 1007. On ne trouve plus de traces de cette ancienne et illustre maison après l'an 1384.

Armes : d'or, à trois chevrons de gueules.

DE SAINT-AUBIN, *marquisat*, voyez LE GENDRE.

DE SAINT-BELIN, maison d'origine chevaleresque de la province de Champagne; sa généalogie, depuis 1246 jusqu'en 1670, se trouve dans le Nobiliaire de Champagne, imprimé et déposé à la Bibliothèque du Roi; et plusieurs documents font présumer qu'elle florissait antérieurement au règne de Saint-Louis. Cette maison est aussi comprise dans le recueil imprimé de celles qui composaient la véritable chevalerie de Lorraine.

Services militaires. Elle a fourni des capitaines de compagnies nobles d'ordonnance ou d'hommes-d'armes, et des commandants de régiments depuis leur création, ainsi que des officiers supérieurs de la maison du roi, et des officiers-généraux; un très-grand nombre d'individus de ce nom, avancés en charges militaires, ont été tués soit au service de la religion dans l'ordre de Malte, soit à celui de nos rois; entr'autres Geoffroy de Saint-Belin, à la bataille de Montlhéry en 1465, au moment où il faisait prisonnier Charles-le-Téméraire, comte de Charolais, sous les yeux du roi Louis XI. (V. Philippe de Commines et autres auteurs.)

Titres. Lettres-patentes données par le roi à Saint-Germain-en-Laye, au mois de mai 1662, signées Louis, et par le roi, *Phelipeaux,* et sur le repli, *visa, Molé,* portant érection de la terre et seigneurie de *Bielle* en titre de *comté,* en faveur de son amé et féal chevalier, Georges de Saint-Belin, baron de Bielle et de Braux; et en considération des recommandables services que lui et *ceux de sa maison* avaient rendus à l'état, et continuaient encore de lui rendre. (Copié textuellement du paragraphe VI des preuves fournies en 1669, devant monseigneur Lefèvre de Caumartin, intendant de Champagne, et insérées au Nobiliaire de Champagne.) Ledit Georges de Saint-Belin était colonel d'un régiment d'infanterie, et avait été élu de la

chambre de la noblesse aux états de la province de Bourgogne, de 1650 à 1653, après Jacques de Saulx, comte de Tavannes, et avant Gaspard d'Amanzé d'Écars, comte d'Amanzé.

Armes : d'azur, à trois têtes de bélier d'argent, accornées d'or. Tenants : deux sauvages. Devise : *Ex utroque fortis.*

DE SAINT-BRISSON, *marquisat*, voyez SÉGUIER.

DE SAINT-CHAMANS (DE SANCTO-AMANTIO), maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'un bourg situé entre Tulle et Argental, en Limosin. Elle est connue depuis Yves de Saint-Chamans, chevalier, qui l'an 1040 fit une donation en l'abbaye de la Chalm, en présence de Robert de Durfort. Elle prouve sa descendance sans interruption depuis Hercule de Saint-Chamans, chevalier, seigneur de Saint-Chamans, vivant en 1180.

Services. Des chevaliers-bannerets, un grand-maître des Templiers en 1171 ; un chambellan premier maître-d'hôtel, puis panetier du roi, vivant en 1499 ; des capitaines d'hommes-d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs de places, des grands-baillis d'épée de Béarn, des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées.

Honneurs de la cour : en 1766 et en 1789, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La seigneurie de *Méry* fut érigée en *marquisat*, par lettres-patentes du mois de novembre 1695, registrées au parlement, en faveur de François de Saint-Chamans, exempt des gardes-du-corps.

La seigneurie de *la Chapelle-Gautier* fut érigée en *comté*, par lettres du mois de mars 1612, en faveur de Mercurin de Saint-Chamans, et d'Élisabeth des Ursins, son épouse.

Malte. Jeannot de Saint-Chamans était grand-maréchal de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1428. Depuis cette époque cette maison a donné plusieurs autres chevaliers et dignitaires à cet ordre.

Armes : de sinople ; à trois fasces d'argent ; à l'engrêlure du même.

SAINT-DENIS (AGIS DE), famille très-ancienne de Normandie, qui est connue dans cette province avant 1400.

Digitized by Google

Services. Elle a fourni plusieurs officiers distingués, et des chevaliers à l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Malte. Plusieurs chevaliers à cet ordre.

Titres. Elle porte les titres de *baron* et de *comte*, dans plusieurs titres, actes et brevets, depuis nombre d'années; celui de baron lui a été confirmé par lettres-patentes en date du 28 février 1810; elle constitue dans ce moment un majorat de comte.

Armes : de gueules, à trois besants d'argent.

DE SAINT-DENYS, *voyez* JUCHEREAU.

DE SAINT-DIDIER, *voyez* DIDIER.

SAINTE-GEMME, *comté*, voyez ANDIGNÉ.

DE SAINTE-MAURE, maison d'ancienne chevalerie, qui tirait son nom de la ville et baronnie de Sainte-Maure, en Touraine. Elle remonte à Goscelin de Sainte-Maure, surnommé Pictavinus, mentionné dans une charte de Fouques Nera, comte d'Anjou, de l'an 1007. Elle n'a formé que cinq générations. Avoie, dame de Sainte-Maure, fille unique de Guillaume, seigneur de Sainte-Maure, épousa, avant l'an 1190, Guillaume, seigneur de Pressigny, en Touraine, à qui elle porta le riche héritage de sa maison.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules.

DE SAINTE-MAURE-MONTAUSIER. Cette maison, l'une des plus anciennes et des plus illustres du royaume, a pour auteur Aimeri de Loudun, qui vivait en 1129, issu d'une branche puînée des comtes de Poitou. Foulques de Loudun, fils d'Aimeri, épousa Athénaïs, dame de Pressigny, en Touraine, dont il eut trois fils. Le dernier, Guillaume, fut seigneur de Pressigny. Ayant épousé, avant l'an 1190, Avoie, dame de Sainte-Maure, en Touraine, il prit le nom et les armes de Sainte-Maure (1), et les transmit à ses descendants.

Cette maison a formé plusieurs branches: 1° les seigneurs de Montausier et de Nesle, comtes de Joigny, éteints au seizième siècle; 2° les seigneurs d'Ozillac, en Champagne; 3° les seigneurs de Jonzac, marquis d'Ozillac, éteints en 1677; 4° les seigneurs de Chaux, éteints après 1611; 5° les seigneurs de Montausier, éteints en 1690; 6° les seigneurs

---

(1) Il portait précédemment une bordure componée de seize pièces.

de la Guiraye, 7° et les seigneurs du Fougeray, ces derniers éteints en 1763.

Services. Un chancelier de France, un vice-amiral, des chevaliers du Saint-Esprit, des gentilshommes et des chambellans de nos rois, des capitaines de cinquante lances, et de compagnies d'hommes-d'armes des ordonnances; des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, des conseillers-d'état, des généraux d'armées, des gouverneurs de places, et un grand nombre d'officiers distingués sur terre et sur mer.

Honneurs de la cour : en 1769 et en 1773, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Duché-pairie. La baronnie de *Montausier,* en Saintonge, fut érigée en *marquisat,* par lettres du mois de mai 1644, puis en *duché-pairie,* par d'autres du mois d'août 1664, registrées le 2 décembre 1665.

Pairie. Louis-Auguste-Marie-César, comte de Sainte-Maure-Montausier, a été créé pair de France le 17 août 1815.

Prélature. Un évêque du Mans au commencement du treizième siècle.

Malte. Plusieurs chevaliers et dignitaires de cet ordre, depuis Jean de Sainte-Maure, commandeur de Vaubourg, et de Carpy en 1493.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules. Tenants : deux anges.

DE SAINTENAC, *voyez* FALANTIN.

DE SAINTE-RADEGONDE, *voyez* GIRARD.

SAINT-ESTÈVE, *comté,* voyez BASCHI.

SAINT-FARGEAU, petite ville de Puisaye, ayant été confisquée sur Jacques Cœur, argentier du roi Charles VII, ce prince en fit don à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, grand-maître de France, décédé le 25 décembre 1448, et père de Jean de Chabannes, comte de Dammartin, qui, de Susanne de Bourbon, comtesse de Roussillon, eut deux filles. Antoinette, l'aînée, eut la seigneurie de Saint-Fargeau, qu'elle porta à son mari, René d'Anjou, seigneur de Mézières, père de Nicolas d'Anjou, en faveur duquel la seigneurie de Saint-Fargeau fut érigée en comté, avec union de la châtellenie de Charny, par lettres de février 1541. Renée d'Anjou, fille unique de Nicolas, porta, en 1566, le comté de Saint-Fargeau et le marquisat de Mézières, à son mari, François de Bourbon, duc de Montpensier, en faveur duquel le comté de Saint-

Digitized by Google

Fargeau fut érigé en *duché-pairie*, par lettres d'avril 1575, registrées le 28 mars 1576. Leur fille unique, Marie de Bourbon, épousa, en 1610, Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, et fut mère d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, dite mademoiselle de Montpensier, qui, par son testament du 27 février 1685, donna à Antoine-Nompar de Caumont, comte, puis duc de Lauzun, Saint-Fargeau, dont elle avait fait désunir, en 1651, la châtellenie de Charny. Le duc de Lauzun a vendu ce comté à Michel-Robert le Pelletier-des-Forts, contrôleur-général des finances.

DE SAINT-GENEST, *voyez* FLOQUET.

SAINT-GENIEZ, *marquisat*, voyez BADERON.

DE SAINT-GEORGES, voyez FADATE.

DE SAINT-GERMAIN, seigneurs du Plessis-Tacé, des Coutures, de Ravines, barons de Courson, etc. Cette famille s'est anoblie par les charges municipales, de judicature et de finances, de la ville de Paris. Elle remonte à Jean de Saint-Germain, bourgeois de Paris, vivant vers 1540.

Services. Des maîtres en la chambre des comptes, plusieurs officiers supérieurs, des maîtres-d'hôtel du roi, etc.

Armes : d'argent, au nuage d'azur, chargé d'un cœur d'or.

DE SAINT-GERMAIN, *voyez* APCHON.

DE SAINT-GERMAIN, en Forez. Bernard de Saint-Germain vivait en 1200. Hugues et autre Hugues de Saint-Germain, religieux de l'Ile-Barbe, vivaient en 1261 et 1300.

Lyon. Hugues de Saint-Germain était chanoine-comte de Lyon en 1193. Un autre Hugues l'était en 1254; et Antoine de Saint-Germain en 1463.

Armes : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de six merlettes du même.

DE SAINT-GERMAIN (comte), *voyez* LE FEBVRE.

DE SAINT-JULIEN, *voyez* ÉMÉ.

DE SAINT-LARY, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une terre située dans le comté de Comminges. L'historien des Grands-Officiers de la Couronne en donne la filiation depuis Jean de Saint-Lary, seigneur de Gessac, Montgros, Montblanc, Frontignan et Montas-

truc, qui testa en 1485. Elle s'est éteinte au milieu du dix-huitième siècle.

Services. Deux grands-écuyers et un maréchal de France; trois chevaliers des ordres du roi; des sénéchaux et gouverneurs de provinces; des lieutenants-généraux et des maréchaux-de-camp des armées du roi.

Duché-pairie. La ville de Seurre, sur la Saône, en Bourgogne, fut érigée en *duché-pairie*, sous le nom de *Bellegarde*, qu'elle a conservé, au mois de septembre 1619, en faveur de Roger de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde, grand-écuyer de France. Il fit transférer le titre de duché sur la terre de Choisy-aux-Loges, par lettres du mois de décembre 1645, registrées le 26 juillet suivant. Il mourut sans enfants le 13 du même mois. Il avait substitué tous ses biens à son neveu, Jean-Antoine Arnaud de Pardaillan, marquis de Montespan, maître de la garde-robe du roi.

Prélature. Octave de Saint-Lary-Bellegarde, évêque de Conserans en 1614, passa à l'archevêché de Sens en 1623.

Armes: d'azur, au lion couronné d'or.

DE SAINT-LUBIN, *voyez* GILBERT.

DE SAINT-MARS, *voyez* PIÉDEFER.

DE SAINT-MAURIS, en Montagne, illustre et ancienne maison de chevalerie de Franche-Comté, qui remonte, par filiation suivie, à Richard de Saint-Mauris, chevalier, vivant à la fin du onzième siècle. Elle a formé diverses branches, distinguées par les surnoms de Châtenois, Sauvaget, Mathay et Berchenet, Bustal, Saneey et Saint-Hippolyte, Saulx, etc.

Services. Quatorze chevaliers et un commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; des grands-officiers de la maison, et des chefs dans les armées des ducs de Bourgogne et de Lorraine; des généraux et officiers supérieurs distingués au service de France, d'Espagne, d'Allemagne, de Bourgogne et de Lorraine, notamment plusieurs lieutenants-généraux, généraux-majors de bataille, maréchaux-de-camp, sergents-majors de bataille et brigadiers des armées; des inspecteurs-généraux de toute la cavalerie; des inspecteurs d'infanterie, des adjudants-généraux, majors-généraux et maréchaux-généraux-des-logis; quatorze colonels ou mestres-de-camp d'infanterie et de cavalerie; un commandant-général des Iles-du-Vent;

Digitized by Google

des gouverneurs et commandants de provinces et de places, etc., etc.

Honneurs de la cour : le 12 mai 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Cette maison a possédé plusieurs terres titrées, entr'autres les marquisats de Saint-Mauris (érigé en 1705), et de Genevrey; les *comtés* de Saulx et de Lambrey; les *baronnies* de la Villeneuve et de Châtenois, et (avec la maison de Raigecourt) le marquisat de Spincourt.

Malte. Dix chevaliers et un commandeur de cet ordre depuis trois siècles.

Armes : de sable, à deux fasces d'argent. Couronne de marquis. Cimier : un maure issant de carnation, tenant de la main dextre un badelaire, et de la sénestre une banderolle portant pour devise : *Antique, fier et sans tache.* L'écu posé sur deux bannières ou panons carrés aux armes de Saint-Mauris, passés en sautoir. Tenants : deux maures de carnation, ceints et tortillés d'argent, ayant chacun un badelaire à la main. Légende : *Plus de deuil que de joie.*

DE SAINT-MAURIS-MONTBAREY, en Franche-Comté. Le nom de cette famille est plus communément écrit Saint-Moris dans les anciens actes. Elle est issue d'avocats et de procureurs de la ville de Dôle. Le plus ancien qu'on trouve avec cette qualité est Jean de Saint-Moris, docteur ès droits, conseiller en la cour souveraine du parlement de Bourgogne, vivant en 1537.

Services. Cette maison a donné des généraux d'armées, des ambassadeurs, un ministre et secrétaire-d'état de la guerre, et plusieurs personnages de marque.

Titre. Celui de prince du Saint-Empire, par diplôme du 5 mars 1774.

Honneurs de la cour : en 1753, 1754 et 1780.

Armes : coupé, au 1 d'azur, à la croix fleuronnée ou de Saint-Maurice d'argent; au 2 de gueules, à l'aigle éployée d'or, qui est de *concession.*

Précédemment cette maison portait, comme portent encore quelques branches : *de gueules, à la croix de Saint-Maurice d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois cœurs d'or.*

DE SAINT-MAURIS D'ORGELET, de Salins, de Choye, ancienne maison de chevalerie de Franche-Comté, éteinte au dix-septième siècle. C'était une branche issue de l'an-

cienne maison de Crilla, qui, dès le commencement du quatorzième siècle, prit le nom d'un fief de Saint-Mauris, qu'elle possédait au bailliage d'Orgelet.

Armes : de gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose, le tout du même.

DE SAINT-MERVÉ, maison d'origine chevaleresque, de Bretagne, connue depuis Henri de Saint-Mervé, qui vivait en 1361.

Armes : échiqueté d'argent et de gueules, chaque carreau d'argent chargé d'une moucheture de sable.

DE SAINT-MICHEL, *voyez* GUYOT.

DE SAINT-NECTAIRE, voyez SENNETERRE.

DE SAINT-PIERRE, *voyez* ERARD ; nous ne connaissons aucune érection de terre en marquisat sous ce nom.

SAINT-PRIEST, *vicomté,* voyez GUIGNARD.

DE SAINT-QUENTIN DU DOIGNON, très-ancienne maison du Poitou, qui a donné un brigadier des armées du roi, et plusieurs officiers de terre et de mer.

Armes : d'argent, à neuf mouchetures de sable.

DE SAINT-REMI, *voyez* GUYOT.

DE SAINT-SIMON COURTOMER, seigneurs de Beuzeville, de Meautes, et de Pleinmarest, en Normandie. Le nom de cette maison est patronimique. Elle s'appelait originairement SIMON ; et ce n'est que depuis le 20 mars 1585, qu'elle précède ce nom du mot SAINT. Elle est connue depuis Robert Simon, chevalier, vivant en 1195 ; et prouve sa filiation, par titres, depuis Jean Simon, écuyer, seigneur de Groussy et de Beuzeville.

Services. Des capitaines de compagnies d'hommes-d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs de places, deux lieutenants-généraux des armées du roi, et plusieurs officiers supérieurs.

Honneurs de la cour : en 1753, 1769, 1771, 1774, 1783, 1785 et 1789, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. La seigneurie de *Courtomer,* en Cotentin, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de février 1620, registrées au parlement et à la chambre des comptes de Rouen, le 2 avril 1621, en faveur de Jean-Antoine de Saint-

Digitized by Google

Simon, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, mort lieutenant-général des armées du roi en Hollande, au siége de Bosleduc, où il fut tué en 1629.

Malte. Joachim de Saint-Simon était commandeur de Moulins en 1527.

Armes : de sinople, à trois lions d'argent.

DE SAINT-SULPICE (*comté*), voyez BONARDI.

DE SAINT-SULPICE, *voyez* ÉBRARD.

DE SAINT-THIERRI, famille ancienne, que l'on croit éteinte. Elle a donné un gouverneur de Bourgogne et un capitaine de vaisseau.

Armes : d'azur, au lion d'or; à la cotice de gueules, chargée de trois besants d'or, brochante sur le tout.

DE SAINT-TRIVIER, *comté*, voyez GRILLET.

DE SAINT-TROPEZ, *voyez* SUFFREN.

DE SAINT-VALLERY, maison d'ancienne chevalerie du Ponthieu. Le nom de Saint-Vallery est connu dès le temps du roi Lothaire. Un des fils de Guillaume, comte de Ponthieu, épousa la fille de Renaud de Saint-Vallery. Galbert, surnommé l'avoué de Saint-Vallery, était un si grand seigneur, que Richard II, duc de Normandie, lui donna en mariage Pappie de Normandie, sa fille, ainsi que l'assure Orderic Vital, moine de l'abbaye de Saint-Evroult.

Armes : d'azur, fretté d'or; semé de fleurs de lys du même dans les claire-voies.

SAINT-VALLIER, *comté*, voyez LA CROIX DE CHEVRIÈRES.

DU SAIX, *voyez* CRUEL.

DE SALIVES DE FOUCHÉCOUT (et non Salivet). Le nom de cette famille est *Marquis*. Voyez ce mot.

Charles-Octave, marquis de Salives, fut reçu à la confrérie de Saint-Georges en 1722.

Malte. Claude-François-Marie de Salives fut reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1713.

Armes : palé d'argent et de gueules; au chef d'azur, chargé de trois coquilles d'or.

LA SALLE, *marquisat*, voyez CAILLEBOT.

SALVIAC, *baronnie* du Quercy, voyez DURFORT.

SAMSON. François Samson fut quartinier de la ville de Paris en 1630 et en 1659.

Armes : d'azur, à trois gerbes de blé d'or; au lion du même en abîme.

DE SANCOURT, *voyez* LE FRANC.

SANGUIN DE LIVRY, seigneurs de Fonteny, Roquencourt et Fontenay-le-Bel, famille issue de Lancelot Sanguin, marchand, bourgeois de la ville de Senlis, vivant le 28 octobre 1465; et anoblie par les charges de finances, de judicature et municipales de la ville de Paris.

Services. Des conseillers au parlement, des maîtres des requêtes et des comptes; deux prévôts des marchands de la ville de Paris en 1606 et un en 1628; des maîtres-d'hôtel de nos rois, un maréchal-de-camp, chevalier des ordres du roi, plusieurs officiers supérieurs.

Titre. La châtellenie de *Livry*, au diocèse de Sens, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de février 1688, registrées le 25 mai 1689, en faveur de Louis Sanguin, mestre-de-camp de cavalerie, premier maître-d'hôtel du roi. Il obtint de nouvelles lettres-patentes au mois de juin 1697, registrées le 9 août suivant, portant union de la seigneurie de Raincy au marquisat de Livry, et qu'elle sera appelée Livry.

Prélature. Deux évêques de Sens.

Malte. Hippolyte-François Sanguin de Livry fut reçu dans cet ordre en 1721.

Armes : d'azur, à la bande d'argent, accompagnée en chef de trois glands d'or, et en pointe de deux membres de griffon, surmontant trois roses d'argent mouvantes du bord de l'écu.

SANGUIN DE MEUDON, de Rademont, de Liverdis, en l'Ile-de-France. Cette famille a pour auteur Jean Sanguin, marchand orfévre et bourgeois de Paris, vivant en 1358. Il fut père de Guillaume Sanguin, seigneur de Sauré, en Artois, changeur et bourgeois de Paris, par lequel le P. Anselme commence la généalogie de cette maison. Il eut deux fils, Guillaume Sanguin, l'un des plus riches bourgeois de Paris, et Jean Sanguin, seigneur de Brethencourt, tous deux anoblis le 22 décembre 1400. Guillaume Sanguin continua son négoce, et prenait la qualité d'écuyer et d'échanson du roi en 1412. Il acquit les terres de Maffliers, de la Mallemaison, de Bethemont, de Chauvry, d'Ormes-

Digitized by Google

son, de Bomont en Thiérache, le vicomté de Neufchâtel-sur-Aisne, Meudon, Rademont, Croquetaine, et plusieurs autres terres. Il n'eut qu'un fils naturel, et une fille. Le fils, nommé Jean, bâtard de Sanguin, a continué la postérité. Il fut légitimé au mois de mars 1401, et anobli au mois de mai 1414. Annibal et Gaspard Sanguin, derniers mâles de cette famille, étant décédés en minorité en 1590, eurent pour héritier Gedeon des Mazis, leur cousin, qui prit le surnom de Sanguin.

Elle a donné un prélat célèbre dans la personne d'Antoine Sanguin, créé cardinal en 1539, sous le titre de Sainte-Marie, et connu sous celui de cardinal de Meudon, grand-aumônier de France en 1543, archevêque de Toulouse en 1553, mort en 1559.

Armes : d'argent, à la croix denchée de sable, cantonnée de quatre merlettes du même.

SAINTOT ou SAINCTOT, à Paris. Pierre Saintot, marchand bourgeois de Paris, et teinturier en soie, fils d'Étienne Saintot, natif de Troyes en Champagne, garçon de boutique chez le sieur Danès, marchand drapier, rue Saint-Denis, dont il acquit le fond, fut anobli collectivement avec Nicolas le Camus, Jean-André Lumagne et Claude Parfait, marchands bourgeois de Paris, et déclarés commensaux du roi, par lettres du mois d'août 1603, vérifiées le 19 octobre 1604, en considération des services importants qu'ils avaient rendus au commerce et à l'état par l'établissement des manufactures d'or, d'argent et de soie à confectionner les étoffes.

Armes : d'or, à le fasce d'azur, chargée d'une fleur de lys d'or, et accompagnée en chef de deux roses de gueules, et en pointe d'une tête de maure de sable, tortillée d'argent.

SANTEUL. Cette famille est originaire de Paris. Elle remonte à Augustin Santeul, marchand mercier de cette ville, anobli de 1620 à 1627. Denis Santeul, pourvu d'un office de secrétaire du roi le 30 août 1712, mourut dans l'exercice de cette charge en 1617.

Cette famille, dont était le fameux poète Santeul, a donné plusieurs échevins, quartiniers et conseillers de la ville de Paris. Elle y subsiste encore de nos jours.

Armes : d'azur, à une tête d'Argus d'or.

DE SARIAC, seigneurs de Sariac, de Cizos, de Maridan,

de Geazian, de Bourisp, d'Ardeime, d'Arné, de Muras, de Pouychentut, etc., en Guienne, noblesse d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre de Sariac, qu'elle possédait dès le douzième siècle. Elle prouve une filiation suivie depuis Odon de Sariac, qui vivait en 1170.

Services. Cette maison a produit des capitaines d'hommes-d'armes des ordonnances, des gouverneurs de places, des gentilshommes de la chambre du roi, des maréchaux-de-camp des armées, nombre d'officiers supérieurs et des chevaliers de Saint-Louis.

Honneurs de la cour : le 3 novembre 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Prélature. Bernard de Sariac, maître de l'oratoire et de la chapelle du duc d'Anjou, fut nommé à l'évêché d'Aire, en Gascogne, le 24 juin 1657, et mourut en 1672.

Armes : d'argent, à la corneille de sable, becquée et membrée de gueules.

de SARIGNY, *voyez* Barrois.

SARRET de COUSSERGUES, maison d'origine chevaleresque de la province de Languedoc, où elle est connue par filiation depuis Pierre Sarret, damoiseau, vivant le 18 septembre 1351. Elle a formé huit branches, dont sept sont éteintes.

Services. Des maréchaux-de-camp des armées du roi, des gouverneurs de places, des capitaines de vaisseaux, et plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Malte. Plusieurs chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis l'an 1550.

Armes : d'azur, au rocher d'argent, sommé de deux lions affrontés d'or, soutenant une étoile du même.

de SASSELANGES, *voyez* Saignard.

de SASSY, en Provence, famille originaire d'Auvergne. Cette famille n'a pas été maintenue lors de la recherche de 1668. Elle remonte, selon Artefeuil, à Guillaume de Sassy, qui vint s'établir à Draguignan. Il est rappelé dans le testament de Paul de Sassy, co-seigneur de Blieux, de Brue et d'Auriac, du 23 juin 1556. Son fils et son petit-fils furent avocats à Draguignan.

Armes : d'azur, à deux lances d'or surmontées d'une étoile à six rais, et accompagnées en pointe d'une pomme de pin versée, le tout du même.

Digitized by Google

DE SATHONAY, *voyez* FAY.

SATILIEN, *marquisat*, voyez DU FAUR.

SAULT, *voyez* AGOULT.

DE SAVARY-LANCOSME, maison d'ancienne chevalerie de la province de Touraine, dont la filiation par titres est prouvée depuis Pierre de Savary, chevalier, seigneur de Lancosme, vivant en 1354.

Services. Des capitaines d'hommes-d'armes, plusieurs officiers-généraux, des gouverneurs de places, un ambassadeur à la Porte-Ottomane en 1585, puis à Rome, un chevalier du Saint-Esprit, des chambellans, etc., etc.

Honneurs de la cour : le 7 avril 1781, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Les seigneuries de *Maulevrier* et de *Brèves*, en Mâconnais, furent érigées la première en *marquisat*, et la seconde en *comté*, par lettres du mois de février 1625, registrées en la chambre des comptes de Dijon le 21 mai 1661, en faveur de François Savary, seigneur de Brèves, d'Artais et de Maulevrier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, premier écuyer de la reine, gouverneur de Gaston de France, duc d'Orléans, et surintendant de sa maison.

La seigneurie de *Lancosme*, en Touraine, fut érigée en *baronnie* par lettres du mois de février 1631, confirmées en 1705. Unie ensuite à divers autres fiefs et terres, elle fut érigée en *marquisat* par lettres du mois de juin 1638, registrées au parlement et à la chambre des comptes de Paris les 18 mars et 18 avril 1739, et au bureau des finances à Tours le 6 mai 1740, en faveur de Louis-François-Alexandre Savary, baron de Lancosme, chevalier de Saint-Louis, ci-devant capitaine au régiment de Richelieu.

Le titre de *comte*, consacré par la charte, existe aussi dans cette famille.

Malte. Louis-Antoine de Savary-Lancosme fut reçu dans cet ordre en 1716.

Armes : écartelé d'argent et de sable.

SAVINES, *marquisat*, voyez LA FONT.

SAVOIE-ROLLIN, noblesse consacrée par la charte, avec titre de *baron*, dans la personne de Jacques-Fortunat Savoie-Rollin, ancien préfet.

SAXI, en Provence. Cette famille, dont une branche

s'établit dans la ville de Draguignan, et une autre à Arles, fut anoblie dans la personne de François Saxi, par lettres de 1664, confirmées par d'autres de 1714.

Armes : d'azur, à trois bandes d'or; au chef d'argent, chargé d'une tête de léopard de gueules, et soutenu de sable.

SCARRON, famille ancienne, originaire du Piémont, où elle est connue depuis le milieu du 14e siècle. Elle a pour auteur Jean Scarron, gentilhomme piémontais, natif de Montcarlier, près de Turin, rappelé dans la fondation de la chapelle des Scarron, faite en 1293 par Louis Scarron, son fils. Jean Scarron, IIIe du nom, issu au 7e degré de Jean Ier, vint s'établir en France, et fut échevin de Lyon en 1545 et 1546.

Paul Scarron, mort en 1660, surnommé cul-de-jatte par sa difformité, si connu par ses poésies burlesques, épousa Françoise d'Aubigné en 1652, célèbre depuis sous le nom de la marquise de *Maintenon*. Ses grandes vertus ont éternisé sa mémoire. Louis XIV l'épousa secrètement en 1685. Ce fut à sa prière que ce monarque fonda, en 1686, dans l'abbaye de Saint-Cyr, une communauté de trente-six religieuses, et de vingt-quatre sœurs converses pour élever et instruire gratis trois cents jeunes demoiselles, qui devaient faire preuve de quatre degrés de noblesse du côté paternel. A la mort du roi, arrivée en 1715, madame de Maintenon se retira tout-à-fait à Saint-Cyr, où elle donna l'exemple de toutes les vertus.

La famille de Scarron paraît s'être éteinte au commencement du 18e siècle.

Titre. La seigneurie *d'Amy* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de septembre 1678, registrées le 30 décembre suivant, en faveur de Jean Scarron, seigneur de Vaujour.

Malte. Georges Scarron, fils de Jean, Ier du nom, était chevalier de Rhodes au quatorzième siècle.

Armes : d'azur, à la bande contrebretessée d'or.

DE SCEPEAUX, au Maine et en Anjou, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une châtellenie située au comté de Laval. Elle a pour premier auteur connu Silvestre de Scepeaux, chevalier, qui vivait l'an 1221.

Services. Plusieurs chevaliers bannerets et bacheliers, des capitaines de compagnies d'hommes-d'armes des or-

Digitized by Google

donnances; un maréchal de France, et un grand nombre d'officiers supérieurs.

Honneurs de la cour : le 10 mars 1770, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La branche aînée, dite des seigneurs de Landevy, a possédé, pendant deux générations, le *duché de Beaupréau.*

La seconde branche, dite des seigneurs de Vieilleville, a possédé les *baronnies* de Duretal, de Mathefelon et de Saint-Michel-du-Bois.

Armes : vairé d'argent et de gueules.

SCEY, *baronnie*, voyez BAUFFREMONT.

SCHOUTEET, *voyez* ZUYLEN.

SCOLIN, seigneurs de la Chaise en Anjou, de Mondon d'Artigni, etc. Famille connue dès 1537.

Armes : d'argent, à deux rencontres de sable en chef, et une molette du même en pointe.

SECONDIGNY, *marquisat*, voyez Cossé.

SÉGUIER. Il a existé à Marseille, sous le règne de René, comte de Provence, une famille du nom de Séguier, éteinte depuis un siècle. Elle a donné des maîtres-d'hôtel des rois Louis XI et Louis XII, et plusieurs officiers aux armées de leurs successeurs, entr'autres Pierre de Séguier, qui commanda les galères de France en l'absence de Pregent de Bidoux, et prit avec elles trois galions d'Espagne sur les côtes de Provence en 1514.

Armes : d'azur, au palmier d'or à dextre, accosté à sénestre d'un lion du même émail, lampassé et armé de gueules; à la champagne échiquetée d'argent et de sable de trois tires.

SÉGUIER. Il y a eu dans le Languedoc une maison d'ancienne chevalerie de ce nom, dont était Pierre Séguier, qu'on trouve nommé dans un plaid tenu vers l'an 1035, à l'occasion des différens qu'avait Bermond de Sauve avec Pierre, comte de Carcassonne, son frère utérin.

On voit dans l'Histoire de Languedoc, par D. Vaissète, tom. V, planche VI, après la page 685, le sceau d'un Pierre Séguier, extrait d'un acte de 1250 environ. Il porte l'empreinte *d'une coquille.*

SÉGUIER, famille de Paris, illustrée par un chancelier de France et des personnages célèbres dans la robe et dans l'épée. Elle a acquis sa noblesse par l'exercice des charges de la magistrature.

I. Étienne *Séguier*, natif de Saint-Pourçain en Bourbonnais, apothicaire des rois Charles VII et Louis XI, mourut en 1465, et laissa pour fils :

II. Blaise *Séguier*, dit aussi Blevet, apothicaire de Louis XI. Il est compris en cette qualité dans un rôle des *menus officiers de l'hôtel du roi Louis XI*, du 1er janvier 1461, jusqu'au dernier septembre 1464. Voir un manuscrit à la bibliothèque du roi, registre 11, folio 1492. Ce Blaise ou Blevet Séguier mourut en 1510. Il avait épousé Catherine Chesnart, qui le fit père de : 1° Nicolas qui suit : 2° Guillaume Séguier, marchand, puis échevin de Paris en 1524, qui épousa Nicole le Prestre, fille de Jean le Prestre, aussi marchand à Paris. Elle le fit père de Barthélemy Séguier, qui fut argentier du roi de Navarre.

III. Nicolas *Séguier* fut grenetier, et élu à Melun en 1493. C'est de ce Nicolas que sortent toutes les diverses branches des Séguier, si illustres dans le parlement de Paris.

Dans ses Généalogies des Présidents du Parlement, dédiées au chancelier Séguier même, Blanchard s'est bien gardé de donner à cette famille l'origine citée ci-dessus; il a trouvé beaucoup plus convenable de la faire descendre d'un Gérard Séguier, *avocat des parties*, qui fut nommé conseiller au parlement en 1469, quoiqu'il n'y eût de commun entre ces deux familles que le nom, car jamais elles ne justifieront judiciairement aucune parenté entre elles (1).

Les descendants de Gérard Séguier, ci-dessus mentionnés, ont formé les branches de Liancourt, de la Verrière, de Coursieux et d'Antilly, qui ont également fourni des hommes illustres dans l'épée, l'église et la robe.

Cette origine fautive et supposée, donnée par Blanchard, se trouve entièrement détruite par celle qu'on rencontre dans l'Histoire Généalogique des Grands-Officiers de la Couronne, par le P. Anselme, le P. Simplicien, et M. Du-

(1) Le nom de cette famille est, en outre, assez commun en Languedoc et ailleurs, où l'on rencontre des *Séguier* dans toutes les classes. Ce nom enfin dérive du mot Ségui, qui, dans le vieux langage du pays, signifie *mouton*. Cette étymologie s'accorde avec les *armoiries parlantes* de cette maison.

fourny, ses continuateurs, qui, pour se borner dans l'exacte vérité, ont été forcés de prendre pour souche Blaise Séguier et Nicolas Séguier, cités plus haut, à qui ils se gardent bien de donner aucune qualification noble, en passant néanmoins sous silence celles d'apothicaire et de grènetier, qui étaient tout-à-fait dissonantes dans un ouvrage consacré aux maisons les plus illustres du royaume.

Ainsi l'origine donnée par Blanchard est donc totalement répudiée par les historiens des grands officiers de la couronne; et la maison de Séguier, existante de nos jours à Paris, l'a également réprouvée, en reconnaissant Étienne, Blaise et Nicolas comme ses auteurs directs, avec cette différence seulement, qu'elle admet comme un des collatéraux de la famille, et formant une branche à part, le *Gérard* que Blanchard présente comme la souche de tous les Séguier établis à Paris.

La preuve irrévocable qu'Étienne, Blaise et Nicolas sont effectivement les ascendants des Séguier de nos jours, se trouve encore dans un exemplaire imprimé des généalogies de Blanchard, corrigé à la main par Charles d'Hozier, déposé à la bibliothèque du roi, coté L, 478, 3, page 221, dans lequel on lit, de la propre écriture dudit d'Hozier, les qualités d'apothicaire données à Étienne et à Blaise, et celle de grènetier à Nicolas. Ce même d'Hozier a également biffé les rêveries de Blanchard, et a mis en marge: *Faux, cela n'est pas vrai*, etc., etc.

Je ne suis entré dans tous ces détails sur cette origine, que pour convaincre le public qu'il n'entre rien dans cet ouvrage, sans que les preuves ne soient palpables, et qu'il est au-dessous de moi de supposer des origines dont on ne puisse trouver les traces d'une manière évidente et authentique.

Mais si la famille Séguier n'a pas le faible avantage d'être issue d'une noblesse chevaleresque, elle a celui bien plus solide et bien plus honorable d'avoir fourni des hommes d'état célèbres, des magistrats du premier mérite, qui ont illustré notre patrie et bien servi nos rois.

Pairie. Antoine-Jean-Mathieu, baron Séguier, conseiller-d'état, premier président de la cour royale, a été créé *pair* de France le 17 août 1815.

Titres. Pierre Séguier, chancelier de France, obtint l'érection de la baronnie de *Villemor* et de la seigneurie

de Saint-Liébault en *duché*, par lettres-patentes du mois de janvier 1650; mais ces lettres ne furent point registrées.

Cette maison a possédé les *comtés* d'Autry, puis de Gien, le *marquisat* d'O, la *baronnie* puis *marquisat* de Saint-Brisson, érigé au mois de mai 1654.

Malte. Cette maison a donné plusieurs chevaliers et commandeurs à cet ordre depuis le seizième siècle.

Prélature. Dominique Séguier, évêque d'Auxerre, puis de Meaux, nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1641, mourut le 6 mai 1657.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un mouton d'argent.

DE SÉGUIRAN, seigneurs d'Auribeau, de Bouc, de Vauvenargues et de Saint-Estève, famille de Provence et distinguée dans la magistrature. Elle est connue depuis Pons de Séguiran, notaire du lieu de Barjols, ensuite à Aix en 1383. Toutes les branches, distinguées par les surnoms qu'on vient de rapporter, sont éteintes. Une branche, dite de Fuveau, a été reconnue issue de cette famille. Elle a pour auteur Pierre de Séguiran, co-seigneur de Fuveau, procureur du roi au bureau des trésoriers de France, en la généralité de Provence, en 1714.

Titre. La seigneurie de *Bouc*, à une lieue et demie d'Aix, unie aux fiefs de Saint-Hilaire et de la Bastide, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de janvier 1690, en faveur de Joseph de Séguiran.

Malte. Plusieurs chevaliers de cet ordre depuis l'an 1635.

Armes : d'azur, au cerf saillant d'or.

DE SÉGUR-RAUZAN, maison d'ancienne chevalerie, qui tient un rang distingué parmi les plus considérables de l'ancienne Aquitaine, tant par l'antiquité de son origine, remontée à plus de six siècles, que par ses emplois et ses illustrations.

Le nom de Ségur est connu depuis le neuvième siècle. Dans une charte, tirée du cabinet de M. Guibert (1), on lit

(1) Manuscrits de Gaignières, à la Bibliothèque du Roi, portefeuille 186, part. 3, pag. 180.

Digitized by Google

qu'en l'année 888 les nobles du Limosin fortifièrent le château de Ségur contre les Infidèles (1).

Les vicomtes de Limoges de la première race étaient, suivant le témoignage de Baluze, dom Clément et autres, une branche des anciens vicomtes de Ségur, et faisaient autrefois leur résidence au château de Ségur, situé en Limosin, sur les confins du Périgord. Ce château, sans doute, leur venait d'Aimar, vicomte de Ségur et de Melisende ou Milesinde, sa femme, dont Gui Ier, vicomte de Limoges, avait épousé la fille unique Emme ou Anne, comme on l'apprend par une charte de l'abbaye d'Uzerche, datée du mois d'avril 1001.

Outre les vicomtes de Limoges, dont la lignée s'éteignit avant le milieu du douzième siècle, dans la maison de Comborn, il existait, dès les douzième et treizième siècles, dans le Limosin, le Rouergue, et même la Guienne, plusieurs familles portant le nom de Ségur, dont l'existence est constatée par des chartes des abbayes d'Uzerche, de Dalon, de la Sauve-Majeure, etc. On compte parmi ces familles : 1° celle qui se fondit en 1281 dans la maison de Pérusse-d'Escars; 2° une autre qui avait ses propriétés aux environs de Pompadour, et s'éteignit vers la fin du siècle précédent dans la maison de Bruzac; 3° une troisième avait formé des établissements dans le pays de Rouergue dès le douzième siècle; 4° et la quatrième était établie dans la châtellenie de Rauzan, en Bazadais, avant la fin du même siècle. C'est cette maison qui fait le sujet de cet article. Elle est connue depuis Grimoard de Ségur, qui vivait vers l'an 1080, avec *Claugardis*, sa femme; et la filiation est suivie depuis Guillaume de Ségur, Ier du nom, l'un des seigneurs de Guienne, vassaux d'Henri III, roi d'Angleterre, duc de Guienne, qui furent mandés, par ce prince, en 1342, pour se trouver à l'armée qu'il envoya en Saintonge.

Elle a formé un grand nombre de branches, entr'autres : 1° les captals de Puychagut, barons de Seiches et de Pardaillan, soudans de Preissac, en Bordelais, de Théobon, etc., etc., éteints. (*Voyez* Mezerai, et le titre latin qui est à la fin de cet article); 2° les seigneurs de Montazeau, la Roquette, Sainte-Aulaye, Montagne, subsistants; 3° les seigneurs de Ponchat-Fouguerolles,

---

(1) Les Normands, ainsi qualifiés dans ces temps reculés.

marquis de Ségur, barons de Romainville, subsistants; 4° les seigneurs de la Molière, de Pitray, Montbrun, de Montvert, de Parsac, de Minzac, de Bouzely, connus sous les noms de marquis et vicomtes de Ségur, existants (1); 5° les seigneurs puis vicomtes de Cabanac, existants; 6° les

(1) Cette branche s'est rendue remarquable par son attachement à la religion protestante, qu'elle n'a cessé, malgré les persécutions, de professer avec une sorte d'héroïsme. Les divers sujets de cette branche faisaient insérer dans leurs contrats de mariage, pour clause expresse, que leur union conjugale serait célébrée en l'église de Dieu réformée. Le contrat de Pierre de Ségur, du 4 avril 1681, est surtout remarquable; car, à cette époque, où il épousa Anne de Gervain du Vigier et de Roquepiquet, la persécution contre les protestants était dans sa plus grande vigueur. N..... de Ségur, baron de Pardaillan, attaché au roi Henri IV, le compagnon de son enfance, fut assassiné entre les bras de ce prince à la Saint-Barthélemy, tellement que son sang rejaillit sur les vêtements de ce prince (*Voy.* le présid. de Thou.). Simon de Ségur, fils de Pierre, eut pour fils aîné, Étienne, marquis de Ségur-Bouzely, qui entra au régiment de Médoc en 1746, fit la guerre en Allemagne, en Corse, le siége de Mahon, en Amérique, et mourut avec le grade de maréchal-de-camp, n'ayant point voulu accepter la croix de Saint-Louis, à cause du serment. Son frère, Simon-Isaac de Ségur, entra au service en qualité de simple dragon au régiment de Belsunce. Il fit avec distinction les guerres d'Allemagne et de Corse, tant en qualité d'aide-de-camp de son parent, le marquis de Ségur, depuis maréchal de France, qu'en celle de capitaine des dragons de Soubise. Blessé très-grièvement, l'armée le vit aller à l'ennemi pendant cinq jours de suite, malgré une blessure qui nécessitait l'amputation d'une jambe. Il se retira du service actif avec le commandement du bataillon de garnison du Perche; et il refusa, par les mêmes motifs que son frère, la décoration de Saint-Louis. Le troisième des fils de Simon, Raimond de Ségur de Montvert, surnommé le *Beau Ségur*, fut assassiné à l'affaire du pont de Golo, à l'âge de 26 ans, par un officier corse, à qui il avait trop généreusement sauvé la vie. Son rare courage l'avait déjà élevé au grade de capitaine dans les volontaires de Soubise. Il fut vivement regretté de toute l'armée, et il avait refusé la croix de Saint-Louis sur le champ de bataille. Henri-Philippe, marquis de Ségur Bouzely, fils d Isaac de Ségur, est aujourd'hui colonel d'état-major. Il a été créé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1807, du Mérite de Bavière en 1809, de l'ordre royal des Deux-Siciles la même année, et du Mérite militaire de France en 1814. Lorsqu'il sollicita cette derniere récompense, le ministre de la guerre lui fit observer que cet ordre avait été créé pour les officiers Suisses ou Allemands au service de France, et en conséquence qu'il allait le porter sur la liste de présentation au roi pour l'ordre de Saint-Louis. Le marquis de Ségur répondit qu'en qualité de protestant, il ne voulait ni ne pouvait recevoir cette décoration, et qu'il sollicitait, tant en son nom que pour ses co-religionnaires, que l'ordre du Mérite militaire fût accordé en récompense des vertus courageuses que montreraient les réformés : sa demande reçut une réponse positive le 11 octobre 1814; et c'est à sa sollicitation que désormais les braves officiers qui ne professent point la religion catholique, auront l'obligation de pouvoir porter la récompense de leur courage.

Digitized by Google

seigneurs du Grand-Peuch, éteints en mâles; 7° et les seigneurs de Leschères, en Champagne, subsistants; 8° les seigneurs de Boirac, Mouchac, Coutars, Paillac, existants.

Services. Cette maison a donné des chevaliers, des officiers dans les compagnies d'ordonnances; des gentilshommes servants et ordinaires des rois Henri II, Charles IX et Henri III; un sénéchal d'Albret; un surintendant de la maison du roi Henri IV, avant qu'il fût parvenu à la couronne de France, et en même temps son ambassadeur en Angleterre, en Écosse et en Danemarck, et vers divers princes d'Allemagne; enfin elle a donné, dans des temps plus modernes, un maréchal de France, des commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit, des lieutenants-généraux et des maréchaux-de-camp des armées du roi, des gouverneurs de provinces et de places de guerre, et un grand nombre d'officiers supérieurs.

Malte. Cette maison a donné deux chevaliers à cet ordre.

Prélature. Jean-Charles de Ségur, évêque de Saint-Papoul en 1724, jusqu'en 1735, mourut le 28 septembre 1748, treize ans après sa démission.

Armes : écartelé; aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or; aux 2 et 3 d'argent pleins. Couronne de marquis. Supports: deux lions.

Plein pouvoir donné par le roi Henri IV, à Jacques de Ségur, baron de Pardaillan.

« Henricus, Dei gratiâ rex Navarræ, princeps Bearniæ, dux » Vendocinensis, Belmonteñ Albreteñ, etc., comes Foxensis, Armeniacus, Ruthenеñ. Bigerroneñ, Petragorieñ, Marleñ, etc. Vicecomes Lemoviceñ, Marsaneñ, Lautreñ, etc. » Hæres primus regii sanguinis princeps et primus par » Franciæ. Omnibus et singulis præsentes literas inspecturis et audituris salutem. Cum, annis hisce superioribus, ex machinationibus, technis et clandestinis consiliis Pontificis, Regis Hispaniæ et cæterorum qui ab eorum » nutu pendent, satis superque nobis constaret, non aliud » eorum esse institutum quam ut purioris Religionis lucem, nostro sæculo, summo Dei beneficio, nec sane » absque multorum magnorum virorum sudore et sanguine enascentem, quatenus id fieri posset, omnibus » modis extinguerent; principes et Respublicas, quæ dic-

» tam Religionem tueri et promovere conantur, everterent
» et disperderent ; nihil denique intentatum relinquerent,
» dummodo et pontifex pristinam tyrannidem quoquo-
» versus instaurare, et Hispanus quem animo concepit or-
» bis dominatum ad servitutem rapere posset ; ad idque
» non sumptibus, non laboribus ullis parcere videremus ;
» quin et, quod dolendum est, nostris discordiis et dissen-
» tionibus abuti, quas saltem tantisper conticescere et con-
» quiescere necessarium esset, dum Deus optimus maxi-
» mus Reipubl., et Ecclesiæ Christianæ aliquod otium lar-
» giri dignaretur, per quod et communi Ecclesiarum paci,
» et absolutæ dogmatum conciliationi, et omnium ani-
» marum conscientiarumque tranquillitati consulere et
» vacare legitimis rationibus liberum esset. Nos certe, offi-
» cii nostri esse rati gloriam Dei et salutem Ecclesiæ domi
» forisque omnibus modis promovere, omnes reges, prin-
» cipes, ordines et status, qui puriorem doctrinam Dei
» beneficio amplectuntur, invisere et coram alloqui sta-
» tueramus, ut ex communi consilio via aliqua iniretur,
» quâ controversiæ de religione omnes inter nos amice et
» pacifice tollerentur, saltem sublatis omnibus contentio-
» nibus et rixis, et firmatâ inter omnes evangelicos fra-
» ternâ et plane evangelicâ concordiâ, tantisper consopi-
» rentur, dum, restituto omnibus Ecclesiæ membris otio,
» synodus universalis rite et legitime haberi posset, in quâ
» dictæ controversiæ ex puro Dei verbo, afflante ejus spi-
» ritu, definiri possent ; quod quidem cum ipsi coram præs-
» tare non possimus, subortis vel potiùs suggestis subinde
» novis ab hostibus Ecclesiæ impedimentis, quibus viginti
» jam annos distringimur et distinemur : tandem anno
» Domini millesimo quingentesimo octuagesimo tertio le-
» gaveramus ad ommes dictos principes, nominatim ad sere-
» nissimam Elizabetham, reginam Angliæ, etc., et Serenis-
» simos reges Daniæ, Scotiæ, et Sueciæ, etc. Celsissimos et
» illustrissimos Electores et Principes sacri R. imperii, ejus-
» demque amplissimos Ordines, civitates et respublicas,
» nec non ad amplissimos status confœderationis Helveticæ,
» et Germaniæ inferioris Ordines amplissimos charissi-
» mum nostrum illustrem Dominum Jacobum Segurium
» Pardillianum, qui imminentia Ecclesiæ Christianæ peri-
» cula commonstraret, et ad concordiam inter ejus membra
» sanciendam eorum pietatem et prudentiam excitaret,
» quâ porro semel sublatâ fœdus tandem superstrui inter
» eos omnes posset, quos ut sanctiori fœdere Deus Opti-

Digitized by Google

» mus maximus junxit, ita et iidem hostes et eadem pericula
» arctissime conjunctos volunt. Et is quidem ad nos post
» sesquiannum in eâ legatione exhaustum, reversus rettulit
» nobis, quam grata fuisset Serenissimis, Celsissimis, Il-
» lustrissimis, Amplissimis Regibus, Electoribus, Princi-
» pibus, Ordinibus et omnibus quos nostro nomine adierat,
» sua oratio; quam propensus ad Ecclesiæ concordiam
» promovendam animus; quam accensus ad ipsam Ec-
» clesiam propugnandam defendendamque ab hostium in-
» juriis zelus : unde et nos sperabamus ut brevi hoc nos-
» trum institutum tantis authoribus, fautoribus tantis,
» ad suum fastigium perduceretur. Verum enimvero, dum
» nos hæc spes solatur et recreat, vixdum reverso ad nos
» dicto Dño Segurio, legato nostro, patefit in hoc Galliæ
» regno nefanda conjuratio, cujus cardinalis Borbonius,
» patruus noster, princeps, duces Guisii et Lotharena do-
» mus, author pontifex, fautor rex Hispaniæ, quæ eo se
» tendere profitetur, uti Concilium Tridentinum totâ Gal-
» liâ recipiatur, et pura Religio exulare cogatur; uti etiam
» in Concilii Tridentini verba principes et optimates, quin
» et omnes et singuli, adigantur; et porro nos ipsi hæ-
» reseos prætextu damnemur, proscribamur, regni suc-
» cessione indigni pronuntiemur, designato per vim suc-
» cessore regni cardinali Borbonio, patruo nostro, An-
» tonii quondam colendissimi patris nostri, Navarrorum
» regis, fratre secundo genito, quod omnibus patriis legi-
» bus repugnare nemo nescit. Et ejusce quidem conjura-
» tionis non alius scopus est quam ut tyrannis pontificia
» toto orbe gradatim restituatur, qualis ante Evangelii
» manifestationem fuit; Hispanus vero, Ecclesiæ resti-
» tuendæ prætextu, quos collibitum fuerit, destituat et
» substituat, sibique tandem ad Monarchiam, quam
» affectat, viam communiat. Nos itaque, ut tantis peri-
» culis pro virili obviam eamus, dictum Dñum Jacobum
» Segurium Pardillianum, quo nemo commodior et op-
» portunior nobis visus, denuo ad dictos Serenissimos,
» Celsissimos, Illustrissimos, Amplissimos Reges, Elec-
» tores, principes, Ordines et Status delegamus; nomina-
» tim vero ad serenissimam Elizabetham, Angliæ reginam;
» ad serenissimos reges, Fridericum Daniæ, Joannem
» Sueciæ, Jacobum Scotiæ; ad Celsissimos Electores et
» sacri R. Imperii principes cæterosque ordines ejusdem
» S. Imp., et ad amplissimos status Helveticæ confœdera-
» tionis et inferioris Germaniæ Ordines amplissimos, cæ-

» terosque omnino omnes quos nostrâ causâ nostroque no-
» mine adeundos videbitur. Mandamus dicto Dño Segurio
» Pardilliano, virtute præsentium, uti apud prædictos Se-
» renissimos, Celsissimos, Illustrissimos, Generosissimos,
» Amplissimos Reges, Electores, Principes, Comites, Or-
» dines et Status concordiam et unionem Ecclesiarum pro-
» moveat quibuscunque poterit rationibus; fœdus univer-
» sale inter eos omnes principes et status qui a Pontifice
» oppugnantur, quique puriorem doctrinam propugnant,
» omnibus artibus urgeat. Ad ea vero quæ jam nobis in-
» grunnt, et porro toti Ecclesiæ imminent, pericula propul-
» sanda dictas Serenitates, Celsitudines, Illustritates, Gene-
» rositates et Amplitudines nostro nomine roget et stipu-
» letur uti nos pecuniâ, milite, navibus, tormentis, mu-
» nitionibus cæterisque ad bellum tum terrâ tum mari ge-
» rendum utilibus et necessariis, quisque pro virili in
» communi causâ defendendâ, adjuvent; uti etiam Baro-
» nibus, Coloñellis, Capitaneis et aliis subditis suis liber-
» tatem concedant, uti possint venire nobis suppetias
» cum copiis seu pedestribus, seu equestribus, seu terrâ,
» seu mari, prout dicto Dño Segurio Pardilliano videbitur;
» cui omnem facultatem et potestatem concedimus et
» damus tractandi et transigendi cum quibus, quomodo-
» cunque et quibus pactis et conditionibus ipsi visum fue-
» rit; damus ei facultatem disponendi cum plenâ et liberâ
» potestate, seu insolidum, seu per partes, de omni
» nostrâ pecuniâ quam jam a nobis accepit et a nobis
» transmittendam deinceps accipiet, aut vi præsentium
» literarum a dictis Serenitatibus, Celsitudinibus, Illustrita-
» tibus, Generositatibus, Amplitudinibus recipiet. Quin
» etiam a privatis nobilibus, civibus, mercatoribus et qui-
» buscunque hominibus, qui nobis commodato aut mutuo
» pecuniam aut quidvis aliud dare voluerint, aut dicto
» domino Segurio, legato nostro, virtute præsentium et
» nostro nomine cum iis contrahendi. Nos porro quic-
» quid cum quibuscunque hominibus nostro nomine sti-
» pulatus fuerit, contraxerit, pollicitus fuerit, fide regiâ
» servabimus, custodiemus, præstabimus, et ex nunc ut
» ex tunc, virtute præsentium, probamus jam et ratum ha-
» bemus. Denique in toto hoc negotio, atque iis omnibus
» quæ ex eo pendent, volumus dictum Legatum nostrum
» non secus et non minus valide agere et contrahere,
» quam si nosmetipsi præsentes ageremus et contrahere-
» mus; quanquam casus incidere posse videatur qui spe-

» cialius aliquod mandatum exigat, quam in hoc universali mandato et in hâc speciali potestate, nihil ominus » comprehendi intelligimus. In quâ etiam damus ei liberam facultatem contrahendi fœdus cum quibus visum » erit, et iis conditionibus quibus commodum ei videbitur, » stipulandi nostro nomine eas conditiones quas e re nostrâ » et publicâ esse judicabit; ut et obligandi et expignorandi nostram fidem nostraque bona universim et sigillatim omnia, præsentia et futura, omnibus et singulis, et iis pactis et conditionibus, quibus ei commodum » videbitur, non solum respectu dicti fœderis aut confœderatorum omnium et singulorum; sed etiam respectu » omnium eorum quæ egerit, gesserit, pactus fuerit, cum » quibuscunque hominibus, nostro nomine et nostrâ » causâ, virtute præsentium; potâ baronibus, nobilibus, » colonellis, capitaneis, militibus, civibus, mercatoribus » et omnino omnibus Hæc inquam omnia agendi, gerendi, perficiendi, plenissimam, ut supra, potestatem » et authoritatem, et amplissimum mandatum dedimus et » damus; et quæcunque in virtute præsentium egerit, transegerit, peregerit, ex nunc ut ex tunc jam validamus, probamus, rata habemus et fide regiâ præstabimus. In » quorum omnium fidem et approbationem præsentes literas manu propriâ subsignavimus, iisque sigillum nostrum apponi curavimus. Datum Brageraci, X° die mensis » maii anno Domini millesimo quingentesimo octuagesimo » quinto. »

Signé Henricus.

Et plus bas, De mandato regis Navarræ.

Alliarius.

de **SÉGUR de Frans**, dans le Bordelais, seigneurs de Frans, Saint-Ujan, noblesse d'origine chevaleresque du Bordelais. Elle remonte par filiation à Bernard de Ségur, chevalier, seigneur de Frans, vivant en 1289. Cette maison s'est éteinte vers la fin du dix-huitième siècle.

Services. **Plusieurs jurats et prévôts de la ville de Bordeaux; un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII en 1611, gouverneur de Bourniquel, capitaine d'une compagnie de gens de pied du régiment de Sainte-Croix; plusieurs présidents au parlement de Bordeaux, et plusieurs officiers.**

Digitized by Google

Honneurs de la cour : en 1773, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Malte. Pierre de Ségur fut reçu dans cet ordre en 1684.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lévrier rampant d'argent, colleté et bouclé de sable; aux 2 et 3 d'argent, à trois merlettes de sable; sur le tout écartelé aux 1 et 4 de gueules, à trois bandes d'or; aux 2 et 3 d'hermine, à la bordure de gueules.

DE SÉGUR, en Lorraine. On ne connaît point la jonction de cette famille avec les précédentes. Elle prouve sa filiation depuis noble Antoine de Ségur, vivant en 1586 avec Marguerite Auriole, père de Guillaume de Ségur, seigneur de Graniage. Elle a été maintenue dans sa noblesse par arrêt de la chambre des comptes de Nancy, des 21 et 24 février 1759.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au lion de gueules; aux 2 et 3 d'azur pleins.

SEIGNELAY, *marquisat,* voyez COLBERT et MAULEVRIER.

DE SELLE, comtes de Selle, et sieurs de Selle de Beauchamp, en Provence. Cette famille a pour auteur François de Selle, qui servit dans l'échansonnerie de la duchesse d'Orléans, et devint contrôleur de la maison du duc de Chartres. Il épousa Marie Breart, qui fut nourrice du duc d'Anjou; il en eut plusieurs enfants, entr'autres Jean-Louis-Marcellin, auteur de la branche aînée, et Jean-Louis de Selle, auteur de la branche de Selle de Beauchamp. Ils acquirent chacun un office de secrétaire du roi, qui portèrent le privilége de la noblesse dans leur famille.

Armes : d'argent, à trois barres de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

SELLIER OU LE SELLIER DE FRIREULLES, en Picardie; cette famille doit son origine à Antoine le Sellier, sieur de Proucelle, licencié ès lois, et bailli de la châtellenie de Pequigny en 1522.

Armes : d'or, à l'aigle d'azur, becquée et membrée de gueules.

DE SEMONVILLE *(marquis)*, voyez HUGUET.

DE SENARPONT, *voyez* DES ESSARTS.

SENAS, *marquisat,* voyez JARENTE.

Digitized by Google

DE SENEBRUN, en Saintonge, *voyez* POLIGNAC.

SENECEY, *marquisat*, jadis ancienne *baronnie* de Bourgogne, *voyez* BAUFFREMONT.

DE SENNETERRE, et mieux SAINT-NECTAIRE, maison d'ancienne chevalerie d'Auvergne, et l'une des plus illustres du royaume, par les grands hommes qu'elle a produits. Elle est connue depuis Louis, seigneur de Senneterre ou Saint-Nectaire, connétable d'Auvergne, vivant en 1231 et en 1234.

Elle a formé les branches des ducs de la Ferté, pairs de France, éteints en 1703; des marquis de Châteauneuf, comtes de Lestrange, éteints en 1671; des comtes de Saint-Victour et de Brinon; des seigneurs de Clavelier et de Fontenilles, et des seigneurs de Verrière; ces derniers issus de François, bâtard de Senneterre, fils naturel de Nectaire de Senneterre. Il fut prévôt de Notre-Dame de Montsalvy, par la résignation de Nectaire de Senneterre, prêtre et religieux, son père, en 1553. Ce François, bâtard de Senneterre, n'eut qu'un fils naturel, nommé Astorg de Senneterre, qui fut légitimé et anobli au mois de juillet 1605.

Services. Un maréchal de France, quatre chevaliers du Saint-Esprit, des chevaliers-bannerets, des capitaines de compagnies d'hommes-d'armes, un ministre-d'état, ambassadeur en Angleterre, à Rome; des lieutenants-généraux des armées et des maréchaux-de-camp; des gouverneurs de places de guerre; un lieutenant-général, ambassadeur extraordinaire en Angleterre en 1718; des chevaliers de l'ordre du roi, et plusieurs personnages de marque dans les armées et dans la diplomatie.

Honneurs de la cour : en 1749, en vertu de preuves.

Duché-pairie. La baronnie de *la Ferté-Nabert*, dans l'Orléanais, fut érigée en *duché-pairie*, par lettres du mois de novembre 1665, registrées au parlement le 2 décembre suivant, et en la chambre des comptes le 18 mai 1666. Ce duché-pairie s'est éteint le 1er août 1703.

Titres. Jean-Charles, marquis de Senneterre, ayant acquis par son mariage des terres considérables à la Guadeloupe, en obtint l'érection en *marquisat*, sous la dénomination de *Brinon*, par lettres du mois de mars 1738, registrées au conseil supérieur de la Guadeloupe dans le mois de janvier de l'année suivante.

Malte. Cette maison a donné plusieurs chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis deux siècles.

Brioude. Cinq chanoines-comtes de ce chapitre depuis l'an 1256 jusqu'en 1588.

Prélature. François de Saint-Nectaire fut fait évêque de Sarlat en 1516; Antoine de Senneterre était évêque du Puy en 1588.

Armes : d'azur, à cinq fusées d'argent en fasce. La branche de Fontenilles brisait d'un lambel d'argent.

LE SENS DE FOLLEVILLE, en Normandie. Dans la recherche de Montfaut, faite en 1463, cette famille est comprise au nombre des non-nobles. Elle a acquis depuis sa noblesse par les francs-fiefs.

Services. Un lieutenant-général des armées du roi, et un maréchal-de-camp; plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un président à la cour royale d'Amiens, etc.

Titre. La seigneurie *de Folleville* fut érigée en *marquisat*, par lettres de 1686, en faveur de Guillaume le Sens, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant-général de ses armées.

Malte. François le Sens de Folleville fut reçu dans cet ordre en 1626.

Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois encensoirs d'argent. Couronne de marquis. Supports; deux lions. Cri : *Fides sanctificavit.*

LE SENS DE GROSPOMMIER, de la Vallée, en Normandie. Cette famille a été anoblie en 1470.

Armes : d'or, à l'aigle éployée au vol abaissé de sable.

SERILLAC, *comté*, voyez FAUDOAS.

SERRE DE TONNOY, en Lorraine. Cette famille a pour auteur Antoine Serre, dit de Tonnoy, bourgeois de Nancy, second fils de Laurent Serre, et de Margot de Tonnoy, lequel fut anobli par lettres du 3 février 1556.

Armes : de gueules, au buste de cerf d'or.

SERRE DE CLEVANT, de Ventron, en Lorraine. Nicolas Serre, fils aîné de Laurent Serre, et de Margot de Tonnoy, est l'auteur de cette famille. Il eut pour petit-fils François Serre, bourgeois de Nancy, anobli par lettres du 25 avril 1609, entérinées le 30 janvier 1610.

Armes : tranché, au 1 d'argent, à la montagne ombrée de sinople; au 2 d'azur, au lion-léopardé d'or.

Digitized by Google

SERRANT, *comté*, voyez WALSH.

DE **SERRE**, marquis de Gras, seigneur de Rochecolombe, de Saint-Marcel, de Montaut et Cousignac, en Vivarais. Cette famille a été anoblie au mois de septembre 1720, dans la personne d'Aimar de Serre, ci-devant capitaine dans le régiment de Toulouse, infanterie, et de Fortunat de Serre de Rochecolombe, son frère, lieutenant-colonel du même régiment, et chevalier de Saint-Louis. Elle a donné un brigadier des armées du roi et plusieurs officiers supérieurs.

Titre. La seigneurie de *Gras*, en Vivarais, fut érigée en *marquisat*, par lettres-patentes du mois de novembre 1750, registrées en la chambre des comptes de Montpellier le 19 décembre suivant, et au parlement de Toulouse le 25 février 1751, en faveur de Joseph-Camille de Serre.

Armes: d'argent, au chevron d'azur, chargé de trois étoiles d'or, et accompagné de trois trèfles de sinople.

DE **SERRE** DE SAINT-ROMAN, comtes de Frégeville, barons de Mervais et de Saillans en Languedoc. Cette famille est connue par filiation depuis Jean de Serre, I[er] du nom, seigneur, en partie, de Fromental, vivant en 1543. Étienne de Serre, issu de lui au sixième degré, comte de Frégeville, seigneur de Saint-Roman en Languedoc, de Villejuif-lez-Paris, etc., etc., acquit un office de conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, dont il fut pourvu le 12 juillet 1744. Il avait précédemment acquis un office de secrétaire du roi.

Services. Plusieurs officiers et capitaines de cavalerie et d'infanterie, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titres. Ceux de *comte* et de *baron* depuis trois générations, dans les actes publics et brevets.

Pairie. Alexis-Jacques de Serre de Saint-Roman, comte de Frégeville, ancien maréchal-des-logis des mousquetaires gris, chevalier de Saint-Louis, a été créé *pair* de France le 17 août 1815.

Armes : d'or, à la montagne de sinople, mouvante de la pointe de l'écu; au chef d'azur, chargé de trois étoiles du champ.

DE **SERRES**, baron de Tourain et d'Andanoe, en Vivarais. Cette famille a pour auteur Charles de Serres, lieutenant civil et criminel au bailliage de Viviers, anobli par

lettres de 1612. Just de Serres, l'un de ses fils, fut évêque du Puy.

Armes : d'azur, à trois besants d'argent; à la bordure échiquetée de deux tires d'or et de gueules.

SERRURIER, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *comte*, dans la personne du maréchal Serrurier, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, commandeur de Saint-Louis, ci-devant gouverneur des Invalides.

Armes : de gueules, au lévrier assis d'argent.

DE SERVIEZ, *voyez* ROERGAS.

SERVIN DE LA GRÈVE, famille anoblie par les charges du parlement de Paris. Elle a donné un célèbre avocat-général au même parlement.

Titre. Louis Servin, conseiller du roi, obtint, par lettres-patentes du mois d'août 1653, registrées le 5 septembre suivant, l'érection en *comté* de sa terre et seigneurie de la Grève.

Armes : d'argent, à l'aigle éployée de sable.

SERVON, *comté*, voyez AMELOT.

SILLERY, *marquisat*, voyez BRULART.

SILVESTRE DE SACY, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *baron*, dans la personne d'Antoine-Isaac Silvestre de Sacy, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, orientaliste célèbre, et renommé dans toute l'Europe savante.

SIMIANE, maison originaire de Provence, dont sont sorties les maisons d'Agoult et de Pontevès. Elle a joui des droits régaliens dans la ville d'Apt dès le onzième siècle ; et dans les anciens titres, les seigneurs en sont qualifiés princes. Elle a produit des chevaliers du Saint-Esprit et de l'Annonciade, des officiers-généraux en France et en Savoie, et plusieurs hommes illustres dans les armes, le gouvernement et dans l'église.

Cette maison portait originairement le nom d'*Agoult*, qu'une branche a perpétué jusqu'à nos jours; mais Rambauld d'Agoult, seigneur d'Apt, mort en 1113, ayant épousé Sancie, héritière de Simiane, ses descendants en ont pris le nom et les armes. Elle a formé des branches en Dauphiné, en Lyonnais, au comtat Venaissin et en Piémont. *Voyez* AGOULT et *Pontevès*.

Digitized by Google

Titres. *Gordes*, seigneurie possédée par la maison de Simiane avant l'an 1113, fut érigée en *marquisat*, en faveur de Guillaume de Simiane, par lettres du mois de février 1615, registrées en octobre suivant. Il fut depuis capitaine des gardes-du-corps, et chevalier du Saint-Esprit.

Colongne, seigneurie située entre Aix et Marseille, fut érigée en *marquisat* sous le nom de *Simiane*, en faveur de Jean de Simiane, second président au parlement d'Aix, par lettres du mois de mars 1684, registrées le 10 avril suivant.

Esparron, seigneurie qui fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de juin 1651, registrées au parlement de Grenoble le 15 mars 1660, en faveur de Louis de Simiane, fils d'Antoine, seigneur de Cederon.

Armes : avant la fin du treizième siècle : d'azur, au bélier d'or; et depuis : d'or, semé de tours et de fleurs de lys d'azur.

SINÉTY, en Provence. L'abbé Robert de Briançon ne fait point mention de cette famille dans son Nobiliaire de Provence, fait sur la recherche. Artefeuil, qui écrivait en 1759, près d'un siècle après la recherche, est le seul historien de cette province qui en fasse mention. Il nous apprend que cette famille est originaire d'Italie, et que Serge de Sinéty, commandant un corps d'Italiens, au service du roi René, s'établit en Provence au milieu du quinzième siècle. On voit Barthélemi et Baltazard Sinéty au rôle de ceux qui ont volontairement payé l'amende pour avoir indûment pris la qualité de noble en 1667. Toutefois cette famille a été maintenue dans sa noblesse par ordonnance de M. le Bret, intendant en Provence, du 6 février 1708. L'Armorial Général de d'Hozier en donne la filiation depuis Georges Sinéty, père de Claude Sinéty, qui, le 10 février 1493, épousa Constance Aisagui.

Services. Plusieurs officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des gouverneurs de places, etc., etc.

Armes : d'azur, au cygne d'argent, ayant le cou passé dans une couronne antique de gueules.

DE SOLIMANI, famille noble, originaire de Milan. Laurent-Marie de Solimani, noble Génois, inscrit sur le livre d'or, est le premier qui est venu s'établir en Languedoc, il y a environ quarante ans. Cette famille passa de Milan

à Gènes au commencement du quinzième siècle. Son nom est Sormano, de la même maison que les comtes de ce nom, habitant le Milanez, et possédant encore aujourd'hui, par indivis avec la famille Solimani, des lieux dans la banque de Saint-Georges, dont le produit est distribué aux aînés de cette maison; ce qui est prouvé par la vie de Sainte Solimani, fondatrice de plusieurs ordres, imprimée à Gènes en 1786.

Les Solimani jouissent depuis très-long-temps d'une dotation, sur la banque de Saint-Georges, de 10,000 francs, pour les demoiselles de cette maison, à l'époque où elles se marient, ou lorsqu'elles se font religieuses : plusieurs sœurs de Laurent-Marie de Solimani, habitant actuellement à Bagnols, en Languedoc, en ont joui, comme étant aînées de cette maison. Il n'y a que dix familles nobles, dans l'ancienne république de Gènes, habitantes à Savone, qui jouissent de cette dotation.

La famille de Solimani est également distinguée dans le service militaire et dans la magistrature, tant du côté paternel que du côté maternel. L'aïeul maternel dudit Laurent-Marie de Solimani, Jacques-Antoine Pétralba, brigadier des armées de la république de Gènes, commandant la forteresse de Gavi, ayant été sommé, par le général autrichien Botta, de se rendre, d'après l'ordre du sénat de Gènes, répondit qu'il aimait mieux désobéir au sénat que de trahir sa patrie, et conserva, par sa valeur, cette forteresse à la république.

François de Solimani, père de Laurent-Marie de Solimani, fut tué glorieusement en Corse, en commandant les troupes de la république.

Cette famille a des alliances avec les maisons Doria, Lomellini, Corsi, Giaccomoni, et l'illustre famille de Riario, qui a fourni plusieurs cardinaux.

Laurent-Marie de Solimani a été naturalisé en France, par S. M. Louis XVI, comme noble Génois, en 1788. Ses lettres-patentes de naturalisation ont été enregistrées à la grande-chancellerie, à la cour des comptes de Montpellier, aux trésoriers de France, et au parlement de Toulouse. Il a eu de sa première femme, Marie Pons, un fils unique, nommé Christophe-Cazimir de Solimani, qui a eu pour parrain S. Exc. le marquis de Spinola, ministre plénipotentiaire de la république de Gènes en France; et pour marraine madame la maréchale de Levis. Ce fils a eu l'honneur de servir dans l'armée de monseigneur le duc d'An-

Digitized by Google

goulême, en qualité d'officier d'ordonnance en 1815 ; et s'est marié avec demoiselle Joséphine Pugnères. Laurent-Marie de Solimani, son père, a épousé, en secondes noces, Rosalie-Elisabeth de Charrier-Moissard.

SOLRE, *principauté*, voyez Croy.

SORCY, *comté*, voyez Choiseul.

de SORES d'Estrées, famille d'ancienne chevalerie, qui florissait au pays d'Artois avant l'an 1070, comme il appert d'une charte de l'abbaye de Marchiennes. Elle a fourni un maréchal de France sous le roi saint Louis, en 1270. Cette famille paraît s'être éteinte dans la personne de Raoul de Sores, dit d'Estrées, fils de Raoul, maréchal de France, qui épousa, avant 1273, Marguerite de Courtenay, remariée, avant la Toussaint 1285, à Renaud de Trie.

Armes : d'azur, à la quintefeuille de gueules, accompagnée de huit merlettes du même.

de SOUCY, *voyez* Ficte.

de SOULÈS, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne de Jérôme, comte de Soulès, *pair* de France du 4 juin 1814, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, commandant de la Légion-d'Honneur.

Armes : d'or, à deux épées de sable passées en sautoir, cantonnées de quatre étoiles de gueules.

de SOURDIS, *voyez* Escoubleau.

de SOURZAC, *voyez* la Majorie.

de STAINVILLE, maison d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom de la baronnie de Stainville, dans le duché de Bar. Vautier de Stainville, son premier auteur connu par filiation, seigneur de Vaucouleurs, est rappelé en 1280 comme bienfaiteur de l'église de Vaux en Ornois. La branche aînée s'est fondue en 1720 dans la maison de Choiseul.

***Services.* Des sénéchaux et des maréchaux de Lorraine et Barrois, des gouverneurs de places de guerre, des chevaliers de l'ordre du roi, des chambellans, des conseillers-d'état, des généraux au service de l'empereur, etc., etc.**

***Malte.* Antoine de Stainville, reçu en 1598, est le premier de cette maison qu'on trouve dans les registres de cet ordre.**

***Armes :* d'or, à la croix ancrée de gueules.**

Digitized by Google

SUBLET D'HEUDICOURT, de Lenoncourt, en Lorraine et en Normandie, famille originaire de la ville de Blois. Elle remonte par filiation à,

I. Jean *Sublet*, notaire et bourgeois de Blois, père de :

1° Mathurin Sublet, auteur de la branche des seigneurs des Noyers, barons de Dangu, aînée de cette famille, dont est sorti le rameau des seigneurs et barons de Nainvilliers ;

2° Michel Sublet, qui suit ;

3° N.... Sublet, femme de N.... le Maire.

II. Michel *Sublet*, seigneur d'Heudicourt, intendant et contrôleur-général des finances, conseiller-d'état, intendant de l'ordre du Saint-Esprit, a continué la seconde branche de cette famille, qui s'est anoblie par ses charges.

De la branche aînée dite de Noyers, étaient Jean Sublet, seigneur de la Guichonnière, anobli pour services militaires, anobli en 1578, et Michel Sublet, sieur des Noyers, trésorier-général de l'artillerie de France, anobli pour le même sujet le 7 mai 1574.

Services. Un surintendant des finances en 1624, secrétaire-d'état du département de la guerre en 1636, un contrôleur-général des finances, deux grands-louvetiers de France, un lieutenant-général et plusieurs maréchaux-de-camp des armées, etc., etc.

Titres. Les terres et seigneuries de Trognon, Troisvilles, Voinville, Varneville et Braxerule, furent unies et érigées en *marquisat*, sous le nom d'*Heudicourt*, par lettres du 7 février 1737, en faveur de Gueri Sublet, brigadier des armées du roi.

Malte. Pierre Sublet de Romilly fut reçu chevalier de Malte en 1657.

Prélature. Gaston-Armand Sublet fut nommé évêque d'Evreux en 1709. Il mourut à Rouen en 1710, sans avoir été sacré.

Armes : d'azur, au pal bretessé d'or, maçonné de sable, chargé d'une vergette du même.

DE SUFFREN DE SAINT-TROPEZ, en Provence. Cette famille remonte à Jean Suffren, de la petite ville de Salon, en Provence, anobli en considération de ses services, par lettres du roi Henri II du mois de septembre 1557, registrées en la chambre des comptes d'Aix le 23 mars suivant. Nostradamus, compatriote de Jean Suffren, dit dans son Histoire de Provence, pag. 937, où il mentionne cet anoblissement, que le roi donna des armoiries audit Jean Suffren.

Digitized by Google

Services. Plusieurs officiers supérieurs sur terre, et notamment dans la marine, entr'autres le célèbre bailli de Suffren-Saint-Tropez, vice-amiral, chevalier des ordres du roi, mort en 1788.

Honneurs de la cour : les 6 avril, 9 mai et 12 novembre 1784, et le 29 janvier 1787.

Titre. La seigneurie de *Saint-Cannat* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de novembre 1725, en faveur de Paul de Suffren, seigneur de Saint-Tropez.

Pairie. Pierre-Marie, marquis de Suffren de Saint-Tropez, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a été créé *pair* de France le 17 août 1815.

Malte. Cette famille a donné plusieurs chevaliers et commandeurs à cet ordre depuis l'an 1737.

Prélature. Un évêque de Sisteron.

Armes : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre têtes de léopards du même.

LA SUZE, *marquisat*, voyez CHAMPAGNE.

SYE, *vicomté*, voyez GUÉNÉGAUD.

T.

TAILLEPIED DE BONDI. Le nom de Taillepied, quelquefois écrit Taillepié dans les anciens titres, est très-ancien en Normandie, et paraît originaire de Bretagne, où il est connu depuis le milieu du onzième siècle.

Ausgier de Taillepied est nommé dans l'acte de donation de l'église de Hercé, au monastère de Saint-Florent l'an 1055.

Perrot Taillepié était en 1379 un des huit écuyers de la compagnie de Galot de Saint-Simon, chevalier, laquelle fit montre à Laval-Guyon le 30 mai.

Il servait en la même qualité dans la compagnie de Jean de Prunelé, chevalier, qui fut reçu au Mans le 17 mai 1380.

M. de Bondi est en possession de titres originaux de 1471, du 1er novembre 1403, du 31 décembre 1434, et de l'an 1471, où il est fait mention de plusieurs sujets de cette famille.

Jean de Taillepied est compris au nombre des nobles de la sergenterie de Beaumont, élection de Valognes, en Normandie, qui furent maintenus dans leur noblesse par Raimond Moufaut en 1463.

Jean-Baptiste Taillepied, seigneur de Bondi, de la Garenne, etc., receveur-général des finances en la généralité d'Auch, l'un des quarante fermiers-généraux des domaines du roi, avait été pourvu d'un office de secrétaire du roi.

Titre. Celui de *comte*, consacré par la charte.

Armes : d'azur, à trois croissants d'or; au chef du même, chargé de trois molettes d'éperon de gueules. Devise : *Aspera non terrent.*

TAINTEGNIES, *baronnie*, voyez LE CLÉMENT DE SAINT-MARCQ.

DE TALARU DE CHALMAZEL, marquis de Chalmazel, comtes de Chamarende, noblesse d'ancienne chevalerie du Lyonnais, originaire du Forez, où il existait un château de son nom. Elle est connue depuis Ponce de Talaru, vivant en 1121, et prouve une filiation suivie depuis Hugues de Talaru, co-seigneur de Dargonne, vivant en 1215.

Services. Un conseiller et maître-d'hôtel du duc de

Digitized by Google

Bourgogne, des capitaines d'hommes-d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, un grand-maître des eaux et forêts du comté de Forez; des chambellans et des gentilshommes ordinaires de la chambre, trois chevaliers du Saint-Esprit, un grand-croix de Saint-Louis, des premiers maîtres-d'hôtel de la reine, des lieutenants-généraux, maréchaux-de-camp et brigadiers des armées du roi, et un grand nombre d'officiers-supérieurs, de colonels de régiments de leur nom, etc., des gouverneurs de provinces et de places, un ambassadeur en Saxe en 1733, et plusieurs autres personnages de marque.

Honneurs de la cour : en 1749, 1751 et 1781, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Pairie. Le marquis de Talaru a été créé *pair* de France le 17 août 1815.

Prélature. Trois archevêques de Lyon en 1375, 1406 et 1488; les deux premiers créés cardinaux en 1389 et en 1440, et un évêque de Contances en 1764.

Malte. Depuis l'an 1636, cette maison a donné plusieurs chevaliers et commandeurs à cet ordre.

Lyon. Elle compte vingt-un chanoines-comtes de Lyon depuis Gerin de Talaru, qui l'était en 1151.

Armes : parti d'or et d'azur; à la cotice de gueules, brochante sur le tout.

DE TALHOUET, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Bretagne, et l'une des plus distinguées de cette province par ses services et ses emplois à la cour et dans les conseils des ducs. Elle est connue depuis Olivier de Talhouet, qui ratifia, le lundi après la Nativité de Saint-Jean-Batiste 1296, l'acte d'une vente faite au vicomte de Rohan par Henri de Kergoet. La maison de Lentivi ayant possédé la terre de Talhouet, quelques auteurs ont pensé, mais sans fondement, que la maison de Talhouet était puînée de celle de Lentivi.

Cette maison a passé aux réformations de 1426 à 1671.

Services. Elle a donné des capitaines d'hommes-d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs de places de guerre, des maîtres des requêtes, des officiers-généraux et de divers grades, etc.

Titres. Celui de *marquis*, dans les actes et brevets depuis quatre générations.

La seigneurie de *Queraveon* fut érigée en *baronnie*,

en faveur de Georges de Talhouet, par lettres du mois de septembre 1636, registrées le 25 septembre 1637.

Malte. Jean de Talhouet fut reçu dans cet ordre en 1575. François de Talhouet était en 1646 commandeur de Moulins et de Lundun.

Prélature. Jean de Talhouet fut évêque de Treguier en 1502.

Armes : d'argent, à trois pommes de pin de gueules.

DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, princes de Chalais et de Talleyrand. Cette maison est à la fois une des plus anciennes et des plus illustres du royaume. Elle est issue des anciens comtes de Périgord, sortis des comtes de la Marche, connus dès avant le milieu du dixième siècle. Elle a pour auteur Hélie Talleyrand, troisième fils d'Hélie Talleyrand, V[e] du nom, comte de Périgord, et frère d'Archambaud I[er]. Il fut présent, en 1199, à une donation faite par son père à l'abbaye de Chancelade.

Cette origine consacrée par plusieurs auteurs de poids, entr'autres Mezeray et Baluze, a été prouvée au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, et les preuves en ont été admises au chapitre tenu dans le cabinet du roi à Versailles le 1[er] janvier 1768.

Services. La maison de Talleyrand a donné un chambellan du roi Charles VI, un chambellan du roi Charles VIII, premier maître-d'hôtel et chevalier-d'honneur de la reine Anne de Bretagne; des capitaines de cent hommes-d'armes, des ordonnances, des chevaliers de l'ordre du roi, plusieurs officiers-supérieurs, entr'autres un mestre-de-camp d'un régiment de son nom, deux brigadiers, trois maréchaux-de-camp et quatre lieutenants généraux des armées, des gouverneurs de provinces et de places, des ambassadeurs en diverses cours de l'Europe, avant et depuis la révolution ; deux grands-officiers de la couronne, savoir : un grand-aumônier et un grand-chambellan de France ; un chevalier des ordres du roi, deux commandeurs de Saint-Louis, un commandant et un grand-cordon de la Légion-d'Honneur, un chevalier de la Toison-d'Or, et des chevaliers de Saint-Louis et de divers ordres étrangers.

Honneurs de la cour : de 1737 à 1788, en vertu de preuves faites au cabinet du Saint-Esprit.

Titres. La branche aînée actuelle de cette maison a le titre de *prince* de Chalais, par la possession de cette terre,

Digitized by Google

entrée par alliance dans cette maison dès avant l'an 1321.

La seconde branche actuelle a les titres de *prince* de Talleyrand, *duc* de Talleyrand-Périgord, *duc* de Dino, depuis 1817, *comte* de Talleyrand-Périgord, etc.

Cette maison a possédé la *vicomté* de Fronsac, les *baronnies* de Beauville, de Mareuil, de la Prade, de Saint-Severin, de Beauséjour, etc.

La seigneurie de *Grignols*, en Périgord, fut érigée en *comté*, par lettres du mois de septembre 1613, registrées en la chambre des comptes de Paris le 11 juillet suivant, et au parlement de Bordeaux le 10 janvier 1615. Ces lettres-patentes portent expressément que Daniel de Talleyrand (à qui elles sont accordées) *est issu par mâles des anciens* comtes de Périgord.

Le même Daniel obtint, aux mêmes dates, des lettres-patentes portant érection en *marquisat* de sa terre et seigneurie d'*Exideuil*, en Guienne.

Pairie. Alexandre Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque-duc de Reims, *pair* et grand-aumônier de France, créé cardinal, et nommé à l'archevêché de Paris le 28 juillet 1817, est le premier pair de France compris dans la nomination du 4 juin 1814.

Hélie-Maurice de Talleyrand-Périgord, prince-duc de Talleyrand, grand-chambellan de France; et Hélie Charles de Talleyrand-Périgord, prince-duc de Chalais, grand d'Espagne de la première classe, ont été créés *pairs* de France par la même ordonnance royale du 4 juin 1814, et le comte Auguste de Talleyrand par celle du 17 août 1815.

Archambaud-Joseph, duc de Talleyrand-Périgord, lieutenant-général des armées du roi, a été nommé héritier de la dignité de *pair* de France et du titre de *prince* dont est revêtu le prince de Talleyrand son frère, à défaut d'hoirs mâles, par ordonnance du roi du 25 décembre 1815.

Grandesse d'Espagne. Par diplôme de création, du 1er octobre 1714; mort du titulaire, et succession en ligne féminine le 24 février 1757.

Armes : de gueules, à trois lionceaux d'or, lampassés, armés et couronnés d'azur.

TANCARVILLE, *comté*, voyez MELUN.

TANLEY, *marquisat*, voyez PHELYPEAUX.

TARDY DE MONTRAVEL-LABROSSY, famille ancienne, qui

a été maintenue dans son extraction par ordonnance de l'intendant de Languedoc du 18 février 1786, en faisant ses preuves filiatives depuis le 23 décembre 1631.

Titres. Celui de *comte*, conféré à Jean-Louis-Daniel Tardy de Montravel de Labrossy, par ordonnance royale du 6 décembre 1814.

Armes : d'argent, à trois cyprès rangés, arrachés de sinople; au chef de gueules, chargé de trois besants d'or. L'écu timbré d'une couronne de comte.

DE TARNAC, *voyez* LA GRANGE.

TARTEREAU DE BERTHEMONT, maison d'origine chevaleresque, établie près Brie-Comte-Robert en 1320.

Noble Jean Tartereau, écuyer, seigneur dudit lieu, et autres seigneuries, situées en la vicomté de Corbeil, rendit foi et hommage au roi Charles VI, conjointement avec Gilles de Mallet, vicomte de Corbeil, le 5 janvier 1385, pour les susdites terres et seigneuries, enregistrées en la chambre des comptes de Paris.

Cette famille a été maintenue dans son ancienne noblesse d'extraction, par arrêt du conseil d'état du roi, en 1666, époque de la recherche de la noblesse.

En 1551, par la cour des aides de Paris;

En 1516, par les commissaires départis par le roi François I[er], pour la recherche des francs-fiefs, à cause des terres et seigneuries de la Grivelle, du Tremblay, de Comblelaville, de Boiseval, des Ormetaux.

En 1580, Nicolas de Tartereau, chavalier, seigneur de Boiseval et du Tremblay, comparut avec la haute noblesse de la vicomté de Paris, à la réduction de la coutume faite au parlement de Paris.

Les preuves de cette famille ont été certifiées deux fois aux rois par MM. d'Hozier, juges-d'armes de la noblesse, en 1693 et en 1748. Cette maison a fourni un gentilhomme de la chambre du roi Henri IV, capitaine de cinquante hommes-d'armes pour son service; des lieutenants de roi, en 1620, des gentilshommes et des dames-d'honneur de la maison de Mgr. le prince de Condé. Félix de Tartereau de Berthemont, chevalier, qualifié très-noble seigneur, était gentilhomme de S. A. R. monsieur le comte de Soissons, premier prince du sang, en 1630; des dames de St-Cyr, en 1693 et en 1748; des chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, depuis la fondation dudit ordre; un chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et de Malte. Anne Tartereau de

Digitized by Google

Berthemont, dame d'honneur de madame la princesse de Condé, épousa, en 1630, François de Joumard, marquis d'Argence, et fit les preuves des huit quartiers maternels, exigés pour la réception de son fils (Alexandre de Joumard, marquis d'Argence), reçu chevalier au grand-prieuré de France de l'ordre de Malte, en 1634.

Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois tourterelles d'or. Cimier : une croix de gueules. Devise : *Infractus et fidelis.*

On ne trouve pas d'érection de terres concernant cette maison ; mais elle a le titre de *comte* dans des brevets militaires, des jugements rendus par les tribunaux, et par celui des maréchaux de France.

LE TELLIER DE LOUVOIS ; cette famille est connue dans la bourgeoisie et le commerce de la ville de Paris depuis l'an 1386. On en connaît la filiation depuis Pierre le Tellier, marchand et bourgeois de Paris en 1535, père de Michel le Tellier, sieur de Chaville (1), commissaire au Châtelet, puis maître des comptes en 1593, par lequel le Père Anselme commence la généalogie de cette maison. Il avait deux frères : Nicolas le Tellier, commissaire au Châtelet, qui eut des enfants d'Anne Regnaut, sa femme ; et Étienne le Tellier, huissier de la 1re chambre des enquêtes.

Cette maison a formé plusieurs branches : 1° les marquis de Barbezieux, de Courtenvaux, de Louvois et de Montmirail ; 2° les marquis de Souvré, devenus marquis de Louvois ; 3° les seigneurs de Morsan, etc.

Services. Plusieurs conseillers-d'état ; un chancelier et garde-des-sceaux de France, grand-trésorier des ordres du roi ; un ministre et secrétaire-d'état, commandeur du Saint-Esprit ; deux chevaliers du même ordre, des lieutenants-généraux des armées du roi, et plusieurs officiers de marque.

Honneurs de la cour : le 18 avril 1768, et le 10 mars 1782.

Pairie. Auguste-Michel-Félicité le Tellier de Souvré, marquis de Louvois, a été créé *pair* de France le 7 août 1815.

Prélature. Charles-Maurice le Tellier fut archevêque,

---

(1) M. d'Hérouval croyait ce Michel fils d'un marchand, dont le père tenait l'hôtellerie du Dauphin, rue Saint-Denis ; et ce dernier, fils d'un paysan de Chaville.

Digitized by Google

duc de Reims en 1671, pair de France, prélat-commandeur des ordres du roi.

Malte. Depuis l'an 1677 cette maison a donné plusieurs chevaliers et dignitaires à cet ordre.

Armes: d'azur, à trois lézards rangés d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

LE TELLIER, baron de la Luthumière, en Normandie. Cette famille est ancienne et distinguée. Elle a été maintenue dans sa noblesse, lors de la recherche de Montfaut, en 1463. François le Tellier, écuyer, seigneur de la Luthumière, obtint des lettres-patentes pour changer le nom de le Tellier en celui de la *Luthumière*. Cette famille s'est éteinte, en 1648, dans la maison de Matignon. On a présumé qu'elle était originaire de Paris, et qu'elle descendait de Guillaume le Tellier, marchand épicier, demeurant rue des Lombards en 1382. On observe que ce n'est ici qu'une conjecture, fondée sans doute sur le changement de nom demandé par cette famille.

Armes: d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre lionceaux de sable.

LE TELLIER DE LA MAILLERAYE, de Hauguette, de Pierreval, en Normandie. Laurent le Tellier, sieur de la Mailleraye, Antoine le Tellier, sieur de Hauguette, frères; et Pierre le Tellier, sieur de Pierreval, ont été condamnés chacun à 600 livres d'amende, et déclarés usurpateurs du titre de noblesse, par jugement des commissaires du roi du 4 août 1668. On ignore s'ils ont rappelé de ce jugement au conseil-d'état.

Armes: d'azur, au sautoir d'argent, cantonné en chef d'une fleur de lys, en pointe d'une étoile, et en flancs de deux coquilles, le tout d'or.

LE TELLIER DE SAINT-VICTOR, en la même province. Nicolas le Tellier, secrétaire du roi, pourvu le 3 décembre 1620, est l'auteur de cette famille.

Armes: d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roses du même.

LE TELLIER TURQUEVILLE. Cette famille descend de Jacques et Laurent le Tellier, secrétaires du roi. Le premier obtint les lettres-d'honneur dudit office en 1667.

Armes: d'azur, à la tour d'argent.

LE TELLIER DE LA VARABLIÈRE, de la Frenaye, de Vauba-

Digitized by Google

don, de la Morelière, en Normandie. Cette famille remonte par filiation à Girard le Tellier, écuyer, sieur de la Varablière, la Mancelière, etc., qui produisit ses titres lors de la recherche de la noblesse dans la province de Normandie, ordonnée par Louis XI, en 1463.

Cette famille, qui a donné plusieurs officiers aux armées, subsiste encore de nos jours.

Armes : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux molettes d'éperon, et en pointe d'une main, le tout du même.

TEMELAC, *baronnie*, voyez FARGES.

TERRAUBE, *marquisat*, voyez GALARD.

DU TERTRE, maison ancienne du Boulonnais, où dès le onzième siècle elle était en possession du fief du Tertre, dont elle paraît tirer son nom. Elle prouve sa filiation depuis Jean Tertre, seigneur du Tertre et de Boursin, vicomte de Fiennes, vivant en 1350.

Services. Cette maison a donné des écuyers et des hommes-d'armes des ordonnances du roi; un grand nombre de capitaines et d'officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie, dont quinze entr'autres ont été ou sont encore décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi; des gouverneurs et des commandants de places, etc., etc.

Titres. Celui de *vicomte* de Fiennes, assis sur la seigneurie de ce nom, ainsi qu'il appert par plusieurs titres originaux à nous exhibés; celui de *comte* dans plusieurs actes publics et brevets de nos rois; et en outre celui de *comte du Saint-Empire*, par diplôme de l'empereur Rodolphe, sous la date du mois de septembre 1606, délivré en faveur de Georges de *Basta*, comte d'*Hust*, et de ses descendants, en ligne masculine et féminine; la maison du Tertre descend par les femmes dudit comte de Basta.

Armes : écartelé, au 1 d'or, au crequier de gueules, qui est de CREQUI; au 2 fascé d'or et de sable, qui est de FLÉCHIN; au 3 d'azur, à trois fleurs de lys d'or, à la bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent, brochante sur le tout, et un filet d'or en barre, qui est de BOURBON-LIGNY; au 4 de gueules, à trois maillets d'or, qui est de MONCHY; sur le tout d'argent, à trois aiglettes éployées de gueules, becquées et armées d'azur, qui est DU TERTRE. Cimier : un vol d'aigle. Supports : deux aigles.

TERTYS, *marquisat*, voyez DU VAL.

TESTU DE BALINCOURT, de Pierrebasse, en Anjou, en Touraine et à Paris. Cette famille remonte par filiation à Jean Testu, seigneur de Balincourt et de Margicourt, conseiller, maître-d'hôtel du roi Charles IX, secrétaire de ses finances, et résidant pour S. M. en Flandre en 1572.

Ce Jean Testu est qualifié secrétaire du connétable de Montmorenci dans ses provisions de secrétaire du roi, maison et couronne de France, du 12 janvier 1556, office qu'il résigna en 1566.

Services. Cette maison a donné un maréchal de France, plusieurs chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des gouverneurs de places, des lieutenants-généraux des armées, etc., etc.

Titre. La châtellenie de *Balincourt*, dans le Vexin français, unie aux seigneuries d'Héréville, d'Arronville et Margicourt, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de juillet 1719, registrées, en faveur de Claude-Guillaume Testu de Balincourt, baron de Bouloire, maréchal-de-camp.

Malte. Timoléon Testu de Balincourt fut reçu dans cet ordre en 1664.

Armes : d'argent, à trois léopards de sable l'un sur l'autre; le second contrepassant.

TESTU. Jean Testu, enseigne, puis lieutenant au régiment de Touraine, ensuite maréchal-des-logis de l'armée du roi en Italie, fut anobli en considération de ses services, s'étant trouvé dans tous les combats et siéges de villes qui ont eu lieu pendant quinze ans, où il fut blessé en plusieurs rencontres, par lettres du mois de mars 1653, registrées en la cour des aides le 17 décembre suivant.

DE THIARD DE BISSY, en Bourgogne. Cette maison remonte filiativement à Claude de Thiard, gentilhomme de la maison du duc de Bourgogne, qui épousa Françoise, dame de Bissy, et fut père de Jean de Thiard, huissier de la chambre du roi Charles VI en 1380, anobli au mois de juin 1400.

Services. Des capitaines de cinquante hommes-d'armes des ordonnances, un chevalier et un commandeur du Saint-Esprit, un commandeur d'Alcantara, maréchal-des-logis de l'empereur Charles V; des écuyers ordinaires du roi en la grande écurie; plusieurs mestres-de-camp de

Digitized by Google

cavalerie, des gouverneurs de places, et plusieurs officiers généraux.

Honneurs de la cour : en 1734, 1751, 1753 et 1785.

Titres. Cette maison a possédé les *baronnies* de Bragny et de Dalheim. Elle a, dans les actes publics et les brevets de nos rois, les titres de *marquis* et de *comte* depuis quatre générations.

Malte. Claude-François de Thiard de Bissy fut reçu dans cet ordre le 18 avril 1672. Il devint grand-croix, commandeur de Toul, capitaine des galères.

Prélature. Deux évêques de Châlons, et un évêque de Toul en 1687, puis de Meaux.

Armes : d'or, à trois écrevisses de gueules.

THIART DE LA MOTHE, en Normandie. Cette famille remonte à Richard Thiart, lieutenant général du vicomté du Pont-Audemer, anobli par lettres du mois de mai 1574, registrées le 28 dudit mois. Ses descendants ont écrit leur nom *Tihard.*

Armes : d'azur, à la foi d'argent, parée de gueules, posée sur une nuée du second émail, dont meuvent en chef et en pointe deux besants d'or.

THIEBAULT, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron,* dans la personne de Paul-Charles-François-Adrien-Henri-Dieudonné Thiebault, lieutenant général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis.

DE THIEFFRIES DE BEAUVOIS, maison ancienne et distinguée de la Basse-Allemagne et des Pays-Bas. Elle remonte ses preuves régulières à l'an 1350.

Robert I^{er}, comte de Namur en 942, portait le nom de Thieffries. Albert de Thieffries fut tué au siége de Gaza que faisait Saladin, soudan d'Egypte, en 1171.

Martin de Thieffries, fils de Jacques, seigneur de Thieffries en 1392, fut père de Marie-Catherine de Thieffries, qui eut, avec Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, après la mort d'Isabelle de Portugal, sa femme, deux enfants naturels, nommés Antoine et Baudouin, légitimés par le pape. Antoine, grand-amiral, généralissime des armées de Philippe-le-Bon, son père, fut nommé tuteur de Marie de Bourgogne, sa nièce, et la maria à l'empereur Maximilien, auquel elle porta les dix-sept provinces des Pays-Bas.

Services. Plusieurs officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un maréchal-de-camp, etc.

Titre. Celui de *comte* depuis deux générations, dans les actes publics et brevets militaires.

Armes : d'argent, à quatre jumelles de gueules en bande, accompagnées de neuf merlettes de sable.

THIÉRIET, en Lorraine, famille originaire de Rome. Elle a pour auteur Jean Thiériet, anobli pour son mérite et ses bons services, par lettres du grand-duc Charles, données à Nancy le 11 septembre 1549.

Services. Un secrétaire et un conseiller-d'état du grand-duc Charles III ; plusieurs officiers et capitaines d'infanterie et de cavalerie, un gouverneur de la ville de Saint-Pol, en Artois, plusieurs chevaliers de Saint-Louis, etc.

Armes : d'azur; à trois roses d'argent, pointées de gueules; en chef d'or, chargé d'un lion naissant du troisième émail.

DE THIL DE CHATEAUVILLAIN, maison d'origine chevaleresque, qui tire son nom de la seigneurie de Thil, en Auxois. La maison de Châteauvillain s'étant fondue par alliance dans celle de Thil, vers le milieu du quatorzième siècle, cette dernière en prit le nom et les armes, qu'elle perpétua jusqu'en 1507, époque de l'extinction des seigneurs de Thil et de Châteauvillain.

Guillaume, seigneur de Châteauvillain, de Grancey et de Pierrepont, chevalier et chambellan du roi, gouverneur de Langres, fut établi chambrier de France par la faction du duc de Bourgogne en 1419, à la place du duc de Bourbon. Il mourut en 1439.

Armes anciennes : d'or, à trois lionceaux de gueules, qui est *de Thil.*

(*Depuis* 1355) : De gueules, semé de billettes d'or; au lion du même, brochant, qui est *de Châteauvillain.*

THIROUX. Famille de robe, originaire de la ville d'Autun, mentionnée dans le Catalogue des Gentilshommes qui, l'an 1679, ont assisté aux états de Bourgogne (p. 54). Elle a formé pluisieurs branches connues sous les noms de Crosne, d'Arconville, de Lailly, d'Ouarville, de Mondésir, de Gervillier, de Médavy, de Montregard et de Saint-Cyr. Cette dernière s'est établie en Bretagne, où elle fut admise aux états. Elles ont toutes pour auteur Lazar-Louis-

Digitized by Google

Thiroux de Vaujour, mort à Paris le 6 août 1742, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Services. Des conseillers et des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, un premier président de la première chambre des requêtes du parlement de Paris, un intendant de Normandie, lieutenant-général de police à Paris; deux conseillers-d'état, un lieutenant-général et un maréchal-de-camp des armées du roi; et plusieurs officiers supérieurs.

Titre. La baronnie de *Médavy* fut érigée en *comté*, par lettres-patentes du mois de mai 1769, registrées au parlement de Rouen le 16 juin 1770, et à la cour des aides de la même ville le 22 du même mois, en faveur de Pierre-Thiroux de Montregard, baron de Conteville, conseiller-d'état.

Armes: d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois bandes d'or, et accompagnée en chef d'une croisette ancrée de gueules, et en pointe de trois têtes de lion du même.

THOIS, *marquisat*, voyez GOUFFIER.

DE THOMAS, seigneurs et barons de Sainte-Marguerite, marquis de Villeneuve-la-Garde, seigneur de la Vallette de Châteauneuf, d'Orves et d'Évenos, de Milhaud et de Gignac, de Pierrefeu et de Laval d'Ardenne, en Provence. Cette famille, illustrée par ses emplois et ses services, remonte à Jean Thomas, secrétaire du roi René, et son maître rationnal, anobli par lettres du 2 avril 1480.

Services. Plusieurs officiers supérieurs sur terre et sur mer, des chevaliers de l'ordre du roi, un président en la cour des comptes de Provence, des présidents à mortier au parlement de la même province, plusieurs capitaines de vaisseaux et un chef d'escadre.

Titre. La seigneurie de *la Garde* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de juin 1690, registrées au parlement d'Aix le 10 mars 1691, en faveur d'Auguste de Thomas, président au parlement de Provence.

La terre de *Sainte-Marguerite* fut érigée en *baronnie*, par lettres du mois de mars 1586, en faveur de Nicolas de Thomas.

Malte. Cette maison a donné plus de vingt chevaliers et commandeurs à cet ordre depuis la fin du seizième siècle.

Prélature. Gaspard de Thomas de la Valette, nommé évêque d'Autun en 1732, mourut en 1748, la même année qu'il s'était démis de son évêché. Son frère Louis de Tho-

Digitized by Google

mas fut le septième général de la congrégation de l'oratoire de Jésus.

Armes : écartelé de gueules et d'azur; à la croix tréflée d'or, brochante sur le tout.

THORIGNY, *comté*, voyez GOYON.

DE THOU. Cette famille, illustrée par des charges honorables au parlement de Paris, et plus encore par des hommes illustres, est originaire de la ville d'Orléans. Blanchard en a donné une généalogie depuis Jean de Thou, I^{er} du nom, qu'il qualifie seigneur de Bignon, près d'Orléans, vivant en 1336. Mais ce Jean de Thou, père de Silvestre, père de Jean II, père de Jacques I^{er} et Jacques II, son fils, furent tous cinq marchands, bourgeois d'Orléans, où Silvestre de Thou était pelletier ou fabricant de fourrures. Le premier qui vint s'établir à Paris est Jacques de Thou, fils de Jacques II. Il fut avocat du roi, en la cour des aides. Adrien, Christophe, Jean, Christophe-Auguste et René de Thou, ses descendants, ont tous pris des offices de conseillers secrétaires du roi, maison couronne de France et de ses finances, charges qui donnaient la noblesse héréditaire. Christophe de Thou fut échevin de Paris en 1534, prévôt des marchands en 1538, président à mortier au parlement de Paris.

François-Auguste de Thou, fils aîné du célèbre historien de Thou, hérita des vertus de son père. Le duc de Richelieu l'ayant éloigné de tous les emplois de confiance sous un prétexte frivole, il s'attacha à Cinq-Mars, grand-écuyer, dans l'espérance de s'avancer par le crédit de ce favori, regardé à la cour comme le rival de la faveur de Richelieu. Cette liaison avec un jeune homme évaporé fut la cause de sa perte. Le marquis de Cinq-Mars, qui avait aussi à se plaindre de la dureté du cardinal de Richelieu, excita Gaston, duc d'Orléans, à la révolte, et attira le duc de Bouillon dans son parti. On envoya un émissaire en Espagne, qui fit avec Gaston un traité qui devait lui rouvrir la France. Le cardinal découvre le complot, et de Thou, soupçonné d'avoir été le confident des conspirateurs, est arrêté pour n'avoir point révélé le secret. Il eut beau dire à ses juges : « Qu'il eût fallu se rendre délateur contre MONSIEUR, frère du roi, contre le duc de Bouillon, contre le grand écuyer; et d'un crime dont il ne pouvait fournir aucune preuve; » il fut condamné à mort. Cinq-Mars, attendri sur le sort de son ami, dont il causait la perte, s'humilia

Digitized by Google

devant lui en fondant en larmes. De Thou, âme sensible et forte, le relève, et lui dit en l'embrassant : « Il ne faut plus songer qu'à bien mourir. » Il eut la tête tranchée à Lyon le 12 septembre 1642, à trente-cinq ans. Tout le monde pleura un homme qui périssait pour n'avoir pas voulu dénoncer son meilleur ami; et qui, ayant su le traité d'Espagne de la bouche de la reine, ne compromit jamais cette princesse dans ses réponses. De Thou périt victime de son dévouement généreux, mais plus encore par la haine du cardinal de Richelieu, qui, ayant juré sa perte, soudoya les juges, et paya de son argent jusqu'au bourreau qui lui ôta la vie.

Titres. La baronnie de *Meslay-le-Vidame* fut érigée en *comté*, par lettres du mois d'avril 1651, registrées le 31 janvier 1652, en faveur de Jacques-Auguste de Thou, président aux enquêtes du parlement de Paris, et ambassadeur en Hollande.

Armes : d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois taons ou abeilles du même.

DE LA THUILLERIE, *voyez* DU FOUR.

DE THUISY, maison d'ancienne chevalerie de la province de Champagne, fondue, vers le milieu du seizième siècle, dans la maison de Goujon. La qualité de sénéchal héréditaire de Reims était attachée à la terre de Thuisy. Le premier seigneur connu de ce nom est Erard de Thuisy, qui fut fait sénéchal de Reims par Henri, archevêque de Reims, frère du roi Louis-le-Jeune, lorsque ledit Henri fut fait premier pair de France. Erard, seigneur de Thuisy, est nommé dans l'acquisition de la châtellenie de Septsaux, faite par le même Henri, archevêque de Reims, l'an 1171.

Armes : de gueules, au sautoir engrêlé d'or, cantonné de quatre fleurs de lys d'argent.

THUISY, *marquisat*, voyez GOUJON.

THURY, seigneurie qui fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de septembre 1578, en faveur de Pierre de *Montmorenci*.

DU TILLEUL, en Anjou. Jeanne du Tilleul épousa René de Champagné de la Motteferchaut, seigneur du Rossignol, qui était veuf d'elle le 2 décembre 1585.

Armes : de sable, à la bande d'or; au chien épagneul de gueules, brochant sur le tout.

TILLY, *voyez* CHAMPION.

TIRLET, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *baron*, dans la personne du baron Louis Tirlet, lieutenant-général des armées du roi, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

Armes : écartelé, au 1 d'or, au château flanqué de deux tours en ruine de sable, surmonté de deux tourtereaux affrontés, et essorants d'azur, tenant au bec un ruban noué du même; aux 2 et 3 de gueules, à deux tubes de canon d'or, passés en sautoir, surmontés de deux étoiles d'argent; au 4 d'azur, à la pyramide d'argent, maçonnée de sable, posée sur une terrasse de sinople.

LE TONNELLIER DE BRETEUIL, famille illustrée par ses services et ses emplois distingués. Elle est originaire du Beauvaisis. Les preuves faites à Malte, le 13 juin 1629, par Antoine le Tonnellier, en remontent la filiation à Claude le Tonnellier (quatrième aïeul d'Antoine), sieur de Conti, vivant en 1502, père de Jean le Tonnellier, sieur de Conti et de Breteuil, et celui-ci d'Étienne le Tonnellier, sieur des mêmes lieux, conseiller au grand-conseil, mort après 1580.

Le manuscrit coté 699, à la bibliothèque de l'Arsenal, contenant les origines des familles du parlement de Paris, mémoires dressés en 1706, signés de d'Hozier, en vertu d'un ordre du roi, porte que le quatrième aïeul de François-Victor le Tonnellier de Breteuil, marquis de Fontenay-Trésigny, conseiller au parlement, commissaire en la deuxième chambre des requêtes en 1705, depuis commandeur, prévôt, et maître des cérémonies des ordres du roi, secrétaire-d'état, etc., était marchand et bourgeois de Paris, et employé dans les fermes des gabelles, l'an 1543. Ce quatrième aïeul était Jean le Tonnellier, sieur de Conti, fils de Claude, et père d'Étienne, mentionnés plus haut. Un manuscrit de la bibliothèque de M. de Lamoignon, dressé par Blanchard fils, porte qu'Étienne le Tonnellier, marchand, bourgeois de Paris, vendit, le 25 septembre 1560, une maison sise à Beauvais, à l'enseigne de l'Epervier.

Claude le Tonnellier, sieur de Breteuil, fut reçu conseiller-secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, le 1^er^ janvier 1573; office qu'il résigna le 25

août 1577. En 1589, il acquit une charge de conseiller de la ville de Paris, à laquelle l'édit du mois de janvier 1577 avait attribué la noblesse. Claude le Tonnellier, son fils, depuis procureur-général en la cour des aides, acquit un semblable office en 1600.

Jean le Tonnellier, frère de Claude, fut secrétaire du roi, et conseiller de la ville de Paris en 1577.

Si cette maison ne peut se prévaloir de son ancienneté, elle a l'avantage bien plus solide d'être comptée au nombre des familles les plus distinguées par leurs services, soit dans les conseils de nos rois, soit dans leurs armées. Elle a produit un grand nombre de conseillers au parlement, au grand-conseil, à la cour des aides, etc.; quatre maîtres des requêtes, quatre intendants de provinces, quatre conseillers-d'état, un colonel, deux mestres-de-camp, et quatre officiers d'infanterie et de cavalerie, et plusieurs officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; deux gouverneurs de places, un préfet du département d'Eure-et-Loir, un chef d'escadre, deux maréchaux-de-camp des armées, un directeur, un contrôleur général et un intendant des finances; deux ministres d'état, un commandeur prévôt et maître des cérémonies des ordres du roi, un envoyé extraordinaire près les princes d'Italie en 1682, depuis introducteur des ambassadeurs et princes étrangers en 1763; un ambassadeur en Russie en 1760, en Suède en 1763, auprès des états-généraux des Provinces-Unies en 1767, puis ambassadeur extraordinaire en Autriche, et chevalier des ordres du roi.

Honneurs de la cour : en 1771, 1779 et 1782.

Titres. La seigneurie de *Fontenay* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de février 1691, registrées le 27 mars suivant, en faveur de François le Tonnellier de Breteuil, conseiller-d'état.

Cette maison a possédé en outre les *baronnies* de Boitron, d'Escouché et de Preuilly; cette dernière, première baronnie de Touraine. Elle a dans les actes publics et brevets de nos rois les titres de *comte*, de *vicomte* et de *baron* de Breteuil depuis deux siècles.

Malte. Elle a donné plusieurs chevaliers et dignitaires à cet ordre depuis l'an 1629. Jacques-Laure le Tonnellier, commandeur de Piéton en 1781, prieur de Notre-Dame de Dormans, fut ambassadeur de son ordre en France.

Prélature. Un évêque de Boulogne sur mer en 1681, un évêque de Rennes, grand-maître de la chapelle du roi,

décédé le 24 avril 1732; un évêque de Montauban, sacré en 1763, etc.

Armes: d'azur, à l'épervier essorant d'or. Couronne de comte. Supports: deux éperviers essorants d'or. Devise: *Nec spe, nec metu.*

DE TORCY, *voyez* COLBERT.

DE LA TOUANNE, *voyez* BIGOT.

DE LA TOUCHE, en Bretagne. Patri de la Touche, écuyer, seigneur de la Touche, du Vert-Buisson, de la Mareschère, etc., épousa, avant l'an 1504, Hélène de Champagné, fille de Jean de Champagné, chevalier, seigneur de Montigné, de Quéneleuc, etc., et de Jeanne de Pontrouault.

Armes: de gueules, à trois besants d'or.

DE LA TOUR-D'AUVERGNE, maison éteinte, l'une des plus anciennes et des plus illustres d'Auvergne, dont l'historien des Grands-Officiers de la Couronne a donné la filiation depuis Bertrand, seigneur de la Tour, vivant en 1206. Elle a formé les branches, 1° des comtes d'Auvergne et de Boulogne, éteints en 1501; 2° des seigneurs de Montgascon, éteints en 1497; 3° des seigneurs d'Oliergues, vicomtes de Turenne, ducs de Bouillon, d'Albret, et de Château-Thierri, pairs de France, éteints en 1812; 4° les comtes d'Auvergne, marquis de Berg-op-Zoom, éteints en 1710; 5° les seigneurs et barons de Murat, éteints au dix-huitième siècle; 6° et les seigneurs de Planchus et de Saint-Exupéry, éteints à la fin du dix-septième siècle.

Cette maison a donné deux maréchaux et deux grands-chambellans de France, des lieutenants-généraux, des ambassadeurs, des colonels-généraux de la cavalerie légère de France, des sénéchaux et des gouverneurs de provinces; un cardinal, un évêque de Toul, puis du Puy, et évêque, duc de Langres, pair de France; un évêque de Clermont, un évêque de Sisteron; un archevêque de Vienne, puis de Tours, etc.

Armes: d'azur, semé de fleurs-de-lys d'or; à la tour d'argent, maçonnée de sable, brochante sur le tout.

Voyez, pour les brisures des diverses branches, l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, t. IV, p. 525 et suiv.

LA TOUR-MAUBOURG, *voyez* FAY.

DE LA TOUR-DE-DAUPHINÉ OU DE LA TOUR-DU-PIN, grande, illustre, et jadis puissante maison, qui tire son nom de la baronnie indépendante (1) de la Tour, en Dauphiné, dont la ville de la Tour-du-Pin était le chef-lieu (2); et son origine, de la maison de la Tour-d'Auvergne, descendante des ducs d'Aquitaine. M. de Valbonnais n'admet pas cette origine (3); il croit que cette maison est originaire du Dauphiné, et ne remonte qu'à Berlion de la Tour, seigneur de la Tour-du-Pin, qui fit une donation l'an 1107 au prieuré d'Iuimont, en Bresse. Mais Baluze (4), Justel, Chorier, Jean Lelièvre, Robert, l'abbé Muratori, et en dernier lieu M. Moulinet, secrétaire déchiffreur de la chambre des comptes de Dauphiné, dans le Mémoire Généalogique qu'il a dressé en 1787, de la maison de la Tour-du-Pin, ont adopté le sentiment contraire. On doit donc regarder comme constant que la maison de la Tour-de-Dauphiné ou de la Tour-du-Pin descend de Géraud de la Tour d'Auvergne, seigneur de la Tour-du-Pin, dans le Viennois, et vicomte de Vienne par son mariage avec Gausberge, fille de Berilon, vicomte de Vienne, et qui vivait l'an 990, dont vint Berilon ou Berlion Ier de la Tour, seigneur de la Tour-du-Pin, et vicomte de Vienne, qui fit l'an 1004, à l'église de Vienne une donation pour la reconstruction de cette église (5).

Ce Berlion Ier de la Tour, seigneur de la Tour-du-Pin, et vicomte de Vienne, qui vivait l'an 1004, est la tige de toutes les branches de la maison de la Tour-de-Dauphiné qui ont existé et qui existent encore.

On croit que c'est d'Amblard (6), petit-fils de Berlion Ier, et frère de Berlion III, qu'est venue la branche de la Tour

---

(1) Chorier, Abrégé de l'Histoire de Dauphiné, première partie, pag. 4.

(2) Voir Chorier et Valbonnais.

(3) Valbonnais, tom. I, pag. 180.

(4) Baluze, tom. I, pag. 250. — Justel, pag. 135 du texte, et 165 des preuves. — Chorier, Abrégé de l'Histoire de Dauphiné, tom. I, pag. 85. — Jean Lelièvre, Histoire de Vienne, pag. 46. — Robert, en sa Gaule chrétienne, pag. 387. — Muratori, Anecdotes, tom. II, art. de Milan, 1307 à 1313; et Mémoire de M. Moulinet, pp. 1, 2, 3, 4, 6 et 13.

(5) Baluze, *ibid*, et tom. II, pag., 476. — Chorier, *ibid*, Justel, *ibid*, et Moulinet, pag. 1 et 13.

(6) Chorier, Hist. Abrégée, etc., tom. I, pag. 103. — Moulinet, pag. 15.

de la Cluse (1), dont était encore Susanne de la Tour de la Cluse, mère de M. le comte de la Tour-du-Pin Gouvernet de Paulin, ministre de la guerre sous Louis XVI (2).

Quant à la branche qui a régné en Dauphiné, descendante d'Albert II, et à la branche de Vinay, descendante de Berlion V, frère dudit Albert II, elles ont eu pour commune origine Albert I^{er}, arrière-petit-fils de Berlion III, frère d'Amblard précités; lequel Albert I^{er} vivait en 1161 et 1184 (3).

La branche qui a régné en Dauphiné s'est éteinte en 1355, par la mort de Humbert II, qui céda le Dauphiné à la France en 1343 et 1349 (4). Elle régna soixante-sept ans.

La branche de Vinay a continué, et la branche aînée de Vinay s'est éteinte dans la personne d'Antoine de la Tour, seigneur de Vinay et co-seigneur de la Tour-du-Pin, fils d'Aynard II; ledit Aynard fils de Hugues; ledit Hugues, fils de Henri; ledit Henri, petit-fils de Berlion V précité (5).

La branche cadette de Vinay, que M. de Valbonnais n'a pas connue, non plus que nombre de faits et de personnages appartenants aux autres branches de la maison de la Tour-du-Pin (6), a continué dans la personne de Pierre I^{er}, de la Tour, châtelain d'Oulx, pour le dauphin, son parent, aux années 1341, 1342, 1343, 1344 et 1345, ledit Pierre, frère de Hugues (7), fils de Henri précité, de la branche de Vinay, et aussi oncle de Aynard II de la Tour, seigneur de Vinay, fils dudit Hugues et d'Artaude de Bressieu, femme dudit Aynard: consanguinité établie

---

(1) Cette branche a été confondue par Chorier avec celle de Clelles, dont vient celle de Gouvernet. La branche de *Clelles*, et celle *de la Cluse* étaient si voisines *dans le Trièves*, qu'on ne doit point s'étonner de cette confusion; mais M. Moulinet a démontré dans son Mémoire, que la branche de Gouvernet, dont sont issues toutes les branches actuelles, est cadette de la branche de Clelles, cadette elle-même de celle de Vinay. Il y a donc à cet égard dans Chorier une erreur grave.

(2) Mémoire de M. Moulinet, pag. 19.

(3) Valbonnais, tom. I, pag. 180 et 181 — Moulinet, pag. 22.

(4) Valbonnais. — Moulinet, pag. 24.

(5) Valbonnais, tom. I, pag. 160, 172, 173, 183, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 215, 216. — Moulinet, pag. 24 à 61.

(6) Voir dans le Mémoire de M. Moulinet, pag. 4, 12, 13, 16, 17, 20, 25, 35, 45, 55, les nombreuses erreurs et omissions que M. de Valbonnais a commises.

(7) Moulinet, pag. 55, 56, 59, 62 et suivantes, jusqu'à 85.

Digitized by Google

incontestablement sur des titres d'après lesquels M. Moulinet a rédigé son mémoire.

Entr'autres, par des lettres du dauphin, des années 1343, 1344 et 1345, dans lesquelles il appelle ledit *Pierre, son cher cousin consanguin* (1).

Pierre I[er] eut pour fils Guignes I[er] ou Guigonnet, qui lors de la remise des places du Dauphiné au roi de France par le dauphin Humbert II, prêta serment pour la châtellenie d'Oulx au nom de Pierre, son père (2).

Girard I[er], fils de Guigonnet, réclama, en 1350 et 1351, les sommes considérables que le dauphin devait à son père et à son aïeul (3).

Il vendit avec Jean, son frère, en 1357, son terrier de rentes en la paroisse de Saint-Martin le Vinoux (4); et Jean est appelé Jean de la Tour-du-Pin, dans le compte de l'extraordinaire des guerres de 1378 (5), comme ayant servi en 1368 dans la guerre des Dauphinois contre les Provençaux (6).

Girard II, fils de Girard I[er], alla s'établir à Clelles, où il avait déjà un fief (7). Il est dénommé dans la révision des feux du lieu de Clelles en 1427, et il est dit fils de Girard I[er], dans un acte de 1388.

Il eut pour fils Guigues II (8), qui épousa Antoinette de Theys, fille du seigneur de Clelles, dont il eut Guigues III, qui épousa Anne Allemand, et testa en 1525. On le voit fils de Guigues II dans un acte de 1483 (9), et aussi dans un acte de 1487 (10), etc., et encore dans un autre de 1490 (11).

---

(1) Moulinet, pag. 82, 83 et 84.

(2) Valbonnais, tom. II, pag. 462. — Moulinet, pag. 86, 87 et suivantes, jusqu'à 89.

(3) Moulinet, pag. 94 à 97.

(4) Moulinet, pag. 90 et 96.

(5) Moulinet, pag. 90.

(6) Ce Jean, frère de Girard I[er], forma la branche de Montromono, qui s'éteignit vers 1460, et dont Guy Allard faisait descendre Guigues III, marié à Anne Allemand, et père de Pierre II, qui forma par son mariage la branche de Gouvernet (*a*).

(7) Moulinet, pag. 98 et suivantes, jusqu'à 107.

(8) Moulinet, pag. 107 et suivantes, jusqu'a 119.

(9) Moulinet, pag. 120.

(10) *Idem*, *ibidem*.

(11) *Idem*, pag. 121 et 122.

(*a*) Moulinet, pag. 91, 92, 93 et 143.

Digitized by Google

Guigues III eut plusieurs enfants, dont deux ont fait branche. L'aîné, Hugues, a continué la branche de Clelles, qui s'est éteinte peu après (1).

Le cadet, Pierre II, a épousé en 1510, demoiselle Madelaine de Silve, dame de Gouvernet (2).

Pierre II, seigneur de Gouvernet, a eu pour fils Guigues IV, marié en 1542 à Espérite du Bosquet.

Guigues IV a laissé deux enfants; 1° René, seigneur de Gouvernet, capitaine de cent hommes-d'armes des ordonnances, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, marié, en 1573, avec Isabeau de Montauban, dame de la Charce; 2° et Jacques, seigneur de Verclause et de Saint-Sauveur, marié, en 1583, avec Jeanne de Sade. De René sont venues les branches de Gouvernet (3) et Paulin, de la Charce, Chambly et Mallerargues (4); de Montauban et la Chaux (5), et de Jacques, sont descendues les branches de Verclause (6), de Taillade et de Verfeuil.

Ainsi en résumé, sur la filiation, les barons de la Tour, seigneurs de la Tour-du-Pin, viennent de la maison d'Auvergne. Des barons de la Tour descendent la troisième race des dauphins de Viennois et la branche de Vinay; de la branche de Vinay descend la branche de Clelles; de la branche de Clelles, vient la branche de Gouvernet; et de la branche de Gouvernet sont issues toutes les autres: de manière que la branche de Gouvernet est cadette de celle de Clelles, qui est cadette de celle de Vinay, cadette elle-même de celle des Dauphins.

Services et ordre de Malte. Cette maison, qui a donné pendant soixante-sept ans des souverains au Dauphiné, compte dans la branche de la Cluse, et dès 1234 et 1244,

---

(1) Moulinet, pag. 124, 125 et 126.

(2) Moulinet, pag. 124, 126 et suivantes, jusqu'à 132.

(3) La branche aînée de Gouvernet s'est éteinte en 1775; et alors la seconde branche, dite de Paulin, étant devenue l'aînée de la maison, a repris le nom de Gouvernet. C'est de cette branche qu'est l'ambassadeur actuel, pair de France.

(4) Les Mallerargues se sont éteints dans la personne du baron de Mallerargues, mort à Reims en 1810.

(5) Il y a eu trois branches de Montauban, et il ne reste plus que la branche aînée, dont est René-Claude-Guillaume-Jean-François de la Tour du Pin-Montauban, marquis de Soyans, maréchal-de-camp, qui a épousé la fille du maréchal de Vioménil.

(6) La branche aînée de Verclause est éteinte; mais les branches de Taillade et de Verfeuil existent.

Digitized by Google

des châtelains de Grenoble et des commandeurs de l'ordre de Malte, ainsi que nombre de chevaliers (1).

Dans la branche de Gouvernet, et dans celles qui en sont issues, on voit des capitaines de cent et de cinquante hommes-d'armes des ordonnances du roi, quatre lieutenants-généraux des armées, et nombre de maréchaux-de-camp, de brigadiers et de colonels; un commandeur et nombre de chevaliers de Saint-Louis; des conseillers du roi en ses conseils-d'état et privé; des sénéchaux, commandants et gouverneurs de provinces; un ministre de la guerre et un ambassadeur; un bailli et général des galères de l'ordre de Malte, et nombre de chevaliers du même ordre; des députés aux états-généraux de 1614, à l'assemblée des notables de 1787 et 1788, et aux états-généraux de 1789; des gentilshommes d'honneur et des dames d'honneur, et des grands-officiers des princes de la maison royale.

Honneurs de la cour : en 1755, 1756, 1766, 1769, 1780, 1781, 1783, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Pairie. Frédéric-Seraphin, marquis de la Tour-du-Pin-Gouvernet (fils du ministre de la guerre sous Louis XVI), ministre plénipotentiaire au congrès de Vienne, et maintenant envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès du roi des Pays-Bas, a été *créé pair* de France le 17 août 1815; il est aujourd'hui l'aîné de la maison de la Tour-du-Pin (2).

Titres. La seigneurie de la *Charce*, en Provence, à laquelle fut jointe la baronnie de Cornillon, fut érigée en *marquisat* (3), par lettres du mois de mai 1619, en faveur de René de la Tour-de-Gouvernet, capitaine de cent hommes-d'armes des ordonnances. (Ce René est le frère aîné de Jacques, et comme lui fils de Guigues IV, précité.)

La seigneurie de *Soyans* (4), en Dauphiné, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de juillet 1717, enregistrées au parlement de Grenoble le 28 mai 1718, en faveur d'Antoine de la Tour-de-Montauban, issu d'Hector de la Tour-de-Montauban, lequel Hector était le qua-

---

(1) Moulinet, pag. 17, 18 et 191.
(2) Voir, à son sujet, la nouvelle Biographie des Hommes vivants, imprimée chez Michaud, t. IV.
(3) Tablettes chronologiques, 1751, tom. IV.
(4) Tablettes chronologiques, 1752, tom. V.

trième fils de René de la Tour-de-Gouvernet, en faveur duquel fut érigé le marquisat de la Charce.

Prélature. Dans la branche des Dauphins (1), Hugues fut nommé à l'évêché de Clermont en 1227. Gui, neveu du précédent, fut élu au même évêché, et assista en 1278 au concile d'Aurillac; et Henri, qui fut régent de Dauphiné pendant la minorité de Guigues, dauphin, son neveu, fut évêque de Metz.

Dans la branche de Montauban, Lucrétius de la Tour-du-Pin-Montauban fut nommé à l'évêché de Riez; N.... de la Tour-du-Pin-Montauban, à l'évêché de Toulon; et Louis-Apollinaire de la Tour-du-Pin-Montauban, à l'évêché de Nancy en 1778, à l'archevêché d'Auch en 1783, et à l'évêché de Troyes en 1802, en ayant néanmoins conservé son titre d'archevêque; ce dernier mourut le 28 novembre 1807.

La branche de la Charce a donné un orateur dont les panégyriques sont estimés, chanoine de Tournay, et abbé d'Ambournay.

Pierre-Louis-François de la Tour-du-Pin de Gouvernet, frère du ministre de la guerre sous Louis XVI, a été comte et prévôt du chapitre noble de Mâcon.

Lyon. Guy, Hugues et Humbert de la Tour étaient chanoines-comtes de Lyon en 1230, 1243 et 1244.

Armes : la maison de la Tour-d'Auvergne avait anciennement pour armes une tour d'argent, sur un fond de gueules, maçonnée, et crénelée de trois créneaux, avec machicoulis, deux fenêtres et une porte (2).

La maison de la Tour-de-Dauphiné, qui descend des la Tour-d'Auvergne, a porté les mêmes armes, comme on le voit par le testament d'Albert II, de l'an 1190 (3).

La maison de la Tour-d'Auvergne changea ses armes en 1191, et substitua le fond d'azur au fond de gueules, et peu après elle chargea ce fond d'azur de fleurs de lys sans nombre, environ l'an 1222 (4).

Les seigneurs de la Tour-du-Pin ajoutèrent dans la suite un avant-mur à la tour, qu'ils conservèrent toujours à

(1) Le Clergé de France par l'abbé du Tems, Valbonnais et Chorier.
(2) Baluze, pag. 247 et 250. — Moulinet, pag. 4, 5 et suivantes.
(3) Baluze, tom. II, pag. 477. — Moulinet, pag. 5, 6, 7, et 23.
(4) Baluze, tom. I, pag. 277 et 280. — Moulinet, pag. 5 et 6.

trois créneaux; et ce fut une manière de brisure pour marquer les puînés (1).

La branche de la Tour-du-Pin-Gouvernet portait encore, en 1573 et 1627, la tour d'argent, crénelée à trois créneaux, ouverte en porte *sur un fond de gueules*, surmontée de trois casques d'or pour brisure (2); ce n'est que depuis qu'elle a aussi changé le fond de ses armes, et substitué, comme les la Tour-d'Auvergne, un fond d'azur au fond de gueules qu'elle avait auparavant; et que pour rappeler également sa consanguinité avec les Dauphins de Viennois, elle a écartelé ses armes d'un dauphin d'azur sur un fond d'or.

Les armes de la maison de la Tour-du-Pin sont donc depuis environ la fin du dix-septième siècle un écu : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour à trois créneaux d'argent, maçonnée de sable; au chef cousu de gueules, chargé de trois casques d'or, tarés de profil; aux 2 et 3 d'or, au dauphin d'azur crêté et oreillé de gueules.

La branche de Chambly, *par obligation de porter le nom et les armes de Chambly*, résultante *du contrat de mariage de Jacqueline-Louise de Chambly* (3), *dernière du nom, avec René-François-André, comte de la Tour-du-Pin-de-la-Charce, brigadier des armées du roi*, (le même qui fut blessé sous Louis XV à la bataille de Lawfeld) (4), porte en outre les armes de ladite maison de Chambly qui sont d'argent, à une croix dentelée d'azur, chargée de cinq fleurs de lys d'or; le premier canton chargé d'un écu de gueules, à trois coquilles d'or.

La maison de la Tour-du-Pin porte deux devises; l'une: *Turris fortitudo mea*; l'autre: *Courage et loyauté*.

LA TOUR-SAINT-QUENTIN. Cette famille ne subsistait plus à l'époque de la révolution, que dans le balli de la Tour-Saint-Quentin en Flandre. Cette famille vient de Jean Bourgeois, citoyen de Besançon, écuyer, seigneur

---

(1) Baluze, tom. I, pag. 252. — Justel, pag. 158. — Moulinet, pag. 6.

(2) Moulinet, pag. 8, 9, 10, 11.

(3) Pierre de Chambly fut conseiller et chambellan du roi Philippe le Bel. On peut voir dans l'Histoire de Normandie, et dans le Nobiliaire de Picardie, le rang illustre que tenait la maison de Chambly dès le douzième siècle.

(4) *Voyez* Lacretelle, Histoire du dix-huitième siècle.

Digitized by Google

de Chaleseule, vivant en 1310, qui se fit noble de son autorité, à l'instar des bourgeois riches dans les villes opulentes; son petit-fils, Jean Bourgeois, prit le nom de la Tour-Saint-Quentin, d'un fief qu'il possédait dans la mouvance de la ville de Besançon.

Armes : d'or, à la bande de gueules; au franc-canton d'azur.

DE LA TOUR EN VOIVRE, en Barrois, seigneurs de la Tour-en Voivre, de Pierrefort, de Jeandelise, de Puxe, de Savonnières, de Brainville, de Puisieux, etc.; comtes de la Tour et barons de Richecourt. Cette maison, d'ancienne chevalerie, a pris son nom d'une terre située dans un canton du Barrois, nommé la Voivre. Elle est connue depuis l'an 1220, et prouve une filiation suivie depuis Jean, sire de la Tour, vivant le 9 août 1261.

Services. Des chevaliers, un écuyer de Robert, duc de Bar, capitaine de Sainte-Menehould, et bailli de Vitry, des capitaines de compagnies de gens de pied, un chambellan du duc de Lorraine, des chambellans des empereurs d'Allemagne, trois commandeurs de Saint-Étienne en Toscane, un lieutenant-général, amiral et inspecteur-général des arsenaux de S. M. le roi Ferdinand de Sicile, et plusieurs officiers supérieurs au service des rois de France.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois lionceaux d'argent; aux 2 et 3 de sable, à la fasce d'argent, accompagnée de trois pates de lion du même, deux en chef, contre-onglées, et l'autre en pointe, contournée et mouvante du bas de l'écu.

DE TRÉGUIER, *voyez* FORÈS.

TREILHARD, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne du comte Anne-François-Charles, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, commandant de la Légion-d'Honneur, fils de Jean-Baptiste, comte Treilhard, ancien membre du conseil des cinq-cents, ministre plénipotentiaire, directeur, conseiller et ministre-d'état, grand-officier de la Légion-d'Honneur, mort le 1er décembre 1810.

Armes : d'azur, au sautoir d'or, chargé d'une tête de lion arrachée de sable, allumée et lampassée de gueules.

DE TRELLES, ancienne maison de Languedoc, *voyez* GLÉON.

Digitized by Google

DE **TREMÉMONT**, *voyez* DU GARD.

DE TRÉVISE (*duc*), voyez MORTIER.

DE TRION OU TRYON, écrit aussi **TRIAN et TRIANS**. La maison de Trion, qui florissait au commencement du quatorzième siècle, avec tous les caractères de l'ancienne chevalerie, en Périgord, en Quercy, en Angoûmois et en Poitou, est présumée, sur de très-solides conjectures, être une branche puînée des anciens vicomtes de Tallard, du nom de Trion (1), orthographié Trian par quelques auteurs. Ces vicomtes de Tallard descendaient de N... de Trion ou Trian, que Ruffi mentionne comme viguier et gouverneur de Marseille en 1259. Arnaud de Trion ayant épousé Marie de Bari, nièce du pape Jean XXII, devint un seigneur puissant; et lorsque son oncle parvint, en 1316, au pontificat, il fut nommé maréchal de l'église romaine, et recteur du comtat Venaissin en 1316, charge qu'il exerça jusqu'en 1335. Il était un des gentilshommes qui avaient suivi Robert d'Anjou à la conquête du royaume de Naples; et celui-ci le nomma grand *ostario* en 1313, et lui donna le comté d'Aliffe, avec la ville de Boyana, et le fief de Tubarola, dans ce royaume. Il échangea des propriétés en Italie et en Provence, qu'il tenait de la libéralité de son oncle et du roi Robert, contre la vicomté de Tallard, en Dauphiné, avec Hélion de Villeneuve, grand-maître des chevaliers de Rhodes, par acte du 22 décembre 1322. N'ayant pas eu d'enfants de sa femme, qu'il perdit en 1327, il épousa en secondes noces, par contrat du 18 février 1329, Constance de Narbonne, fille d'Aimeric VII, vicomte de Narbonne, qui lui apporta en dot 8000 livres tournois. Il en eut deux fils et une fille. Cette branche aînée s'est éteinte dans la maison de Sassenage, où a passé la vicomté de Tallard.

La branche de Tryon, et celle de Tryon de Montalembert (*Voyez* MONTALEMBERT), prouvent une descendance directe depuis Aimeric de Tryon, chevalier, vivant en 1318, et habitant en la paroisse de Chassenon, près Rochechouart.

Services. Cette branche compte de nos jours plusieurs officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; elle a constamment donné, dans les temps antérieurs, des écuyers, des hommes-d'armes des ordon-

(1) *Voyez* l'Histoire de la maison de Sassenage, par Chorier, et la généalogie de la maison d'Amanzé, pag. 27.

nances du roi, un capitaine de cinquante hommes des mêmes ordonnances, chevalier de l'ordre du roi, et un grand nombre de capitaines qui sont morts ou se sont distingués dans les armées.

Titres. Ceux de *comte* et de *vicomte*, par la possession de diverses terres titrées, sont dans cette maison depuis le quatorzième siècle; les mêmes titres se trouvent consacrés dans les actes publics, brevets et commissions de nos rois.

Armes : d'argent, à deux bandes d'azur, accompagnées en chef d'une croisette ancrée de gueules. La branche de Tryon-Montalembert écartelle d'argent, à la croix ancrée de sable, qui est de MONTALEMBERT.

TRUCHIER DE LIMANS, en Dauphiné. Un jugement de maintenue, rendu par M. du Gué, intendant de cette province, en 1668, et confirmé en 1702, remonte l'origine de cette famille jusqu'en 1400. Elle est éteinte de nos jours en la personne de Marie-Anne de Truchier de Limans, épouse d'Alexandre-Amand Granet de la Croix, baron de Chabrière.

Armes : 5 points d'argent équipolés à 4 de gueules.

DE TRUDAINE DE MONTIGNY, en Picardie. Cette famille, anoblie par l'office de trésorier de France, a pour auteur Jean Trudaine, marchand à Amiens, à l'enseigne de la truie qui daigne (qui dîne), marié avec Marie Laloyer, et père de Jean Trudaine, trésorier de France à Soissons, qui eut pour fils Charles Trudaine, conseiller du roi, maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris.

On trouve Jean Trudaine, orfévre et bourgeois de Paris, qui mourut le 6 août 1539, marguillier de Saint-Jacques-la-Boucherie.

Jean Trudaine fut pourvu d'un office de secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, le 23 mai 1613, qu'il résigna l'année suivante.

Armes : d'or, à trois daims de sable.

TRUGUET, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne de Laurent-Jean-François, ancien ministre de la marine, conseiller-d'état, vice-amiral, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, grand-croix de Saint-Louis, préfet maritime.

TRUMILLY, *voyez* MALLET.

Digitized by Google

DE TULLES DE VILLEFRANCHE, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Naples, établie en Piémont, et ensuite à Avignon, en Provence et en Bourgogne.

Faulcon de Tullia possédait, en 1187, des fiefs dans le royaume de Naples.

Elle prouve sa filiation depuis Jacques de Tullia ou de Tulles, vivant en 1380 et le 19 novembre 1406.

Services. Des officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des maréchaux-de-camp des armées du roi, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, des conseillers-d'état, deux ambassadeurs, etc., etc.

Titres. Ceux de *marquis* et de *comte* de Villefranche, depuis deux siècles, dans les actes publics et commissions de nos rois.

Malte. Cette maison a donné plus de vingt chevaliers et commandeurs à cet ordre depuis l'an 1657.

Prélature. Trois évêques d'Orange, dont un passa ensuite sur le siége épiscopal de Lavaur en 1646.

Armes : d'argent, au pal de gueules, chargé de trois papillons d'argent, miraillés d'azur.

LE TUR. Guillaume le Tur, avocat du roi au parlement en 1413, procureur-général en 1417, président le 5 mai 1427, vivait encore le 16 novembre 1442.

Guillaume le Tur, évêque et comte de Châlons, pair de France, mourut le 10 juin 1453.

Armes : de gueules, au chef d'argent, chargé d'une tête de turc de sable.

TURBILLY, *marquisat*, *voyez* MENON.

DE TURGIS, *voyez* COLBERT.

U.

UHART, maison d'ancienne chevalerie du royaume de la Navarre française, où sont situés les château et baronnie de ce nom, l'une des quatre premières de la Basse-Navarre. Elle est connue depuis Raymond-Arnaud d'Uhart, mentionné dans une ratification de l'an 1193. Elle prouve sa filiation par titres depuis Bertrand d'Uhart-Suzon, damoiseau, baron d'Uhart-Suzon, vivant en 1434.

Services. Des baillis et grands-baillis d'Ostabares; deux lieutenants de roi, commandant au pays de Soule; des officiers supérieurs au service des rois de France et d'Espagne, etc., etc.

Titre. Celui de *marquis* des Deux-Siciles, par diplôme du roi d'Espagne.

Armes: d'argent, à trois tourteaux de gueules, chargés chacun d'un croissant d'argent.

D'URBAN, *voyez* FORTIA.

D'URFÉ, illustre, ancienne et considérable maison du Pays-de-Forez, connue depuis Arnold d'Urfé, seigneur d'Urfé, qui vivait en 1256. Pierre II, seigneur d'Urfé, grand écuyer de France sous le roi Louis XI, mourut en 1508. Cette maison a donné des chevaliers de l'ordre du roi et plusieurs généraux, et s'est éteinte le 13 octobre 1724, dans la personne de Joseph-Marie de Lascaris d'Urfé, marquis d'Urfé et de Beaugé, comte de Sommerie, lieutenant des gardes-du-corps du roi, puis des chevau-légers, grand-bailli de Forez.

Titres. Le comté de Châteauneuf fut érigé en *marquisat*, sous le nom de *Valromey*, par lettres du mois de février 1612, en faveur d'Honoré d'Urfé, auteur de l'ingénieux roman d'*Astrée*.

Prélature. Un évêque de Saint-Flour, tué en 1595, dans les guerres de la ligue, et un évêque de Limoges, sacré le 10 janvier 1677, mort le 30 juin 1695.

Lyon. Anne d'Urfé fut reçu chanoine-comte de Lyon, en 1607.

Armes : de vair, au chef de gueules.

D'URIAGE, en Dauphiné, branche de l'ancienne et illustre maison d'*Allemand*. *Voyez* ce mot.

Digitized by Google

Armes : d'or, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules.

D'URRE, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre d'Urre, au diocèse de Valence, en Dauphiné. Elle s'est répandue en Languedoc, au comtat Venaissin et en d'autres provinces. Elle est connue depuis Guy ou Guyon d'Urre, qui vivait en 1200. Elle a formé un grand nombre de branches : 1° les seigneurs de Cornillan d'Oncieu, du Puy-Saint-Martin, marquis de Tréfort, éteints peu après l'an 1650, et fondus dans la maison de Grimoard de Beauvoir du Roure ; 2° les seigneurs de la Beaume, éteints à la fin du seizième siècle ; 3° les seigneurs d'Ourches, éteints peu après en 1596 ; 4° les seigneurs de Montanègue, de Venterol, de Novaisan, etc., surnommés de Brotin ; 5° les seigneurs de Commercy, en Lorraine, éteints au dix-septième siècle ; 6° les seigneurs de Brette, en Dauphiné fondus en 1675 dans la maison de de Vaësc ; 7° les seigneurs de Molans et du Cleoux d'Andran, éteints à la fin du dix-septième siècle ; 8° les seigneurs de Mezérac, en Bourgogne ; 9° les vicomtes de Fauquemberge, seigneurs de Clanleu, en Picardie ; 10° les comtes d'Urre, à Avignon ; 11° les seigneurs de la Touche, en Dauphiné, éteints au dix-septième siècle ; 12° les seigneurs de Grane et de Crozes, en la même province, dont on ne trouve point la jonction avec les précédents ; 13° les seigneurs de Glane et de Cugy, éteints, et plusieurs autres rameaux dont le rattachement n'est pas connu.

Services. Cette maison a donné des capitaines d'hommes-d'armes, des gouverneurs de places, des lieutenants-généraux de provinces et des armées du roi, un très-grand nombre d'officiers supérieurs, un chevalier du St-Esprit, des chevaliers de l'ordre du roi, des chambellans et gentilshommes ordinaires de la chambre, des conseillers-d'état, des ambassadeurs et une foule de personnages de marque. Elle a aussi donné plusieurs évêques et des prélats distingués, des chevaliers et dignitaires de Saint-Jean-de-Jérusalem depuis le quatorzième siècle.

Armes : d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois étoiles d'or.

D'URTIÈRES, *voyez* GAUTERON.

D'USSEL DE CHATEAUVERT, maison d'ancienne chevalerie, originaire du Limosin, établie, depuis l'an 1522, au chà-

teau de Châteauvert, dans la Marche. La maison d'Ussel est issue des vicomtes de Ventadour, et ces derniers de la maison de Comborn, sortie des comtes de Limoges. La ville d'Ussel, qui a toujours fait partie de la vicomté de Ventadour, a subi des subdivisions dans le partage des branches qu'a formées la maison de Ventadour, et l'on ne peut douter que l'une d'elles n'en ait pris le nom en conséquence de la portion qui lui en échut, et à laquelle furent attachées les terres d'Aigurande, d'Aixe, le Doux, la Garde-Guillot, Charlus-le-Pailloux, Anglards, la Besserie, et autres, toutes en Limosin et autour de ladite ville d'Ussel. C'est aussi de ces différentes seigneuries qu'en différents temps se sont surnommés des rameaux de la maison d'Ussel.

Ce fut vers le commencement du douzième siècle que l'abbaye d'Obazine ayant été fondée par les vicomtes de Ventadour, envoya, en 1142, une colonie de ses religieux s'établir dans la forêt de Chirouze, où ils bâtirent un monastère, depuis appelé Bonne-Aigue, dans un terrain qu'ils eurent de la libéralité de Guillaume d'Ussel, et de Pierre, son frère. La filiation est établie depuis ce Guillaume d'Ussel, seigneur de Charlus-le-Pailloux, vivant en 1157.

Services. Des chevaliers-bannerets, des capitaines d'hommes-d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi; des officiers supérieurs, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titres. Ceux de *marquis*, de *comte*, de *vicomte* et de *baron*, dans les actes et brevets depuis plusieurs siècles, et en vertu de la possession de plusieurs terres titrées.

Malte. Cette maison a donné plusieurs chevaliers et commandeurs à cet ordre depuis l'an 1546.

Brioude. Armand d'Ussel était chanoine-comte de Brioude en 1276; et Gui d'Ussel de Châteauvert en 1700.

Armes: d'azur, à la porte d'or, la serrure et les bris-d'huis de sable; accompagnée de trois étoiles du second émail.

D'USSON-BONAC. Cette maison, du comté de Foix, paraît être une branche de l'ancienne et illustre maison d'Usson, laquelle possédait la baronnie d'Usson, et les seigneuries de Roquefort et de Sainte-Colombe dans le comté de Foix; mais cette origine manque de titres à l'appui, et la maison d'Usson-Bonac n'établit ses preuves filiatives régulières que depuis noble Pierre d'Usson, vivant l'an 1471.

Il était capitaine-châtelain de Pamiers, et maître-de-salle de madame de France, princesse de Viane, sœur du roi Louis XI. La Chenaye a néanmoins donné la généalogie de ces deux maisons, présumées avoir une commune origine depuis Bernard d'Alion, baron d'Usson, vicomte d'Aval, vivant en 1177.

Services. Cette maison a donné des hommes-d'armes, des gouverneurs de places, des officiers supérieurs, des maréchaux-de-camp, des lieutenants-généraux des armées, un vice-amiral de France, un chevalier du Saint-Esprit, un commandeur de Saint-Louis, deux chevaliers de l'ordre de Saint-André en Russie, trois ambassadeurs en différentes cours, des gouverneurs de provinces et de places, etc., etc.

Honneurs de la cour : en 1757, 1760, 1768 et 1780.

Titres. Dans les actes, brevets et commissions militaires depuis quatre générations, cette maison a les titres de *marquis* de Bezac, et de *vicomte* de Saint-Martin.

La seigneurie de *Bonac*, au comté de Foix, fut érigée en *marquisat* en 1683, en faveur de Salomon d'Usson, capitaine de cavalerie, puis lieutenant des maréchaux de France dans le comté de Foix, en 1694.

Malte. Louis d'Usson-Bonac fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1705.

Prélature. Jean-Louis d'Usson de Bonac fut nommé à l'évêché d'Agen le 1er novembre 1767.

Armes : de gueules, au lion d'argent.

D'USSY, *voyez* COURTIN.

D'UZÈS, maison d'ancienne chevalerie du Languedoc, qui a possédé la ville d'Uzès, capitale de l'Uzège, jusqu'en 1486, que cette seigneurie fut portée par Simonne, dame de la vicomté d'Uzès, à Jacques de Crussol, son mari. Elle fut érigée en *duché-pairie* en 1572, en faveur de la maison de Crussol.

Le plus ancien seigneur d'Uzès qui soit connu par titres, est Elzear, qui vivait en 1088 et 1125.

Il fut l'aïeul d'Aldebert, évêque de Nismes de 1150 à 1177; de Raymond, évêque d'Usès de 1150 à 1179; de Pierre, évêque de Lodève de 1158 à 1160; de Raymond, évêque de Viviers aux mêmes dates; et de Faydide, femme d'Alfonse Jourdain, comte de Toulouse.

Armes : de gueules, à trois bandes d'or.

V.

de VABRES, barons, puis marquis de Castelnau, en Languedoc, maison ancienne du Languedoc, qui, lors de la recherche en 1669, a fait preuve depuis Milhaud de Vabres, baron de Castelnau d'Estratefons, une des baronnies qui donnaient entrée aux états de Languedoc. Il obtint, en 1540, une délibération desdits états, portant qu'il y prendrait séance.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent.

VACHÈRES, *marquisat*, voyez Gramont.

de VACON, en Provence. Cette famille, qui est éteinte, a donné un évêque d'Apt. Elle était originaire de Salon, où Jean Vacon, qui en est l'auteur, était notaire en 1619. Elle a acquis le privilége de la noblesse par la charge de conseiller en la chambre des comptes de Provence. Cette famille avoit obtenu, en 1670, des lettres de *confirmation* de noblesse; mais le mot *confirmation* est de pure faveur, puisque avant cette époque elle n'était pas noble.

Armes : d'azur, au sautoir d'or, cantonné aux trois premiers cantons de trois étoiles du même, et au dernier, d'une vache d'argent.

de VAILLI. Selon Blanchard, Pierre de Vailli, qualifié d'écuyer en 1338, fut père d'un Richard de Vailli, notaire au châtelet de Paris en 1405; il eut d'Ameline, sa femme, Jean de Vailli, avocat au parlement en 1408, président à mortier en 1416, mort en 1434. De Jeanne Gillier, son épouse, fille de Denis Gillier, écuyer, seigneur de Forges en Poitou, et de Jeanne de Tannay, il eut Jean de Vailli, reçu conseiller au parlement le 4 mars 1424, conseiller en 1425, alors archidiacre de Tours en l'église de Poitiers, élu évêque d'Orléans le 12 janvier 1438, mais non sacré.

Jean de Vailli fut anobli au mois de mai 1364.

Armes : échiqueté d'argent et de sable.

VAIRES. Les seigneuries de Vaires, Belesbat, Duison, Longueville et Courtemanche, furent unies et érigées en *châtellenie*, par lettres du mois de décembre 1481, registrées le 3 avril suivant, en faveur d'Olivier le Dain, baron de Saint-Pierre, favori du roi Louis XI. *Voyez* le Dain.

Digitized by Google

VAL, seigneurie en Dauphiné, fut érigée en *comté*, par lettres du mois de septembre 1690, registrées au parlement de Grenoble, le 28 mars 1692, en faveur de Pierre-Félix de la Croix. *Voyez* la Croix de Chevrières.

du VAL de Dampierre, de Mondreville, en Champagne, famille originaire de Normandie, ou d'Écosse, aux termes de la production faite en 1669, par-devant M. de Caumartin, intendant en Champagne. Elle a pour auteur, selon cette production, Guillaume du Val, venu d'Écosse en France au service du roi François Ier. Ce Guillaume du Val fut père d'Étienne du Val, seigneur de Mondreville et de Most, successivement maître-d'hôtel des rois Charles IX et Henri III, gentilhomme ordinaire de sa chambre, son conseiller-d'état, etc. On ne peut méconnaître dans ces deux personnages Guillaume du Val, sieur de Most, en la paroisse de Fontenay-le-Painel, en Normandie, qui épousa Jeanne Mobleaux, et fut père d'Étienne du Val, anobli au mois de mars 1548. Il obtint des lettres de relief de dérogeance le 9 septembre 1553. Dans un acte du 14 mars 1558, il est qualifié Étienne du Val, seigneur de Mondreville, conseiller du roi, son receveur-général en Normandie de l'augmentation des finances de la gendarmerie, et garde du scel aux obligations de la vicomté de Caen.

Services. Des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des capitaines de cinquante hommes-d'armes des ordonnances, des gouverneurs de places, un chambellan de l'empereur Ferdinand II, et général de ses armées; un général-major au service du même monarque, des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp au service de France, etc.

Titre. Celui de *comte*, en vertu de la possession du comté de *Dampierre*, en Champagne, depuis la fin du seizième siècle.

Armes : de gueules, au buste de licorne d'argent.

du VAL de la Houssaye, de Terlys, en Bordelais, famille ancienne, originaire de Champagne. Yvon du Val, seigneur de Niafle, fut secrétaire du roi Charles VII, par lettres du 6 juillet 1437.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers de divers grades, des chevaliers de l'ordre du roi et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un ingénieur en chef des armées du roi, et des magistrats au parlement de Bordeaux.

Titre. La baronnie de *Tertys* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'octobre 1685, en faveur de Jacques du Val, chevalier, baron de Tertys, conseiller du roi au parlement de Guienne.

Armes : d'argent, à trois trèfles de sinople.

DU VAL, seigneurs de Vaugrigneuse, du Mesnil, de Fontenay, etc. Cette famille a pour auteur Geoffroi du Val (1), marchand et bourgeois de Paris, puis élu en l'élection de la même ville, qui épousa Catherine l'Huillier, fille d'Arnaud l'Huillier, trésorier de Carcassonne; et de Catherine Phelippes, dame de Saint-Mesmin; Germain du Val, son fils, fut notaire et secrétaire du roi en 1507. La branche de Vaugrigneuse a été anoblie le 27 mars 1584, dans la personne de Guillaume du Val, seigneur de Vaugrigneuse et de Clairefontaine, fils de Denis du Val, anobli en 1534, et de Louise de Bec-de-Lièvre; et ce Denis, frère de Geoffroi du Val, marchand et bourgeois de Paris.

Services. Des maîtres des requêtes, un grand-prévôt de France, un gouverneur du château du Louvre, un ambassadeur à Rome, etc.

Titre. La seigneurie de *Fontenay* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de mai 1623, registrées au parlement le 5 mai 1627, et en la chambre des comptes le 26 juin 1640, en faveur de François du Val.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois fers de lance émoussés d'argent.

VALENTINOIS, *duché-pairie.* *Voyez* GOYON et GRIMALDI.

VALERNES, *vicomté* de Provence, *voyez* LENFANT.

VALLETEAU DE CHABREFY, en Touraine, famille originaire de Normandie, où elle tenait rang parmi la noblesse dès l'an 1494.

Armes : parti, au 1 d'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable; au 2 d'argent, à trois monts mal ordonnés de sable, chacun de trois coupeaux, posés en pyramide, le premier sommé d'un coq au naturel.

VALLON. Claude Vallon, maréchal-des-logis de la maison du roi, puis porte-manteau et huissier du cabinet de

(1) Deuxième fils de Pierre du Val, et de Gillette le Breton; et ce dernier fils d'un Guillaume du Val.

Digitized by Google

sa majesté, fut anobli en considération de ses services et de ceux de trois de ses fils, par lettres données à Fontainebleau au mois de juin 1609, registrées en la cour des aides le 28 janvier 1610.

Armes : d'argent, à la bande de sinople, chargée de trois plumes d'or.

DE VALMY (*duc*), voyez KELLERMANN.

DE VALON DU BOUCHERON, d'Ambrugeac, en Limosin. Cette maison remonte ses preuves filiatives à Bernard de Valon, damoiseau, seigneur de Gigosac et de plusieurs autres terres situées en Quercy, vivant à la fin du quatorzième siècle. Il fut père, par Florence de Neuvic de Champiers, son épouse, de Guérin de Valon, chevalier, auquel Guillaume de Neuvic, chevalier, seigneur de Champiers, et Maragde d'Ussel, dame du Boucheron, ses parents maternels, donnèrent les terres de Champiers et du Boucheron, en Limosin, à la charge de porter leurs noms et leurs armes; le premier par son testament, dont la date est inconnue; et la deuxième par un acte du 24 février 1399. Ses descendants, pendant quatre générations, portèrent alternativement les noms de Valon, du Boucheron et de Champiers. Ce n'est que depuis environ le milieu du seizième siècle qu'ils n'ont retenu que le seul nom du Boucheron, auquel ils ont ajouté celui d'Ambrugeac, d'une terre dont ils sont qualifiés marquis et comtes depuis quatre générations.

Cette maison est connue dans le Quercy depuis Hugues de Valon, damoiseau, seigneur de la Raimondie, vivant en 1297. Ce nom était alors connu en Auvergne dans la personne de Philippe de Valon, seigneur dudit lieu, Bérenger et Étienne de Valon, vivants en 1280.

Services. Cette maison a donné plusieurs officiers supérieurs, un maréchal-de-camp, etc.

Honneurs de la cour : en 1784, 1785 et 1786, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Brioude. Louis de Valon était chanoine-comte de Brioude en 1456.

Malte. Plusieurs sujets de cette famille sont entrés dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem depuis l'an 1634.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 contre-écartelés d'or et de gueules, qui est de VALON; aux 2 et 3 d'or, à trois lionceaux de gueules, qui est du BOUCHERON.

La branche des seigneurs de Saint-Hippolyte ajoute : un

sur le tout de sable, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules, qui est de CHARLES LA BORDE.

VALON DE MIMEURE, famille de robe du parlement de Bourgogne. Nicole Valon, seigneur de Barrain, fut pourvu de l'office de conseiller audit parlement le 10 mars 1554.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers de marque.

Titre. La seigneurie de *Mimeure*, au bailliage de Châtillon-sur-Seine, fut érigée en *marquisat*, par lettres du 17 avril 1697, registrées en la chambre des comptes de Dijon, le 28 novembre suivant, en faveur de Jacques-Louis Valon, gentilhomme ordinaire du dauphin, mestre-de-camp, et sous-lieutenant des gendarmes anglais.

Malte. Richard et Émilien Valon furent reçus dans cet ordre en 1664.

Armes : d'azur, à la licorne d'argent.

VALORI, à Florence. Cette maison a pour auteur Taldo Valori, gonfalonnier de la république de Florence, père de Nicolas Valori, qui occupa la même charge en 1367. Quelques auteurs français le font aussi, mais sans aucune preuve, père de Gabriel de Valori, dont ils font descendre la maison de Valori en France. Mais *Scipione Ammirato*, auteur d'un Nobiliaire estimé de l'état de Florence (1), ne fait nulle mention de ce Gabriel; et son autorité doit d'autant mieux prévaloir, qu'il s'est attaché scrupuleusement à faire connaître tous les sujets des familles, ceux mêmes qui sont morts sans alliance. *Voyez* VALORY.

Armes : une aigle d'argent, semée de croissants de sable, et chargée en cœur d'une croix du même.

DE VALORY, au Comtat Venaissin. Le nom de cette famille s'est constamment écrit *Valoris*, jusqu'à l'année 1779; et ce n'est que depuis cette époque, toute récente, qu'elle l'a écrit *Valory*. La famille Valoris ne produit de titres valables que depuis l'an 1759, et ces titres ne portent aucun caractère de noblesse. Denis Valoris, du lieu de Metamis, dans la judicature de Carpentras, a, il est vrai, la qualité de *noble* dans les articles du mariage de Denis-François Regis, son fils aîné, auquel il assista le 15 septembre 1759; mais on sait que cette qualification

(1) Famiglie Nobili Florentine, in-fol., 1615, part. 1, pag. 96.

est de nulle valeur au Comtat Venaissin : la prenait qui voulait, pourvu qu'on ne fît aucun négoce, et qu'on vécut honorablement. C'est la fortune et le grand savoir que ce Denis-François Regis Valoris acquit dans la jurisprudence, qui lui a fait naître l'idée d'être noble, et de descendre de l'ancienne maison de Valori de Florence. Il n'a fait en cela qu'imiter la maison de Valory, en France, dont la prétention est mieux fondée, et qui a de plus, pour l'appuyer, l'avantage de la naissance. Quoi qu'il en soit, par un bref du 5 avril 1780, le pape a reconnu qu'il descendait en effet, par quatorze degrés (qu'on n'a pas jugé à propos de rapporter), de Taldo Valori, gonfalonnier de Florence en 1340.

Armes : comme ci-dessus.

DE VALORY, seigneur d'Estilly, de Magné, de la Perrière, de Lublé, de Villaines, de la Motte, de la Pommeraye, de Hautbourg, etc., en Anjou, en Touraine, et au Maine. Cette maison a pour auteur certain Barthélemy Valory, qui fut pourvu de l'office de capitaine et gouverneur de la ville d'Angers, par lettres d'Yolande d'Aragon, veuve de Louis II, roi de Naples, duc d'Anjou et comte de Provence, par lettres du 23 juillet 1417. Des lettres de la même princesse, données à Angers le 2 février 1427, portant que ledit Barthélemy Valory avait quitté son pays pour s'attacher à son service, nous apprennent qu'il était étranger; et comme on trouve aussi dans la maison de Valory à Florence, un Barthélemy Valory, mort en cette ville en 1427, cette conformité de nom de baptême et de surnom, peut faire naître une présomption favorable à la tradition de la maison de Valory, en France, qui se prétend issue des Valori de Florence. Mais indépendamment de la différence des armoiries, le système que divers auteurs ont suivi pour établir la jonction de ces deux familles n'est point soutenable, en plusieurs points; et il est probable, en supposant l'identité de ces deux familles, qu'on n'en trouvera pas de longtemps la jonction.

Services. Cette maison a donné un panetier du roi Louis III de Naples, écuyer du corps du roi René, son frère; un écuyer puis maître-d'hôtel de Charles d'Anjou, comte du Maine, frère des rois Louis III et René; un écuyer tranchant de Charles d'Anjou, comte du Maine (fils du précédent Charles), des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des gouver-

neurs de places, des capitaines de compagnies d'hommes-d'armes, plusieurs officiers supérieurs, notamment dans l'arme de l'artillerie; deux lieutenants-généraux des armées du roi, grands-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont l'un fut ministre plénipotentiaire à Berlin; et plusieurs autres personnages de marque.

Honneurs de la cour : en 1783, 1785 et 1786.

Titres. Ceux de *comte* et de *marquis* depuis trois générations, dans les actes publics et brevets militaires.

Malte. Cette maison compte plusieurs chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis 1753.

Armes : d'or, au laurier de sinople; au chef de gueules.

VALROMEY, *marquisat*, voyez URFÉ.

DE VALVILLE, *voyez* GESTARD.

VANDÉLÉVILLE, *comté*, voyez CARDON.

VANEL, en l'Ile-de-France. Antoine et Claude Vanel furent pourvus chacun d'un office de secrétaire du roi en 1632 et en 1634, dans l'exercice duquel ils décédèrent.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.

DE VANEL DE L'ILE-ROI, barons de Benques, en Languedoc et au Comtat Venaissin. Cette famille remonte à noble Laurent Vanel, seigneur de Récoulles, qui fit son testament le 19 juin 1499.

Armes : d'argent, au chêne terrassé de sinople.

DE VARADE, en l'Ile-de-France. Jérôme de Varade, pourvu d'un office de secrétaire du roi le 17 février 1567, qu'il résigna en 1573, avait été échevin de la ville de Paris en 1568.

Armes : écartelé, au 1 et 4 de gueules, à trois fasces échiquetées d'or et de sinople de deux tires; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'or.

DE VARANGES, *voyez* ESPRINGLES.

DE LA VARENNE, *voyez* FOUQUET.

VARENNES, *marquisat*, voyez NAGU.

LE VASSEUR DE GUERNONVAL, famille originaire des Pays-Bas. Philippe le Vasseur, seigneur de Guernonval, fils de Toussaint le Vasseur, seigneur de Pompérie, et de Jeanne le Quien, dame de Guernonval, fut créé chevalier, par let-

Digitized by Google

tres données à Madrid le 20 février 1597. Il est qualifié dans ces lettres seigneur d'Esquelsbeke, conseiller du conseil de guerre, général de l'artillerie, gouverneur et capitaine de Gravelines.

Titre. La seigneurie d'*Esquelsbeke*, en Artois, fut érigée en *baronnie*, par lettres de Philippe III, du 21 janvier 1612, en faveur du même Philippe le Vasseur de Guernonval, créé chevalier en 1597.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles d'azur, qui est de LE VASSEUR; aux 2 et 3 d'azur, à trois abeilles d'or, qui est de BARBERIN.

VATAN, *marquisat*, voyez AUBÉRY.

VAUBECOURT, *comté*, voyez NETTANCOURT.

VAUDETAR, en Picardie. Cette famille tire son origine de Jean Vaudetar, valet de chambre du roi Charles V, anobli au mois d'août 1373.

Services. Cette famille a donné plusieurs conseillers au parlement de Paris, plusieurs officiers supérieurs, des gouverneurs de places et des maréchaux-de-camp des armées du roi.

Malte. François de Vaudetar de Perran fut reçu dans cet ordre en 1630.

Armes : fascé d'argent et d'azur.

DE VAUGIRAULT DE LA GUÉRINIÈRE, famille ancienne, originaire de la province d'Anjou.

Armes : d'or, à l'aigle éployée au vol abaissé de sable, becquée, membrée et couronnée de gueules.

LA VAUGUYON, *comté*, voyez PÉRUSSE D'ESCARS.

VAULCHIER DU DESCHAUX, famille ancienne du comté de Bourgogne. Philippe Vaulchier (d'Arlais), l'un des membres de cette famille, fut greffier en chef du département de Dôle en 1530. Cette famille a été anoblie en 1516.

Services. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs, entr'autres un brigadier des armées du roi, et un préfet du département de la Corrèze.

Titres. Ceux de *comte* et de *marquis* de Vaulchier dans les actes publics et brevets de nos rois depuis trois générations.

Malte. Elle compte plusieurs chevaliers et un commandeur de cet ordre en 1780.

Armes: d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.

VAULQUIER. Jacques Vaulquier fut élu échevin de la ville de Paris en 1486, 1489 et 1492.

Armes : d'azur, à la tour d'argent; au chef d'or, chargé de trois croissants de gueules.

DE VAUMONT, *voyez* MILLY.

VAZEILLES, *vicomté*, voyez APCHIER.

VEDEL, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne du comte Dominique-Honoré-Marie-Antoine Vedel, lieutenant-général des armées du roi, commandant de la Légion-d'Honneur.

DE LA VEFVE DU METIERCELIN, en Champagne. Cette famille est ancienne dans la bourgeoisie de Saint-Dizier, et avant la révolution il en existait une branche qui faisait le commerce au faubourg de la Noue, de la même ville. La branche de Metiercelin tire sa noblesse du ventre, par le mariage de Pierre la Vefve, lieutenant du bailli de Saint-Dizier, avec Marie des Abbez, fille de Simon et de Marguerite d'Ambonnay, fille de Renaud d'Ambonnay, bourgeois de Reims, anobli avec sa femme au mois de novembre 1364.

Malte. Antoine de la Vefve de Metiercelin fut reçu dans cet ordre en 1658.

Armes : d'argent, au rencontre de buffle de gueules, bouclé de sable, surmonté de deux étoiles de gueules.

DE VEINI D'ABBOUZE, en Auvergne. Famille ancienne et distinguée par ses services militaires, ayant donné plusieurs généraux, des gouverneurs de places, des capitaines de compagnies d'hommes d'armes des ordonnances, etc. Elle a pour auteur Michel Veini, chevalier, seigneur de Villemont, baron de Jayet, conseiller, maître-d'hôtel ordinaire de Charles, duc d'Orléans, l'an 1559; premier maître-d'hôtel du duc d'Alençon, en 1570, bailli de Montpensier, etc.

Titre. Les terres et seigneurie de Villemont, de Jayet, de Poizat, de Saint-Genest, de la Fond, furent unies et érigées en *marquisat*, sous la dénomination de *Villemont*, par lettres du mois de mai 1720, registrées au parlement de Paris le 14 juillet 1722, en faveur de Gilles-

Henri-Amable de Veini d'Arbouze, mestre-de-camp de cavalerie.

Brioude. Philibert, Jacques, François, Amable et Marie de Veini d'Arbouze, étaient chanoines-comtes de Lyon en 1664, 1667, 1668, 1672 et 1675.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au pin de sinople, aux 2 et 3 de gueules, à la colombe d'argent, fondante en bande; sur le tout d'azur, à trois molettes d'éperon d'or; au bâton de gueules, péri en bande.

VELLERON, *marquisat*, voyez CAMBIS.

VELUT DE LA CRONIÈRE. Michel Velut de la Cronière, seigneur de Popin, conseiller en la cour des aides, fut reçu, le 2 décembre 1757, conseiller en l'hôtel-de-ville de Paris, charge attributive de noblesse.

Armes : d'azur, à trois hures de sanglier d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.

VENEVELLES, *marquisat*, voyez ESPAGNE.

DE VENTABREN, *voyez* GAILLARD.

DE VENTO, marquis de Pennes, en Provence. Artefeuil fait mention de cette famille, qu'il dit originaire de Gènes, depuis Simon Vento, citoyen de Gènes, l'an 1100, envoyé en qualité d'ambassadeur vers Philippe Ier. Toutefois on n'en a la filiation que depuis Parceval Vento, que la Critique du Nobiliaire de Provence dit originaire de Marseille. Il fut assez riche par son négoce, pour fournir diverses sommes d'argent au roi René. Ce prince l'anoblit par les emplois qu'il lui donna; il le fit son conseiller ordinaire et honoraire. Dans le testament de Charles d'Anjou, neveu et successeur de René, de l'an 1481, Parceval de Vento, légataire de 500 florins, est qualifié *noble marchand*, qualification qui ne porte d'ailleurs aucun préjudice à la naissance dudit Parceval, puisque le commerce en gros était permis en Provence : et ce qui le prouve, c'est que les descendants de Parceval l'ont exercé pendant plusieurs générations. La même Critique rejette comme dénuée d preuve l'origine qu'Artefeuil donne à cette famille, et elle dit que l'on voit, au contraire, par les registres du commerce, que les Vento avaient été consuls à Smyrne et à Seïde. C'est de là que Parceval Vento, tige de cette famille, rapporta de grandes richesses, auxquelles ses descendants doivent leur illustration.

Services. Un ambassadeur à la Porte ottomane, à la fin du 16^e siècle ; deux chefs d'escadre et plusieurs capitaines de vaisseaux, des chevaliers de Saint-Louis.

Titre. La seigneurie de *Pennes*, acquise par Charles Vento, viguier de Marseille, en 1534, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de mars 1682, en faveur de Nicolas Vento.

Malte. Cette famille a donné plusieurs chevaliers et dignitaires à cet ordre, depuis Philippe Vento, qui y fut reçu en 1513.

Armes : échiqueté d'argent et de gueules.

LE VER DE CAUX, maison issue d'ancienne chevalerie de Picardie, et l'une des plus distinguées de cette province. Elle est connue depuis Hugues le Ver, qui fut maïeur d'Abbeville aux années 1194, 1197 et 1203. Cette charge, l'une des premières de cette ville, a été possédée pendant plusieurs siècles par cette maison. Colar le Ver, maïeur d'Abbeville en 1346, paraît être le premier seigneur de la terre de Caux, appelée anciennement Cahours, en Ponthieu. Il avait pour contemporains Baudouin, Enguerrand et Robert le Ver, tous trois servant avec la qualité d'écuyers dans le corps des arbalétriers de Picardie, en l'année 1354.

Services. Plusieurs officiers supérieurs, quatre gouverneurs de la ville de Saint-Riquier, etc.

Titre. Celui de *marquis* de Caux, dans les actes publics et brevets militaires depuis trois générations.

Malte. Jacques le Ver de Caux, reçu en 1633, est le premier de cette maison qui entra dans cet ordre.

Armes : d'argent, à trois sangliers de sable, accompagnés de 9 trèfles du même, 3, 3 et 3.

VERDÉRONNE, *marquisat*, voyez L'AUBÉPINE.

DE VERGENNES, *voyez* GRAVIER.

DE VERDONNET, en latin *Verdunelli.* Maison d'ancienne chevalerie de la province d'Auvergne, où elle florissait dès la fin du douzième siècle. Elle est connue par titres depuis Joseph et Durand de Verdonnet, chevaliers, vivants, l'un en 1190 et 1197, et l'autre en 1251. Elle prouve une filiation suivie depuis ce Durand de Verdonnet, chevalier, qui ne vivait plus en 1290.

Services. Cette maison a donné des écuyers et des hommes-d'armes des ordonnances, des capitaines et plusieurs officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie, la

Digitized by Google

plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titres. Celui de *baron*, en vertu de la possession des baronnies d'Ironde et de Buron, depuis un siècle; celui de *comte*, dans les brevets militaires et les actes publics, depuis trois générations.

Malte. Cette maison a donné plusieurs chevaliers et commandeurs à cet ordre, depuis Odile de Verdonnet, en 1290.

Brioude. Bertrand de Verdonnet était chanoine-comte de Brioude, en 1282; Pierre de Verdonnet, en 1334; Jean de Verdonnet, en 1502; et Jean-Claude de Verdonnet, en 1690.

Armes : d'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules; à la bordure de vair.

LE VERGEUR, comtes de Saint-Souplet en Champagne. Cette famille a été maintenue par M. de Caumartin, intendant en Champagne, au mois de décembre 1668, sur une production remontée à Pierre, le Vergeur, *écuyer*, seigneur de Beine et de Bourgogne, près de Reims, qui, l'an 1430, épousa Marie de Vaux, dame de Perthes, et en eut Raoul le Vergeur, *écuyer*, seigneur de Perthes, marié en 1454 avec Collette Toignel, dite d'Espense, dame de Contreuves. Mais il est prouvé que ce Raoul le Vergeur est le premier noble de sa famille, ayant reçu des lettres d'anoblissement au mois de novembre 1446.

Services. Des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, des chevaliers de l'ordre, des capitaines de compagnies d'hommes d'armes des ordonnances, un maréchal-de-camp, des gouverneurs de places.

Titres. Cette maison a possédé les vicomtés de Romains et de Cramaille, les baronnies de Nanteuil et de Chaleranges, le comté de Saint-Souplet, etc.

Malte. Guillaume le Vergeur de Saint-Souplet fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1642.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois mouchetures de sable, et accompagnée de trois étoiles d'or.

DE VERGNETTE D'ALBAN, famille ancienne, originaire de Rouergue, et établie en Normandie depuis l'an 1570. Elle prouve une filiation suivie et par titres depuis Charles de Vergnette, écuyer, co-seigneur d'Alban en Rouergue, et capitaine d'une compagnie de gens de guerre, vivant à la fin du 15e siècle.

Services. Cette maison a donné plusieurs capitaines et officiers supérieurs, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Titre. Celui de *vicomte* depuis la fin du dernier siècle, dans les actes publics et brevets.

Malte. Antoine de Vergnette, chevalier de Malte, mourut peu avant le 18 février 1587.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, chargé de trois étoiles de gueules, et accompagné de quatre étoiles d'or, trois en chef et l'autre en pointe.

DE VERGY. La maison de Vergy, l'une des premières et des plus illustres de la Bourgogne, a tiré son nom du célèbre château de Vergy, situé sur la croupe d'une montagne à quatre lieues de Dijon, et connu dès l'an 890. Il fut ruiné par ordre de Henri IV au mois de novembre 1609.

La forteresse de Vergy était tombée en partage à un fils puîné d'un comte d'Auxois et de Duëmois, vers le commencement du onzième siècle; ce jeune seigneur, nommé Walon, et dont le frère aîné avait hérité du titre de comte, qu'avait eu leur père, prit pour son titre et son nom celui de seigneur de Vergy, qu'il transmit à ses descendants. *(D. Plancher.)*

Dunod de Charnage conjecture la maison de Vergy être une branche de celle de Vienne. Par les noms de Guérin et de Savaric, qu'ont portés les seigneurs de l'une et de l'autre, il pense que Savaric, l'un des fils de Gérard de Vienne, pouvait être père du comte de Guérin, auquel du Chesne rapporte l'origine de la maison de Vergy.

Savaric de Vergy est nommé le premier parmi les seigneurs qui composaient le conseil de Hugues II, dit le Pacifique, lorsque ce prince, touché des exhortations du pape, fit serment entre les mains de S. S., l'an 1106, de laisser jouir le monastère de Saint-Benigne de Dijon de tous les priviléges et exemptions dont il jouissait précédemment, et déchargea cette maison de certains tributs injustes que ses officiers en exigeaient.

L'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne donne la généalogie de la maison de Vergy depuis Guy, seigneur de Vergy, qui vivait en 1145. Hugues, seigneur de Vergy, son fils, eut, entr'autres enfants, Alix, dame du château de Vergy, mariée en 1199 à Eudes III, duc de Bourgogne. Cette alliance seule suffit pour donner une idée de la splendeur et de la puissance de cette maison. Elle a formé les branches de Saint-Dizier et Vignory, éteinte en 1460; des

Digitized by Google

seigneurs d'Autrey, éteints en 1491; des seigneurs de Champlitte, éteints en 1625; et celle des seigneurs de Mirebeau et de Bourbonne, éteints en 1374. Elle a formé en outre les branches de Beaumont, de Belvoir, etc., rapportées par du Chesne.

Pour ce qui concerne Gabrielle de Vergy, issue de cette illustre maison, on peut voir ce que nous en avons dit à l'article *de Fayel*.

Services et titres. Il est peu de maisons qui aient eu autant d'illustrations; car elle a donné deux ducs et trois duchesses à la Bourgogne. Elle a tenu les comtés d'Auvergne, d'Autun, d'Auxois, de Beaune, de Châlons, de Dijon, de Duemois, de Dammartin, de Gruères, et celui de Champlitte, en Franche-Comté, qui a été son dernier titre, par le décès de Claude de Vergy, comte de Vergy, gouverneur et capitaine-général du comté de Bourgogne, mort en 1662, le dernier de sa maison. Elle a donné un cardinal, deux archevêques de Besançon, trois évêques d'Autun, un de Mâcon, un de Paris; un maréchal de France, deux maréchaux de Bourgogne, six chevaliers de la Toison-d'Or, et un de l'ordre de Savoie, etc., etc.

Armes : de gueules, à trois quintefeuilles d'or.

DE LA VERNADE, seigneurs de Brou et de Themericourt. Cette famille remonte à Thiébault de la Vernade, conseiller au parlement de Paris en 1462; et à Charles la Vernade, qui fut maître des requêtes sous Louis XI, conseiller au grand-conseil en 1499, en récompense de ses services, ayant été employé en plusieurs négociations importantes. Son fils, Pierre de la Vernade, fut aussi maître des requêtes, et fut ambassadeur à Venise. Il n'a laissé que des filles.

Cette famille subsistait en Picardie lors de la recherche, dans les branches de Berligny et d'Espagny.

Armes : de gueules, à l'arbre d'or, accosté de deux étoiles du même.

DE LA VERNADE. Claude de la Vernade était notaire et secrétaire du roi en 1522. Pierre de la Vernade, sans doute père du précédent, était conseiller de la ville de Paris en 1500.

Armes : tiercé en fasce; au 1 d'argent, à trois aiglettes au vol abaissé d'azur, rangées; au 2 de gueules, à trois pommes de pin rangées d'or; au 3 d'or, au lion léopardé de gueules.

DE LA VERNÈDE, *voyez* MOLEN.

DE VERNÈDE (1), maison d'ancienne chevalerie de l'Armagnac, où elle florissait dès l'an 1040, éteinte depuis plusieurs siècles. Marie de Vernède, fille et héritière de Jourdan, seigneur de Vernède, porta cette terre en dot à Arsivus, vicomte de Corneillan, qui testa l'an 1234. Elle devint l'apanage du second fils de ce seigneur, nommé Géraud, dont les descendants prirent le nom de Vernède, et héritèrent de tous les biens de la branche aînée, et notamment de la vicomté de Corneillan à la fin du quatorzième siècle, que s'éteignit la lignée de ces vicomtes, issue de Pierre-Raymond de Corneillan, fils aîné d'Arsivus. *Voyez* CORNEILLAN.

Armes : de gueules, à la croix tréflée d'or.

DE VERNEILH-PUIRASEAU. Cette famille est originaire de la commune de Nexon, en Limosin. Elle est connue depuis Jean-Baptiste de Verneilh, co-seigneur de Nexon, vivant en 1600. Joseph de Verneilh-Puiraseau, ancien préfet, et ex-membre de plusieurs assemblées législatives, a été anobli par lettres-patentes du roi, en 1814, en récompense de ses services civils. Son frère, Jean-Baptiste-Joseph de Verneilh, ancien officier au régiment de la Fère, infanterie, fut long-temps capitaine de grenadiers, et ensuite chef de bataillon au 11e régiment de ligne. Il commandait la place de Segna, en Illyrie, pendant que cette province resta au pouvoir des Français.

Armes : d'argent, à trois palmes de sinople, mouvantes d'un croissant de gueules; au chef du même, chargé de trois étoiles du champ.

DE VERNY, *voyez* FERIET.

VERON DE FABAINCOURT, en Champagne, famille anoblie en 1540 par Charles-Quint.

Armes : d'azur, à trois verons (poissons) d'argent, miraillés de gueules.

LE VERRIER, seigneurs de Tourville, en Normandie. Cette famille remonte à Hugues le Verrier, licencié ès lois, demeurant à Valognes, anobli au mois de septembre 1544.

---

(1) Orthographié *Bernède* dans quelques anciens titres, conformément à la prononciation des peuples méridionaux de la France.

Armes : d'or, au lion d'azur, lampassé et armé de gueules; au chef du même, chargé de trois besants du champ.

DE VERSORIS, seigneurs de Bussy-Saint-Martin, de Fontenay-le-Vicomte, de Marcilly, de Coulommiers et de Beauvoir, en l'Ile-de-France, en Brie, etc., famille illustrée dans la robe, originaire de Normandie. Elle prouve sa filiation depuis Guillaume de Versoris, seigneur de Garges et de Bussy-Saint-Martin, avocat au parlement de Paris. Deux sujets de cette famille ont été pourvus d'offices de secrétaires du roi.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois ancolies d'azur, tigées de sinople.

DE VERTHAMON, famille distinguée et anoblie par les offices de judicature et de finances, issue de Martial de Verthamon, marchand de Limoges, vivant en 1560.

Titres. La seigneurie de *Manœuvre* fut érigée en *baronnie,* par lettres du mois d'août 1643, registrées les 23 et 27 mai 1644, en faveur de François de Verthamon, maître des requêtes; puis en *marquisat,* par lettres du mois de décembre 1653, registrées le 15 juin 1657, en faveur de son fils, Michel de Verthamon.

Le même François de Verthamon avait obtenu l'érection de la terre de *Bréau* en *baronnie,* par lettres du mois de décembre 1642, registrées en parlement le 23, et à la chambre des comptes le 27 mai 1644.

Guillaume de Verthamon fut pourvu d'un office de secrétaire du roi le 13 février 1574.

Armes : écartelé, au 1 de gueules, au lion léopardé d'or; aux 2 et 3 cinq points d'or équipolés à quatre d'azur; au 4 de gueules plein.

DE VEZENOBRE, *voyez* GIRARD.

DE VEZINS, ancienne maison du Rouergue, éteinte au commencement du quinzième siècle, qui tirait son nom de la terre de Vezins, près de Sevérac. Félice de Vezins, fille et héritière de Vesian de Vezins, et de Cebelie de Monstuejouls, porta, vers l'an 1420, les biens de sa maison en dot à Beringuier de le Vezou, chevalier. (La Chenaye, tom. XII, pag. 775.)

Armes : de gueules, à trois clefs d'argent.

VIAL, *baronnie,* voyez LA ROCHE-PONCIER.

VIALART d'Orvilliers, famille anoblie par les charges de la magistrature. Elle a pour auteur Pons Vialart, juge de la ville d'Issoire, en Auvergne, père de Jean Vialart, avocat au parlement de Paris, pourvu d'une charge de président à mortier au parlement de Rouen le 22 octobre 1540. Il avait épousé : 1° Marie Séguier, fille de Blaise Séguier, apothicaire du roi Louis XI, et de Catherine Chenart; 2° Jeanne Poncet, fille de Jean Poncet, conseiller au Châtelet, avec laquelle il a continué la postérité, n'ayant eu qu'une fille de son premier lit. Michel Vialart son fils, seigneur de Sivry et de Herse, fut conservateur des priviléges royaux de Paris. Il fut élu échevin de la même ville en 1547. Il épousa Lamberte Hotman, fille de Jean Hotman, marchand orfévre et bourgeois de Paris, et de Thomasse le Lorrain, dont il eut trois fils et deux filles.

Services. Cette famille a donné des maîtres des requêtes, des présidents en diverses cours, et des officiers supérieurs dans les armées.

Pairie. Par l'ordonnance royale du 17 août 1815, le comte d'Orvilliers a été créé *pair* de France.

Prélature. Charles Vialart, général des Feuillants, fut sacré évêque d'Avranches le 6 juillet 1642. Félix Vialart, son neveu, fut sacré, le même jour et avec son oncle, évêque-comte de Châlons, pair de France.

Armes : d'azur; au sautoir d'or, cantonné de quatre croisettes potencées du même.

VIARD, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*, dans la personne du baron Viard, ancien directeur des droits-réunis dans le département de la Meurte.

de **VIC**, seigneurs d'Ermenonville, en Bourgogne, famille ancienne, originaire de Guienne. Elle a pour auteur Raymond de Vic, seigneur de Camarde et de Tavers, vivant au commencement du seizième siècle. Il pouvait être issu de Hugues de Vic, anobli en 1353.

Le nom de Vic est très-ancien en Auvergne. Bertrand de Vic, et Hélix sa femme, vivaient en 1283; Bernard de Vic, sire de Golfier, vivait en 1333, et Géraud de Vic, fils de Guibert de Vic, écuyer, en 1349.

Services. Cette maison a donné un garde-des-sceaux de France, un vice-amiral célèbre, des conseillers-d'état et

Digitized by Google

des ambassadeurs, des maréchaux-de-camp, et nombre d'officiers supérieurs.

Titre. La seigneurie d'*Ermenonville*, située près de Senlis, fut érigée en *vicomté*, par lettres du mois de février 1603, en faveur de Dominique de Vic, dit le capitaine Sarred.

Prélature. Dominique de Vic, sacré archevêque de Corinthe le 25 mai 1625, et archevêque d'Auch en titre en 1629.

Armes : de gueules, à la foi d'argent, mouvante des bords de l'écu; accompagnée en chef d'un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or, et ayant une bordure du même.

DE VICHY DE CHAMPROND, maison d'ancienne chevalerie, originaire du Bourbonnais, répandue successivement en Auvergne, en Forez, en Bourgogne, et dans d'autres provinces. Elle est connue depuis Bouchard de Vichy, chevalier, vivant en 1208. Elle paraît tirer son nom d'une terre de Vichy, située près de Cusset, en Bourbonnais.

Services. Cette maison a donné des capitaines d'hommes-d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs de places, et plusieurs généraux.

Honneurs de la cour : le 29 février 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. La seigneurie de *Champrond*, à deux lieues de la Loire, sur les confins de la Bourgogne et du Lyonnais, fut érigée en *comté*, par lettres du mois de décembre 1644, registrées le 5 mai 1653, en faveur et en récompense des services de Gaspard de Vichy, gouverneur du Pont Saint-Esprit.

Malte. Pierre-François de Vichy-Champrond fut reçu dans cet ordre en 1625.

Brioude. Chatard de Vichy était chanoine-comte de Brioude en 1257, Guillaume en 1287, Pierre en 1369, Antoine vers 1580, et Roch de Vichy de Vervasse en 1718.

Lyon. Théodore de Vichy était chanoine-comte de Lyon en 1533.

LE VICOMTE DE BLANCY. Cette maison est une des plus anciennes et des plus distinguées de Normandie. Elle a pris son nom du titre d'un office qui, dans les onzième et douzième siècles, était rempli par les premières races de cette province. Elle est connue depuis Roger le Vicomte, qui fit une donation à l'abbaye de Troarn, près de Caen,

que Raoul et Guillaume le Vicomte, ses fils et petit-fils, confirmèrent en 1120 et 1121.

Services. Deux maréchaux-de-camp, et plusieurs officiers supérieurs.

Titre. Celui de *marquis,* dans les actes publics et brevets militaires depuis trois générations.

Honneurs de la cour : le 23 février 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Malte. Pierre-François le Vicomte de Blangy fut reçu dans cet ordre en 1594.

Armes : d'azur, à trois coquilles d'or.

VICTON, VIDO, VITO, VITON, WITTON, WISTON, WILTON, WILDTON, famille des plus anciennes, originaire de la Grande-Bretagne, qui s'est répandue en Italie, en France et en Allemagne. Son nom a subi les variations précitées, selon les divers pays où ses branches se sont répandues, et selon les siècles où les actes qui les concernent ont été passés. Elle est connue dans la Grande-Bretagne, son berceau, depuis Raoul de Viton, qui paraît pour le roi d'Angleterre dans une donation faite par Gilbert de Tullières, et Laurence, sa femme, en 1175, à l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée de Chartres.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de cinq fusées du même, trois en chef et deux en pointe; à la bordure componée d'hermine et de sable de 16 pièces, les compons de sable chargés chacun d'une couronne ducale d'or.

VICTOR, noblesse consacrée par la charte, dans la personne de Perrin Victor, duc de Bellune, maréchal et pair de France, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, commandeur de Saint-Louis.

Armes : parti, au 1 d'azur, au dextrochère armé de toutes pièces d'argent, paré d'or, tenant une épée d'argent, garnie d'or; au 2 d'or, au lion de sable; à la fasce de gueules, brochante sur le lion.

DE VIDAMPIERRE, *voyez* CARDON.

VIDART DE CARSEN, de Stibes, de la Mirande, en Gascogne, famille ancienne, originaire de Basse-Navarre, où elle florissait dès le commencement du treizième siècle.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au sanglier de sable, passant contre un cyprès de sinople, entouré de huit croix de Saint-André (petits sautoirs) d'or, posés trois, deux et trois; au 2 de gueules, à trois dards d'argent, fûtés et

empênés d'or, l'un en pal et les deux autres passés en sautoir, la pointe en bas; au 3 de gueules, à trois dards rangés d'or, fûtés et empênés d'argent, la pointe en bas. Couronne de marquis. Supports : deux lévriers. Devise : *Aux Maures.*

DE VIEILLEVIGNE, *voyez* GARAUT.

DE LA VIENNE DE MINECOURT, en Champagne. Cette famille a été maintenue au mois d'août 1668, par jugement de M. de Caumartin, intendant en Champagne, sur titres remontés, avec filiation, à Gabriel de la Vienne, écuyer, seigneur de Minecourt et de Thouange, capitaine de gens de pied pour le service du roi, fils de Nicolas de la Vienne, lequel épousa, le 5 décembre 1550, Louise de la Tour, fille de Thibaut, seigneur dudit lieu, et de Marguerite de Noirfontaine.

Le sieur d'Hozier a coté à la marge de cette preuve qu'elle a passé par faveur, et qu'il en tient les titres douteux.

Armes : de gueules, au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, et accompagné de trois merlettes sable.

DE VIENNE, seigneurs de Montmorot, de Saint-Aubin, de Longuy, de Saint-Georges et de Sainte-Croix, de Pymont; comtes de Commarin, par érection de 1588; barons de Chevreau, seigneurs de Pagny et de Saillenay, de Rollans, de Listenois, sires de Vauvillars, comte de Châteauvieux et de Confolent, seigneurs de Savigny, etc. Maison d'ancienne chevalerie et des plus illustres de Bourgogne, issue, selon la plus commune et la plus certaine opinion, des anciens comtes de Bourgogne et de Mâcon. L'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne en donne la filiation depuis Philippe, seigneur d'Antigny, de Pagny et de Sainte-Croix, qui vivait en 1180. Il fut le bisaïeul de Hugues III d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix, de Pagny et de Neublans, qui épousa Béatrix, sœur de Henri, dernier comte de Vienne (1). Son fils, Hugues IV, seigneur de Pagny,

(1) Cette première race des comtes de Vienne, dont est issue la branche des sires de Pagny et d'Antigny, qui en a relevé le nom, avait pour auteur Guérin de Monglane, vivant en 779. Il est, selon Dunod de Charnage, la souche commune des comtes de Bourgogne, des sires d'Antigny, des ducs de Bourgogne, des seigneurs de Vergy, de Coligny et de Pesmes, toutes maisons illustres, et qui ont soutenu l'éclat de leur origine.

releva le nom de Vienne, et fut la tige de la dernière maison de ce nom en Bourgogne.

Services. Elle a donné un grand nombre de personnages de marque à la cour, dans les conseils et dans les armées des ducs de Bourgogne; des chevaliers-bannerets et des commandants de divers corps d'armée au service des rois de France; des conseillers et chambellans de nos rois; un grand-chambellan du dauphin, dans la personne de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, qui, lors de l'installation de la Toison-d'Or, fut le premier chevalier nommé de cet ordre, le 10 janvier 1429; des chevaliers de l'ordre du roi, dont l'un fut chevalier d'honneur de la reine Eléonore d'Autriche; des gouverneurs de provinces et de places, des chevaliers du Saint-Esprit, des lieutenants-généraux, maréchaux-de-camp et brigadiers des armées du roi; un maréchal-de-camp des armées du roi d'Espagne, un célèbre amiral de France, des sénéchaux et maréchaux héréditaires du Bourbonnais, etc., etc.

Prélature. Un archevêque de Besançon, mort le 4 mai 1355; un autre archevêque de Besançon, mort en 1384; un évêque et duc de Langres, pair de France, en 1436; un évêque de Châlons, mort en 1551; un évêque d'Autun, puis de Beauvais, puis archevêque de Rouen, en 1388; un évêque d'Autun, en 1478, etc.

Malte. Cette maison a donné des chevaliers et dignitaires de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, depuis Gérard de Vienne, grand-prieur de France en 1280.

Lyon. Hugues, Antoine et Olivier de Vienne, étaient chanoines-comtes de Lyon, en 1320, 1416 et 1485.

Armes : de gueules, à l'aigle d'or.

DE VIENNE D'OUTREVAL, en Champagne. Famille originaire de Valois, connue depuis Raoul de Vienne, écuyer, seigneur du Grand-Outreval, clerc d'office de la duchesse de Savoie en 1540 et 1548, puis valet-de-chambre de la même princesse, en 1570.

Armes : de gueules, à l'aigle d'or.

DE VIENNE, seigneurs de la Thuillerie, de Fontenay, de Rochetaillière, et de Presle, en Champagne. La production faite par-devant M. de Caumartin, intendant de Champagne en 1669, remonte la filiation de cette famille à Hugues de Vienne, vivant en 1395 et 1398. Cette famille a été maintenue en outre par des arrêts du parlement et de la cour des aides, et par jugement de l'intendant de

Digitized by Google

Bourgogne. Mais il a été reconnu que ces jugements avaient été rendus sur titres faux, ou viciés, ou interpolés depuis ledit Hugues de Vienne, formant le premier degré, jusqu'à Jean de Vienne, qui épousa Madeleine Factet, et qui forme le sixième degré. On prétend que le véritable nom de ce Jean, habitant de Piney, en Champagne, était *Converseau*, *Conversot* ou *Converceau*, dit de Vienne, et que sa femme était fille d'un hôtelier de la ville de Troyes. Il est au moins certain et prouvé qu'il fut père de trois fils, Antoine, François et Joseph de Vienne, qui furent anoblis par lettres du mois de septembre 1594, en considération des services par eux rendus au roi Henri IV, en la réduction de la ville de Troyes à son obéissance. Antoine de Vienne a fait la branche des seigneurs de Plancy, de Busserol et de Giraudot; et François de Vienne a fait celle des seigneurs de la Thuillerie (1) et de Fontenay, comtes de Vienne.

Services. Cette famille a donné deux brigadiers des armées du roi et plusieurs officiers supérieurs.

Armes : d'argent, à l'aigle de sable.

DE VIGNEROT, *voyez* DU PLESSIS-RICHELIEU.

DE VIGNY, seigneurs de Montcharville, de Folleville, d'Emarville, etc. Cette famille a pour auteur François de Vigny, sieur de Villegenis, receveur de la ville de Paris, anobli par lettres du 7 février 1570, registrées en la chambre des comptes de Paris le 26 mai de la même année.

Malte. Victor de Vigny fut reçu dans cet ordre en 1717.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de deux merlettes du même, celle en pointe accostée de deux coquilles d'argent.

DE VILAINES, *voyez* GAIGNON.

VILLACERF, *marquisat*, voyez COLBERT et MAULEVRIER.

VILLAINES, *marquisat*, voyez CHAMPAGNE.

DE VILLARS, maison d'ancienne bourgeoisie de la ville de Lyon, où elle est connue depuis Jean de Villars, qui fut élu échevin de cette ville en 1438. L'Histoire des Grands-Offi-

(1) Etienne de Vienne, sieur de la Thuillerie, petit-fils de François, gruyer du duché de Piney, et capitaine au régiment d'Espagny, infanterie, fut condamné comme usurpateur de noblesse, par jugement du 8 février 1669, à 1000 livres d'amende; mais sa famille a été maintenue au mois d'avril suivant.

ciers de la Couronne en donne la filiation depuis Pierre de Villars, père de François de Villars, dont les descendants acquirent la noblesse par des charges, et de Claude de Villars, seigneur de la Chapelle, auteur de la branche des marquis et ducs de Villars, pairs de France. Claude de Villars, capitaine et châtelain de Condrieux, fut anobli au mois de janvier 1586. Cette maison a formé les branches, 1° des seigneurs de Laval et du Bosquet, éteints en 1630; 2° des seigneurs de la Chapelle, marquis et ducs de Villars, barons de Masclas, princes de Martigues, vicomtes de Melun, marquis de la Melle, comtes de Rochemiley, éteints vers la fin du dix-huitième siècle; 3° et des seigneurs de la Garde, éteints après l'an 1668.

Services. Un maréchal de France, un lieutenant-général des armées, et plusieurs officiers-généraux; deux ambassadeurs, deux chevaliers des ordres du roi, et deux chevaliers de la Toison-d'Or; des chevaliers de Saint-Michel, des gouverneurs de provinces et de places, etc.

Duché-pairie. La terre de Vaux-le-Vicomte fut érigée en *duché* sous le nom de *Villars*, par lettres registrées le 5 septembre 1705, puis en pairie, par autres du mois de septembre 1709, registrées au parlement le 7 avril 1710, en faveur de Louis-Hector, marquis de Villars, maréchal de France.

Malte. Charles de Villars fut reçu dans cet ordre en 1650.

Prélature. Cette maison a donné cinq archevêques de Vienne, un évêque d'Agen, un évêque titulaire d'Éphèse, un évêque d'Héliopolis.

Armes : d'azur, à trois molettes d'éperon d'or; au chef d'argent, chargé d'un lion-léopardé de gueules.

Ces armoiries sont celles d'une ancienne maison dont nous allons parler. Celles qu'on trouve relatées dans les lettres de noblesse de Claude de Villars, sont : *d'azur, au chef cousu de gueules, chargé d'un lion-léopardé d'argent.*

VILLARS-BRANCAS, *duché-pairie*, voyez BRANCAS.

DE VILLARS, maison ancienne, originaire de Chabeuil, en Dauphiné, dont était Henri de Villars, archevêque de Lyon, vivant en 1349; et Alix de Villars, vivante en 1400, épouse de Pierre d'Urre, seigneur d'Alez et d'Aiguebonne.

Armes : d'azur, à trois molettes d'éperon d'or; au chef d'argent, chargé d'un lion-léopardé de gueules.

Digitized by Google

DE LA VILLE DE FEROLLES, des Dorides, famille distinguée du Poitou, ayant pour auteur Nicolas de la Ville, seigneur de Ferolles, anobli par Henri IV. Il obtint en outre des lettres de surannation de Louis XIII, où il est dit sieur de Ferolles et de la Charouillère, hommes-d'armes de la compagnie du duc de Montpensier l'an 1586, capitaine de carabins l'an 1590. Il fut anobli l'an 1593, et confirmé au mois d'octobre 1610. Ces lettres furent registrées en la cour des aides le 9 juillet 1612. Elles portent qu'il était issu d'une très-ancienne famille.

Services. Des capitaines de compagnies d'hommes-d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi; un gouverneur de Cayenne, maréchal-de-camp; un lieutenant-général des armées du roi, plusieurs capitaines et officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titre. Celui de *marquis*, depuis cinq générations, dans les actes publics, brevets et commissions de nos rois.

Armes : d'argent, à la bande de gueules. Supports : deux lions d'or, lampassés et armés de gueules. Cimier : un lion-léopardé d'or. Devise : *Tiens ta foy*.

VILLÉ, *comté*, voyez ZURLAUBEN.

DE VILLEBRESME, en Poitou et en Saintonge. Cette famille a pour auteurs, 1° Jean de Villebresme, notaire et secrétaire du roi, anobli en 1408; 2° Mathieu de Villebresme, anobli au mois d'avril 1465; 3° et François de Villebresme, receveur du domaine d'Orléans, anobli par son alliance avec Catherine du Lys, fille de Pierre du Lys, frère de la pucelle d'Orléans.

Armes : d'or, à l'amphistère de gueules.

VILLECOMTE, *marquisat*, voyez FOLIN.

VILLE-ISSAY, seigneurie près de Commerci, a été érigée en *baronnie* par lettres du 13 février 1723, en faveur de Marc, marquis de Beauvau, depuis créé prince de Craon, qui l'a vendue à N.... Jadot. *Voyez* BEAUVAU.

VILLELAURE, *baronnie*, voyez FORBIN.

DE VILLÈLE, en Provence, en Languedoc, et au Comtat Venaissin. Pithoncurt et Artefeuil ont donné la généalogie de cette famille, qu'ils disent originaire d'Espagne, où elle portait le nom de *Villela* depuis Jean de Villèle, et son frère Michel, qui, vers l'an 1540, passèrent de Barcelonne à Avignon.

Armes : de gueules, au château d'or, maçonné de sable, ouvert et ajouré d'argent, donjonné de deux tours du même.

VILLEMONT, *marquisat*, voyez Veini.

de VILLEMONTÉE, *voyez* Autié.

VILLEMOR, *duché*, voyez Séguier.

de VILLEMOR, en Champagne. Cette famille est originaire de Troyes, et son nom primitif était *Naudin*. Elle a pris celui de Villemor d'une seigneurie qu'elle a possédée. Simon de Villemor, notaire à Troyes, en 1513, est le père de Christophe de Villemor, seigneur de Cranné, par lequel cette famille a remonté ses preuves sur lesquelles elle a été maintenue en 1668.

Maître Claude de Villemor, clerc, auditeur des comptes, vivait le 6 février 1523.

Armes : d'azur, au massacre de cerf d'or, surmonté d'une molette d'éperon du même.

de VILLEMOYE, *voyez* Garrault.

VILLENEUVE, en Languedoc, maison l'une des plus illustres de Languedoc, et des plus anciennes du royaume. Son histoire a été écrite de 1780 à 1786, par M. Pavillet, alors premier commis de M. Chérin, et commissaire du conseil pour le contentieux de la noblesse; cet ouvrage, avec les preuves justificatives, forme deux volumes, dont l'un contient l'histoire généalogique, et l'autre renferme les extraits de près de sept cents titres.

Il existe deux déclarations de M. Chérin, d'après lesquelles le premier auteur direct de la maison de Villeneuve, en Languedoc, est Walcharius ou Walchaire, qui fonda la ville et l'église de Villeneuve, près de Béziers, avant l'an 896. La charte, où ce seigneur dotait *sur ses propres alleux*, le 3 août 896, l'église qu'il avait déjà fondée, n'a été connue de dom Vaissète qu'après l'impression de sa grande Histoire de Languedoc : elle fait partie du Cartulaire de Béziers, et elle s'est retrouvée à la bibliothèque du Roi, dans les Recueils du président Doat, faits par ordre exprès de Louis XIV, le 23 octobre 1667.

Une autre charte de l'an 911, conservée dans l'Histoire générale de Languedoc, par dom Vaissète (tom. II, preuves, p. 54), constate que Walchaire était fils aîné de Mayeul, vicomte héréditaire de Narbonne, lequel était pe-

Digitized by Google

tit-fils de François I, premier vidame ou vicomte de Narbonne, vivant en 851. Le vicomte Mayeul, d'après cette charte, avait deux fils, *Walchaire*, dont nous parlons, et *Albéric*, qui, ayant épousé l'héritière du comté de Mâcon, s'établit dans cette ville et y commença une postérité : celle-ci s'est fondue dans la maison des comtes de Gâtinais et d'Anjou, surnommés Plantagenets, devenus ensuite rois de Jérusalem et d'Angleterre.

Après la mort de Mayeul et l'établissement des deux vicomtes, ses fils, son frère puîné, François II, continua la tige des vicomtes de Narbonne, dont l'héritière porta, en 1134, sa succession dans la maison espagnole de Lara.

Les faits relatifs à Walchaire, premier baron de Villeneuve, ont l'avantage rare à une époque si éloignée, d'être constatés par cinq chartes depuis 896 jusqu'en 933. La dernière concerne le testament de l'évêque de Béziers, Réginald, fils du vicomte de Béziers. Walchaire fut avec son cousin germain, le vicomte de Narbonne Odon, le vicomte de Béziers et deux prêtres, exécuteurs testamentaires de ce prélat. (Gall. Christ., tom. VI, Inst, p. 127. Hist. de Lang., tom. II, preuves, p. 70.)

Amblard I, et Amblard II, premiers successeurs de Walchaire, sont mentionnés avec les vicomtes de Béziers et d'Alby, et avec Garsinde de Narbonne, comtesse de Toulouse, dans des actes de 933, 937 et 974.

Amblard de Villeneuve, III^{e} du nom, et quatrième haut-baron de Villeneuve, est nommé en diverses chartes depuis 1023 jusqu'au 20 août 1053, et notamment dans celle de 1034, où il intervint avec Gaucelin *du Château de Lunel*, et Pierre-Athon de Corneilhan, dans un différent survenu entre le vicomte de Béziers et son frère. Dom Vaissète observe que cette époque est la première où des seigneurs aient ajouté à leurs prénoms leurs noms de seigneurie, et où l'hérédité des noms de famille commença à s'établir. (Hist. de Lang., tom. II, p. 170, et pr., p. 195.)

Dans le cours des onzième et douzième siècles, la maison de Villeneuve produisit un grand nombre de personnages : elle établit une de ses branches au château de Montréal, près de Carcassonne, et en 1124 Isarn et Arnaud de Villeneuve, qualifiés de « chevaliers du château de Montréal, » se rendirent garants envers le vicomte de Béziers de la fidélité des nobles du comté de Carcassonne, révoltés contre lui; car le vicomte de Béziers était aussi comte de Carcassonne, d'Alby, de Nismes, de Lauraguais, et il éten-

dait ses domaines depuis le Rhône jusqu'aux portes de Toulouse.

En 1126, Pons I, frère d'Isarn et d'Arnaud, et comme eux qualifié de *chevalier du château de Montréal*, parut pour la première fois à Toulouse et y confirma par son sceau, avec l'évêque de Toulouse, une donation faite à l'église de Lombers. Il commença *la branche Toulousaine* qui, dit M. Chérin, *joua un si grand rôle à la cour des comtes de Toulouse:* (princes si puissants alors, que leur domination embrassait depuis le Dauphiné jusqu'à l'embouchure de la Garonne, et surpassait en étendue, selon don Vaissète, ceux même du roi de France.)

Ce même Pons I eut six enfants, tous nommés avec Ermésinde, sa femme, dans un acte de donation à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, l'an 1128. Le quatrième, appelé Raimond de Villeneuve, paraît s'être établi en Provence, dont la partie-haute, sous le nom de marquisat de Provence, appartenait au comte de Toulouse.

Pons II, fils aîné de Pons I, fut vicomte ou vicaire du comté de Toulouse pendant près de vingt ans; car il l'était avant 1147, et il signa encore une charte en cette qualité en 1164. Le vicariat, première dignité de l'état toulousain, fut surtout très-important pendant que les comtes de Toulouse, et entr'autres Alphonse Jourdain, se trouvaient en Palestine, et laissaient tout leur pouvoir à leur vicomte ou viguier. Celui-ci signait le premier toutes les chartes, commandait les armées, rendait la justice, et exerçait la pleine régence. Pons II de Villeneuve est aussi le premier inscrit au registre des capitouls de Toulouse; il le fut en 1147, année qu'on regarde comme celle où le comte Alphonse-Jourdain institua le capitoulat.

Pons II épousa Mabrianne, dame de Caraman, Calmont, etc., et en eut cinq fils, dont l'aîné, *Jourdain*, est celui de qui date la filiation par actes domestiques jusqu'à nos jours. Le second fut Arnaud, à qui le comte de Toulouse, Raimond V, inféoda la ville de Saverdun, capitale du Bas-Foix, confisquée pour félonie, par ce prince, sur le comte de Foix. Le troisième fut Pons III, qui fut, comme son père, vicaire du comté de Toulouse jusqu'en 1204, et eut pour fils Pons IV, dit *le Grand*. Celui-ci fut *sénéchal* de Toulouse avant 1230, lorsque la dignité de sénéchal venait d'être instituée. Elle effaça le *vicariat*, et elle tint lieu de celle de connétable que les comtes de Toulouse n'é-

tablirent que dans la partie de leurs états située entre les Alpes et le Rhône.

Pons IV de Villeneuve éprouva tous les évènements de la vie orageuse du vaillant et malheureux Raimond VII, dernier comte de Toulouse. Son nom ainsi que ceux de Pons III et II, se retrouve sans cesse dans les chartes, hommages, guerres, traités d'alliance avec les comtes de Foix, de Comminges, d'Armagnac, d'Albret, de Barcelonne, de Baux-Orange, des vicomtes de Béziers et de Narbonne, du roi d'Aragon, etc. Il vécut jusqu'en 1248, où il mourut sénéchal-général.

La croisade des Français du Nord contre les Albigeois avait bouleversé le Languedoc et accablé la maison de Villeneuve; sept de ses branches y périrent ou s'éteignirent dans le cours du même siècle : la plus grande partie de ses domaines fut confisquée; elle y perdit entr'autres la baronnie de Villeneuve, son chef-lieu, que la confiscation fit passer dans la maison de Lévis.

Jourdain de Villeneuve, oncle du sénéchal Pons IV, et héritier des baronnies de Caraman, Calmont et autres, par sa mère, dont le frère se fit ermite en 1181, est le chef des branches actuellement subsistantes. Il signa en 1197, comme un des dix barons du comte de Toulouse, le serment réciproque que se prêtèrent ce prince et la ville de Moissac; en 1204, un traité de paix conclu avec le comte d'Armagnac, Pierre de Toulouse, frère du comte régnant, et Bertrand de Villeneuve, son cousin; en 1206, le contrat de mariage d'une fille du comte de Toulouse et de Constance de France, avec le sire de l'Ile-Jourdain; la même année un traité par lequel le comte de Foix se reconnaissait vassal et *homme* du comte de Toulouse, etc., etc. Ce seigneur, parvenu à l'âge de 70 ans, fut condamné, comme protecteur des Albigeois, par l'inquisition que St-Dominique venait d'établir, à une captivité perpétuelle, ainsi que Hugues II de Villeneuve, appelé, par les historiens du temps, l'un des *magnats* de la province, et divers autres personnages de sa famille.

C'est depuis lui que M. Chérin déclara *la filiation de la maison de Villeneuve parfaitement établie jusqu'aujourd'hui.*

Jourdain eut deux fils, Bernard VII et Vital II. Bernard fut donné en otage au roi saint Louis, pour l'exécution d'un traité que conclut ce monarque, en 1228, avec le comte de Toulouse, par l'entremise du comte de Champagne :

traité qui a amené la réunion du Languedoc au royaume. Il fut aussi du nombre des seigneurs languedociens qui souscrivirent la charte par laquelle les habitants de Marseille cédèrent la vicomté de leur ville au comte de Toulouse en 1230.

Vital II de Villeneuve-Caraman, son frère, est le premier seigneur nominativement connu de la terre de Maurens, qui s'est perpétuée dans sa postérité jusqu'à la fin du règne de Louis XV.

Bernard IX et Vital III, fils de Vital II, établirent le paréage de leur baronnie de la Croisille avec le roi Philippe-le-Long, au mois de décembre 1319. Cette baronnie avait pour chef-lieu une ville qui a été détruite de fond en comble par les armées calvinistes dans le seizième siècle, et dont le château est encore aujourd'hui possédé par la dernière héritière de la branche aînée.

Raimond VIII de Villeneuve, cousin de Vital II, fut l'un des témoins au contrat de mariage passé à Aix en Provence le 3 août 1241, entre le comte de Toulouse et Sancie, fille du comte de Provence. Le roi d'Aragon y remplissait l'office de procureur du comte.

Malgré les calamités de la croisade contre le Languedoc, dans laquelle elle joua un rôle aussi glorieux que funeste, la maison de Villeneuve avait été si féconde, que quinze de ses membres figurèrent encore au nombre des barons et chevaliers appelés au serment envers le roi de France, dans l'acte de réunion des états toulousains à la couronne en 1271.

Il n'existe aujourd'hui, de cette maison, autrefois si puissante, que quatre branches : celles de *Lanrazous*, *Croisillat*, *Hauterive* et *Flammalens*, les seules dont l'identité ait été reconnue par M. Chérin, et qui se reconnaissent entr'elles, comme issues directement de Jourdain de Villeneuve-Caraman, vivant en 1181, et par lui de Walchaire, fils aîné du vicomte de Narbonne Mayeul, et fondateur de Villeneuve près de Béziers, avant l'année 896.

Les branches de Montréal, Saint-Bazin, Verdun, Saverdun, Francarville, Avezac, Latour, Navez, Villeneuve-lès-Lavaur, Valcournouse, Maurens, la Croisille, Beauville, sont éteintes. En tout elle a produit jusqu'à vingt-huit branches ou rameaux, dont onze subsistaient à la fois vers la fin du seizième siècle.

Services. Avant la réunion du Languedoc à la couronne, ceux de cette maison ont été constamment à la tête des

Digitized by Google

armées languedociennes, sous les titres de vicomtes, vicaires des comtes, sénéchaux, capitouls d'épée. Depuis la réunion, elle n'a cessé aussi de fournir des officiers aux armées du roi, des capitaines d'hommes-d'armes, des maréchaux des camps et armées sous les rois Charles VIII, Louis XII, Henri II, François Ier; des chevaliers de l'ordre du roi, un commandant en second de l'armée catholique en Languedoc, sous le maréchal de Joyeuse, de 1561 à 1572; un maréchal-général des logis de l'armée, sous Louis XIII; des sénéchaux de Nismes et de Lauraguais; le seul député que la noblesse de la sénéchaussée de Toulouse envoya aux états-généraux d'Orléans, en 1560; des capitaines de vaisseaux et de frégates, plusieurs gouverneurs de villes, etc.

« C'est une chose digne de remarque, dit M. Chérin dans » sa déclaration, que cette ancienne et illustre race, si recom- » mandable depuis près de neuf siècles par sa fidélité in- » violable à ses souverains, et son patriotisme, n'ayant » cessé jusqu'aujourd'hui de porter les armes et de verser » son sang pour le soutien de leurs droits et la gloire de la » nation française, ne soit jamais entrée dans les factions » qui ont si souvent troublé le repos de l'état : et cet atta- » chement à ses devoirs est d'autant plus honorable pour » la maison de Villeneuve, qu'il lui a causé en divers temps » la perte de la majeure partie de ses possessions, sans que » son parfait dévouement à son prince ait pu être ébran- » lé, etc., etc.

Honneurs de la cour : elle a joui des honneurs de la cour en 1781 et 1786, en vertu des preuves faites au cabinet des ordres du roi, par MM. les marquis de Villeneuve-Hauterive et de Villeneuve-Flammalens.

Malte. La maison de Villeneuve a fait de grands dons à l'ordre de Malte dès l'an 1128, et elle a fourni à cet ordre plusieurs commandeurs et chevaliers. Le plus ancien commandeur connu est Jean de Villeneuve, qui était revêtu de cette dignité en 1315.

Titres. Celui de *baron* a constamment distingué jusqu'à nos jours l'aîné de la famille. D'autres de ses membres sont qualifiés dans l'histoire de *barons, vicomtes*, chevaliers; et dans divers brevets, *comtes*. Les chefs de ces deux branches, présentés à la cour, l'ont été sous le titre de *marquis*.

Armes : dans les premiers temps que les armoiries devinrent héréditaires, celles de la maison de Villeneuve furent : de gueules à un soleil d'or; et l'on voyait encore à

Toulouse, avant la révolution, ce soleil sur le tombeau de l'épouse d'un Pons de Villeneuve, morte au treizième siècle ; mais Raimond VII, le dernier comte de Toulouse, voulant honorer quelque fait d'armes de son sénéchal Pons IV de Villeneuve, substitua à ses armoiries celles que sa postérité a conservées jusqu'à présent.

Elles sont : de gueules, à une épée à l'antique d'argent, garnie d'or, posée en bande, la pointe en bas. Devise : *Emicat ensis sicut sol.* L'écu timbré d'une couronne de marquis. Cimier : un lion issant la tête couverte d'un heaume ou casque d'or taré de front, la visière ouverte, sans grilles, sommé d'une couronne de baron : le lion tient de la dextre une épée d'argent. Supports : deux lions naturels tenant chacun une bannière carrée aux armes de Villeneuve.

VILLENEUVE, *comté*, voyez ROGIER.

VILLEQUIER (*ducs de*), voyez D'AUMONT.

DE LA VILLERMOIS, en Bretagne. Guillaume et Jean de la Villermois sont nommés au nombre des seigneurs qui défendirent la ville de Dinan, lorsqu'elle se rendit, par capitulation, au sire de Rohan, le 7 août 1488.

Armes : d'argent, au lion de gueules, accompagné de cinq tourteaux de sable, 2, 2 et 1.

VILLEROY, *duché-pairie*, voyez NEUFVILLE.

VILLERS SUR ORTIS, seigneurie érigée en *comté*, par lettres du mois de janvier 1679, registrées au parlement le 6 septembre 1684, et à la chambre des comptes le 29 décembre suivant.

DE LA VILLE SUR ILLON et DE LACEPÈDE. Maison très-ancienne de la province de Lorraine, dont la généalogie a été certifiée en 1780, par le *registrateur* de la chancellerie impériale et aulique de Vienne. *Suivant cet acte*, elle remonte son origine à Gilbert, I[er] du nom, qui fit un traité en 1097, pour défendre et protéger l'abbaye d'Épinal, à condition qu'il obtiendrait l'avouerie de Faverolle, et qu'il porterait le titre de seigneur de Saint-Goëric. Le Tasse, dans son poëme de la *Jérusalem délivrée*, chant IX, cite ce Gilbert parmi les illustres croisés qui avaient suivi Godefroi de Bouillon à la Terre-Sainte. Cette maison s'est divisée en plusieurs branches, qui se sont répandues en Italie (Piémont), en Alsace et dans l'Agénois. La branche établie à Quiers, en Piémont, s'y est fixée avant 1220; elle a

formé des alliances, occupé des emplois, qui n'ont jamais été au-dessous de son illustre origine, et qui l'ont constamment maintenue au rang des maisons les plus considérables de ces contrées. Et comme la séparation de ces branches de la maison de la Ville s'était faite depuis nombre de siècles, elles ont renouvelé, en 1817, une espèce de pacte de famille, par lequel elles se reconnaissent une origine commune, et rappellent tous leurs ancêtres. De la branche établie en Alsace est issu le comte Ferdinand de la Ville sur Illon, qui a épousé, le 19 décembre 1810, Marie-Caroline, princesse de *Hesse-Philippsthal*, fille unique du landgrave de Hesse-Philippsthal, capitaine-général au service du roi des Deux-Siciles, si célèbre par sa belle et courageuse défense de Gaëte.

Services. Cette maison a constamment rempli les premières charges et dignités à la cour et dans les armées des *ducs de Lorraine et de Bourgogne.* La branche de Domp-Jullien, suivant l'*acte précité*, a fourni un porte-bannière du duc de Lorraine, à la bataille de Nanci, en 1477; un chambellan du roi de France Charles VIII, capitaine de cinquante hommes d'armes et de quatre cents arbalêtriers, qui fut gouverneur de Montélimart en 1494. Ce chambellan se distingua dans la guerre de Naples. Philippe de Commines dit dans ses Mémoires, livre 8, page 680, édition de 1634, que le roi Charles VIII *laissa Monseigneur Dom-Julian Lorrain (l'en faisant duc) en la ville de Saint-Angelo, où il a fait merveille de se bien gouverner.* La branche établie en Alsace a fourni des officiers supérieurs très-distingués, dont plusieurs ont été tués dans les guerres des règnes de Louis XIV et de Louis XV; d'autres ont servi avec distinction dans les guerres de nos jours; elle compte un nombre considérable de chevaliers de Saint-Louis. Dans la branche de Piémont, on distingue un général de cavalerie, un grand-maître de l'artillerie, un chevalier de l'Annonciade, des maréchaux-de-camp au service de France, etc., etc.

Pairie. De la branche de Domp-Jullien établie dans l'Agénois, est issu Bernard-Germain-Étienne, comte de Lacepède, grand-chancelier et grand-cordon de la Légion-d'Honneur, ministre-d'état et membre de l'Institut, qui fut créé *pair de France* le 4 juin 1814.

Titre. La branche de Lacepède et celle de Piémont, jouissent du titre de *comte*, par divers diplômes officiels, consacrés par la charte. Celle d'Alsace a le même titre dans

divers actes publics, brevets militaires et commissions de nos rois

Armes : écartelé, au 1 d'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent, au lambel d'azur; au 2 de gueules, à l'aigle éployée d'argent, becquée, membrée et couronnée d'or; au 3 bandé d'or et d'azur; à la bordure de gueules, et au franc-canton d'argent, qui est de *Bourgogne-Montagu*, ancien; au 4 d'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent; sur le tout d'or, à la croix de gueules, au chef de sinople, à la bande d'argent, chargée de trois roses de gueules. Le timbre surmonté d'un bonnet de gueules, rebrassé d'hermine, et sommé d'un globe d'or, soutenant une croix du même.

La branche d'Alsace a ajouté au sur le tout d'or, à la croix de gueules, un *canton d'azur, à la tour d'or.* Quelques branches, au lieu du chef, ont chargé la croix de cinq roses d'argent. D'autres ont ajouté des quartiers honorifiques concédés par les souverains, ou des quartiers indiquant des alliances particulières; la branche de Marsillac, par exemple, a porté un canton *d'azur, à la grue d'argent,* à cause de son alliance avec la maison de *Pelugrue.*

VILLE-SUR-ILLON, *marquisat,* voyez HURAULT.

VILLETANEUSE, *comté,* voyez GIRARD.

VILLETARD, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *comte,* dans la personne du comte A. Villetard, ancien sénateur, commandant de la Légion-d'Honneur.

DE VILLIERS, *voyez* FAUTEREAU.

VILLIERS-SUR-MARNE, *comté,* voyez COURTIN.

DE VILVAUDÉ, *voyez* AGUENIN et LE DUC.

DE VILLOT, en Champagne. Pierre de Villot, écuyer, seigneur de Villot, épousa Françoise Martin. Eglantine de Villot, sa fille, fut mariée à Simon Girault, écuyer, seigneur de Chalencey, Vaivres et Vaillant, second fils de Claude Girauld, Ier du nom, et de Claudette Girardot, qu'il avait épousée le 7 décembre 1531.

Armes : d'azur, au lys d'or, mouvant d'un croissant d'argent.

DE VIMAR, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de *comte,* dans la personne du comte Nicolas

de Vimar, grand-officier de la Légion-d'Honneur, pair de France, du 4 juin 1814.

Armes: coupé, au 1 d'or, à la tour de gueules, sur une terrasse de sinople; au 2 d'azur, à la croix de Lorraine d'argent, remplie de sable.

DE VINAY, *voyez* FABRE.

DE VINCENS DE CAUSANS, maison d'ancienne chevalerie, et des plus distinguées du comtat Venaissin, connue par filiation depuis Vincent de Vincens, chevalier, baron de Brantes, de Savoillans et de Saint-Léger, vivant en 1022. Elle a formé plusieurs branches: 1° les barons puis marquis de Causans; 2° les seigneurs de Savoillans et de Propiac; 3° les seigneurs de Servane, etc.

Services. Cette maison a constamment rempli les premiers emplois dans le comtat Venaissin; des gouverneurs de la principauté d'Orange, un gentilhomme de la chambre de l'empereur Charles-Quint, gouverneur de Villeneuve, en Afrique; un premier écuyer du prince de Conti, plusieurs officiers généraux et des colonels d'infanterie et de cavalerie, etc.

Honneurs de la cour: en 1768, 1772, 1780, 1782 et 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La seigneurie *de Causans*, dans la principauté d'Orange, fut érigée en *marquisat*, par lettres-patentes de Guillaume-Henri de Nassau, prince d'Orange, du 28 août 1667, vérifiées au parlement de Grenoble le 16 novembre 1679, en faveur de Louis de Vincens de Mauléon.

Cette maison a porté, en outre, le titre de *comte* titulaire d'Ampurie depuis quatre générations. Ce titre lui fut donné par les souverains d'Espagne.

Malte. Elle a donné plusieurs chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis l'an 1531.

Chapitre noble de Saint-Louis de Metz. Cette maison a fourni trois chanoinesses à ce chapitre, pour lequel il fallait faire des preuves depuis l'an 1400, sans anoblissement connu.

Prélature. Bertrand de Vincens était, en 1389, archevêque d'Embrun, et en même temps trésorier du pape.

Armes: d'or, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules, qui est de MAULÉON (1), à la bordure

(1) Cette addition d'armoiries existe dans cette maison depuis environ l'an 1350.

d'azur, chargée de six étoiles d'or, rangées trois en chef et trois en pointe; et de trois croissants d'argent, deux en flancs, et l'autre en pointe au-dessous de l'étoile, qui est de VINCENS.

DE VINCENT D'AGOUT, noblesse d'origine chevaleresque de Provence, où elle est connue par filiation depuis Rostaing Vincent, seigneur en partie de Rougnes, qualifié noble et puissant homme dans un acte de 1370. Fouquet Vincent, co-seigneur de Rougnes, ayant eu pour parrain Fouquet d'Agout, baron de Sault, ce seigneur lui fit don, en 1489, de plusieurs terres considérables, à la charge, par lui et par sa postérité, de porter le nom et les armes d'Agout. Les seigneurs d'Angles, barons de Saint-Michel, en descendent.

Services. Des chevaliers de l'ordre du roi, plusieurs officiers supérieurs, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Honneurs de la cour : en 1770, en vertu de preuves faites au cabinet du Saint-Esprit.

Malte. Roland d'Agout d'Angles fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1597.

Armes : d'or, au loup ravissant d'azur, lampassé, armé et colleté de gueules.

DE VINDÉ, *voyez* MOREL.

DE VION DE TESSANCOURT, de Gaillon, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Bourgogne, où elle florissait dès le milieu du quatorzième siècle. Elle prouve une filiation suivie depuis Pierre de Vion, seigneur de la Barre, mort en 1492.

Elle a formé plusieurs branches, dont il ne reste plus que celle de Gaillon (1).

Services. Cette maison a donné des chevaliers et des hommes d'armes, des gouverneurs de places, un premier

(1) Charles Vion d'Alibray, mort en 1654 dans un âge fort avancé, est connu par ses poésies bachiques, et quelques vers satiriques et moraux. Dans divers endroits de ses ouvrages, qui ont été plusieurs fois réimprimés, il s'est peint lui-même, et il avoue qu'il n'ambitionnait point d'autre réputation que celle de grand buveur; témoins ces vers :

Moquons-nous de cette fumée
Que l'on appelle renommée,
Et dont se moque l'esprit fort.
Un verre plein durant la vie,
Est cent fois plus digne d'envie
Qu'un tombeau vide après la mort.

Digitized by Google

gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine, des capitaines d'infanterie et de cavalerie, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Titre. Celui de *marquis* de Gaillon, dans les actes et brevets depuis trois générations.

Malte. Cette maison a donné un grand nombre de chevaliers et commandeurs à cet ordre, depuis le seizième siècle.

Armes : de gueules, à trois aiglettes d'argent, becquées et armées d'or.

DE VISSAC, *voyez* BAR.

DE VISSEC DE LA TUDE DE GANGES, illustre, ancienne et considérable maison de la province de Languedoc, où elle est connue depuis Gérard de Vissec, qui fit une donation au monastère de Saint-Guilhem le Désert en 1097. Elle subsiste en quatre branches : 1° les barons de Fontes, seigneurs de l'Estang, établis à Pézénas ; 2° les seigneurs de Saint-Martin près de Castres ; 3° les seigneurs d'Azirou, de Jonquière, barons de Mureau ; 4° et les seigneurs de Ganges, barons des états du Languedoc. Elles descendent toutes de Pierre de Vissec, chevalier, connu par un acte de 1229, par lequel il accorde divers priviléges aux habitants de Vissec.

Services. Cette maison a donné des capitaines d'hommes-d'armes, un gouverneur à la ville de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, un gouverneur, lieutenant de roi de l'hôtel des Invalides; un commandeur et plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un lieutenant de roi de la province de Languedoc ; un maréchal-de-camp, des brigadiers des armées, un lieutenant de roi commandant dans la principauté de Sedan, nombre de pages du roi, de capitaines et d'officiers distingués.

Honneurs de la cour : en 1776, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Prélature. Un cardinal et deux évêques de Maguelone.

Armes : écartelé d'argent et de sable.

LE VISTE. Cette famille est originaire de Lyon. Elle est fort ancienne dans le commerce et la bourgeoisie de cette ville. Maître Jean le Viste, docteur ès-droits, fut un des douze échevins de Lyon en 1364 et 1386 ; Guillaume le Viste, en 1389, 1392, 1393, 1396, 1398 ; Guillemet le Viste, en 1400 ; Antoine le Viste, en 1429 ; et Morelet le

Digitized by Google

Viste, en 1442. (Voyez l'Hist. abrégée de la ville de Lyon, in-4°, 1711.)

Barthélemi le Viste, après avoir long-temps servi dans le barreau de Paris, fut reçu conseiller le 14 novembre 1440; de lui est issu Antoine le Viste, correcteur et rapporteur en la chancellerie de France, en 1493; prévôt des marchands de Paris, en 1520; président à mortier au parlement, mort en 1534.

Armes : de gueules, à la bande cousue d'azur chargée de trois croissants d'argent *(à enquerre)*.

DE VITROLES, *voyez* ARNAUD.

VLETEREM, *comté*, voyez WIGNACOURT.

DE VOISENON, *voyez* FUZÉE.

DE VOISINS, en Languedoc, maison d'ancienne chevalerie, issue de Pierre, seigneur de Voisins (1) près Versailles, domaine primordial, qui se croisa en 1209, sous Simon, comte de Montfort, dont il était allié, contre les Albigeois, et qui fut, ainsi que Guy de Lévis, *maréchal* de l'armée des croisés : Simon lui inféoda en 1212 la ville de Limoux, que son petit-fils, Guillaume de Voisins, du consentement de Gaucerande de Narbonne, sa femme, céda au roi Philippe-le-Bel, en janvier 1295, pour plusieurs terres considérables, entr'autres la baronnie de Pezens, qui prit le nom *de Voisins*, et se perpétua jusqu'en 1788 dans la branche des seigneurs d'Alzau, fondue dans l'illustre maison de Pins; la branche des seigneurs de Brugairolles est aujourd'hui la seule existante (1).

Services. Elle a produit six sénéchaux de provinces et de villes dès l'an 1231; neuf gouverneurs-généraux et particuliers, un chevalier-banneret en 1315, et des officiers de distinction dans les armées; quatre capitaines et lieutenants de compagnies de cinquante et cent hommes-d'armes; deux lieutenants-généraux des armées, des maréchaux-de-camp, brigadiers, mestres-de-camp, colonels,

---

(1) On n'a pas cru devoir faire mention des contemporains et prédécesseurs de Pierre de Voisins, qui restèrent encore quelque temps dans l'Ile-de-France, entr'autres Guillaume et Milon de Voisins. Ce dernier céda par piété un fief à l'evêque de Paris, en 1204; et l'on voit encore paraître un Pierre de Voisins, seigneur de Montgry, qui avait épousé Marguerite de *Courtenay*, issue du sang royal de France, morte le 27 octobre 1360, et enterrée à Yerre, à quatre lieues de Paris.

etc.; des chevaliers de l'ordre du roi, et plusieurs chevaliers de Saint-Louis; cinq gentilshommes ordinaires et chambellans de nos rois et princes du sang dès 1480; des pages de la grande et petite écurie, deux capitouls de Toulouse en 1503 et 1524.

Honneurs de la cour : le 2 juin 1787, et le 1er février 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. La famille a possédé, dès l'an 1212, la cize de Limoux, et le château de Razès. La baronnie de Pezens, aujourd'hui *Voisins*, lui fut cédée en 1295; celle d'Ambres et la vicomté de Lautrec, lui sont venues en 1418, de Brunissende de Lautrec; et, depuis la baronnie d'Arques, fondue dans la maison de Joyeuse, celles de Confoulens, Blagnac et Montaut: elle est en dernier lieu en possession des titres de *comte*, *vicomte* et *marquis*.

Malte. Elle a donné douze chevaliers à cet ordre, un commandeur, et un sénéchal de Rhodes dès l'an 1450. Bernard de Voisins fut relevé de ses vœux en 1589, *pour pouvoir soutenir le nom de cette illustre famille*, ainsi que le porte la dispense du pape Sixte V. (*Voyez* Hist. de Malte, in-12, tom. VII, pag. 98.)

Prélature. Un évêque de Carcassonne en 1512; un abbé commendataire, un vicaire-général de Mirepoix, présidant, en 1518 et 1521, les états de Provence, en l'absence des évêques et de plusieurs personnages distingués dans l'église.

Armes : d'argent, à trois fusées rangées de gueules. Tenant : un sauvage. Support : un lion en barroque. Couronne de marquis. Devise : *Pro Fide.*

DE VOISINS, *voyez* GILBERT.

VOLLANT. Denis Vollant fut reçu conseiller à l'hôtel de Paris le 11 février 1724; charge attributive de noblesse.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois vols d'argent.

DE VOLNEY *(comte)*, voyez CHASSEBEUF.

DE VOLTAIRE, *voyez* AROUET.

DE VOYER DE PAULMY D'ARGENSON, illustre, ancienne et considérable maison de Touraine, connue par titres depuis Etienne Voyer, chevalier, seigneur de Paulmy en 1244, et

par filiation depuis Philipon Voyer, écuyer, seigneur de Paulmy, vivant en 1398.

Services. Des chevaliers bannerets et bacheliers, des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des conseillers d'état, des capitaines de cinquante hommes-d'armes des ordonnances, des gouverneurs de provinces et de places; un ambassadeur à Venise en 1650, conseiller d'état, surintendant de justice, police et finance de l'armée de Provence en 1646, employé dans diverses négociations importantes; un gouverneur et lieutenant-général du roi dans toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, en la Nouvelle-France, en 1657; un second ambassadeur à Venise en 1651; trois grands-croix, chevaliers et gardes-des-sceaux de l'ordre de Saint-Louis en 1719 et 1721, des intendants de provinces, et un lieutenant-général de police à Paris.

Honneurs de la cour : en 1744 et 1749, sur preuves faites au cabinet du Saint-Esprit.

Titres. La seigneurie d'*Argenson*, en Touraine, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de janvier 1700, en faveur de Marc-René de Voyer d'Argenson, garde-des-sceaux en 1718.

La seigneurie de *Rouffiac*, en Angoûmois, fut érigée en *comté*, par lettres du 23 janvier 1654, registrées au parlement de Paris le 23 décembre 1666, en faveur de René de Voyer, seigneur d'Argenson, et de ses successeurs et ayant-causes.

La seigneurie de *Mouzé* fut érigée en *vicomté*, par lettres du mois de février 1680, registrées le 7 juin suivant, en faveur de Pierre de Voyer, seigneur de Chastres, dit le vicomte d'Argenson, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, grand-bailli de Touraine, et conseiller d'état.

Malte. Hardouin de Voyer de Paulmy fut reçu dans cet ordre en 1625.

Bertrand Voyer avait été reçu dans le même ordre en 1474.

Prélature. Un évêque de Rodès en 1666; un évêque de Dol en 1702, puis archevêque d'Embrun en 1715, et enfin de Bordeaux en 1719.

Armes : jusqu'en 1538 : d'azur, à deux léopards couronnés d'or, lampassés et armés de gueûles.

Depuis 1538 : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux léopards couronnés d'or, lampassés et armés de gueules, qui

est de Voyer; aux 2 et 3 d'argent, à la fasce de sable, qui est de Gueffault.

Depuis 1651, et par concession spéciale : comme ci-dessus, et sur le tout d'azur, au lion ailé assis d'or, tenant un livre ouvert d'argent, qui est de Venise.

de VRIGNY, en Bretagne. Jean de Vrigny, seigneur de Moyré, épousa Françoise Piédouault, et en eut, entr'autres enfants, Gabrielle de Vrigny, mariée le 8 février 1584 à Jean de Champagné, seigneur de la Pommeraye.

Armes : d'argent, à trois chevrons de sable.

la VRILLIÈRE, *duché*, voyez Phélypeaux.

de VY. La maison de Vy, d'ancienne chevalerie de Franche-Comté, tirait son nom du village de Vy, auprès de l'abbaye de Lièze; elle s'est éteinte en 1700, par la mort de Thomas de Vy, décédé sans enfants de son mariage avec Adrienne de Beaujeu.

Armes : d'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné d'or.

W.

WALSH-SERRANT, maison d'origine chevaleresque, l'une des plus anciennes et des plus considérables du royaume d'Irlande.

Elle est originaire du pays de Galles, en Angleterre, où elle florissait dès le milieu du douzième siècle, et alla s'établir en Irlande lors de la conquête de cette île en 1172.

David et Philippe Walsh furent du nombre des chefs de cette entreprise.

Philippe se distingua, en 1174, dans un combat naval livré contre les Danois, et tua de sa main l'amiral de la flotte danoise.

Sa postérité forma des établissements considérables dans les comtés de Kilkenny, de Kildare et de Waterford, jouit d'une grande distinction, et contracta des alliances avec les maisons les plus anciennes et les plus illustres du pays, jusqu'au règne de Jacques II, dont la maison de Walsh tenait le parti : c'est ce qui l'obligea de quitter l'Irlande et d'abandonner toutes ses possessions, pour venir s'établir en France, où Antoine Walsh obtint, le 10 novembre 1753, un arrêt du conseil, qui, en le maintenant dans sa no-

blesse, le reconnut pour être issu de Philippe Walsh, ci-dessus rapporté.

Honneurs de la cour : elle a joui en 1774, 1785 et 1787, des honneurs de la cour, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Les châtellenies de Chantocé, de Savernières, de Serrant, de la Roche-Serrant, de Belnoé, réunies à la baronnie d'Ingrande, en Anjou, ont été érigées en *comté*, par lettres du mois de mars 1755, sous la dénomination *de Serrant*, en faveur de François-Jacques Walsh.

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois phéons, ou fers de lance antiques de sable.

WANDONNE, *baronnie*, voyez DION.

WARGEMONT, *voyez* LE FOURNIER.

WAROQUIER, famille originaire d'Artois. L'infortuné comte de Waroquier, qui périt sur l'échafaud révolutionnaire, a composé plus de volumes pour sa propre famille, qu'il n'en a fait pour la noblesse en général. En lisant les neuf volumes in-18 qu'il a donnés au public sous le titre de *Tableau généalogique*, on est tenté de croire qu'il ne s'est livré à ce genre d'ouvrage que pour y faire parade de sa naissance à chaque page. Il a voulu enter sa famille sur une ancienne maison du même nom, en Artois, que quelques anciens historiens disent issue des seigneurs de Hersin. La sienne a pour auteur certain Waast Waroquier, sieur de Méricourt, lieutenant d'une compagnie d'hommes-d'armes, mort de ses blessures le dernier août 1537, qui épousa Anne de Moulinet, dont il eut François de Waroquier, sieur de Méricourt, commissaire des guerres, père de René Waroquier, trésorier et payeur des gages de la cour des aides, mort revêtu de cet office, après vingt années de service. Il avait épousé Françoise Hardy, fille de Claude Hardy, sieur d'Estourville, et en eut François de Waroquier, maître-d'hôtel ordinaire du roi, et trésorier général de France à Paris, anobli par lettres du mois de mai 1647, registrées à la cour des aides le 13 octobre 1649.

Armes : d'azur, à la main d'argent.

WATHIER SAINT-ALPHONSE, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne du comte Pierre Wathier Saint-Alphonse, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, commandant de la Légion-d'Honneur.

DE WERQUIGNEUL, *voyez* LE PREUD'HOMME.

DU WICQUET DE LENCLOS, barons d'Ordre, en Picardie, maison ancienne, originaire du Hainaut, où elle est connue depuis le commencement du quatorzième siècle. Lors de la recherche, en 1698, elle a fait preuve par filiation depuis Thomas du Wicquet, écuyer, vivant le 1er septembre 1517.

Services. Cette maison a donné plusieurs officiers supérieurs, un maréchal-de-camp, etc.

Armes : de sinople, au chevron d'argent, accompagné de trois rustres du même.

DE WIGNACOURT, maison d'ancienne chevalerie de Picardie, qui tire son nom d'une terre située près de Flixicourt. Elle reconnaît pour son auteur Huon, seigneur de Winacourt, vivant en 1209, avec Charlotte de la Vieuville, sa femme.

Cette maison a donné deux grands-maîtres souverains à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Alof de Wignacourt, en 1601, et Adrien de Wignacourt en 1690.

Titres. La seigneurie de *Vlete[illegible]m*, en Flandre, fut érigée en *comté*, par lettres du roi d'Espagne du 25 septembre 1656, registrées à Lille en 1657, en faveur de Jacques-Sébastien de Wignacourt.

Armes : d'argent, à trois fleurs de lys nourries de gueules.

DE WILLOT DE BEAUCHEMIN, famille originaire de Franche-Comté, qui a donné un évêque de Salone, par bulles du mois de juillet 1474, dans la personne de Philibert Willot, inquisiteur général de la foi au comté de Bourgogne en 1459. Chevalier (1) dit qu'il était d'une ancienne famille de Poligny, et le croit fils de Renaud Willot, vivant en 1423. Étienne Willot se trouve nommé parmi ceux qui, l'an 1460, possédaient des biens et maisons à Poligny.

La filiation de cette famille est établie par titres depuis Jean de Willot, seigneur d'Annoire et de Beauchemin, l'un des gentilshommes de la reine Catherine de Médicis, et gouverneur du château de Montereau l'an 15[illegible]0.

Services. Un maréchal-de-camp chevalier de Saint-Louis, et plusieurs officiers.

---

(1) Mémoires historiques sur la ville de Poligny, 1769, in-4°, t. II, pag. 547.

Armes : d'azur, à trois têtes de lion d'or, lampassées de gueules. Devise : *Is mihi pro aris et rege animus.*

WISMES, terre en Artois près Saint-Omer, érigée en *baronnie* en 1759, pour la famille de Blocquel-de-Croix, d'une ancienne noblesse connue en Flandre dès la fin du douzième siècle.

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.

Y.

D'Y DE SÉRAUCOURT, en Champagne, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Picardie, qui tire son nom de la terre d'Y, située près de Péronne. Elle remonte par filiation à Michel, seigneur d'Y, châtelain du château de Falvy, décédé avant le 7 novembre 1489.

Armes : d'azur, à trois chevrons d'or.

YSORÉ D'HERVAULT, maison d'ancienne chevalerie de l'Anjou, connue depuis Pierre Ysoré, vivant en 1145.

Services. Des chevaliers-bannerets, des capitaines d'hommes-d'armes; un conseiller et chambellan du roi Charles VIII, des chevaliers de l'ordre du roi, un gouverneur de Blaye, un vice-amiral de Guienne, et plusieurs officiers de marque.

Titre. La seigneurie de *Pleumartin*, en Anjou, possédée depuis quatre siècles par cette maison, a été érigée en *marquisat*, par lettres du mois de janvier 1652, registrées au parlement et en la chambre des comptes les 28 mars et 28 mai 1653.

Malte. Cette maison a donné plusieurs chevaliers et commandeurs à cet ordre depuis l'an 1528.

Armes : d'argent, à deux fasces d'azur.

YVELIN, seigneur de la Prairie, en Normandie, famille qui a pour auteurs Georges et Henri Yvelin, anoblis par François Ier en 1534.

Armes : coupé, au 1 d'or, au lion léopardé de sable, lampassé de gueules; au 2 de gueules, à trois roses d'argent.

YVETTE, *voyez* IVETTE.

D'YVIGNAC, maison d'ancienne chevalerie de Bretagne,

Digitized by Google

connue depuis Guillaume d'Yvignac, écuyer, qui, le 28 avril 1381, ratifia à Lamballe le traité de Guerrande.
Armes : d'argent, à deux fasces de sable.

YZARN, *voyez* Isarn et Izarn.

Z.

de ZAERVERDEN, famille ancienne de Flandre.
Armes : de sable, à l'aigle éployée d'argent.

de ZEDDES, seigneurs de Vaux et de Longchamp, en Champagne. Cette famille a pour auteur Philippe-Christophe de Zeddes, écuyer, seigneur de Mongey, vivant en 1548, avec Bonne de Reillac, son épouse.
Services. Plusieurs officiers supérieurs, un brigadier des armées du roi, envoyé en Espagne en 1705 ; des gouverneurs de places, etc., etc.
Armes : d'or, au Z de gueules.

ZOLLER. Jacques Zoller, agent du duc Charles IV de Lorraine, à Strasbourg, fut anobli par lettres de ce prince données à Francfort-sur-le-Mein, le 9 janvier 1674, en considération de ses services.
Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croisettes de Lorraine du même, et en pointe d'un alérion d'argent.

ZOLLER. Jean-Frédéric Zoller, prévôt, gruyer, receveur et chef de police de la ville et du comté de Bitche, parent du précédent, fut anobli le 10 octobre 1712.
Armes : d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux croisettes de Lorraine de gueules, et en pointe d'un alérion de sable.

de ZÜRLAUBEN, très-ancienne maison établie en Suisse dès le quinzième siècle, et qu'on a dite issue de celle de la Tour de Châtillon, en Valais. Elle est connue par filiation depuis Balthasar de Zurlauben, père de Jean de Zurlauben, qui vivait encore en 1450.
Services. Cette maison a occupé en Suisse les charges les plus distinguées; elle a donné plusieurs officiers-généraux, des colonels et autres officiers au service de France, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, des

chevaliers de Saint-Michel, deux lieutenans-généraux des armées, dont un commandeur de Saint-Louis; plusieurs chevaliers du même ordre, etc., etc.

Titres. La seigneurie de *Wylerthal* ou Val de Villé, située dans la Haute-Alsace, fut érigée en *baronnie* en 1687, en y annexant les seigneuries de Vyler, Ortenberg, Salies, Erlibach, Charwille, etc., qui furent depuis unies et érigées en *comté*, sous le nom de comté de *Villé*, par lettres du mois de décembre 1692, registrées au conseil souverain d'Alsace, le 3 juin 1693, en faveur de Béat-Jacques de Zurlauben, baron de Gestellenbourg, brigadier des armées du roi.

François-Dominique de Zurlauben, qui prit le nom de Placide, en se faisant religieux dans l'abbaye de Mury, fut élu abbé en 1683, et créé prince du Saint-Empire, pour lui et ses successeurs abbés de Mury, par diplôme de l'empereur Léopold, du 10 décembre 1701, lequel a donné aux aînés de sa maison la dignité de maréchal héréditaire de cette abbaye.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la tour de sable, qui est de la Tour-Chatillon; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'argent, tenant un tronc d'arbre tigé de trois feuilles de sinople, qui est de Zurlauben; sur le tout d'azur, à la fleur de lys d'or. *Concession des rois Charles IX et Louis XIII.*

DE ZUYLEN, aux Pays-Bas. Cette maison, issue d'ancienne chevalerie, connue quelquefois, dans les actes du quatorzième siècle, sous le nom de *Schouteet*, a hérité, vers l'an 1440, des biens de la maison d'Erpe, en épousant l'héritière de ce nom.

Armes : d'azur, à trois rocs d'échiquier d'argent, qui est de Zuylen; en cœur un écusson d'argent, chargé d'un lion d'azur, lampassé et armé de gueules, qui est d'Erpe.

Digitized by Google

ARTICLES RECTIFIÉS.

DREUX de Nancré et de Brézé. Dans quelques exemplaires du premier volume de cet ouvrage, en suivant la généalogie faite par Blanchard, j'ai donné une origine à cette famille, qui présente des erreurs, et dont je m'empresse d'établir ici la rectification. Car plus mon ouvrage présente une saine critique, plus je dois apporter de justice à éclairer le public sur des origines qui auraient pu lui être offertes par divers auteurs, sous des couleurs différentes, et auxquelles la méchanceté ou la calomnie n'ont pas toujours été étrangères.

Mais en rétablissant certains articles, je dois satisfaire tellement le lecteur, qu'il ne puisse jamais faire planer sur ma tête le soupçon injurieux d'avoir cédé à des considérations de complaisance ou d'intérêt. Je n'agirai donc pour ces sortes de redressements qu'avec les pièces matérielles en main, et de manière à ne pas laisser le plus léger doute aux plus incroyants.

A l'occasion de la maison de Dreux de Nancré et de Brézé, et après la publication de l'article fautif, il est venu à ma connaissance un titre dont l'authenticité me paraissait irrévocable; cependant je n'ai pas jugé à propos de m'en rapporter, dans une matière aussi grave, à mes faibles lumières, et j'ai prié M. Pavillet, l'homme le plus instruit du siècle dans la science des anciennes écritures, chef de la section historique aux archives du royaume, ancien premier commis du cabinet des ordres du roi, et commissaire du conseil pour le contentieux de la noblesse, de vouloir bien en faire l'examen le plus approfondi et l'analyse officielle. Le résultat de cette opération a été que ledit acte (original en parchemin), inattaquable dans ses caractères intrinsèques et extrinsèques, présente « une
» donation faite le 7 juillet 1472, sous le sceau de Faye-la-
» Vineuse, par-devant Dignay et J. Cardinalis, par noble
» homme Thomas Dreux, écuyer, seigneur de Ligueil, à
» Simon Dreux, écuyer, son fils aîné, et principal héri-
» tier des terres de la Gastillionnière et des Barres, ainsi
» que le susdit Thomas Dreux aurait reçu *japiçça* lesdites
» terres de feuz Pierre Dreux, son père, vivant, écuyer,
» seigneur de Ligueil, et de son oncle messire Simon Dreux,
» chevalier, maître-d'hôtel du roi. Ledit acte fait en

» présence dudit Thomas Dreux, donateur, et de son oncle » messire Jean de Guarguesalle (1), chevalier, seigneur de » Bosse et de Coulaine, qu'il constitue son procureur gé- » néral, espécial et irrévocable, à l'effet de l'exécution de » ladite donation. »

Et dans le contrat de mariage de Méry Dreux, écuyer, seigneur de Bois-Aubry, fils de feu Simon Dreux, écuyer, seigneur de la Gastillionnière et des Barres, avec damoiselle Charlotte de la Coussaye, passé par-devant Puesnard et Guesgnon, notaires à Poitiers, le 15 janvier 1533 (original en parchemin), l'on voit cette même terre des Barres, dont la donation vient d'être précitée plus haut, sous la date de 1472, affectée au douaire de ladite Charlotte de la Coussaye, épouse de Méry Dreux.

Cette même donation de 1472 se trouve encore mentionnée dans le jugement de maintenue de la branche de Dreux de Creuilly, en date du 28 janvier 1700, et dans celui de la branche de Dreux de Nancré, du 22 mars 1703; ces deux arrêts rappellent le jugement de maintenue, rendu, le 13 juin 1669, par la chambre de la réformation de Bretagne, pour la branche de Dreux de Brézé, dans lequel elle est déclarée *d'ancienne extraction noble*, et maintenue dans sa qualité d'*écuyer* et de *chevalier*.

Or, voilà bien un titre original et patent de l'an 1472, qui se trouve encore mentionné dans des jugements de maintenue, qui sont également des actes légaux et indubitables, lesquels prouvent la filiation de la maison de Dreux de Nancré et de Brézé, de la manière suivante :

Pierre *Dreux*, écuyer, seigneur de Ligueil, frère de Simon Dreux, chevalier, maître-d'hôtel du roi. Ce Pierre eut pour fils :

Thomas *Dreux*, écuyer, seigneur de Ligueil, lequel fit la donation de 1472, mentionnée ci-dessus, et qui fut père de :

Simon *Dreux*, écuyer, en faveur duquel ladite donation des terres de la Gastillionnière et des Barres eut lieu en 1472; il fut père de :

1° Pierre Dreux, écuyer, seigneur de Périgné;

2° Méry Dreux, écuyer, dont l'article suit :

---

(1) Jean de Guarguesalle, chevalier, seigneur de Bosse et de Coulaine, fut grand-maître de l'écurie du roi Louis XI, et capitaine de la ville et du château de Chinon. (Voir le P. Anselme, article Grands-Écuyers, et encore Moréri, article Écuyer.)

Digitized by Google

Méry *Dreux*, écuyer, seigneur de Bois-Aubry, épousa, le 15 janvier 1533, damoiselle Charlotte de la Coussaye, qui reçut, pour garantie de son douaire, la terre des Barres, mentionnée dans la donation de 1472 Ce Méry Dreux eut sept fils et plusieurs filles, ainsi que le constate le partage noble des biens des successions desdits Méry Dreux et Charlotte de la Coussaye, en date du 6 avril 1578, acte passé devant Pignetaud et Bourbeau, notaires à Poitiers (original en parchemin).

Simon, fils aîné de Méry Dreux, est la souche de la branche de Dreux de Creuilly, éteinte.

Claude, son troisième fils, est la souche de la branche de Dreux de Nancré, qui existe encore.

Thomas, son cinquième fils, est la souche de la branche de Dreux de Brézé, aussi existante.

Ces divers enfants, ainsi que Méry Dreux, leur auteur, sont mentionnés dans les jugements de maintenue de 1669, 1700, 1703.

L'origine de la maison de Dreux de Nancré et de Brézé est donc bien prouvée par ce titre de 1472. Elle remonte à Pierre Dreux, frère de Simon Dreux, chevalier, et maître-d'hôtel du roi. Et ce qui vient à l'appui de tout qui est dit ci-dessus, c'est qu'on trouve encore dans les registres manuscrits du cabinet des ordres du roi (tom. VI, pag. 266), de la propre écriture de M. Berthier, qui en était dépositaire et commissaire, *que cette famille fut maintenue, le* 28 *janvier* 1700, *sur titres remontés en* 1472.

Services militaires. Cette maison a produit quatre lieutenants-généraux des armées du roi, dont les services distingués sont mentionnés dans la Chronologie militaire de Pinard. L'un d'eux fut lieutenant-général de la province d'Artois; un autre commandant en chef des provinces de Flandre et du Hainaut. Elle a fourni, en outre, un maréchal-de-camp, des mestres-de-camp; des capitaines de cavalerie et d'infanterie dont plusieurs furent tués au service du roi. *Dans la magistrature*, elle a eu un procureur-général, et deux avocats-généraux à la chambre des comptes de Paris, des conseillers au grand-conseil, aux parlements de Bretagne et de Paris, et plusieurs conseillers-d'état; on voit encore Claude Dreux, écuyer, seigneur de la Maisonneuve, puis de la Tudairière, troisième fils de Méry Dreux, et René Dreux, écuyer, seigneur de Laubretière, fils aîné de Claude Dreux, qui vient d'être

cité, au nombre des cent gentilshommes de la maison du roi, aux règnes de Henri III et de Henri IV; des pages du roi et de la reine; un autre membre de cette famille fut capitaine-colonel des Suisses de M. le duc d'Orléans régent, et ambassadeur extraordinaire de France près la cour d'Espagne en 1718; et depuis l'an 1701, quatre autres ont été successivement pourvus de la charge de grand-maître des cérémonies de France.

Pairie Henri-Evrard Dreux, marquis de Brézé, baron de Berrye, grand-maître des cérémonies de France, a été nommé *pair* le 17 août 1815.

Ordre de Notre Dame de Montcarmel et de Saint-Lazare: Guillaume Dreux fut reçu dans cet ordre en 1674.

Malte. Joachim Dreux fut reçu dans cet ordre en 1714.

Armes: d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un soleil ou d'une ombre de soleil du second émail.

DESPINOSE DU VITTEAUX et de Courtaunay, ancienne maison d'Espagne, établie en France vers la fin du quinzième siècle, et fixée en Normandie dans la paroisse des *Oubeaux* près Bayeux, vers le commencement du seizième. Le premier de cette maison qui soit connu en France est Alonce Despinose, chevalier baron du Vitteaux, qui se maria d'abord en Touraine, en 1493, à noble damoiselle Catherine *Chesneau*, et qui épousa ensuite en secondes noces, le 1er décembre 1504, noble damoiselle Guillemette *de Hotot*. Il fut gouverneur du château *de Neuilly* et pays environnants dans le diocèse de Bayeux; et ses enfans obtinrent, après sa mort, des lettres de naturalisation de François Ier, roi de France, qui les accorda, y est-il dit, « ayant égard et considération aux bons et agréables services que ledit feu *Alonce Despinose, chevalier*, natif du pays d'Espagne, et demeurant en celui de France dès son jeune âge, a faits par ci-devant à nos prédécesseurs rois et à nous, tant en fait et exercice de nos guerres que autrement, en plusieurs et maintes manières ». Lesdites lettres données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de septembre, l'an de grâce 1520, et signées François, furent entérinées à la chambre des comptes de Paris, le 1er décembre de la même année.

Titre. Celui de baron du *Vitteaux*, dans les actes et brevets pendant plusieurs générations.

Services. Cette maison a fourni un grand nombre d'offi-

Digitized by Google

tiers de terre et de mer, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'or, à l'aigle au vol abaissé de sable, empiétant un dragon renversé du même, langué et armé de gueules.

DE PREISSAC DE MARAVAT, D'ESCLIGNAC DE GAVARRET, etc. Article mentionné, tome II de cet ouvrage, page 341, et comme nous avons promis de produire les preuves faites au cabinet des ordres du roi, nous nous empressons de satisfaire nos lecteurs.

Preuves de noblesse faites au *cabinet des ordres du Roi*, au mois de juillet 1786,

Par François de Preissac, chevalier, appelé marquis de Preissac-Maravat, major du bataillon d'Auxonne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pour être admis à l'honneur de monter dans les carrosses de sa majesté, et de la suivre à la chasse.

De Preissac, en Guienne, seigneurs de Preissac, d'Esclignac, de Gavarret, de la Lane, de Miramont, de Rocquefort, de Cadeilhan, Maravat, de Lartigole et autres places, co-seigneurs de la ville de Lectoure.

Armes :

D'argent au lion de gueules, armé et lampassé d'azur.

Ier. DEGRÉ.

Vital DE PREISSAC, dit de Montgaillard, damoiseau, co-seigneur de Gavarret, de la Lane, de Miramont, de Roquefort, de Bajonette et d'Esclignac, fut du nombre des nobles de la vicomté de Fezensaguet, auxquels Gaston, vicomte de Fezensac, donna des coutumes et des priviléges, le 8 de l'entrée du mois de janvier 1295; ratifia et confirma, le vendredi après l'Ascension 1299, les inféodations des terres et possessions, situées dans le territoire du château de Bajonette, faite par noble homme messire ou monseigneur Odet de

Preissac, chevalier, son frère; passa un bail à fief, en 1310; rendit hommage au comte d'Armagnac, en 1319, des terres de Gavarret, de la Lane, de Miramont et de Roquefort, et mourut avant le 10 novembre 1328; qu'il est rappelé dans le contrat de mariage de Simonne de Preissac, sa fille, ainsi que dans un hommage rendu au comte d'Armagnac, le 14 novembre 1343, par Vital de Preissac, son fils. Vital avait un frère nommé Odon de Preissac, chevalier, lequel n'eut d'une alliance inconnue, qu'une fille, nommée Esclarmonde, dame, en partie, de Gavarret, qui était mariée, en 1310, à messire Bernard de Saint-Loup, damoiseau.

Femme, Angloise d'Arros, sœur de Pierre, co-seigneur d'Andofièle, mariée, par contrat, d'environ l'an 1298.

1°. Odon de Preissac, qui continua la postérité;

2°. Vital de Preissac, damoiseau, seigneur d'Esclignac, auteur de la branche des seigneurs d'Esclignac, existante dans la personne de Henry-Thomas-Charles de Preissac, duc d'Esclignac, et de M. le comte de Preissac de Cadillac, maréchal des camps et armées du roi, qui a un fils unique.

3°. Simonne de Preissac, épousa, par contrat du 10 novembre 1328, Odon de Montaut, co-seigneur d'Oms, en Lomagne.

IIe. DEGRÉ.

Odon DE PREISSAC, damoiseau, co-seigneur, par indivis, avec Vital, son frère, des terres d'Escligac et de Gavarret, assista au contract de mariage de Simonne de Preissac, sa sœur, du 10 novembre 1328; ratifia comme seigneur, par indivis, d'Esclignac, une rente au lieu de Montfort, le 10 avril 1333, d'héritages, situés au territoire d'Esclignac; assista comme témoin, le 26 novembre 1341, de l'hommage rendu par Feracus de Goffanis, damoiseau, à noble et puissant homme Bertrand, seigneur de l'Ile, et mourut avant le 15 février 1373; qu'il est rappelé avec sa femme, dans la quittance de la dot de cette dame, donnée par Jean de Preissac, leur fils.

Digitized by Google

Femme, Marquise de Poy, fille de noble Bertrand de Poy et de Marquise de Patras, et sœur de noble Moncasin de Poy, co-seigneur d'Oms et de Hunode, seconde femme d'Emeric de Preissac, seigneur d'Esclignac.

1°. Jean de Preissac, qui suit;
2°. Monde de Preissac, dont le sort est inconnu.

IIIe. DEGRÉ.

Jean DE PREISSAC, Ier. du nom, damoiseau, seigneur de Gavarret, dans le Corrensaguès, reçut, le 13 mai 1356, le serment de fidélité des habitants de sa terre de Gavarret, donna quittance le 15 février 1373, à noble Moncasin de Poy, co-seigneur d'Oms, son oncle maternel, de la dot de noble Marquise, sa mère, sœur dudit Moncasin; reçut l'obligation, consentie en sa faveur, le 23 mars 1376, par noble Vezian de Marast, son beau-frère, d'une somme de cinq cents florins d'or et des habits nuptiaux, constitués en dot à noble Condore de Marast, sa femme; obtint une sentence de l'officialité d'Auch, contre le même Vezian, le 17 novembre 1379, et fut légataire particulier de Moncasin de Poy, son oncle, le 24 avril 1380. Il mourut avant le 4 mars 1406, que sa veuve donna une quittance à Odon de Preissac, leur fils.

Femme, Condore de Marast, sœur de Bernard de Marast, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et commandeur de Borderoc et de Bezian ou Vezian de Marast, co-seigneur de *Selassano*; après la mort de Jean de Preissac, son premier mari, elle convola, en secondes noces, avec le noble Odon de Breilh, seigneur du lieu de *Lueonilla*, au comté de Fezensac.

Odon de Preissac, dont on va parler.

IVe. DEGRÉ.

Odon DE PREISSAC, IIe. du nom, damoiseau, seigneur de Gavarret et de Miramont, fit hommage, le 10 mars 1401, à Bernard, comte d'Armagnac de ce qui lui appartenait au lieu de Gavarret et à Miramont, de la

même manière que ses prédécesseurs l'avaient tenu d'ancienneté ; reçut la quittance, qui lui fut donnée, le 4 mars 1406, par Condore de Marast, sa mère, donna plusieurs quittances depuis 1408, jusqu'en 14[illegible]3, de droits féodaux, qui lui étaient dus, et mourut avant le 20 août 1475 ; qu'il est rappelé avec Jeanne de Sabalhan, sa seconde femme, dans une quittance donnée par Jean de Preissac, leur fils.

Première femme, Marthe de Mont, fille de Bernard de Mont, seigneur de Sivrac et de Baronne de Montesquiou, mariée par contrat du 20 février 1407.

Deuxième femme, Jeanne de Sabalhan, fille de Bernard de Sabalhan, seigneur de Boissède, mariée par contrat du 9 juillet 1426.

1°. Antoine de Preissac, seigneur de Gavarret, dont la destinée est inconnue ;
2°. Jean de Preissac, qui continue la postérité ;
3°. Seignoret de Preissac, seigneur de la Salle du Deffès, épousa Marguerite de Seiches, de laquelle on ignore s'il a eu des enfants ;
4°. Jacqueline de Preissac épousa, par contrat du 18 mai 1456, noble Jean de Saint-Pastour, fils d'Aimard de Saint-Pastour, co-seigneur du lieu de Montbrun, au diocèse de Lombès.

Ve. DEGRÉ.

Jean DE PREISSAC, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Cadeilhan, maître d'hôtel de Gaston, comte de Foix, fut pourvu, le 4 août 1463, de l'office de bailli du comté d'Armagnac, par lettres de Jean, comte d'Armagnac ; donna quittance, le 20 août 1475, à noble Jean de Sabalhan, seigneur de Boissède, d'une somme de cent florins d'or et d'habits nuptiaux, constitués en dot à feu noble Jeanne de Sabalhan, sa mère, lors de son mariage avec Odon de Preissac ; fut pourvu par Gaston, comte de Foix, de l'office de capitaine du lieu de Saint-Clar, le 29 décembre 1479 : reçut, le 16 novembre 1488, le serment de fidélité, qui lui fut prêté par les consuls et habitants du lieu de Cadeilhan, et les quittances qui lui furent données les 11 février 1494 et 14 septembre 1497, par Catherine et Agnès de Preissac, ses filles ; en donna

une le dernier juin 1503, conjointement avec Marthe de Sédilhac, sa femme, et Géraud, leur fils, et fit son testament le 26 juillet 1506, au lieu de Cadeilhan, par lequel il nomma, pour ses exécuteurs, nobles Manaud de Preissac, seigneur d'Esclignac, et Jean de Preissac, seigneur de Gavarret, son neveu.

Femme, Marthe de Sédilhac, fille de noble Jean de Sédilhac, seigneur des lieux de Saint-Léonard et de Cadeilhan.

1°. Géraud de Preissac, dont on va parler;
2°. Seignoret de Preissac, protonotaire du saint siége apostolique;
3°. Jean de Preissac, l'un des hommes d'armes de la compagnie du chevalier Bayard, en 1509, épousa Marguerite de Seiches, de laquelle on ignore s'il a eu postérité;
4°. Bertrand de Preissac, dont le sort est ignoré;
5. Catherine de Preissac, femme de noble, homme Bérenger de *Heberalhi*, seigneur du lieu de Royder;
6°. Agnès de Preissac, épousa noble Guillaume du Cos, seigneur de Montbrun et de la Fité;
7°. Catherine de Preissac épousa Nicolas de Jussan;
8°. Bertrande de Preissac épousa noble Seignoret de Pujolet;
9°. Marie de Preissac, femme de noble Jean de Cassanhet;
10°. Françoise de Preissac fut remariée, par contrat du 18 mai 1518, avec noble Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Michel de la Corneille.

VIe. DEGRÉ.

Géraud DE PREISSAC, écuyer, seigneur de Cadeilhan, donna une quittance, conjointement avec ses père et mère, le dernier juin 1503, de la dot constituée à noble Florette de Gallard, sa femme; fut institué héritier universel de son père, le 26 juillet 1506; reçut la quittance qui lui fut donnée, le 19 août 1514, par Agnès, sa sœur, veuve de Guillaume du Cos; fit hommage à

Charles, duc d'Alençon, comte d'Armagnac, le 6 mai 1521, de la seigneurie de Cadeilhan, assista au contrat de mariage de Marie de Preissac, sa sœur, le 24 août 1528; fut institué héritier universel de sa mère, le 29 du même mois, et fit son testament le 16 août 1529.

Première femme, Florette de Gallard de Terraube, sœur de Gilles de Gallard, seigneur et baron de Terraube.

1°. Guillaume de Preissac, qui suit;
2°. Gaillard de Preissac, dit le capitaine Cadeilhan, fut marié avec noble Françoise d'Astugue;
3°. Marie de Preissac épousa noble François de Gelas, fils de noble Philippe de Gelas, seigneur de Rozès;
4°. Marthe de Preissac fut mariée, par contrat du 26 septembre 1526, à noble Blaise de Grossoles, seigneur de Casteron et de Saint-Martin;
5°. Anne, ou Agnès de Preissac, femme de Jean Isalguier, seigneur de Mérinville.

Deuxième femme, Marguerite de Grossoles.

VIIe. DEGRÉ.

Guillaume DE PREISSAC, écuyer, seigneur de Cadeilhan, fut institué héritier universel de son père, le 16 août 1529; passa une transaction, le 29 décembre 1530, avec Armand de Preissac, écuyer, seigneur de Gavarret, au sujet de la légitime de feu noble Jean de Preissac, son aïeul; est nommé dans le testament de Jacquette de Vivès, sa première femme, du 1er. avril 1538; dans celui de Jacquette de Roquelaure, sa seconde, du 22 mai 1541. Il assista au contrat de mariage de Frix, son fils, du 6 juin 1563; à celui de Bertrande, sa fille, du 8 mai 1564, et était mort le 19 juin 1571.

Première femme, Jacquette de Vivès, fille de noble Armand de Vivès, seigneur d'Aguyn, mariée par contrat du 27 juin 1536.

Deuxième femme, Jacquette de Roquelaure.

1°. Frix de Preissac, qui suit;
2°. Anne de Preissac;
3°. Bertrande de Preissac, mariée, le 8 mai 1564,

à noble Barthélemy de Thomas, seigneur d'Argellès;
4°. Marthe de Preissac, femme de noble François de Beccave, seigneur de Cleyrac;
5°. Florette de Preissac.

Troisième femme, Bérande de Beccave, fille de noble Jean de Beccave, mariée par contrat du 5 mars 1563.
1°. Bertrand de Preissac, dont la destinée est inconnue;
2°. Charlotte de Preissac.

VIIIe. DEGRÉ.

Frix DE PREISSAC, écuyer, seigneur de Cadeilhan, servit en qualité d'archer de la compagnie du roi de Navarre, passée en revue à Hastefort le 14 novembre 1561; dans celle du duc d'Orléans le 4 juin 1565, et du duc d'Anjou le 23 mai 1566. Il est nommé dans l'information faite sur le degré de consanguinité qui existait, entre ses père et mère, le 4 octobre 1545; se fit une donation mutuelle avec Anne de Lupé, sa première femme, le 4 octobre 1574; reçut la quittance, qui lui fut donnée le 14 septembre 1581, par Bertrande de Preissac, sa sœur, veuve de Barthélemy de Thomas d'Argellès; passa un accord le même jour avec noble François de Beccave, son beau-frère, mari de Marthe de Preissac, sa sœur; donna quittance, le 7 mars 1584, à noble Louis de Lézir, seigneur de Salberon, son beau-père, de la dot de Jeanne de Lézir, sa femme, fille dudit Louis, et mourut avant le 18 septembre 1603; qu'il est rappelé dans le contrat de mariage de Jonathan, son fils, auquel ladite Jeanne, sa veuve, assista.

Première femme, Anne de Lupé, fille de noble Carbon de Lupé, seigneur de Maravat, mariée par contrat du 6 juin 1563.

Deuxième femme, Jeanne de Lézir, fille de noble Louis de Lézir, seigneur de Salberon.
1°. Jonathan de Preissac, dont on va parler;
2°. Isabelle de Preissac, épousa noble Antoine-Bertrand d'Astugue, seigneur d'Angalin;
3°. Susanne de Preissac, femme de Jean de Limozin, seigneur de Gebra.

IX^e. DEGRÉ.

Jonathan DE PREISSAC, écuyer, seigneur de Cadeilhan, reçut la donation qui lui fut faite, le 1^er. février 1603, par Charlotte de Preissac, sa tante ; obtint, en qualité d'administrateur de Pierre, son fils, et d'Isabeau de Saluste, sa première femme, des lettres royaux de la chambre de l'édit de Beziers ; servit au ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Armagnac, ainsi qu'il est prouvé par un acte de notoriété du 15 août 1639, et est rappelé dans le partage de ses biens du 5 octobre 1644.

Première femme, Isabeau de Saluste, fille de noble Guillaume de Saluste, sieur du Barthas, et de Catherine de Manas, mariée par contrat du 18 septembre 1603.

1°. Pierre de Preissac, qui continua la postérité;
2°. Jonel de Preissac, enseigne au régiment de Roquelaure, mort sans enfants;
3°. Catherine de Preissac, femme de noble Manaud de Gorgues, seigneur de Castera ;
4°. Anne de Preissac, épousa noble Philippe de Faget, sieur de Labont.

Deuxième femme, Marie d'Escorbiac, mariée par contrat du 3 avril 1624 :

1°. César de Preissac, d'abord volontaire au régiment de Roquelaure, et ensuite lieutenant en celui de la Vallière;
2°. Susanne de Preissac, femme de noble Pierre de Guarripuy, sieur de Lasclotes ;
3°. Isabeau de Preissac.

X^e. DEGRÉ.

Pierre DE PREISSAC, seigneur de Cadeilhan, était sous la garde de son père le 4 décembre 1624. Il servit dans la compagnie de Magnas au régiment de Navarre, ainsi qu'il est prouvé par un certificat de son capitaine du 15 avril 1630, portant qu'il y avait été attaché deux ans, depuis l'entrée du roi à Suze, jusqu'après le siége et la reddition de Pignerol, et s'était comporté avec honneur dans toutes les occasions ; partagea avec ses

frères et sœurs la succession de son père le 5 octobre 1644 ; commanda trois compagnies du régiment de Roquelaure, en quartier d'hiver dans la ville de Barraux en 1651 ; fut porteur des ordres du marquis de Saint-Luc, lieutenant-général en Guienne, vers les consuls et habitants de la ville de Montricoux, le 2 novembre de la même année. Il commanda les troupes du pays de Comminges en 1652, et fit son testament le 1er. mars 1692.

Femme, Percide de Lupé, fille de noble Paul de Lupé, seigneur de Maravat et d'Olympe de Lustrac, mariée par contrat du 17 août 1643.

1°. Paul de Preissac, successivement cadet au régiment du Roi en 1667 ; cornette de la noblesse de la sénéchaussée de l'Isle en 1674, et cornette au régiment des dragons de Fimarcon ;
2°. Jean de Preissac, sieur de la Salle, épousa, le 14 mai 1695, Gabrielle de Soulas ;
3°. Abraham de Preissac, qui suit ;
4°. Phinée de Preissac, lieutenant au régiment de Piémont ;
5°. Jean de Preissac, dont la destinée est inconnue ;
6°. et 7°. Catherine et Suzanne de Preissac.

XIe. DEGRÉ.

Abraham DE PREISSAC, écuyer, seigneur de Cadeilhan, servit sous les ordres du maréchal d'Albret, le 8 juillet 1674, et au ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Armagnac, en 1690, 1693 et 1695 ; obtint, en 1677, des lettres de dispense pour épouser Phinée de Lupé ; assista au contrat de mariage de Jean de Preissac, seigneur de Cadeilhan, son frère aîné, du 14 mars 1695 ; fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. le Pelletier de la Houssaie, intendant de la généralité de Montauban, rendu le 20 janvier 1699, sur titres, qui la prouvaient avec filiation depuis Guillaume de Preissac, écuyer, seigneur de Cadeilhan, son trisaïeul, et assista avec sa femme, au contrat de mariage de Paul, leur fils, du 13 août 1714.

Femme, Phinée de Lupé, fille de noble Pierre de

Lupé, sieur de Lauret, et de Marie de Polastron ; mariée par contrat du 29 avril 1676.

1°. Paul de Preissac, qui suit ;
2°. Phinée de Preissac, lieutenant-colonel au régiment de Guienne, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
3°. et 4°. Marie et Catherine de Preissac.

XIIe. DEGRÉ.

Paul DE PREISSAC, écuyer, seigneur de Cadeilhan, de Maravat, de Touron, etc., fut convoqué au ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Auch, le 19 août 1706 ; reçut une quittance le 25 juin 1714 ; fit son testament olographe le 12 juin 1725, et donna au roi le dénombrement de ses biens, le 22 juillet 1730.

Femme, Anne de Dupré, fille de noble Camille de Dupré, seigneur de Saint-Lyset, et de Marie d'Anneau, mariée par contrat du 13 août 1714.

1°. Jean de Preissac, qui suit ;
2°. Lambert de Preissac, lieutenant-colonel au régiment d'Aquitaine, infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
3°. Louis de Preissac, lieutenant-colonel du régiment d'Angoumois, infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
4° Etienne de Preissac, capitaine au régiment de Berry, tué sur le champ de bataille à Québec en Canada ;
5°. Paul de Preissac, lieutenant-colonel au régiment Dauphin, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
6°. Louis de Preissac, capitaine au régiment de Guienne, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
7°. Catherine de Preissac épousa, par contrat du 26 février 1750, Jean-Louis de Mauléon, seigneur de Sereinpuy.
8°. et 9°. Marie et Catherine de Preissac.

XIIIe. DEGRÉ.

Jean DE PREISSAC, appelé comte de Preissac, sei-

Digitized by Google

gneur de Cadeilhan, Maravat et autres lieux, capitaine au régiment de Guienne, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut institué héritier universel de Paul, son père, le 12 juin 1725, et était mort le 27 août 1768.

Femme, Marie-Adrienne de Labat de Vivens, fille d'André Salomon de Labat de Vivens et de Marie-Judith de Maleprade, mariée par contrat du 5 août 1748.

1°. François de Preissac, qui suit;
2°. Louis-Lambert de Preissac, chef d'escadron au régiment Royal-Navarre, aide de camp de M. le lieutenant-général duc de Biron;
3°. Jean-Salomon de Preissac, officier au régiment d'Angoumois; a épousé, par contrat du 16 septembre 1775, Marie-Anne de Garrisson, dont il a eu deux enfants;

(*Addition à la preuve.*)

a. François-Jean, comte de Preissac, officier de la Légion-d'Honneur, chef de bataillon de la légion des Deux-Sèvres, marié, le 14 septembre 1818, avec Caroline-Auguste-Aménaïde de Franquefort, fille de Jacques-Paul de Franquefort, chevalier de l'ordre du Mérite Militaire, ancien lieutenant-colonel du régiment Royal-Cavalerie;
b. Sophie de Preissac, mariée avec N...... de Maleville de Condat;

4°. Louis-François de Preissac, capitaine au régiment du Perche; nommé lieutenant-colonel en 1790; officier supérieur dans la légion de Preissac (dont était colonel propriétaire, M. le comte de Preissac, lieutenant-général des armées du roi) au service du roi d'Espagne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
5°. Marie-Thérèse de Preissac, femme de François-Bernard de Maleprade.

XIVᵉ. DEGRÉ.

François DE PREISSAC, chevalier, appelé marquis de Preissac de Maravat, seigneur de Touron, co-seigneur de la ville de Lectoure, major du régiment provincial

d'artillerie d'Auxonne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est né le 16 septembre 1751, et a été baptisé le 20 suivant dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Clérac, au diocèse d'Agen.

Il a épousé, par contrat du 20 juin 1779, Marie-Julienne-Victoire de Chastenet de Puységur, fille de messire Pierre-Herculin de Chastenet de Puységur, seigneur de Barrast, etc., capitaine de dragons au régiment de Mestre de Camp, et de Marie de Rouques, sœur de Jean-Auguste de Chastenet de Puységur, archevêque de Bourges et de Barthélemy-Herculin-Athanase de Chastenet de Puységur, ministre et secrétaire d'état au département de la guerre. De ce mariage sont issus (addition depuis 1786):

1°. Louis-Adrien-Phinée-Marie, dont l'article suit;
2°. Marie-Lambert-Auguste, vicomte de Preissac, lieutenant des gardes du corps de Son Altesse Royale MONSIEUR.

XV^e. DEGRÉ.

Louis-Adrien-Phinée-Marie, marquis DE PREISSAC; chef d'escadron des hussards de la garde royale; marié à N.... de Brivasac de Beaumont, dont une fille nommée Laure.

Délivré, sur la minute originale conservée au cabinet des ordres du Roi, par nous, écuyer, conseiller de Sa Majesté en sa cour des Aides, généalogiste de ses ordres, et en cette dernière qualité garde des titres originaux, manuscrits et livres imprimés de ce dépôt. A Paris, ce vingt-un janvier mil sept cent quatre-vingt-dix.

CHÉRIN.

On observe que ces preuves ont été faites en 1786, quoique ce certificat soit délivré en 1790.

N. B. Nous avons ajouté à la présente généalogie, dressée au cabinet des ordres du roi, tout ce qui est postérieur à 1786.

Paris, ce 13 décembre 1788.

Lettre de M. Chérin à Monseigneur l'archevêque de Bourges (de la maison de Chastenet de Puységur.)

Monseigneur,

J'ai examiné avec attention les titres que m'a produits M. le vicomte de Preissac de Maravat, à l'effet de prouver la communité de son origine avec M. le comte de Preissac-d'Esclignac. Cette preuve me paraît opérée de la manière la plus évidente, et il est certain que si MM. de Preissac d'Esclignac et de Preissac de Maravat avaient fait leur production en même-tems au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, on n'aurait jamais mis en question l'identité de leurs maisons. Ils ont, Monseigneur, l'un et l'autre, pour auteur commun, Vital de Preissac, dit de Montgaillard, damoiseau, lequel était seigneur d'Esclignac, de Baionnette et de Gavarret, et vivait en 1295. Ce sujet eut deux fils, l'un, nommé Eudes ou Odon, a formé la branche de M. de Maravat, et l'autre, nommé Vital, a fait celle dont est issu M. le comte d'Esclignac.

Eudes de Preissac était seigneur, par indivis, du lieu d'Esclignac, le 10 avril 1333; et Vital, à l'époque du premier juillet 1360, possédait, en totalité, le même fief d'Esclignac.

Je crois devoir présumer qu'il était échu à celui-ci par partage, puisque Jean de Preissac, fils d'Eudes, n'est point qualifié, comme son père, co-seigneur de ce lieu; mais on le voit figurer, dans des actes des années 1373, 1376 et 1379, avec la qualité de seigneur de Gavarret, terre possédée, comme je viens de le dire, par Vital, dit de Montgaillard. Tous les titres, Monseigneur, qui établissent la descendance de M. le vicomte de Preissac de Maravat, sont en grand nombre, et réunissent tous les caractères diplomatiques propres à en assurer l'authenticité. Au surplus, je ne dois pas vous laisser ignorer, Monseigneur, que vers 1450, la filiation de M. le vicomte de Maravat n'étant établie que d'une manière présomptive et non littérale, je lui ai redemandé un acte

Digitized by Google

qui la prouve invinciblement, et aux termes du réglement fait pour les honneurs de la cour (1).

Je suis, avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé CHÉRIN.

---

(1) Cet acte, qui a été aussitôt fourni sur la demande de M. Chérin, est une grosse en parchemin, portant que :

Noble Jean de Preissac, seigneur de Cadeilhan, donna quittance, le 20 août 1475, devant Fortaner de Naco, notaire, habitant à Gimont, à noble Bertrand de Sabalhan, seigneur de Boyssède, de la somme de cent florins d'or et d'habits nuptiaux, constitués en dot par noble Bernard de Sabalhan, seigneur dudit lieu de Boyssède, à noble Jeanne de Sabalhan, sa fille, lors de son mariage avec feu noble Odet de Preissac, seigneur de Gavaret, père et mère dudit Jean de Preissac.

Grosse en parchemin, signée dudit notaire.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

De quelques Corrections et renvois essentiels.

Agoult, voyez Vincent d'Agoult.
Amblerieu, voyez Putrein.
Arbouze, voyez Veini.
Argoud. Il y a eu deux familles de ce nom en Dauphiné; l'une très-ancienne, et dont on trouve des actes dès l'an 1262, et qui est *éteinte*. L'autre, beaucoup plus récente, qui commence à Maurice d'Argoud, commandeur des ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare, en 1681; officier supérieur des plus braves et des plus distingués. Il est la souche de la maison d'Argoud de nos jours, dont le nom primitif était *Robert*, et qui est élevée *à la pairie*.
Aubonne, voyez Marguier.
Barrês, voyez du Molrad.
Beauchamp, voyez Selles.
Beaujeu, voyez Quiqueran.
Bellegarde, voyez Perrotin.
Bellemare, voyez Ferry.
Berthemont, voyez Tartereau.
Biencourt, maison d'origine chevaleresque, mentionnée tome 1er. page 76, il faut ajouter que cette famille a fourni un chevalier de Malte en 1504.
Billy, voyez Phelippe.
Blocquel, voyez Wismes.
Boisville, voyez Pecqueult.
Boudet, voyez Croville.
Brézé, voyez aux articles rectifiés à la fin de ce volume pag. 493.
Cabot, voyez Dampmartin.
Castillon-Castillon-Mauvesin, dont l'article se trouve, tome 1er. page 138, il faut ajouter que Pierre, vicomte de Castillon, fonda, en 1137, l'abbaye de la Seize, ordre de Cîteaux, près Libourne: que Bernard de Castillon, seigneur du Puis de Soz, vicomte du Boulonnais, accorda, en 1149, de grands priviléges aux habitants de Soz et pays circonvoisins; que

Thibault de Castillon était évêque de Bazas, en 1316, et Hugues de Castillon, évêque de Comminges, en 1355 ; que Pierre-Victoire-Joséphine de Castillon, fut reçue en 1786, comtesse du chapitre noble de Neuville ; qu'en outre, cette maison a fourni un chevalier du Camail, en 1437, et un nombre considérable de chevaliers de Saint-Louis, etc.

CHAMPBONIN, voyez RAGET.

CHATEAUDOUBLE, voyez DURAND.

COLIN DE LA BIOCHAYE, article mentionné dans le premier volume de cet ouvrage : il faut ajouter que Julien, Colin et Catherine de Saint-Didier, sa femme, ont fondé le prieuré de Sainte-Catherine, en Saint-Julien de Vouvante, l'an 1400, et que la présentation de ce bénéfice a toujours été faite par l'aîné de cette famille.

COUPIGNY, voyez QUESNEL.

CRENAYS (DES), voyez POILVILLAIN.

DAMAS, voyez FULIGNY.

DESPINOSE, voyez aux articles rectifiés, page 496.

DREUX DE NANCRÉ ET DE BRÉZE, voyez aux articles rectifiés, page 493.

ESPINOSE, voyez DESPINOSE, page 496.

FARAINCOURT, voyez VERON.

FIRMAS, voyez PERIÉS.

FLAMARENS, voyez GROSSOLLES.

GRANOUX, voyez DE LA PIMPIE.

HOUSSAYE (DE LA) voyez PHELIPPE.

DE L'ILE-ROI, voyez VANEL.

LAMOUROUX, ajoutez à cet article que : la branche aînée de cette famille réside à Agen, où elle a pris naissance ; que deux autres sont fixées à Bordeaux ; l'une d'elle a fourni un lieutenant-colonel du régiment d'Angoumois, chevalier de Saint-Louis, etc.

MONBRUN, voyez COQUET.

MONTPEZAT, voyez COQUET.

PECCADUC, voyez PICOT.

RENNEPONT, voyez PONTS.

RICHELIEU, voyez DU PLESSIS

SAINT-MARS, voyez PREVOST.

TONQUEDEC, voyez QUENGO.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google